MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

CINQUIÈME SÉRIE

TROISIÈME VOLUME

1878

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie,

Grande-Rue, 87.

—

1879

XM
.E479
Ser. 5
v. 3
1878

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1878

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 12 janvier 1878.

PRÉSIDENCE DE MM. SAILLARD ET SIRE.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Saillard*, président sortant, élu premier vice-président ; *Sire*, deuxième vice-président sortant, élu président ; *Besson* (Edouard), élu deuxième vice-président ; *Faivre*, vice-secrétaire réélu ; *Vaissier*, archiviste élu ; *Castan*, secrétaire décennal ;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Amberger*, *Barbaud*, *Beurnier*, *Bial*, *Coindre*, *Cretin*, baron *Daclin*, *Daubian-Delisle*, *Demongeot*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *Ethis* (Edmond), *de Gassowki*, *Grosjean* (Francis), *Guenot*, *Haldy*, *Laurens* (Paul), *Lesbros*, *Martin*, *Monnier* (Louis), *Moquin-Tandon*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Rouzet*, *Saint-Ginest*, *Saint-Loup*.

Les procès-verbaux des séances du 12 et du 13 décembre 1877 ayant été lus et adoptés, M. le président Saillard prononce une allocution conçue en ces termes :

« La mission que vous aviez bien voulu me confier, Mes-

sieurs, prend fin en cet instant : je remets à mon honorable ami, M. Sire, la présidence de notre Compagnie.

» Toutefois, veuillez me permettre de vous dire encore quelques mots qui contiendront, avec l'expression nouvelle de ma gratitude, les termes sommaires de mon testament présidentiel.

» Notre Société, très prospère, peut encore accroître son importance. Ce désir est partagé par chacun de nous. Quant aux moyens d'arriver au résultat, ils peuvent se formuler en trois propositions.

» La première est relative aux conférences à faire sous les auspices et par des membres de notre Compagnie : la voie vient d'être ouverte dans ce sens, et en y persévérant nous ne pourrons que développer les rapports qui doivent constamment nous unir à nos concitoyens.

» En second lieu, ne pensez-vous pas qu'il serait utile et agréable pour tous que des causeries scientifiques entrassent dans le programme de nos séances mensuelles, ce qui nous tiendrait au courant des progrès qui s'accomplissent dans les différentes branches de la science? Mon savant successeur, passé maître en ce genre de communications, saura mieux que personne donner à cet égard le bon exemple.

» La troisième de mes solutions consisterait à obtenir de la ville un accroissement de local qui nous permettrait ultérieurement de remplir notre programme sans avoir recours à l'émigration.

» Tels sont les vœux que je forme et auxquels je vous prie, Messieurs, de vouloir bien vous associer. »

La Société ayant exprimé par des applaudissements son adhésion aux généreuses paroles qui viennent d'être reproduites, M. Sire reprend, une à une, les propositions de M. Saillard et les commente au point de vue de leur réalisation : il témoigne ainsi de sa sympathie pour les innovations sagement conçues par son prédécesseur.

Le secrétaire annonce en ces termes deux pertes douloureuses, éprouvées récemment par la Société :

« Depuis sa dernière réunion, la Société d'Emulation du Doubs a été cruellement frappée : elle a vu disparaître, coup sur coup, les deux hommes qui, après avoir contribué le plus à sa fondation, demeuraient les patrons dévoués de sa marche progressive.

» MM. Alphonse et Emile Delacroix, deux frères qui concordaient par la plus vive amitié et par les aptitudes créatrices de leurs facultés intellectuelles, sont morts dans l'espace de trois semaines, nous léguant le pieux devoir de leur consacrer un souvenir hautement mérité.

» Votre secrétaire, Messieurs, a déjà rédigé sur le docteur Emile Delacroix une notice dont il va vous donner lecture. Il a dû également, au double titre de votre interprète et d'ami du défunt, prononcer un discours sur la tombe de l'architecte Alphonse Delacroix, et il pense n'avoir pas excédé la mesure de vos sentiments en déclarant que cet éminent confrère n'avait cessé jusqu'au jour de sa mort d'être le bon génie de la Société d'Emulation du Doubs.

» Toutefois ce discours, bien que complété par une excellente allocution de M. Ducat, ne peut être considéré comme l'hommage réfléchi que la Société doit à l'inspirateur de ses plus brillantes manifestations.

» En conséquence, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer de confier à notre savant confrère M. l'architecte Ducat, élève privilégié du regretté défunt, la mission d'écrire et de prononcer dans notre prochaine séance publique l'éloge de celui que nous aimions tous à appeler notre vénéré doyen. »

La Société, vivement affligée des deux pertes cruelles qui lui sont notifiées, adopte à l'unanimité la proposition de consacrer un souvenir à ceux qui furent les principaux auteurs de son existence. Elle vote donc l'impression de la *Notice sur le docteur Emile Delacroix*, qui lui est lue par son secrétaire; puis elle exprime le désir que M. Ducat, l'un de ses anciens

présidents, veuille bien écrire, en vue de la prochaine séance publique, une étude sur la vie et les travaux de l'auteur d'*Alaise et Séquanie*.

M. Ducat accepte cette mission, se réservant, pour la remplir en toute conscience, de pouvoir recourir à la collaboration amicale du secrétaire de la Compagnie : ce concours lui est immédiatement assuré.

L'ordre du jour appelant la désignation de trois membres étrangers au conseil d'administration pour vérifier les comptes du trésorier, la Société constate la mort récente de l'un de ceux qu'elle chargeait habituellement de ce mandat, M. Eugène Bougeot, enlevé à l'âge de 44 ans. Le secrétaire exprime les regrets que la Compagnie doit à ce confrère obligeant pour tous et particulièrement dévoué à nos intérêts sociaux.

Après quoi, MM. Charles Alexandre, Daubian-Delisle et François Renaud sont commis pour contrôler la gestion financière de l'année 1877.

M. Saint-Loup ayant bien voulu, par une conférence scientifique sur le téléphone, inaugurer sous nos auspices un nouvel ordre de manifestations, la Société l'en remercie et émet le vœu que cet intelligent exemple soit le point de départ d'une habitude qui ne pourrait qu'accroître notre influence collective. Aussi la Compagnie accepte-t-elle avec empressement et gratitude la proposition de M. Croullebois, qui va prendre rang parmi ses membres, au sujet d'une conférence prochaine sur la télégraphie sous-marine et le cable transatlantique. De plus, la Société donne au conseil d'administration tout pouvoir à l'effet de provoquer et d'organiser des conférences subséquentes.

M. Waille nous ayant demandé d'admettre dans nos *Mémoires* une *Table de calcul pour les ellipses*, cet opuscule, dont il est l'auteur, a été renvoyé à l'examen de M. Ducat qui en

rend un favorable témoignage : sur quoi la Société vote l'impression de ce travail.

M. Moquin-Tandon fait une communication verbale sur les *Théories embryologiques de M. Hæckel et le Darwinisme*. Il analyse la théorie de la *Gastrea* de M. Hæckel, théorie qui présente trois points principaux : 1° la présence dans l'ontologie de tous les êtres d'une phase embryonaire identique et homologue, la Gastrula ; 2° l'homologie des feuillets du blastoderme et conséquemment des organes qui en dérivent ; 3° l'homologie dans toutes les classes de la cavité pleuropéritonéale ou cœlom. Il montre, en prenant des exemples dans les divers types du règne animal, que la Gastrula n'existe pas dans l'ontologie de tous les êtres ; que lorsqu'elle existe elle n'est point homologue, puisqu'elle présente au moins cinq modes différents d'origine suivant les espèces que l'on considère. Quant à l'homologie des feuillets du blastoderme, elle ne se constate que chez ceux des vertébrés, et il n'est pas possible de l'étendre à ceux des invertébrés. La conception du cœlom repose également sur des notions fausses. Aussi est-on amené à rejeter la théorie de M. Hæckel comme contraire aux faits, ainsi que l'hypothèse de l'existence vers la période laurentienne d'une forme aujourd'hui éteinte, la *Gastrea*, souche d'où dériveraient tous les embranchements du règne animal, à l'exception des Protozoaires, et point de départ de la classification phylogénitique.

M. le président se fait l'interprète de la Compagnie en félicitant vivement M. Moquin-Tandon de la savante et fine critique qu'il a mise au service d'une importante question d'embryologie.

Le secrétaire expose que M. le recteur Lissajous, après avoir enrichi d'un morceau plein d'intérêt le programme de notre dernière séance publique, a exprimé le désir de compter personnellement parmi les membres de notre association. Ce

désir, assurément très flatteur pour la Société, pourrait être immédiatement payé d'un juste retour. En effet, une vacance s'est récemment produite dans la catégorie de nos membres honoraires à titre personnel, et la Compagnie ne saurait offrir cette place disponible à un savant ayant plus fait que M. Lissajous pour mériter de notre part un témoignage de haute estime et d'affectueuse sympathie.

Cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité et par acclamation, M. le président proclame :

Membre honoraire,

M. Lissajous, recteur de l'Académie de Besançon, membre du Comité national des sociétés savantes.

Sont proposés pour entrer dans la Société comme membres résidants :

Par MM. Ducat et Castan, M. *Burin du Buisson*, préfet honoraire ;

Par MM. Saillard (Albin) et Brusset, M. Alexandre *Colisson*, conseiller d'arrondissement ;

Par MM. Saillard, Martin et Brusset, M. Alfred *Maire*, avocat, ancien magistrat ;

Par MM. Faucompré et Castan, M. Auguste *Roux*, conseiller de Préfecture ;

Par MM. Léon Marquiset et Paul Petitcuenot, M. *Vuillermoz*, procureur de la République près le tribunal civil de Besançon.

Enfin, les candidatures antérieurement proposées ayant été accueillies par un vote favorable, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Belot (Edmond), essayeur du commerce ;
Croullebois (Marcel), professeur de physique à la Faculté des sciences ;

MM. Henricolas, inspecteur des contributions directes;
Tridon (Mathieu), censeur honoraire du Lycée de Besançon.

Le Président, G. Sire. — *Le Secrétaire,* A. Castan.

Séance du 9 février 1878.

Présidence de MM. Saillard et Sire.

Sont présents :

Bureau : M. *Sire*, président; M. le recteur *Lissajous*, membre honoraire; MM. *Saillard*, premier vice-président; *Klein*, trésorier; *Vaissier*, archiviste; *de Prinsac*, trésorier-adjoint; *Castan*, secrétaire;

Membres résidants : MM. *Barbier*, *Bertin*, *Blondon*, *Boudot*, *Croullebois*, *Cuillier*, *Daubian-Delisle*, *Debauchey*, *Dietrich*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *de Gassowski*, *Grosjean* (Francis), *Henricolas*, *Marquiset*, *Martin*, *Mourot*, *Petitcuenot*, *Renaud* (François), *Richard*, *Ripps*, *Savourey*, *Tridon*;

Membre correspondant : M. *Tourgnol*.

En attendant l'arrivée de M. Sire, retenu pour affaire de service, M. le premier vice-président Saillard ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier ayant été lu et adopté, M. le recteur Lissajous, prenant séance comme membre honoraire à titre personnel, remercie la Société de cette distinction qui lui a été récemment accordée : il est heureux d'avoir su gagner les sympathies d'une association qu'il n'hésite pas à appeler « un foyer de lumière abrité sous le drapeau de la liberté scientifique. »

Le secrétaire donne lecture d'une circulaire ministérielle relative à la réunion annuelle des délégués des sociétés sa-

vantes, laquelle s'ouvrira le mercredi 24 avril pour se terminer le samedi suivant. Des conditions nouvelles sont imposées aux auteurs de lectures d'histoire et d'archéologie : ces lectures, après avoir été approuvées par une société savante, devront être envoyées au ministère un mois au moins à l'avance, et l'on écartera les travaux historiques qui porteraient sur la période contemporaine, à partir de 1789.

Est également communiquée une circulaire annonçant l'ouverture à Paris, dans les locaux de l'Exposition universelle, d'un congrès géologique international le 19 août prochain.

La Société donne mandat à son conseil d'administration pour procurer, en ce qui la concerne, une suite favorable à ces deux intéressants avis.

Le secrétaire annonce que notre confrère M. Eugène Monnier, voulant contribuer à l'hommage qui sera rendu dans nos *Mémoires* à l'architecte Alphonse Delacroix, demande à faire les frais d'un portrait en lithographie du regretté défunt, portrait qui accompagnerait la notice dont M. Ducat a bien voulu se charger.

Cette généreuse proposition est acceptée avec empressement et gratitude.

La Société enregistre avec une légitime satisfaction le succès d'une troisième conférence qui a eu lieu mercredi dernier, sous ses auspices, au Palais Granvelle. Le nouveau conférencier, M. Bizos, avait pris pour sujet l'*Etude du rôle d'Alceste dans le Misanthrope de Molière*. Il a su en composer une délicieuse causerie qui, de l'avis des meilleurs juges, était à la hauteur de ce que l'on entend de plus remarquable en ce genre. Aussi la Compagnie, unanimement reconnaissante envers M. Bizos, s'empresse-t-elle de voter à ce savant confrère des félicitations et des remercîments.

Au nom de la commission chargée de vérifier les comptes

du trésorier pour l'exercice de 1877, M. François Renaud présente un rapport ainsi conçu :

« Messieurs,

» L'exercice de 1876 présentait un déficit de 635 francs. Pendant le cours de 1877, la situation s'est améliorée : le déficit a été soldé et la balance du budget, arrêtée au 31 décembre dernier, fait ressortir un excédant de 159 fr. 90, non compris 220 fr. provenant de cotisations rachetées à ajouter au capital inaliénable.

» Ce meilleur état des finances de la Société est dû à la modération apportée aux frais d'impressions et à la ténacité très méritoire de notre trésorier à défendre sa caisse.

» Nous ne devons pas oublier que les bonnes finances sont nécessaires au succès de toutes les entreprises. La Société d'Emulation du Doubs a l'heureuse chance de compter dans ses rangs une phalange de savants et, parmi eux, un pilote du plus grand mérite. Ce brillant concours d'hommes d'élite est une des principales causes de sa renommée. Mais, pour assurer les résultats auxquels elle vise, il est indispensable de ne consentir à aucune dépense en dehors du budget, avant d'avoir préalablement consulté les ressources disponibles.

» *Règlement du budget de 1877.*

RECETTES :

Solde en caisse au 31 décembre 1876.....	59 f.	»
Subvention de la ville.....	600	»
Subvention du département.....	500	»
Subvention de l'Etat.....	400	»
Cotisations de 234 membres résidants.....	2.340	»
Cotisations de 127 membres correspondants....	762	»
36 diplômes.....	72	»
A reporter.....	4.733 f.	»

Report.....	4.733 f.	»
Ventes de livres.....	144	»
Intérêts du capital en rentes sur l'Etat.....	350	»
Intérêts des fonds déposés chez MM. Bretillot...	3	90
Montant de cotisations rachetées.....	220	»
Espèces retirées de chez MM. Bretillot.....	1.000	»
Total des recettes.....	6 450 f.	90

» DÉPENSES :

Impressions et planches.....	3.337 f.	75
Frais de bureau, chauffage, éclairage, correspondance, etc.....	111	15
Souscription pour le monument Michelet	50	»
Prix d'une médaille offerte à la Société de tir...	59	»
Abonnement à l'Association française pour l'avancement des sciences.....	20	»
Réparation à la bibliothèque et menus frais....	37	10
Frais de la séance publique et du banquet.....	587	85
Traitement à l'agent de la Société.....	260	25
Déficit couvert de 1876.....	635	»
Espèces versées chez MM. Bretillot.....	1.003	90
Total des dépenses... .	6.102 f.	»

» RÉCAPITULATION :

Recettes.....	6.450 f.	90
Dépenses.....	6.102	»
Espèces en caisse.....	348	90
Solde créditeur chez MM. Bretillot.....	31	»
Balance à l'actif de la Société au 31 décembre 1877	379 f.	90

sauf à imputer au capital inaliénable les 220 fr. provenant de cotisations rachetées.

» Le capital inaliénable et un petit fonds de réserve sont

représentés par des inscriptions de 350 francs en rentes sur l'Etat.

» Telle est, Messieurs, la situation financière que nous vous prions de ratifier.

» Besançon, 9 février 1878.

» (Signé) Alexandre ; Daubian-Delisle ;
F. Renaud, *rapporteur.* »

La Société, approuvant ce rapport dans son exposé et ses conclusions, vote des remercîments à M. Klein, son excellent trésorier, ainsi qu'aux dévoués contrôleurs de la gestion financière de 1877.

M. Croullebois intéresse vivement la Société par un entretien scientifique ayant pour objet *un procédé de renversement des raies du spectre des flammes.*

M. le président Sire, entré dans la salle pendant l'expérience qui terminait la communication de M. Croullebois, exprime au savant professeur les remercîments que la Compagnie lui doit en retour de son substantiel et brillant exposé.

Le secrétaire communique une note de M. le comte Léonel de Laubespin, membre résidant, sur le rôle de son aïeul Charles-Achille, le chevalier d'honneur du Parlement de Dole, dans les circonstances qui précédèrent et suivirent la première conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, en 1668.

La Société accepte cette note pour ses *Mémoires,* à la condition que l'allure un peu trop généalogique qu'elle affecte sera préalablement modifiée.

Sur le résumé qui lui est soumis d'une étude géologique intitulée : *Esquisse du callovien et de l'oxfordien dans le Jura occidental et le Jura méridional,* par M. Paul Choffat, membre correspondant, la Société, pleinement confiante dans le savoir et le dévouement de cet estimable confrère, vote l'impression

du travail dont il s'agit. Le texte paraît devoir former de 8 à 10 feuilles d'impression ; les planches, au nombre de deux, seront exécutées aux frais de l'auteur, la Société ne devant avoir à payer sur cet article que le prix du papier et du tirage des exemplaires qui lui seront utiles.

Sont présentés pour entrer dans la Société comme membres résidants,

Par MM. Debauchey et Castan, M. Alfred *Sancey*, négociant ;

Par MM. Parguez et Saillard, M. Aristide *Delavelle,* notaire, adjoint au maire de Besançon.

Un vote d'admission ayant eu lieu au sujet des candidats présentés dans la dernière séance, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Burin du Buisson, préfet honoraire ;
Colisson, Alexandre, conseiller d'arrondissement ;
Maire, Alfred, avocat, ancien magistrat ;
Roux, Auguste, conseiller de Préfecture ;
Vuillermoz, procureur de la République près le tribunal civil de Besançon.

Le Président, G. Sire. — *Le Secrétaire,* A. Castan.

Séance du 9 mars 1878.

Présidence de M. Sire.

Sont présents :

Bureau : MM. *Sire*, président ; *Saillard* et *Besson*, vice-présidents ; *Klein*, trésorier ; *Faivre*, vice-secrétaire ; *de Prinsac*, trésorier-adjoint ; *Vaissier*, archiviste ; *Castan*, secrétaire ;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bial*, *Chatelain*, *Daubian-Delisle*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *Guichard* (Albert), *Guillin*, *Haldy*, *Huart*, *Jégo*, *Laurens*, *Ledoux*, *Lehrs*, *Monnot*, *Pingaud*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Savourey*, *Tridon*, *Vouzeau*.

Le procès-verbal de la séance du 9 février ayant été lu et adopté, M. le président fait part à la Société de la mort de l'un de ses membres correspondants les plus dévoués, M. Ernest VERMOT, capitaine de frégate, enlevé à l'âge de 45 ans, le 4 février dernier, par une affection cérébrale résultant de ses brillants services dans la marine nationale. M. Vermot avait un profond attachement pour Besançon, sa ville natale, et il se servit, à plusieurs reprises, de l'intermédiaire de la Société d'Emulation pour enrichir nos collections publiques.

La Société décide que ce témoignage de bon souvenir entrera dans le procès-verbal de la séance.

Il est donné lecture d'une dépêche ministérielle du 21 février dernier, annonçant que notre Compagnie, considérée comme une de celles « dont les travaux ont le plus contribué au progrès de l'histoire nationale, » recevra un prix de mille francs pour l'ensemble de ses productions historiques, à l'occasion du prochain congrès de la Sorbonne.

La Société se montre très flattée de cette distinction. Deux fois déjà, en 1864 et en 1873, elle se vit décerner pareille récompense pour ses travaux archéologiques. Elle peut en outre compter parmi ses titres d'honneur une médaille d'or et six médailles d'argent méritées à la Sorbonne par ses collaborateurs de l'ordre scientifique. La Société aura donc obtenu de hautes récompenses dans tous les genres ; mais cette situation exceptionnelle, qui est pour elle une véritable noblesse, ne fera que l'obliger à de nouveaux efforts.

M. le président ayant bien voulu attribuer une part de ce nouveau succès aux travaux et à la sollicitude du secrétaire de la Société, celui-ci répond que, dans la circonstance pré-

sente, notre gratitude collective est entièrement due à M. Léopold Delisle, président de la section d'histoire du Comité des sociétés savantes, éminent érudit qui, tout en donnant lui-même de prodigieux exemples d'activité féconde, sait apprécier avec indulgence les services qui s'appliquent au défrichement des plus humbles parcelles du terrain de l'histoire nationale.

Sur la proposition de son honorable trésorier, la Société décide que la somme de mille francs, qui représente le prix d'histoire obtenu par elle, sera capitalisé pour grossir le fonds de réserve.

Par une requête des plus courtoises, M. le président de la Société d'agriculture du Doubs, en nous apprenant que les concours culturaux de cette année auront lieu à Besançon, exprime le vœu que notre Compagnie s'inscrive dans le programme de ces concours pour une médaille de vermeil. Cette médaille, du prix de trente francs, serait affectée à la section des engrais commerciaux qui se rattache à la science chimique.

La Société, accueillant avec sympathie cette aimable proposition, vote à l'unanimité la somme nécessaire pour donner aux prochains concours culturaux un modeste témoignage de son haut intérêt.

Les directeurs de la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger* nous demandent s'il nous conviendrait d'accepter leur recueil en retour de nos *Mémoires*.

Sur l'avis du secrétaire, qui fait remarquer que le dernier numéro paru de ce recueil renferme une intéressante *Notice* de notre confrère M. Huart *sur le comte Stara, premier président de la Cour de cassation de Turin*, ainsi qu'une *Etude* de M. Jules Finot *sur les franchises municipales de Faverney*, la Société accepte l'échange qui lui est proposé.

A propos d'une lettre par laquelle M. Edouard Fleury nous

prie d'agréer, comme continuation d'un précédent hommage, la deuxième partie de ses *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, le secrétaire présente ce beau volume du format grand in-4, sorti des presses de l'imprimeur Claye et orné de 257 gravures exécutées par l'auteur du texte. Le secrétaire ajoute qu'il a étudié avec une attention soutenue les consciencieuses descriptions, les rapprochements érudits, les reproductions fidèles qui constituent cette seconde partie d'un splendide recueil. Sur deux points seulement, il trouverait une rectification à proposer au savant auteur ; et s'il se permet de formuler ces deux minces critiques, c'est avant tout pour témoigner de l'attachant intérêt que le travail de M. Edouard Fleury a su lui inspirer. Voici donc les observations dont il s'agit :

1° La *Gens Sequana* du poète Lucain désignerait, selon M. Fleury (p. 49), le peuple des *Parises*. Or c'est seulement depuis la création des départements français, en 1790, que le territoire parisien s'est vu imposer le nom du fleuve qui le traverse, la Seine (*Sequana*). Antérieurement, une seule peuplade gauloise avait porté un nom analogue à celui de ce fleuve : c'était celle des Séquanes (*Sequani*), dont le territoire correspond à l'ancienne province de Franche-Comté. C'est avec raison, selon nous, que les historiens comtois, ainsi que les principaux commentateurs de Lucain, ont traduit les mots *Gens Sequana* de la *Pharsale* par l'équivalent français : le *Peuple des Séquanes*.

2° M. Edouard Fleury cherche à déterminer l'emploi qu'avait eu un fort beau bronze représentant une tête de cheval couronnée de lierre. Cette tête n'est pas un fragment, car le col auquel elle se rattache a une base concave très soigneusement ajustée. Montfaucon voyait dans un exemplaire de cette même figure la tête de l'*Ane bachique*, symbole ayant pu être exhibé dans les cérémonies si bizarres du culte de Bacchus. M. Fleury (p. 67) serait disposé à y voir l'ornement d'un dossier de lit. Mais, à ce sujet, nous avons à proposer

mieux qu'une hypothèse : il est notoire, en effet, qu'un objet identique à celui dont il est question servait de poids à une romaine trouvée à Port-sur-Saône, en Franche-Comté, le *Portus-Abucinus* de l'antiquité.

En transmettant ces menues indications à M. Edouard Fleury, le secrétaire lui dira combien la Société a été heureuse d'apprécier, une fois de plus, son mérite d'archéologue et d'artiste ; combien aussi elle rend hommage à la générosité qui, après lui avoir inspiré une si louable entreprise, lui en fait répandre si libéralement le magnifique résultat.

De la part de M. Croullebois, empêché de se rendre à la séance, le secrétaire demande une place dans nos *Mémoires* pour le texte écrit de la communication du savant professeur, concernant un *Procédé de renversement des raies du spectre des flammes*.

Cette admission est prononcée.

A la suite d'un intéressant rapport de M. le président Sire, la Société vote l'impression d'un travail de M. Bourdy, intitulé : *Etude sur la perte de mercure dans le traitement des cendres d'orfèvres par l'amalgamation.*

M. Castan communique un morceau destiné à être lu, sous les auspices de la Société, devant la section d'histoire du congrès de la Sorbonne. Cet opuscule est intitulé : *La mort de François Ier et l'avènement de Henri II, d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Mauris.*

La Société autorise la lecture de ce travail à la Sorbonne, en même temps qu'elle le retient pour ses *Mémoires*.

MM. Charles Grand et Castan présentent comme candidat au titre de membre résidant M. Louis-Joseph *André*, sous-inspecteur de l'enregistrement et des domaines.

Après quoi, la Société élit en cette même qualité :

MM. Delavelle (Aristide), notaire, adjoint au maire de Besançon ;
Sancey (Alfred), négociant.

Le Président, G. Sire. — *Le Secrétaire,* A. Castan.

Séance du 13 avril 1878.

Présidence de M. Sire.

Sont présents :

Bureau : MM. *Sire,* président; *Besson* (Edouard), vice-président; *Castan*, secrétaire;

Membres résidants : MM. *Alexandre* (Charles), *Croullebois, Daubian-Delisle, Grand* (Charles), *Jégo, Ripps, Tivier, Vuillermoz;*

Membre correspondant : M. *Bourcheriette* (Célestin).

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

Par une circulaire en date du 1er mars dernier, M. le Directeur des Beaux-Arts nous renouvelle l'invitation de collaborer à l'*Inventaire des richesses d'art de la France,* et nous engage à nous entendre avec le Préfet de notre département sur toutes les questions que soulèverait cette collaboration.

En conséquence de cette circulaire nouvelle, le secrétaire a écrit à M. le Préfet, le 15 mars dernier, une lettre rappelant à ce magistrat ce que la Société a déjà fait pour collaborer à l'*Inventaire*. C'est elle, en effet, qui, sur le désir exprimé par la Direction des Beaux-Arts, a pris l'initiative de former un comité ayant pour objet la rédaction des parties non encore attribuées de l'*Inventaire*, en ce qui concerne le département du Doubs. Ce comité avait obtenu de l'administration préfectorale qu'un appel serait adressé, par la voie du

Mémorial administratif, aux maires des communes du département, pour avoir l'indication des objets d'art pouvant se rencontrer sur les places publiques ou dans les bâtiments communaux. Le secrétaire terminait sa lettre en demandant à M. le Préfet communication du résultat produit par l'appel ainsi fait au mois de mai de l'an dernier.

Cette requête étant demeurée sans réponse, malgré le bon vouloir bien connu de M. le Préfet pour notre Compagnie, il est décidé qu'une démarche sera faite auprès de ce magistrat afin d'éclairer notre situation au point de vue des travaux de l'*Inventaire*. MM. Ch. Grand et Daubian-Delisle voulant bien prendre la peine de faire cette démarche, une note sur la question leur sera remise par le secrétaire.

Par une dépêche en date du 3 avril, M. le Ministre de l'Instruction nous informe de la concession qu'il veut bien nous faire d'un abonnement au *Journal des savants*. Les trois premiers cahiers de l'année courante du recueil accompagnaient ce gracieux avis, en retour duquel M. le Ministre a été immédiatement assuré de toute notre gratitude.

Une lettre de M. le Président de la Société d'Agriculture du Doubs nous transmet les plus vifs remercîments de cette Compagnie au sujet de la médaille de vermeil que nous lui avons accordée en faveur des prochains concours culturaux.

Le secrétaire rappelle à la Société le brillant succès obtenu, sous ses auspices, par M. le vice-président Edouard Besson, en faisant une conférence publique qui avait pour sujet : *Le monde judiciaire dans la comédie*. Ce morceau n'est pas une œuvre de simple vulgarisation : bien au contraire, il se présente comme une solide et brillante étude dont le plan et les perspectives appartiennent à l'auteur. Si la Société votait l'impression de ce morceau dans ses *Mémoires*, elle répondrait au désir des nombreux auditeurs de M. Besson, en même

temps qu'elle accorderait à cet honorable confrère un témoignage bien mérité de gratitude.

Cette proposition est unanimement adoptée.

M. Croullebois fait part à la Société d'une communication qu'il aurait l'intention de reproduire dans la section des sciences du congrès de la Sorbonne. Cette communication a pour objet *deux nouveaux procédés d'interférence des rayons elliptiques réciproques et contrairement polarisés.*

M. le président adresse à M. Croullebois les remercîments de la Compagnie.

A son tour, M. Castan donne lecture d'une note qu'il se proposerait de communiquer à la section des beaux-arts du congrès. Il s'agit de fragments d'un *Livre d'heures* imprimé sur vélin en 1514 et dont les marges ont été enrichies, en 1515, de dessins originaux par le frère et quatre des principaux élèves d'Albert Dürer. Dans ce curieux recueil, qui appartient à la bibliothèque de Besançon, M. Castan voit le prototype du célèbre *Livre d'heures de Maximilien I^er^*, conservé à la bibliothèque de Munich.

La Société accorde volontiers son patronage à cette communication.

Sont proposés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. le premier président Loiseau et Castan, M. Ernest *Olivier*, naturaliste ;

Par MM. Debauchey et Alfred Sancey, M. François *Contet*, comptable et propriétaire ;

Par MM. Barbier, Thuriet et Castan, M. Maurice *Chipon*, substitut du procureur de la République près le tribunal de Besançon.

Comme membre correspondant,

Par MM. Huart et Castan, M. *Dramard*, président du tribunal civil d'Arbois (Jura).

Après un vote d'admission du candidat présenté dans la dernière séance, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. André (Louis-Joseph), sous-inspecteur de l'enregistrement et des domaines.

Le Président, G. Sire. — *Le Secrétaire,* A. Castan.

Séance du 18 mai 1878.

Présidence de M. Sire.

Sont présents :

Bureau : MM. *Sire*, président; *Saillard* et *Besson*, vice-présidents; *Klein*, trésorier; *Faivre*, vice-secrétaire; *de Prinsac*, trésorier-adjoint; *Vaissier*, archiviste; *Castan*, secrétaire;

Membres résidants : MM. *Barbier*, *Croullebois*, *Cuillier*, *Daubian-Delisle*, *Demongeot*, *Ducat*, *Ethis* (Edmond), *Grand* (Charles), *Laurens*, *Marquiset*, *Monnier* (Louis), *Monnot*, *Renaud* (François), *Richard* et le comte *de Soultrait;*

Membre correspondant : M. *Renaud* (Alphonse).

Le procès-verbal de la séance du 13 avril ayant été lu et adopté, le secrétaire notifie en ces termes la mort récente de M. le professeur Waille :

« Depuis notre dernière séance, Messieurs, la Société a fait une perte sensible dans la personne de M. Isaac Waille, ancien professeur de mathématiques spéciales, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique, décédé le 28 avril 1878, à l'âge de 57 ans.

» M. Waille, né à Besançon en 1821, fit d'excellentes études au lycée de cette ville; il entra en 1839 à l'Ecole normale su-

périeure et en sortit avec le titre d'agrégé des sciences; on lui confia, pour ses débuts, une chaire de mathématiques spéciales, et il se voua dès-lors à la préparation des candidats aux écoles polytechnique, normale et forestière. Il conquit en ce genre non-seulement la réputation qui est la conséquence des nombreux succès, mais aussi la gratitude et l'estime qui sont quelquefois et devraient toujours être le loyer du dévouement. A Nancy, où s'écoula la plus grande partie de sa carrière, il jouissait d'une véritable popularité.

» La guerre néfaste de 1870 le ramena dans sa ville natale, auprès de sa famille dont il était la providence, et il se mit aussitôt en quête des moyens d'utiliser, au profit de ses compatriotes, les loisirs d'une retraite qu'il avait spontanément demandée. Les œuvres locales de bienfaisance le comptèrent immédiatement parmi leurs plus généreux coopérateurs : il fut l'âme du comité bisontin qui s'occupa de secourir les exilés de l'Alsace-Lorraine.

» A peine déchargé de cette noble tâche, il nous demanda de lui ouvrir nos rangs, et ce ne fut pas pour y rester inactif. Plusieurs études de hautes mathématiques, dont il enrichit nos volumes, lui valurent les félicitations des maîtres de la science. Il s'acquit ensuite des droits éternels à la reconnaissance de cette Compagnie par la rédaction d'une table générale des matières contenues dans les quatre premières séries de nos *Mémoires*. Ce fastidieux travail, qu'il accomplit rapidement et d'une façon très intelligente, il l'avait sollicité, sachant bien qu'il n'en privait personne. Nous aurions voulu, comme témoignage de gratitude, lui décerner la présidence annuelle de notre Compagnie; mais on ne put lui faire admettre que le mérite d'avoir pris une peine dont il s'était jugé capable lui créait le droit d'accepter un honneur que sa modestie l'invitait à décliner.

» Ce simple fait le peint tout entier, et je m'en autoriserai pour tracer ainsi son portrait moral : il n'eut d'autre ambition que le désir d'être utile et voulut trouver ses meilleures jouis-

sances dans la satisfaction intime qui résulte de l'accomplissement d'un devoir. »

La Société, applaudissant à cet éloge du regretté défunt, décide que le texte en sera retenu pour le procès-verbal et communiqué aux journaux de la ville.

Il est pris acte ensuite d'une circulaire ministérielle, en date du 15 avril, prescrivant que les paquets adressés en franchises, pour l'échange de volumes entre sociétés savantes, ne devront pas dépasser individuellement le poids de 5 kilogrammes : les sociétés auront toutefois la faculté de pouvoir renouveler chaque jour leurs envois dans les mêmes conditions.

Le Président de l'Académie des sciences de l'Institut appelle notre attention sur le projet d'élever une statue à l'astronome Le Verrier, au moyen d'une souscription publique qui est ouverte et à laquelle on nous prie de nous associer.

La Compagnie, considérant comme un devoir national de participer à l'hommage que le pays se propose de rendre à l'un des savants qui « ont élevé la science française et ses méthodes au premier rang dans l'estime du monde, » vote une somme de cinquante francs au profit de la souscription ouverte pour élever une statue à Le Verrier.

La Société de Tir de Besançon nous informe qu'elle donnera cette année son dixième grand concours les 1er, 2, 3 et 4 juin prochain, et qu'à cette occasion elle a décidé que l'entrée du stand et de la distribution des prix serait offerte gratuitement à tous les membres de la Société d'Emulation du Doubs.

Des remercîments seront transmis à la Société de Tir, en retour de cette gracieuse attention.

Suivant son aimable habitude, la Société d'Emulation de Montbéliard nous invite à la séance publique qu'elle tiendra le jeudi 23 mai, ainsi qu'au banquet qui terminera cette so-

lennité ; elle veut bien exprimer en outre le désir que l'un de nos délégués introduise une communication dans le programme de la fête.

La Compagnie apprend avec plaisir que MM. Sire, Edouard Besson et Faivre veulent bien accepter le mandat de la représenter à Montbéliard, et qu'à cette occasion, M. Sire exposera à nos excellents voisins ses idées sur la théorie du radiomètre.

MM. Charles Grand et Daubian-Delisle rapportent qu'ils ont entretenu M. le Préfet du Doubs du désir qu'aurait la Société de connaître les réponses faites par les maires des communes à une circulaire préfectorale concernant l'*Inventaire des richesses artistiques de la France*. Ces réponses, paraît-il, n'offrent pas un bien grand intérêt. Mais M. le Préfet tiendra néanmoins à ce que la Société connaisse les résultats, quels qu'ils soient, d'une enquête provoquée par elle.

La Société prend acte de cette réponse et remercie les deux honorables membres qui l'ont obtenue.

M. Castan lit un rapport sur la mission qu'il a remplie pour représenter la Société au récent congrès de la Sorbonne et pour y recevoir la médaille de mille francs accordée à nos travaux de l'ordre historique.

Après un vote d'impression de ce morceau, la Société exprime le désir que les journaux de la ville en reçoivent communication.

Un membre fait observer qu'il serait intéressant de former un groupe encadré des médailles obtenues par la Société dans les concours de la Sorbonne. Le secrétaire objecte que la plus ancienne de ces médailles, celle qui nous fut décernée en 1864, n'est plus dans nos archives, la Société l'ayant déposée au musée d'archéologie comme obtenue en conséquence des fouilles d'Alaise. Toutefois ce dépôt ne saurait être considéré comme une cession, car la médaille dont il s'agit n'a rien d'archéologique, et son exhibition à côté du produit des fouilles

d'Alaise n'avait été motivée que par un intérêt de circonstance qui n'existe plus.

La Société juge donc convenable de récupérer sa médaille de 1864, pour la faire entrer dans le groupe dont elle approuve la formation. Elle prie M. Paul Laurens de vouloir bien solliciter cette restitution.

M. Sire présente quelques observations, appuyées par des expériences, au sujet d'une *Etude historique et critique sur le problème de la rotation d'un corps autour d'un point fixe*, récemment publiée par M. Gilbert, professeur à l'université catholique de Louvain.

La Société prend intérêt à cette savante communication et en retient le texte pour ses *Mémoires*.

M. Edouard Besson lit une *Notice sur le jurisconsulte Valette*, l'un des Comtois qui ont le plus honoré le haut enseignement du droit. Ce morceau, que la Société retient pour ses publications, est ainsi conçu :

« Messieurs,

» La Franche-Comté a fait récemment une perte sensible, dont une société comme la nôtre ne saurait se désintéresser. M. Valette, l'éminent professeur de droit qui vient de mourir, ne nous appartenait à aucun titre ; mais il se rattachait par la naissance à notre chère province, dont il était une des gloires. Aussi bien est-ce chose étonnante que le grand nombre de jurisconsultes marquants sortis de Franche-Comté depuis un siècle. On dirait que lorsqu'il s'est agi d'interpréter le code de lois nouvelles données à la France par la Révolution, nous ayons alors trouvé notre voie et que la science du droit ait exercé sur nos meilleurs esprits un irrésistible attrait. Plusieurs même de ceux qui ne s'adonnèrent pas aux études purement juridiques gardèrent dans leurs productions quelque chose du légiste : ainsi le philosophe Jouffroy, Proudhon le

publiciste, et, dans un ordre d'idées tout opposé, le cardinal Gousset.

» Pour nous borner aux professeurs de droit, citons seulement Grappe, qui, dès 1790, enseignait cette science à Besançon; son rival d'abord et toujours son ami, Proudhon, le célèbre doyen de la Faculté de Dijon, dont l'œuvre est encore aujourd'hui regardée comme le commentaire le plus approfondi de notre législation moderne; et se rattachant à une époque plus récente, Oudot, Bugnet, et enfin M. Valette, qui doit ici nous occuper spécialement.

» Né à Salins, le 15 août 1805, d'un père ancien volontaire des armées de la République et devenu employé au ministère de la guerre, il fit de brillantes études d'abord à Besançon et ensuite à Versailles. Il annonçait dès l'enfance de remarquables dispositions pour la musique; on dit même qu'il fut reçu au Conservatoire à l'âge de neuf ans. Mais l'avenir le destinait à des travaux plus sévères; sa famille ne voulut pas lui voir suivre une carrière artistique. Au cours de ses études scolaires, il manifesta un goût très vif pour la philosophie, et obtint en cette matière de brillants succès dans les concours. De la philosophie à la jurisprudence, il n'y a qu'un pas, et le jeune lauréat se trouva fort bien préparé dès l'abord à suivre les cours de l'Ecole de droit. Docteur en 1830 et suppléant d'une chaire de Code civil à la Faculté de Paris en 1833, il devint professeur titulaire en 1837. Quelques années auparavant, il s'était déjà fait remarquer par une publication sur la *Pairie considérée comme pouvoir législatif et pouvoir judiciaire*, trahissant un esprit vif, sagace et même légèrement caustique. En 1842, le ministre de la justice, Martin du Nord, nomma M. Valette membre de la commission qu'il avait instituée pour préparer une réforme de notre régime hypothécaire.

» Ce projet, repris sous la République de 48, toujours avec la collaboration de notre compatriote, ne devait aboutir qu'en 1855, lorsque l'Empire, en s'aidant des travaux antérieurs,

édicta la loi fameuse qui régit actuellement la transcription, et qui, à vrai dire, ne répond que bien imparfaitement aux projets primitifs de réforme.

» En mars 1848, nous retrouvons M. Valette membre d'une commission d'organisation judiciaire créée par le gouvernement provisoire. Peu après, le département du Jura l'envoya siéger sur les bancs de la Constituante. Au sein de cette assemblée comme à celui de la Législative, dont il fit encore partie, il se renferma presque exclusivement dans sa spécialité de légiste; on l'y vit membre et le plus souvent rapporteur de toutes les commissions destinées à l'étude des projets visant le droit proprement dit. Sans rappeler de nouveau ses travaux législatifs sur le régime hypothécaire, citons ceux qui eurent trait à l'abolition des majorats, à la répression du duel, à la réforme de la procédure criminelle, et enfin ceux d'où sortit la loi de 1851 sur la publicité du contrat de mariage.

» Bien qu'il ne fût pas un politique militant, M. Valette ne professait pas moins sur le gouvernement de la chose publique des principes très nets et très arrêtés. Se rattachant à l'opinion républicaine modérée, il s'efforçait de prémunir ses collègues contre les emportements et les excès dans tous les sens. Avant tout ennemi déclaré de l'arbitraire, après les journées de juin, par exemple, où il avait joué un rôle important, où même il avait reçu dans ses bras le général Damesme, frappé à mort, il réclama pour les insurgés vaincus les garanties ordinaires de la justice, et s'éleva avec énergie contre le fonctionnement des commissions militaires. Il fit preuve d'un libéralisme élevé dans la discussion de la loi sur les clubs et la presse, et un de ses discours les plus remarquables fut celui qu'il prononça en novembre 1849 sur les coalitions de patrons et d'ouvriers, discours où il revendiquait les droits de la classe laborieuse.

» Cette rapide énumération nous montre que si M. Valette ne fit que passer dans la vie publique, il laissa derrière lui une trace féconde et des travaux aussi nombreux qu'impor-

tants. On sait comment le crime du 2 décembre mit un terme à son mandat législatif comme à celui de tous les représentants de la nation ; on connaît aussi l'essai de résistance légale tenté dans la journée du 3 par la majorité de la Chambre réunie à la mairie du 10e arrondissement. M. Valette ne faisait point partie de cette réunion ; mais lorsque les députés eurent été emmenés à la caserne du quai d'Orsay, il alla avec ses collègues Bixio, député du Doubs, et M. Victor Lefranc, demander à partager le sort des prisonniers. Comme les sbires de Bonaparte hésitaient à l'incarcérer, il leur dit ce mot resté historique : « J'ai deux titres à être arrêté aujourd'hui ; je suis représentant du peuple et professeur de droit. » On lui accorda sa requête, et il eut l'honneur d'être enfermé d'abord au quai d'Orsay et ensuite à Vincennes.

» Bientôt rendu à la liberté, il reprit son cours de droit, et se renferma désormais absolument dans ses travaux d'enseignement et la composition de ses ouvrages juridiques. Non pas qu'il se désintéressât des événements publics et du sort de la France ; mais blessé dans son cœur de patriote et sa dignité de citoyen, il demandait à l'étude élevée et calme de la science une consolation des hontes dont il avait été à la fois le témoin et la victime. En 1869, l'Institut lui ouvrit ses rangs : il y remplaçait Troplong à l'Académie des sciences morales et politiques. Les comptes-rendus de la docte assemblée relatent de lui un grand nombre de rapports remarquables et de discussions aussi ingénieuses qu'approfondies. L'âge, d'ailleurs, n'avait rien ôté à la pénétration et à l'activité de son esprit : témoin son livre récemment publié où sont résumées les matières exigées pour le premier examen de droit civil, et qui ne trahit chez son auteur aucun symptôme de défaillance. En dehors de cet ouvrage, M. Valette a beaucoup écrit. De 1840 à 1850, il a rédigé avec MM. Félix et Duvergier une revue de droit français et étranger. On connaît encore de lui une édition annotée et considérablement augmentée du *Traité sur l'état des personnes*, par Proudhon ; une

brochure sur l'*Effet de l'inscription en matière de priviléges;* un volume sur les *Priviléges et hypothèques ;* un ouvrage intitulé : *Explication sommaire du Livre Ier du code Napoléon;* et enfin un grand nombre d'articles parus dans le *Droit, journal des tribunaux,* et consacrés au droit et à la jurisprudence. De plus, la connaissance approfondie qu'il avait des langues étrangères lui permettait de se mettre en rapport avec les savants de toute l'Europe. Il était surtout connu en Allemagne, comme ayant révisé la traduction française du *Traité de la possession en droit romain de Savigny.*

» Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier les œuvres de notre compatriote, au point de vue juridique. Les hommes compétents leur ont donné depuis longtemps le rang qui leur convient, c'est-à-dire un rang éminent entre tous. Disons seulement qu'elles sont empreintes de l'esprit philosophique le plus élevé, et qu'elles révèlent chez leur auteur une universalité de connaissances et une ampleur de vues rares surtout chez un jurisconsulte. Il est encore un côté par lequel M. Valette diffère de la plupart de ses collègues : je veux parler du style, qui trahit généralement chez les auteurs de livres de droit une ignorance absolue des premiers principes de l'art d'écrire. Celui de notre compatriote a l'élégance sobre et vigoureuse qui convient au genre de ses travaux : il est clair, précis, incisif, bien supérieur à ce qu'était son langage parlé où l'on observait, au moins dans les derniers temps, quelque diffusion et quelque longueur.

» J'en ai du reste pu juger par moi-même, ayant assisté à plusieurs cours de M. Valette depuis 1870. Toutefois, je n'ai pas eu l'honneur de le connaître personnellement ; mais comme tous ceux qui ont fréquenté la Faculté de droit de Paris, j'ai entendu vanter la facilité de son commerce, l'agrément de sa conversation, spirituelle, vive, variée, embrassant jusqu'aux sujets les plus étrangers à son enseignement, et surtout cette bonté inépuisable qui, malgré quelque rudesse extérieure, formait le fond de son caractère. Notre compa-

triote en donnait chaque jour des preuves remarquables. On sait qu'il était président de la Société protectrice des animaux, et les journaux ont rapporté dernièrement à cette occasion les plus touchantes anecdotes.

Au physique, le portrait de M. Valette n'est plus à faire. Tout le monde se souvient d'avoir vu à Paris, ces dernières années, se promenant aux environs du Panthéon, un livre ou un journal à la main, un grand et beau vieillard, légèrement courbé par l'âge, mais à l'allure encore vigoureuse. C'était le célèbre professeur de droit qui travaillait beaucoup en plein air, et qui, une fois plongé dans ses méditations, ne paraissait plus s'apercevoir de ce qui se passait autour de lui. La tête était énergique, mais sans dureté : l'expression générale annonçait l'habitude du recueillement intérieur; on reconnaissait à première vue le savant laborieux et surtout l'homme du devoir.

» Tels étaient, en effet, les deux caractères qui distinguaient à un haut degré notre regretté compatriote : la passion de la science, le culte du devoir. Je ne parle pas de l'amour de la liberté, car peut-il y avoir une grande âme qui se complaise dans la servitude? M. Valette a terminé, le 14 mai dernier, sa carrière si longue et si bien remplie. Ses obsèques ont eu lieu à Paris, au milieu du deuil général et du concours empressé tant de la jeunesse studieuse que des savants les plus éminents dans tous les genres. Suivant la dernière volonté du défunt, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe. Mais il a voulu être enseveli dans sa robe d'avocat, voyant sans doute en elle un symbole de travail, de dignité et d'indépendance. C'est à ceux qu'ont formés ses enseignements et ses exemples à faire voir qu'il ne se trompait pas. »

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Charles Grand, Saillard et Faucompré, M. Henri *d'Arneville*, chimiste, au château du chalet d'Arguel ;

Par MM. Saillard et Faucompré, M. Valery *Masson,* avocat

Comme membre correspondant,

Par MM. Daubian-Delisle et Castan, M. le marquis *de Rochambeau,* président de la Société scientifique et littéraire du Vendômois, à Paris, boulevard Malesherbes, 43.

Après un vote d'admission des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Olivier, Ernest, naturaliste;

Contet, François, comptable et propriétaire;

Chipon, Maurice, substitut du Procureur de la République près le Tribunal civil de Besançon;

Membre correspondant,

M. Dramard, président du Tribunal civil d'Arbois.

Le Président, G. Sire.

Le Secrétaire, A. Castan.

Séance du 8 juin 1878.

Présidence de M. Sire.

Sont présents :

Bureau : M. *Sire*, président; M. le *Préfet du Doubs,* membre honoraire; MM. *Saillard* et *Besson*, vice-présidents; M. *Faivre,* vice-secrétaire; M. *Vaissier,* archiviste; M. *Castan*, secrétaire;

Membres résidants : MM. *Alexandre* (Charles), *Bertrand, Boudot*, *Bouttey, Canel*, *Coindre*, *Daubian-Delisle*, *Demongeot*, *Foin*, *de Gassowski*, *Grand* (Charles), *Grand* (Jean-Antoine), *Henry*, *Huart*, *Le Grix*, *Marquiset, Micaud, Monnot, Paillot, Perruche de Velna, Petitcuenot, Pingaud*, *Richard*, *Ripps*, *Savourey ;*

Membre correspondant : M. l'abbé *Bossu*.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai ayant été lu et adopté, M. le vice-président Edouard Besson apprend en ces termes à la Société la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Paul Bucaille :

« Notre Société, Messieurs, vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Paul Bucaille, avocat, décédé le 7 juin, à l'âge de 33 ans. Il n'était des nôtres que depuis peu, et n'avait pas encore eu le temps d'accorder à nos travaux une collaboration effective. Je l'avais présenté naguère à vos suffrages avec d'autant plus de satisfaction que mon intimité avec lui me permettait d'apprécier mieux que personne la haute culture de son esprit, l'étendue et la variété de ses connaissances.

» Son éducation intellectuelle s'était faite surtout à Paris où il avait beaucoup vécu dans le monde des littérateurs et des artistes, surtout des artistes franc-comtois. Il avait rapporté de ce commerce fécond une grande largeur de vues, un sens exquis des choses de la pensée et de l'art, le libéralisme le plus élevé. Son rare mérite n'était inconnu que de lui seul ; la modestie excessive qui formait le trait distinctif de son caractère le lui dissimulait presque entièrement.

» Il connaissait à fond l'histoire et la littérature de notre province, qui sont l'objet spécial de nos travaux, et, lorsque la mort est venue le surprendre, il était en train de leur consacrer dans la presse locale de fort remarquables articles.

» Sans doute, Messieurs, vous ne pouvez tous ressentir comme moi et comme les nombreux amis que lui avaient attachés ses rares qualités d'esprit et surtout de cœur, le coup terrible qui l'a frappé d'une manière aussi soudaine qu'imprévue. Mais qui donc ne serait ému en voyant tant de vie, tant de force, tant de jeunesse, tant d'espérances si prématurément détruites? J'espère donc que vous voudrez bien vous associer pour une large part au deuil qui affecte spécialement le barreau bisontin. »

La Société décide que les paroles émues de M. Edouard Besson entreront dans le procès-verbal de la séance.

Par des envois spontanés de livraisons de leurs *Mémoires*, la Société Linnéenne de Bordeaux et la Société d'histoire naturelle de Wisconsin, à Milwaukée (Etats-Unis d'Amérique), expriment le désir d'entrer en relation d'échanges avec notre Compagnie.

Il sera fait bon accueil à ces gracieuses avances.

M. le président fait un rapport verbal sur la mission qu'il a remplie, de concert avec M. Edouard Besson, le jeudi 23 mai dernier, pour représenter notre Compagnie dans la séance publique et le banquet de la Société d'Emulation de Montbéliard. Comme de coutume, nos délégués ont reçu à Montbéliard un gracieux accueil ; ils ont d'ailleurs concouru au succès de la fête, car M. le président Sire a exposé dans la séance ses idées sur la théorie du radiomètre, et M. le vice-président Besson a été, au banquet, l'éloquent interprète de nos sentiments confraternels.

Le bureau de la Société ayant jugé convenable qu'un souvenir fût consacré dans nos publications au colonel Denfert-Rochereau, commandant supérieur de la défense de Belfort en 1870-71, M. le baron de Prinsac, qui a participé à cette défense, s'est empressé de répondre au vœu de ses collègues en écrivant quelques pages qu'il intitule : *Le colonel Denfert à Belfort.*

Ce morceau, dont M. Edouard Besson donne lecture en l'absence de l'auteur, est accueilli par des applaudissements suivis d'un vote d'impression.

Comme corollaire de cette manifestation sympathique, M. Edouard Besson propose que la Société s'inscrive pour cent francs sur la liste d'une souscription ouverte à l'effet d'élever à Montbéliard un monument au colonel Denfert.

La Société considère que la résistance de Belfort, essentiel-

lement due aux talents militaires et à la patriotique énergie du colonel Denfert, a exonéré Besançon des terribles conséquences d'un siége; que cette résistance a conservé au pays l'une des clefs de son territoire, en même temps qu'elle a été, dans une période exceptionnellement assombrie, une consolation virile et un salutaire exemple; que l'auteur de si mémorables résultats a adopté notre département comme seconde patrie et comme lieu d'éternel repos; que la ville de Besançon se trouve ainsi particulièrement tenue d'honorer sa mémoire et qu'elle ne saurait faillir à ce noble devoir : en conséquence, la proposition qui précède est adoptée à l'unanimité.

M. Sire intéresse vivement l'auditoire par un exposé lucide de la théorie du Microphone, appareil basé sur les mêmes principes que le Téléphone, mais qui amplifie dans des proportions énormes les sons qu'il transmet.

MM. Bouttey et de Gassowski présentent, comme candidat au titre de membre résidant, M. Clément *Carry*, propriétaire, rue Saint-Paul, 48.

A la suite d'un vote d'admission des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. d'Arneville, Henri, chimiste, au château du chalet d'Arguel;
Masson, Valery, avocat;

Membre correspondant,

M. le marquis de Rochambeau, président de la Société scientifique et littéraire du Vendômois.

Le Président, G. Sire. — *Le Secrétaire,* A. Castan.

Séance du 13 juillet 1878.

Présidence de MM. Saillard et Sire.

Sont présents :

Bureau : MM. *Sire*, président; *Saillard* et *Besson*, vice-présidents; *Faivre*, vice-secrétaire; *Klein*, trésorier; *Castan*, secrétaire;

Membres résidants : MM. *Chapoy*, *Croullebois*, *Daubian-Delisle*, *Debauchey*, *Ducat*, *Fournier*, *Gauffre*, *Girod* (Victor), *Grand* (Charles), *Guenot*, *Guillin*, *Jégo*, *Laurens*, *Marquiset*, *Martin*, *Monnot*, *Renaud* (François), *Richard*.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin est lu et adopté.

Par une lettre en date du 8 juin, M. le président du Comité Le Verrier nous remercie de la part que nous avons bien voulu prendre à la souscription ouverte pour l'érection d'une statue au grand astronome.

M. le Préfet du Doubs ayant désiré que notre Compagnie fût représentée par deux de ses membres dans une commission départementale créée pour travailler à l'Inventaire des richesses d'art de la France, le conseil d'administration s'est empressé de désigner à cet effet MM. Ducat et Saint-Ginest. La commission s'est constituée et a réparti entre ses membres les diverses sections du travail à accomplir; les délégués de la Société d'Emulation du Doubs donneront à l'œuvre le plus dévoué et le plus utile concours.

Un de nos compatriotes, M. Jacques, officier principal d'administration, à Alger, offre à la Société deux lézards du désert empaillés, l'un appelé *Lézard Ouran*, l'autre dénommé *Lézard de Palmier à queue striée*.

Des remercîments seront adressés à M. Jacques, et les deux

lézards envoyés par lui prendront place au musée d'histoire naturelle.

M. Paul Laurens relate les démarches qu'il a faites pour nous obtenir la restitution d'une médaille décernée à la Compagnie en 1864 et déposée par elle, en vue d'un intérêt de circonstance, au musée des antiquités de la ville. M. Vuilleret, conservateur de cet établissement, a répondu en premier lieu qu'il soumettrait notre demande à la commission municipale d'archéologie; puis M. Paul Laurens ayant insisté à diverses reprises pour avoir une réponse catégorique à nous transmettre, M. Vuilleret, d'accord sans doute avec la commission municipale d'archéologie, a formulé par écrit, sous la date du 2 juillet courant, une fin de non recevoir basée sur les motifs suivants : 1° la médaille dont il s'agit a été *donnée* à titre définitif par la Société au musée d'antiquités de la ville; 2° le tableau d'honneur que veut former la Société jouirait au musée d'une bien plus grande publicité que celle qu'il aurait dans la salle de nos réunions; 3° toute latitude nous est laissée de faire reproduire notre médaille en galvanoplastie ou même d'en faire frapper à la monnaie un second exemplaire.

La Société aurait le droit de trouver étrange ce procédé d'un établissement à qui elle a prodigué des dons en numéraire et en objets précieux. Mais, préférant rester strictement dans les termes de la question à résoudre, elle fera les répliques suivantes aux objections de M. Vuilleret : 1° la médaille n'a pas été donnée, mais simplement *déposée* au musée archéologique, en vertu d'une délibération du 12 novembre 1864, époque à laquelle la Société n'avait pas de salle attitrée soit pour la tenue de ses séances, soit pour la conservation de ce qui lui appartenait; 2° la Société est absolument dans son droit en préférant aujourd'hui la salle de ses séances à celles du musée d'antiquités pour l'exhibition de ce que l'on veut bien appeler son tableau d'honneur; 3° quant au conseil qui

lui est donné de faire reproduire sa médaille en galvanoplastie ou d'en demander à la monnaie un second exemplaire, le tout à ses frais sans doute, ce ne peut être évidemment qu'une agréable plaisanterie.

Pour rentrer sur le terrain de la gravité, la Société déclare qu'elle persiste dans son désir de récupérer la médaille qui témoigne de son premier succès à la Sorbonne; elle décide qu'une démarche sera faite en son nom pour cet objet auprès de M. le Sénateur Maire de la ville; elle prie MM. Paul Laurens, Saillard et Guillin, tous trois membres du conseil municipal, de vouloir bien être à cet égard ses interprètes auprès de l'autorité compétente.

M. le docteur Faivre, contrôleur des dépenses, expose que l'on réclame à la Société le paiement d'une note de 124 francs 50 centimes, résultant de frais faits pour les conférences qui ont eu lieu l'hiver dernier; il rappelle que l'administration municipale, très sympathique à l'œuvre des conférences, avait donné verbalement l'assurance que les frais de cette nature seraient supportés par la ville; il demande à la Société si elle juge convenable de payer ladite note ou si elle préfère adresser une réclamation sur ce chef à l'administration municipale.

M. le vice-président Saillard se croit autorisé à déclarer que le conseil municipal préférerait que les frais résultant des conférences fussent payés par la Société, sauf à accorder ensuite à celle-ci une indemnité spéciale à titre d'encouragement pour l'œuvre des conférences.

Après quoi, M. Charles Grand propose et la Société admet que la somme dont il s'agit, montant à 124 fr. 50 centimes, soit payée comme avance faite à charge de régularisation.

M. Edouard Besson lit un rapport sur la séance générale tenue à Cernier, le vendredi 5 juillet courant, par la Société d'histoire de Neuchâtel.

La Compagnie remercie l'honorable vice-président et vote l'impression de son rapport.

A son tour, M. Castan fait un récit de la fête qui a eu lieu à Belfort, le jeudi 11 juillet, et dans laquelle notre association était représentée par son président et son secrétaire.

La Société retient également ce compte-rendu pour ses *Mémoires*.

L'assemblée entend de plus un rapport de M. Edouard Besson sur l'ouvrage d'Amédée Thierry intitulé *Nestorius et Eutychès*, volume qui nous a été récemment offert par l'un des fils du grand historien.

En votant l'impression de cette étude de M. Edouard Besson, la Société est heureuse de rendre un nouvel hommage à la mémoire de l'écrivain illustre qui fut l'un de ses patrons les plus dévoués.

Le rapport de M. Besson est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Les deux fils de l'historien Amédée Thierry, MM. Gilbert-Augustin et Jacques-Amédée Thierry, ont fait hommage à notre Société de l'ouvrage qu'ils viennent de publier en réunissant les derniers articles écrits par leur illustre père dans la *Revue des Deux-Mondes*.

» Cet ouvrage, faisant suite à l'histoire si dramatique des luttes soutenues par saint Jean-Chrysostôme contre l'impératrice Eudoxie, nous introduit encore davantage dans le vif des grandes luttes religieuses dont le cinquième siècle fut agité. Nestorius et Eutychès personnifient en effet les principales hérésies qui troublèrent cette curieuse époque.

» Il s'agissait alors de l'Incarnation, mystère obscur entre tous et que le concile de Nicée, qui s'était borné à préciser les caractères de la Trinité, n'avait en aucune manière éclairci.

» Le champ restait donc ouvert aux commentaires des théo-

logiens, et en semblable matière, il leur était difficile de ne point s'égarer. Mais précisons d'abord l'objet du débat. « Lors-» que, dit notre auteur, la vierge Marie mit au monde l'Homme-» Dieu, qui venait sauver le genre humain, engendra-t-elle » l'homme ou le Dieu ? et si elle engendra l'un et l'autre, dans » quel rapport les deux natures divine et humaine co-exis-» tèrent-elles en la personne de Jésus son fils ? » On comprend à combien de solutions se prêtaient ces questions diverses. Les hérésies qui en sortirent consistèrent soit à ne voir avec Nestorius dans la mère de Jésus que la mère d'un homme (*anthrópotocos*), soit au contraire à ne voir en elle avec Eutychès que la mère d'un Dieu (*theotocos*). Ces deux mots, *anthrópotocos* et *theotocos*, mirent l'Asie en feu et ébranlèrent le monde romain plus que ne l'avait fait le choc des bandes d'Attila. Pour le comprendre, il faut faire abstraction de nos idées de philosophie et même d'indifférence au sujet des pures questions de dogme, et nous replacer au cinquième siècle, c'est-à-dire à une époque de foi ardente et de prosélytisme infatigable, où les passions religieuses avaient remplacé toutes les autres, où elles s'étaient même substituées aux passions politiques. Dans la société d'alors, en effet, il n'y avait plus de *forum*, plus d'*agora*, plus d'assemblées publiques ; mais il y avait des synodes et des conciles tenus dans les basiliques, et c'était là que se concentrait la vie des peuples. Et qu'on ne croie pas que cette vie manquât de mouvement et d'animation. S'il y a quelque chose à lui reprocher, c'est au contraire d'avoir été trop tumultueuse.

» Ceux qui ne jugent pas nos assemblées modernes suffisamment calmes et dignes n'ont, pour revenir de leurs préventions, qu'à lire dans l'ouvrage d'Amédée Thierry la description de quelques conciles du cinquième siècle, notamment du deuxième d'Ephèse, si bien appelé le *brigandage d'Ephèse*, où le patriarche d'Alexandrie terrassa et foula aux pieds le patriarche de Constantinople, traitement dont le malheureux vieillard mourut trois jours après, et où l'un des personnages

les plus influents était un directeur de couvent, disons mieux, un chef de bandits traînant continuellement à sa suite une bande de moines armés de massues qui leurs servaient d'instruments de persuasion destinés à inculquer au peuple leurs doctrines religieuses.

» M. Amédée Thierry semble penser qu'il y a là pour l'esprit observateur un spectacle tout aussi attrayant que celui des grandes luttes du *forum* qui avaient marqué les beaux temps de la République romaine. Nous sommes loin, quant à nous, de partager cette manière de voir. Les luttes du *forum* firent de Rome la maîtresse du monde, et à force d'épiloguer sur le dogme religieux, le peuple de Constantinople en vint à ne se préoccuper que de la question de la lumière du Mont-Thabor, pendant que le bélier de Mahomet II brisait les portes de cette ville dégénérée.

Quoi qu'il en soit, l'historien comme le moraliste, comme le physiologue, doit tout étudier; et les époques d'abjecte dégradation ne doivent pas plus échapper à son examen que celles de vie et de lumière. A ce point de vue, M. Amédée Thierry a rendu à la science d'incontestables services, et son dernier ouvrage, bien que n'étant pas à la hauteur des précédents, surtout de celui qui était consacré à saint Jean-Chrysostôme, et trahissant peut-être quelques symptômes de défaillance, n'est pas des moins instructifs en ce qui touche l'état politique et religieux de l'empire aux premiers temps du christianisme.

» Nous pénétrons avec notre auteur les ressorts de ces gouvernements morbides qui précipitèrent la décadence générale; nous assistons aux intrigues des femmes, des eunuques qui dominaient le faible Théodose II; nous le suivons dans ses tentatives de direction théologique, où il se contredit à chaque pas et où il ne réussit qu'à aigrir les querelles, à rendre les dissensions plus violentes. M. Amédée Thierry nous indique en outre les causes principales de cette agitation et de ces troubles aussi politiques que religieux. D'abord le fanatisme

des populations qui, joint à leur esprit subtil et à leur amour de la controverse, devait engendrer les théories les plus étranges en matière de dogme. Il y avait de plus, entre les principaux siéges épiscopaux de l'Orient, surtout entre celui d'Alexandrie et celui de Constantinople, une rivalité ardente qui ne manquait pas de se manifester à propos des dissensions religieuses. Ainsi Nestorius, patriarche de Constantinople, n'eut pas de plus rude adversaire que Cyrille, patriarche d'Alexandrie, et lorsque Eutychès, archimandrite d'un couvent de la capitale de l'Orient, eut été anathématisé par son archevêque, il rencontra un soutien énergique dans la personne de Dioscore, archevêque de la métropole d'Egypte. Pour mettre un terme à ces luttes, il ne fallut rien moins que l'avénement d'un empereur doué d'un caractère antique, de Marcien, que son mariage avec Pulchérie, sœur de Théodose II, éleva à la pourpre. Ce fut lui qui convoqua le célèbre concile de Chalcédoine, où siégèrent plus de 670 Pères, et d'où sortit, avec la définition de l'Incarnation, si tant est que de tels dogmes puissent se définir, la paix religieuse du monde romain. Toutefois, la chose ne se fit pas sans difficultés. Malgré la présence des légats impériaux, parfois même de l'empereur en personne, il y eut encore bien du tumulte, surtout à l'occasion des prétentions de l'évêque de Rome, dont la préséance et surtout l'infaillibilité étaient loin d'être alors reconnues.

» Quoi qu'il en soit, ces événements et ces scènes pleines de péripéties imprévues offraient à l'historien un sujet intéressant à la hauteur duquel M. Amédée Thierry a toujours su se maintenir. « Il l'a traité, dit M. Mignet, en appréciateur » de croyances plein de mesure, en peintre savant des mœurs, » en juge éclairé des hommes, en narrateur fidèle des événe- » ments. » Nous ne pouvons rien ajouter à un éloge émané d'un maître aussi compétent. »

Le candidat proposé dans la dernière séance ayant été admis, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. Carry, Clément, propriétaire.

Le Président, G. Sire. *Le Secrétaire,* A. Castan.

Séance du 10 août 1878.

Présidence de M. Edouard Besson.

Sont présents :

Bureau : MM. *Besson*, vice-président ; *Klein*, trésorier ; *Vaissier*, archiviste ; *Castan*, secrétaire ;

Membres résidants : MM. *Alexandre* (Charles), *Barbier*, *Canel*, *Carry*, *Croullebois*, *Daubian-Delisle*, *Foin*, *Gauffre*, *Girod* (Victor), *Haldy*, *Jégo*.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet ayant été lu et adopté, M. le vice-président Besson notifie en ces termes la mort récente de l'avoué Besson, l'un de nos affectionnés confrères :

« Messieurs, depuis sa dernière réunion, la Société d'Emulation du Doubs a perdu l'un de ses membres les plus anciens comme aussi les plus dévoués et les plus sympathiques.

» M. l'avoué Besson appartenait à notre Compagnie depuis 1855. Toutefois la multitude de ses occupations, jointe au souci des affaires nombreuses et absorbantes qui lui étaient confiées, l'empêcha de prendre une part bien active à nos travaux. Il n'en avait pas moins l'esprit très cultivé et très au courant des choses scientifiques et littéraires. En ce qui touche notamment aux matières juridiques, qui formaient l'objet habituel de ses préoccupations, il était d'une compétence reconnue. Ses connaissances à ce point de vue et sa longue expérience des affaires en faisaient le conseil autorisé d'un très grand nombre de plaideurs.

» Les avocats eux-mêmes ne trouvaient pas seulement en lui un auxiliaire dévoué aux intérêts de leurs clients ; souvent ils avaient recours à ses lumières, et beaucoup d'entre eux, parmi lesquels j'aime à me placer, eurent à se louer en mainte occasion de sa parfaite bienveillance. C'est chez lui en particulier et sous son habile direction que toute une génération du barreau bisontin s'est initiée à la science aride de la procédure : aussi comptait-il, surtout dans le monde du palais, de nombreuses et profondes affections.

» Du reste, un caractère comme le sien, dont la bonté formait le trait distinctif, ne pouvait lui faire que des amis. Son libéralisme élevé, son esprit large et ouvert à toute idée généreuse, ses hautes relations dans le monde politique, lui assuraient une grande influence, dont il faisait d'ailleurs le meilleur usage : aussi n'ai-je pas cru qu'un tel homme pût disparaître de notre cité, sans qu'une association comme la nôtre, qui lui était unie à la fois par une longue habitude et par la communauté des aspirations, lui consacrât quelques mots de souvenir et de regret. »

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage, et elle en décide l'insertion au procès-verbal de la séance.

Par une dépêche en date du 20 juillet dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique nous informe qu'une allocation de cinq cents francs est accordée à notre Compagnie comme encouragement pour ses travaux.

L'assemblée ratifie les remercîments qui ont été transmis à M. le Ministre en retour de ce témoignage flatteur de son intérêt.

Un congrès international de géographie commerciale devant avoir lieu à Paris, du 23 au 27 septembre, M. le Commissaire général de ce congrès prie notre Société de s'y faire représenter.

M. Barbier se déclare disposé à accepter ce mandat, et la Société est heureuse de le lui confier.

En l'absence de M. Paul Laurens, occupé de l'organisation d'une solennité agricole, le secrétaire rend compte des démarches faites par cet honorable confrère, de concert avec MM. Guillin et Saillard, pour nous obtenir la restitution d'une médaille de récompense qui nous fut jadis décernée à la Sorbonne et que nous avions temporairement déposée au musée des antiquités de la ville.

Nos délégués ont reçu de M. le Sénateur Maire de la ville le plus bienveillant accueil, et les raisons qu'ils exposaient ont paru si concluantes, que l'éminent magistrat n'a pas hésité à prendre en notre faveur un arrêté dont voici le texte :

« Nous, Sénateur, Maire de la Ville de Besançon,

» Vu les délibérations de la Société d'Emulation en date des 12 novembre 1864, 18 mai et 13 juillet 1878,

» Attendu qu'en 1864, la Société d'Emulation ayant obtenu au concours des sociétés savantes une médaille d'argent à l'occasion de ses recherches et de ses études sur Alaise, décida de déposer cette médaille au Musée archéologique de la Ville où figuraient déjà les objets exhumés par elle des tombelles de cette localité ;

» Que le dépôt ainsi opéré n'avait pas le caractère d'une aliénation ; que par elle-même la médaille n'a rien qui en motive le maintien dans une collection archéologique ; qu'il est facile de comprendre le sentiment qui inspira la délibération du 12 novembre 1864, alors qu'on sait qu'une partie des objets recueillis dans ce Musée provient des recherches et des dons de la Société d'Emulation ;

» Que c'est donc par des considérations aussi respectables que légitimes que la Société, désirant grouper dans un cadre les nombreuses médailles que, depuis lors, elle a obtenues en récompense de ses travaux, sollicite la remise de celle de 1864 ;

» Mais que M. le Conservateur des Musées a sagement agi en réservant à l'autorité le soin d'apprécier cette question ;

» Attendu que l'ancienne commission d'administration et de surveillance du Musée archéologique, constituée par arrêté du 20 juin 1848, se composait de sept membres ; que, sur ce nombre, cinq membres sont décédés et n'ont point encore été remplacés ; que cette Commission a donc cessé d'exister de fait, jusqu'au jour où elle sera reconstituée ; qu'il n'apparaît pas d'ailleurs qu'elle ait fonctionné ; qu'il n'est donc pas possible de lui demander avis,

» Arrêtons :

» M. le Conservateur du Musée archéologique est autorisé à remettre au Président de la Société d'Emulation, sur récépissé, la médaille d'argent déposée par cette Société en 1864 au Musée de la Ville.

» Hôtel de Ville, le 16 juillet 1878.

» *Le Sénateur Maire de la Ville*,

» (Signé) G. Oudet. »

Restait à procurer l'exécution de cet arrêté, c'est-à-dire à redemander la médaille et à offrir d'en donner décharge à M. le Conservateur du musée archéologique. C'est ce que voulut bien faire M. Sire, notre honorable président. Mais ses tentatives ne lui valurent qu'une lettre, en date du 28 juillet, par laquelle M. Vuilleret déclarait que, venant de donner sa démission à M. le Maire, il n'avait plus qualité pour faire la remise qui était désirée.

La Société n'a pas à s'occuper de cet incident. Il ne s'agit dans l'espèce ni d'une question de personne, ni d'un procès de tendance. Notre réclamation est aussi simple que légitime ; elle a été jugée telle par l'honorable chef de la municipalité. Le jugement, rendu sous forme d'arrêté, met entre nos mains un titre exécutoire, et il est de notre dignité de faire le possible pour qu'il en sorte un plein et entier effet.

En conséquence, sur la proposition de M. le vice-président Besson, la Société donne à son conseil d'administration mandat et pouvoir de requérir par toutes les voies de droit l'exécution de l'arrêté municipal qui autorise M. le Conservateur du musée archéologique à remettre au Président de la Société d'Emulation du Doubs la médaille d'argent déposée dans ledit musée en 1864.

Il est décidé ensuite que la Société des sciences naturelles de Béziers et la Société d'histoire naturelle de Reims, qui ont pris l'initiative de nous envoyer leurs travaux, compteront désormais parmi celles qui reçoivent nos *Mémoires*.

Enfin M. Castan lit un opuscule intitulé : *Origines du Festin des Rois à Besançon.*

La Société vote l'impression de ce travail.

Après quoi M. le président déclare la Société prorogée jusqu'au second samedi de novembre.

Le Vice-Président, E. Besson. — *Le Secrétaire,* A. Castan.

Séance du 9 novembre 1878.

Présidence de M. Edouard Besson.

Sont présents :

Bureau : MM. *Besson*, vice-président; *Klein*, trésorier; *Faivre*, vice-secrétaire; *Vaissier*, archiviste; *Castan*, secrétaire;

Membres résidants : MM. *Alexandre* (Charles), *Amberger*, *Boudot*, *Carry*, *Coindre*, *Daubian-Deliste*, *Demongeot*, *Dietrich*, *Ducat*, *Girod* (Victor), *Grand* (Charles), *Grand* (Jean-Antoine), *Henry*, *Hild*, *Jégo*, *Le Grix*, *Martin*, *Ripps*, *Valluet*.

Membre correspondant : M. *Coste* (Louis).

Le procès-verbal de la séance du 10 août ayant été lu et adopté, le secrétaire notifie le décès de M. Reynaud-Ducreux (Pierre-Joseph-Auguste), l'avant-dernier de ceux qui survivaient parmi les fondateurs de la Société d'Emulation du Doubs ; il ajoute que le conseil d'administration l'ayant délégué pour exprimer les sentiments collectifs de la Compagnie aux obsèques de cet homme de bien, il a communiqué son discours à deux des journaux de la ville, qui l'ont immédiatement imprimé. Il se trouve ainsi dispensé de donner lecture d'un éloge qui a été rendu public ; mais il désirerait que la Société, dont il a été l'interprète, l'autorisât à reproduire dans ses *Mémoires* ce portrait de l'un de ses membres les plus distingués par les facultés de l'intelligence et les qualités du cœur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Castan expose ensuite qu'il a l'intention formelle de ne pas continuer au delà de l'année courante l'exercice du mandat de secrétaire. Sa santé l'oblige, en effet, à prendre un peu plus de repos que par le passé : aussi se voit-il dans l'absolue nécessité d'alléger le fardeau très complexe qui pèse sur lui. Ses sympathies pour la Société resteront intactes : il fera de son mieux pour renseigner en toute circonstance le successeur que l'on voûdra bien lui donner ; il surveillera jusqu'à complet achèvement l'impression du volume qui est en cours d'exécution ; il espère enfin pouvoir collaborer aux volumes ultérieurs par des communications concernant l'archéologie et l'histoire de la province. Mais il tient à être dégagé d'une responsabilité qui, depuis quatorze ans, lui impose un surcroît de travail désormais incompatible avec ses occupations essentielles. Il a conséquemment l'honneur et le regret de prévenir la Société qu'elle devra mettre l'élection d'un secrétaire décennal à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

Conformément aux us et coutumes de la Société, le conseil d'administration s'est réuni pour élaborer le budget de l'année

1879. Le projet ainsi préparé n'ayant soulevé aucune objection, M. le président le déclare adopté dans les termes suivants :

RECETTES.

1° Encaisse prévu au 31 décembre 1878.....	600 f.
2° Subvention de l'Etat.....	500
3° — du département du Doubs.....	500
4° — de la ville de Besançon.....	600
5° Cotisations des membres résidants.	2.300
6° — — correspondants.....	700
7° Droit de diplôme, recettes accidentelles	30
8° Intérêts du capital en caisse et des rentes.....	400
Total.....	5.630 f.

DÉPENSES.

1° Impressions.....	3.500 f.
2° Reliures.....	200
3° Frais de bureau, chauffage et éclairage.....	150
4° Frais divers, conférences et séance publique...	900
5° Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société.....	250
6° Crédit pour recherches scientifiques.....	500
7° Compte de réserve.....	130
Total.....	5.630 f.

Incidemment revient la question de savoir si les dépenses relatives aux conférences de l'hiver dernier, qui ont été acquittées provisoirement par M. le trésorier, doivent être considérées comme définitivement faites, ou bien s'il y a lieu d'en attendre le remboursement par la ville.

La Société, se référant à sa délibération du 13 juillet dernier, autorise M. le contrôleur des dépenses à délivrer un mandat de 124 francs 50 centimes, montant des susdites dé-

penses, lesquelles entreront ainsi dans les charges de l'exercice financier de 1878.

Appelée à fixer le jour de la prochaine séance publique et du banquet qui en est annuellement la suite, la Société se prononce pour le jeudi 19 décembre : elle donne à son conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour organiser cette double solennité.

M. le vice-président Besson présente un exposé des démarches qu'il a faites, comme fondé des pouvoirs donnés par la Société à son conseil d'administration, à l'effet de nous obtenir la restitution d'une médaille de récompense décernée à la Compagnie, en 1864, pour les cinq premiers mémoires de M. Castan sur les fouilles d'Alaise (1). L'honorable délégué rend hommage à la bienveillante fermeté que M. le Sénateur Maire de la ville a mise au service de notre légitime réclamation. Il dépose sur le bureau la médaille qui était en litige et communique une lettre que le chef éminent de la municipalité lui a écrite au sujet de la restitution de cette médaille. « En vous la restituant, sur le désir manifesté par la Société, écrit M. le sénateur Oudet, je crois devoir vous exprimer un regret : c'est que le souvenir de cette médaille disparût absolument de nos collections et que le public qui les visite ne fût plus dans la possibilité de savoir que le Gouvernement a dès longtemps reconnu les efforts faits par nos archéologues pour composer cet ensemble de pièces historiques qui constituent notre musée. Je demande donc à la Société d'Emulation de vouloir bien m'autoriser à faire, aux frais de la ville ou à mes frais, les démarches nécessaires à l'effet d'obtenir du Ministre de l'Instruction publique, pour notre musée archéologique, une reproduction de la médaille que je vous rends aujourd'hui, suivant votre désir. »

---

(1) M. Castan possède une médaille du même module, *frappée à son nom*, qui lui a été décernée parallèlement à celle obtenue par la Société.

M. Besson termine et conclut en proposant à la Société d'adopter, comme témoignage de sa satisfaction et de sa gratitude, un ordre du jour ainsi conçu :

« La Société, se félicitant de l'heureux résultat qu'a eu l'intervention de M. le Sénateur Maire de la ville à l'effet d'assurer la restitution d'une médaille obtenue par elle au congrès des sociétés savantes de 1864 et déposée ensuite au musée de Besançon, tient à honneur, en donnant acte à ce magistrat de la réception d'un souvenir de ses travaux auquel elle attache le plus grand prix, de lui témoigner sa gratitude respectueuse et d'accéder au désir qu'il manifeste dans sa lettre d'envoi, en l'autorisant à faire auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique les démarches nécessaires pour obtenir une reproduction de notre médaille, reproduction destinée à remplacer l'original dans les collections du musée archéologique de Besançon. »

Cet ordre du jour est voté par acclamation et à l'unanimité des membres présents.

De la part de M. le capitaine de vaisseau Ulysse Devarenne, notre compatriote et confrère, M. Victor Girod remet à la Société un envoi composé de trois échantillons de Spath d'Islande et de sept œufs d'oiseaux de diverses races de ce même pays.

La Société accepte avec reconnaissance cette nouvelle preuve du bon souvenir de M. Devarenne, et elle décide que les objets envoyés par lui seront déposés, avec mention de leur provenance, au musée d'histoire naturelle.

Le secrétaire communique à la Société un volume manuscrit de format in-folio, que son auteur, M. Quiquerez, intitule : *Antiquités du Jura bernois*. C'est un nouveau tribut payé à la science archéologique par notre vénéré confrère et érudit collaborateur. Ce volume, composé de quelques pages d'un texte très précis et d'un grand nombre de dessins exécutés d'après les monuments, présente un résumé des investigations et des découvertes qui honorent le nom de M. Qui-

quierez. La Société ne peut que prendre le plus grand intérêt à cet ensemble de documents qui complètent ou expliquent ceux que fournit le sol de notre Jura franc-comtois. En conséquence, M. Quiquerez sera vivement remercié de sa gracieuse communication.

En l'absence de M. François Renaud, chargé de rendre compte à la Société d'un ouvrage de M. Maurice Bixio, notre confrère, sur l'*alimentation des chevaux dans les grandes écuries industrielles*, le secrétaire lit un compte-rendu qui lui a été remis par l'honorable rapporteur. Ce morceau est entendu avec intérêt, et la Compagnie en décide tout à la fois l'impression dans ses *Mémoires* et la communication à la Société des agriculteurs de France.

M. Castan exhibe un petit buste en terre blanche, de fabrication gallo-romaine, qui est sorti de creusages faits dans l'établissement des Frères de Marie, c'est-à-dire dans le périmètre du théâtre antique de Vesontio. Cette figurine était bien à sa place en un tel milieu, car elle représente le dieu de la gaîté, le dieu *Risus*. Une monnaie romaine en bronze, absolument fruste, se trouvait soudée par l'oxyde au cou de la petite figure.

M. le directeur de l'institution Sainte-Marie ayant bien voulu offrir à la Société ce curieux vestige, des remercîments lui sont votés, et il est décidé que l'objet sera transmis au musée des antiquités de la ville.

M. le vice-président Besson fait une analyse du nouvel ouvrage que vient de publier notre confrère et compatriote M. Edouard Grenier, l'un des poètes contemporains les plus justement estimés. Ce livre est intitulé *Jacqueline Bonhomme, tragédie moderne* (1789-1800). En une série de saisissants tableaux, le poète y expose l'histoire et y caractérise l'esprit de ce drame national qui s'appelle la Révolution française. M. Besson intéresse vivement l'auditoire par la lecture des

plus émouvants épisodes de ce livre, qui joint à un haut mérite littéraire la bonne fortune d'être né en temps opportun.

Sont présentés pour entrer dans la Société comme membres correspondants :

Par MM. Barbier, Thuriet et Castan, M. Louis *Gutzwiller*, juge de paix à Vercel (Doubs) ;

Par MM. François et Alphonse Renaud, M. L. *Richard*, médecin aide-major de 1re classe au 10e régiment d'infanterie, à Auxonne (Côte-d'Or) ;

Par MM. Pierre Voisin et Castan, M. *Voisin-Delacroix*, étudiant en droit, à Dijon (Côte-d'Or).

Le Vice-Président, E. Besson. — *Le Secrétaire,* A. Castan.

Séance du 18 décembre 1878.

Présidence de MM. Ch. Grand et Sire.

Sont présents :

Bureau : MM. *Sire*, président ; *Saillard* et *Besson*, vice-présidents ; *Klein*, trésorier ; *Faivre*, vice-secrétaire ; *de Prinsac*, trésorier-adjoint ; *Vaissier*, archiviste ; *Castan*, secrétaire ;

Membres résidants : MM. *Amberger*, *Barbier*, *Beurnier*, *Bourcheriette*, *Bouttey*, *Chapoy*, *Chatelain*, *Coindre*, *Croullebois*, *Daubian-Delisle*, *Debauchey*, *Delavelle* (Victor), *Ducat*, *Durupt*, *Girod* (Victor), *Grand* (Charles), *Grosjean* (Alexandre), *Grosjean* (Francis), *Guenot*, *Haldy*, *Henricolas*, *Hild*, *Jégo*, *de Jouffroy* (le comte Joseph), *Laurens*, *Ledoux*, *Lehrs*, *Monnier* (Louis), *Nargaud*, *Olivier*, *Pétey*, *Pingaud*, *Renaud* (Alphonse), *Renaud* (François), *Richard*, *Ripps*, *Sancey*, *Titon*, *Tridon*, *Valluet*, *Voirin* ;

Membres correspondants : MM. *Bailly* et *Jurgensen*.

M. Ch. Grand, ancien président, occupe le fauteuil pendant

la lecture du procès-verbal de la séance du 9 novembre, dont la rédaction est adoptée.

M. le président Sire étant venu prendre la direction de la séance, le secrétaire communique les réponses parvenues, en retour des invitations faites, au nom de la Compagnie, pour la séance publique et le banquet. Il résulte de ces réponses que trois membres honoraires, MM. le Préfet du Doubs, le Recteur et l'Inspecteur d'Académie, compteront parmi nos auditeurs et nos convives, et que nous posséderons en outre des représentants de la plupart des associations scientifiques de la province de Franche-Comté.

M. Vaissier lit un rapport sur le congrès viticole de Montpellier, auquel il a assisté.

Ce travail, qui résume consciencieusement des discussions graves et signale ce que notre région devrait en retenir, intéresse vivement la Société : aussi est-elle unanime pour voter l'impression de cette étude et pour engager l'auteur à donner suite au projet, conçu par lui, de répandre dans les campagnes une courte indication des signes auxquels on reconnaît le phylloxera et ses premières atteintes.

L'ordre du jour appelle la Société à élire son conseil d'administration pour l'année 1879.

Quarante et un membres prennent part au vote.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Pour le président, M. Daubian-Delisle, 41 voix ;

Pour le premier vice-président, M. Sire, 40 voix ;

Pour le deuxième vice-président, M. Paillot, 41 voix ;

Pour le secrétaire décennal, M. Besson, 39 voix,
M. Paul Laurens, 1 voix ;

Pour le vice-secrétaire, M. Faivre, 40 voix ;

Pour le trésorier, M. Klein, 40 voix,
M. Renaud (François), 1 voix ;

Pour le trésorier-adjoint, M. de Prinsac, 41 voix ;

Pour l'archiviste, M. Vaissier, 41 voix.

En conséquence, M. le président déclare le conseil d'administration de 1879 ainsi composé :

Président..... M. Daubian-Delisle ;
Premier vice-président..... M. Sire ;
Deuxième vice-président..... M. Paillot ;
Secrétaire décennal..... M. Besson ;
Vice-secrétaire et contrôleur des dépenses..... M. Faivre ;
Trésorier..... M. Klein ;
Trésorier-adjoint..... M. le baron de Prinsac ;
Archiviste..... M. Vaissier.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Durupt et Saillard, M. Jean-Thiébaud-Eugène *Ricklin*, notaire, Grande-Rue, 99 ;

Par MM. Saillard et Moquin-Tandon, M. Louis *Ferriot*, négociant, rue Saint-Pierre, 22 ;

Par MM. Klein et de Prinsac, M. Alexandre *Maës*, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10.

Comme membre correspondant,

Par MM. Barbier, Thuriet et Castan, M. Théophile *Griffond*, juge d'instruction à Baume-les-Dames.

La Société élit enfin au nombre de ses membres correspondants les candidats présentés dont les noms suivent :

MM. Gutzwiller (Louis), juge de paix à Vercel (Doubs) ;
Richard (L.), médecin aide-major de 1re classe au 10e régiment d'infanterie, à Auxonne (Côte-d'Or) ;
Voisin-Delacroix (Alphonse), étudiant en droit, à Dijon (Côte-d'Or).

Le Président, G. Sire.

Le Secrétaire, A. Castan.

Séance publique du 19 décembre 1878.

Présidence de M. Sire.

La séance s'ouvre extraordinairement, à deux heures et demie, dans la grande salle de l'Hôtel de ville.

Sont présents :

Bureau : M. Sire, président ; MM. *Saillard* et *Besson*, vice-présidents ; MM. *Klein*, trésorier ; *Faivre*, vice-secrétaire ; *de Prinsac*, trésorier-adjoint ; *Vaissier*, archiviste ; *Castan*, secrétaire ;

Membres honoraires : MM. Eugène Poubelle, préfet du Doubs ; Lissajous, recteur de l'Académie ; Duparay, inspecteur d'Académie ;

Délégués des sociétés savantes : MM. le marquis d'Andelarre et Bailly, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Favre, Lalance, Meyer et Weisgerber, de la Société d'Emulation de Montbéliard ; Dietrich et Armbruster, de la Société belfortaine d'Émulation ; Baille (Ch.) et Sauria, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny ; Prost (Bernard), de la Société d'Emulation du Jura ;

Membres résidants : MM. *Alexandre* (Charles), *Brunswick*, *Chatelain*, *Coindre*, *Daubian-Delisle*, *Delavelle* (Victor), *Demongeot*, *Ducat*, *Durupt*, *Girod* (Victor), *Grand* (Charles), *Grosjean* (Francis), *Guenot*, *Guichard* (Albert), *Haldy*, *Huart*, *Laurens* (Paul), *Ledoux*, *Le Grix*, *Lehrs*, *Monnier* (Louis), *Paillot*, *Perruche de Velna*, *Pingaud*, *Renaud* (Alphonse), *Renaud* (François), *Ripps*, *Saint-Ginest*, *de Soultrait*, *Tivier*, *Tridon* ;

Membres correspondants : MM. *Dufay*, *Jurgensen* (Jules), *Richard* (Charles), *Thuriet* et *Vaillandet*.

M. le président Sire fait un exposé des travaux accomplis,

des succès obtenus et des pertes éprouvées par la Compagnie pendant l'année 1878.

M. Ducat lit plusieurs fragments d'un travail biographique qu'il consacre à l'architecte Alphonse Delacroix, l'un des hommes qui ont le mieux mérité de la Société d'Emulation du Doubs.

M. Baille, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, communique une étude sur le mécanisme des pouvoirs publics en Franche-Comté, depuis l'époque de Charles-Quint jusqu'à celle de l'annexion de notre province à la patrie française.

M. l'inspecteur Duparay fait une peinture des exagérations littéraires qui avaient cours en France au temps des Précieuses.

Enfin M. Castan donne lecture d'une dissertation ayant pour titre : *Les origines du Festin des Rois à Besançon.*

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président, G. Sire.

Le Secrétaire, A. Castan.

BANQUET DE 1878.

Le discours prononcé à la séance publique par M. le président Sire se terminait ainsi : « Pour la deuxième fois, Messieurs, vous m'avez conféré l'honneur bien immérité de mettre en évidence dans nos séances publiques la marche progressive de notre Société, et chaque fois j'ai reconnu avec vous que la cause en est principalement due aux éminentes qualités de notre secrétaire décennal. Aussi avons-nous la conviction que nos contemporains et nos successeurs, en rappelant l'œuvre actuelle de la Compagnie, en appréciant son influence morale, en admirant la beauté des monuments antiques qu'elle a fait surgir de terre, perpétueront les sentiments de reconnaissance qui nous animent tous aujourd'hui, en répétant : « *C'était du temps de M. Auguste Castan.* »

Ce bel éloge était motivé par une circonstance qui avait profondément ému la Compagnie; nous voulons parler de la détermination prise par M. Castan de renoncer aux fonctions de secrétaire décennal qu'il remplissait si bien depuis quatorze ans. La Société ne put, malgré ses plus vives instances, faire revenir M. Castan de cette détermination, basée tout à la fois sur des raisons de santé et sur la possibilité présente de trouver un digne successeur. Toutefois, la Société eut à cœur de donner à M. Castan un témoignage éclatant et durable de la gratitude méritée par ses services exceptionnels. A cet effet, une souscription fut discrètement ouverte entre les membres de la Compagnie; puis l'on pria deux d'entre eux, M. Jules Quicherat, directeur de l'école des Chartes, et M. Jean Petit, statuaire distingué, de faire choix d'un bronze d'art à offrir au secrétaire décennal sortant. Le choix de ces deux hommes d'élite tomba sur une magnifique réduction en

bronze du *Moïse* de Michel-Ange, statuette de 61 centimètres de haut, au pied de laquelle on fit graver l'inscription suivante : A AVGVSTE CASTAN. — LA SOCIÉTÉ D'ÉMVLATION DV DOVBS RECONNAISSANTE. — 19 DÉCEMBRE 1878.

La remise de ce souvenir à M. Castan introduisait dans le cérémonial du banquet un incident tout à fait extraordinaire. Aussi l'ornementation de la salle avait-elle été particulièrement soignée. Parmi les motifs de décoration suspendus aux parois du local, on avait fait figurer un cadre renfermant les nombreuses médailles décernées à la Société dans les concours annuels de la Sorbonne : c'étaient en quelque sorte les pièces justificatives de l'offrande du *Moïse*. Sur la table, M. Lépagney avait disposé des corbeilles de fleurs d'une suprême élégance, et M. Dubois-Chevaidel avait gracieusement intercalé des coupes en porcelaine de Chine, des vases en faïence artistique, des candélabres de divers styles. Les plus beaux bronzes d'art de la maison Chevaidel ornaient les deux cheminées.

Quatre-vingts convives avaient pris place autour de cette table opulente.

M. le président Sire avait à sa droite M. Eugène Poubelle, préfet du Doubs, et à sa gauche M. le recteur Lissajous, membre honoraire de la Compagnie à titre officiel et à titre personnel. En face était assis M. Daubian-Delisle, président élu pour 1879, ayant à ses côtés M. l'inspecteur Duparay et M. le marquis d'Andelarre, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. Venaient ensuite : M. Jules Jurgensen, du Locle, l'un des éminents collaborateurs de la Société ; M. Dietrich, président de la Société belfortaine d'Emulation ; M. Favre, président de la Société d'Emulation de Montbéliard ; M. Ch. Baille, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny ; M. Bernard Prost, délégué de la Société d'Emulation du Jura ; M. l'inspecteur Armbruster, délégué de Belfort ; MM. Lalance, Meyer et Weisgerber, délégués de Montbéliard ;

M. Sauria, délégué de Poligny ; MM. Charles Grand, Ducat, Victor Girod et le docteur Saillard, anciens présidents de la Société ; M. Paillot, vice-président élu pour 1879 ; M. le trésorier général comte de Soultrait, membre du Comité national des travaux historiques ; M. le marquis de Moustier, membre du Conseil général du Doubs ; M. Paul Laurens, ancien adjoint au maire de Besançon ; M. Ernest Olivier, naturaliste ; M. Bouvard, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats ; MM. Le Grix et Perruche de Velna, substituts du procureur général ; M. Henri d'Arneville, chimiste ; M. Henricolas, inspecteur des contributions directes ; M. Tridon, censeur honoraire ; M. de Gassowski, artiste peintre ; Messieurs Klein, le docteur Faivre et Vaissier, membres du conseil d'administration, etc.

MM. le baron de Prinsac et Paul Ripps s'étaient gracieusement chargés des fonctions de commissaires de la fête.

Le menu, préparé par la maison Colomat, a été généralement considéré comme très réussi.

Au dessert, tandis que M. le président Sire prononçait la harangue traditionnelle, deux candélabres s'allumaient de chaque côté du *Moïse*, et cet objet d'art était rapidement conduit près de M. Castan.

Le secrétaire décennal exprima d'une voix émue ses sentiments de gratitude et d'inébranlable dévouement pour la Compagnie.

M. Eugène Poubelle, préfet du Doubs, trouva quelques paroles aussi justes qu'élégantes pour caractériser le rôle de la Société et assurer celle-ci de sa haute sympathie.

M. Edouard Besson, dans un discours-programme, exposa les principes qui dirigeraient les actes de son futur ministère. L'assemblée put juger ainsi que M. Castan n'avait pas compté sans motifs sur l'élévation d'intelligence et la fermeté de caractère de son successeur.

M. le vice-président Saillard ayant porté le toast d'usage aux délégués des sociétés savantes, il y eut des réponses faites

dans l'ordre suivant : M. le marquis d'Andelarre, pour la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; M. Dietrich, pour la Société belfortaine d'Emulation; M. Favre, pour la Société d'Emulation de Montbéliard; M. Sauria, pour la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny; M. Bernard Prost, pour la Société d'Emulation du Jura.

Enfin, M. Daubian-Delisle, président élu pour 1879, remercia dans les meilleurs termes la Compagnie des lettres de naturalisation comtoise qu'elle venait de lui décerner par une élection unanime à la présidence.

Nous reproduisons ci-après tous ces discours, à l'exception d'un seul dont le texte ne nous a pas été communiqué.

Par la manifestation de jeudi soir, la Société d'Emulation du Doubs a affirmé dignement un principe rassurant pour l'avenir : c'est que les associations largement ouvertes, incomparables comme puissance d'action, sont tout aussi capables que leurs devancières de pratiquer les procédés de la plus aimable courtoisie et de la plus généreuse délicatesse.

Allocution de M. Sire, *président annuel.*

« Messieurs,

» En ce jour de fête, c'est toujours pour votre président une véritable satisfaction de reconnaître les témoignages de haute sympathie que nous donnent les membres honoraires de notre Compagnie.

» Ces témoignages, auxquels nous attachons un grand prix, ne font que grandir, et la présence de M. le Préfet en est une nouvelle et précieuse manifestation. Qu'il me permette de lui dire qu'il est le bienvenu au milieu de nous, tout en le remerciant des marques d'estime et d'intérêt qu'il nous a déjà données.

» Vous avez appris, Monsieur le Préfet, que notre association est avant tout libérale et largement ouverte à tous les hommes de bonne volonté. Je vous donne l'assurance que

tous ses efforts tendent à pratiquer sans restriction sa devise qui est l'émulation, mais l'émulation du bien, et que par le bien, elle entend tout ce qui peut être fait ou imité sans danger.

» Je suis heureux d'avoir à remettre mes pouvoirs entre les mains de l'honorable M. Daubian-Delisle, que la participation aussi assidue que dévouée à nos travaux recommandait si hautement à notre choix. Le concours empressé qu'il a constamment prêté à l'œuvre commune nous est un sûr garant qu'il saura en sauvegarder les intérêts et les traditions.

» Je rappelais, il y a quelques heures, que l'état de notre Compagnie était éminemment prospère ; plus que jamais nous devons avoir confiance dans sa vitalité et dans son organisation libérale. Pourtant une teinte sombre obscurcit momentanément notre horizon : elle a pour cause la démission de notre cher secrétaire décennal ; car nous le savons tous, pour des raisons malheureusement trop justifiées, M. Castan doit prochainement remettre à M. Edouard Besson les fonctions qu'il remplit depuis quatorze ans avec tant de distinction et de succès.

» Ce qui doit néanmoins nous permettre d'avoir confiance, c'est que notre nouveau secrétaire a pour lui la jeunesse, le talent, l'activité, et que d'ailleurs nous ne serons pas totalement privés de l'appui tutélaire sur lequel nous aimions à nous reposer, puisque M. Castan reste de cœur avec nous.

» Les services rendus par lui à notre œuvre, qu'il a faite grande, sont inscrits en caractères indélébiles dans nos annales, dans nos musées, sur nos places publiques, et tous nous avons tenu à ce qu'il eût un témoignage également durable de notre gratitude.

» Aussi, me faisant l'interprète de nos sentiments collectifs, je viens dire à notre cher secrétaire décennal, M. Auguste Castan : « Cher confrère et excellent ami, au nom de la So-» ciété d'Emulation tout entière, veuillez accepter ce témoi-

» gnage modeste, mais profondément sincère de sa vive re-
» connaissance. »

Réponse de M. Castan, *secrétaire décennal sortant.*

« Messieurs et chers Confrères,

» J'aurais voulu me retirer sans bruit, à la façon d'une sentinelle qui, l'heure de la faction finie, cède sa guérite après avoir discrètement transmis à un bon camarade le mot d'ordre des affaires et le mot de ralliement de la confraternité. Vous avez jugé qu'il en devait être autrement, et j'ai connu trop tard cette décision secrète pour avoir pu m'y opposer.

» Mais voyez quelles vont être pour moi les conséquences de cette mystérieuse aventure! Je croyais avoir conquis le droit au repos, et voilà que, par une manifestation sans précédent dans vos annales, vous me replacez sous le joug du plus impérieux des devoirs, celui de la reconnaissance.

» Ce sentiment, par bonheur, m'est familier en ce qui vous concerne, car, durant quatorze années, je l'ai eu pour unique mobile dans la gestion de vos intérêts. Il est vrai que mes obligations envers vous étaient anciennes et considérables : en effet, depuis vingt-trois ans que je suis sorti des études, je n'ai connu d'autre champ d'honneur que celui de votre intelligente et libérale association.

» Ce que j'ai pu faire sur ce terrain au profit de l'œuvre commune, il ne m'appartient ni de l'exalter ni de le rabaisser. Vous me rendez aujourd'hui trop fier pour que je tâche ici d'être modeste, et d'ailleurs j'ai toujours évité de me faire modeste dans la crainte de passer pour vaniteux. J'étais donc convaincu de n'avoir pas été inutile à cette Compagnie, puisque je me croyais à peu près libéré envers elle. Vous renversez absolument mes calculs en me décernant une éclatante récompense. Mais qu'y faire?

» Cela veut dire qu'il faut bien que je m'incline devant l'arrêt de votre raison collective et que j'en subisse les trop aimables conséquences. Mais, en Comtois têtu que je suis, je n'abdiquerai pas mon sentiment, et j'espère que vous ne m'en voudrez pas trop si, malgré vous, je déclare que je suis tout de nouveau et plus que jamais l'obligé de la Société d'Emulation du Doubs.

» Vous voilà donc armés, Messieurs, du droit de prendre une inscription hypothécaire sur mes travaux futurs. Le jurisconsulte que vous m'avez donné pour successeur se chargera de ce soin, et, comme il est avant tout mon ami, j'ai la conviction que rien entre nous ne se réglera qu'à l'amiable. Je suis d'ailleurs son obligé personnel, car c'est sur mes instances qu'il a bien voulu accepter le laborieux mandat dont il vient d'être investi. Vous lui réserviez la présidence annuelle de cette Compagnie : j'ai réussi à lui faire comprendre que ses aptitudes le destinaient à un rôle plus actif, qu'il lui siérait non moins bien de gouverner que de régner. Je lui sais un gré tout particulier d'avoir accédé à mon désir et par là de vous avoir permis de me relever du poste de la vigilance; mais, par-dessus tout, je me félicite d'avoir fait passer ainsi le gouvernail de vos intérêts moraux entre des mains hautement capables de préparer à cette Compagnie de nouveaux succès.

» Je vous remercie avec effusion, Messieurs, et, pour vous donner un premier gage de mon attitude future, je bois à l'administration intelligente et fructueuse de mon continuateur et ami M. Edouard Besson ! »

Discours de M. Eugène Poubelle, *préfet du Doubs.*

« Messieurs,

» Je ne saurais me dispenser de vous remercier des paroles de bienvenue que votre digne président m'a adressées et de l'assentiment que vous y avez donné. Mais j'éprouve quelque

embarras à solliciter votre attention, après le discours si parfait de sens et d'expression par lequel votre secrétaire décennal, M. Auguste Castan, vient de prendre congé de vous.

» Je veux vous dire pourtant combien je suis touché de votre accueil. J'y vois une manifestation spontanée et sympathique pour le représentant d'un gouvernement dont les préoccupations sont les vôtres et dont les efforts tendent au même but : assurer le développement des sciences historiques ou naturelles en créant ces vastes collections, monuments du travail de l'homme ou de la nature ; — multiplier les moyens d'étude par la publication des documents ; — accroître les forces bornées de l'individu par la puissance de l'association, et en même temps que l'essor est donné aux plus hautes spéculations, répandre l'instruction et rendre la science accessible aux plus humbles !

» En écoutant, il y a quelques heures, tant d'intéressantes communications, je me disais que les sociétés comme la vôtre sont rares. Je ne sais si je me trompe, mais d'abord vous me paraissez mériter vraiment ce nom si juste et si modeste de Société d'*Emulation* que vous avez eu le bon goût de choisir. Chez vous, nulle trace de jalousie, et j'ai eu la satisfaction rare d'entendre aujourd'hui louer, sans réticence, un homme d'un mérite supérieur, de son vivant, et par ses compatriotes, qui comptent pourtant bien le conserver au milieu d'eux !

» Parlerai-je de vos travaux ?

» A la dernière réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, vous avez été couronnés comme une des sociétés de province qui ont le plus contribué au progrès des études historiques, et cette récompense était justifiée surtout par les importantes découvertes archéologiques qui ont fait à votre secrétaire décennal, — je suis toujours tenté de dire perpétuel, — cette situation hors de pair dont il peut être fier à si juste titre.

» Mais vous ne vivez pas seulement dans le passé. Les sciences naturelles, avec leur mouvement incessant et varié, ont parmi vous les interprètes les plus autorisés, et vos an-

nales témoignent assez de leurs heureux efforts. Ce que j'aime aussi à remarquer, c'est que votre science n'a rien de hautain : elle est abordable et volontiers utile. La géologie tend la main à l'agriculture si bien représentée ici, et les démonstrations des hautes mathématiques aussi bien que les observations de la chimie sont mises, sans retard, à profit par l'horlogerie, cette industrie admirable, où quelques-uns d'entre vous sont passés maîtres, et qui à son tour restitue à la science en instruments d'une merveilleuse précision ce qu'elle a reçu en indications fécondes.

» De même que chez vous les théoriciens ne sont pas dédaigneux, les archéologues ne sont pas réactionnaires. Ainsi que l'a très bien dit ailleurs votre secrétaire, « vous ne cher- » chez pas dans le passé des armes contre le présent. » Vous êtes des hommes de votre époque. En cela, Messieurs, vous faites acte de bons citoyens, et aussi de gens d'esprit, ce qui n'est pas à dédaigner : j'ajouterai, acte de véritables savants.

» Il faut, en effet, beaucoup d'ignorance et de naïveté pour s'imaginer que le temps où nous vivons est une période particulièrement difficile et agitée. Le navigateur novice, dont la vue est bornée, s'imagine qu'il n'y a de flots qu'à la place où le navire qui le porte est ballotté, et il n'aperçoit au loin, sur l'étendue des mers, qu'une surface unie et exempte d'agitation. C'est une illusion semblable qui fait opposer si souvent le calme du passé aux révolutions du présent, tandis qu'en réalité l'histoire est pleine de luttes incessantes, de déchirements et de violences sans fin. Disons-le donc bien haut, Messieurs, le bon temps c'est le nôtre! En aucun temps plus qu'en celui-ci on n'a été épris de justice et de noble égalité. Aucun siècle n'a été plus près de les réaliser. Jamais on n'a eu plus de souci de la dignité de l'homme. Jamais la loi providentielle du travail n'a été mieux comprise et plus généralement respectée. Jamais on n'a mieux senti que le bonheur de chacun devait être solidaire du bonheur de tous!

» Ces sentiments, je le vois, Messieurs, à vos applaudisse-

ments, ces sentiments sont les vôtres. Ils sont ceux du secrétaire qui se retire et ceux de celui qui lui succède. M. Besson ne saurait vous apporter plus d'intelligence et plus de dévouement que M. Castan. Mais lui aussi fera sa tâche et à son tour paiera généreusement sa dette. Avec ses aptitudes propres, il continuera cette tradition bienfaisante de généreuse confiance dans la liberté et de foi dans le progrès qui est l'âme de cette Société.

Messieurs, je bois à notre temps, à votre œuvre, aux ouvriers persévérants qui sont l'honneur du présent et la garantie de l'avenir ! »

Discours de M. Edouard Besson, *secrétaire décennal, élu le 18 décembre.*

« Messieurs,

» Il est d'usage qu'un candidat à une fonction élective expose avant le vote qui doit l'en investir ses idées et son programme. Si vous m'avez tenu quitte de cette formalité ; si vous avez cru hier au soir me connaître suffisamment pour faire de moi sans examen préalable votre secrétaire décennal, je ne m'en regarde que comme plus obligé à venir vous dire aujourd'hui de quelle manière je comprends ma situation nouvelle au sein de votre Compagnie.

» Cette situation, Messieurs, malgré la responsabilité considérable qu'elle emporte avec elle, et les appréhensions bien naturelles que m'inspire le sentiment de ma jeunesse et de mon inexpérience, me donne, je serais mal venu à ne pas le reconnaître, une fierté légitime. Et qui ne serait fier, en effet, de devenir l'agent le plus actif d'une Société comme la vôtre, dont je puis bien rappeler ici les glorieux états de service, car je n'y ai eu qu'une part fort minime, étant presque un nouveau venu parmi vous? Le nombre sans cesse croissant de ses membres, l'état prospère de ses finances, la composition de ses *Mémoires* qui s'enrichissent chaque année de tra-

vaux de plus en plus importants et touchent à toutes les branches de la science, les recherches archéologiques qu'elle a entreprises et les monuments dont elle a embelli la cité, les distinctions flatteuses qu'elle obtient si fréquemment dans les concours de la Sorbonne, tout cela lui a mérité dès longtemps et lui mérite encore davantage aujourd'hui l'estime du monde savant, les encouragements du pouvoir, la sympathie de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre belle province.

» Mais, Messieurs, en présence de ces succès toujours plus marqués, de cette marche toujours ascendante et progressive, comment votre pensée et votre gratitude commune ne se seraient-elles pas reportées sur le savant éminent, le travailleur à la fois modeste et infatigable qui, sans parler de ses recherches et de ses découvertes personnelles, a été depuis quatorze ans l'âme de vos travaux, le guide aussi sûr que bienveillant de vos efforts? Ainsi s'explique et se justifie le témoignage d'affection que vous venez de donner à votre ancien secrétaire, témoignage qui s'adressait peut-être plus au dévouement et à l'abnégation de l'homme qu'à la science profonde et au talent éprouvé du penseur. Le penseur, en effet, avait déjà été salué non seulement par la voix publique, mais par les suffrages du premier corps savant de France qui naguère l'accueillait, jeune encore, dans son sein. C'était à vous, les meilleurs témoins de sa vie et de ses labeurs toujours désintéressés, mais parfois méconnus, qu'il appartenait de montrer à l'homme qu'il était compris et aimé de ceux qui l'avaient vu à l'œuvre.

» Et certes, Messieurs, lorsque votre secrétaire décennal, que vous aviez tout lieu de croire perpétuel, voulut, malgré vos instantes prières, quitter une fonction par lui remplie avec tant de compétence et d'éclat, jamais je n'aurais consenti à accepter cette succession périlleuse, si je n'avais eu de M. Castan, que j'aime à proclamer mon maître en même temps que le meilleur de mes amis, l'engagement formel, non seulement qu'il continuerait à prendre à nos travaux

une part active, mais qu'il me soutiendrait moi-même de ses conseils et au besoin de sa collaboration. Avec un appui semblable, avec votre concours à tous, concours que vous n'avez jamais marchandé à mon prédécesseur, et cette union parfaite qui a toujours régné parmi vous, et qui, j'en suis sûr, ne sera point troublée par la suite, ma tâche me sera aussi aisée qu'agréable à remplir. Sans doute vous m'avez montré hier une grande confiance; mais j'affirme ici que cette confiance ne sera pas trahie, s'il me suffit, pour m'en montrer digne, d'être animé de bonne volonté et de dévouement.

» Aussi bien ce dévouement me sera-t-il rendu facile envers une Compagnie où je ne compte que des amis, et dont l'esprit répond si parfaitement à mes aspirations personnelles. Vous n'avez, en effet, rien d'académique, et je vous en félicite. Non pas que vous ne sachiez aussi bien et mieux que d'autres allier le culte de la forme et les délicatesses de l'art littéraire aux préoccupations plus austères des recherches purement scientifiques. Mais vous n'êtes ni un corps fermé, ni surtout une coterie mise au service d'un parti. Lorsqu'un candidat se présente à vos suffrages, vous ne lui demandez pas s'il appartient à telle ou telle opinion politique, s'il professe tels ou tels principes religieux; vous lui demandez seulement s'il est honorable, et sous cette seule condition, suffisamment garantie par la formalité obligatoire d'une présentation préliminaire, vous accueillez tous les bons vouloirs. C'est ainsi que vous travaillez au groupement des forces intellectuelles de la cité comme de la province, et que, profitant de l'obole du pauvre aussi bien que des trésors du riche, vous amassez un fond précieux d'érudition modeste et de talents variés, destiné à s'accroître toujours. C'est ainsi que votre Compagnie est vraiment de son époque, et que dans son humble sphère, elle reproduit en abrégé l'image de cette grande société démocratique et libérale où nous vivons, et où la suppression des castes et des priviléges permet à chacun de concourir à la prospérité commune dans la seule limite de ses forces.

» Et voilà, Messieurs, encore un des secrets de votre situation florissante et de vos progrès qui, en s'accentuant chaque jour davantage, vous créent par cela même de nouveaux devoirs. Vous avez été les premiers à le comprendre et à étendre de plus en plus la sphère de votre action et de vos travaux. Moi-même, si j'ai déjà joué quelque rôle au sein de votre Compagnie, ç'a été surtout en appelant son attention sur de nouveaux sujets d'études, en essayant de frayer des voies que vous n'aviez point encore parcourues. Sans doute des critiques se sont produites à cette occasion ; car vous savez qu'il est difficile de contenter tout le monde et son père. On m'a accusé de faire de la politique, comme s'il était possible d'agir sur les esprits à un point de vue quelconque, sans toucher en même temps aux opinions ; comme si toutes les sciences n'étaient pas solidaires entre elles ; comme si surtout ces grandes questions économiques et sociales, qui à l'heure actuelle dominent toutes les autres et d'où dépend l'avenir des peuples, pouvaient rester lettre morte pour des hommes se piquant de culture intellectuelle.

» J'ai donc cru devoir parfois vous entretenir de sujets étrangers à votre histoire locale ; je compte bien le faire encore, et cela non pas seulement dans nos réunions intimes, mais en m'adressant au public nombreux et éclairé qui, chaque fois que nous lui faisons appel, nous honore avec empressement de son concours. Car j'estime que ces conférences, dont vous avez pris l'hiver dernier l'heureuse initiative, se multiplieront dorénavant, et que leur institution, en se régularisant avec le temps, laissera dans la cité des traces fécondes. Non pas que nous formions le projet de susciter une concurrence d'ailleurs trop périlleuse à l'enseignement universitaire. Nous aimons et respectons l'Université, au double titre d'excellente éducatrice de la jeunesse et de gardienne aussi vigilante qu'autorisée de l'esprit national. Nous sommes même très heureux chaque fois que ses maîtres éminents veulent bien apporter à notre œuvre le concours de leur

talent et de leurs lumières. Mais tandis que le professeur parlant dans sa chaire est astreint à un programme, il recouvre à la tribune que nous lui ouvrons sa complète liberté d'allure et de langage. Cette liberté, Messieurs, ne nous est pas indifférente à nous-mêmes; car elle nous permet et nous permettra mieux encore, je l'espère, dans un avenir prochain, d'atteindre, en nous mettant en rapport plus intime avec l'élément populaire de notre ville, le but vraiment utile et patriotique que nous devons nous proposer. Il importe, en effet, aujourd'hui plus que jamais de faire pénétrer l'instruction et les lumières au sein des masses appelées à prendre une part de plus en plus active aux affaires publiques qui sont bien un peu les leurs; il importe surtout de provoquer et d'entretenir quelque activité intellectuelle en dehors du centre commun qui chez nous absorbe toutes les forces vives du pays. C'est là faire œuvre de saine démocratie comme de libéralisme bien entendu; c'est là travailler d'une manière efficace au relèvement de la patrie.

» Mais que dis-je, au relèvement de la patrie? Ah! sans doute mon prédécesseur pouvait employer ces expressions, lorsqu'il y a quatre ans vous lui renouveliez son mandat. La France était alors *la grande blessée*, suivant le mot du plus illustre de ses enfants, qui consacrait à sa guérison les restes d'une vie glorieuse. Mais aujourd'hui l'ère de son abaissement passager a depuis longtemps pris fin, et tandis que ses ennemis la croyaient encore à terre, abattue sous le poids de ses malheurs, elle est tout à coup apparue aux yeux du monde resplendissante dans sa force et sa beauté premières.

» Ce spectacle, Messieurs, dont vous avez tous été les témoins, a pu faire naître dans vos cœurs si éminemment français un orgueil légitime; mais les joies patriotiques de l'heure présente ne doivent pas vous faire perdre de vue les sévères enseignements du passé. Vous savez, par une triste expérience, ce qu'il en coûte de s'abandonner dans la stérile contemplation de soi-même; vous savez qu'il n'y a que l'effort

continu, l'infatigable labeur pour faire les grands peuples comme les grands hommes; vous savez que les meilleurs instruments de civilisation et de progrès sont la science et la liberté s'appuyant, se développant, s'éclairant l'une l'autre. Je leur ai, quant à moi, consacré dès longtemps un véritable culte, en dépit de vaines attaques dont, à défaut du mépris qu'elles m'inspirent, vos suffrages m'auraient largement consolé : j'en resterai au milieu de vous le soldat obscur, mais résolu; je travaillerai à en répandre le goût et même la passion. Avec votre bienveillant concours que j'invoquerai constamment, car je déteste l'administration autoritaire comme le gouvernement personnel, j'espère ainsi servir les intérêts de votre Compagnie en m'inspirant de l'exemple de celui qui m'a précédé au poste où vous me placiez hier au soir; et pourrais-je me proposer un but plus élevé et un plus parfait modèle?

» C'est dans cet esprit que je vous invite à boire à la Société d'Emulation du Doubs et en particulier à celui qui, si longtemps, en a été l'âme et l'est aujourd'hui plus que jamais, à son dernier secrétaire décennal, M. Auguste Castan. »

Toast de M. le vice-président SAILLARD.

« MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

» La Société d'Emulation du Doubs est toujours heureuse de votre présence dans son sein, car cette présence est le témoignage d'une estime à laquelle elle attache le plus haut prix.

» Vos associations, comme la nôtre, sont animées de l'esprit moderne; elles travaillent à fonder le libéralisme par le développement de l'éducation publique.

» Notre but étant commun, nous ne pouvons que fraterniser cordialement et puiser dans un contact sympathique des forces nouvelles.

» Au nom de la Société d'Emulation du Doubs, je fais des

vœux pour la prospérité de vos savantes compagnies, je bois à leur union intime avec la nôtre, au profit des idées de civilisation et de progrès ! »

Toast de M. le marquis D'ANDELARRE, *vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.*

« MESSIEURS,

» En vous envoyant ses délégués pour la représenter auprès de vous, la Société d'agriculture de la Haute-Saône les a chargés de ses félicitations et de ses vœux.

» Ces vœux, c'est d'abord que vous continuiez à marcher de succès en succès, c'est ensuite celui de votre perpétuité. — Pour ces vœux-là, vous êtes en fonds, et vous vous chargez de les réaliser.

» Ces félicitations, combien ne s'applaudira-t-elle pas de vous les avoir adressées, quand nous lui dirons et cette brillante réunion de la vieille cité impériale, et la séance si pleine d'intérêt et de charme de ce matin, où nous avons assisté au bilan de votre Société à la trente-huitième année de son âge, et applaudi aux lectures les plus intéressantes : un épisode de notre histoire littéraire étincelant d'esprit (1), une notice sur l'architecte Alphonse Delacroix (2), un tableau plein d'humour sur les origines du festin des Rois (3), et un travail magistral (4) qui fera l'objet des plus intéressantes discussions sur les luttes du Parlement de Franche-Comté avec les pouvoirs publics, époque de transition qui montre une fois de plus l'invincible amour de la liberté, uni chez nos pères à l'amour de l'autorité, préparation au gouvernement libre qu'ils ont devancé par leurs magnifiques cahiers des

(1) M. DUPARAY.
(2) M. DUCAT.
(3) M. CASTAN.
(4) M. BAILLE.

Etats généraux, conformes aux vieilles traditions du pays, impérissables comme elles.

» Vous avez fait plus !

» Vous vous êtes souvenus !

» Vous vous êtes souvenus du mot de César : les Gaulois ne peuvent être vaincus que lorsqu'ils sont divisés. Et comme vous ne voulez pas qu'ils soient vaincus sur quelque champ de bataille que ce soit, vous avez créé un centre pour rallier toutes les associations savantes de la province, et vous en avez fait une gerbe dont vous êtes le lien.

» J'ai donc raison de boire, au nom de la Société d'agriculture de la Haute-Saône, à la Société d'Emulation du Doubs, à ses succès et à sa perpétuité ! »

Toast de M. Dietrich, *président de la Société belfortaine d'Emulation.*

« Messieurs,

» Représentant de la Société belfortaine d'Emulation, je viens remplir un devoir qui m'est bien cher ; je viens remercier votre savante Compagnie des nombreux témoignages de bienveillance qu'elle nous a donnés, la remercier d'avoir, à l'occasion de notre première réunion générale, consenti à envoyer à Belfort des délégués si sympathiques et si haut placés dans le domaine de la science.

» L'impression a été profonde parmi nous, Messieurs, vos délégués ont pu vous le dire ; leur présence à notre fête a été chaleureusement acclamée, et c'était justice. C'est sous votre inspiration, Messieurs, que notre Société est née ; vous avez été les premiers à lui tendre une main amie ; c'est sous votre patronage que nous avons pu réaliser quelques progrès. Vous avez été pour nous des guides sûrs et précieux.

» Besançon et Belfort sont désormais unis par des liens que rien ne pourra rompre. Oui, ces deux villes resteront unies

pour la diffusion des sciences, comme elles le sont pour la défense du pays.

» En facilitant notre création, vous nous avez permis d'entretenir des relations d'amitié avec les sociétés savantes d'Alsace ; nous sommes devenus, en quelque sorte, le trait d'union entre elles et leurs sœurs de France. Nous en sommes heureux, car nos voisines méritent, je dois le déclarer, toute notre sollicitude, toute notre admiration. Les temps douloureux qu'elles ont eu à traverser n'ont pas abattu leur courage ni arrêté leur marche progressive ; leurs importants travaux continuent, comme par le passé, à être publiés dans la langue de la mère-patrie. Ces sociétés, chez lesquelles l'étude persévérante atténue le malheur, ont foi dans l'avenir, et la frontière n'existe point pour elles. Elles conservent, comme un dépôt sacré, ce qu'elles doivent à la France.

» Deux d'entre elles viennent, dans la personne de leurs présidents, d'être honorées des palmes académiques.

» Applaudissons à leurs succès, encourageons leurs efforts, donnons-leur ici un souvenir, bien plus, donnons-leur un témoignage de sympathie et de regrets. Je vous propose, Messieurs, un toast à nos sœurs déshéritées de l'Alsace. »

Toast de M. Favre, *président de la Société d'Emulation de Montbéliard.*

« Messieurs les membres de la Société d'Emulation du Doubs,

» Ce serait manquer aux devoirs de la reconnaissance que de ne pas porter un toast de sincère gratitude à votre honorable Société, qui nous donne aujourd'hui une si cordiale et si large hospitalité. Permettez-moi donc, d'abord, de boire à la prospérité de votre savante Compagnie ! Son nom est si étroitement lié à l'idée de science, que je suis conduit naturellement à porter encore le toast suivant : A la science, Messieurs, à la science qui, par ses déductions philosophiques,

dissipe les préjugés et souffle sur les superstitions ! A la science qui, par ses applications pratiques, est un instrument de paix entre les peuples et une garantie de bien-être pour les individus ! A la science moderne, dont le mobile est le progrès, et qui vient de prouver au monde, dans une exposition jusqu'à présent sans rivale, que notre chère France est toujours digne de marcher à la tête de la civilisation ! »

Toast de M. Sauria, *délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.*

« Messieurs,

» Permettez-moi de vous dire combien je suis heureux de me retrouver aujourd'hui encore au milieu de vous.

» Dès les premiers temps de sa fondation, la Société d'Emulation du Doubs avait bien voulu m'accepter comme membre correspondant. Alors votre Société, Messieurs, comptait un petit nombre de membres; mais, comme aujourd'hui, les membres qui la composaient étaient pleins de zèle et d'ardeur pour mener à bien l'œuvre qu'ils avaient si péniblement commencée, c'est-à-dire offrir à tous les hommes de travail et de cœur, désireux du vrai progrès, un libre champ où viendraient se marier dans une union intime la littérature, la science et les arts, en un mot tout ce qui fait la force, la prospérité et la grandeur de la France.

» La Société d'Emulation du Doubs s'était véritablement placée dans le courant des idées de progrès : aussi a-t-elle grandi et prospéré. Votre Société, Messieurs, avait bien compris que ce qui peut seulement faire la concorde dans les esprits, c'est l'étude approfondie des sciences positives. L'étude de ces sciences peut seul, en effet, faire des opinions communes et mettre un frein aux discussion stériles qu'engendrent trop souvent les dissertations purement littéraires.

» Membre d'une société jurassienne, de la Société des sciences et arts de Poligny, nous venons en ce jour solennel,

dans cette belle capitale de notre vieille Franche-Comté dont nous sommes toujours fiers, comme d'une autre grande capitale qui est celle de la France, nous venons saluer la Société d'Emulation du Doubs. Elle est pour nous un véritable centre de ralliement ; nous venons nous inspirer de ses travaux, nous unir à elle pour coopérer à la grande et noble tâche qu'elle a entreprise : améliorer, perfectionner, régénérer même les opinions et les mœurs par l'étude et la culture des lettres, des sciences et des arts.

» A la Société d'Emulation du Doubs ! »

Toast de M. Daubian-Delisle, *président élu pour 1879.*

« Messieurs,

» Suivant l'usage de notre Société, la présidence de l'année 1879 était dévolue d'avance à votre deuxième vice-président de 1878, M. Edouard Besson, que son mérite et ses travaux avaient appelé à cet honneur. Mais vous avez pensé avec raison que nul mieux que lui ne pouvait succéder dans ses fonctions de secrétaire décennal à l'éminent critique, à l'historien distingué, au chercheur infatigable qui, pendant quatorze ans, par l'éclat de ses travaux, n'a pas peu contribué à élever votre Compagnie au rang qu'elle occupe parmi les sociétés savantes des départements.

» M. Besson, avec une abnégation au-dessus de tout éloge, a bien voulu consentir à se charger des laborieuses fonctions de secrétaire décennal.

» C'est à cette circonstance que je dois l'insigne honneur, et je puis dire l'honneur immérité, d'avoir aujourd'hui été nommé votre président, sans avoir jamais fait partie de votre bureau.

» Je suis d'autant plus flatté de cette marque d'estime et de confiance de votre part que, tandis que vous comptiez parmi vous tant de membres distingués par leur savoir et leurs écrits, vous m'avez choisi, quoique étranger à la Franche-

Comté et n'ayant d'autre titre que l'intérêt et le dévouement que j'ai pu témoigner à votre Société depuis qu'elle a bien voulu m'admettre dans son sein.

» J'appartiens par la naissance à une ville où l'amour de la science, des lettres et des arts est pour ainsi dire inné; à une ville qui, par ses écoles, ses établissements scientifiques, ses collections, ses musées, offre à tout esprit studieux les facilités les plus grandes pour étendre le domaine de ses connaissances, si variées qu'elles soient. Besançon est, sous ce rapport, la digne émule de Montpellier, et bien que mes devoirs professionnels ne me permettent pas de donner satisfaction à mes goûts, j'ai été heureux de pouvoir suivre avec un vif intérêt vos études et vos travaux, et de m'associer à vos succès; j'ai trouvé aussi avec plaisir parmi vous des compatriotes distingués, dont l'un, M. Vézian, m'a précédé il y a trois ans à peine dans la présidence de votre Société.

» C'est vous dire, Messieurs, combien votre choix a de valeur pour moi; il me donne le droit de cité parmi vous, et je suis fier de devenir votre compatriote.

» Mais cette distinction m'impose des devoirs sérieux, et j'aurais hésité à l'accepter si, depuis cinq ans, en assistant d'une manière très régulière à vos réunions, je n'avais pas appris à vous connaître.

» Je sais qu'entièrement dévoués aux progrès de la science pure et désintéressée, votre porte a toujours été ouverte à tous, sans aucun esprit d'exclusion.

» Je sais qu'entièrement adonnés à vos travaux, vous prenez un soin extrême à ne rien laisser pénétrer jusqu'à eux qui leur soit étranger, et que, par un rigoureux attachement aux statuts que vous vous êtes donnés, vous acceptez toujours avec une soumission pleine et entière les règles de votre discipline.

» D'un autre côté, le concours des collègues que vous avez bien voulu m'adjoindre, et celui que continueront à nous prêter M. Castan, notre regretté secrétaire décennal, et M. Sire,

mon savant prédécesseur, me rendront la tâche facile : aussi n'ai-je pas cru pouvoir décliner l'honneur de devenir votre nouveau président.

» A ce titre, je viens, suivant une tradition qu'il m'est agréable de suivre, vous proposer un dernier toast :

» A l'union de tous les membres de la Société d'Emulation du Doubs !

» A leurs travaux !

» A leurs succès ! »

MÉMOIRES.

LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION DU DOUBS

EN 1878

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 19 décembre

Par M. Georges SIRE

PRÉSIDENT ANNUEL.

Mesdames, Messieurs,

Si l'usage impose au président de la Société d'Emulation du Doubs le périlleux honneur de retracer devant un auditoire d'élite les travaux, les actes et la situation de notre Compagnie pendant l'année de sa gestion, par contre, il lui réserve une compensation bien agréable, celle d'affirmer une organisation de plus en plus prospère, d'annoncer des sympathies plus hautement accusées, de signaler des publications et des recherches d'un intérêt croissant; enfin de proclamer de nouveaux succès obtenus et de nouvelles couronnes remportées dans le congrès des sociétés savantes.

Oui, l'état de notre Compagnie est éminemment prospère. Cet état, elle le doit à l'esprit de concorde qui règne entre ses membres, au zèle et au mérite de ses studieux collaborateurs, aux sympathies généreuses de l'Etat, du département, et notamment de la ville de Besançon; elle le doit surtout au talent, à la vigilance et au dévouement sans limites de son secrétaire décennal.

On a déjà dit, et je le répète, que toutes les sociétés savantes locales ont des origines sensiblement identiques; elles ont or-

dinairement à leur tête un ou deux fondateurs, ardents, infatigables, qui doivent d'abord solliciter les adhésions, triompher des indécisions, braver les sarcasmes, étouffer les petites jalousies. S'ils viennent à disparaître, souvent leur œuvre s'éteint avec eux.

C'est le privilége de ceux qui savent déjà, de vouloir toujours apprendre. C'est donc cet amour du savoir, ce besoin de connaître et de communiquer ce que l'on sait qui préside à la formation des sociétés locales et les inspire. Elles ne peuvent pas se renfermer dans une spécialité, elles ne vivent que par la variété et la multiplicité des aptitudes de leurs membres.

Elles doivent résister à plusieurs causes de décadence, et l'une des plus sérieuses est l'absence, même passagère, de membres pouvant donner beaucoup de temps aux travaux purement spéculatifs, aux délassements de l'intelligence. Bien peu nombreux sont ceux auxquels le poids de la vie et les nécessités de l'existence laissent assez de temps et de liberté d'esprit pour faire des études et en écrire les résultats.

Puis il faut lutter contre les petites rivalités locales, les amours-propres froissés, les vanités plus ou moins meurtries, l'envie et la sottise de ceux qui ne sachant rien voudraient imposer silence à ceux qui savent.

Ainsi, à un moment donné, il s'est trouvé dans un grand nombre de localités assez d'hommes instruits, animés du désir d'étendre leurs connaissances, de nouer des relations d'études et de travail, pour fonder des compagnies analogues à la nôtre. Mais s'il n'est pas impossible de créer une société savante en province, il est bien difficile de la faire vivre.

Pourquoi parmi tant de sociétés identiques, en voit-on quelques-unes occuper le premier rang, tant par l'importance de leurs publications que par la nature des recherches d'intérêt public qu'elles poursuivent ou dont elles sont les instigatrices; tandis que d'autres semblent affectées d'un sommeil léthargique, et ne donnent que de loin en loin des signes de

leur chétive et fragile existence ? Ah ! c'est que dans ce genre d'entreprises comme dans beaucoup d'autres, pour réussir, pardonnez-moi l'expression, il faut un *entraîneur*.

Pour remplir un tel rôle dans une société savante, il faut posséder des aptitudes nombreuses et bien rarement réunies dans un seul homme : une vaste érudition, l'amour du travail poussé à l'excès, une abnégation et une bienveillance de tous les jours, un désintéressement complet. En effet, ce rôle consiste à entretenir la vie intellectuelle parmi les membres, à soutenir par l'exemple le zèle et l'activité des collaborateurs, à vaincre l'inertie des uns, à secouer l'apathie des autres ; il faut surtout être l'instigateur d'études à compléter, ou le promoteur de recherches à entreprendre ; il faut, enfin, coordonner les travaux de la compagnie, y suppléer souvent, les stimuler toujours.

Or, depuis bientôt quatorze ans, la Société d'Emulation du Doubs a l'inappréciable bonheur de posséder dans son sein un tel élément de prospérité. Sous cette influence, sa vitalité s'est accrue ; elle est montée au premier rang parmi ses semblables, tout en acquérant une notoriété incontestée, et en peu d'années, elle a successivement conquis le maximum des récompenses auxquelles elle pouvait aspirer. En effet, un prix de mille francs a été décerné à notre Société dans le dernier congrès de la Sorbonne, comme étant, selon l'appréciation de la section d'histoire du Comité des sociétés savantes, une de celles « dont les travaux ont le plus contribué au progrès de l'histoire nationale. »

Deux fois déjà, en 1864 et en 1873, notre Société se vit décerner pareilles récompenses pour ses recherches archéologiques. Une médaille d'or et six médailles d'argent méritées à la Sorbonne par ses collaborateurs de l'ordre scientifique, complètent la liste de ses titres d'honneur, titres d'autant plus précieux qu'ils ne sont possédés en même proportion que par un très petit nombre de sociétés de la province. Mais notre Compagnie sait que si elle n'a plus de couronnes à am-

bitionner, ses succès passés l'obligent à de nouveaux efforts.

Nos délégués se sont rendus aux séances publiques des sociétés voisines, pour lesquelles notre Compagnie avait reçu les invitations les plus aimables.

A Montbéliard, votre président a fait une communication scientifique, et, dans la même solennité, votre vice-président M. Edouard Besson a été l'éloquent interprète de nos sentiments confraternels.

M. Besson a en outre assisté à la séance générale de la Société d'histoire de Neuchâtel, tenue à Cernier le 5 juillet, et il vous a rendu compte de la chaleureuse réception dont il a été l'objet de la part de nos bons voisins de la Suisse, et particulièrement de M. Jurgensen, notre sympathique confrère de la frontière, dont l'intérieur hospitalier est toujours si noblement ouvert à vos délégués.

Un accueil non moins gracieux a été fait à votre secrétaire et à votre président par la Société Belfortaine d'Emulation, le 11 juillet dernier. La première fête donnée par cette jeune Société a eu le plus grand succès; elle a révélé une vitalité qu'on ne soupçonnait pas et dont il y a lieu de se réjouir.

Le volume contenant les travaux et les actes de notre Compagnie pendant l'année qui va finir, paraîtra dans un temps peu éloigné. Son intérêt ne sera pas moindre que celui de ses devanciers. Il contiendra notamment :

Une méthode et une table pour calculer les ellipses, par notre regretté confrère M. Waille;

Un procédé nouveau de renversement des raies du spectre des flammes par M. le professeur Croullebois;

Puis viendra une *Etude sur la perte du mercure dans le traitement des cendres d'orfèvres par l'amalgamation*, étude de M. Pierre Bourdy. Ce travail consciencieux, aux déductions éminemment pratiques, trouvera une application immédiate dans notre industrie locale.

Il n'est personne qui ne soit convaincu que la résistance de Belfort, essentiellement due aux talents militaires et à la

patriotique énergie du colonel Denfert, a détourné de Besançon les terribles conséquences d'un siége. Un de nos confrères, témoin oculaire et acteur de cette courageuse résistance qui a conservé à notre pays l'une des clefs de son territoire, a relaté dans nos Mémoires les diverses péripéties de ce siége mémorable, ainsi que les qualités du courageux soldat qui en a été le héros. Ce travail, qui est l'œuvre de M. le baron de Prinsac, honore notre jeune confrère comme patriote et comme écrivain.

On trouvera aussi dans ce volume une notice originale de M. le comte Léonel de Laubespin sur les relations de son aïeul Charles-Achille de Laubespin avec la cour de France, sous Louis XIV.

Le sol mouvementé de la Franche-Comté est en quelque sorte la terre classique des études géologiques, et nombre d'accidents que l'on observe dans les assises des terrains jurassiques sont encore le sujet d'attributions contradictoires. A l'effet d'éclaircir quelques-uns des points discutés, M. Paul Choffat a entrepris un travail fort étendu, accompagné de planches, qu'il nous a soumis et que nous avons accueilli avec faveur. Ce travail a pour titre : *Esquisse du Callovien et de l'Oxfordien dans le Jura occidental et le Jura méridional.* La haute compétence de l'auteur donne à cette publication un intérêt exceptionnel.

Une importante publication de M. Maurice Bixio, sur la nourriture des chevaux dans les grandes écuries, nous avait été adressée par l'auteur, qui a pour notre libérale Compagnie les sentiments dont nous honorait déjà son illustre père. Nous avons prié notre confrère M. François Renaud d'examiner cet important document, et le rapport qui nous est parvenu a toute la valeur d'un petit traité sur les conditions physiologiques et hygiéniques à rechercher pour la reproduction et la nourriture du plus noble des animaux.

Les lecteurs seront charmés de trouver dans notre prochain volume une savante notice sur le Prince de Vaudémont, dé-

fenseur de Besançon en 1674, par M. Léonce Pingaud, qui en avait fait ici même le sujet d'une lecture publique si attrayante.

M. Edouard Besson a bien voulu rédiger pour ce même volume l'étude littéraire qu'il avait exposée dans une conférence au mois de mars dernier. Le succès qu'avait obtenu cette conférence est au-dessus de l'éloge que je pourrais faire du morceau qui en avait été l'objet.

On trouvera également du même auteur une excellente notice biographique sur le professeur en droit Valette.

L'histoire de nos coutumes populaires a dans M. Castan un narrateur qui sait allier la tournure piquante de la forme à la science des informations et à la finesse des déductions. Ce sont ces qualités qui dominent dans le récent écrit de notre éminent secrétaire, intitulé : *Les origines du festin des Rois à Besançon*, et dont la lecture par l'auteur fait partie du programme de cette solennité.

La mort de François I^er^ et l'avènement de Henri II, d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur Jean de Saint-Mauris, a été le titre d'une communication des plus savantes, faite dans la section d'histoire au dernier congrès de la Sorbonne, et qui a valu à M. Castan, son auteur, les éloges les plus hautement exprimés. Cette page curieuse de notre histoire nationale trouvera place dans notre prochain volume et en fera l'un des principaux attraits.

Vous avez entendu hier l'intéressant compte-rendu que vous a fait M. Vaissier du congrès viticole tenu, cet automne, à Montpellier. Notre confrère y envisage en judicieux observateur la question si capitale de l'invasion de phylloxera : il n'est systématiquement hostile à aucun remède, pas même à celui qui consisterait dans le remplacement graduel de nos cépages indigènes par les cépages américains sur lesquels le terrible insecte n'a pas d'action délétère. Il va sans dire que M. Vaissier ne considère cette substitution que comme le plus extrême des remèdes. A nos cultivateurs comtois, si peu ha-

bitués à s'émouvoir, il recommande la vigilance, en leur indiquant les symptômes qui signaleraient l'apparition du fléau et les moyens qui seraient à employer d'urgence pour en arrêter la marche.

Enfin, plusieurs notices biographiques sur quelques-uns de nos confrères décédés, par M. Castan et M. Besson, compléteront l'ensemble de nos publications de l'année.

Toujours désireuse d'agrandir la sphère de son activité, notre Compagnie a inauguré des soirées scientifiques et littéraires, dont l'initiative revient à quelques-uns de nos savants confrères. Ces conférences, dans lesquelles ont été traités tour-à-tour des sujets d'actualité ou d'histoire scientifique, des œuvres littéraires ou théâtrales, ont obtenu un plein succès ; elles répondaient d'ailleurs à l'un des besoins les plus marqués de notre époque.

En effet, dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, à tous les points de vue, ne traversons-nous pas une phase de vulgarisation ? Un immense désir de savoir, de connaître, a gagné tous les esprits, et le temps n'est plus où la science pouvait tenir fermée au plus grand nombre les portes de son temple. « Un peuple, a dit Franklin, n'est point un amas de machines animées; c'est une réunion d'êtres intelligents. Quand l'esprit d'une créature raisonnable est étouffé faute de culture et manque aux grandes fins pour lesquelles il a été créé, c'est un mal dont personne ne peut mesurer l'étendue. »

Toutefois les opinions varient sur l'opportunité de ce qu'on appelle la vulgarisation. Les uns la considèrent comme nuisible en ce que, dans le désir de rendre la science accessible au plus grand nombre, on en tronque les principes tout en dénaturant son essence ; les autres lui reprochent, au contraire, de tenir la science trop haut, ou de la présenter escortée d'expressions et de locutions incomprises du vulgaire. La réponse à ces arguments est facile : c'est qu'on ne peut admettre que le public s'empresse d'aller entendre ce qu'il ne

comprend pas ; par suite, le nombreux auditoire qui entoure le véritable conférencier est la meilleure des réfutations.

N'est-ce pas aussi de la vulgarisation, dans sa réalisation la plus large et la plus générale, que ces immenses agglomérations des œuvres de l'intelligence humaine que l'on désigne sous le nom d'*Expositions universelles?*

Si elles n'apparaissent que de loin en loin, c'est que leur exécution nécessite le concours de tant de circonstances propices et entraîne à des dépenses si considérables, que les nations jouissant d'une stabilité parfaite et d'une situation financière exceptionnelle, osent à peine se les permettre.

Aussi, est-ce avec un étonnement mêlé de craintes qu'on a vu la France former le projet d'une semblable entreprise, quelques années après avoir subi les conséquences désastreuses d'une guerre néfaste entre toutes, et avoir payé une rançon écrasante. Regardée comme ruineuse et inopportune, l'idée d'une Exposition universelle à Paris, en 1878, fut vivement attaquée ; mais de chauds défenseurs firent prévaloir la nécessité de relever le prestige de la France par des moyens tout pacifiques, et cette grande manifestation du travail fut résolue. On sait combien l'expérience a donné raison aux promoteurs de cette gigantesque entreprise.

Quarante nations ont répondu à l'appel de la France, qui a coordonné et classé leurs œuvres dans des monuments grandioses, dans des palais presque féériques, où, pendant sept mois consécutifs, se pressèrent les visiteurs du monde entier. On aura beau faire, la France sera toujours la patrie des idées généreuses et des élans chevaleresques. Le désintéressement dont elle a fait preuve dans des circonstances récentes et si diversement interprétées, lui constitue aujourd'hui un bénéfice moral considérable. D'ailleurs, par son Exposition universelle, la France a voulu montrer qu'en fait de conquêtes, elle n'ambitionnait que celles de l'esprit humain ; qu'en fait de monopole, elle n'aspirait qu'à celui du bon goût et de l'urbanité.

La participation de notre Compagnie à l'Exposition universelle de cette année, quoique indirecte, a été assez large ; je veux parler de l'exposition collective des fabricants d'horlogerie de notre département, dont plusieurs comptent parmi les membres de la Société d'Emulation du Doubs. C'est donc avec la plus vive satisfaction que nous avons enregistré les récompenses qui ont affirmé et consacré la réputation industrielle de plusieurs de nos confrères ; nous sommes fiers de la haute distinction attribuée à l'exposition collective de l'horlogerie bisontine ; nous applaudissons à la décoration qui est venue récompenser l'initiative et le zèle infatigable du chef de la première maison d'horlogerie de notre ville (1).

Méconnue et systématiquement mise à l'écart il y a dix ans, la fabrique d'horlogerie bisontine a noblement pris sa revanche cette année ; mais qu'elle ne s'endorme pas sur ce succès. Qu'elle s'empresse d'utiliser les innovations mécaniques signalées récemment dans les fabriques américaines et compatibles avec ses produits, innovations prématurément regardées par les fabriques européennes comme un péril irréparable, mais qui peut le devenir si l'on n'y prend garde. Que par une éducation logique des jeunes apprentis horlogers, elle s'assure le recrutement des forces vives dont elle a besoin pour lutter avec avantage contre la concurrence. Et comme le progrès nait toujours de la concurrence, chacun désire que tous les travaux, tous les produits qu'elle enfante, loin de se nuire et de se paralyser mutuellement, s'accordent entre eux et se complètent pour donner à notre industrie locale des ressources inconnues jusqu'ici. Que notre fabrique d'horlogerie affermisse de plus en plus sa réputation déjà si hautement reconnue, en se persuadant bien que le temps ne respecte que ce qu'il a créé lui-même, et qu'aucun progrès durable ne se fait en un jour.

S'il m'a été agréable de rendre hommage aux hommes stu-

(1) M. Ch. Savoye.

dieux qui ont si largement concouru à la vie intellectuelle de notre Compagnie pendant l'année qui va finir, il est poignant pour moi, mais il est juste, que je donne un souvenir à ceux de nos confrères que la mort nous a ravis, et ils sont malheureusement trop nombreux. Oui, la mort a cruellement fauché dans nos rangs. Elle a notamment frappé trois des fondateurs de notre Société : les frères Alphonse et Emile Delacroix, et le professeur d'artillerie Reynaud-Ducreux.

Les frères Delacroix, morts dans l'espace de trois semaines, ont été non-seulement les principaux auteurs de notre Société, mais aussi ses membres les plus activement dévoués. Les fonctions de président auxquelles ils ont été plusieurs fois appelés témoignent assez de l'estime dont ils jouissaient parmi nous. Je me ferais un devoir de citer en ce jour tous les travaux, tous les actes de dévouement et de désintéressement accomplis par ces hommes de bien, si notre savant secrétaire ne s'était déjà fait l'interprète de nos sentiments unanimes, en rappelant sur la tombe de ces regrettés confrères toutes les phases de leur existence si utilement remplie et tous les titres qui perpétueront leur mémoire parmi nos concitoyens.

De plus, un sentiment pieux a inspiré la plume de M. l'architecte Ducat, l'élève préféré de l'architecte Alphonse Delacroix. Dans quelques instants il fera revivre la sympathique physionomie de l'auteur d'*Alaise et Séquanie :* il nous dira la vie, les travaux et les exquises qualités de celui qui, jusqu'au jour de sa mort, suivant la juste expression de M. Castan, n'a cessé d'être le bon génie de la Société d'Emulation du Doubs.

Le décès de M. Isaac Waille nous a fait perdre la coopération bien précieuse de la science unie à la bonne volonté la plus entière. Professeur émérite de l'Université, M. Waille a consacré les loisirs d'une retraite laborieusement acquise à tout ce qui pouvait être bon et utile à ses compatriotes. En rédigeant la table générale des matières contenues dans les quatre premières séries de nos *Mémoires,* il s'est acquis des

droits impérissables à la reconnaissance de notre Compagnie. Ce travail ingrat, il l'accomplit avec autant d'intelligence que de modestie ; nous regrettons d'autant plus le trop court séjour que son auteur a fait parmi nous.

Pourquoi faut-il que la mort de M. l'avoué Besson, et celle de M. l'avocat Bucaille, si complétement dévoués à nos intérêts, soient venues accroître le chiffre de nos pertes et grossir la somme de nos regrets ?

Pour la deuxième fois, messieurs, vous m'avez conféré l'honneur bien immérité de mettre en évidence, dans vos séances publiques, la marche progressive de notre Société, et chaque fois, j'ai reconnu avec vous que la cause en est principalement due aux éminentes qualités de notre secrétaire décennal. Aussi avons-nous la conviction que nos contemporains et nos successeurs, en rappelant l'œuvre actuelle de notre Compagnie, en appréciant son influence morale, en admirant la beauté des monuments antiques qu'elle a fait surgir de terre, perpétueront les sentiments de reconnaissance qui nous animent tous aujourd'hui, en répétant : *C'était du temps de M. Auguste Castan!*

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

AU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1878.

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ

Par M. Auguste CASTAN

SECRÉTAIRE DÉCENNAL
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE

Séance du 18 mai 1878

MESSIEURS,

Dans notre séance du 9 mars dernier, vous entendiez la lecture d'une dépêche ministérielle nous informant que la Société d'Emulation du Doubs, considérée comme une de celles « dont les travaux ont le plus contribué au progrès de l'histoire nationale, » était appelée cette année à recevoir un prix de mille francs, pour l'ensemble de ses productions historiques, à l'occasion du seizième congrès des délégués des sociétés savantes.

« La Société, avez-vous répondu, se montre très flattée de cette distinction. Deux fois déjà, en 1864 et en 1873, elle se vit décerner pareille récompense pour ses travaux archéologiques. Elle peut en outre compter parmi ses titres d'honneur une médaille d'or et six médailles d'argent méritées à la Sorbonne par ses collaborateurs de l'ordre scientifique. La Société aura donc obtenu de hautes récompenses dans tous les genres; mais cette situation exceptionnelle, qui est pour elle une véritable noblesse, ne fera que l'obliger à de nouveaux efforts. »

Puis, votre secrétaire ajoutait : « Dans la circonstance présente, notre gratitude collective est entièrement due à M. Léopold Delisle, président de la section d'histoire du Comité des sociétés savantes, éminent érudit qui, tout en donnant lui-même de prodigieux exemples d'activité féconde, sait apprécier avec indulgence les services qui s'appliquent au défrichement des plus humbles parcelles du terrain de l'histoire nationale. »

Les quelques mots qui précèdent, parvenus à la connaissance de M. Léopold Delisle, me valurent cette gracieuse réplique : « Veuillez, je vous prie, être auprès de vos confrères l'interprète de mes sentiments de gratitude, et leur répéter que le mérite de leurs travaux les désignait depuis longtemps au choix de la section d'histoire. La distinction qu'ils avaient précédemment obtenue sur la proposition de la section d'archéologie a seule occasionné un retard, qui se trouve aujourd'hui réparé. »

Pour tous ceux qui savent combien les jugements de M. Delisle sont réfléchis et combien est grande l'autorité dont ils jouissent, l'appréciation que je viens de transcrire sera de nature à rehausser la valeur de notre nouvelle récompense.

Tel avait été, Messieurs, le prélude de la mission que j'ai remplie pour vous représenter à la Sorbonne. Ce qui s'est passé ensuite n'a été que la réalisation des promesses d'un aussi aimable début

Comme délégué d'une société couronnée pour ses travaux historiques, je fus invité à faire partie du bureau de la section d'histoire. J'y pris place aux côtés de MM. Léopold Delisle et Alfred Maury, et j'eus, pendant trois jours, l'honneur et le plaisir d'écouter, en cette illustre compagnie, un certain nombre de lectures faites par des érudits tels que MM. Abel Desjardins (de Douai), Maggiolo (de Nancy), Combes (de Bordeaux), l'abbé Dehaisne (de Lille), Macé (de Grenoble), Boucher-de Molandon (d'Orléans), l'abbé Arbellot (de Limoges), Reynald (d'Aix), etc.

Mon tour de parole arriva dès le premier jour. Vous aviez préalablement, Messieurs, entendu avec bon vouloir et approuvé avec indulgence ma communication. Je pourrais être suspecté d'éblouissement si je vous disais qu'un accueil semblable au vôtre m'a été fait à la Sorbonne. Je préfère laisser à la *Revue politique et littéraire* le soin de vous offrir un résumé de mon opuscule et de caractériser à votre intention le genre d'intérêt qu'il a présenté.

« Je ne veux pas, dit cette *Revue*, médire des études d'histoire locale : elles ont leur importance, et il est utile qu'elles soient poursuivies ; mais il me semble que ces travaux sont surtout à leur place dans les *Mémoires* que chaque société publie. Ceux qui ont l'intention d'apporter leur notice à la réunion de Paris devraient chercher un sujet d'un intérêt un peu plus général. Et ce n'est pas extrêmement difficile..... Tous les dépôts d'archives, toutes les bibliothèques des départements contiennent des matériaux précieux pour l'histoire générale, que peuvent seuls signaler les érudits qui habitent le pays. Ne serait-il pas profitable pour l'érudition qu'ils apportassent ce butin plutôt que les fragments dont ils s'efforcent de grossir l'utilité et qui font souvent penser à la triste aventure de la grenouille qui voulut s'égaler au bœuf ?

» Je ne donnerai ici un aperçu que des lectures qui répondent au *desideratum* que je viens d'exprimer.

» M. Castan, secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, a trouvé dans les manuscrits de la bibliothèque de Besançon un groupe de dépêches chiffrées de Jean de Saint-Mauris, ambassadeur impérial près la cour de France et beau-frère du chancelier Granvelle, qui était alors le directeur de la politique de Charles-Quint. Ces dépêches relatent minutieusement les circonstances qui accompagnèrent la mort de François Ier et l'avénement de Henri II. M. Castan y a relevé des indications qui modifient les récits des chroniqueurs et des historiens. Il est admis, par exemple, que la dernière maladie

de François Ier eut pour origine la douleur qu'il ressentit de la mort de Henri VIII d'Angleterre ; Saint-Mauris, au contraire, nous dit qu'il commença par s'en réjouir et envoya incontinent la duchesse d'Etampes en porter, avec grand fracas, la nouvelle à la reine Eléonore. Il ne fut impressionné que par un propos de l'ambassadeur, qui, apportant la notification officielle du décès d'Henri VIII, ajouta que son défunt maître, étant à l'article de la mort, avait recommandé qu'on rappelât à son bon frère de France qu'il était à peu près du même âge et de même complexion que lui, et comme lui mortel : « laquelle admonition, dit Saint-Mauris, l'étonna, et « advint qu'au même moment il tomba malade. »

» Charles-Quint, alors aux prises avec la ligue des princes protestants d'Allemagne, redoutait l'avénement du Dauphin, qu'il savait animé d'intentions belliqueuses à son égard : aussi l'ambassadeur impérial suivait-il avec grand soin les phases de la maladie du roi. Il consigne même dans ses dépêches le résultat de l'autopsie, ce qui donne le commentaire médical de la phrase célèbre : « Les dames plus que les ans lui causèrent la mort. »

» Au moment de cette mort, la duchesse d'Etampes avait abandonné le galant monarque depuis deux jours. Elle fit demander au nouveau roi la permission de revenir à Saint-Germain, au moins pour prendre congé de Sa Majesté. Henri II la renvoya à Eléonore, donnant assez à penser par sa réponse qu'il ne voulait pas entendre parler d'elle. Quant à Eléonore, elle apprit la mort de son mari avant d'avoir été avertie de la gravité de son mal, et Henri II, qui ne voyait en elle que la sœur de Charles-Quint, se borna à la faire entourer de cérémonieux égards. M. Castan a retrouvé les lettres de condoléance que lui adressait son frère, les unes officielles, où il pleure la perte de son bon frère et ami, les autres intimes, où il la félicite d'être débarrassée. Ces rapprochements entre les paroles officielles et les sentiments vrais sont toujours piquants, et les occasions ne sont pas

rares où l'on peut répéter le mot du tragique grec : « Ce que » la bouche dit, le cœur le dément. » Qu'on se rappelle les lettres officielles où le roi de Navarre exprimait son chagrin de la mort de Catherine de Médicis, et ses lettres intimes, où il en témoigne sa joie.

» En terminant sa lecture, M. Castan a émis un vœu qui mérite d'être pris en sérieuse considération. Se joignant à M. Armand Baschet, il demande qu'on recueille dans tous les pays ayant entretenu des relations diplomatiques avec la France, tous les textes qui ont été conservés de la correspondance des ambassadeurs. La sincérité de l'histoire ne peut qu'y gagner grandement. »

En dehors de la communication dont vous venez d'entendre le résumé, votre délégué, Messieurs, emportait un curieux recueil de dessins originaux qu'il se proposait de soumettre, également sous vos auspices, à l'appréciation d'un groupe artistique qui semblait devoir constituer une annexe du congrès. Il vous avait paru convenable de répondre par cette démarche à une circulaire, en date du 1er mars, par laquelle la Direction des beaux-arts convoquait à la Sorbonne, pour le 26 avril, c'est-à-dire pour la dernière journée du congrès, « les sociétés savantes et des beaux-arts. » C'était la seconde fois que la Direction des beaux-arts s'immisçait dans le congrès, afin, disait-elle, de conquérir des travailleurs à l'*Inventaire des richesses artistiques de la France*, mais en réalité, selon d'autres, pour parvenir à faire ériger l'un de ses services en quatrième section du Comité des sociétés savantes. Sans opter pour l'une plutôt que pour l'autre de ces interprétations, il me sera permis de constater que le fonctionnement de la future section n'a cessé d'être en désaccord avec le programme notifié par la Direction des beaux-arts. Je ne dirai rien des trois jours de lectures substitués à l'unique séance annoncée par la circulaire ; mais je serai moins indulgent pour le refus d'une communication, basé sur ce que le manuscrit n'en avait pas été transmis à l'avance.

En effet, la circulaire du 1er mars demandait seulement la notification, avant le 31 du mois, des noms des délégués et du *titre des lectures*. Cette double formalité avait été remplie par nous en temps utile : de quel droit dès lors me refusait-on le jeudi 25 avril un tour de parole qui m'avait été formellement promis la veille? Revenu dans le local plus hospitalier de la section d'histoire, je contais à M. Delisle ma mésaventure, quand M. le Ministre de l'Instruction publique vint s'asseoir à notre bureau pour entendre quelques lectures. Comme l'une de celles-ci avait trait à la vie d'un grand artiste, M. Delisle jugea l'occasion favorable pour demander à l'intelligent Ministre s'il entendrait volontiers de ma part quelques explications sur un livre ornementé par les principaux élèves d'Albert Dürer.

La réponse ayant été gracieusement affirmative, j'exhibai ce *Livre d'heures* qui, malgré de nombreuses lacunes, est l'un des plus précieux joyaux de la bibliothèque de Besançon. Il ne comprend pas moins de 70 pages encadrées de charmants dessins à la plume, qui datent de 1515 et sont conçus pour la plupart dans le style des meilleures productions d'Albert Dürer. Chacune de ces pages est signée d'un monogramme, quelquefois tracé par l'auteur des dessins, mais le plus souvent ajouté par une personne qui toutefois paraît exactement renseignée. Ces indications révèlent que nos dessins sont de Hans Burgkmaier, d'Albert Altdorfer, de Hans Baldung-Grien, de Mathias Amberger et de Hans Dürer, frère du fameux Albert (1). J'ai fait ressortir les affinités de cette ornementation avec celle d'un autre exemplaire du même *Livre*

(1) J'avais traduit quatre des monogrammes qui désignent les auteurs de ces dessins ; le cinquième monogramme : M. A. résistait aux recherches que j'avais faites pour l'interpréter. Je pensais bien rencontrer et je rencontrai en effet, à Paris, un spécialiste capable de trancher cette question : ce fut M. Charles Ephrussi, collaborateur distingué de la *Gazette des Beaux-Arts*. A première vue, le monogramme M A. lui parut devoir se lire : *Mathias Amberger*.

d'heures qui est conservé à la bibliothèque royale de Münich et que l'on sait avoir été décoré par Albert Dürer, également en 1515, pour l'empereur Maximilien Ier. Ce rapprochement tendrait à faire considérer notre volume comme un premier essai des collaborateurs d'Albert Dürer, en vue de l'exécution du chef-d'œuvre que le maître seul devait signer. Vingt-cinq pages de l'ornementation qui nous occupe appartiennent à Hans Dürer, et ce sont incontestablement les meilleures : d'où l'on pourrait conclure que cet artiste, si oublié aujourd'hui, a été abusivement éclipsé par l'auréole de son illustre frère. « Dans tous les cas, disais-je en terminant, si l'on a pu appeler l'exemplaire de Münich « un trésor sans prix, » j'avais en quelque sorte le devoir de faire connaître que la France possède un exemplaire analogue et qui pourrait bien être la clef de ce trésor. »

En retour de cette seconde communication, je reçus d'aimables compliments de M. le Ministre de l'Instruction publique, et je n'eus plus dès lors aucun motif de regretter l'exclusion dont j'avais été l'objet dans un autre local.

Suivant l'usage, le congrès se termina par une séance solennelle, présidée par M. le Ministre, dans laquelle la remise des récompenses aux sociétés savantes fut précédée de la lecture des rapports qui motivaient ces distinctions. En ce qui concernait notre Compagnie, M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire du Comité, s'exprima en ces termes :

« La Société d'Emulation du Doubs n'est pas une Académie fermée : elle s'ouvre aux études diverses; elle donne accès à toutes les idées qu'il est utile de propager, à toutes les recherches qui sont de nature à faire honneur à la belle cité qui est la tête et le cœur de l'ancienne et vaillante province de Franche-Comté.

» Fondée en 1840, comptant aujourd'hui plus de 500 membres, elle n'a cessé de concourir puissamment au progrès des sciences et des arts et d'enrichir les collections publiques. Elle a pu successivement élever au premier rang

d'importance les musées d'histoire naturelle et d'antiquités de Besançon, venir en aide à la fabrique d'horlogerie de cette ville par une exposition qu'elle a organisée, entreprendre les fouilles mémorables de la nécropole d'Alesia et du théâtre romain de Vesontio, magnifiques travaux récompensés ici même, en 1864 et en 1873, par la section d'archéologie du Comité des sociétés savantes. Elle a publié enfin 33 volumes de *Mémoires*, dont les derniers atteignent jusqu'à 700 pages et renferment des planches qui sont de véritables œuvres d'art.

» Dans ces volumes, où sont traités de nombreuses questions historiques, littéraires, scientifiques, économiques et industrielles, la section d'histoire du Comité, comme le disait dans un de ses comptes-rendus notre savant et regretté confrère Boutaric, est toujours certaine d'y trouver, dans la sphère de sa compétence, des travaux intéressants.

» Tous les âges de notre histoire nationale y sont représentés. C'est dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs* que l'ingénieux architecte Alphonse Delacroix, après avoir soulevé la retentissante question de l'emplacement d'Alesia, a dépeint la Sequanie au temps des Druides. Dans les monographies que le savant et infatigable secrétaire de la Société, M. Castan, a consacrées à la description des monuments antiques de Besançon, on lit avec un vif intérêt les belles pages d'histoire où il traite des capitoles, des champs de Mars, des *forum* et des théâtres dans les villes provinciales du monde romain.

» Un important travail du regretté commandant Poulain a mis en lumière la stratégie d'Attila, tandis que, par une série de dissertations érudites, M. Ludovic Drapeyron, un intelligent disciple de notre ancien et vénéré président Amédée Thierry, a clairement expliqué le rôle que joua l'antagonisme des races dans les querelles sanglantes des temps mérovingiens. Les études sur Luxeuil, du docteur Emile Delacroix, ont fait ressortir l'importance qu'eut la célèbre abbaye fondée par saint Colomban.

» En ce qui concerne le moyen âge, nous retrouvons M. Castan avec ses *Origines de la commune de Besançon*, travail de saine critique qui réfute victorieusement certaines doctrines abritées sous l'autorité de l'éminent historien du Tiers-Etat.

» Je citerai encore les récoltes de MM. Toubin et Thuriet dans le champ des traditions populaires, les peintures qu'à données M. Quiquerez de la vie seigneuriale dans les châteaux du Jura bernois, plusieurs chartes de coutumes publiées et commentées par M. Jules Gauthier, les notices de M. Edouard Besson sur Jacques de Molay, de M. Pingaud sur Béatrix de Cusance et le prince de Vaudémont, la remarquable étude de M. le capitaine de Rochas sur l'ingénieur militaire d'Arçon, inventeur des batteries flottantes.

» La guerre néfaste de 1870, si cruelle pour les provinces de l'Est, ne pouvait manquer de prendre place dans les annales de la Société d'Emulation du Doubs : c'est M. Mignard, l'éditeur de *Gérard de Roussillon*, qui s'est chargé d'en conserver le souvenir dans un écrit remarquable où sont racontés les événements ayant eu pour théâtre les deux provinces de Franche-Comté et de Bourgogne.

» La Société a fait plus : dès le lendemain de la guerre, elle a publié un mémoire de l'architecte Alphonse Delacroix, intitulé : *Besançon place forte*, où se trouvent indiqués avec une rare sûreté de coup d'œil les emplacements adoptés par la suite pour asseoir de nouveaux forts autour d'une ville dont César avait déjà reconnu et signalé l'importance stratégique. Il est beau, il est patriotique de faire servir ainsi la connaissance du passé, à donner au pays la sécurité du présent et à le prémunir aussi en même temps contre des dangers qui, nous l'espérons fermement, seront épargnés à l'avenir.

» Si nos savants confrères de la Société d'Emulation du Doubs consacrent une grande partie de leurs travaux à l'archéologie, comprenant bien qu'elle est le plus ferme appui de l'histoire proprement dite, ils attachent un prix aussi grand

à nos richesses philologiques, qui ne rendent pas moins de services. La preuve en est dans les nombreux textes en vieux français annexés comme pièces justificatives à leurs dissertations historiques. La Société a publié en outre la grammaire et le dictionnaire d'un patois de la Franche-Comté, celui du village des Fourgs, ouvrage de M. Tissot, le traducteur de Kant, le savant doyen qu'a perdu, il y a quelques années, la Faculté des lettres de Dijon. Elle a édité aussi le Dictionnaire de l'argot des peigneurs de chanvre du Jura, dressé par M. Charles Toubin. Elle vient de recevoir une étude de M. Thuriet sur la ligne de démarcation de la langue d'*oil* et de la langue d'*oc* dans les patois de la région franc-comtoise, genre de travail dont l'utilité ne saurait être contestée, et qui a eu un précédent bien remarquable dans le même ordre de recherches appliqué à la région méridionale par MM. de Tourtoulon et Bringuier.

» Ainsi qu'un grand nombre de compagnies savantes, la Société d'Emulation du Doubs, en se livrant à de patientes investigations sur les institutions du passé, s'intéresse fort aux générations présentes. Elle met en première ligne, parmi les questions qui les touchent le plus, celle de l'éducation publique. Elle a donc ouvert son recueil à un ouvrage ayant pour titre : *Principes généraux d'économie politique à l'usage des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles,* par MM. Demongeot, ouvrage qui a pour épigraphe cette sage maxime du Franc-Comtois Joseph Droz : « L'économie » politique est le meilleur auxiliaire de la morale. »

» Répondant à un désir qui lui était depuis longtemps exprimé, la même Société a pris l'initiative de conférences publiques sur les sciences, la littérature et l'histoire, réunissant cinq ou six cents auditeurs charmés d'entendre les hommes les plus distingués exposer et mettre à la portée de toutes les intelligences, dans d'aimables causeries, les résultats de leurs méditations et de leurs travaux.

» Félicitons la Société d'Emulation du Doubs d'avoir ainsi

donné satisfaction à ce besoin universel de s'élever et de s'instruire, qui est un des plus heureux symptômes de notre temps. En présence des représentants les plus autorisés de toutes les branches des connaissances humaines, je n'ai pas besoin, je pense, de rappeler qu'en répandant à grands flots la lumière, on est certain d'assurer la prospérité matérielle d'un pays, en contribuant puissamment à sa grandeur morale. »

Après ce magnifique tableau de toute une série des résultats obtenus par vos efforts, il me semblait, Messieurs, que votre moisson d'éloges était complète. Et pourtant un regain de félicitations vous était ménagé, comme une charmante surprise, dans le rapport de la section d'archéologie du Comité. Au nom de cette section, M. Chabouillet, adressant « quelques paroles de souvenir et d'encouragement à plusieurs sociétés savantes qui lui paraissaient mériter d'être particulièrement mentionnées, » s'exprima ainsi : « De la Société Eduenne, de l'Académie du Gard, *de la Société d'Emulation du Doubs*, de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, de la Société archéologique de Constantine, déjà couronnées dans nos solennités, certaines à plusieurs reprises, je ne dirai qu'un mot : ces sociétés se maintiennent au premier rang. »

En conséquence de cette affirmation hautement honorable pour nous, M. Quiquerez, l'un de nos plus vaillants collaborateurs de l'ordre archéologique, fut promu, comme membre de la Société d'Emulation du Doubs, au grade d'officier d'Académie. M. Quiquerez, vous le savez, est un investigateur infatigable : ses soixante-dix-sept ans, qu'il porte vertement, n'ont pas ralenti sa merveilleuse activité. Il a produit plus de deux cents ouvrages et a ouvert nombre de perspectives nouvelles à l'archéologie et à l'histoire de la région helvéto-séquanaise. Collaborateur assidu de deux sociétés qui ont été fréquemment distinguées dans les concours de la Sorbonne, la Société d'Émulation de Montbéliard et

celle de Besançon, il méritait bien que la France lui donnât un témoignage de haute estime et de reconnaissante sympathie.

Il me reste, Messieurs, à vous remettre la médaille que j'ai reçue, comme votre délégué, des mains de M. le Ministre de l'Instruction publique. Ce symbole de notre nouveau succès collectif porte en relief les inscriptions suivantes : MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. — CONCOURS DE 1878. — SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS. — TRAVAUX D'HISTOIRE.

Vous réunirez, Messieurs, cette médaille à celles qui témoignent de vos succès antérieurs dans les sciences et dans l'archéologie, et vous formerez ainsi un trophée que trois autres sociétés seulement n'auraient plus à vous envier ; car sur les 288 associations départementales qui prennent part aux concours annuels de la Sorbonne, trois, à ma connaissance, ont été distinguées dans les mêmes proportions que la nôtre, et ces trois compagnies sont : la puissante Académie de Rouen et nos vaillantes amies la Société Éduenne d'Autun et la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

SÉANCE GÉNÉRALE TENUE A CERNIER

PAR

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE NEUCHATEL

Rapport fait à la Société d'Emulation du Doubs

Par M. Edouard BESSON

VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 13 juillet 1878

Messieurs,

Vendredi 5 juillet dernier, la Société d'histoire de Neuchâtel tenait sa séance solennelle à Cernier, dans le val de Ruz. Ayant eu l'honneur d'y représenter votre Compagnie, je vous dois un compte détaillé de ma mission.

Cette mission, Messieurs, malgré la longueur du voyage et l'inclémence de la température, a été pour moi féconde en enseignements utiles et en impressions agréables. Aussi bien le nom seul de mon hôte, M. Jules Jurgensen, doit assez vous dire la manière dont je fus traité durant mon séjour de l'autre côté de la frontière. Dès longtemps notre excellent confrère nous a familiarisés avec son amabilité généreuse et ses procédés chevaleresques. Qu'il me permette néanmoins de lui offrir ici, à lui et à M^me^ Jurgensen, l'expression publique de ma respectueuse gratitude.

Convoqué dès le mardi par dépêche expresse, il me fallut le mercredi tout entier pour franchir les soixante-dix kilomètres qui nous séparent de la frontière suisse. Contre les ennuis de la route la plus triste qui fut jamais, les cahos de la diligence et les torrents d'une pluie incessante et glacée, je

n'avais d'autre ressource que de maudire mille fois la compagnie du chemin de fer de Morteau, dont la persistante incurie condamnera longtemps encore nos voyageurs pour la montagne à un supplice préliminaire aussi dur que prolongé.

Toutefois je me trouvai au Locle assez tôt pour assister à la fête dite *des promotions*. Cette fête, qui est celle de la jeunesse, précède les vacances des écoles, et les populations sérieuses de la Suisse y attachent non sans raison, la plus grande importance. C'est chez nos voisins, pour toutes les localités un peu populeuses, l'événement saillant de l'année. M. Jurgensen y joue au Locle le principal rôle, étant président de la commission d'instruction, autrement dit se trouvant dans le district à la tête de tous les ordres d'enseignement. J'eus ainsi l'occasion d'assister dans des conditions exceptionnelles à un spectacle tout nouveau pour un habitant de notre pays, où les fêtes scolaires passent à peu près inaperçues. En Suisse, tout le monde y prend part : les personnages les plus considérables les honorent de leur concours ; la religion y mêle ses pompes, et le temple en est le principal théâtre. C'est là que la foule se rassemble, après un défilé solennel dans les rues de la cité, pour entendre les exhortations du pasteur et la lecture d'un rapport sur les travaux scolaires de l'année.

Ce rapport était fait dans la circonstance par notre confrère, dont je n'ai pas à louer ici les rares aptitudes pour l'art d'écrire. Ajoutez à cela les chants des enfants des deux sexes, plus ou moins bien rythmés, mais ayant un caractère de grâce et de fraîcheur inimitables, de nombreux airs de musique joués par les sociétés philharmoniques de l'endroit, et vous aurez une idée complète d'une des fêtes les plus touchantes auxquelles j'aie jamais pris part. Je n'adresserai à nos voisins qu'un seul reproche, celui d'avoir supprimé entre les écoliers les distinctions d'usage. Ces distinctions produisent chez nous l'émulation, et n'ont rien qui blesse

le sentiment de l'égalité, puisque le mérite seul y donne droit.

Quoi qu'il en soit, la matinée du jeudi fut pour votre délégué fort instructive et fort agréable, à la fois par le spectacle qui lui était offert et par les nombreuses et excellentes relations qu'il lui fut donné de nouer durant le cours de la cérémonie. L'après-midi ne le fut pas moins, car je visitai en très bonne compagnie les curiosités de l'endroit : le *Col des Roches*, le *Châtelard*, propriété de mon hôte, et principalement les *Bassins* et le *Saut du Doubs*, auquel les pluies récentes avaient donné une ampleur et une majesté inusitées.

Le lendemain matin, la voiture de M. Jurgensen nous menait tout deux à Cernier, en passant par la Chaux-de-Fond. A partir de cette riche cité industrielle, le paysage devient fort beau. Sans doute on n'y trouve pas de ces aspects sauvages et grandioses tels que les sites alpestres en présentent seuls ; mais la vue s'étend au loin sur une nature sévère, quelque peu triste, comme dans le Jura bernois, ne manquant pas toutefois d'une certaine grandeur. Cernier lui-même est un chef-lieu de district situé à environ vingt kilomètres du Locle, dans une belle vallée parsemée de riches et nombreux villages, très ouverte et bornée par deux rangées de collines que couvrent de vertes forêts de sapins.

Arrivés vers dix heures, nous trouvâmes le village en fête, les maisons couvertes de fleurs et pavoisées des divers drapeaux de la Confédération, au milieu desquels se distinguait le drapeau tricolore de France. La réunion se tint au temple, sous la présidence du pasteur de Cernier, M. Châtelain, qui en faisait les honneurs avec la plus grande courtoisie. On y remarquait plusieurs notabilités de la Suisse : l'historien Daguet, rival de Jean de Muller ; des conseillers d'État du canton de Neuchâtel, le professeur Jaccard, un de nos confrères. Suivant l'usage, l'histoire de Cernier, théâtre de la fête, eut les honneurs du début. Ecrite avec esprit et distinc-

tion par M. le président Châtelain, elle ne pouvait manquer d'être fort bien accueillie. Toutes les autres lectures avaient pour objet le passé du pays neuchâtelois, et plus particulièrement du Val de Ruz lui-même. Elles joignaient donc à l'intérêt général un grand intérêt de circonstance, et le talent de leurs auteurs leur donnait encore un attrait de plus.

A l'issue de la séance, nous nous rendîmes, musique en tête, à la salle du banquet, dont la nature avait fait tous les frais; car les tables étaient dressées à environ vingt minutes du village, dans une clairière de la forêt de sapins qui le domine. Certes, il eut été difficile de trouver un théâtre mieux disposé pour une fête de cette nature. La vue était magnifique. En face de nous, le Val de Ruz, avec son fond de collines boisées laissant apercevoir, par une forte échancrure, un coin du lac de Neuchâtel, derrière lequel s'échelonnent une série de montagnes que domine la ligne des grandes Alpes, depuis la Jung-Frau jusqu'au Mont-Blanc, couronnées de leur éternelle splendeur.

On ne pouvait rester muet devant un pareil spectacle, surtout au milieu de la gaieté franche et cordiale que nos voisins savent imprimer à toutes leurs fêtes. Aussi la série des discours a-t-elle commencé avec le festin lui-même, pour ne se terminer que longtemps après. Parmi le grand nombre de ceux qui furent prononcés, j'ai remarqué spécialement celui de M. Daguet, dont la parole animée et savante instruit encore alors qu'elle ne cherche qu'à plaire, et celui de notre ami M. Jurgensen qui, chargé de porter un toast aux dames de l'endroit, sut remplir sa tâche en homme galant et surtout en galant homme. Mais ce qui m'a frappé davantage, c'est l'admirable tolérance qui est actuellement entrée dans les mœurs de nos voisins neuchâtelois et dont j'eus dans la circonstance une preuve frappante. A ces orateurs que nous qualifierions chez nous de *radicaux* succéda M. l'abbé Jeunet qui, lors des dernières luttes religieuses, a défendu avec la plus grande énergie les principes qu'il représente. Un tel

antagonisme de personnes et d'idées, d'où naîtraient dans nos assemblées les conflits les plus violents, ne produisit pas la moindre émotion, et tous les orateurs furent accueillis avec une égale sympathie.

Moi-même je dus mêler ma voix au concert général ; car je fus pris directement à partie, comme votre représentant plus encore comme Français, par M. le docteur Roulet, conseiller d'État, qui eut pour notre pays des mots venant du cœur et nous prodigua, au nom de ses compatriotes, les témoignages de la plus vive affection. Mis en demeure d'une façon si gracieuse, je montai à la tribune, au milieu d'acclamations qui ne s'adressaient pas à l'homme, mais au représentant d'une société franc-comtoise. Il me serait difficile à l'heure présente de vous rapporter exactement les paroles qui me furent inspirées par le spectacle des merveilles offertes à mes regards. L'indignation fait les poètes, suivant le satyrique latin : pourquoi l'admiration ne ferait-elle pas les orateurs ?

Montrant donc à mes hôtes leurs montagnes et leurs vallées, mises en ce moment en pleine lumière par un soleil éclatant, je leur exprimai toute l'émotion dont j'étais saisi à l'aspect de ces contrées admirables que la nature a embellies de toutes grâces et de toutes les splendeurs, et qu'elle semble avoir voulu orner comme à plaisir pour en faire à la fois le berceau et le temple de la liberté ; je leur dis que cette liberté qui assurait en ce moment à la France, ma patrie, une prospérité sans précédent dans son histoire, nous l'aimions comme eux, et qu'une telle communauté de sentiments était de nature à resserrer encore davantage les liens de l'amitié plus que séculaire qui nous unissait et dont la Suisse nous donnait naguère, en des circonstances tragiques, des preuves qui ne s'effaceraient jamais de notre souvenir ; que nous aimions aussi la science que je voyais si bien représentée autour de moi et qui seule fait la véritable grandeur des nations ; qu'enfin j'étais heureux de boire à la Suisse et surtout au

canton de Neuchâtel qui, par sa situation et ses traditions historiques, est si particulièrement lié à notre province.

Ces quelques paroles furent accueillies par un triple ban d'applaudissements, et ce ne fut pas sans peine que je m'arrachai peu d'instants après à l'hospitalité de nos aimables voisins, pour aller à Neuchâtel reprendre le train qui devait me ramener en France par Pontarlier. Il m'était triste, en effet, de quitter cette terre heureuse et libre qui, en si peu de jours, m'avait procuré dans une si large mesure les plaisirs des yeux, les plaisirs de l'esprit et surtout les plaisirs du cœur.

SÉANCE GÉNÉRALE

DE

LA SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

Rapport fait à la Société d'Emulation du Doubs, le 13 juillet 1878, par son secrétaire, M. Auguste CASTAN, correspondant de l'Institut.

MESSIEURS,

Une Société d'Emulation s'est fondée à Belfort au lendemain de la guerre franco-prussienne, pour contribuer au relèvement du pays par l'éducation publique et fournir aux associations scientifiques de l'Alsace un trait d'union avec le mouvement intellectuel de la France.

Cette Société, large dans son recrutement et libérale dans ses tendances, n'a d'autre prétention que celle de grouper, au profit du but à atteindre, le plus grand nombre possible de forces morales et matérielles. Deux mois après sa naissance, elle demandait à la Société d'Emulation du Doubs, sa sœur aînée, un concours de sympathie. Vous vous souvenez que la réponse fut, comme de droit, aussi empressée qu'affectueuse : la Société belfortaine en a consigné les termes dans le premier fascicule de ses publications. « Rien, lui disions-nous, n'est plus propre à refaire le moral du pays que ces associations où il n'y a pas d'honneurs sans charges, d'autorité sans contrôle, de considération sans travail. Il appartenait à Belfort, qui a su conserver à la France une des maîtresses clés du territoire national, de contribuer par l'éducation du pays à la plus sensée des revanches. »

La Société belfortaine a travaillé : par ses soins, la bibliothèque de la ville a été réorganisée, un musée d'art a été

créé, et des fouilles importantes ont donné naissance à une collection archéologique que les offrandes des particuliers accroissent tous les jours; de plus, la Société a publié trois volumes d'un intéressant *Bulletin*, dont le dernier renferme une *Description géologique et minéralogique du Territoire de Belfort*, due à notre savant et dévoué confrère M. Parisot.

C'étaient là des résultats dignes d'être célébrés dans une de ces fêtes amicales comme les seules associations libres savent en organiser. La Société belfortaine convia donc à cet effet, pour le jeudi 14 juillet, les représentants des compagnies avec qui elle entretient des relations intimes : la Société industrielle de Mulhouse, la Société des sciences naturelles de Colmar, la Société jurassienne d'Emulation de Porentruy, la Société d'Emulation de Montbéliard et celle de Besançon. Votre président et votre secrétaire se sont fait un aimable devoir de répondre à cette invitation et de porter, de votre part, à la Société belfortaine un nouveau témoignage de l'éternelle gratitude de Besançon pour la cité martyre qui a courageusement fait tête à un orage que nous étions destinés à subir après qu'elle aurait été vaincue.

La fête de jeudi dernier consistait en une séance générale et un banquet. La séance s'est tenue à l'hôtel de ville, dans une belle salle fraîchement restaurée, devant un auditoire d'une centaine de personnes. M. Dietrich, président de la Société belfortaine, avait à sa droite M. l'administrateur du Territoire de Belfort et à sa gauche M. le président de la Société d'Emulation du Doubs. Il a ouvert la séance par un récit clair et méthodique des travaux accomplis et des services rendus par la jeune Société.

M. Sire a fait ensuite l'exposé du téléphone et du microphone, deux appareils dont l'emploi combiné permet d'amplifier les sons dans des proportions énormes, ce qui pourra venir utilement en aide à certaines spécialités de l'observation médicale. Jamais notre cher président ne fut mieux servi par son remarquable talent de vulgarisateur scientifique.

M. l'abbé Merklen, professeur au collége libre du Haut-Rhin, entretint l'auditoire d'un épisode de la querelle philosophique des nominalistes et des réalistes à l'Université de Bâle au xv^e^ siècle. La doctrine nominaliste consistait à envisager comme des abstractions tout ce que nous pouvons voir ou concevoir ; les réalistes, au contraire, affirmaient que ce qui nous apparaît comme existant existe réellement. Le nominalisme était principalement soutenu par les Allemands et le réalisme avait pour lui les Français. Or, parmi les étudiants alsaciens de l'Université de Bâle, on voyait déjà les individus du Bas-Rhin incliner dans le sens des nébulosités philosophiques de l'Allemagne et ceux du Haut-Rhin faire cause commune avec le réalisme français.

Un autre professeur du même collége, M. l'abbé Hanauer, auteur de savantes études sur la condition des paysans de l'Alsace au moyen âge, s'était fait représenter par une note concernant le véritable auteur et l'époque précise de construction de la belle flèche de l'église de Thann. Ce beau morceau d'architecture date, non pas de 1513, comme on le croit généralement, mais de 1495.

A la suite de cette communication, M. le président Dietrich demanda et obtint une salve d'applaudissements en l'honneur de la haute récompense que l'Institut vient de décerner à M. l'abbé Hanauer.

A son tour, M. Favre, président de la Société d'Émulation de Montbéliard, lut un morceau d'une rare élégance de style sur de curieux usages et de poétiques légendes de l'ancienne principauté.

L'exploration des grottes de Cravanches a été une bonne fortune pour la Société belfortaine : c'est ce qu'a fait ressortir M. Parisot, en indiquant le mode de formation de ces cavernes et en attribuant à la première époque de la pierre polie les squelettes humains que l'on y rencontre.

M. Xavier Kohler, de Porentruy, est un chercheur infatigable en même temps qu'un critique judicieux : il a su faire

goûter son projet d'une publication des monuments littéraires de l'ancien évêché de Bâle. La Franche-Comté aura le droit de s'intéresser à ce recueil, car le diocèse de Besançon a fourni plus d'un de ces recteurs d'école qui, à Porentruy, composaient des drames ou des farces pour les fêtes publiques.

M. l'inspecteur Armbruster et M. Léon Stehelin, administrateur du territoire de Belfort, exprimèrent éloquemment les regrets du pays au sujet de deux hommes distingués et utiles qui lui ont été récemment enlevés par la mort : le professeur Erhard, l'un des ardents propagateurs de l'instruction primaire ; le docteur Bernard, qui fut un type de penseur sincère et de bienfaisant citoyen.

Enfin, M. Mossmann, délégué de la Société industrielle de Mulhouse, se fit l'interprète de ses compatriotes pour adresser des vœux de discrète sympathie à la seule association scientifique de l'Alsace qui ait le droit d'arborer dans ses fêtes le drapeau de la France.

Après une courte visite aux musées naissants, mais déjà très dignes d'intérêt, de la Société belfortaine, l'assemblée se reforma dans la principale salle de l'ancienne poste, autour d'une table de 70 couverts. La décoration avait pour motif central le drapeau qui flottait pendant le siége sur l'hôtel de ville de Belfort : nous saluâmes avec respect ce glorieux lambeau. Le menu était aussi distingué comme plan que réussi comme exécution : Belfort tenait à nous montrer que l'ancienne Alsace ne le cédait pas au vieux comté de Bourgogne en fait de traditions culinaires. Le festin (pour appeler les choses par le nom qu'elles méritent) était présidé par M. l'administrateur Léon Stehelin, ayant à sa droite M. le président de la Société d'Emulation du Doubs, et à sa gauche M. Mossmann, délégué de Mulhouse. En face était M. Dietrich, président de la Société belfortaine, assis entre M. le président de la Société d'Emulation de Montbéliard et le secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs.

Au dessert, M. le président Dietrich porta gracieusement la santé des honorables témoins du baptême de la jeune association de Belfort. Les premières et les plus flatteuses paroles de ce toast ayant été consacrées à la Société d'Emulation du Doubs, votre secrétaire répliqua immédiatement en ces termes :

« Messieurs,

» La Société d'Emulation du Doubs n'oubliera jamais la vive émotion dont elle fut saisie quand lui parvint l'acte de naissance de votre honorable association.

» Cet acte portait la date du 10 mars 1872.

» Alors la France, humiliée et amoindrie, recherchait, au profit de sa réhabilitation future, les causes de ses amers déboires. Elle crut avoir trouvé l'une de ces causes dans l'infériorité relative de ses moyens d'instruction. De la constatation du mal découlait l'indication du remède : la France le comprit, et dès lors, sous l'égide d'institutions libérales, elle adopta pour devise cette mâle parole : *Laboremus* (travaillons) ! Belfort, qui avait été le boulevard suprême de la défense nationale, tint à honneur d'être aux avant-postes de l'éducation du pays et de contribuer ainsi à la moins aventureuse des revanches. Telle a été, Messieurs, l'origine de votre intelligente et patriotique association : vous ne pouviez la créer dans des circonstances et pour un but qui la rendissent plus digne de sympathie chaleureuse et de mémoire durable.

» Six ans se sont écoulés, et la France a su faire de cette période un laborieux emploi. Elle a retrouvé sa place dans les conseils de l'Europe et reconquis le droit d'offrir à toutes les nations du globe, à propos de la plus brillante des expositions universelles, les séductions de son incomparable hospitalité. Ces résultats, qui ont étonné le monde, ont fait tressaillir la France et ont projeté sur votre région les lueurs d'une aurore de consolant espoir. Il appartenait à la Société belfortaine d'Emulation, si nationale par ses origines, de

faire concorder sa première manifestation d'allégresse avec les premiers symptômes du relèvement de la Patrie !

» Votre fête, Messieurs, a donc une haute signification : aussi les délégués de la Société d'Emulation du Doubs s'y sont-ils rendus moins pour vous faire une visite amicale que pour accomplir un pèlerinage de sympathique reconnaissance. C'est, en effet, le courage héroïque de votre noble cité qui a exonéré Besançon des horreurs d'un bombardement et qui a permis à la France de conserver cette trouée de Belfort, l'une des maîtresses portes du territoire national. Vous avez acheté cela, Messieurs, par d'immenses sacrifices et par des angoisses cruelles ; mais, en retour, ceux pour qui vous avez souffert auront éternellement le devoir de proclamer vos droits à la gratitude de la France et à l'admiration de l'histoire.

» Au nom de la Société d'Emulation du Doubs, je fais les meilleurs vœux pour la Société belfortaine, et je termine par ce double souhait qui aisément passera de vos cœurs à vos lèvres : *Vive la France ! vive Belfort !* »

Chacune des associations représentées ayant eu son tour de réplique, la cordialité franche qui animait l'assemblée fit éclore une foule de chaleureuses improvisations. On but à l'Alsace, à la Suisse, à la République française, voire même à la Fraternité universelle. M. l'administrateur de Belfort eut des accents émus pour remercier de leur présence les délégués alsaciens. M. Philippe Berger, premier sous-bibliothécaire de l'Institut, proclama l'importance et la nécessité du rôle qu'ont les sociétés départementales dans l'élaboration des matériaux qu'utilisent ensuite les maîtres du grand savoir. Notre président, M. Sire, trouva l'occasion de dire un mot plein d'à-propos : il but à Belfort qui, après avoir bien mérité du pays, méritait non moins bien de la science.

La fête se termina par une visite aux grottes de Cravanches. L'approche de l'heure du départ ne permit pas à vos délégués de faire cette intéressante course. Au lieu donc de monter,

comme on les y conviait, dans les gais équipages de la Société belfortaine, ils durent regagner un compartiment de prison roulante. Mais la tristesse ne pouvait les atteindre, tant était puissant le charme des excellentes impressions qu'ils se remettaient en mémoire afin de vous les faire partager.

NOTICE

SUR

LE DOCTEUR ÉMILE DELACROIX

Par M. Auguste CASTAN

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

Séance du 11 janvier 1878.

La mort subite du docteur Emile Delacroix, survenue le 17 décembre 1877, a été un deuil pour la Société d'Emulation du Doubs. C'était de lui, en effet, que procédait l'idée première de créer cette institution, et il aimait à s'en entendre appeler le fondateur. Il se préparait à venir fêter ici la trente-septième année de notre existence collective, quand il ressentit les atteintes du mal qui l'a si brusquement enlevé à l'affection de son excellente famille, aux sympathies de ses confrères et amis, à l'estime du monde savant.

Emile Delacroix naquit à Châteaudun, le 23 septembre 1809, d'un père et d'une mère qui appartenaient l'un et l'autre à la Franche-Comté. Sa famille l'amena, dès le plus bas âge, à Besançon où se fit toute son éducation.

Au sortir du collége de cette ville, il alla à Paris suivre les cours de la Faculté de médecine et de l'Ecole supérieure de pharmacie : il fut attaché, comme interne des deux spécialités, aux hôpitaux de Saint-Louis, de Bicêtre et de la Pitié. Dès cette époque, il eut l'idée d'un appareil pour maintenir immobiles, au moyen de l'emploi du plâtre, les membres fracturés : son nom fut donné à cet appareil par la clinique de la Pitié.

Revenu bientôt à Besançon, il fut attaché, dès 1838, à l'Ecole préparatoire de médecine de cette ville et y professa pendant trente-trois ans : la méthode familière de ses leçons lui gagna l'amitié de tous ses élèves. Quand il demanda sa mise à la retraite, le ministère lui accorda le titre de professeur honoraire. Il avait enseigné, pendant de longues années, l'histoire naturelle au Lycée de Besançon et avait rédigé sur cette science un *Précis* qui est demeuré très estimable.

Dans l'exercice de la profession médicale, son dévouement ne connut pas de limites. On apprécia ses services comme médecin de la prison et de la section de chemin de fer comprise entre Besançon et Dole. Plus tard, durant l'hiver néfaste de 1870-71, il donna les soins les plus dévoués, comme médecin principal, à l'ambulance lointaine de Saint-Claude où l'on entassait les varioleux.

En 1847, il avait soutenu avec succès, devant la Faculté des sciences de Paris, des thèses pour le doctorat ès-sciences naturelles : ce fut pour lui l'occasion d'émettre une théorie nouvelle sur le rôle des sources dans la formation des cavernes.

Ses études en hydrologie le désignèrent pour la fonction d'inspecteur de l'une des stations thermales de la région de l'Est. Il débuta en 1857 comme inspecteur-adjoint à Plombières, puis fut nommé inspecteur à Luxeuil. Dans l'une et l'autre de ces stations, on gardera le souvenir de sa conversation aimable, de son savoir varié, de ses livres si bien faits pour instruire et récréer les baigneurs. On n'oubliera pas non plus le concours éclairé qu'il a prêté, soit comme archéologue, soit comme hydrographe, aux ingénieurs chargés de fouiller le sol et d'élever de nouveaux bâtiments.

Parmi le très grand nombre d'idées ingénieuses et utiles qu'eut le docteur Delacroix, il en est deux qui méritent d'être particulièrement signalées : la création de la Société d'Emulation du Doubs et l'invention de la filière étameuse pour la galvanisation à chaud des fils de fer.

Besançon manquait alors d'un centre intellectuel qui fût largement ouvert aux idées libérales et facilement accessible aux hommes de bonne volonté : le docteur Delacroix prit, en 1840, l'initiative de cette création ; son frère l'architecte et une vingtaine de leurs amis adhérèrent à son programme, et ainsi naquit la Société libre d'Emulation du Doubs dont il fut le premier secrétaire.

La filière étameuse date de 1844 : son fonctionnement consiste à faire courir un fil pur à travers un bain de métal en fusion, et de l'essuyer dans un trou de filière à sa sortie. « Pensant bien faire, écrivait l'auteur, et désirant assurer à nos excellents fers doux de Franche-Comté les avantages de l'antériorité, je déposai une demande de brevet d'invention à la Préfecture du Doubs, en date du 2 novembre 1844. La précaution n'était pas inutile ; mais, il faut le dire, elle ne pouvait que réserver à l'inventeur le pauvre mérite de l'invention, puisque bientôt il eut la généreuse maladresse de tout livrer au domaine public. » Néanmoins, dix ans après, un manufacturier tenta de monopoliser l'affaire en la présentant comme importée récemment de Belgique à son profit. « Au milieu de ces contestations qui ont retenti devant les tribunaux, il a fallu rappeler aux compétiteurs que l'affaire essentielle était tombée dans le domaine public ; que l'étamage *à fil courant* et le passage *à travers une filière* étaient *très nettement établis par l'antériorité du procédé Delacroix.* » Telles furent les conclusions de M. l'avocat général Senart, formulées devant la Cour impériale de Paris le 31 décembre 1862.

Avec cette invention de premier ordre, qui est venue si efficacement en aide au développement de la télégraphie électrique et au progrès de la culture en lignes, le docteur Delacroix aurait pu parvenir à la fortune ; mais il eut l'impatience et le désintéressement des artistes : aussi ne sut-il jamais associer la spéculation matérielle aux résultats de l'étude. Comme la plupart des inventeurs, il est mort pauvre, ayant eu d'ailleurs à élever une très nombreuse famille.

Le docteur Delacroix mérite une place parmi les intelligences d'élite de la province de Franche-Comté : il avait l'imagination vive, l'esprit ouvert, le cœur aimant. Exceptionnellement doué quant à la variété des aptitudes, il écrivait en prose avec finesse et élégance, en vers avec une noble facilité. Dans sa jeunesse, il avait charpenté des drames et esquissé des vaudevilles pour divers théâtres de Paris ; ces mêmes exercices occupèrent les loisirs de ses dernières années : récemment encore il nous envoyait un drame versifié sur saint Colomban, dont les scènes se passent à Luxeuil où il vient lui-même de finir ses jours.

Ses funérailles ont eu lieu dans cette ville, le jeudi 20 décembre dernier, au milieu d'une nombreuse assistance. Les regrets de toute la population ont été éloquemment traduits par MM. les docteurs Paris et Gauthier, qui comptent l'un et l'autre parmi nos confrères. Nous ne pouvons mieux terminer qu'en reproduisant ces adieux sincères, ces peintures à la fois vraies et émues d'une existence hautement honorable pour la province de Franche-Comté.

Discours de M. le docteur Paris.

« A la douleur ressentie par la nombreuse assistance qui vient ici rendre les derniers devoirs à celui que nous pleurons aujourd'hui, je veux joindre l'expression de mes vifs regrets et de mon affection sincère, faible écho des émotions que j'ai éprouvées depuis le moment fatal où j'ai dû entendre sa dernière parole, recevoir son dernier soupir !

» Après une épreuve déjà si pénible, il faut qu'en ce moment j'accomplisse la triste mission de lui dire un solennel et suprême adieu, au nom de ses confrères, de ses amis, de ses concitoyens.

» Ce que fut M. Delacroix dans la vie publique extérieure, ai-je besoin de le rappeler à la ville qu'il habitait depuis longtemps, qui était devenue sa patrie d'adoption ? Chacun de

nous l'a connu, l'a aimé, et je puis le dire, l'a d'autant plus aimé qu'il l'a plus connu.

» Mais c'est surtout dans les relations si bonnes, si bienveillantes, qu'il avait avec ses confrères, qu'il nous a été donné d'apprécier les nobles sentiments dont son âme était pleine. Toujours la même modestie, le même désintéressement, la même droiture dans tous ses actes comme dans tous ses écrits. Ennemi de toute compromission pouvant porter atteinte à la dignité professionnelle ou lui obtenir quelques faveurs douteuses, il régla sa conduite sur le seul amour du vrai.

» Dès le début de sa carrière scientifique, aussi variée que brillante, soit dans les concours, soit dans l'enseignement à l'Ecole de Besançon, il s'adonna avec constance aux travaux d'hydrologie. Les nombreux écrits qu'il publia sur ce vaste sujet lui valurent, après les distinctions honorifiques, les fonctions enviées de médecin-inspecteur à Plombières, puis à Luxeuil.

» Pour lui, le succès de notre établissement thermal était l'objet d'une sollicitude qui ne s'est jamais démentie; dans les rapports qu'il adressait chaque année au comité d'hygiène, où ils furent souvent relatés avec éloge, il avait soin de faire ressortir les bienfaits que l'on pouvait retirer d'une pareille station, et, non content de maintenir nos bains à la hauteur de leur ancienne réputation, il cherchait tous les moyens de les rendre plus vastes et en même temps plus profitables aux étrangers. Et si, dans ces dernières années, la station de Luxeuil est entrée dans une voie plus prospère, nous le devons pour une large part à l'homme de bien qui nous est enlevé aujourd'hui.

» M. Delacroix n'était pas seulement l'homme simple, dévoué, honnête au plus haut point, qui nous laissera des souvenirs impérissables de grandeur d'âme et de parfaite probité, il fut aussi un érudit, un savant, et comme tel il publia, dans différentes branches des sciences, des travaux remarquables

qu'une voix plus autorisée que la mienne analysera peut-être un jour. Qu'il me soit permis néanmoins de vous dire que naturaliste ou géologue, philosophe ou littérateur, chimiste ou archéologue, il sut toujours conquérir un rang digne de son mérite, et que le vide que nous ressentons se produira aussi au milieu des sociétés savantes dont il faisait partie.

» Et maintenant, adieu, adieu pour toujours, cher Delacroix, excellent confrère, ami dévoué! Puissent les larmes que nous versons tous en ce moment sur votre dépouille mortelle rendre moins amères celles de parents inconsolables! »

Discours de M. le docteur Gauthier.

« C'est le privilége des hommes d'élite de laisser après eux un exemple et un enseignement pour ceux qui les suivent.

» La vie de Delacroix a été celle d'un travailleur héroïque.

» Parfois, dans les causeries de l'intimité, il se reportait aux luttes et aux études de sa jeunesse. Sciences, beaux-arts, théâtre, philosophie, littérature, il avait tout embrassé; il s'était initié à tout ce qu'il y a de grand, de noble, d'élevé dans les connaissances humaines; et quand il s'était permis quelque échappée dans le domaine profane, il revenait au culte de la haute et pure science avec une ardeur nouvelle.

» Jamais il n'attacha aucun prix ni au luxe, ni à ce menu confortable dont les exigences ont tant contribué, à notre époque, à l'abaissement des caractères.

» Le devoir!... il ne connaissait pas d'autre règle de conduite. Il savait l'accomplir au préjudice même de ses intérêts, et détournant la tête des amertumes de la vie, il leur trouvait une compensation dans un sentiment profond des beautés de la nature.

» Dans cette voie, on ne s'enrichit guère; mais du moins, quand on arrive au terme, on y arrive tout entier, sans avoir semé sur sa route les lambeaux de son âme, les épaves de sa conscience.

» A travers toutes les difficultés de la vie, au milieu des luttes de la profession, vous avez marché le cœur haut et la conscience droite... Delacroix, vous vivrez dans notre souvenir.

» Votre exemple ne sera perdu ni pour nous ni pour nos fils.

» Au revoir, ami, au revoir dans l'éternel repos ! »

LE PROFESSEUR D'ARTILLERIE

REYNAUD-DUCREUX

Discours prononcé à ses obsèques le mardi 29 octobre 1878

Par M. Auguste CASTAN

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

Au début de la séance tenue par la Société d'Emulation du Doubs le 9 novembre 1878, le secrétaire s'était exprimé ainsi :

« J'ai l'honneur de vous notifier, Messieurs, le décès de M. Reynaud-Ducreux (Pierre-Joseph-*Auguste*), l'avant-dernier de ceux qui survivaient parmi les fondateurs de la Société d'Emulation du Doubs. J'ai été délégué par votre conseil d'administration pour exprimer les sentiments collectifs de notre Compagnie aux obsèques de cet homme de bien, et le discours que j'ai prononcé dans cette circonstance a été reproduit par deux des journaux de la ville. Je viens vous demander l'autorisation de faire figurer en outre dans nos *Mémoires* ce portrait de l'un de nos confrères les plus distingués par les facultés de l'intelligence et les qualités du cœur. »

Cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité

et par acclamation, nous donnons ci-après le discours prononcé par M. Castan.

Messieurs,

La Société d'Emulation du Doubs aura été cruellement éprouvée durant l'année qui s'achève.

A dix mois d'intervalle, elle a vu disparaître deux de ses membres fondateurs qui avaient le plus de titres à son affection : Alphonse Delacroix et Auguste Reynaud-Ducreux, hommes intelligents et bons, dont les physionomies aimables demeureront gravées dans les souvenirs de leurs contemporains.

Auguste Reynaud-Ducreux, à qui je viens dire un adieu suprême au double titre d'ami personnel et d'interprète de notre Société, était né à Besançon le 25 mars 1800. Après de fortes études faites au lycée de cette ville, il fut reçu à l'Ecole polytechnique et en sortit avec l'épaulette d'officier d'artillerie.

Tout ce qui peut assurer un brillant avenir se trouvait réuni dans sa personne : il avait la tournure martiale, la figure belle et souriante, l'humeur franche, le caractère bienveillant, les sentiments généreux ; loyal serviteur et bon camarade, il obtint tout naturellement l'estime de ses chefs et l'amitié de ses égaux. Il fit bravement l'expédition d'Espagne en 1823, et plus tard, lors des émouvantes journées de Juillet 1830, il sauva la vie de son colonel en désarmant des émeutiers. Cet acte de sang-froid et de courage lui mérita d'être proposé pour la décoration ; mais comme il eut grand soin de se tenir à l'écart, la proposition n'aboutit pas. Il donnait ainsi la mesure de son désintéressement, l'un des traits distinctifs de sa nature morale.

Ce désintéressement allait lui inspirer un bien autre sacrifice. Parvenu au grade de capitaine et hautement considéré dans son arme, il interrompit brusquement cette carrière

pleine de promesses, pour obtenir au concours l'emploi de professeur civil à l'Ecole d'artillerie de Besançon. Par là il était rendu à sa vieille mère, à son frère atteint de cécité, à tous les siens qu'il aimait tendrement, à cette ville de Besançon pour laquelle on se dévoue si volontiers. En un mot, le cœur avait dicté sa résolution.

Ce que notre ami fut dans son professorat de l'Ecole d'artillerie, je n'ai pas qualité pour le dire; mais sa croix d'officier de la Légion d'honneur le proclamerait assez éloquemment, si d'ailleurs l'autorité militaire, en prolongeant son activité de service jusqu'à l'extrême limite du possible, n'avait hautement témoigné du cas qu'elle faisait des ressources de son savoir et des fruits de son dévouement.

Ce savoir et ce dévouement, chacun de nous les a connus, et il n'est personne dans cette ville qui n'en conserve un affectueux et reconnaissant souvenir. Pendant près d'un demi-siècle, les institutions et les familles ont trouvé dans l'excellent Reynaud-Ducreux un professeur de mathématiques hors ligne en même temps qu'un conseiller perspicace pour découvrir et diriger les vocations scientifiques de la jeunesse. Son enseignement, simple et clair, était par-dessus tout sympathique : de telle sorte qu'en inspirant de l'affection pour lui-même, Reynaud-Ducreux savait en faire naître pour la science de ses prédilections. Que de jeunes gens lui ont dû la révélation de leurs aptitudes et les encouragements nécessaires pour les développer! A combien d'autres n'a-t-il pas ouvert la carrière en sacrifiant, par de fréquentes inspirations de sa bienfaisance, une portion notable ou même la totalité du prix toujours modique de ses leçons! Et dans ces occasions, sa générosité affectait une allure si distraite et prenait un déguisement si gracieux, que ceux qui en étaient les objets, fussent-ils des inconnus, pouvaient croire qu'ils usaient simplement des services d'un vieil ami.

Que n'a-t-il pas fait pour la chose publique? Ce qu'il n'a pas fait, c'est ce que l'on a omis de lui demander ou ce qu'il

a involontairement oublié d'offrir. Commandement de l'artillerie de la garde nationale dans des circonstances exceptionnellement difficiles ; professorat d'un cours de sciences appliquées aux arts et métiers, d'un cours annexé à la Faculté des sciences, de l'un des cours établis pour l'instruction supérieure des jeunes filles ; présidence de la commission d'examen des instituteurs, etc., etc. : toutes ces fonctions, à peu près gratuites, il les accepta de grand cœur, de même qu'il les remplit avec un zèle discret et un bon vouloir des plus sincères.

Pour consacrer une telle somme de temps aux œuvres d'intérêt public et à l'éducation de la jeunesse, Reynaud-Ducreux dut s'imposer des privations intellectuelles. Il était apte à se faire un nom dans les sciences mathématiques ; les quelques travaux publiés par lui en fourniraient la preuve. Mais il préféra la charité de l'apostolat à l'égoïsme de la méditation, et cette préférence de sa part est encore un titre qui s'impose à notre gratitude.

Reynaud-Ducreux est un de ces hommes rares en face desquels la critique reste désarmée. Il n'y eut, en effet, que bienveillance dans son esprit, qu'indulgence dans son cœur, qu'aménité dans son caractère. Si parfois, dans la société intime, son esprit svelte et ingénieux se mettait en frais de gaîté, c'était souvent pour atténuer l'effet d'un propos fâcheux ou changer le thème d'une conversation qui tournait à l'orage. Inaccessible aux susceptibilités de l'amour-propre et aux récriminations de l'envie, nul n'était plus apte que lui à servir d'arbitre et à opérer des réconciliations.

Pourquoi faut-il qu'une existence aussi honorablement utile ait été abrégée par un funeste accident suivi de préoccupations pénibles ? Ce *pourquoi*, lui-même ne l'a jamais prononcé, et, durant quinze mois de cruelles souffrances, la résignation du sage ne l'a pas abandonné un seul instant.

Si j'avais à composer l'épitaphe de notre ami, je tiendrais à y faire entrer ces deux mots : *aménité* et *abnégation*, c'est-à-dire

le nom d'une qualité qui fait chérir un homme pendant sa vie et celui d'une vertu qui recommande sa mémoire aux hommages de la postérité.

Adieu, cher et digne ami ! C'est à pleines mains que vous avez semé les bonnes œuvres : aussi vous était-il bien permis, en quittant cette terre, d'espérer une part dans les éternelles jouissances de la moisson céleste !

LE

MONDE JUDICIAIRE

DANS LA COMÉDIE

Conférence faite au Palais Granvelle, sous les auspices de la Société d'Emulation du Doubs, le lundi 18 mars 1878

PAR

M. Edouard BESSON

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE BESANÇON.

LE MONDE JUDICIAIRE

DANS LA COMÉDIE

MESDAMES, MESSIEURS,

En prenant pour la première fois la parole devant une réunion aussi nombreuse, alors surtout que je succède à d'éminents professeurs, maîtres passés dans l'art de bien dire en même temps que savants consommés, mon premier devoir est de faire appel à toute votre bienveillance. Le rôle de conférencier m'est en effet nouveau et particulièrement difficile. Je n'ai pas l'expérience de l'enseignement littéraire, qui vise des sujets étrangers à l'objet habituel de mes études, et d'autre part je ne puis vous apporter ici l'analyse d'un titre du Digeste ou du Code, non plus qu'évoquer à vos yeux l'austère figure de la justice avec son cortége de formules arides, de textes alambiqués capables de faire fuir à jamais de cette enceinte le chœur des Muses.

Et pourtant le monde judiciaire, auquel j'appartiens, ne se présente pas toujours à l'esprit observateur sous les aspects rébarbatifs et sévères qu'on lui attribue généralement. Il a comme le corps médical, peut-être même plus que lui, ses côtés riants, que les poètes et les auteurs comiques ont largement mis à contribution. Les figures de l'avocat Pathelin, de Petit-Jean, de l'Intimé, de Perrin Dandin, de Brid'oison sont aussi populaires que celles des docteurs Purgon et Diafoirus. Sancho Panza rendant la justice dans son île, bien que ses arrêts ne manquent pas d'une certaine valeur

juridique, égaie tout autant que le disciple du docteur Sangrado traitant ses malades par la saignée et l'eau chaude.

Certes ce serait une œuvre intéressante que celle qui consisterait à étudier le monde judiciaire dans les expressions diverses que lui a successivement prêtées l'imagination des écrivains; à se demander pourquoi l'antiquité, qui ne songeait pas encore à mettre sur la scène l'art d'Hippocrate, livrait déjà au ridicule le personnel des tribunaux; pourquoi, dès l'aurore de notre théâtre comique, les gens de loi s'y trouvèrent en butte aux railleries les plus mordantes; comment le génie de Racine, en s'ajoutant à celui d'Aristophane, a pu si complétement ridiculiser la grande famille des plaideurs; à retrouver enfin dans le théâtre de Beaumarchais l'adversaire implacable de la magistrature de son époque et du Parlement Maupeou.

Toutefois il y aurait là matière à un travail de très longue haleine qui, pour être exposé publiquement, demanderait plutôt un cours détaillé qu'une simple conférence. Ce que je vous apporte aujourd'hui n'est qu'un simple aperçu général de la question, aperçu que vous compléterez, si vous le voulez bien, par vos réflexions et vos études particulières.

Pressé comme je le suis par le temps, je ne puis vous parler autant que le sujet le comporte ni du théâtre antique ni surtout des théâtres étrangers. Néanmoins vous seriez surpris à coup sûr de me voir passer entièrement sous silence cette comédie célèbre qui fut digne d'inpirer Racine et qui, prise en elle-même, est aux yeux de tous les esprits cultivés une des manifestations les plus originales et les plus brillantes de la pensée humaine : je veux parler des *Guêpes* d'Aristophane.

L'œuvre du poète grec se distingue de l'imitation française qui en a été faite par l'ampleur de sa composition, la généralité de son objet et surtout la hauteur de son but politique. Ce n'est pas, comme les *Plaideurs* de Racine, la critique sous certains rapports de telle ou telle classe d'une société à divisions très marquées, ou même de tels ou tels individus ; c'est

la critique de tout un peuple, et précisément au point de vue qui le caractérisait le mieux.

Vous savez, en effet, jusqu'à quel degré les Athéniens étaient passionnés pour les luttes de la parole, aussi bien au barreau que dans les assemblées publiques. On aimait tant la chicane à Athènes que cette ville célèbre ne renfermait pas d'avocats, non point qu'elle fût absolument exempte du fléau, mais au contraire parce que tout le monde y était avocat, les parties se trouvant tenues de débattre elles-mêmes leurs affaires devant les tribunaux (1). Ces tribunaux ne comprenaient pas moins de six mille juges tirés au sort sur une population de vingt mille citoyens, juges payés et presque continuellement en exercice (2). On comprend combien leurs assemblées, s'élevant à environ cinq cents membres, devaient être mélangées, tumultueuses, propres sans doute par la grandeur et la variété des intérêts qui leur étaient soumis à faire l'éducation intellectuelle et politique du peuple, mais excitant aussi chez les citoyens une turbulence, une irascibilité, une rage de punir que le poète caractérise déjà par son titre : *les Guêpes*. Ces guêpes, qui sont les juges athéniens eux-mêmes, il nous en peint sous les traits les plus piquants l'humeur querelleuse, acariâtre et violente. Les voici par exemple qui viennent chercher leur collègue *Philocléon*, retenu comme *Perrin Dandin* loin du tribunal par la prudence de son fils. « Pourquoi le vieillard ne paraît-il pas devant sa

---

(1) Néanmoins la nature des choses était, à Athènes comme ailleurs, plus forte que la loi. Ceux qui n'avaient pas l'habitude de la parole et des affaires se faisaient écrire à l'avance ce qu'ils devaient dire devant les tribunaux par des hommes spéciaux qu'on appelait *logographes* et qui remplaçaient les avocats. Démosthène, Eschine, Isocrate, ont été logographes.

(2) Voir sur les principaux tribunaux d'Athènes, ceux des Héliastes, et en général sur toute l'organisation judiciaire de la grande cité, le beau livre de M. Georges Perrot : *Essai sur le droit public et privé des Athéniens*, et aussi l'Introduction à la remarquable traduction des *Plaidoyers civils de Démosthène*, par M. Rodolphe Dareste.

porte? Pourquoi ne répond-il pas? A-t-il perdu ses chaussures? S'est-il heurté le pied dans l'obscurité, et sa cheville est-elle enflée? Peut-être il a une tumeur à l'aisne. C'était le plus dur de nous tous : seul il ne se laissait jamais fléchir. Le suppliait-on ? il baissait la tête en disant : « Autant vouloir » cuire une pierre. » Mais, j'y songe, un accusé hier nous a échappé sous le fallacieux prétexte qu'il chérissait Athènes et qu'il avait le premier révélé le complot de Samos. Peut-être son acquittement a navré Philocléon au point qu'il est au lit avec la fièvre ! Il en est bien capable. Ami, lève-toi, ne te ronge pas ainsi le cœur; oublie ta colère. Nous jugeons aujourd'hui un homme engraissé par la trahison, un de ceux qui ont livré la Thrace; il s'agit de lui préparer une urne funéraire... (1). » Et plus loin, lorsqu'il s'agit de secourir Philocléon qui s'efforce vainement d'échapper à ses gardiens : « Que tardons-nous à déchaîner cette colère si terrible quand on irrite nos essaims? Je sens se dresser ce dard irascible, ce dard aigu dont nous châtions nos ennemis. Allons, enfants, jetez vos manteaux, courez, criez, annoncez à Cléon ce qui se passe, qu'il marche contre cet ennemi de la cité, qui a mérité la mort, puisqu'il prétend empêcher qu'on ne juge les procès (2). » Tout le reste de la pièce, sur laquelle je regrette de ne pouvoir suffisamment insister, se trouve à l'unisson. C'est d'un bout à l'autre une satire sanglante des juges et en général de tout le système social d'Athènes, lequel reposait en grande partie sur l'organisation des tribunaux.

Aussi bien dans son œuvre entière, Aristophane ne se proposa-t-il qu'un but : attaquer et détruire les institutions démocratiques de son pays, dont le grand poète ne comprenait ni l'esprit véritable ni la destinée. Ajoutons pour être juste que pour servir ses idées il ne reculait devant aucun péril, osant prendre directement à partie le tout-puissant Cléon,

(1) *Les Guêpes*, trad. C. Poyard.
(2) Id., *ibid.*

jouant lui-même son personnage sur le théâtre, et ne respectant pas davantage le peuple athénien. C'est ce peuple que *Philocléon* représente dans *les Guêpes*, comme le bonhomme *Dêmos* dans une autre pièce du même auteur, tandis que *Perrin Dandin* n'est qu'un personnage ordinaire de comédie, très réussi, très divertissant, mais ne représentant même pas la magistrature de son époque. Voilà ce qui, outre le mérite de l'originalité et de la conception première, rend à mes yeux l'œuvre du poète grec infiniment supérieure à celle du poète français. L'une est un véritable manifeste social et politique, l'autre n'est qu'une ingénieuse composition théâtrale.

Dans les sociétés antiques beaucoup plus que dans les nôtres, et surtout que dans celle où régnait Louis XIV, la politique se mêlait à tout, même au plaisir, et cette simple remarque résout la question que je me posais tout à l'heure : pourquoi les médecins furent-ils épargnés sur le théâtre ancien ? Etaient-ils alors plus savants, plus habiles, plus expérimentés que ceux du temps de Molière ? Non sans doute ; mais ils ne jouissaient pas dans la société, du moins au point de vue politique, d'une situation aussi marquante que les juges et les avocats ; on les épargnait parce qu'on ne pensait pas à eux.

Cette immunité précieuse fut cependant à Rome le privilége des gens de loi eux-mêmes Les poètes et les auteurs comiques les respectèrent, au moins sous le gouvernement républicain. Etait-ce que l'ordre judiciaire jouait dans la cité de Romulus un rôle moins important que dans celle de Minerve? Bien au contraire. Il n'y avait pour tout citoyen romain se respectant lui-même que trois occupations possibles : plaider, juger et porter les armes. La plupart, du reste, cumulaient : César était un excellent avocat, capable de lutter avec Hortensius, et Cicéron conduisait des armées.

Personne n'ignore non plus à quel degré de perfection Rome avait porté la science du droit dont elle avait fait, suivant le mot de Leibnitz, la raison écrite. C'est que cette

science était chez elle une véritable religion ; et voilà pourquoi ses interprètes se trouvaient au-dessus des attaques. Le magistrat qui disait le droit et le juge qui l'appliquait remplissaient un sacerdoce que nul ne se serait permis de critiquer. Vers la fin de la République, les augures ne pouvaient se regarder sans rire ; mais alors même les gens de loi se respectaient entre eux et étaient respectés de tous.

Aussi trouvons-nous sans doute dans les grands comiques latins, dans Plaute et dans Térence, de fréquentes allusions aux tribunaux et aux mœurs judiciaires de leur temps. Leurs œuvres sont même à ce point de vue une source féconde d'enseignements pour l'historien et le jurisconsulte ; mais jamais ni les juges ni les avocats ne s'y trouvent pris à partie.

Un respect si extraordinaire du droit et des hommes qui en sont les interprètes au sein de toute société ne devait pas survivre à la forme républicaine. Les empereurs, après avoir violé la loi dans l'ordre public, se soucièrent peu d'en faire respecter les ministres dans l'ordre privé, et nous savons par une inscription récemment découverte qu'un des bouffons de Tibère, *Mutus Arcius*, fut le premier qui se permit de contrefaire les avocats : *Primum invenit causidicos imitari.* Mais alors Rome était vieillie, et sa littérature aussi ; les gens de loi participaient à l'abaissement général, et ce n'étaient pas des attaques d'histrions qui pouvaient les avilir davantage à leurs propres yeux et à ceux des autres.

En France, au contraire, le personnel des tribunaux fut mis sur la scène et livré à la risée publique, alors que le pays n'était pas encore sorti de la première période de sa formation. Nous aussi pourtant, nous avions par tempérament national un goût prononcé pour la chicane et les luttes du barreau. Qui ne connaît ce vers célèbre du satirique latin :

Gallica causidicos docuit facundia Britannos (1).

---

(1) Juvénal, sat. XV, v. 111. — Bien longtemps auparavant, Caton

« L'éloquence gauloise a formé les avocats Bretons. » Ainsi, dès le IIe siècle de notre ère, l'art de la parole trouvait en Gaule des maîtres et des modèles, et je ne crois pas qu'il y fut jamais mis en oubli, même aux jours les plus sombres du moyen âge. Comment donc expliquer que les principaux interprètes d'un art si goûté parmi nous aient fait les frais de nos premières comédies vraiment dignes de ce nom ?

Ce fait, Messieurs, ne saurait se comprendre sans avoir au moins une idée de ce qu'était notre théâtre à l'époque non pas de sa création (on a fort bien démontré contre Boileau et ses adeptes qu'il ne cessa jamais d'y avoir parmi nous des représentations scéniques), mais de son organisation sérieuse, époque qui doit être fixée aux environs du quatorzième siècle. Sans parler des *Confrères de la Passion*, qui jouaient les *Mystères*, et dont les représentations ne furent règlementées qu'en 1402 (1), les compositeurs de pièces comiques florissaient alors, si je puis m'exprimer ainsi, à l'ombre du prétoire ; car les principaux d'entre eux étaient les *Basochiens* (clercs de procureurs, élèves de la Faculté de droit) qui se partageaient avec les *Enfants sans soucis* (élèves de la Faculté des arts) et les descendants des anciens ménestrels le privilége de divertir le public. Leurs productions s'appelaient *Farces*, parce qu'elles étaient *farcies* de citations empruntées aux livres qui faisaient l'objet habituel de leurs études, le Digeste et le Code, et se jouaient d'ordinaire soit devant le Châtelet, soit sur la grande table de marbre du Palais de Justice. Vous avez au début de

---

disait déjà : « Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur : rem militarem et argute loqui. — Dans presque toute la Gaule, on s'applique avec le plus grand soin à deux choses : à l'art militaire et à l'éloquence. » (*Orig.*)

(1) Il leur fut alors accordé des lettres patentes les autorisant à donner leurs représentations dans une salle fermée de l'hôpital de la Trinité situé rue Saint-Denis. La date de ces lettres patentes a été généralement prise pour celle de la naissance du Théâtre en France. Mais c'est là une erreur que M. Ch. Magnin a réfutée dans le *Journal des savants* (Voir les nos de février 1856 et de mai 1858).

Notre-Dame de Paris, de Victor Hugo, un tableau d'une de ces représentations marqué au coin du génie, comme d'ailleurs toutes les pages de cette œuvre admirable. Quant aux pièces des *Enfants sans souci*, qu'ils appelaient *Soties*, elles étaient jouées aux Halles.

Ces deux classes d'étudiants devaient laisser dans leurs œuvres des traces de leurs préoccupations journalières ; et tandis que les élèves de la Faculté des arts s'attaquaient de préférence aux moines des ordres mendiants alors en lutte avec l'Université (1), les clercs de la Basoche faisaient naturellement figurer sur leurs scènes improvisées les principaux représentants du monde judiciaire. C'est même là un des caractères qui a permis à la critique de nos jours de leur faire leur part dans les compositions théâtrales du moyen âge respectées par le temps. Mais il y eut précisément à la même époque un ensemble de circonstances importantes, grâce auxquelles les joyeuses facéties dirigées contre le monde du palais acquirent un prix nouveau devant l'opinion.

Tout le monde connaît la révolution considérable dont l'accomplissement marqua la fin du XIII^e^ et le début du XIV^e^ siècle, révolution qui en donnant à l'ordre judiciaire une prépondérance toute nouvelle, et en faisant ainsi de la bourgeoisie, où cet ordre se recrutait surtout, un corps important de l'Etat, prépara l'avènement des temps nouveaux. Philippe le Bel, le principal auteur de ce grand mouvement social, porta de préférence ses sympathies sur les hommes que leurs connaissances juridiques rendaient propres à servir sa politique habile et tortueuse. Pierre Dubois, Guillaume de Nogaret, Enguerrand de Marigny, et tant d'autres dont les noms se trouvent mêlés à tous les grands évènements de cette époque, appartenaient à la classe des légistes. Et ce n'était pas seulement

(1) On sait quel rôle considérable l'un de nos compatriotes, Guillaume de Saint-Amour, joua dans ces luttes, qui remplirent surtout le XIII^e^ siècle.

dans les hautes sphères du pouvoir que la science du droit donnait accès aux honneurs et aux richesses. La société entière qui sortait alors du chaos féodal demandait pour s'organiser à être mise dans toutes ses parties sous la main d'hommes capables d'y substituer les règles immuables de la loi à l'arbitraire et à la violence.

De là vint la faveur extraordinaire qui s'attacha désormais au personnel des tribunaux. Mais cette faveur alors nouvelle ne pouvait manquer, au moins à son début, de susciter des haines et d'éveiller des jalousies. Elle devait de plus s'égarer souvent et se porter sur des sujets indignes. Aussi juges et avocats avaient-ils contre eux, au XIVe siècle, non-seulement la noblesse et le haut clergé qui les accusaient d'empiéter sur leurs priviléges, mais le peuple lui-même.

Notre ordre en particulier jouissait alors de la plus déplorable réputation. Il courait en Bretagne une légende populaire d'après laquelle le paradis n'aurait renfermé qu'un seul avocat, saint Yves ; encore prétendait-on ailleurs qu'il s'y était frauduleusement introduit, saint Pierre n'ayant pu trouver parmi les bienheureux confiés à sa garde un seul sergent pour lui signifier une expulsion en forme (1).

---

(1) Dans les vieux bréviaires de Rennes et de Tréguier, on trouve encore ces vers bien connus :

Sanctus Yvo erat Brito
Advocatus et non latro;
Res miranda populo.

Saint Yves était en réalité un très vénérable et très grand personnage de l'époque, « lequel, encore qu'il fût official et archidiacre de Rennes et depuis de Tréguier, si ne déloissoit pas d'exercer par charité l'estat d'advocat pour les veusves, orphelins et autres personnes misérables, et non-seulement ès cours d'Eglise et autres de Bretagne, mais aussi au bailliage du Parlement de Paris. » (Antoine Loisel, *Dialogue des avocats du Parlement de Paris.*) Voir aussi un article de M. Charles Magnin dans le *Journal des savants* de mai 1858. Saint Yves attribuait d'ailleurs à notre ordre la plus haute antiquité, étant persuadé « que l'origine de la profession d'avocat remontait jusqu'au temps fortuné où

J'aurais fort à faire si je voulais vous citer toutes les attaques dirigées à la même époque contre l'avidité des membres du barreau et la partialité de la magistrature.

Justice pugnist petits cas,

dit Eustache Deschamps dans une épître adressée à trois avocats célèbres du temps :

Petites gens prant à ses las;
. . . . . .
Mais, quant il vien une fort mouche
A la toile, cil faict le louche
Qui deust la prendre et la happer.
. . . . . .
Ainsi n'est justice c'un ombre.

Et parlant aux avocats eux-mêmes :

Vous habitez lieux dilectables;
Vous quérez places profitables
A Nostre Dame et ou Palais.
. . . . . .
Vous acquestez maintes richesses,
Vous usez de toutes noblesses,
Vous avez vostre chapelain
Pour chanter vostre messe au main (matin).
Vous estes comme sains en terre;
Chascun va vostre sens requerre,
Et vostre aide demander
Pour argent; car, qui truander
La vouldroit, bien scauriez respondre:
Amis, fays ta géline pondre,
Et apporte assez, c'est de quoy,
Car en ton faict goute ne voy.

Mais ne perdons pas de vue le théâtre! On comprend que ses productions devaient porter l'empreinte des sentiments alors régnants, et que les clercs de la Basoche devaient sur-

---

le Verbe divin, après la faute de notre premier père, daigna lui-même se rendre auprès de Dieu l'avocat du genre humain. » (Coquard, *Lettres.*)

tout s'en faire les interprètes. Ils y trouvaient le double avantage d'assurer le succès de leurs pièces et de tourner en ridicule des gens plus élevés qu'eux dans l'ordre dont ils faisaient partie. Et, chose étrange ! leurs maîtres donnaient l'exemple. Laissons sur ce point la parole à l'un de nos plus éminents compatriotes, M. Charles Magnin, que nous prenons constamment pour guide en ce qui touche aux origines du théâtre français, jusqu'à lui restées très obscures (1).

« Le croirait-on? L'illustre Bartole, le plus puissant promoteur de la science du droit en Europe, a le premier peut-être frayé la voie aux petits drames judiciaires de la Basoche. On s'étonne de trouver dans les œuvres de ce grand jurisconsulte une sorte de mystère latin intitulé : *Processus Sathanæ contra beatam Virginem coram judice Jesu.* Si le choix d'un pareil sujet était étrange, la manière dont l'auteur l'a traitée ne l'est pas moins ; on va en juger : Satan choisit le plus rusé des démons, et l'envoie comme procureur de l'enfer à la barre du tribunal céleste, muni d'une procuration passée devant le notaire du dit lieu, datée de 1354. Ce digne représentant de la malice infernale assigne le genre humain à comparaître sous trois jours pour tous délais. Le pauvre intimé, pris ainsi diaboliquement au dépourvu, court risque d'être exécuté par contumace. Heureusement le chœur des anges intercède en sa faveur, et la sainte Vierge elle-même se charge d'être son avocate. Le diable la récuse, et soutient qu'elle est incapable comme femme de remplir cet office, suivant le Digeste, *De postulatione.* En outre il la déclare suspecte, en tant que mère du juge, aux termes de la loi *De appellatione*, paragraphe *Carnalitatis sequens affectum;* mais la sainte Vierge prouve par la loi *De feminis* que les femmes sont admises à plaider pour les misérables, et telle est bien, hélas ! la condition du genre humain. De plus, une mère peut toujours parler devant la justice pour elle et pour les siens, suivant l'article

(1) Voir le *Journal des savants* de mai 1858.

Cum inter priorem, etc. Cette question d'ordre judiciaire d'abord vidée, l'avocat du diable pose ses conclusions. Il demande que son client soit rétabli dans ses droits sur le genre humain, tel qu'il était en droit de les exercer depuis la chute d'Adam jusqu'à la Rédemption. Marie objecte qu'il n'était pas possesseur légitime ; elle lui oppose la maxime de droit, *Spoliatum antea restituendum*, et le dernier paragraphe du livre III du Digeste, *Quod vi aut clam*. Le diable réplique et allègue une foule de textes, mais la sainte Vierge ne demeure pas en reste. Enfin le souverain juge déclare la cause entendue, et renvoie au jour de Pâques le prononcé du jugement. Le jour venu, Notre Seigneur siégeant *pro tribunali* au parquet des audiences divines, au-dessus du trône des anges, dans le palais du ciel, prononce une sentence qui déboute Satan de ses prétentions et donne gain de cause au genre humain, la dite sentence écrite et publiée par saint Jean l'Evangéliste, notaire de la cour céleste. Le chœur des anges bénit la miséricorde divine et fait entendre en l'honneur de la Vierge un reconnaissant *Salve regina*. C'est, comme on voit, tout un traité de procédure mis en dialogue et sous forme plaisante. Un critique du dernier siècle a cru voir dans ce jeu d'esprit une revanche de Bartole contre saint Bernard. Celui-ci avait voulu supprimer l'enseignement du droit au profit des études théologiques ; Terrasson a pensé que Bartole avait jugé de bonne guerre de porter par représailles tout l'arsenal de la procédure au cœur même de la théologie. Je doute fort pour ma part qu'il faille chercher tant de finesse et de profondeur dans ce badinage ; ce n'est qu'un tribut de goût équivoque payé à l'esprit du temps. »

J'ai tenu, Messieurs, à ne pas abréger cette lecture un peu longue pour vous donner au moins une idée de l'époque où des facéties aussi étranges étaient écrites par un grave jurisconsulte et jouées sur le théâtre. Jugez maintenant des écoliers par le maître. Ils ne devaient reculer dans leurs compositions dramatiques devant aucune hardiesse.

Longue serait l'énumération et surtout l'analyse des pièces où ils prennent à partie les représentants du monde judiciaire. Plutôt que de m'y égarer avec vous, je préfère insister quelque peu sur l'une d'entre elles qui mérite en effet toute notre attention ; et qu'on regarde universellement comme la meilleure production de notre théâtre comique antérieur à Molière. C'est la *vraie farce de maistre Pathelin*.

Elle a du reste eu le sort de bien des chefs-d'œuvre ; on ignore encore aujourd'hui l'époque précise de sa composition (1) et même le nom de son auteur. Ce basochien de génie, qui nous a si fort maltraités, craignait sans doute d'exposer sa mémoire aux dangereuses rancunes de notre ordre, irritable comme la race des poètes ; et voilà pourquoi il a gardé et garde encore un prudent anonyme dont on a cherché en vain à soulever le voile. Les uns ont voulu voir en lui *François Villon*, le célèbre auteur des *Franches Repues* et des *Neiges d'Antan*, d'autres *Antoine de la Salle*, qui écrivit la naïve et élégante chronique du *Petit Jehan de Saintré* (2) : hypothèses d'ailleurs qui, comme toutes celles qu'on a faites sur le même sujet, ne résistent pas à l'examen. Respectons donc ce mystère insondable, et disons pour nous consoler de notre ignorance

(1) Dans la préface qui précède sa remarquable et savante édition de *Maître Pathelin*, M. Génin croit pouvoir fixer l'action de la pièce sous le règne du roi Jean. Il invoque à l'appui de son hypothèse les estimations monétaires qui se rencontrent souvent au cours du dialogue et qui, d'après lui, ne peuvent s'appliquer qu'à l'époque où l'argent subit en France de si grandes variations par suite de la guerre de Cent ans. Quant à *la composition*, il la rejette à près de cent cinquante ans plus tard. M. Magnin, en suivant la même voie et en mettant la plus fine critique au service d'une vaste érudition, s'efforce de démontrer que la pièce fut écrite et que l'action se passe sous le règne de Charles VI, à la fin du XIVe siècle (Voir le *Journal des savants* de décembre 1855). Tout cela est fort ingénieux, mais il n'y faut pas chercher de preuves vraiment scientifiques.

(2) M. Génin, après avoir parfaitement réfuté ceux qui attribuent la *Vraie farce* à Villon, à Blanche et à divers auteurs, tombe lui-même dans l'erreur en l'attribuant à Antoine de la Salle. C'est ce qu'ont mis en lumière M. Magnin, dans le *Journal des savants* de février 1856, et

que mieux vaut posséder un chef-d'œuvre sans nom d'auteur qu'une mauvaise pièce avec signature authentique.

Ce chef-d'œuvre, Messieurs, tout le monde le connaît au moins dans ses grandes lignes ; mais il arrive souvent que l'on confond avec l'original les imitations plus ou moins réussies qui en ont été faites depuis, notamment une pièce bien inférieure qu'écrivirent en prose au début du dernier siècle Bruéis et Palaprat. Aussi ne pouvait-on qu'applaudir à l'excellente initiative d'un de nos littérateurs les plus distingués, M. Edouard Fournier, qui remit il y a quelques années sur la scène du Théâtre-Français la vraie farce du moyen âge, sinon dans son intégrité complète, personne ne l'aurait comprise, mais avec les seules modifications de mots propres à faciliter l'intelligence du texte. Je me souviens d'avoir assisté plusieurs fois à la pièce ainsi remaniée, et j'avoue que même la connaissant très bien et l'ayant étudiée auparavant, je fus surpris de l'admirable ordonnance, des effets scéniques parfaitement ménagés, qualités qui n'apparaissent sous leur vrai jour dans une composition théâtrale qu'à la seule représentation. J'y retrouvais aussi cette vieille verve gauloise, cette fleur d'imagination primesautière et naïve dont les écrivains du moyen âge semblent avoir emporté le secret.

Et puis quelle simplicité de moyens et d'action ! Dans la *Vraie farce* originale, pas un mot de cette ridicule intrigue d'amour que ses imitateurs du XVIII[e] siècle y ont si maladroitement introduite. D'abord nous voyons l'avocat Pathelin qui, ne gagnant point assez au Palais pour se vêtir d'une manière décente, lui et sa femme, avise aux moyens de soustraire à son voisin le drapier Jousseaume la pièce d'étoffe nécessaire à cet effet. Il se rend chez ce marchand, et par toute espèce de paroles gracieuses, en l'invitant notamment à venir chez lui

---

M. Littré, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1855, qui fait maintenant partie de son *Histoire de la langue française*. Cet article renferme d'ailleurs une excellente critique du texte de la pièce.

manger une oie rôtie, mets alors fort recherché, le décide à lui livrer son drap à crédit.

Mais quand le naïf drapier vient manger l'oie promise, et surtout recevoir le prix convenu, il trouve son débiteur malade, alité et donnant même des signes d'une folie dangereuse. D'autre part, la femme de Pathelin, une maîtresse femme, ma foi ! nommée Guillemette, affirme à l'obstiné créancier que son mari est depuis quinze jours sous le coup de la terrible maladie qui va le conduire au tombeau, et que par suite il n'a pu sortir de tout ce temps-là. Stupéfaction de Jousseaume qui, après avoir bien hésité, être plusieurs fois revenu sur ses pas, finit par se retirer, convaincu qu'il a été lui-même victime d'une hallucination.

Pathelin et sa femme se félicitent du succès de leur supercherie, lorsque commence la seconde partie de la pièce avec l'arrivée du berger Agnelet. Agnelet est un type de paysan qui se rencontre encore de nos jours, cachant sous des dehors grossiers et un langage niais l'esprit le plus retors et le plus profondément madré. Préposé à la garde d'un troupeau par le même drapier Jousseaume, il a tué les moutons et les a mangés, tout en rapportant à son maître qu'ils étaient morts de la clavelée. Mais celui-ci l'a fait épier : il a été surpris en flagrant délit et se voit assigner devant le juge pour être puni comme il le mérite. Il vient donc trouver Pathelin, et lui demande de plaider pour lui, en lui promettant pour le décider, comme cela se fait encore aujourd'hui, de superbes honoraires, de véritables monceaux d'or. Notre avocat, tout rusé qu'il est, tombe dans le piége, et ne songe pas même par mesure de prudence à faire ce qui se fait très fréquemment en pareil cas, surtout quand il s'agit de procès correctionnels, à demander une provision.

Cependant on arrive à l'audience, tenue en plein air, ce qui prouve, par parenthèse, que nous ne sommes ni à Paris, ni même dans une grande ville, mais dans une simple bourgade. Jousseaume commence à exposer l'objet du litige, lors-

que reconnaissant tout à coup l'avocat de sa partie adverse, il est surpris de retrouver dans l'exercice habituel de sa profession un homme qu'il a depuis un instant laissé pour mort. Il songe alors, puisqu'il est devant le juge, à faire d'une pierre deux coups, et à réclamer en même temps le prix du drap volé et celui des moutons assommés. Mais, ces deux préoccupations se mêlant ensemble dans son esprit, il en résulte un imbroglio très divertissant qui fait que sa requête n'offre plus aucun sens. Ainsi, quand le juge lui demande :

« Suz, revenons à ces moutons',
Qu'en fut-il? »

Notre drapier répond :

« Il en prit six aulnes
De neuf francs. »

D'un autre côté le berger Agnelet n'éclaircit pas la situation. Car, suivant le conseil de son avocat, il répond à toutes les questions du juge par le cri habituel de ses moutons, bêê... Finalement, le malheureux Jousseaume, pour avoir trop réclamé à la fois le prix de son drap et celui de ses bêtes, n'obtient ni l'un ni l'autre, et se voit renvoyer comme fou des fins de sa plainte.

Tout va donc bien pour notre avocat. Il s'est acquis sans bourse délier un bel habillement pour lui et sa femme, et se promet encore de gros honoraires en retour des soins qu'il a donnés à l'affaire si bien conduite de son client. Mais, et c'est ici qu'apparaît la moralité de la pièce, lorsqu'il réclame d'Agnelet l'exécution de ses promesses, celui-ci lui répond par le fameux *bêê*... et se sauve en se moquant de lui.

Voilà quelle est en gros l'intrigue fort simple, comme vous voyez, de la *Farce de maître Pathelin*. Il faudrait vous la lire en entier pour vous faire saisir tous les détails piquants, tous les morceaux remarquables dont elle abonde. Le temps qui me presse ne me permet de détacher qu'une seule perle de ce riche écrin : c'est une fable du renard et du corbeau, écrite

bien longtemps avant ce qu'on a appelé chez nous la Renaissance, et que trois siècles séparent de celle de La Fontaine qui s'en est sans doute inspiré. Pathelin vient de dérober son drap au marchand ; sa femme Guillemette le félicite en ces termes :

Il m'est souvenu de la fable
Du corbeau qui estoit assis
Sur une croix de cinq à six
Toises de haut, lequel tenoit
Ung formaige au bec. Là venoit
Ung regnart qui vit ce formaige ;
Pensa à lui : Comment l'aurai-je?
Lors se mit dessoubz le corbeau :
Ha ! fist-il, tant as le corps beau
Et ton chant plein de mélodie !
Le corbeau, par sa cornardie,
Oyant son chant ainsi vanter,
Si ouvrit le bec pour chanter,
Et son formaige chet à terre,
Et maistre Renart le vous serre
A bonnes dens ; et si l'emporte.
Ainsi est-il (je m'en fais forte)
De ce drap : vous l'avez happé
Par blasonner, et attrapé
En lui usant de beau langaige
Comme fit renart du formaige.

N'y a-t-il pas, Messieurs, dans ces quelques vers, dans cette poésie si parfaite et si concise, un drame complet que le poète rend présent à vos regards ? Sans doute La Fontaine a quelque chose de plus orné ; sa mise en scène est plus animée, plus vivante ; mais l'écrivain du moyen âge peut soutenir avec lui la comparaison, et c'est assez pour sa gloire. Sa pièce est d'ailleurs, je vous l'ai dit, de beaucoup la meilleure de celle des compositions *Basochiennes* qui sont venues jusqu'à nous, comme le *Franc Archer de Bagnolet,* attribué lui aussi à François Villon est le chef-d'œuvre des *Enfants sans souci.* Aussi sa popularité fut-elle immense, comparable seulement à celle du *Roman de la Rose.* On ne compte pas moins de vingt-cinq éditions de la *Farce de Pathelin* aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Etienne Pasquier lui consacre un chapitre entier de

ses *Recherches sur la France*, et n'hésite point à la placer au niveau des plus belles conceptions du génie antique (1). A vrai dire, elle inspira tout le moyen âge. Il en fut fait un nombre d'imitations considérable. Je ne parle pas seulement des pièces comme le *Testament de Pathelin*, le *Nouveau Pathelin* (2), qui mettent toujours en scène notre ingénieux avocat, mais de beaucoup d'autres où l'intrigue se trouve reproduite sous de nouveaux noms, où l'on substitue par exemple au drapier Jousseaume des membres de diverses professions, lesquels sont victimes d'escrocs qui n'appartiennent pas toujours au barreau.

La *Farce de Pathelin* eut aussi l'honneur d'occuper l'étranger. Elle fut traduite en latin par un jurisconsulte allemand, Alexandre Connibert. Un autre Allemand plus célèbre, le savant Reuchlin, s'en inspira pour composer une mauvaise comédie latine. Enfin un auteur italien, Domenichi, en copia la seconde partie dans une *Nouvelle* écrite d'ailleurs assez platement.

Toutefois la Renaissance et surtout les chefs-d'œuvre du dix-septième siècle l'avaient fait quelque peu oublier, lorsque Brueis et Palaprat lui assurèrent un regain de popularité en donnant leur nouvel *Avocat Pathelin* dont je vous parlais tout à l'heure, et que Voltaire appelait une œuvre de génie. Il y a beaucoup à rabattre de cet éloge, ou plutôt on doit observer avec un judicieux critique (3) que « tout ce qui porte le cachet du génie dans l'*Avocat Pathelin* est littéralement copié de la *Vraie Farce*, caractères et dialogues. » Maintenant encore elle a des succès sur nos théâtres, et, pour trouver dans l'ordre

---

(1) « La *Farce de maistre Pierre Pathelin*, que je leu et releu avec tel contentement, que j'oppose maintenant cet eschantillon à toutes les comédies grecques, latines et italiennes. » (Pasquier, *Recherches de la France*, lib. VIII, ch. 59.)

(2) Voir sur la valeur respective de ces pièces ce qu'en dit M. Génin dans sa préface de la *Vraie farce*.

(3) Voir Génin (loco citat.).

historique une pièce du même genre qui puisse lui être comparée, il faut arriver jusqu'aux *Plaideurs de Racine*.

J'ai déjà eu l'occasion de vous parler de cette pièce à propos des *Guêpes d'Aristophane* dont elle est une imitation parfois littérale. Je vous ai dit combien la donnée scénique en était moins large et le but moins élevé. Aussi bien au XVII^e^ siècle ne pouvait-il plus être question même de critiquer l'ordre judiciaire en tant qu'institution sociale, comme l'avaient fait les *Basochiens* du moyen âge. L'œuvre de Philippe le Bel était désormais consacrée par le temps, et personne ne désirait revenir aux anciennes juridictions seigneuriales. Mais si les tribunaux eux-mêmes se trouvaient alors au-dessus des attaques, les railleurs pouvaient se rabattre sur le langage qu'on y parlait, et qui à vrai dire prêtait beaucoup à la critique. L'éloquence judiciaire, en effet, n'était pas alors ce qu'elle est devenue depuis. Elle était en retard d'au moins un siècle sur l'éloquence de la chaire, et n'avait pas de Bossuet ni même de Bourdaloue pour élaguer les branches parasites de sa végétation trop abondante. Il y régnait encore un luxe exubérant de réminiscences classiques et de citations plus ou moins heureuses qui souvent faisaient perdre de vue l'affaire en litige. A propos d'une question de mur mitoyen, on évoquait communément le souvenir de Moïse, de Priam, d'Hector, de Romulus, de saint Paul. Les orateurs les plus en renom n'étaient pas exempts de ces défauts, et lorsqu'on lit aujourd'hui les discours judiciaires du temps, même ceux qui émanent de personnages considérables appartenant au barreau ou à la magistrature, comme l'avocat général Omer Talon, on est frappé de leur infériorité et de leur faiblesse relatives. Est-ce parce que la langue du droit est celle qui met le plus de temps à se former, ou bien ceux qui se sentaient une éloquence véritable préféraient-ils se consacrer au service de l'Eglise, qui alors menait à tout, ou à la culture des lettres? Ce qu'il y a de certain, c'est que le XVII^e^ siècle, si grand à tant de points de vue, ne nous présente pas d'orateur judiciaire

vraiment accompli. Sainte-Beuve a pu dire qu'il n'y voyait qu'un seul avocat éloquent, Pélisson, dont le plaidoyer en faveur du malheureux Fouquet prouve le talent oratoire en même temps que le grand cœur. Toutefois, dans la circonstance, Pélisson ne plaidait plus comme avocat, ayant depuis longtemps abandonné le petit barreau de province dont il n'avait qu'un instant fait partie. Sans doute nous avions aussi possédé Corneille et Boileau ; mais ils s'étaient jeunes encore arrachés à la poudre du greffe pour donner au monde le *Cid* et l'*Art poétique,* et nous restions pauvrement représentés sous le rapport littéraire.

Cette pauvreté devait être et fut en effet critiquée par les écrivains et surtout les poètes, dont l'art avait déjà subi une réforme complète et se trouvait alors à l'apogée de son éclat. Les avocats et leur langage sont souvent pris à partie dans les ouvrages du XVII^e^ siècle. Aussi bien y avait-il là une veine féconde que la comédie en particulier ne pouvait manquer d'exploiter. Ce ne fut pourtant pas notre grand comique qui se chargea d'exécuter le personnel des tribunaux. Les médecins donnaient à Molière suffisamment de besogne ; il éveillait chez eux suffisamment de haines pour qu'il ne voulût pas se mettre encore à dos le monde si nombreux des plaideurs et des arbitres de la chicane. Il n'aurait pu d'ailleurs, en se moquant des avocats, prendre part, comme il le fit en mettant sur la scène l'art d'Hippocrate, aux luttes scientifiques de son temps (1).

Toutefois notre ordre ne gagna pas beaucoup à cette longanimité de l'auteur du *Malade imaginaire :* ou plutôt en échappant de Charybde il tomba dans Scylla ; et ce que n'avait pas fait Molière fut fait par un grand poète tragique, qui en s'aventurant sur le terrain de la comédie s'y trouva de suite un maître.

---

(1) Voir sur ce point le bel ouvrage de M. Maurice Raynaud : *Les médecins au temps de Molière.*

Racine, on le sait, imitait beaucoup les anciens ; mais il savait donner à ses imitations un cachet original et comme un sceau d'ouvrier de génie qui les égalaient aux modèles. En écrivant *les Plaideurs*, il montra qu'il pouvait transporter sur la scène française aussi bien les grâces légères d'Aristophane que le pathétique d'Euripide et la mâle énergie de Tacite (1). Dans *Perrin Dandin*, nous retrouvons *Philocléon* avec sa passion des jugements, son cœur endurci par l'habitude de prononcer des condamnations, son esprit fermé à toutes autres idées que celles qui ont trait à sa profession chérie. Nous retrouvons aussi au cours de la pièce toute une série d'épisodes qui figuraient déjà dans *les Guêpes*, notamment le simulacre d'action intentée au malheureux chien, sur lequel s'épuise la manie processive de son maître. Mais il y a dans *les Plaideurs* autre chose que la copie de leur modèle grec. Je ne parle pas seulement des personnages de l'obstiné plaideur *Chicaneau* et de la *Comtesse de Pimbesche*, son adversaire (2), de quelques allusions aux mœurs judiciaires du temps (3), non plus que de l'intrigue d'amour qui figure dans la pièce comme un accompagnement nécessaire de toute comédie au XVII^e^ siècle. La véritable originalité des *Plaideurs* se trouve surtout, à mes yeux, dans les rôles de *Petit-Jean* et de l'*Intimé*, et dans leurs plaidoyers fictifs qui nous donnent des

---

(1) Racine écrivit *les Plaideurs* entre *Andromaque* et *Britannicus*.

(2) Leur querelle si divertissante n'est point de l'invention du poète; elle avait réellement eu lieu entre M^me^ de Crissé et un plaideur de profession, chez M. Boileau le greffier.

(3) Par exemple celles qui ont trait aux habitudes des sergents, si bien imitées par l'*Intimé* qui les connaît, il est vrai, par son père; à la vénalité des juges comme *Perrin Dandin*, que chacun espère séduire par des présents, et à leur avidité partagée par les membres de leur famille qui emportent du tribunal jusqu'aux serviettes du buvetier, et cette critique si simple et si vraie de la torture, mise dans la bouche d'Isabelle quand elle répond à l'offre bizarre qui lui est faite de voir donner la question :

Hé monsieur! peut-on voir souffrir des malheureux?

amplifications très comiques et très réussies des défauts que je vous signalais tout à l'heure chez les avocats d'alors. Aristophane ne pouvait songer à critiquer les orateurs judiciaires de son temps, les plus accomplis qui furent jamais. Racine, en transportant sur notre théâtre la pièce de son immortel devancier, y fit parler à ses personnages le langage à la mode dans les tribunaux du XVII^e^ siècle, langage que Perrin Dandin juge fort bien en deux mots, lorsque interrompant l'Intimé :

> Voilà bien, s'écrie-t-il, instruire une affaire.
> Il dit fort posément ce dont on n'a que faire,
> Et court le grand galop quand il est à son fait.

Vous connaissez d'ailleurs dans leur entier les harangues de Petit-Jean et de l'Intimé (1), ces types d'éloquence prétentieuse, pédantesque et bouffonne qui ne périront pas. Nous les avons tous récitées dans notre enfance ; et je n'y insisterais pas davantage, si je ne désirais avec vous aborder une question grave qui s'y rattache.

Cette question a trait précisément au personnage de l'*Intimé*, qui d'après certains auteurs représenterait, du moins dans son langage, Antoine Lemaistre, un avocat célèbre du temps. Malgré l'autorité si grave de Sainte-Beuve qui semble appuyer l'hypothèse, j'hésiterais beaucoup à l'admettre ; et voici pourquoi. D'abord Racine n'était pas homme à suivre jusqu'au bout l'exemple d'Aristophane et à mettre sur la scène des personnes connues. Lui-même nous déclare dans sa préface qu'en écrivant *les Plaideurs*, il ne s'est proposé que la composition d'une pièce divertissante, d'abord destinée au théâtre italien. Et puis n'eût-il pas été étrange, pour critiquer les avocats du XVII^e^ siècle, de prendre précisément pour type de leurs ridicules le meilleur d'entre eux ? Antoine Lemaistre, en effet, n'était pas pour son époque un orateur vulgaire.

---

(1) Voir notamment sur la dernière les remarques critiques de LAHARPE dans son édition des Œuvres de Racine.

Avant de renoncer au barreau pour aller, dès l'âge de vingt-neuf ans, s'enfermer à l'austère solitude de Port-Royal où l'attendait un si grand rôle, il jouissait de la plus brillante réputation, au point que lorsqu'il plaidait, les prédicateurs étaient obligés de changer les heures de leurs sermons, s'ils ne voulaient voir le public déserter l'Eglise pour la grand'-chambre (1). Sans doute Racine ne pécha point, du moins dans sa jeunesse, par excès de gratitude envers ses anciens maîtres de Port-Royal, et notamment envers Antoine Lemaistre, qu'il accuse dans ses *Petites Lettres*, dirigées contre les illustres solitaires, de consacrer encore bien des heures de sa pieuse retraite à corriger et embellir ses plaidoyers pour l'impression. Sans doute encore l'éloquence de Lemaistre n'était pas exempte des défauts à la mode; il s'y rencontre bien des longueurs, bien des digressions inutiles. Mais en somme, au XVII^e^ siècle, c'est lui qui avec Patru contribua le plus à épurer la langue judiciaire, et lui donna l'un des premiers, au moins dans les meilleures de ses plaidoiries, cette allure sobre et vigoureuse qu'elle revêtit plus tard chez le célèbre Gerbier et que les grands avocats de nos jours ont définitivement consacrée.

L'hypothèse que je combats ne s'appuie d'ailleurs sur aucune preuve directe, et il en faudrait certainement pour voir dans les personnages de l'*Intimé* et de *Petit-Jean* autre chose que des personnages de comédie, parlant la langue de la chicane telle qu'elle se parlait alors, et destinés seulement à divertir le spectateur.

Si l'allusion directe ne se rencontre pas, suivant moi, dans

---

(1) Il y a peu d'hommes sur lesquels on ait autant écrit que sur Antoine Lemaistre. Sans parler de SAINTE-BEUVE, auquel il faut toujours recourir quand on veut retrouver, dans leur beauté originale et puissante, les grandes figures de Port-Royal, un grand nombre d'auteurs ont étudié l'illustre avocat seulement comme avocat, et l'ont parfois beaucoup surfait. Ainsi MARMONTEL, en ses *Eléments de littérature*, n'hésite pas à mettre certains passages des plaidoiries de Lemaistre

le théâtre comique de Racine, je n'en dirai pas autant de celui de Beaumarchais, où l'on retrouve la trace évidente des luttes que le grand écrivain eut à soutenir devant les tribunaux. Beaumarchais, vous le savez, est peut-être moins connu par ses compositions dramatiques que par ses mémoires judiciaires dont Voltaire lui-même n'a pas surpassé la causticité mordante. Les plus remarquables, ceux qu'il fit contre le juge Gœzman, sont dans toutes les mains. C'est précisement au cours de cette affaire que, se trouvant encore dans le feu de la lutte, il écrivit son chef-d'œuvre, *le Mariage de Figaro*, dirigé en partie contre les gens de loi hostiles à notre auteur, et qui ne put être joué que longtemps plus tard. (1) Du reste, il ne s'agissait pas seulement dans la circonstance d'une querelle particulière. Le parlement Maupeou, établi sur les débris de l'ancienne magistrature, suscitait la haine, je dirai même le mépris universels. Beaumarchais, qui avait su très habilement se faire pour sa cause privée une arme du sentiment public (2), transporta jusque sur la scène l'expression de ce sentiment. Il symbolisa les nouveaux membres des tribunaux dans le personnage de Brid'Oison, juge à la fois stupide, ignorant et servile, sorte de Basile d'un nouveau genre, avec plus de bêtise peut-être et plus de naïveté. Tels devaient être, en effet, la plupart de ces magistrats d'aventure brusquement substitués par la toute-puissante volonté de l'impérieux chancelier aux membres des anciens parlements. Ils avaient néanmoins payé leurs charges, et, dans les idées d'alors,

---

à côté des plus belles productions de l'éloquence antique. Nous avons pris pour guide le beau livre de M. Oscar de Vallée : *Antoine Lemaistre et ses contemporains.*

(1) Sur les causes de ce retard, et en général sur toute la carrière de Beaumarchais, voir le grand ouvrage du regretté M. de Loménie : *Beaumarchais et son temps.*

(2) « L'art de Beaumarchais fut de confondre insensiblement sa cause dans l'injure de tous, et de se faire, par ses plaisanteries acérées, le vengeur universel. » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, art. *Beaumarchais.*)

cela suffisait pour devenir capable de rendre bonne justice.

Aussi quand Marceline, stupéfaite de rencontrer tant de sottise chez un homme de loi, dit à Brid'Oison : « Quoi ! c'est vous qui allez nous juger ? » Brid'Oison lui répond : « Est-ce que j'ai acheté ma charge pour autre chose ? » Et Marceline ajoute en soupirant : « C'est un grand abus que de les vendre ! »

Toutefois notre juge, s'il n'a rien de ce qui doit faire le fond d'un magistrat, n'en aime que davantage la robe, l'éclat extérieur ; témoin le dialogue suivant :

LE COMTE.

En robe ici, seigneur Brid'Oison ! ce n'est qu'une affaire domestique. L'habit de ville était trop bon.

BRID'OISON.

C'è-est vous qui l'êtes, Monsieur le comte, mais je ne vais jamais san-ans elle, parce que la forme, voyez-vous, la forme ! Tel rit d'un juge en habit court qui-i tremble au seul aspect d'un procureur en robe. La forme !.. la forme !....

La forme, mot qui revient si souvent dans le *Mariage de Figaro*, et qui est le prétexte général derrière lequel s'abritent toutes les violations du droit ! Comme dit le plaisant barbier, « si le fond des procès appartient aux plaideurs, on sait bien que la forme est le patrimoine des tribunaux. »

Cependant, malgré ses préventions contre son juge, il n'en plaide pas moins devant lui, et cela dans un tout autre style que celui de Petit-Jean ou de l'Intimé. En effet, si Figaro n'est pas un avocat de profession, c'est, ce qui vaut beaucoup mieux, un homme intelligent, un homme d'action, dont l'esprit vif et primesautier sait trouver des ressources pour tous les besoins. Figaro, comme on l'a souvent remarqué, c'est Beaumarchais lui-même, avec ses aptitudes universelles,

toujours prêt aux rôles les plus divers, et s'y montrant toujours en maître ; Beaumarchais, qui sans jamais avoir étudié les lois, n'hésita pas, quand il le fallut, à descendre lui-même dans l'arène judiciaire, et trouva dans les débats de l'affaire Gœzman l'occasion d'un de ses plus beaux triomphes.

Il fut moins heureux plus tard, lorsqu'après avoir subi déjà la rude étreinte de Mirabeau (1), il rencontra dans une autre affaire, l'affaire Kornmann, un adversaire presque aussi redoutable. Je veux parler de Bergasse, célèbre avocat du XVIII[e] siècle, qui joua plus tard un grand rôle dans la Révolution, et contre l'éloquence duquel les railleries même ingénieuses ne pouvaient prévaloir. Beaumarchais, vaincu sur le terrain de la polémique judiciaire (2), transporta la lutte au théâtre. De là son drame intitulé *la Mère coupable*, qui forme le troisième terme de cette longue trilogie dont le Barbier de Séville est le facétieux héros. Ce drame, je le jugerai en un mot : ce n'est pas seulement une mauvaise pièce, c'est encore une mauvaise action. Bergasse, qui y figure sous son nom à peine modifié, y est traîné dans la boue avec aussi peu d'esprit que de ménagement et de convenance. Les injures les plus basses lui sont prodiguées sans qu'il s'y mêle un seul trait rappelant l'auteur du *Mariage de Figaro* (3).

Aussi bien Beaumarchais était-il alors vieilli ; on se trouvait en 1792, et personne ne songeait plus ni au Parlement Mau-

(1) Dans l'affaire des *Eaux de Paris*, où Mirabeau l'accabla sous le poids d'une de ses plus belles apostrophes, qui resta d'ailleurs sans réponse.

(2) Quand je dis que Beaumarchais fut vaincu, j'entends devant l'opinion ; car le Parlement condamna son adversaire comme calomniateur. Mais il ne recueillit de cette affaire qu'une immeuse impopularité (Voir DE LOMÉNIE, *loc. cit.*).

(3) M. DE LOMÉNIE prétend excuser Beaumarchais sur ce que Bergasse avait eu tous les torts dans leur querelle en provoquant brutalement et en accablant de mémoires injurieux un homme qu'il ne connaissait même pas. Mais tout cela ne justifie pas notre auteur d'avoir fait jouer le rôle le plus odieux à un adversaire dont personne n'a jamais contesté la parfaite honnêteté.

peou, ni même aux anciens parlements un instant rétablis par Louis XVI et bientôt emportés avec les autres institutions du moyen âge dans la tourmente révolutionnaire. La magistrature qui les remplaça est, sauf le mode de nomination d'abord électif, celle que nous connaissons aujourd'hui. D'autre part, l'ordre des avocats, supprimé lui aussi, ne tarda pas à renaître de ses cendres, comme le phénix (1).

Vous savez, Messieurs, qu'à l'époque actuelle les gens de loi n'échappent pas plus qu'auparavant aux critiques des écrivains et même des auteurs dramatiques. Je crois d'ailleurs qu'ils n'y échapperont jamais et qu'on se moquera toujours des tribunaux quand on n'aura pas de procès, comme on se moquera toujours des médecins quand on ne sera pas malade. Il semble néanmoins que ces derniers soient plus épargnés dans le théâtre contemporain, comme si l'on redoutait aujourd'hui davantage les terribles fléaux dont ils sont en quelque sorte les souverains dispensateurs. Quant à nous qui ne disposons pas de semblables moyens d'intimidation, et qui laissons vivre nos victimes, sauf à leur ménager une médiocrité d'existence moins dorée que celle dont parle Horace, personne ne se croit tenu au moindre ménagement à notre égard. On voit tous les jours sur les scènes où se jouent les pièces nouvelles des avocats récitant leurs tirades plus ou moins ampoulées, des substituts à la tenue correcte, figures fades et prétentieuses. L'immense théâtre de Scribe qui, à vrai dire, connaissait peu le monde judiciaire, où il ne fit que passer et passer fort inaperçu (2), en offrirait plus d'un exemple. Mais tout cela ne présente pas grand intérêt. La comédie contemporaine, en ne visant qu'à peindre la vie au jour le jour,

---

(1) L'ordre des avocats, aboli le 2 septembre 1790, fut rétabli par le décret impérial du 14 décembre 1810.

(2) Quand il faisait chez un avoué son temps de cléricature, le patron de l'étude où il travaillait ne manquait pas de répondre aux questions qu'on lui faisait sur son compte : « La présence de M. Scribe à l'étude équivaut à l'absence de trois clercs sérieux. »

la vie bourgeoise, a perdu de vue ce qui fait les œuvres durables, le souci des caractères.

Toutefois, nous avons eu récemment dans une pièce qui a fait beaucoup de bruit, dans *Rabagas,* puisqu'il faut la nommer, un essai de réédition d'Aristophane. Mais cette fois, ce n'était pas Racine qui imitait le grand comique grec ; les spectateurs s'en sont bien aperçus. Je n'en dirai du reste pas davantage relativement à la pièce en question ; car je ne veux pas m'engager ici sur le terrain brûlant de la politique, et je manquerais peut-être de l'impartialité nécessaire pour apprécier une œuvre qui fut avant tout une œuvre de parti.

Aussi bien je m'aperçois que votre bienveillance, à laquelle je faisais appel en débutant et dont vous m'avez si gracieusement accordé et continué jusqu'à maintenant le bénéfice, doit commencer à s'épuiser. Mais que voulez-vous? En parlant des avocats au théâtre, on se trouve conduit à imiter quelque peu l'éloquence prolixe de *Petit-Jean* et de l'*Intimé* qui faisait dormir *Perrin Dandin.* Comme je ne désire en aucune manière vous voir suivre l'exemple de cet honorable magistrat, et que d'ailleurs nous ne sommes pas à l'audience où l'on peut impunément abuser de la patience de ses auditeurs, je crois qu'il est temps de couper court à mes développements oratoires, et, puisqu'il s'agit de tribunaux, de déclarer la cause suffisamment entendue.

ÉTUDES GÉOLOGIQUES SUR LA CHAINE DU JURA

ESQUISSE

DU

CALLOVIEN ET DE L'OXFORDIEN

DANS LE JURA OCCIDENTAL ET LE JURA MÉRIDIONAL

SUIVIE D'UN SUPPLÉMENT

AUX COUCHES A AMMONITES ACANTHICUS DANS LE JURA OCCIDENTAL

PAR

M. Paul CHOFFAT

(AVEC UNE CARTE ET UN PROFIL GÉOLOGIQUE)

Séance du 9 février 1878.

Pl I

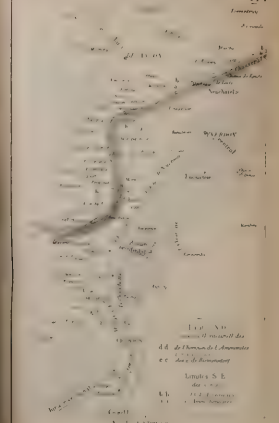

Pl II

PASSAGE DU FACIÈS FRANC-COMTOIS AU FACIÈS ARGOVIEN

Hauteurs 1:2,000 Distances 1:100,000

INTRODUCTION

La chaîne du Jura s'étend de Dielsdorf, dans le canton de Zurich, à Voreppe près de Grenoble. Elle a pour limites naturelles : au nord et à l'est, la plaine suisse et son prolongement par Saint-Julien, Rumilly, Chambéry, Saint-Laurent-du-Pont et Voreppe (1); à l'ouest, les Dombes et la Bresse; au nord-ouest, une ligne facultative traversant les collines de la Haute-Saône, et au nord le pied des Vosges et de la Forêt-Noire.

Thurmann l'a divisée en quatre régions : *Jura oriental,* limité à l'ouest par une ligne Ferrette-Soleure; *Jura central,* depuis cette ligne à la ligne Yverdon-Besançon; *Jura occidental,* jusqu'à la ligne Perte-du-Rhône-Bourg-en-Bresse; et *Jura méridional,* au sud de cette ligne.

M. Marcou a proposé une division basée sur la constitution géologique. Il trace une ligne passant approximativement par Bourg, Champagnole, Saint-Imier, Soleure et Ferrette. Ce qui est au nord-ouest de cette ligne forme sa *région franc-comtoise,* ce qui est à l'est sa *région argovienne,* et ce qui est au sud-est sa *région vaudoise.*

On devrait s'attendre à ce que les géologues aient étudié les rapports qui existent entre la région franc-comtoise et la région vaudoise avant de pouvoir paralléliser les strates des

(1) Lory, *Description géologique du Dauphiné,* IIe partie, 1861.

environs de Besançon avec celles des contreforts des Alpes. Les discussions qui depuis dix ans agitent ce sujet font toutes voir qu'elles pèchent par la base : la connaissance du Jura. En parcourant ces nombreux écrits, on est involontairement amené à se dire que la tendance générale est d'atteindre le but sans parcourir la distance qui en sépare.

Ce n'est que par un grand nombre de monographies locales que l'on pourra arriver à une connaissance approfondie du Jura. Il faut pour cela des observateurs locaux, mettant à part tout ce qui s'éloigne du point pris pour centre et surtout séparant rigoureusement les observations des comparaisons et des déductions. Ce n'est que par de pareilles monographies que l'on pourra établir la paléontostatique du Jura, cette grande œuvre entrevue par Thurmann et Etallon, préliminaire à la reconstitution de la physionomie du sol du Jura aux différents moments de sa formation.

La présente notice n'a pas la prétention de remplacer ces études locales, mais au contraire d'en faire ressortir la nécessité. Ce n'est qu'une esquisse faite à gros traits et contenant bien des lacunes; j'espère pourtant qu'elle sera de quelque utilité aux observateurs locaux et qu'ils apporteront les compléments et les rectifications que leurs recherches rendront nécessaires.

Dans le Jura, les terrains jurassiques présentent deux faciès principaux qui ont reçu le nom de *faciès anglo-français* ou *septentrional* et de *faciès méditerranéen* ou *méridional*. Ces expressions ne sont pas d'une clarté suffisante; car elles n'indiquent pas un type que l'on puisse étudier avec certitude; les deux faciès se trouvent en partie dans le bassin anglo-français, le faciès méridional est principalement développé dans le Jura argovien, et le nom de faciès méditerranéen est plus particulièrement appliqué au faciès alpin. J'emploierai les expressions dont s'est servi Gressly, lorsqu'il donna la

première description des faciès géologiques (1) : *faciès franc-comtois* et *faciès argovien.*

La limite entre les deux faciès *varie pour chaque étage;* le type du faciès franc-comtois se trouvera pourtant toujours de la Haute-Saône jusqu'à Porrentruy; la partie sud-est de la Franche-Comté appartient par contre généralement au faciès argovien.

Le faciès argovien a son type dans le canton d'Argovie. Il comprendra en général non-seulement le Jura oriental, mais de plus, pour certains étages, s'étendra dans la région vaudoise. Les terrains jurassiques supérieurs de cette dernière contrée présentent en outre des faciès qui ne se trouvent pas en Argovie; lorsque j'aurai à m'en occuper, je proposerai la désignation de *faciès bugésien.*

Je n'ai, en général, donné que peu de mots sur le faciès franc-comtois; des études détaillées seraient fort désirables, mais la place que je puis lui réserver dans cette esquisse ne me permet pas d'ajouter beaucoup à ce qui est déjà connu.

La chaîne du Jura affectant plus ou moins la forme d'un croissant dont le côté concave est tourné vers les Alpes, on peut parler d'un *côté interne* et d'un *côté externe.* Les lignes indiquant la limite des différents faciès étant en général plus ou moins parallèles au côté concave de la chaîne, l'aire occupée par chaque faciès pourra aussi être partagée en une *partie interne* et une *partie externe,* et au besoin une *partie médiane,* c'est-à-dire en bandes dont l'une sera plus ou moins rapprochée de la limite interne de la chaîne, dont l'autre en sera plus éloignée et dont la troisième sera située entre les deux.

J'ai apporté le plus grand soin dans l'étude de la *synonymie stratigraphique;* en outre des ouvrages traitant la partie du Jura dont je m'occupe, j'y ai fait entrer les principales descriptions du reste du Jura et les ouvrages ayant une valeur

(1) *Observations géologiques sur le Jura soleurois.* (*Mém. de la Soc. helvét. des sciences naturelles,* 1838.)

particulière au point de vue des discussions de parallélisme. Les premiers sont imprimés en capitales.

La confusion qui règne dans cette synonymie constitue une des grandes difficultés de la stratigraphie. On craint généralement de créer de nouveaux noms, et il n'est du reste pas facile de trouver une bonne dénomination. Dès qu'un pareil terme est employé avec succès par un auteur, d'autres géologues s'empressent de s'en servir pour désigner une couche plus ou moins analogue, soit dans son aspect, soit dans sa position stratigraphique. De précis, ce terme sera devenu incertain, souvent même un tel sujet de confusion qu'il deviendra nécessaire de lui en substituer un autre.

Je me suis servi des noms existants, chaque fois qu'ils ne prêtent pas matière à une fausse interprétation : les uns sont tirés de localités types, d'autres de fossiles, d'autres enfin des caractères pétrographiques. Il est certes fort regrettable que la nomenclature géologique présente une pareille bigarrure, mais je crois que les essais d'unification n'auront de chance de succès que lorsque les connaissances stratigraphiques seront beaucoup plus avancées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Quant aux noms tirés de fossiles, il est bien entendu qu'ils conservent leur valeur quand bien même le fossile pris pour type passe par exception dans les couches supérieures ou inférieures. Il s'agit en général de zone de plus grande extension et non de présence exclusive ; ils ne fournissent qu'une dénomination et non une détermination des couches auxquelles ils donnent leur nom.

Je fais une distinction dans la valeur des termes : *horizon, zone, couche* et *niveau*. Le premier comprend toute l'extension horizontale de la zone que l'on a en vue, quels que soient les différents faciès qu'elle présente. *Zone* et *couche* sont en général considérés comme synonymes et employés pour désigner un faciès particulier. Le *niveau* est une subdivision verticale de la zone. Par exemple, l'*horizon de l'Ammonite macrocephalus* présente deux faciès dans le Jura, les *couches à*

(ou zone de l') *Am. macrocephalus* et les *couches de la dalle nacrée* ou *dalle nacrée*. Le Callovien supérieur comprendra deux *niveaux*, celui de l'Am. anceps et celui de l'Am. athleta, les caractères qui les distinguent n'étant pas assez tranchés pour en faire deux zones différentes.

Des recherches subséquentes apporteront sans doute beaucoup de changements à mes listes de fossiles : ce seront surtout des faits nouveaux quant à la dispersion des espèces; mais je ne crois pas qu'ils modifieront beaucoup les résultats que j'ai obtenus. Pendant les quatre semestres que j'ai consacrés à parcourir le Jura, j'ai voué une attention toute spéciale au Callovien et à l'Oxfordien : il y a donc bien peu de chances que les espèces fréquentes aient pu m'échapper; c'est ce qui m'a porté à indiquer le *degré de fréquence* lorsque j'ai cru pouvoir le faire. J'ai adopté l'échelle proposée par M. le professeur C. Mayer : * présence constatée sans indication du degré, 1 très rare, 2 rare, 3 ni rare ni commun, 4 commun, 5 très commun.

La faune de cette contrée demanderait une révision détaillée, analogue aux monographies entreprises depuis quelques années par M. de Loriol. Ne pouvant le faire en ce moment, j'ai indiqué les affinités ou les doutes que présente la détermination de quelques espèces; je me suis abstenu de décrire les nombreuses espèces nouvelles que je possède, mais ai par contre ajouté quelques mots sur des espèces mal connues, quoique d'une grande importance stratigraphique, et sur celles qui paraissaient donner lieu à différentes interprétations.

M. de Loriol a eu l'obligeance d'examiner tous les Oursins cités dans cette notice et m'a en outre donné son avis sur différents mollusques. Les Belemnites ont été déterminées par M. le professeur C. Mayer, et les Polipiers par M. le professeur Koby. Je prie ces messieurs d'agréer mes sincères remercîments pour leur précieux concours.

Je saisis cette occasion d'exprimer ma reconnaissance aux

géologues du Jura occidental et du Jura méridional pour l'excellent accueil que j'ai toujours reçu d'eux, dès l'époque où ils dirigèrent mes premières courses dans les environs de Besançon.

Mes meilleurs remercîments, enfin, à la Société d'Emulation du Doubs qui a bien voulu me faire profiter de l'avantage de sa publicité, et surtout à son secrétaire, M. Castan, qui m'a fait l'honneur de présenter mon travail à la Société.

Zurich, le 21 février 1878.

Liste des auteurs cités en abrégé.

Bonjour 1863. — Géologie stratigraphique du Jura. (*Annales de la Société industrielle de Lyon.*)

Choffat. — Corallien. 1875. — Le Corallien dans le Jura occidental. (*Archives des sciences. Genève.*)

— 1875. — Sur les couches à Ammonites acanthicus dans le Jura occidental. (*Bullet. Soc. géol. de France.*)

— 1877. — Lettre relative à ses recherches géologiques en 1876. (*Bull. de la section du Jura du Club alpin français.*)

— 1878. — Die Palæontologie. (*Bâle.*)

Desor et Gressly 1859. — Etudes géologiques sur le Jura neuchâtelois. (*Mémoires Soc. sc. nat. Neuchâtel.*)

Ebray 1863. — Sur le terrain jurassique des environs de la Verpillière. (*Bull. Soc. géol.*, 2e série, t. XX.)

— 1865. — Sur la stratigraphie du système oolitique inférieur des environs de Saint-Rambert. (*Caen.*)

Etallon 1857. — Esquisse d'une description géologique du Haut-Jura. (*Annales de la Société d'agriculture de Lyon.*)

— 1858. — Etudes paléontologiques sur le Haut-Jura. Monographie du Corallien. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* 1858 et 1861.)

— 1858. Spongiaires. — Sur la classification des spongiaires du Haut-Jura et leur distribution dans les étages. (*Actes de la Société jurassienne d'Emulation.*)

— 1860. — Paléontostatique du Jura. Jura graylois. (*Société d'agriculture de Lyon.*)

— 1862. — Etudes paléontologiques sur le Jura graylois. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* 1864.)

Greppin 1867. — Essai géologique sur le Jura suisse, (*Delémont.*)

— 1870. — Description géologique du Jura bernois. (*Matériaux pour la carte géologique de la Suisse.*)

Falsan 1873. — Falsan et Dumortier. Note sur les terrains subordonnés aux gisements de poissons et de végétaux fossiles du Bas-Bugey. (*Lyon.*)

E. Favre 1875. — Description des fossiles du terrain jurassique de la montagne des Voirons. (*Mém. Soc. paléont. suisse.*)

— 1876. — Description des fossiles du terrain oxfordien des Alpes fribourgeoises. (*Loc. cit.*, vol. III.)

Fromentel 1864. — Polypiers coralliens des environs de Gray. (*Mémoires de la Société linnéenne de Normandie.*)

Jaccard 1869. — Description géologique du Jura vaudois et neuchâtelois. (*Matériaux pour la carte géologique de la Suisse.*)

Lory 1860 à 1864, — Description géologique du Dauphiné.

Marcou 1846. — Recherches géologiques sur le Jura salinois. (*Mémoires de la Société géologique de France.*)

— 1856. — Lettres sur les roches du Jura. (*Paris,* 1858.)

Moesch 1857. — Das Flœzgebirge im Kanton Aargau. (*Mémoires Soc. helvét. sc. nat.*)

— 1867. — Der Aargauer Jura. (*Matériaux pour la carte géologique de la Suisse.*)

Mousson 1847. — Bemerkungen über die natürlichen Verhæltnisse der Bæder von Aix in Savoyen. (*Mém. Soc. helv. sc. nat.*)

Ogérien 1867. — Histoire naturelle du Jura. (*Paris.*)

Oppel 1856 à 1858. — Die Juraformation Englands, Frankreichs und des Südwestlichen Deutschlands. (*Würtembergische naturwissenschaftliche Jahreshefte.*)

— 1863. — Palæontologische Mittheilungen, III, 2e p.

— 1866.— Ueber die Zone des Ammonites transversarius.

Parandier 1840. — Résumé d'une description géognostique et paléontologique du Cornbrash dans les environs de Besançon. (*Congrès scientifique de France.*)

Studer. — Geologie der Schweiz. 1851 et 1853.

Thirria 1830. — Notice sur le terrain jurassique du département de la Haute-Saône. (*Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg.*)

— 1833. — Statistique minéralogique et géologique du département de la Haute-Saône.

Thurmann 1832. — Essai sur les soulèvements jurassiques du Porrentruy.

Tribolet 1873. — Recherches géologiques et paléontologiques dans le Jura neuchâtelois. (*Mém. Soc. sc. nat. Neuchâtel.*)

— 1875. — Sur quelques gisements calloviens du Jura neuchâtelois et vaudois. (*Bull. Soc sc. nat. de Neuchâtel.*)

Vézian 1860. — Réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Besançon, (*Bull. Soc. géol.*)

Waagen 1864. — Der Jura in Schwaben und der Schweiz. (*München*)

ESQUISSE

DU

CALLOVIEN ET DE L'OXFORDIEN

DANS LE JURA OCCIDENTAL ET LE JURA MÉRIDIONAL

Ire PARTIE

STRATIGRAPHIE ET PARALLÉLISME.

CHAPITRE I

ÉTAGE CALLOVIEN.

Callovien { II. Horizon des Ammonites anceps et athleta.
I. Horizon de l'Ammonites macrocephalus.

CALLOVIEN I.

HORIZON DE L'AMMONITES MACROCEPHALUS.

Cet horizon présente deux faciès : *a*) *Dalle nacrée* ou *faciès à affinités bathoniennes* et *b*) *faciès à oolites ferrugineuses* ou *couches à Am. macrocephalus*.

a) DALLE NACRÉE (1).

Synonymie.

Dalle nacrée, *Thurmann*, 1832. Parandier, 1840.
Cornbrash (pars), Marcou, 1846.

(1) La dalle nacrée étant considérée par Thurmann comme la partie supérieure du bathonien, plusieurs auteurs ont cru pouvoir donner ce nom au bathonien supérieur, pour peu qu'il eût une ressemblance

Calcaires de Palente (couches supérieures), Marcou, 1856.
Dalle nacrée (pars), *Desor et Gressly*, 1859.
Bathonien (pars sup.). Bonjour, 1863.
Dalle nacrée. Ogérien, 1867. Jaccard, 1869.
Non dalle nacrée. Etallon, 1857, Falsan, 1873.

Description. — Calcaire gris, gris-jaunâtre ou roux, noir-bleuâtre à l'intérieur, formé de fragments spathiques, de débris de crinoïdes ou d'oolites fines colorées extérieurement par un dépôt ferrugineux. Quelquefois calcaires marneux suboolitiques avec marnes. Bancs minces.

Le type de la dalle nacrée de Thurmann se trouve dans le Jura bernois et neuchâtelois, où il présente des calcaires en dalles généralement minces composés de fragments de crinoïdes donnant à la roche un aspect nacré ou du moins miroitant.

La dalle nacrée diminue d'épaisseur vers l'ouest, en présentant des bancs de calcaire marneux ou de marne, et disparaît vers le sud pour être remplacée par le faciès ferrugineux. Le même fait a lieu vers le nord et vers l'est.

Dans les environs de Besançon ces couches ont une grande analogie avec celles du Jura bernois. A Palente, elles ne semblent composées que de calcaires, tandis qu'une couche marneuse fossilifère se trouve à peu de distance, au Vernois.

Elles reposent sur les calcaires du Cornbrash dont elles se distinguent généralement par leur structure spathique. La séparation ne peut se faire qu'au moyen des fossiles lorsque l'on a une roche marno-calcaire.

On peut observer plusieurs affleurements entre Epeugney et Cléron (S.-E. de Besançon) et dans les environs d'Ornans (Puits de la Brême).

La dalle nacrée y présente encore les calcaires à crinoïdes, mais ils contiennent des marnes très fossilifères à leur base

---

pétrographique ou même lorsqu'il ne présentait aucun rapport. Je n'entends sous ce terme que la dalle nacrée telle que l'a établie Thurmann pour le Jura bernois ou sa continuation vers l'ouest.

et à leur partie moyenne. Au Puits de la Brême, la dalle nacrée est peu épaisse et les bancs de marne minces et ne contenant que des fossiles écrasés; à deux kilomètres d'Epeugney, par contre, au bord de la route, les marnes ont 50 centimètres d'épaisseur et présentent une grande abondance de fossiles bien conservés. (Voir le tableau des fossiles.)

On peut évaluer sa puissance à 8 ou 10 mètres.

La zone des Am. anceps et athleta y forme la limite supérieure comme dans les environs de Besançon.

Vis-à-vis de la tuilerie de Clucy et dans le dessus de la cascade de Gouaille près Salins, j'ai relevé la coupe suivante en compagnie de mon ami M. Boyer.

Callovien II. Oolite ferrugineuse à *Am. anceps*, etc.

Callovien I. Marno-calcaires gris avec nombreux débris de fossiles, la plupart indéterminables. 0m50

Waldheimia ind. — *Pentacrinus Nicoleti* Des.
Serpula socialis Schl. — *Heteropora conifera* Lamour.

Cornbrash. Calcaires jaunes à oolites fines 4m

Rhync. concinnoides d'Orb. — *Echinobrissus clunicularis* d'Orb.

Calcaire gris subcompacte. 10m

Dans les environs de Champagnole, la dalle nacrée repose sur une couche de marne formant la partie supérieure du bathonien et contenant une faune assez riche, ce qui permet une séparation très nette. (Voir la coupe de Châtelneuf.)

Une belle coupe est visible à deux cents pas avant le kilomètre 72 entre Cize et la Billode; les marnes bathoniennes se trouvent dans le fossé de la route. La dalle nacrée n'y a qu'une épaisseur de 1 à 2 mètres; elle est formée par un calcaire oolitique avec débris de crinoïdes qui prennent le dessus à la partie supérieure. Je n'ai pu en déterminer que : *Lithodomus inclusus* Phill.; *Limea duplicata* Mu.; *Avicula Munsteri* Gdf.; *Pecten fibrosus* Sow.; *P. vagans* Sow.; *P. cf. Rhypheus* d'Orb.; *P. cf. Luciensis* d'Orb ; *Serpula conformis* Gdf.

Au sud de Champagnole, les environs de Clairvaux ne

nous présentent plus le faciès marno-calcaire, mais le faciès ferrugineux. Si par contre nous nous dirigeons vers le S.-O , nous retrouvons le premier faciès, mais plus marneux, avec des céphalopodes assez nombreux, sinon en espèces, du moins en individus, en un mot avec une faune plus analogue à celle du faciès ferrugineux, comme le fait voir le tableau des fossiles.

Ces couches sont bien visibles entre Augisey et Cressia (S.-E. de Beaufort) et à Loisia (5 kilom. S.). Un autre gisement à faciès analogue se trouve beaucoup plus au sud, au bord occidental de la chaîne, à Meillonnas près Treffort. La partie inférieure en est marno-calcaire, la partie supérieure ferrugineuse, quoique contenant la même faune. Je manque d'observations suffisantes entre ce point et les environs de Saint-Rambert en Bugey, où l'on a un magnifique développement du faciès ferrugineux.

b) FACIÈS A OOLITES FERRUGINEUSES.

Synonymie.

Zone de l'Am. macrocephalus, Oppel, 1857; Ebray, 1855; *Mœsch*, 1867; *Greppin*, 1870.

Callovien Falsan, 1873.

Confondu avec le reste du Callovien par la plupart des auteurs.

Non couches à Am. macrocephalus, Tribolet, 1875.

Description. — Dans les environs de Clairvaux, au Mont Varet et à Prénovel, la partie supérieure du bathonien présente des marnes identiques à celles de la Billode près Champagnole; mais au lieu d'être recouvertes par la dalle nacrée, elles sont surmontées par des couches marno-calcaires grises avec oolites calcaires peu discernables mélangées d'oolites ferrugineuses et contenant beaucoup de fossiles. Le tableau fait voir que la faune est analogue à celle des couches de même âge du Bugey et du Mont du Chat, autrement dit des *couches à Am. macrocephalus* de l'Argovie ou de la Souabe.

Ces couches sont comprises entre la *marne bathonienne* de la Billode et les couches à *Am. anceps* et *athleta*. La dalle nacrée étant comprise entre les mêmes couches, cette position suffit pour établir leur parallélisme ; il est de plus confirmé par l'analogie des faunes, comme nous le verrons plus loin (1). (Voir les coupes.)

Billode.	**Prénovel.**
Oolites ferrugineuses à Am. anceps et ornatus.	
Dalle nacrée.	Ool. ferr. à Am. macrocephalus.
Marnes bathoniennes à Phol. Murchisoni, etc.	

A Saint-Claude-sur-Bienne, ces couches ne sont pas aussi facilement discernables qu'à Prénovel ; les fossiles y sont rares et mal conservés. J'y ai recueilli à côté du chemin de Vaucluse : *Am. bullatus, coronatus; Panopæa Jurassi; Terebr. dorsoplicata; Rhync. varians; Echinobrissus clunicularis.* Je n'y ai pas trouvé le *W. digona* si fréquent à Prénovel ; on verra plus loin que ce fossile manque aussi à Saint-Rambert, qui présente par contre le *Rh. varians*.

C'est sans doute grâce à la présence des oolites ferrugineuses que les couches de Prénovel ont été considérées comme calloviennes par tous les géologues qui les ont étudiées ; la faune est en somme un passage entre la faune à caractère bathonien de la dalle nacrée et la faune callovienne typique des environs de Saint-Rambert.

Ici nous avons une oolite ferrugineuse sans mélange de calcaires, contenant une quantité de fossiles d'une bonne conservation et bien connus par les publications de d'Orbigny.

(1) M. Ebray, 1863, p. 301, admet aussi le parallélisme des couches à Am. macrocephalus et de la dalle nacrée.

A Lupieu, la couche n'a qu'une épaisseur de 1m 10; elle repose sur des marno-calcaires en couches minces, de couleur grisâtre et ne m'ayant fourni que le Phol. Murchisoni. Elle est recouverte par des marnes grises avec rares oolites ferrugineuses, qui, à ce que je crois, font déjà partie de la zone à *Am. anceps*. (Voir les coupes de Lupieu et d'Indrieu.)

Nous n'y trouvons plus comme guide le *W. digona*, mais un autre brachiopode, le *Rh. varians*, qui est très fréquent dans cette contrée et semble y occuper un niveau constant.

Au Mont du Chat, j'ai pu observer quatre affleurements de callovien. La célèbre localité de Chanaz m'a fourni un certain nombre de fossiles dans un commencement de galerie au-dessus du village; mais je ne puis pas les prendre en considération, car il ne m'a pas été possible d'y étudier leur position exacte.

Une bonne coupe est visible au bord de la route de Lucey à Puthod.

Couches de Birmensdorf.

Callovien II. Marno-calcaires avec nids d'oolite ferrugineuse 1m05
Faune riche, espèces de la zone supérieure; absence de *Rhync. varians*.

Callovien I. Marnes grises et marno-calcaires gris, légèrement ferrugineux. A la partie supérieure : *Rhync. varians*, *Steinbeisii*; *Holectypus depressus*.

Coupe prise au bord de la route de Chevelu au Bourget.

Couches de Birmensdorf.

Callovien II. 4. Couche marno-calcaire blanche, avec rares oolites ferrugineuses formant quelques nids. Belemnites indét. 0m25
3. Couche plus ferrugineuse, très fossilifère. 0 45
2. Marno-calcaire gris sans oolites ferrugineuses. 0 15
Callovien I. Calcaire compacte, dur. 0 30

A une centaine de pas au nord de cette coupe, une exploitation m'a permis de recueillir quelques fossiles dans le calcaire compact inférieur : *Am. funatus* et *Rhync. varians*. La couche ferrugineuse est plus épaisse qu'au bord de la route,

elle a 0m 90 et m'a fourni une grande quantité de fossiles appartenant au Callovien supérieur de Lucey, sauf le *Rhync. varians* qui passerait ici dans le Callovien supérieur.

Le Callovien du Mont du Chat diffère donc de celui de Saint-Rambert; la couche à Am. macrocephalus y est peu ferrugineuse, peu fossilifère, et c'est au contraire le Callovien supérieur qui contient le fer et les nombreux fossiles.

La chaîne du Mont du Chat ayant sa continuation dans celle du Grand-Colombier, la chaîne du Reculet est plus orientale; je n'ai pas pu y distinguer les couches à Am. macrocephalus et renvoie plus loin l'étude de son Callovien.

Faune de l'horizon de l'Ammonites macrocephalus (1).

Les trois premières colonnes donnent la faune de la dalle nacrée : Epeugney, Augisey et Meillonnas ; les trois dernières la faune du faciès ferrugineux : Prénovel, Saint-Rambert et Lucey.

	E.	A.	M.	P.	R.	L.
Belemnites hastatus Blainv.		*				
— subhastatus Ziet.					*	
Ammonites hecticus Rein.					2	
— bullatus d'Orb.					2	
— Herveyi Sow.					3	
— macrocephalus Schl.		*	*	3	4	*
— funatus Opp.		*		*	*	*
— curvicosta Opp.					4	
— anceps Rein.					4	
Ancyloceras calloviensis Morris.					*	
Pleurotomaria cf. cyprea d'Orb.		*		*		
Gastéropodes non déterm.					5	
Pleuromya elongata Mu.		3		3		
Panopea Jurassi Ag				*		
Isocardia minima Sow.				*	*	
Limea duplicata Mu.	*			*		
Avicula Munsteri Gdf.	*	*		*	*	
Pecten demissus Bean.	*				*	
— vagans Sow.	3			3	*	
— fibrosus Sow.	*			*		

(1) Voir plus haut l'explication des degrés de fréquence.

	E.	A.	M.	P.	R.	L.
Pecten aff. peregrinus M. et L.	*					
— aff. Luciensis d'Orb.	*			*		
Plicatula subserrata Gdf.				*		
Ostrea Sowerbyi M. et L. O. acuminata var.)	5					
— costata Sow.	*					
— rastellaris Mu.	*			*	*	
— Marshi Sow.	*					
Terebratula Saemanni Opp.	*	5	*	4	2	
— dorsoplicata Suess.	2	1	*	4	5	*
— subcanaliculata Opp.				*	*	
— longiplicata Opp.					2	
— coarctata Park.	4	3		2	2	
Waldheimia digona Sow.	5	5	*	5		
— biappendiculata Desl.		1			2	
— pala Buch.					5	
— subrugata Desl.				2		
Rhynchonella concinna Sow.	*	*	*	*		
— Royeriana d'Orb.	4	4	*	4		
— Ferryi Desl.		1	*	4	2	
— Fischeri Rouill.	*		*		1	
— varians Schl.					5	3
— funiculata Desl.					2	
— Steinbeisii Qu.			*		3	*
— minuta Buv.	1				3	
Collyrites ovalis Leske.		2	3	4		
— elliptica Desm.			2			
— pseudo-ringens Cott.					1	
Pygurus depressus Ag.	1	1				
Echinobrissus clunicularis Lhw.		3		4		
Holectypus depressus Leske.		3		5	1	*
— punctulatus Des				4		
Acrosalenia spinosa Ag.	3			2		
Cidaris bathonica Cott.	4					
Pentacrinus Nicoleti Des.	*	*				
Serpula conformis Gdf.	3					
— socialis Gdf.	*	*				
Heteropora conifera Lamouroux.	5	*	*			
Sparsispongia tuberosa d'Orb.	4					

Si la position stratigraphique des deux faciès de la dalle nacrée ne suffisait pas pour établir leur parallélisme, on en trouverait la preuve dans l'étude de leur faune. Sur 35 espèces du premier faciès, 22 passent dans le deuxième qui présente 41 espèces.

Jura bernois et neuchâtelois. — Le même parallélisme existe dans la contrée où la *dalle nacrée* présente le plus beau

développement, le Jura neuchâtelois et la partie sud-occidentale du Jura bernois. Elle manque dans la partie septentrionale et la partie orientale du Jura bernois qui, en compensation, présentent les *couches à Am. macrocephalus*, qui se maintiennent à travers le Jura oriental jusqu'en Souabe. Ces couches sont comprises entre le calcaire roux sableux et la zone à Am. anceps et athleta; lorsqu'elle existe, la dalle nacrée occupe la même position.

Leur parallélisme est indiqué dans la phrase suivante de MM. Desor et Gressly, p. 24 : « La couche à *Am. macrocephalus*, qui est représentée chez nous par la *dalle nacrée,* etc. » M. Waagen l'a aussi admis en se basant sur l'étude précitée (tableau n° III).

En 1867, M. Greppin avait établi ce parallélisme (p. 50); puis en 1870 il émit une autre opinion et réunit la dalle nacrée au calcaire roux sableux, et les marnes à Am. macrocephalus au Callovien supérieur, en disant que ces marnes reposent parfois sur la dalle nacrée (p. 54), mais ne donnant pas de coupes pour le prouver et n'indiquant même pas de localité où l'on puisse voir ces deux assises. Il en existe cependant, mais dans ce cas *les couches à Am. macrocephalus sont au-dessous de la dalle nacrée.*

M. F. Mathey a découvert à Esserfallon (Jura bernois) une assise marneuse d'environ 1 mètre d'épaisseur qui sépare la *dalle nacrée* du *calcaire roux sableux* et qui contient en grande quantité le *W. subrugata* et le *Mespilocrinus macrocephalus.*

Si la deuxième de ces espèces n'a pas une grande valeur stratigraphique, il n'en est pas de même du W. subrugata (1) qui, du Randen au département de l'Ain, se trouve soit dans la zone de l'Am. macrocephalus, soit dans le Callovien supérieur. Sa présence en grande abondance au-dessous de la dalle

(1) Malgré la grande différence qui existe entre le W. digona et le W. subrugata, quelques exemplaires de Prénovel semblent montrer que le premier a donné naissance au second.

nacrée vient donc corroborer les déductions tirées de la position stratigraphique.

Lors du percement des tunnels de Glovelier et de Malvie près Saint-Ursanne (9 kilom. N.-E. d'Esserfallon), ce même géologue m'a fait voir qu'entre la dalle nacrée et le calcaire roux sableux se trouve un banc marneux d'environ 6 mètres d'épaisseur. Il y a recueilli : *Am. macrocephalus*, *Herveyi; Moorei*, *funatus*, *curvicosta*, et *sulciferus*.

M. de Tribolet (1875) a cherché à démontrer que les couches à Am. macrocephalus existent dans le canton de Neuchâtel. Si l'on compare ses listes de fossiles à celles des autres parties du Jura, on voit que son *Callovien inférieur*, au lieu de contenir la faune des couches à Am. macrocephalus, correspond au *niveau de l'Am. anceps*, et son *Callovien supérieur* au *niveau de l'Am. athleta*.

Comme il arrive souvent dans le canton de Neuchâtel que cette couche supérieure repose immédiatement sur la dalle nacrée, cette dernière, au lieu de ne s'y déposer que pendant la formation de la zone à Am. macrocephalus, a continué à se former pendant qu'une grande partie des couches à Am. anceps et athleta se déposaient dans d'autres contrées.

Ce parallélisme de la dalle nacrée et de la zone à Am. macrocephalus explique la rareté de ce fossile dans le callovien des contrées où existe la dalle nacrée. Cette rareté a été mentionnée par M. Marcou en 1848. Il y a, en effet, quelques rares exemplaires d'Am. macrocephalus qui passent dans la zone de l'Am. anceps; j'en ai trouvé un exemplaire à Dournon, on n'en connaît aussi qu'un exemplaire du Jura argovien (1).

Dans la note précédemment citée, M. de Tribolet ne mentionne pas l'*Am. macrocephalus;* dans une note antérieure (2),

---

(1) Mœsch, *Anhang zur IV Lieferung der Beitræge zur geologischen Karte der Schweiz*, 1875.

(2) *Notice géologique sur le cirque de Saint-Sulpice*, 1872.

le même auteur en cite trois exemplaires trouvés dans le canton de Neuchâtel. L'un est mentionné dans le *Tableau synchronistique des terrains jurassiques* de M. C. Mayer; le second, cité par M. Waagen (p. 105), provient de la dalle nacrée; le troisième, qui se trouve dans la collection de M. Jaccard, n'est pas un *Am. macrocephalus,* mais appartient au sous-genre Oppelia. Je dois ajouter que M. Jaccard ne l'a jamais considéré comme un Am. macrocephalus.

Dans la faune qui nous occupe se trouvent deux espèces jouant un grand rôle dans les considérations sur le Bathonien; ce sont le *Rh. varians* et le W. DIGONA. (1).

En 1856, Oppel divisa le bathonien en deux groupes; il nomma le groupe inférieur « *zone du W. digona* » et le groupe supérieur « *zone du W. lagenalis.* »

Le *W. lagenalis* est, en effet, fréquent dans le Bathonien supérieur du Jura oriental (couches à Rhynchon. varians de M. Mœsch = calcaire roux sableux de Thurmann). Il est rare dans le Jura bernois et occupe encore le même niveau dans les environs de Belfort. Je ne le connais pas du Jura franc-comtois.

Nous avons vu que le calcaire roux sableux est recouvert soit par la dalle nacrée, soit par les couches à Am. macrocephalus. Je ne connais que deux exemplaires de W. digona provenant du Jura suisse; l'un m'a été communiqué par M. Jaccard et provient de la *dalle nacrée* de Maison-Monsieur près Chaux-de-Fonds. Le deuxième exemplaire m'a été remis par M. Lindhamer, ancien élève de l'Ecole polytechnique de Zurich; il l'a recueilli dans les *couches à Am. macrocephalus* de Bourrignon près Delémont (2). M. Parisot m'en a montré plusieurs exemplaires provenant des mêmes couches des environs de Belfort.

---

(1) Voir dans la II[e] partie les détails sur cette espèce.

(2) Depuis cette époque, j'ai eu l'occasion de constater qu'il y est fréquent.

Comme nous l'avons vu plus haut, le prolongement occidental de la *dalle nacrée* contient une grande quantité de *W. digona*, de même que les *couches à Am. macrocephalus* des environs de Clairvaux.

Dans la chaîne du Jura, cette espèce occupe par conséquent un niveau supérieur à celui du W. lagenalis (1). Oppel cite aussi le W. obovata comme caractéristique du niveau supérieur; le Jura franc-comtois présente encore une superposition opposée.

La deuxième espèce, généralement considérée comme bathonienne, est le Rhync. varians. Il caractérise, par sa grande abondance, le Bathonien du Jura oriental et du Jura bernois, semble complétement manquer dans le Jura bisontin et la Haute-Saône, tandis qu'il se maintient dans le Bathonien du bord intérieur de la chaîne : dans le Jura neuchâtelois, les environs de Champagnole, de Saint-Claude, de Saint-Germain-de-Joux et au Mont-du-Chat. Dans cette dernière contrée, il se trouve à deux niveaux (2) : le Bathonien et les couches à Am. macrocephalus. A l'ouest, dans les environs de Saint-Rambert en Bugey, il occupe encore cette seconde position.

(1) D'après M. Deslongchamps, le niveau principal du W. digona en Normandie serait dans le bathonien, mais il s'en trouverait aussi quelques exemplaires dans le callovien. (*Etudes sur les étages jurassiques inférieurs de Normandie*, 1864, p. 143.

(2) M. Moussox fait déjà remarquer en 1847 ce mélange de fossiles bathoniens et de fossiles calloviens,

CALLOVIEN II.

HORIZON DE L'AM. ANCEPS ET DE L'AM. ATHLETA.

Synonymie.

Fer sous-oxfordien ou Kellovien, Marcou, 1846.
Fer de Clucy, Marcou, 1856.
Callovien (pars), Etallon, 1857; Bonjour, 1843.
Marnes a Am. anceps, Ebray, 1865.
Calcaire ferrugineux (pars), Ogérien, 1867.
Etage callovien, Jaccard, 1869; Tribolet, 1875.
Calcaire oxfordien inférieur, Falsan, 1873.

La séparation de la *zone de l'Am. anceps* de celle de *l'Am. athleta* telle que l'avait proposée Oppel n'est pas applicable à la chaîne du Jura. M. Mœsch a déjà fait voir que la plupart des fossiles soi-disant caractéristiques de ces horizons passent de l'un à l'autre dans le Jura argovien. Il en est de même dans le Jura occidental, où l'Am. anceps descend même dans les couches à Am. macrocephalus. Il est cependant important de distinguer la partie supérieure de la partie inférieure, malgré leur analogie, elle contient une série d'espèces plus récentes, telles que les *Am. tortisulcatus, Lamberti* et *ornatus,* elles passent dans les marnes à Am. Renggeri, sauf cette dernière qui pourrait donner son nom à ce niveau si elle n'avait déjà été employée pour désigner la totalité du Callovien supérieur.

NIVEAU DE L'AMMONITES ANCEPS.

Syn. — Zone de l'Am. anceps. Oppel 1857.
Callovien II a. Mayer 1864.

Marnes ou calcaires marneux gris ou jaunes, empâtant souvent des oolites ferrugineuses dont la quantité varie au point de composer presque exclusivement la roche.

On a généralement considéré le Callovien comme n'étant

représenté dans les environs immédiats de Besançon que par un mince placage ferrugineux reposant sur la dalle nacrée. Une rectification de la route de Palente a découvert une marne pauvre en oolites ferrugineuses, mais contenant la faune du callovien supérieur. Cette faune a été recueillie par M. le docteur Cavaroz, médecin-major à Besançon, qui a bien voulu me faire voir les échantillons récoltés. J'en donne les espèces principales dans le tableau des fossiles; d'autres espèces sont indéterminées.

A Ornans, Epeugney, les environs de Salins et de Champagnole, on a un marno-calcaire jaunâtre ne contenant parfois que peu de fer, en contenant dans d'autres localités en quantité assez grande pour avoir été exploité comme minerai. (Voir les coupes de Dournon et de Châtelneuf, IIe partie.)

Dans les environs de Clairvaux, on a un calcaire marneux plus foncé, plus compact et moins riche en fer. (Coupe de Prénovel, IIe partie.)

A Cressia, Loisia, Valfin-sur-Valouse près Arinthod, Meillonnas et Confranchette près Pont-d'Ain, on n'a plus de fer (ou très peu : Loisia), mais un marno-calcaire gris beaucoup plus épais et très fossilifère. La faune se compose de Céphalopodes, de Brachiopodes et de *Lamellibranches;* ces derniers et l'absence de fer lui donnent un caractère tout particulier.

Coupe prise à Valfin-sur-Valouze (Chemin neuf derrière l'église).

Marnes a Ammonites Renggeri.

Niveau de l'Am. athleta.

4. Marnes grises sèches avec une mince couche à fossiles phosphatés. *Bel. hastatus, Bel. Clucyensis* (5), *Aptycus Berno-jurensis* (4) 3m

Niveau de l'Am. anceps.

3. Marnes et calcaires rognonneux fossilifères 1m

2. Marno-calcaires blanchâtres avec intercalation de bancs calcaires. A la base, couche de 0m2 avec fossiles nombreux. 7m

Am. punctatus, coronatus, Herveyi, Fraasi; Pleuromya sinuosa; Gresslya cf. excavata; Goniomya trapezicosta; Cardium; Pecten

subfibrosus; *Terebr. aff. Sæmanni* (5); *T. dorsoplicata*: *Rhync. Royeriana*; *Rh. Ferryi*; *Holectypus depressus*.

Dans les environs de Saint-Rambert, le niveau de l'Am. anceps est encore plus puissant qu'à Valfin; il est par contre moins fossilifère, mais se rattache pourtant au même faciès. (Voir les coupes d'Indrieu et de Lupieu.)

Au Mont du Chat, il présente au contraire plus d'analogie pétrographique avec celui des environs de Salins; mais la faune s'en distingue par la présence de plusieurs Ammonites du sous-genre *Phylloceras*, qui dans les autres localités se trouve principalement au niveau de l'Am. athleta. Je n'ai pas pu y faire la séparation des deux horizons; je crois pourtant qu'elle y serait possible si l'on pouvait étudier des coupes mieux découvertes. (Voir ci-dessus les coupes de Lucey et de Chevelu.)

Faune du niveau de l'Am. anceps.

Abréviations. — Be. Besançon; E. Epeugney; D. Dournon; Cl. Clucy; Bi. Billode; P. Prénovel; V. Valfin-sur-Valouze; N. Nantua; R. Saint-Rambert; Ch. Mont-du-Chat. — Les espèces se trouvant déjà dans la zone de l'Am. macrocephalus sont précédées d'un astérisque.

Belemnites Clucyensis May. — E, D, Cl, Bi, V,
* » hastatus Blainv. — D, Bi, R.
* » subhastatus Ziet. — D, R, Ch.
Nautilus cf. calloviensis Opp. — D.
Ammonites Goliathus d'Orb. — Cl, Ch.
» tortisulcatus d'Orb. — P. Ch.
» saxonicus Neum. — Ch.
» flabellatum Neum. — Ch.
* » hecticus Rein. — D, P, R.
» punctatus Stahl. — Partout.
» Brighti Pratt. — E.
» bicostatus Stahl. — Be, D.
» coronatus Brug. — Partout.
* » macrocephalus Schl. — D.
* » Herveyi Sow. — Bi, P, V.
» calloviensis Sow. — D.
» Jason Rein — Be, Bi, P.
» Pottingeri Sow. — D, Cl, Bi

* Ammonites curvicosta Opp. — D, Cl, Bi, Ch.
» sulciferus Opp. — Be, D, V, N, R.
» Orion Opp. — Cl, Ch.
» Moorei Opp. — Be, Cl.
» Athleta Phill. — D. P.
* » anceps Rein. — Be, D. Bi, P.
» Fraasi Opp. — Be, E, D, P, V, N, R.
» Greppini Opp. — R.
* Pleurotomaria cf. cyprea d'Orb. — D, Bi.
Pleuromya tenuistria Ag. — D.
» sinuosa Roe. — V.
Goniomya trapezicosta Pusch. sp. — V.
Pholadomya ovulum Ag. — Cl.
« Escheri Ag. — Bi.
* » Murchisoni Sow. — Be.
Trigonia interlævigata Qu. — D, Cl, Bi.
Arca subdecussata Gdf. — Cl.
» concinna Phill. — R.
* Avicula Munsteri Gdf. — Bi, V.
Pecten subfibrosus Sow. — V.
* » demissus Bean. — Bi, R.
* Terebratula dorsoplicata Suess. — Partout.
* » Sæmanni Opp. — Bi, V, Cl.
* Waldheimia pala Buch, — E, D, Bi, Ch, Cl.
* » biappendiculata Desl. — V.
* Rhynchonella Royeriana d'Orb. — D, V.
* » Ferryi Desl. — D, V.
* » funiculata Desl. — Bi, V.
* » minuta Buv. — E, V.
* » varians Schl. — Ch.
» spathica Lam. — E, D, Cl.
Dysaster Mœschi Des. — R.
* Collyrites elliptica Desm. — Ch.
* » ovalis Leske. — Bi, Ch.
* Holectypus depressus Leske. — Bi, V.
* » punctulatus Des. — Ch.

NIVEAU DE L'AMMONITES ATHLETA.

Synonymie. — Zone de l'Ammonites athleta. Oppel, 1857.
Callovien II b. Mayer 1864.

Au-dessus du Callovien II *a* se trouve une couche généralement plus riche en fer et moins compacte. Elle est surmontée

par une couche de marne sans oolites ferrugineuses réduite quelquefois à un simple lit de fossiles appartenant aux mêmes espèces, mais présentant une couleur grise ou gris-jaunâtre avec un éclat luisant qui rappelle celui des fossiles du Gault; comme ces derniers, ils contiennent une certaine quantité de phosphore. Ce caractère se rencontre dans toute la chaîne du Jura; j'ai rencontré ces fossiles phosphatés dans le Jura argovien, le Jura bernois, à Baume-les-Dames, à Ornans, à la Grange des Viouses près Salins, au pied du Vaulion et de l'Aiguille de Beaulmes (Vaud), à Prénovel près Clairvaux, à Valfin-sur-Valouze, à Nantua, à Confranchette près Pont-d'Ain et à Lupieu près Saint-Rambert.

Le Callovien II *b* est recouvert par les *marnes à Am. Renggeri* ou par les *couches de Birmensdorf* dans les contrées où ces marnes ne se sont pas formées.

Paléontologiquement, le Callovien II *b* se distingue par une grande abondance de : *Belemn. latesulcatus*, *B. Cluyensis* et *Aptychus Berno-jurensis* (1); par plusieurs Ammonites, dont quelques-uns passent dans les marnes à Am. Renggeri et dont d'autres sont propres à ce niveau, du moins dans la partie du Jura qui nous occupe, tels que : *Am. ornatus* (2) et *Am. subcostarius;* par quelques Rostellaires et souvent par plusieurs Encrinites dont le plus répandu est le Mespilocrinus macrocephalus.

Il est probable que ce niveau existe aussi à Besançon; la collection de M. Cavaroz renferme un exemplaire d'Am. ornatus à test pyriteux, tandis que les autres Ammonites sont calcaires (3).

Les coupes de Dournon et de Prénovel en montrent la composition dans ces deux localités. Dans les environs de

(1) Voir IIe partie, ch. III

(2) En Argovie, cette espèce se trouve aux deux niveaux.

(3) La couche *B* des carrières Jacky près la Chaux-de-Fonds (voir Tribolet, 1875) correspond au Callovien II *b*; il est donc inutile de dire que je n'admets pas ses déductions de la page 11.

Saint-Claude, le Callovien supérieur est plus compacte qu'à Prénovel, les deux niveaux en sont moins distincts, mais partout discernables. A Pontet, le niveau supérieur m'a fourni l'Am. punctatus et l'Am. cordatus, à Vaucluse l'Am. ornatus, l'Am. mediterraneus et le Mespilocrinus macrocephalus. Ce niveau est bien visible entre Nantua et la Latte; ses fossiles jaunes tranchent sur les fossiles gris des couches inférieures. A Confranchette près Pont-d'Ain, les fossiles présentent des traces incontestables d'usure et de brisure avant la fossilisation; cette localité m'a fourni quelques dents de Lamna. Dans le Bugey, ce niveau est formé d'un banc à oolites ferrugineuses surmonté d'un lit à fossiles phosphatés. (Voir les coupes de Lupieu et d'Indrieu.)

Faune du niveau de l'Am. athleta.

Abréviations. — G. Granges des Viouses; P. Prénovel; St. Saint-Claude; V. Valfin-sur-Valouse; N. Nantua; Co. Confranchette; R. Lupieux près Saint-Rambert; Praz, les Praz aux Gîtes — L'astérisque indique les espèces provenant du niveau précedent.

	Belemnites	latesulcatus d'Orb. — G, Co, R.
*	»	Clucyensis May. — G, V, Co.
*	»	hastatus Blainv. — V, R, Praz.
	»	Sauvanausus d'Orb. — Praz.
	Aptychus	Berno-jurensis Th. — G, V, R.
	Ammonites	Mariæ d'Orb. — R, Praz.
	»	Lamberti Sow. — P, N, Co, R, Praz.
	»	cordatus Sow. — St, Praz.
*	»	tortisulcatus d'Orb. — N, Co, R, Praz.
	»	mediterraneus Neum. — St.
*	»	punctatus Stahl. — St, N, Co, R, Praz.
*	»	Brighti Pratt. — R.
*	»	bicostatus Stahl. — N.
	»	subcostarius Oppel. — P, N, Co.
	»	superba Waagen. — P.
	»	Arolicus Opp. — Praz.
*	»	coronatus Brug. — N, R, Praz.
	»	ornatus Schl. — Partout.
*	»	Jason Rein. — St, R.
*	»	sulciferus Opp. — N, Co, R.

Ammonites Arduennensis d'Orb. — R.
* » athleta Phill. — G, Co, R.
* » anceps Rein. — Co, R, Praz.
* » Fraasi Opp. — Praz.
Gastéropodes indét.
* Terebratula dorsoplicata Suess. — Partout.
* Waldheimia pala Buch. — P, St.
* » subrugata Desl. — R.
* Rhynchonella minuta Buv. — P, R.
» triloboides Qu, — R.
Mespilocrinus macrocephalus Qu. — N, R.
Millericrinus granulosus Et. — R, Co.

Il me reste à parler de trois localités dont le Callovien ne rentre pas dans les cadres précédemment tracés. La première est située au pied sud de l'Aiguille de Beaulmes (canton de Vaud), sur le chemin neuf qui relie LES PRAZ AUX GITES.

COUCHES DE BIRMENSDORF. Spongiaires et faune ordinaire. 7m

NIVEAU DE L'AM ATHLETA.

3. Marnes grises avec quelques rognons calcaires. 1

Bel. Sauvanausus, bel. hastatus, Am. tortisulcatus (phosphaté).

2. Marne avec oolite ferrugineuse, en partie fine, en partie en très gros grains. 0 10

Am. Lamberti, cordatus, Mariæ, Arolicus, punctatus, coronatus, anceps, Fraasi.

NIVEAU DE L'AM. ANCEPS.

Calcaire gris-jaunâtre, avec quelques oolites ferrugineuses à la partie supérieure visible sur 2

Am. Fraasi, Am. Jason.

La différence n'est pas très considérable : les couches 2 et 3 présentent bien la faune du Callovien II *b*; pourtant les formes des couches supérieures y sont plus fréquentes que ce n'est généralement le cas, et de plus on y voit pour la première fois l'Amm. Arolicus à un niveau aussi bas, tandis que l'Amm. Fraasi les rattache au contraire à la couche inférieure.

Les deux autres localités sont dans la CHAINE DU RECULET.

Fontaine Napoléon entre Gex et la Faucille.

4. Marnes grises sèches. 2m

Couches de Birmensdorf. 3. Bancs compactes avec marnes verdâtres intercalées. *Spongiaires rares.* 2 50

Callovien. 2. Calcaire dur, compacte avec petits grains de glauconie. A la partie supérieure, ces grains deviennent plus fréquents, ils sont mélangés de grains de limonite qui forme aussi quelques nids. 0 50

Bel. hastatus, Am. cf. punctatus, Pleurotomaria, sp. ind.

1. Marnes gréseuses, bleues intérieurement, gris-jaune par altération.

La couche 2 semble appartenir au Callovien II *b*; la couche 1 n'a par contre pas l'aspect callovien, je n'y ai pas trouvé de fossiles Une coupe analogue se trouve plus au sud, dans la combe au-dessous du Montrond.

La route d'Entremont, vis-à-vis du Fort de l'Ecluse près Bellegarde, m'a présenté les couches de Birmensdorf très puissantes (environ 40m) et riches en Spongiaires. Au seul point où il m'a été possible de voir leur superposition, elles reposent directement sur un calcaire gris, jaunâtre par altération, compacte, sans trace d'oolites et très dur. Je n'y ai trouvé qu'une Avicule et un Pecten indéterminables. Tout à côté, un tas de pierres m'a fourni quelques morceaux d'un calcaire compacte, dur, contenant de nombreuses oolites dont la couche extérieure est ferrugineuse et le noyau calcaire. Un de ces morceaux contient un fragment de fossile que je crois appartenir au *Lima pectiniformis* Schl., et un autre, un fragment très net de l'*Am. Brighti* Pratt.

Il n'y a donc pas de doute que ces fragments soient les représentants du Callovien ; mais comme l'affleurement n'en présente pas de trace, il est probable qu'ils n'existent que par nids, fait qui n'est ni nouveau ni rare. L'identité de la roche empâtant les oolites et de la roche en place, qui n'en contient pas, exclut l'idée que ces nids oolitiques se soient déposés

dans des anfractuosités d'un étage plus ancien. Une certaine quantité de calcaire gris devra donc être considérée comme déposée en même temps que le callovien d'autres localités.

Considérations sur l'ensemble du Callovien. — Nous avons vu que la couche à Am. macrocephalus est intimement liée au Bathonien; elle n'est pas moins intimement liée aux couches qui la surmontent. Nous voyons 7 de ses Céphalopodes (sur 10 que je mentionne) passer dans le Callovien supérieur, 10 de ses Brachiopodes (17) et 4 de ses Oursins (9).

La liaison entre le Callovien II *a* et le Callovien II *b* n'est pas moins intime; sur 30 espèces déterminées de ce dernier niveau, 16 se trouvent déjà dans les couches inférieures. D'un autre côté, il n'est souvent pas possible de tracer une ligne de démarcation entre le Bathonien et le Callovien (Dalle nacrée, chaîne du Reculet, etc.).

Dans la division des terrains jurassiques en sous-systèmes ou groupes d'étages, il sera donc préférable de grouper le Callovien avec le Bathonien (Quenstedt, Mœsch) que de le réunir à l'Oxfordien (Oppel, Mayer, Renevier); soit que l'on divise les terrains jurassiques en trois ou en quatre sous-systèmes : Lias, Dogger et Malm, ou Lias, oolite inférieure, oolite moyenne et oolite supérieure. La réunion en sous-systèmes a surtout de l'importance au point de vue des cartes géologiques; dans toute la chaîne du Jura, le Callovien II *b* peut servir de ligne de démarcation entre l'oolite inférieure et l'oolite moyenne (ou Dogger et Malm), tandis que toute autre limite aura le désavantage de placer les zones inférieures tantôt dans un groupe, tantôt dans l'autre, suivant les régions où l'on se trouvera.

CHAPITRE II

ÉTAGE OXFORDIEN.

En 1875, je ne connaissais pas le parallélisme des couches à Am. macrocephalus et de la dalle nacrée, je ne connaissais pas non plus la constance du niveau de l'Amm. athleta dans toute l'étendue du Jura. Je croyais alors à la possibilité d'établir un grand groupe oxfordien comprenant le Callovien et l'Argovien, analogue à l'Oxfordien de MM. Marcou, Etallon, Renevier, etc. C'est une des raisons qui m'avaient porté à ranger les *couches à Am. Renggeri* dans le Callovien, ainsi que le font MM. Greppin et Mayer.

Dans le Jura, les couches à Am. Renggeri ont une faune présentant une grande analogie avec celle du Callovien et n'en présentant que peu ou point avec celle de l'Argovien. Dans une excellente notice sur le Callovien et l'Oxfordien du versant méditerranéen de la Côte-d'Or (1), M. J. Martin fait voir qu'il n'en est pas de même partout, et que les environs de Dijon présentent le fait contraire. Il attaque vivement la réunion des couches à Am. Renggeri au Callovien, réunion à laquelle je renonce pour les motifs exprimés ci-dessus.

M. Martin attaque aussi l'expression d'Argovien comme ne désignant qu'un faciès particulier et faisant double emploi avec celui d'Oxfordien. L'étude des faciès étant *le point le plus important de la stratigraphie actuelle,* je crois qu'une désignation spéciale est loin d'être inutile. L'expression d'*Argovien* a pourtant des désavantages : l'interprétation générale ne comprenant que les *couches de Birmensdorf*, *d'Effingen* et *du Geissberg*, tandis que M. Marcou y comprenait aussi les

(1) *Bull. Soc, géol.*, t. V, 1877.

couches à Pholadomya exaltata (1) qui appartiennent au faciès franc-comtois. Un autre inconvénient de ce terme est que plusieurs auteurs s'obstinent à ranger dans l'Argovien le faciès à Spongiaires de l'Astartien, parce que M. Marcou l'a compris dans sa synonymie. Il est pourtant bien clair qu'en créant des termes dans une *description du Jura salinois*, M. Marcou avait en vue le *Jura salinois* et non des contrées incomplètement connues et dont il ne donnait qu'une synonymie plus ou moins hasardée.

L'étage oxfordien comprendra donc :

Faciès franc-comtois.	**Faciès argovien.**
Couches à Phol. exaltata.	Couches du Geissberg.
	Couches d'Effingen.
Couches à Am. Renggeri.	Couches de Birmensdorf.

Dans les localités où les deux faciès se trouvent réunis, *le deuxième est au-dessus du premier*, comme on le verra plus loin.

Pour éviter d'allonger mes phrases, je m'abstiendrai de dire *faciès argovien de l'oxfordien;* à moins d'indication spéciale, ce ne sera que cet étage que j'aurai en vue dans ce chapitre, lorsque je parlerai de *faciès argovien*.

---

(2) Marcou, 1846, p. 86 et suiv.; 1856, p. 37.

COUCHES A AMMONITES RENGGERI (1).

Synonymie.

Marnes oxfordiennes, Marcou, 1846 et 1856; Etallon, 1857; Vézian, 1860; Résal, 1864.

Marnes oxfordiennes a fossiles pyriteux, Etallon, 1860; Bonjour, 1863.

Marnes a Am. crenatus, Ogérien, 1867.

Marnes sous-oxfordiennes pyriteuses, ou marnes calloviennes, Greppin, 1867.

Marnes à fossiles pyriteux, Greppin, 1870.

Marnes oxfordiennes (niveau inférieur), Falsan, 1873.

Marnes calloviennes ou oxfordiennes a fossiles pyriteux, Choffat, 1875.

J'ai fréquemment pu me convaincre que les termes de marnes à fossiles pyriteux et de marnes oxfordiennes sont une cause de confusion, ces termes étant aussi employés pour les couches d'Effingen qui contiennent des fossiles présentant le même état de conservation. Parmi les noms tirés de fossiles, on a proposé les Am. biarmatus, Lamberti et cordatus; ces trois Ammonites se trouvent dans le Callovien, et le dernier est très fréquent dans les couches à Phol. exaltata et se trouve aussi dans les couches de Birmensdorf. Ogérien a reconnu la valeur de l'Am. Renggeri, qu'il nomme crenatus; quelques rares exemplaires passent aux couches à Phol. exaltata.

Description. — Marnes noires ou d'un bleu noirâtre prises à de grandes profondeurs, jaunes ou bleuâtres après l'exposition à l'air. Contiennent toujours une grande quantité de fossiles, généralement à l'état de moules pyriteux.

Ces marnes reposent toujours sur le Callovien II *b* avec lequel elles ont de grands rapports paléontologiques; leur limite supérieure est par contre sujette à des variations. Dans le Jura

(1) Voir cette espèce dans la II^e^ partie.

central et l'ouest du Jura occidental et du Jura méridional, elles passent insensiblement aux couches à Phol. exaltata, tandis qu'elles sont directement recouvertes par les couches de Birmensdorf un peu plus à l'est et qu'elles manquent complétement vers le bord intérieur de la chaîne, où les couches de Birmensdorf reposent directement sur le Callovien II *b*.

Les localités suivantes peuvent servir à fixer leur *limite horizontale :*

Présence.	**Absence.**
Hasenmatte (canton de Soleure).	
Reuchenette près Bienne.	Chasseral.
Maison-Monsieur.	Chaux-de-Fonds.
	Pont de la Roche (Morteau).
Mont-Pelé près Pontarlier.	Larmont.
Boujailles.	
Entre-Côtes près les Planches.	
Prénovel.	Morez.
Molinges.	Saint-Claude.
Apremont près Oyonnax.	Crêt de Chalam.
Courrerie (S. de Nantua).	Fort de l'Ecluse.
Tenay (Bugey).	
Lompnaz.	Chanaz, Chevelu.

La planche I montre cette limite, tracée d'après ces localités et le plus ou moins de puissance des couches.

Faune. — Dans la chaîne du Jura, la faune des marnes à Am. Renggeri est essentiellement composée de Céphalopodes qui, par leur grande abondance et leur mode de fossilisation, ont de tout temps attiré l'attention. Les Ammonites étant généralement de petite taille et rarement adultes, leur détermination est souvent très incertaine; c'est surtout le cas pour les Périsphinctes que d'Orbigny a réunis sous le nom d'Am. plicatilis. En brisant de gros échantillons de Périsphinctes du Callovien, on peut s'assurer que des espèces très différentes à l'âge adulte peuvent être identiques dans le jeune âge.

En outre des Céphalopodes se trouvent quelques Gastéropodes et quelques Lamellibranches de petite taille. Ce sont

principalement des Nucules et des Arches dont le test à l'état calcaire est très rarement conservé.

Les Brachiopodes ne sont pour ainsi dire représentés que par une grande quantité de Terebr. dorsoplicata et par le Waldh. impressa et le Rhync. Thurmanni en moins grand nombre. Si l'on ajoute à cela un ou deux rares Echinides, on aura l'aspect de cette faune (1). Pour compléter cet aspect, il faut y ajouter quelques fruits appartenant à des plantes terrestres, fait qui pourrait être pris comme preuve d'un continent septentrional.

Les différences de faunes entre la partie occidentale et la partie orientale de cette zone portent surtout sur le sous-genre Phylloceras. Dans les environs de Besançon, où ces marnes présentent une richesse extraordinaire, ce sous-genre semble faire défaut, ou du moins ne présente que de rares exemplaires; à partir de Salins, l'Am. tortisulcatus se rencontre assez fréquemment, il devient même commun vers leur limite orientale. D'autres Phylloceras se trouvent à partir de Champagnole, ce sont les Amm. zignodianus d'Orb.; flabellatum Neum. et d'autres espèces indéterminées. L'Ammonites scaphytoides appartient aussi à cette même contrée, ainsi que l'a fait remarquer M. Coquand.

Un fossile très répandu dans ces couches, le Waldh. impressa, a causé de nombreuses confusions dans les synchronismes par suite de sa présence à un second niveau, les couches d'Effingen; je reviendrai plus loin sur ce sujet.

Sur 50 espèces citées, 12 se trouvaient déjà dans le Callovien (astérisque avant le nom), 18 sont propres à ces couches et 28 passent dans les couches supérieures (astérisque après le degré de fréquence).

---

(1) Comme on le voit, elle ne présente guère de ressemblance avec celle de la Côte-d'Or qui, d'après la liste de M. Martin, renferme une grande quantité de Gastéropodes, de Lamellibranches, de Brachiopodes et d'Echinodermes.

Faune des couches à Ammonites Renggeri.

?	Sphenodus longidens Ag.	2	*
*	Belemnites hastatus Blainv.	4	*
	» pressulus Qu.	4	*
*	» Clucyensis May.	1	
?	Nautilus Calloviensis Opp.	1	
	Aptychus latus Park.	3	*
*	Ammonites cordatus Sow.	5	*
*	» Lamberti Sow.	2	*
*	» Mariæ d'Orb.	3	
	» Sutherlandiæ Murch.	1	*
*	» tortisulcatus d'Orb.	2	*
	» Zignodianus d'Orb.	1	
	» aff. flabellatum Neum.	1	
	» Henrici d'Orb.	1	
	» Eucharis d'Orb.	3	
	» Hersilia d'Orb.	1	
*	» punctatus Stahl.	4	*
*	» Brighti Pratt.	3	
	» lunula Ziet.	5	*
	» scabridus Opp.	3	
	» Suevicus Opp.	5	*
	» denticulatus Ziet.	4	
	» oculatus Bean.	2	*
	» Renggeri Opp.	3	*
	» Chappuisi Opp.	2	
	» scaphytoides Coq.	2	
	» spec. indet. (Perisphinc.).	5	*
	» perarmatus Sow.	4	*
	» Babeanus d'Orb.	1	
	» Eugenii Rasp.	3	*
*	» Arduennensis d'Orb.	2	
	Cerithium Russiense d'Orb.	5	
	Turbo Meriani Gdf.	4	*
	Alaria Gagnebini Th,	3	*
	» Danielis Th.	2	
	Astarte percrassa Et.	3	*
	Nucula Electra d'Orb.	5	*
	» Oppeli Et.	5	
	Arca cf. subdecussata Mu.	4	
	Avicula aff. Munsterii Gdf.	3	
*	Pecten subfibrosus d'Orb.	3	*
	Plicatula subserrata Gdf.	3	*

* Terebratula dorsoplicata Suess.	5	*
Waldheimia impressa Bronn.	3	*
Rhynchonella Thurmanni Voltz.	4	*
* » minuta Buv.	1	*
Pseudodiadema superbum Ag.	1	*
Cidaris Hugii Des,	2	*
Pentacrinus pentagonalis Gdf.	5	*
» cingulatus Mu.	1	*
Serpula lineata Mu.	1	
Trochocyathus (?) Delemontanus Th. sp.	2	
» » Erguelensis Th. sp.	1	
Plantes.		
Cycadeospermum Choffatianum Heer.	1	

COUCHES A PHOLADOMYA EXALTATA.

Synonymie.

Argile a Madrépores avec chailles (pars), Thirria, 1830.
Terrain à chailles (pars), *Thurmann*, 1833.
Argile avec chailles, Thirria, 1833.
Argovien (partie inférieure), Marcou, 1846 et 1856.
Terrain a chailles, Etallon, 1858.
Calcaire a Pholadomyes et terrain a chailles (pars), Vézian, 1860.
Pholadomyen, Etallon, 1860 et 1862. (Pour le Jura graylois.)
Oxfordien (partie supérieure). Calcaire marneux avec chailles, Fromentel, 1864.
Rognons oxfordiens et terrains a chailles, Résal, 1864.
Marnes a Phol exaltata, Ogérien, 1867. Pour le Bas-Jura. (Dans le Haut-Jura, Ogérien a confondu ces couches avec celles du Geissberg, c'est pour cette raison qu'il les place à la partie supérieure de l'Oxfordien.)
Terrain à chailles marno-calcaire, *Greppin*, 1867 et 1870.
Couches de passage, Choffat. Corallien (Coupe du Mont-Rivet).
Argovien, Choffat. Corallien (Coupe de Nans-sous-Sainte-Anne).
Non terrain à chailles. Auct.
Non Pholadomyen. Jaccard, 1869; Tribolet, 1873.

En abordant le sujet si différemment interprété de la position du terrain à chailles, je crois devoir sortir des limites tracées et commencer par l'étude de la contrée où fut pris le type du terrain à chailles, la Haute-Saône. On peut l'étudier à une faible distance du département du Doubs, dans deux localités qui se complètent mutuellement : la route de Chassey à Eprels et les tranchées du chemin de fer près de la gare de Fontenois-les-Montbozon ; j'ai eu l'avantage de les étudier pendant la construction de la ligne.

Coupe de Chassey et de Fontenois-les-Montbozon.

7. Calcaire à oolites miliaires, moins compactes que 6. 4m
6. Calcaire à grosses oolites. Exploité dans plusieurs carrières. Ces couches s'observent dans les deux localités, j'en réunis la faune : 9

Nerinea aff. ornata d'Orb. 4
Cerithium tortile H. et D. 4
Turbo globatus d'Orb. 3
Dentalium jurense Et. 2
Pecten Beaumontianus Buv. 4.
Pecten intertextus Rœ. 2
Hemicidaris intermedia F.
Cidaris cervicalis Ag.
Pentacrinites astralis Qu.

5. Ooolites calcaires désagrégées ou reliées par un ciment ne remplissant pas les intervalles. Le grand diamètre des oolites atteint jusqu'à 6 c. il est en général le double du second. 5m

Quelques fossiles des couches supérieures.

4. Couche à polypiers siliceux. ? 1

Heliastrea Lifoliensis E. et H.
Stylina granulosa From.
Isastrea explanata Gdf. sp.,
Astrocœnia pentagonalis Gdf. sp.

Terrain a chailles.

3. Marno-calcaire siliceux, grenu, contenant des lits de chailles géodiques remplies de silice pulvérulente et de chailles à intérieur compacte (sphérites). Fossiles siliceux, renfermés dans les chailles et dans la matière ambiante. A la partie supérieure, plaquettes couvertes de trigonies. 30

Belemnites pressulus; Am. Eugenii, Renggeri, cordatus, Lamberti, Suevicus; Trochus Helius d'Orb.; *Cerithium* sp. nov ; *Dentalium jurense* Et.; *Lucina circumcisa* Z. et G.; *Cardium integrum* Buv., *Trigonia perlata* Ag.; *Tr. aspera* Lam. 5, *Collyrites bicordata* Lesk. 4.

2. Banc de grosses sphérites compactes, à cassure esquilleuse, noyées dans une pâte marno-calcaire grenue alternant avec des bancs de marne feuilletée grise ou gris-noirâtre. Fossiles siliceux ou calcaires, aussi bien à la partie supérieure qu'à la base. 20

Bel. pressulus; *Phol. lineata*; *Goniomya constricta: Gervilia angustata; Hinnites velatus; Terebratula Galliennei; Waldh. Parandieri; Rhync. Thurmanni*; *Millericrinus echinatus; Serpula gordialis.*

Marnes a Ammonites Renggeri.

Forment la combe de Sorans. *Faune habituelle de ces marnes.*

La présence des *Am. Eugenii*, *cordatus*, *Lamberti*, *Suevicus* et *Renggeri* jusqu'à la partie supérieure des chailles de la Haute-Saône ne laisse pas de doute sur la place que l'on doit leur assigner. Etallon les range du reste déjà dans l'Oxfordien (1858, 1860 et 1862), au-dessous de son Glypticien, repré-

senté par la couche 4 ; M. de Fromentel fait aussi cette séparation (1864). Les environs de Besançon présentent des strates analogues.

Coupe de la marnière de Palente au sommet de la colline.

5. Chailles géodiques. (Fossés du fort.)
   Terebr. Galliennei 5; *Waldh. Parandieri* 5; *Rhynch. Thurmanni* 5; *Collyrites bicordata* 5.
4. Calcaires marneux avec quelques fossiles calcaires.
3. Bancs de marno-calcaires jaunes empâtant des sphérites compactes et des chailles géodiques remplies de silice pulvérulente et contenant beaucoup de fossiles.
   Bel. hastatus, pressulus; Am. cordatus, planul. sp. ind.; Astarte percrassa; *Opis fragilis* Mœsch.; *Arca concinna; Pecten subfibrosus*; *Ostrea spiralis; Terebr. Galliennei*; *Rhync. Thurmanni; Collyrites bicordata; Serpula gordialis, Thirriai.*
2. Marnes grises avec bancs de sphérites; fossiles calcaires ou pyriteux.
   Bel. pressulus; Am. cordatus. oculatus; *Turbo Meriani*; *Phol. lineata*; *Pleurom. varians*; *Ost. percrassa; Arca concinna; Pentacr. pentagonalis.*

Marnes a Ammonites Renggeri.

Torpes est depuis longtemps réputé pour l'abondance de ses fossiles. Les plus fréquents sont : *Tereb. Galliennei*, *Waldh. Parandieri*, *Rhync. Thurmanni* et *Millericrinus echinatus* auxquels se joignent quelques radioles de Cidaris cervicalis et de Cid. Blumenbachi, ainsi que le *Collyrites bicordata* et le *Dysaster granulosus*.

Le parallélisme de Torpes et de Palente n'offre pas de difficulté; il n'en est pas de même de Fontain où la position stratigraphique n'est pas visible et où l'on a une faune d'échinides, principalement le *Cidaris florigemma*, avec un grand nombre de tiges d'Encrines (je n'y ai trouvé qu'un calice : Millericrinus Duboisianus) et quelques rares *Hemicidaris crenularis* et *Glypticus hierogliphycus*.

M. Vézian a donné une courte description de l'Oxfordien des environs de Besançon (1860). Il range le terrain à chailles

dans le Corallien et semble le faire commencer avec la présence des fossiles siliceux. Les coupes de Fontenois et de Palente font voir que la présence de la silice est complétement indépendante de la faune, et que ces deux stations appartiennent à l'Oxfordien. Il est, par contre, probable que Fontain appartient au Glypticien d'Etallon, soit à l'horizon de l'Am. bimammatus.

Les chailles géodiques s'avancent jusqu'à la frontière du Jura bernois (Damvant). A l'est de cette localité, on ne trouve plus que des rognons calcaréo-siliceux auxquels Thurmann donna le nom de sphérites. Ce géologue nomma terrain à chailles les strates comprises entre les marnes à Am. Renggeri et le calcaire corallien, c'est-à dire les couches à Phol. exaltata et la zone de l'Am. bimammatus qui n'est souvent représentée que par des couches marno-calcaires de peu d'épaisseur et ne contenant ni chailles ni sphérites. Lorsque les géologues suisses scindèrent ces deux zones, ils portèrent généralement le nom de terrain à chailles à la zone supérieure, ce qui est précisément contraire à la signification que Thirria avait donnée à ce terme.

Etallon a déjà protesté contre ce fait en 1858 (p. 406), 1860 et 1862, et a montré que le terrain à chailles appartient à l'Oxfordien et est inférieur à l'horizon de l'Am. bimammatus qu'il divise en deux niveaux : le Glypticien et le Zoauthairien. M. de Fromentel (1864) a aussi rangé le terrain à chailles dans l'Oxfordien, en le séparant de la zone à Am. bimammatus Il semble réellement inconcevable qu'après des explications aussi précises que celles données par Etallon, on ait continué à se servir du terme de terrain à chailles et surtout que l'on ait pu le donner comme synonyme de Glypticien ! Cette confusion provient peut-être de ce qu'Etallon conserva dans le Lethea Bruntrutana la classification de Thurmann, laissant le terrain à Chailles dans le groupe corallien sous le nom d'*Hypocorallien*, mais le séparant pourtant de son Glypticien qu'il range dans la *zone corallienne*.

Dans ses études sur le Jura graylois, Etallon donne une description détaillée de l'Oxfordien et crée le nom de *Pholadomyen pour le terrain à chailles*. En 1860, il ne se borne pas au Jura graylois, mais introduit dans ses considérations l'Oxfordien de la Haute-Marne et du Haut-Jura qui présente le faciès argovien. Il en résulte naturellement une grande confusion; il parle de la partie supérieure de leur Oxfordien, soit des couches du Geissberg, sous le nom de Pholadomyen, d'où il s'ensuit qu'il range les couches de Birmensdorf au-dessous du terrain à chailles, tandis que nous verrons plus loin qu'elles le recouvrent. En 1862, il semble avoir partiellement reconnu son erreur, car il borne ses considérations au Jura graylois, pour son Pholadomyen du moins.

Quoi qu'il en soit, c'est pour les *couches à Phol. exaltata* que fut créé le nom de Pholadomyen, c'est à ces couches qu'il devrait être appliqué ; on s'en est au contraire généralement servi pour désigner les couches du Geissberg; ce nom ne peut par conséquent plus être employé sans confusion.

La limite inférieure des couches à Phol. exaltata est généralement très peu nette; les marnes à Am. Renggeri alternent à leur partie supérieure avec des bancs de sphérites marno-calcaires, contenant des fossiles calcaires dont une partie ne se trouve pas dans les couches inférieures, tandis que les marnes intercalées présentent encore quelques formes des marnes à Am. Renggeri à l'état pyriteux. Ces fossiles présentent pourtant quelques variations qui permettent généralement de les distinguer des individus de même espèce provenant des marnes à Am. Renggeri. Telles sont les variétés d'Am. cordatus que je décris dans la II[e] partie ; ces formes sont fréquentes, aussi bien dans les environs d'Andelot que dans ceux d'Arinthod.

Les bancs de sphérites se rapprochent de plus en plus, tout en devenant de moins en moins marneux, les fossiles pyriteux disparaissent ; vers la partie supérieure on a un marno-calcaire siliceux, jaunâtre ou bleuâtre contenant encore des

espèces oxfordiennes. L'apparition des polypiers siliceux de la zone à Am. Bimammatus forme leur limite supérieure; tel est le cas à Ornans, à Fertans, à Eternoz et à Nans-sous-Sainte-Anne. Dans ces diverses localités, les couches à Phol. exaltata ont une puissance de 30 à 40^{m}. La limite supérieure est beaucoup plus confuse dans les environs de Besançon et dans la Haute-Saône, comme l'a fait remarquer Etallon.

Dans la partie intérieure de leur aire, les couches à Phol. exaltata sont recouvertes par les couches de Birmensdorf ou leur passage aux couches à Am. bimammatus. Dans ces deux cas, leur limite supérieure est parfaitement tranchée, autant par le caractère pétrographique que par le changement de faune. Les couches à Phol. exaltata n'y étant qu'incomplétement déposées n'y présentent que les caractères de leur partie inférieure. Nous reviendrons plus loin sur ce sujt.

Les couches à Phol. exaltata ont encore une épaisseur de 20 à 30^{m} dans les localités où elles sont recouvertes par le passage des couches de Birmensdorf aux couches à Am. bimammatus. Leur épaisseur est à peu près la même à Arc-sous-Montenot, elle n'est plus que de 13^{m} à Andelot, de 4 à 5 au Mont Rivel, et elles n'existent plus à Cize et à la Billode.

Au sud du département du Jura, on retrouve ces couches à l'ouest de l'Ain; comme les couches de Birmensdorf ne s'y sont pas formées, elles sont recouvertes par celles d'Effingen. J'ai constaté leur présence à Gevingey, entre Andelot-lez-Saint-Amour et Morval, à Savigna et à Valfin-sur-Valouse; cette contrée demanderait à être étudiée avec plus de soins.

A Apremont (Petit Vallon), ces couches n'ont qu'une épaisseur de 1 à 2^{m}, tandis qu'elles paraissent beaucoup plus puissantes à la Late et à la Courrerie entre Nantua et Brenod. On peut leur attribuer de 3 à 6^{m} dans les environs de Saint-Rambert.

Les localités suivantes peuvent servir à fixer leur limite sud et sud-ouest :

Présence.	Absence.
Montoz (Jura bernois).	Reuchenette,
	Maison-Monsieur.
Consolation.	Pont de la Roche près Morteau.
Haute-Pierre près Mouthier.	Larmont près Pontarlier.
Sept-Fontaines. Boujailles.	
Champagnole.	Cize. Billode.
Gevingey près Lons-le-Saunier.	
Savigna (N. d'Arinthod).	Mont-Varet près Clairvaux.
Apremont.	Saint-Claude.
Courrerie.	
Tenay.	Mont du Chat.

Faune. — J'ai porté la faune dans trois colonnes, la première comprend Palente, Torpes et Fertans, c'est-à-dire des localités à faciès franc-comtois; la deuxième comprend les localités où ces couches sont recouvertes par le passage des couches à Am. bimammatus aux couches de Birmensdorf : Dournon, Bief des Laizines; la troisième, enfin, les localités où ces couches sont recouvertes par les couches de Birmensdorf : Andelot, Supt, Mont-Rivel, Arc-sous-Montenot. La plus grande partie des fossiles provient d'Andelot où ces couches sont bien découvertes par suite des travaux du chemin de fer. Les colonnes I et S indiquent les espèces qui se trouvent déjà dans les couches inférieures ou qui passent dans les couches supérieures. Dans cette dernière colonne, les espèces qui passent dans les couches de Birmensdorf typiques portent le signe *, celles qui se trouvent dans les couches supérieures sans se trouver dans les couches de Birmensdorf, le signe †.

Faune des couches à Pholadomya exaltata.

	I.	1	2	3	S.
Belemnites pressulus Qu.	*	*	4	5	*
» hastatus Blainv.	*	*			*
Aptychus latus Park,	*	*	3	3	*
Ammonites cordatus Sow.	*	*	5	5	*

	I.	1	2	3	S.
Ammonites cordatus var.			5	5	
» Sutherlandiæ Murch.	*		1		
» tortisulcatus d'Orb.	*			*	*
» Delemontanus Opp.		*	4	4	
» lunula Ziet.	*		4	4	
» punctatus Stahl.	*			1	
» hispidus Opp.				1	*
» oculatus Bean.	*	*	2	2	
» Renggeri Opp.	*		1	1	
» Christolii Beaud.				1	
» spec. indet. (Perisphinctes)	*	*	5	5	*
» Schilli Opp				1	*
» perarmatus Sow.	*		3	3	
» Œgir Opp.		*	3	3	*
Alaria Gagnebini Th.	*			1	*
Turbo Meriani Gdf.	*	*	2	2	†
Pleurotomaria Munsteri Rœ.				1	†
» Bouchana d'Orb.				1	
Pleuromya varians Ag.		*	3	4	
» sinuosa Ag.		*	3	1	†
Pholadomya exaltata Ag.		*	2	1	
» paucicosta Rœ.		*	2	1	†
» canaliculata Rœ.				3	†
» hemicardia Rœ.			3	3	†
» lineata Gdf.		*			†
Thracia incerta Desh.		*			†
Unicardium globosum Ag. sp.			3	3	
Astarte percrassa Et.	*	*	5	5	†
Trigonia monilifera Ag.			3	3	†
Arca concinna Phill.	*	5	5	5	†
Lima Halleyana Et.				1	†
» duplicata Sow. sp.	*		4	4	†
Pecten subfibrosus d'Orb.	*	*	4	4	
Plicatula subserrata Gdf.	*			4	*
Ostrea Blandina d'Orb.				2	*
» nana Gdf.	*			3	
Terebratula dorsoplicata Suess.	*	*	4	4	
» Galliennei d'Orb.		5	5	5	†
Waldheimia impressa Brom.	*			2	†
» Parandieri Et.		5			
Rhynchonella Thurmanni Voltz.	*	*	3	3	
» minuta Buv.	*		5	5	†
» triloboides Qu.				1	*
» triplicosa Qu.				2	†
» senticosa Schl.			4	4	†
Dysaster granulosus Ag.		1			*
Collyrites bicordata Leske.		5			†
Pseudodiadema superbum Des.	*		2	2	
Rabdocidaris cf. maxima Mu.		*		1	*
Asterias jurensis Gdf.	*	*	*	*	*
Millericrinus echinatus d'Orb.		5	3	1	†
» Richardianus d'Orb.			1		
Balanocrinus subteres Gdf.				2	*
Pentacrinus pentagonaliis Gdf.	*	*	*	*	†

	I.	1	2	3	S.
Serpula alligata Et.			1	1	†
» Thirriai Et.		3	1		
» gordialis Schl.		*			†
Nulliporites Hechingensis Qu. sp.			3	3	†

Sur 61 espèces citées, 27 existaient déjà dans les couches antérieures, 17 passent dans les couches de Birmensdorf typiques, et 23 passent dans les couches supérieures à celles de Birmensdorf sans se trouver dans ces dernières, ou ne s'y trouvent qu'à Arc-sous-Montenot où le faciès à Spongiaires est mélangé d'autres espèces.

Quatre espèces appartenant à la faune des couches de Birmensdorf se trouvent dans les couches à Phol. exaltata recouvertes par les premières, sans se trouver dans les autres localités. Ce sont : *Am. hispidus, Schilli; Rhync. triloboides* et *Balanocrinus subteres*.

Les espèces propres à ces couches sont peu nombreuses; les principales sont : *Am. Delemontanus, Am. Christolii, Pleuromya varians* et *Phol. exaltata* (1).

Les couches à Phol. exaltata étant recouvertes par les couches à Am. bimammatus dans les contrées à faciès franc-comtois, on les a considérées comme parallèles aux couches du Geissberg, soit la partie supérieure de l'Oxfordien à faciès argovien. On avait été frappé de l'absence des Am. Delemontanus et cordatus, du Pleuromya varians, du Phol. exaltata et du Rhync. Thurmanni dans les couches du Geissberg, malgré leur fréquence dans les couches qui étaient sensées leur être parallèles! La connaissance de la véritable position

(1) Dans le Jura, je ne connais le Phol. exaltata que de ce niveau. M. Mœsch le cite par contre du Callovien de la Souabe et du Kimméridgien des Alpes bernoises. Mœsch, *Monographie der Pholadomyen*, (*Mém. de la Soc. paléont. suisse*, 1874).

des couches à Phol. exaltata fait voir que cette absence est toute naturelle.

C'est par suite de cette confusion qu'Ogérien place diverses espèces de ces couches, et en particulier le Phol. exaltata, à la partie supérieure de l'Oxfordien à faciès argovien.

Un autre auteur, M. de Tribolet, cite le Phol. exaltata et le Pleur. varians dans les couches du Geissberg (1873, p. 14). Les échantillons sur lesquels cette citation est basée font partie de la collection Jaccard, où ils sont encore munis de leurs étiquettes. J'ai pu constater qu'ils n'appartiennent nullement à ces espèces ; c'est probablement leur mauvais état de conservation qui aura induit en erreur M. de Tribolet.

Dans son mémoire sur les Pholadomyes, M. Moesch cite le *Phol. exaltata* des *couches du Geissberg* de Gunsberg. Cette citation se base probablement sur trois beaux exemplaires déposés sous cette désignation au musée de Soleure.

Ces échantillons présentant l'aspect des fossiles des couches à Phol. exaltata du Fringeli et non celui des couches du Geissberg, leur vue me fit douter de l'exactitude de l'indication du lieu de provenance (1). J'ai visité minutieusement l'affleurement de Gunsberg ainsi que la continuation de ses couches du côté de Krutlisberg et au nord et au sud du Roethifluh. Ces affleurements ne m'ont pas montré la moindre trace du *Pholadomya exaltata,* quoiqu'ils soient riches en *Phol. paucicosta*, *canaliculata, lineata* et *hemicardia.*

Il y a au Gunsberg de même qu'au Geissberg des *Phol. paucicosta* avec de fortes stries d'accroissement, mais ils ne sont pas à confondre avec le Phol. exaltata, car ils ont au plus cinq côtes dont trois sont fortement marquées et dont deux le sont à peine. Ces côtes sont *anguleuses* et *espacées*, tandis que le *Phol. exaltata* est orné de neuf à dix côtes arrondies et ne laissant qu'un faible espace entre deux.

Je ne sais si ce sont ces exemplaires ou ceux du musée de

(1) Une partie du musée de Soleure provient d'anciennes collections;

Soleure qui ont porté M. Waagen à citer le Phol. exaltata au Gunsberg, mais il est à remarquer que M. Lang ne cite pas ce fossile dans son esquisse des environs de Soleure.

S'il y avait un passage direct entre les couches à Phol. exaltata et les couches du Geissberg, il devrait surtout se faire remarquer dans la chaîne du Graitery et du Probstenberg, qui est au nord de celle du Weissenstein et par conséquent plus rapprochée du faciès franc-comtois. Les couches du Geissberg y sont aussi riches qu'à Gunsberg mais ne m'ont pas davantage fourni le Ph. exaltata. Il est donc probable que le Jura soleurois ne fait pas exception à ce que j'ai observé dans le Jura occidental et le Jura central.

M. Mœsch (1867, p. 87) a déjà fait voir que l'on ne peut pas accorder toute confiance à ses désignations de localités et de niveaux.

COUCHES DE BIRMENSDORF.

Synonymie.

Marnes et calcaires de Birmensdorf. *Mousson*, 1840 (1).
Argovien (pars), Marcou, 1846 et 1856.
Spongitien. Etallon, 1857. Bonjour, 1863. Jaccard, 1869. Tribolet, 1873.
Calcaire a scyphies. *Desor et Gressly*, 1859. Falsan, 1873.
Calcaire marneux grumeleux. Lory, 1860.
Zone de l'Ammonites transversarius (pars). *Oppel*, 1863.
Zone de l'Ammonites transversarius. *Oppel*, 1866.
Couches de Birmensdorf. *Mœsch*, 1867. Choffat, 1875.
Calcaires marneux a spongiaires. Ogérien, 1867.

L'expression de Spongitien présente les mêmes inconvénients que celle de Corallien ; suivant les contrées, elle est appliquée à des bancs de Spongiaires d'âges différents ; elle n'est de plus que la traduction de Spongiten — ou Scyphia-Kalke, expression que M. Quenstedt applique à un niveau bien supérieur aux couches de Birmensdorf, les couches de Baden. La localité de Birmensdorf est du reste classique et son nom adopté par la généralité des géologues.

Description. — Calcaires et calcaires marneux, gris, gris-jaunâtres, rugueux, avec nombreuses irrégularités, alternant avec de minces lits de marne.

Fossiles très nombreux dans les marnes et dans les calcaires. La faune est celle des bancs d'Hexactinellides (2) : des Céphalopodes, des Brachiopodes, des Echinodermes et des Spongiaires. Ces derniers sont généralement en nombre considérable et quelques espèces présentent un diamètre qui peut dépasser 50 centim. Etallon en cite 29 espèces des environs

(1) Mousson. *Geologische Skizze der Umgebungen von Baden.*
(2) V. II[e] partie.

de Saint-Claude. Si je n'ai que peu d'espèces à citer, cela provient de ce que je les ai considérées en bloc, vu le peu d'importance spécifique qu'elles avaient jusqu'à ce jour (1).

Ces couches existent parfois sans Spongiaires (v. plus loin).

Les couches de Birmensdorf forment généralement un bourrelet à la surface du terrain, lorsqu'elles sont comprises entre deux assises marneuses; ce bourrelet peut être reconnu à de grandes distances.

Les couches de Birmensdorf reposent sur les couches à Phol. exalfata dans la partie extérieure de leur aire; sur les marnes à Am. Renggeri, dans la partie médiane, et sur le Callovien II *b* dans la partie interne.

Etallon (1857) dit qu'elles reposent parfois sur le bathonien, mais ne cite pas de localités; je ne connais que le Fort de l'Ecluse qui pourrait donner lieu à cette confusion. (Voir plus haut.)

La limite horizontale du banc d'Hexactinellides peut être tracée d'après les localités suivantes :

Présence.	**Absence.**
	Reuchenette.
Chasseral.	Maison-Monsieur.
Col des Roches.	Morteau à Remonot (?).
Larmont.	Sept-Fontaines.
Boujailles. Arc-sous-Montenot.	Dournon.
Valempoulières.	Billode.
Saint-Claude.	Prénovel.
Apremont.	Saint-Romain-de-Roches.
Confranchette.	Ceyzériat (?)

La ligne *d d* de la pl. I représente la limite N.-O. du banc d'Hexactinellides; il est à remarquer que le reste de la faune des couches de Birmensdorf s'étend un peu au dehors de cette ligne et vient à recouvrir les lignes *a* et *b*, principalement vers l'est.

(1) V. II[e] partie.

L'épaisseur du banc de Spongiaires est sujette à de grandes variations. Elle augmente *en général* avec l'âge des couches sur lesquelles il repose et avec sa distance de la limite extérieure de son aire.

Localités où il repose sur le Callovien. — La plus grande épaisseur que j'aie pu constater se trouve dans la chaîne la plus extérieure. En contrebas de la route d'Entremont, vis-à-vis du Fort de l'Ecluse, ces couches sont très marneuses, d'un gris plus foncé que de coutume, je les estime à environ 40^{m}. Elles sont riches en Spongiaires, mais pauvres en autres restes organiques. J'y ai recueilli :

Belemn. aff. Coquandus d'Orb.
Ammonites alternans Buch.
» tortisulcatus d'Orb.
» Bruckneri Opp.
Ammonites callicerus Opp.
» Martelli Opp.
» sp. nov. (Perisphinctes).
Hexactinellides.

Elles reposent sur le calcaire callovien décrit plus haut et sont recouvertes par des marno-calcaires hydrauliques sans fossiles.

La Fontaine Napoléon, près de la Faucille, faisant partie de la même chaîne que le Fort de l'Ecluse et en étant relativement peu éloignée, on devrait s'attendre à y trouver les couches de Birmensdorf avec des caractères analogues. Il y a, en effet, une certaine analogie pétrographique, mais l'épaisseur n'y est que de 2^{m} 50 (voir la coupe donnée plus haut) et la faune beaucoup plus riche en céphalopodes, mais moins riche en Spongiaires. J'y ai recueilli :

Bel. cf. hastatus; Am. altermans, tortisulcatus, Arolicus, canaliculatus, subclausus, stenorhynchus, Bruckneri, Anar, tenuiserratus, crenatus. Martelli, OEgir; Terebratula nucleata.

Au Crêt de Chalam, ces couches se présentent sous le même aspect et avec la même épaisseur qu'à la Fontaine Napoléon. Il n'en est pas de même au Mont du Chat où elles ont l'aspect ordinaire, sont très riches en fossiles et ont une épaisseur de 12^{m} (au-dessus de Chevelu, Orgeval près Cha-

naz, etc.). Elles sont encore plus fossilifères à Saint-Claude, où elles présentent une épaisseur de 25m. Elles m'ont aussi fourni de nombreux fossiles à Virieux-le-Grand, mais je n'ai pas pu voir sur quoi elles reposent.

J'ai aussi observé ces couches reposant sur le Callovien à Morez (Jura), au pied de la Dent de Vaulion et de l'Aiguille de Beaulmes (coupe donnée plus haut), à Saint-Sulpice, au Col-des-Roches près du Locle et au Chasseral dans le Jura bernois.

A Cize et à la Billode près de Champagnole, les couches de Birmensdorf reposent directement *sur les marnes à Am. Renggeri*; la couche de Spongiaires n'a qu'une épaisseur de 1m 50, elle est par contre surmontée par des calcaires ne contenant pas de Spongiaires, mais diverses Ammonites qui me portent à les ranger dans les couches de Birmensdorf.

La route de Trept à Morestel coupe les couches de Birmensdorf à la sortie du village. J'y ai recueilli :

Bel. hastatus; Am. subclausus, Œgir, Martelli, Aptychus lamellosus, Rhync. Arolica; Meg. truncata.

Il y existe une dépression correspondant à des marnes entre le Bathonien et les couches de Birmensdorf; je n'ai pas pu voir ces marnes à découvert, je ne sais par conséquent pas si elles correspondent aux couches à Am. Renggeri et à Phol. exaltata ou aux premières seulement. Ce dernier cas est peu probable, les couches à Phol. exaltata existant encore au nord d'Arandaz.

Dans les environs de Saint-Rambert et de Nantua les couches de Birmensdorf ont une quinzaine de mètres d'épaisseur et *reposent sur les couches à Phol. exaltata* (v. les coupes).

Il en est de même au Mont Rivel et à Andelot (est de la gare) où le banc de Spongiaires n'a que 1 à 2m d'épaisseur, mais où il est recouvert par quelques mètres de calcaires analogues à ceux de Châtelneuf. (Voir les coupes).

Les couches de Birmensdorf se prolongent horizontalemen

en dehors du banc de Spongiaires par des calcaires contenant une partie des Céphalopodes, des Brachiopodes et des Crinoïdes qui les caractérisent. On peut les observer dans les environs de Clairvaux, du Locle et de la Chaux-de Fonds, et enfin au Montoz, au Graitery et à Reuchenette, dans le Jura bernois (1).

Les localités où les couches de Birmensdorf sont typiques ne présentent que des différences de faunes de peu d'importance. Elles portent principalement sur quelques Brachiopodes qui semblent manquer dans l'aire extérieure. Parmi ces derniers se trouve le T. nucleata, avant-coureur des Térébratules perforées des contrées alpines.

La liste des fossiles montre une faune parfaitement normale à Andelot; à peu de distance, Arc-sous-Montenot présente une faune contenant des Héxactinellides et plusieurs fossiles caractéristiques des couches de Birmensdorf mélangés à d'autres fossiles dont quelques-uns font partie de la zone à Am. bimammatus.

Pleuromya sinuosa Ag.
Pholadomya cf. canaliculata Qu.
Lima Halleryana Et.
Ostrea hastellata Schl.
Collyrites bicordata Desm.
Apiocrinus sp.
Millericrinus echinatus d'Orb.

La roche, au lieu d'être purement calcaire ou marno-calcaire comme dans les autres localités, contient des rognons de silice ; cette matière forme aussi le test de quelques fossiles.

Avant de poursuivre leur parallélisme vers le N.-O., je

(1) J'ai aussi observé ce fait dans la Côte-d'Or et la Haute-Marne. Les environs de Châtillon-sur-Seine présentent les couches de Birmensdorf les plus typiques. Au pied de la colline, au sud de la gare de Latrecey, on ne trouve plus qu'une mince couche ne présentant plus de Spongiaires, mais dans laquelle j'ai récolté : *Am. canaliculatus*, *subclausus*, *stenorhynchus* et *Œgir*.

Le même fait se reproduit du reste pour les autres bancs d'Hexactinellides, les couches à Am. bimammatus et les couches à Am. tenuilobatus.

crois devoir faire connaître la composition des strates reposant sur les couches de Birmensdorf.

Faune des couches de Birmensdorf.

Reposant sur les couches à Phol. exaltata. — 1, Arc-sous-Montenot. (Je n'ai pas répété les espèces énoncées ci-dessus et qui n'appartiennent pas au faciès typique.) 2, Andelot, Supt, Mont-Rivel. 3, Environs de Saint-Rambert.

Reposant sur les marnes à Am. Renggeri. — (?) 4, Virieux-le-Grand. 5, Billode.

Reposant sur le Callovien. — 6, Saint-Claude. 7, Mont du Chat. J'ai laissé de côté les espèces nouvelles ; elles proviennent principalement de Saint-Claude.

Faune des couches de Birmensdorf.

	1	2	3	4	5	6	7
Lamna sp.		*					
Belemnites Argovianus May.			*			2	
» Sauvanausus d'Orb.				*		2	
» pressulus Qu.		*	*		*	2	
« hastatus Blainv.	*	*	*	*	*	3	
Nautilus aganiticus Schl.						2	
Aptichus latus Park.				*	*	3	
» lamellosus Park.						2	*
Ammonites cordatus Sow.					2	2	
» alternans Buch.						4	*
» tortisulcatus d'Orb.			*	*	*	4	4
» subclausus Opp.	*	3	*	*	*	5	*
» stenorhynchus Opp.		*			*	3	
» Arolicus Opp.		2	*	*		3	4
» canaliculatus Buch.		3	*		*	3	*
» hispidus Opp.	3	3	*	*	*	2	*
» Bachianus Opp. (1)		*			*	3	*
» Anar Opp. (2)							
» crenatus Brug.			*	*		3	*
» callicerus Opp.							*

(1) J'ai aussi trouvé cette espèce à Virisieu.

(2) Fontaine Napoléon près la Faucille.

	1	2	3	4	5	6	7
Ammonites Gessneri Opp.						2	
» tenuiserratus Opp.		*	*		*	2	
» Bruckneri Opp.				*		3	*
» Erato Orb.					*		*
» Collini Opp.						3	3
» Frickensis Mœsch.							*
» Martelli Opp.	4	5			3	*	4
» Birmensdorfensis Mœsch.					*	*	
» Schilli Opp.						2	*
» spec. indet. (Perisphinctes).	*	*			*	*	*
» » » triplex.		5			3	*	
» Hominalis E. Fav.							1
» Œgir Opp.		2			*	2	
» transversarius Qu (1)					1	1	*
Alaria Gagnebini Th. sp.						2	
Nerita jurensis Rœ.						1	
Turbo valvata alba Qu.						1	
Pleurotomaria bijuga Qu.						*	
Pholadomya acuminata Hartm.	*		*		3	2	*
Nucula Cottaldina de L				*		3	
» Oppeli Et.						3	
Isoarca cordiformis Scheuchz.				*	*		*
Isocardia Schilli Opp.				*	*	3	*
Plicatula Langi Mœsch.			*			2	
Hinnites velatus Gdf. sp.						1	
Lima Streitbergensis d'Orb.		*				2	
» Escheri Mœsch,				*	3		*
Pecten globosus Qu.		1					
» subpunctatus Gdf.		*	*	*	*	5	*
» subspinosus Schl.	4	4			*		
» subtextorius Mu.	3	*			*		
Ostrea rastellaris Sow.	*	*					
» striata (2) Mu.	*		*				
» Blandina d'Orb.	*	*	*		*	5	
Terebratula bisuffarcinata Schl.	5	5	*		5	5	
» Birmensdorfensis Escher.			*	*	5	5	4
» elliptoides Mœsch.		1					
» nucleata Schl.						1	4
» Karri Oppel.				*		2	
Waldheimia Mœschi Mayer.	2	2	*		2		
Terebratula Etalloni Choff.			*			2	
Megerlea pectunculus Schl. sp.		4	*		3	2	
» runcinata Opp.				*		4	4
» orbis Qu.	4	4	*	*	4	5	5
» gutta Qu.						3	
» Friesenensis Schruf.		2				3	
Rhynchonella Arolica Opp.			*	*	3	5	4
» striocincta Qu.		*	*	*	4	5	4

(1) J'ai aussi trouvé cette espèce à Virisieu.

(2) Confranchette près Pont-d'Ain; Apremont.

	1	2	3	4	5	6	7
Rhynchonella minuta Buv.		1					
» strioplicata Qu.					*	2	
» triloboides Qu.	*				*		
Thecidium antiquum Gdf. (1)	*	*					*
Dysaster granulosus Lesk.		1				2	
Magnosia decorata Des.				*			
Pseudodiadema aff. Meriani P. de L. (2)							
Rabdocidaris cf. maxima Des.	3	3	*	*		*	*
Cidaris Oppeli Mœsch.						1	
» coronata Gdf.	*	4	*		5	4	*
» læviuscula Ag.			*	*	3	5	*
» propinqua Mu.		2			*	1	
» Hugii Des.		3			1	2	
Asterias jurensis Gdf.		2	*		2	3	
Pentagonaster punctatus Gdf						1	
Comatula aspera Qu.						3	
Balanocrinus subteres Gdf.	4	4	*	*	*	5	*
Eugeniacrinus Hoferi Mu.		3		*		4	
» caryophyllatus Gdf.					4	4	*
» nutans Gdf.					4	3	*
» compressus Gdf.						2	
Tetracrinus moniliformis Gdf.		2				3	
Pentacrinus cingulatus Gdf.						3	
Serpula Deshayesi Mu.	1	1				2	
» planorbiformis Gdf.					*	4	
» spirolinites Mu.					*	3	*
» convoluta Mu.					*		
Ceriopora striata Gdf.		*					
» radiciformis Gdf.					*	3	
» clavata Gdf.						1	
Hexactinellides	3	5	5	5	5	5	5
Tremadictyon crateriformis Et. sp.				*		*	
Craticularia parallela Gdf. sp.		*				*	
» subclathrata Et. sp.		*		*		*	
Sporadopyle obliqua Gdf. sp.		3	*	*	*	5	*
» texturata Gdf. sp.		*		*		*	*
Verrucocœlia verrucosa Gdf sp.		*		*		*	*
Cypellia rugosa Gdf. sp.						*	
Porospongia dolata Et.	*	*			*	*	
» marginata Gdf. sp.						*	*
Cnemidium aff. lamellosum Gdf.		3					
Cupulochonia patella Gdf. sp.		*				*	

(1) Commun à Apremont.
(2) Courrerie près Brenod.

COUCHES D'EFFINGEN.

Synonymie.

Argovien (pars). Marcou, 1846 et 1856. Etallon, 1857.
Couches d'Effingen. Mœsch, 1857.
Marnes et calcaires hydrauliques. Desor et Gressly, 1859.
Zone de l'Am. transversarius (pars sup.). Oppel, 1863.
Zone du Terebratula impressa. Oppel, 1866.
Marnes oxfordienfes et calcaires marneux. Lory, 1866.
Oxfordien p. p. dit. (Z. 39 a 42). Ogérien, 1867.
Pholadomyen (pars) Jaccard, 1869.
Zone des calcaires hydrauliques. Tribolet, 1873.
Marnes oxfordiennes. (Niveau sup.). Falsan, 1873.
Coüches d'Effingen ou Argovien II. Choffat, 1875.

Description. — Marnes et marno-calcaires gris-bleuâtres, d'aspect variable. Parfois bancs de calcaire sub-lithographique à la base. Les fossiles sont calcaires dans les marno-calcaires et pyriteux dans les marnes ; dans ce cas ils forment des bancs bien délimités ou bien sont dispersés dans toute l'épaisseur de la zone.

Les couches de Birmensdorf sont séparées de la zone à Am. bimammatus par une succession de bancs de marnes ou de marno calcaires d'une épaisseur généralement considérable. Ces marno-calcaires contiennent à leur base quelques Céphalopodes provenant en partie des couches de Birmensdorf et une grande quantité de Brachiopodes qui, pour la plupart, manquent dans les couches de Birmensdorf, mais qui existaient déjà dans les couches à Phol. exaltata ; de plus quelques Myes, qui ne deviennent fréquentes que dans les couches supérieures.

Ces couches supérieures correspondent aux couches du Geissberg de l'Argovie, tandis que les couches inférieures correspondent à celles d'Effingen. Mais tandis qu'en Argovie

les couches du Geissberg sont formées par des calcaires plus ou moins compactes, nous avons ici des marno-calcaires depuis la base jusqu'au sommet. L'élément calcaire augmente à la partie supérieure, mais elle ne présente jamais l'aspect franchement calcaire qu'elle a en Argovie. Ce mélange des caractères pétrographiques entraîne un mélange des caractères paléontologiques, et les Myes se montrent déjà dans les couches d'Effingen, quoique ce ne soit que dans les couches supérieures que leur nombre soit assez grand pour imprimer un caractère à la faune.

La limite inférieure des couches d'Effingen est assez nettement indiquée par le changement pétrographique, la disparition de la plupart des espèces des couches de Birmensdorf et l'apparition d'autres espèces, soit qu'elles se montrent pour la première fois, soit qu'elles aient déjà existé dans les couches à Phol. exaltata et seulement émigré pendant le dépôt des couches de Birmensdorf.

La limite supérieure est loin d'être aussi tranchée ; elle est indiquée par la disparition de la plus grande partie des Ammonites, des Brachiopodes et des Crinoïdes des couches d'Effingen, et surtout par l'abondance des Myes.

Les rapports entre ces deux niveaux sont donc très grands, et pourtant Etallon prévoyait déjà leur séparation dans son esquisse du Haut-Jura. Aujourd'hui elle est de toute nécessité et de nombreux malentendus auraient été évités si on en avait compris l'importance.

Un des caractères qui ne semble jamais manquer à ce niveau dans le Jura occidental est la présence de bancs de marnes contenant une faune présentant une grande analogie avec celle des marnes à Am. Renggeri. C'est le faciès pyriteux qui se retrouve avec des caractères si voisins jusque dans le trias ! Les Ammonites appartenant à des espèces voisines de celles des marnes à Am. Renggeri, leur état pyriteux et leur petite taille a souvent fait confondre ces deux niveaux contenant en outre tous deux le Wald. impressa. La liste suivante

donne les espèces principales, elle fait voir que ces deux niveaux peuvent se distinguer à première vue (1).

Belemnites semisulcatus Ziet. 3.
» pressulus Qu. 4.
Ammonites alternans Buch. 3.
» Arolicus Opp. 4.
» Bruckneri Opp. 4.
» aff. Erato d'Orb. 3.
» aff. denticulatus Ziet. 3.
» virgulatus Qu. 4.
» convolutus impressa Qu. 4.
Pecten subspinosus Schl. 3.
» subarmatus Mu. 3.
Turbo Meriani Gdf. 4.
Terebratula Galliennei d'Orb. 5.
» aff. bisuffarcinata Schl. 5.
Waldheimia Mœschi May. 5.
» impressa Bronn. 5.
Rhynchonella triplicosa Qu. 3.
» senticosa Schl. 4.
» minuta Buv. 3.
Rabdocidaris cf. maxima Des. 5.
Cidaris Cartieri Ag. 2.
» Matheyi Des. 2.
Pentacrinus pentagonalis Gdf. 5.

La planche LXXIII *du* Jura, *par* M. Quenstedt, *donne une idée de cette faune, il faudrait pourtant y ajouter plusieurs espèces qui semblent manquer en Souabe.*

A Chatelneuf les couches d'Effingen montrent trois couches à faciès plus moins pyriteux, contenant des espèces de petite taille et pouvant être confondues au premier abord. La 1re (c. 7) contient une grande quantité de radioles de Rabdocidaris maxima qui est très rare dans les deux autres. La 2e (c. 9) est le niveau principal des W. Moeschi et impressa ainsi que des Ammonites. Le W. impressa ne semble pas avoir monté jusqu'à la 3e (c. 11). (Voir la coupe.)

A Saint-Sorlin, près de Blye, la coupe est analogue à celle de Chatelneuf, mais la faune en est beaucoup plus riche et les fossiles bien conservés et non écrasés, comme c'est généralement le cas à Chatelneuf. Par contre on n'y voit pas les couches supérieures à 9.

9. Marnes à fossiles pyriteux et *W. Mœschi* et *impressa*.
8. Calcaires marneux à grandes *Ammonites* 1m
Am. tortisulcatus, Martelli et Perisphinctes indet.
7. Marnes à *Rabdoc. maxima* et grosses *Terebratules* 3m

(1) Voir dans la 2e partie les détails sur quelques-unes de ces espèces.

6. Marno-calcaires, visibles sur 20m
Perisphinctes indet. Pholadomia lineata, etc.

Les environs d'Orgelet et d'Arinthod présentent des caractères analogues.

A Saint-Claude, la couche à fossiles pyriteux repose immédiatement sur les Spongiaires des couches de Birmensdorf, les Ammonites y atteignent une taille plus grande que dans les autres localités et certaines espèces passent par exception à ce niveau; ce sont : *Aptychus lamellosus*, *Amm. Collini, crenatus; Megerlea orbis et Rhync. striocincta.*

A Ceysériat la tranchée avant le tunnel est dans les marnes d'Effingen ; comme elles contiennent passablement d'Ammonites pyriteuses et que les marnes à Am. Renggeri sont recouvertes, on pourrait les confondre avec ces dernières : l'examen de la faune fait facilement reconnaître le contraire. En les suivant le long de la ligne, on les voit reposer sur des calcaires et des marno-calcaires peu découverts représentant peut-être les couches de Birmensdorf. Je n'ai pu y observer qu'un ou deux exemplaires d'Am. Martelli ; je ne crois pas qu'ils contiennent de Spongiaires (1).

Dans les environs de Saint-Rambert on peut observer ces couches à Lupieu, Oncieux, Evoges et surtout au Plomb près d'Indrieu. Elles présentent des marnes d'une puissance d'environ 30m ; les fossiles semblent dispersés dans toute l'épaisseur, mais avec un peu de patience on finit par recueillir une faune assez complète Elles sont recouvertes par les c. du Geissberg. (Voir les coupes de la IIe partie).

C'est encore avec les mêmes caractères qu'elles se présentent à Benonces et au-dessus de Virisieu.

La colline du Bron, près de Trept, est composée de marnes schisteuses grises ; elles sont supérieures aux couches de

(1) Quelques blocs contenant des Spongiaires se trouvent au bord de la voie, ils proviennent des couches à Am. bimammatus et ont été amenés pendant la construction de la ligne.

Birmensdorf et représentent les couches d'Effingen. Je n'y ai pas trouvé d'Ammonites pyriteuses.

A Virieux-le-Grand les couches d'Effingen présentent des marno-calcaires compactes, la partie supérieure y donne lieu à une exploitation importante, tandis que les couches inférieures sont trop argileuses pour pouvoir servir à la fabrication du ciment. Dans le bas de la vallée, une galerie destinée à en mesurer l'épaisseur n'a pas atteint les couches de Birmensdorf. Les déblais m'ont fourni un ou deux fossiles pyriteux, tandis que je n'ai rien pu découvrir dans les couches supérieures.

Le Mont du Chat présente aussi des marno-calcaires homogènes et peu fossilifères au-dessus des couches de Birmensdorf; je n'y ai trouvé qu'un Am. tortisulcatus.

Faune. — J'ai réuni dans un même tableau la faune des couches d'Effingen, des couches du Geissberg et du faciès vaseux de l'horizon de l'Am. bimammatus. La colonne I indique les espèces qui se trouvaient déjà dans les couches à Phol. exaltata : E, ou dans les couches de Birmensdorf : B, ou enfin dans les deux : D. La colonne 1 contient la faune générale des couches d'Effingen ; j'ai déjà donné les espèces qui se trouvent principalement dans les bancs à fossiles pyriteux. La colonne 2 contient les espèces des couches du Geissberg et la colonne 3 celles du faciès vaseux de la zone à Am. bimammatus.

Nous ne voyons que peu d'espèces communes aux couches à Phol. exaltata, aux couches de Birmensdorf et aux couches d'Effingen ; par contre, plusieurs de celles qui se trouvaient déjà dans les c. à Phol. exaltata ont émigré pendant le dépôt des c. de Bismensdorf pour ne réapparaître que lorsque des conditions d'existence analogues se furent établies une seconde fois dans cette contrée. Plusieurs Lamellibranches sont communs aux couches d'Effingen et à celles du Geissberg; ils sont en général plus fréquents au 2e niveau qu'au 1er.

Parmi les Brachiopodes, le W. *impressa* joue un rôle très important par suite de sa présence à deux niveaux, les couches à Am. Renggeri et les couches d'Effingen. (*Impressa-Thone, Quenstedt*).

Le premier niveau existant seul dans les contrées à faciès franc-comtois, tandis que les contrées à faciès argovien typique ne possèdent au contraire que le deuxième niveau, on considéra souvent ces deux zones comme parallèles.

Marcou, 1846, pag. 86.

Etallon est lui-même tombé dans cette erreur en confondant le faciès franc-comtois de Gray avec le faciès argovien de la Haute-Marne. 1860, p. 7 : « *Là* (Haute-Marne) *il* (spongitien) *serait surmonté par le précédent* (c. à Am. Renggeri), *tandis que dans la région précitée* (Haut-Jura) *il repose au contraire sur lui.* » Comme la superposition n'existe pas à Saint-Claude, Etallon la cite à la Latte près de Nantua et au Mont Rivel. La même erreur est reproduite en 1862, p. 232.

En 1863 Oppel signala cette erreur, et pour y remédier désigna le W. impressa des couches à Am. Renggeri sous le nom de W. Bernardina d'Orb. (1), laissant le nom de W. impressa à celui des couches d'Effingen. Le nombre des espèces qui se retrouvent dans deux niveaux à faciès identiques, séparés par des couches qui ne les contiennent pas, est actuellement trop considérable pour que l'on puisse songer à leur donner des noms basés sur les niveaux. Aucune différence importante n'existant entre ces deux espèces, ce changement de nom était inutile, mais l'avertissement n'en était pas moins précieux.

Les auteurs qui ne l'ont pas pris en considération n'ont pas été heureux dans leurs appréciations. M. Ch. Vélain : (Observations sur la note de M. Loriol. Bull. Soc. géolog., 1872,

(1) D'Orbigny avait donné le nom de T. Bernardina au Waldheimia des marnes à Am. Renggeri, désignant sous celui de T. impressa le W. Meriani du Bajocien. Il est bien reconnu que Bronn et L. de Buch avaient en vue celui des c. d'Effingen.

p. 149) « *Il a tort à mon sens de désigner sous le nom d'Argovien les couches de Birmensdorf, qui comprennent les marnes à Terebr. impressa, partie supérieure du Jura de Quenstedt, puisque M. Marcou avait parfaitement spécifié comme je viens de le dire que son étage était supérieur à ces marnes.* » Supérieur au 1er niveau à W. impressa, mais pas aux Impressa-Thone de Quenstedt qui sont les couches d'Effingen ! Il est vrai que dans sa synonymie, M. Marcou avait parallélisé les Impressa-Thone avec les couches à Am. Renggeri, ce qui n'est qu'une erreur de synonymie et qui ne diminue pas la précision de sa description.

Ce sont ces mêmes marnes qui forment le 2e niveau des marnes oxfordiennes de M. Falsan. L'Am Lamberti y est cité par erreur ; c'est une confusion avec l'Am. alternans. C'est probablement la même erreur qui porte Ogérien à citer l'Am. cordatus dans les couches d'Effingen ; ces deux espèces sont parfaitement distinctes lorsqu'elles sont bien conservées, mais il est facile de les confondre lorsque la première a perdu sa carène

COUCHES DU GEISSBERG.

Synonymie.

Argovien (pars sup.). Marcou, 1846 et 1856. Etallon, 1857.
Couches du Geissberg, Mœsch, 1857.
Calcaires schisteux, sphéritoïdes. Desor et Gressly, 1859.
Pholadomyen (pars), Z. 37 et 38, Z 36 pour le Haut-Jura. Ogérien, 1867.
Pholadomyen. Jaccard, 1869.
Pholadomyen. Tribolet, 1873.
Couches du Geissberg ou Argovien III. Choffat, 1875.

Description. — Marno-calcaires gris-bleuâtres, se délitant facilement, alternant avec quelques bancs de marnes et des bancs de calcaires plus compactes, souvent gréseux.

Les couches du Geissberg occupent la même aire que les couches d'Effingen dont il est généralement très difficile de les séparer ; j'ai indiqué les raisons qui m'ont porté à faire cette séparation.

Leur limite inférieure n'est parfois formée que par l'apparition en plus grand nombre des myacées qui existaient déjà dans les couches d'Effingen et par l'apparition d'une certaine quantité d'espèces nouvelles (Chatelneuf) ; d'autres fois par l'apparition des myacées lorsque les couches d'Effingen sont complétement marneuses et n'en contiennent pas ou presque pas (Bugey). Voir les coupes.

La limite supérieure est formée par l'apparition de la faune des couches à Amm. bimammatus. Lorsque ces dernières présentent le faciès vaseux ou un mélange du faciès vaseux et du faciès grumeleux, cette limite est presque aussi incertaine que la limite inférieure. Chatelneuf, Chatel de Joux, Pimorin près Orgelet, etc. Dans la première localité, plusieurs fossiles considérés comme séquaniens se montrent déjà dans des couches incontestablement oxfordiennes, tels sont les Cidaris Blumenbachi et florigemma, le Stomechinus perlatus, etc. Dans les environs de Saint-Claude les c. du Geissberg ont le

même aspect qu'à Chatelneuf, mais la zone à Am. bimammatus y présentant le faciès grumeleux, leur limite supérieure est nettement tranchée. (Voir la coupe du Pontet, par Etallon, 1857). Ces couches sont beaucoup plus pauvres à Morez et les fossiles semblent y être cantonnés à la partie supérieure. C'est encore le cas au Creux-du-Crouaz (1) et au Sapelet, dans la Chaine du Noirmont (canton de Vaud). Dans ces deux localités la couche fossilifère présente un aspect particulier, c'est un banc de calcaire gris ou jaunâtre passant à un calcaire marneux avec taches ocreuses qui colorent principalement les fossiles dont le test est conservé à l'état de carbonate de chaux cristallisé. Cette couche m'a fourni les fossiles suivants ; ceux que je n'ai pas rencontrés dans l'oxfordien d'autres localités du Jura occidental sont marqués d'un astérisque.

Pholadomya lineata Gdf.
» canaliculata Rœ.
Goniomya marginata Ag.
Anatina striata Ag.
Thracia incerta Desh.
* Cardium sp. nov. 4.
Astarte percrassa Et.
Trigonia cf. Bronni Ag.
* Arca Sauvagei P. de L.
* Arca cf. rhomboidalis Ctj.
Mytilus fornicatus Rœ.
* » acinaces Leym.
Perna subplana Et.
Pecten subspinosus Schl.
* Terebratula cf. bicanaliculata Schl.
* Hemipedina Guerangueri Cott.

Les couches du Geissberg ont une vingtaine de mètres d'épaisseur dans le Bugey.

Faune. — Les Céphalopodes ne sont pour ainsi dire représentés que par l'Am. Martelli qui est parfois assez fréquent. Le caractère principal est donné par l'abondance de Myes, dont quelques espèces font leur première apparition et dont d'autres existaient déjà dans les couches à Ph. exaltata, mais ne réapparaissent qu'à ce niveau. Les bancs supérieurs contiennent parfois le *Perna subplana* en grande abondance.

(1) Voir la coupe. IIe partie.

Faune des couches d'Effingen et du Geissberg et du faciès vaseux de la zone à Ammonites bimammatus à Châtelneuf.

	J.	1	2	3
Pycnodus sp. indet.				*
Hybodus sp. indet.			1	
Orhomalus et Brachyurites		2	2	2
Belemnites Argovianus May.	B	2		
» cf. Sauvanausus d'Orb.		1		
» hastatus Blainv.		1		
» redivivus May		2		
» semisulcatus Ziet.		2	?	
» pressulus Qu.	D	3	?	
Nautilus hexagonus d'Orb.		2		
Aptychus latus Park.		3		
» lamellosus Park.		1		
Ammonites canaliculatus Buch.	D	1		
» tortisulcatus d'Orb.	D	1		
» crenatus Brug.	B	1		
» Collini Opp.	B	1		
» Schilli Opp.	B	2		
» Œgir Opp.	B	1		
» aff. Rhodanicus Dum.		2		
» alternans Buch.	B	3		
» Arolicus Opp.	B	4		
» Bruckneri Opp.	B	4		
» aff. Erato d'Orb.		3		
» aff. denticulatus Ziet.		3		
» convolutus impressa Qu.		4		
» virgulatus Qu.		4		
» Martelli Opp.	B	3	3	3
» sp indet. (Oppelia)			1	
» *aff. trachinotus* Opp.				1
Purpura Moreana Buv.				2
Natica aff. suprajurensis Et.			*	3
» *dubia* Rœ.				2
» *hemisphærica* d'Orb.				1
Alaria Gagnebini Th.	D		*	
Nerita jurensis Gdf.	B		1	1
Phasianella striata Sow. sp.			*	2
Pseudomelania Heddingtonensis Sow.				3
Turbo Meriani Gdf.	E	2	5	
» cf. *Erinus* d'Orb.				1
Pleurotomaria Euterpe d'Orb.		1	*	
» *clathrata* d'Orb.				*
» *Munsteri* Rœ.	E			*
Tornatina Boucardensis P. de L.			*	3
Bulla Dyonisea Buv.				3
Pleuromya tellina Ag.			*	5
» sinuosa Rœ.	E		*	1
Allorisma latissima Ag.			*	
Goniomya trapezina Buv.		2		1

	J.	1	2	3
Goniomya marginata Ag.		3	3	2
» constricta Ag.			*	
Pholadomya lineata Gdf.	E	3	1	1
» canaliculata Rœ.	E	2	3	2
» paucicosta Rœ.	E	2	3	1
» hemicardia Ræ.	E		4	5
Anatina striata Ag.			*	2
Thracia depressa Morris		1	*	
» incerta Desh.			*	1
Cardium sp. nov.			4	
» pesolinum Ctj.		2		
Unicardium aff. globosum Ag.			*	
Isocardia lineata Mu.				1
Lucina Wabrensis Buv.		2	*	
Astarte percrassa Et.	E	3	5	
» pesolina Ctj.			2	
Trigonia monilifera Ag	E	2	*	
» Bronni Ag.			*	*
» geographica Ag			5	1
» *alina* Ctj.				2
Nucula Oppeli Et.	B	2	*	
» Cottaldina P. de L	B	2		
» cf. Electra d'Orb.			*	
Arca concinna Phill.	E	3	3	1
» Contejeani Et.			*	
» cf. elongata Gdf.			*	
» Sauvagei P. de L.			*	
» cf. rhomboidalis Ctj			*	
» *cf. texta* Rœ.				1
» *cf. Choffati* Th.				1
Mytilus subæquiplicatus Gdf.			4	
» subpectinatus d'Orb.			*	
» fornicatus Rœ.			3	3
» acinaces Leym.			*	2
Perna lanceolata Sow.			*	1
Pema subplana Et.			4	
Gervillia tetragona Rœ.			*	*
» cf. angustata Rœ.			*	
Lima duplicata Sow.	E	1	*	
» Halleyana Et	E	2	2	1
» tumida Rœ.		1	*	
Pecten subspinosus Schl.	B	3	*	
» subarmatus Mu.		4		
» subcingulatus d'Orb.		1		
» articulatus Schl.			*	
» vimineus Sow.			*	
» lens Sow.			4	
» intertextus Rœ.			2	
» subtextorius Mu.	B		*	
Plicatula subserrata Gdf.	E	2		
» semiarmata Et.			*	
Hinnites inæquistriatus d'Orb.			*	
Ostrea dilatata Desh.		1		
» Blandina d'Orb.	D	4		

	J.	1	2	3
Ostrea Bruntrutana Th.	E	1	*	*
» caprina Mer.		2	4	1
» rastellaris Mu.	B	2	*	
» spiralis Gdf.		2		
» Dubiensis Ctj.			*	
Anomya Monsbeliardensis Ctj. .			5	
Terebratula Galliennei d'Orb.	E	5		1
» aff. bisulfarcinata Schl.		5	5	
» cf. bicanaliculata Schl.			1	*
Waldheimia Mœschi May.	B	5		
» impressa Bronn.	E	5		
Megerlea orbis Qu.	B	1		
Rhynchonella striocincta Qu.	B	1		
» triplicosa Qu.	E	3		
» senticosa Schl.	E	4		
» minuta Buv.	E	3	*	
» *pinguis* Rœ.				2
Thecidea antiqua Munst.	B	1		
Dysaster granulosus Ag.	B	3	*	
Collyrites capistrata Desm.		1		
» bicordata Leske.			4	
Echinobrissus Bourgueti Des.				1
» *aff. Icaunensis* Cott.				1
Pedina sublævis Ag,				1
Stomechinus perlatus Des.			1	
Hemipedina Gueranguerí Cott.			1	
Hemicidaris intermedia Forbes				4
Rabdocidaris cf. maxima Des.	?	5		
» *clavator* Des.				1
Cidaris Cartieri Ag.		2		
» Matheyi Des.		2		
» Blumenbachi Mu.			1	
» florigemma Phill.			3	4
Asterias jurensis Gdf.	D	4	5	*
Pentacrinus pentagonalis Gdf.	E	5		
» cingulatus Gdf.	B	2	1	
Apiocrinus Royssianus d'Orb.			*	4
Serpula Delphinula Gdf.		*		
» alligata Et.		*	*	
» gordialis Schl.		*	*	1
» ilium Gdf.		*	*	
» quadrilatera Gdf.		*	*	
» vertebralis Sow.			4	
» aff. conformis Gdf.		*	*	
Berenicea densata Et.		3	*	
Stomatapora dichotoma Gdf.		3	*	
Trochocyathus sp.		1		
Nulliporites Hechingensis Qu.		3		

Voir l'explication des colonnes dans la faune des couches d'Effingen.

CHAPITRE III

JURASSIQUE SUPÉRIEUR.

HORIZON DE L'AMMONITES BIMAMMATUS.

SYNONYMIE.

Argile a madrépores avec chailles (pars). Thirria, 1830.
Terrain à chailles (pars). *Thurmann*, 1832.
Calcaire compacte et suboolitique avec fossiles siliceux. Thirria. 1833.
Calcaire corallien (pars). Marcou, 1846.
Coral-Rag de la Chapelle (pars). Marcou, 1856.
Calcaire corallien. Etallon, 1857.
Glypticien et Zoanthairien. Etallon, 1858.
Zone de l'Ammonites bimammatus: Oppel, 1863.
Calcaires et Marnes a Hemicidaris crenularis. Ogérien, 1867.
Terrain à chailles siliceux. Rauracien (pars). *Greppin*, 1870. *Non Rauracien. Greppin*, 1867.
Séquanien inférieur. De Loriol, Royer et Tombeck, Mayer. etc.
Sequanien I ou couches a hemicidaris crenularis. Choffat. 1875.
Terrain a chailles. Auct.
Non Argile avec chailles. Thirria, 1833.
Non Calcaire a chailles. Falsan, 1873.

L'horizon de l'*Ammonites bimammatus* ou de l'*Hemicidaris crenularis* est considéré par quelques géologues comme faisant partie de l'Oxfordien, tandis que d'autres en forment la base du Jurassique supérieur. Les considérations basées sur la faune donnent souvent raison à l'une et à l'autre opinion; j'adopte la seconde parce que c'est un des *rares niveaux* qui puisse être constaté dans toute la chaîne du Jura et qu'à part un ou deux cas, il est toujours possible de le séparer nettement des couches sur lesquelles il repose, tandis qu'il se confond au contraire fréquemment avec les couches qui le recouvrent.

L'*Hemicidaris crenularis* se trouve souvent à un niveau

supérieur à celui de la zone qui porte son nom. Il est cité dans l'Astartien et le Ptérocérien du Jura central et oriental, et vient d'être trouvé (valves et tests) par M. Girardot dans l'Astartien moyen de la Marche-Dessus, près Champagnole.

L'Am. bimammatus semble par contre occuper un niveau constant, sauf peut-être dans les contrées alpines. M. Favre le cite de la *zone de l'Am. transversarius* dans les Alpes fribourgeoises et aux Voirons. Ce fait se rattache sans doute au passage des couches de Birmensdorf aux couches à Am. bimammatus des environs de Salins. M. Tombeck mentionne la présence d'un exemplaire d'Am. bimammatus dans l'Oxfordien de la Haute-Marne. (Bull. Soc. géol. 1875, III, p. 702). Ce cas n'est plus à prendre en considération, de nouvelles recherches ayant porté M. Tombeck à considérer ces couches comme supérieures à l'Oxfordien. (Bull. 1876, V, p. 29.)

D'autres auteurs se sont appuyés sur Oppel pour considérer l'Am. bimammatus comme espèce oxfordienne; dans ce cas, il faut ajouter qu'Oppel rangeait dans l'Oxfordien, non-seulement les couches à Am. bimammatus, mais encore le *Rauracien* ou Corallien proprement dit qui le surmonte.

Messieurs de Loriol, Royer et Tombeck (1), et plus tard M. Mayer (2), ont employé le terme d'étage séquanien pour désigner l'ensemble des couches à Am. bimammatus, du Rauracien et de l'Astartien. On leur a reproché cette extension d'un terme employé primitivement pour le dernier de ces niveaux seulement. Il arrive pourtant assez souvent que les deux premiers de ces niveaux et même une partie du troisième soient représentés par une couche dans laquelle on ne peut pas faire de division.

Description. — L'*horizon de l'Am. bimammatus* offre des variations horizontales plus nombreuses et moins nettement

(1) *Description géologique et paléontologique des étages jurassiques supérieurs de la Haute-Marne*, 1872.

(2) *Classification méthodique des terrains de sédiment.*

tranchées que celles que nous avons vues jusqu'ici. Ces variations peuvent se grouper en cinq faciès passant de l'un à l'autre.

a) Faciès à Polypiers.
b) Faciès vaseux à Myacées.
c) Faciès grumeleux.
d) Faciès grumeleux à Hexactinellides.
e) Faciès marno-calcaire à Hexactinellides.

a). FACIÈS A POLYPIERS ou GLYPTICIEN.

SYNONYMIE.

Glypticien et Zoanthairien (1). Etallon, 1858.
Glypticien. Auct.

Le *faciès à Polypiers* ou *faciès franc-comtois* repose sur les couches à Pholad. exaltata dans la partie N.-O. du Jura occidental. Dans la Haute-Saône il se présente sous divers aspects, décrits par Etallon et qui se continuent jusque dans les environs de Besançon.

A *Fertans*, *Eternoz*, *Nans-sous-Sainte-Anne*, *La Chapelle* près Salins, et *Sellières*, il est composé de marnes ou de marno-calcaires contenant des fossiles siliceux généralement couverts d'orbicules.

Les espèces principales sont :

Pecten globosus Qu. 4.
» *subarmatus* Mu.
Terebratula Bourgueti Et. 4
» *insignis* Schubl.
» *Moravica* Glock.
Waldheimia Delemontana Opp.
Glyptieus hieroglyphicus Ag.
Pedina sublævis Ag.
Stomechinus perlatus Desm. sp.
Pseudodiadema princeps Des.
Hemicidaris crenularis Lam.
Cidaris florigemma Phill
» *Blumenbachi* Mu.
» *cervicalis* Ag.
Millericrinus Munsterianus d'Orb.
Apiocrinus (tiges nombreuses).

(1) La description qu'en donne Etallon fait voir que ce ne sont que deux faciès ne se trouvant que rarement dans la même localité. Ils ont été généralement réunis sous le nom de Glypticien.

Montlivaultia elongata E. et H.
» *inflata* From.
» *Charcennensis* Fr.
Thamnastrea concinna Et.
» *arachnoides* E. et H.
Isastrea explanata E. et H.
Microsolena expansa Et.
Astrospongia corallina Et.
Pareudea amicorum Et.
» *floriceps* Et.
» *gracilis* Et.

Le faciès franc-comtois contient aussi fréquemment des bancs de calcaire à débris d'échinodermes, bancs qui se continuent parfois dans le Rauracien ; c'est cet aspect que présentent ces couches au mont Rivel, mais la base y est peu visible et il est probable qu'une partie des marnes qui supportent ces calcaires sont encore à ranger dans la zone de l'Amm. bimammatus. Quelques bancs à brèches d'échinodermes se trouvent aussi à Nans-sous-Sainte-Anne.

La zone à Am bimammatus a une puissance de 30[m] au Val-Dessus, près de Petites-Chiettes ; sa base présente un mélange du faciès grumeleux et du faciès vaseux, mais sa partie supérieure appartient au faciès franc-comtois. Dans cette localité, le Rauracien manque, autrement dit la faune de la z. à Am. bimammatus a existé jusqu'à l'apparition de l'Astartien.

Coupe prise sur le chemin de Val-Dessus à Menétru.

Astartien inférieur. 6. Calcaire gris-jaunâtre à Polypiers calcaires.

Confusastrea Burgundiæ, E. et H. *Thecosmilia crassa*, d'Orb. *Comoseris irradians*, Mich.

Glypticien. 5. Marno-calcaires à fossiles siliceux dans les couches supérieures qui sont sablonneuses et passent insensiblement au calcaire à Polypiers. A la base, couche à grosses trigonies clavellées. 12[m]

Isocardia striata, d'Orb.
Pinna ampla, Gdf.
Lima Halleyana, Et.
» *læviuscula*, Desh., 5.
Pecten vimineus, Sow.
» *lens*, Sow.
Ostrea hastellata, Schl., 5.
Terebratula Bourgueti, Et.
Terebratula Moravica, Glock
Rhynchonella pinguis, Rœ.
Glypticus hieroglyphicus, Ag.
Hemicidaris intermedia, Forbes.
Cidaris florigemma, Ag.
» *cervicalis*, Ag.
Millericrinus Hoferi, Mer.

Pentacrinus amblyscalaris, Th.
Serpula alligata, Et.
Pareudea, Sp

4. Blanc à concrétions, très marneux dans le dessus. 3m50

Cardium nov. sp., (= Sapelet.)
Trigonia monilifera, Ag
Mytilus fornicatus, Rœ.
Pecten octocostatus, Rœ.
Pecten solidus, Rœ.
Pentecrinus amblyscalaris, Th.
Cidaris florigemma, Ag.

3. Calcaire à oolites fines irrégulières alternant dans le milieu avec des bancs à concrétions et des bancs calcaires à pâte fine 13m
2. Grosses oolites désagrégées rougeâtres. 3m

Pholadomya lineata. Gdf.
» *hemicardia*, Rœ.
Anatina striata, Ag.
Pleuromya tellina, Ag.
» *sinuosa*, Rœ.
Gervillia angustata, Rœ.
Mytilus fornicatus, Rœ.
» *acinaces*, Leym.
Terebratula semifarcinata, Et.
Echinobrissus cf. Bourgueti, Des.
Pseudodiadema priscum Ag. sp.
Rabdocidaris clavator, Des.
Cidaris florigemma, Ag.

Couches du Geissberg. — 1. Marnes et marno-calcaires gris (= partie supérieure de l'Oxfordien de Chatelneuf), visibles sur 10

b). FACIÈS VASEUX A MYACÉES.

Je ne connais que Châtelneuf où la zone à Am. bimammatus soit entièrement formée par ce faciès. La faune provient en grande partie des couches du Geissberg ; pourtant un assez grand nombre d'espèces y font leur apparition (*Rabdoc. clavator*, *Pedina sublævis*, *Echinobr. Bourgueti*) ou y prennent un grand développement (*Rhync. pinguis, Hemic. intermedia, Cid. florigemma*, etc.). J'ai mis cette faune en regard de celle du Geissberg.

Ces couches sont recouvertes par le Rauracien à faciès corallien, avec nids de fossiles vaseux. (V. la coupe de Châtelneuf.)

c). FACIÈS GRUMELEUX.

Couches à grosses concrétions rugueuses, alternant souvent

avec des bancs marneux ou marno-calcaires présentant le faciès vaseux.

Les concrétions rugueuses sont des nodules de la grosseur d'une noisette ou d'une noix; l'intérieur fait voir que ce sont des oolites à plusieurs centres comme les grosses oolites de Chassey-les-Montbozon; l'extérieur en diffère en ce qu'il est hérissé de petites rugosités, tandis que celles de Chassey sont lisses.

Ces couches se distinguent des couches à concrétions du Val-Dessus par un aspect moins marneux et par une grande abondance de *Tereb. semifarcinata* et de *Rhync. pectunculata*.

Ce faciès forme un passage entre le faciès franc-comtois et le faciès grumeleux à spongiaires; une ou deux localités présentent des polypiers; ils ne forment pas de bancs, mais seulement des nids isolés. Tels sont les Adrets, près Saint-Claude, et la route de Samognat à Oyonnax. Les deux localités m'ont fourni des Astrées et des Montlivaultia.

Un mélange analogue se présente au Creux-du-Crouaz. (II[e] partie.)

Les couches à concrétions se trouvent dans les environs de Clairvaux (bords du lac, Châtel-de Joux, Gourdaine), à Gevingey et Saint-Laurent-la-Roche (près Lons-le-Saunier), à Augisey, Pimorin, Arinthod, Andelot-les-Saint-Amour, Treffort et Samognat.

Espèces principales :

Strophodus reticulatus Ag.
Ammonites bimammatus Qu
Pleuromya sinuosa Rœ.
Unicardium cf. globosum Ag.
Mytilus subæquiplicatus Str.
» *subpectinatus* Ag.
» *fornicatus* Rœ.
Pecten octocostatus Rœ.
» *subspinosus* Schl.
» *vimineus* Sow.
Ostrea hastellata Schl.
Terebratula semifarcinata Et.
Waldheimya Mœschi May.
Rhynchonella pectonculata d'Orb.
» *minuta* Buv.
Pygaster tenuis Ag.
Stomechinus perlatus Desm.
Rabdocidaris clavator Des.
Hemicidaris crenularis Lam.
Cidaris florigemma Ag.
» *cervicalis* Ag.
Apiocrinus cf. Royssianus d'Orb.
Serpula alligata Et.
Pareudea cf. Bronni Et.

d). FACIÈS GRUMELEUX A SPONGIAIRES ÉTALÉS.

Au sud-est de l'aire du faciès grumeleux, les couches à Am. bimammatus se chargent de grands Spongiaires tout en conservant leur caractère grumeleux; ce n'est donc qu'un cas particulier du faciès grumeleux analogue aux localités où ce faciès contient des Polypiers. Il a pourtant plus d'importance que ce dernier, car il forme le commencement du véritable faciès à Spongiaires, sa limite N.-O. est donc en même temps la limite du banc de Spongiaires. Cette limite est indiquée par la ligne *d* de la carte.

Ces couches peuvent s'observer dans les environs de Saint-Claude (route de Montépile et de Chevry, forêt du Tressus, les Foules, etc), aux Bouchoux, à Chaux, entre Oyonnax et Ysernore, à Apremont, au bord du lac de Nantua, à Sonthonnax près Leyssard, au Mont-Joly et au Revermont près Ceyzériat.

La faune est la même que celle qui précède, sauf à y ajouter quelques Spongiaires appartenant aux Hexactinellides et aux Pétrospongides (1).

Cribrocœlia striata Et. 4.
Porospongia Bourgueti Et.
Cnemidium parvum Et.
Pareudea Bronni Et. 5.

Ces Spongiaires ont une couleur rougeâtre, mais sont incrustés d'un calcaire verdâtre qui n'est qu'à la surface, ce qui les distingue empyriquement des Spongiaires des couches de Baden qui sont verdâtres et de ceux des couches de Birmensdorf qui ne présentent que rarement une teinte verdâtre.

Les localités citées plus haut donnent l'aire des couches à concrétions et Spongiaires; immédiatement au sud (Cerdon), on se trouve en présence de marno-calcaires dans lesquels on cherche en vain le repère si commode que l'on avait plus au nord.

(1) Etallon cite 12 espèces de spongiaires du Glypticien du Haut-Jura, dont 7 Hexactinellides. (Voir IIe partie.)

c). FACIÈS MARNO-CALCAIRE A HEXACTINELLIDES.

Le caractère oolitique du *faciès grumeleux* fait contraste avec les bancs marno-calcaires sur lesquels il repose et permet de le reconnaître à première vue. Le faciès marno-calcaire forme une limite tout aussi certaine, mais beaucoup moins commode. Ce n'est souvent qu'avec une attention minutieuse que l'on parvient à remarquer que les bancs marno-calcaires, qui semblent former la continuation des couches du Geissberg, contiennent un petit lit avec quelques Spongiaires encroûtés et que l'on ne peut souvent reconnaître comme tels qu'après les avoir brisés; ces Spongiaires appartiennent aux Hexactinellides et ne contiennent plus les Pareudea du faciès précédemment décrit.

Si l'on a la chance de tomber sur un affleurement bien découvert, on ne tarde pas à reccueillir une faune très riche qui au premier abord peut être confondue avec celle de Birmensdorf. Il y a en effet beaucoup d'espèces communes, appartenant aux Lamellibranches (1), aux Brachiopodes et aux Echinodermes, mais les Céphalopodes appartiennent à des formes bien distinctes quoique parentes.

Si j'avais à parler ici d'un niveau d'Hexactinellides encore plus récent, celui des couches de Baden, j'aurais encore à mentionner le même fait, ce qui est facilement explicable. Nous avons un faciès de mers profondes; les animaux restant fixés au sol n'ont subi l'influence des variations extérieures que longtemps après qu'elles eurent produit leur effet sur ceux qui pouvaient nager et s'approcher de la surface de l'eau. Ces derniers ont donc été modifiés bien avant les premiers.

---

(1) Parmi ceux-ci se trouve le Pholadomya acuminata qui se retrouve toujours dans le faciès à Hexactinellides typique, tandis que les autres Pholadomyes ne s'y trouvent que lorsqu'il y a mélange de fossiles d'autres faciès.

Dans le ravin au N. de Lupieux et à Evoges, la couche à Hexactinellides n'a qu'un mètre d'épaisseur. Elle est recouverte par 25m de marnes et de marno-calcaires surmontés d'un lit de marne blanche contenant des Ammonites et des concrétions pyriteuses ainsi que de petits cristaux de sulfure de fer. Ce niveau est pour cette contrée un bon point de repère qui m'a permis de retrouver ces couches dans d'autres localités.

La couche marneuse est recouverte par des marno-calcaires contenant de nombreux échantillons de l'Am. Marantianus et quelques Am. bimammatus. La faune de la couche à Spongiaires fait voir qu'elle appartient à la même zone. Dans ces localités le banc de Spongiaires est encore peu puissant, mais il augmente rapidement et offre une épaisseur d'environ 5m à Benonces et le triple au nord de Lompnaz. Ces couches sont aussi riches en fossiles au bois de la Raffe près Virizieu.

A Virieux-le-Grand, le banc marneux à concrétions pyriteuses se trouve dans le dessus des vignes, à gauche de la route de Saint-Martin-de-Bavel; à leur base elles contiennent quelques Spongiaires et alternent avec des marno-calcaires schisteux à Am. Marantianus On est probablement à l'extrémité de la couche à Spongiaires; il ne m'a pas été possible de la retrouver au Mont du Chat, soit que les couches ne soient pas suffisamment découvertes, soit qu'elle fasse complétement défaut.

Faune (1).

* Belemnites semisulcatus Ziet.
» Royerianus d'Orb. 3.
† Ammonites alternans Buch.
† » tortisulcatus d'Orb.
» lingulatus Schl. 3.
» Pichleri Opp. 4.
Ammonites Marantianus d'Or. 4.
» nov. sp. aff. hispidus
» cf. trimarginatus Opp.
» Achilles d'Orb.
» colubrinus Rein.

(1) Les espèces se trouvant déjà dans les couches de Birmensdorf portent le signe †; celles qui existaient dans d'autres couches, le signe *.

Ammonites aff. Geron Zitt.
» bimammatus Qu. 3.
† Pholadomya acuminata Hartm.
* » canaliculata Rœ.
† Isoarca cordiformis Scheuchz.
Myoconcha perlonga Et.
† Pecten subspinosus Schl.
† » subtextorius Mu.
» octocostatus Rœ.
† Ostrea rastellaris Sow.
† » Blandina d'Orb.
† Terebratula bisuffarcinata Schl.
» semifarcinata Et.
† » Birmensdorfensis Esch.
† Waldheimia Mœschi May.
» aff. Delemontana Opp.
† Megerlea pectunculus Schl.
† » runcinata Opp.
* Rhynchonella minuta Buv.
* » senticosa Schl.
† » triloboides Qu.
† Thecidium antiquum Gdf.
† Dysaster granulosus Leske.
* Collyrites bicordata Leske.
† Cidaris propinqua Mu.
† » coronata Gdf.
» sp. aff. Blumenbachi Mu.
† Pentagonaster punctatus Gdf.
Millericrinus echinatus d'Orb.
† Balanocrinus subteres Gdf.
* Pentacrinus pentagonalis Gdf.
* Serpula alligata Et.
» Argoviensis P. de L.
Trochocyathus sp.
Hexactinellides indét.
Nulliporites Hechingensis Qu. sp.

A l'Est de Chevelu, de Lucey et de Veitrier, je n'ai pas trouvé de fossiles dans les marno-calcaires compris entre les couches de Birmensdorf et la zone de l'Am. acanthicus. Il est probable que la couche à Spongiaires n'existe pas, mais il est fort possible que l'on y trouverait les bancs schisteux à Am. Marantianus, si l'on avait des affleurements mieux découverts.

Ainsi s'explique l'opinion des géologues qui croient que les couches à Am. polyplocus reposent immédiatement sur l'Oxfordien. Le meilleur connaisseur du Jura bugésien, M. Falsan, est lui-même tombé dans cette erreur, malgré le beau développement des couches à Am. bimammatus dans le Bas-Bugey. Rangeant les couches à Am. polyplocus dans l'Oxfordien et les couches de Valfin (faciès coralligène du Ptérocérien) dans le Corallien proprement dit ou Rauracien, il lui fallait la zone à Am. bimammatus entre deux. Il a en effet un « *calcaire à chailles* » à la base de son corallien ; je donne sa description :

« Immédiatement au-dessus des couches à *Am. polyplocus*

et *Schilleri*, on voit se dresser une masse de calcaires blanchâtres, durs, compactes, formant souvent de grands escarpements ; ils sont peu riches en fossiles, mais ils renferment une quantité considérable de rognons siliceux, dont les plus gros ne dépassent pas le volume de deux poings. La présence de ces rognons siliceux permet de reconnaître dans ce terrain le *calcaire à chailles*, sur lequel repose, en Bugey, comme ailleurs en France, le véritable calcaire corallien. »

Cette description fait voir que ces couches ne sont semblables ni au terrain à chailles, ni au Glypticien. Ce sont surtout ces chailles qui n'ont aucun rapport avec les véritables chailles ; ce sont des nodules de silex compactes, gris, rubannés, semblables à ceux des carrières d'Armaille que M. Falsan range avec raison dans le Kimméridgien. Des silex identiques se trouvent à la partie supérieure du Rauracien du Porrentruy et en Argovie dans les couches de Wettingen (Ptérocérien).

En fait de fossiles, M. Falsan cite dans son tableau : « Rhync. inconstans, Spongiaires et polypiers siliceux. » Ces fossiles ne signifiant rien, M. Falsan motive l'âge qu'il donne à ces couches par la présence des chailles qui n'en sont pas et par leur position à la base de couches coralligènes qu'il considère comme le véritable corallien... preuve en sont les chailles sur lesquelles elles reposent !

La carrière à la tête du pont de la Balme m'a fourni :

Belemnites indet	Waldheimia Mœschi May.
Ammonites indet.	Rhyn. trilobata inconstans Qu.
Pecten Lauræ Et.	Holectypus orificatus Schl.
Terebratula spec. nov.	Polypiers roulés indéterminables.

Pétrographiquement, ces couches ont une grande analogie avec celles de Wettingen, qui en contiennent les fossiles déterminés, sauf l'Holectypus orificatus, qui ne se trouve que dans les couches de Baden. Elles forment soit la partie inférieure des premières, soit la partie supérieure des dernières.

CHAPITRE IV

PASSAGE DU FACIÈS FRANC-COMTOIS AU FACIÈS ARGOVIEN.

Après avoir décrit le faciès argovien des assises oxfordiennes et des couches qui les recouvrent, je puis aborder la rcherche des relations qui existent entre ce faciès et le faciès franc-comtois.

J'ai dit, plus haut, que les couches de Birmensdorf encore typiques à Arc-sous-Montenot y contenaient pourtant quelques fossiles se rattachant au Glypticien. Dournon, qui n'en est éloigné que de 4 kil., présente les sphérites à Phol. exaltata recouvertes par des calcaires contenant la faune des couches à Am. bimammatus mélangée de quelques espèces oxfordiennes, soit des couches de Birmensdorf, soit des couches supérieures. J'ai donné la coupe de cette localité dans la IIe partie, ainsi que les coupes analogues du Crouzet et de l'Abergement-du-Navois. En réunissant la faune des trois localités, on a (1) :

Belemnites pressulus Qu.
Rhyncholites sp.
Ammonites Martelli Opp.
» sp. ind. (Perisphinctes)
» cf. Arolicus Opp.
Pholadomya lineata Gdf.
* Lucina sp.
* Opis Archiacina Buv.
Lima Halleyana Et.
Pecten subtextorius Mu.
» subspinosus Schl.
* » solidus Rœ.
* Ostrea hastellata Schl.
» spiralis Gdf.
» Blandina d'Orb.
Terebratula bisuffarcinata Schl.
* » cf. Bourgueti Et.
* Rhynchonella pectunculata d'Orb.
Collyrites bicordata Desm.
* Pedina sublævis Ag.
* Hemicidaris crenularis Lam.
* » intermedia Forb.
Cidaris coronata Gdf.

(1) Les espèces appartenant au faciès corallien sont marquées d'un astérisque.

* Cidaris Blumenbachi Mu.
* » florigemma Phill.
Balanocrinus subteres Gdf.
Tetracrinus moniliformis Gdf.
Serpula spiralis Mu
Serpula alligata Et.
* Microsolena Champlittensis From. sp.
* Thamnastrea Lomontiana Et.
* Pareudea gracilis Et.

Au dessus de cette couche à Hemicidaris crenularis, se trouvent des marno-calcaires plus ou moins schisteux; j'estime leur épaisseur à 30m à Dournon ; ils sont beaucoup plus puissants au Bief des Laizines et encore plus à l'Abergement-du-Navois. Leur faune appartient aux couches d'Effingen et du Geissberg.

Ammonites Martelli Opp.
» subclausus Opp.
Pholadomya paucicosta Rœ.
» hemicardia Rœ.
» lineata Gdf.
Goniomya constricta Ag.
Perna subplana Et.
Pecten subcingulatus d'Orb.
Ostrea rastellaris Mu.
» cf. caprina Mer.
« multiformis K. et D.
Terebratula aff. Galliennei Orb.
Balanocrinus subteres Gdf.

Dans les trois localités ces couches sont recouvertes par des calcaires à Polypiers ; au Bief des Laizines il est difficile de dire si ces calcaires représentent l'Astartien ou le Glypticien, mais à Dournon on peut reconnaître l'Astartien et au-dessous une mince couche contenant des fossiles qui généralement ne se trouvent pas dans l'Astartien Terebr. Bourgueti, Waldh. Delemontana, W. Parandieri, mélangés à des fossiles de ce niveau. La séparation est aussi possible à l'Abergement-du-Navois, où l'Astartien et le Rauracien ont leur faciès habituel.

La pl. II présente un profil théorique de Saint-Claude (faciès argovien) à Fertans (faciès franc-comtois). L'échelle des longueurs, 1 : 100,000, n'est appliquée que de la Billode à Fertans ; je l'ai construite en reliant la Billode-Dessus à Fertans et en rabattant sur cette ligne les points où se trouvent les coupes. Les hauteurs sont à 1 : 2,000, soit 50 fois plus grandes que les longueurs.

La coupe de Saint-Claude donne le faciès argovien ; les

couches de Birmensdorf y reposent sur le callovien et les couches de Geissberg y sont recouvertes par le faciès grumeleux à Hexactinellides de la zone à Am. bimammatus. La coupe Billode-Châtelneuf montre les couches à Am. Renggeri entre le callovien et les couches de Birmensdorf. La même superposition se présente à Cize, tandis qu'au Mont-Rivel (1) les couches à Phol. exaltata viennent s'intercaler entre deux. Ces couches augmentent d'épaisseur à Andelot et à Arc-sous-Montenot ; dans cette dernière localité quelques fossiles du faciès à Polypiers et la présence de la silice se mélangent à la faune normale des couches de Birmensdorf, ce que j'ai indiqué par un mélange de traits et de points. Au-dessus se trouvent des marno-calcaires schisteux à faune oxfordienne.

A Dournon, Crouzet, etc, les couches qui reposent sur les sphérites à Phol. exaltata contiennent une faune appartenant en grande partie à la zone de l'Am. bimammatus mélangée de quelques espèces des couches de Birmensdorf et des couches d'Effingen. Elles sont recouvertes par les marno-calcaires de l'Oxfordien supérieur surmontés d'une mince assise contenant quelques espèces des c. à Am. bimammatus. A Nans-sous-Sainte-Anne nous avons déjà le faciès franc-comtois typique, presque aussi développé qu'à Fertans. En parlant des couches à Phol. exaltata et du Glypticien, j'ai fait voir qu'il n'est pas possible d'admettre une lacune entre ces deux zones.

J'ai naturellement cherché à observer les mêmes faits dans d'autres parties du Jura ; ce n'est possible que dans une contrée où l'on puisse prendre une série de coupes depuis le faciès franc-comtois jusqu'au faciès argovien. Au sud de Salins, le faciès franc-comtois existe encore à Sellières, mais l'érosion a enlevé l'Oxfordien du premier plateau qui s'étend à l'est de cette localité et le faciès argovien commence déjà au sud de

(1) J'ai donné une coupe du Mont Rivel en 1875 (Corallien), une erreur d'impression donne 20m de trop à l'oxfordien supérieur.

Lons-le-Saunier ; il n'est donc pas possible de trouver une coupe analogue vers le sud.

Vers le N.-E. les affleurements oxfordiens sont aussi trop espacés jusqu'au Jura bernois, où l'on trouve la possibilité d'établir une série de coupes sur une ligne Bienne-Glovelier. Les localités y sont moins bien alignées que dans le profil Saint-Claude-Fertans et les coupes y sont moins facilement observables.

Pendant la construction du tunnel de Reuchenette, on pouvait observer à l'extrémité sud le *Callovien supérieur* reposant sur la *Dalle nacrée* et recouvert d'une mince assise de *marnes à Am. Renggeri* surmontée de calcaires compactes à *Am. Martelli*. Je n'y ai pas trouvé d'Hexactinellides, quoique cette localité soit sur le prolongement du Chasseral, qui présente les couches de Birmensdorf riches en grands spongiaires. Ces calcaires sont recouverts par les *couches d'Effingen* et *du Geissberg* surmontées de marno-calcaires à fossiles siliceux présentant un mélange de la faune du *Glypticien* et de celle de l'*Astartien*.

La partie supérieure de cette coupe est analogue au Montoz et au Graitery, la seule différence consiste dans la plus grande épaisseur des marnes à *Am. Renggeri* et dans la présence d'une trentaine de mètres de sphérites à *Phol. exaltata* au-dessous des calcaires à Am. OEgir et Martelli.

Je n'ai pas pu trouver de coupes suffisamment découvertes au Moron, mais les Gorges du Pichoux permettent de reconnaître les couches à *Phol. exaltata* recouvertes par des *calcaires oxfordiens* qui n'ont plus qu'une quarantaine de mètres d'épaisseur et qui supportent des calcaires à Polypiers qui semblent appartenir à l'*Astartien*.

Au nord d'Undervelier, on a déjà le faciès franc-comtois, et le Glypticien repose sur les couches à Phol. exaltata.

Nous avons donc ici le même fait que sur la ligne Billode-Fertans ; il se présente aussi dans le Jura soleurois, suivant une ligne Gunsberg, Weissenstein, Probstenberg et Raimeux,

tandis qu'à l'est de cette ligne, le faciès argovien atteint le bord interne de la chaîne.

Je me permettrai de développer l'*hypothèse* qui me paraît donner la meilleure explication de ces faits. Les Hexactinellides actuelles vivent à de *grandes profondeurs* ; les considérations développées par M. Zittel sur les Hexactinellides fossiles font voir qu'elles vivaient dans les mêmes conditions. L'identité remarquable des couches de Birmensdorf dans les différentes contrées permet d'admettre que la faune était en plus liée à une profondeur donnée.

La faune des couches d'Effingen est une faune de *profondeurs moins considérables*, et les nombreuses myes des couches du Geissberg annoncent une *mer peu profonde*.

Le faciès franc-comtois de l'Oxfordien présente à sa base les couches à Am. Renggeri avec une *faune analogue à celle des couches d'Effingen*, surmontées de couches à Phol exaltata, soit d'une *faune ayant plus d'analogie avec celle du Geissberg*.

On peut donc admettre qu'après le dépôt du callovien supérieur, le fond de la mer présentait une profondeur plus considérable dans la région interne de la chaîne que dans la région externe. Le banc d'Hexactinellides s'y formait pendant que les couches à Am. Renggeri se déposaient en Franche-Comté. En même temps avait lieu un affaissement lent vers le N.-O., ce qui permettait au banc de Spongiaires de s'étendre peu à peu dans cette direction en recouvrant les terrains qui s'y étaient déjà déposés, premièrement la partie inférieure, puis la totalité des couches à Am. Renggeri, puis enfin la partie inférieure des couches à Phol exaltata. Cette approche y est signalée par le mélange de quelques espèces de la faune de Birmensdorf qui ne se trouvent pas dans les localités éloignées du banc de Spongiaires. (V. ch. II).

Le banc d'Hexactinellides devint donc de plus en plus récent jusqu'à ce qu'il atteignît la hauteur d'Arc-sous-Montenot, au moment où il allait être contemporain du Glypticien.

Le mouvement du fond de la mer n'était pas un simple mouvement d'affaissement vers le N.-O., mais un mouvement de bascule qui exhaussait le S.-E., ce qui est prouvé par les faunes des couches d'Effingen et du Geissberg qui perdent de plus en plus leur caractère de faune de grande profondeur. Au moment où les couches de Birmensdorf atteignirent Arc-sous-Montenot, le mouvement vers le N.-O. se changea en un mouvement contraire, ce qui permit au Glypticien de s'étendre vers le S.-E.

On devrait s'attendre à voir les couches de Birmensdorf retourner dans cette direction au fur et à mesure que ce mouvement se produisait, c'eût été le cas sans la grande masse de matériaux qui dans l'intervalle s'étaient accumulés au-dessus des couches de Birmensdorf.

L'affaissement vers le S.-E. avait à en tenir compte : aussi n'est-ce qu'à partir de Saint-Claude que les Hexactinellides trouvèrent une profondeur suffisante à leur existence. Leur banc présente d'abord un mélange de formes pélagiques et contient divers Pétrospongides, mais le Bugey ne nous présente plus que des Hexactinellides hébergeant de nombreuses espèces qui se trouvaient déjà dans les couches de Birmensdorf, ce qui indique que la profondeur était redevenue la même ou à peu près la même que lors du dépôt de ces dernières couches.

Pour que des espèces liées au fond de la mer et aux bancs d'Hexactinellides puissent apparaître à deux reprises dans le Bugey, il faut que ces derniers aient pu exister sans interruption dans une certaine contrée. Nous venons de voir que ce n'est pas vers le N.-O ; au S.-E., M. E. Favre a fait voir le mélange des horizons de l'Am. transversarius et de l'Am. bimammatus aux Voirons et dans les Alpes fribourgeoises (1). Ce n'est qu'une partie du problème à résoudre, car les Spongiaires manquent dans ces localités.

(1) Loc. cit.

CHAPITRE V

RÉSUMÉ.

Cette étude a principalement en vue le Callovien et l'Oxfordien dans le Jura occidental et le Jura méridional. Dans les quelques lignes qui suivent, j'en donne les principaux résultats tout en jetant un regard rapide sur la façon dont se comportent ces étages dans le reste de la chaîne. Dans la chaîne du Jura ces terrains présentent deux faciès principaux : l'un, le faciès argovien, occupe les deux extrémités de la chaîne; l'autre, la partie médiane sans atteindre le bord intérieur. (Voir plus de détails à ce sujet dans l'introduction.)

Le Callovien présente deux sous-divisions principales : la première, *Zone de l'Am. macrocephalus*, existe sous différents aspects qui peuvent être groupés en deux faciès : le faciès bathonien ou franc-comtois et le faciès callovien. La ligne de démarcation de ces deux faciès est encore incomplétement connue; on peut pourtant considérer le faciès callovien comme occupant le Jura méridional et se prolongeant un peu dans le Jura occidental; d'un autre côté il occupe le Jura oriental et se prolonge dans le nord du Jura central jusque dans les environs de Belfort. Ces deux aires ne sont pas réunies.

La division supérieure du Callovien, ou *zone de l'Am. anceps et de l'Am. athleta*, ne présente pas de faciès aussi tranchés. Dans quelques localités l'absence de la partie inférieure fait supposer que le faciès bathonien de la zone à Am. macrocephalus a continué à se former pendant une grande partie de son dépôt. Elle présente généralement un faciès à Céphalopodes, sauf dans la partie S.-O. du Jura occidental où elle contient un certain nombre de Myacées; c'est précisément

vis-à-vis du Mâconnais, où ce sous-étage présente aussi un faciès à Myacées (1).

A la partie supérieure se trouve une couche facile à discerner et existant dans la presque totalité de la chaîne.

L'Oxfordien présente aussi deux faciès principaux : le faciès franc-comtois se compose de marnes à Céphalopodes (*c. à Am. Renggeri)* surmontées de marnes à sphérites et de chailles contenant des Myacées et des Céphalopodes (*c. à Phol exaltata*).

Le faciès argovien présente trois divisions : les *couches de Birmensdorf* formées par un banc de Spongiaires, les *couches d'Effingen* dont la faune a une grande analogie avec celles des marnes à Am. Renggeri, et enfin les *couches du Geissberg* contenant une faune de myacées.

Au-dessus de l'Oxfordien se trouve l'horizon de l'Am. bimammatus ou *couches à Hem. crenularis* dont le faciès franc-comtois présente un banc de polypiers et le faciès argovien un banc d'Hexactinellides, ces deux faciès étant reliés par des passages divers.

Dans les contrées où les deux faciès de l'Oxfordien existent simultanément, le faciès franc-comtois est surmonté par le faciès argovien. La base de ce dernier, le banc de Spongiaires des couches de Birmensdorf, repose sur des couches de plus en plus récentes jusqu'à ce qu'il vienne se souder à la zone de l'Am. bimammatus, autrement dit se transformer en un banc à Polypiers et Hemicidaris crenularis. Les couches à Hem. crenularis qui recouvrent les couches du Geissberg viennent aussi se souder à ce même banc, formant avec les couches de Birmensdorf un angle dans lequel les couches d'Effingen et du Geissberg se perdent sous forme de coin.

Ce fait s'observe dans les environs de Champagnole et dans

---

(1) La visite des collections Berthaud, à Lyon, et Lemosy, à Mâcon, m'a permis de constater une grande identité entre les deux contrées citées ci-dessus.

les environs de Bienne (Jura bernois); il peut être expliqué par un mouvement de bascule s'effectuant d'abord vers le N.-O. puis vers le S.-E. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la ligne qui joint les deux contrées précitées est dans la direction de l'axe de la chaîne, et que les autres principaux changements de faciès ont aussi lieu suivant ce même axe (1).

(1) Choffat, *Die Palæontologie* (Carte, p. 29), Bâle 1878.

II^e^ PARTIE

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CHAPITRE I

NOTES SUR LES MARNES DE CHAMP-FORGERON.

Le *Wald. digona* Sow. jouant un grand rôle dans le parallélisme des *couches à Am. macrocephalus* et de la *dalle nacrée* et étant généralement confondu en Franche-Comté avec le *Wald. obovata* du même auteur, je crois devoir donner quelques explications sur les niveaux qu'occupent ces deux espèces.

Entre le *Forest Marble* et le *Cornbrash* des géologues franc-comtois, se trouve fréquemment une couche de marne très fossilifère que je nomme provisoirement *marne de Champ-Forgeron,* en raison de son beau développement dans les fossés du petit fort de Champ-Forgeron près Besançon.

Cette marne se distingue des marnes de la dalle nacrée non-seulement par son niveau complétement différent, mais aussi par sa faune dont quelques espèces passent pourtant dans les marnes de la dalle nacrée. Elle forme le niveau principal du *Wald. obovata*, tandis que les secondes sont le niveau du *W. digona*, comme nous l'avons vu précédemment. (Voyez plus haut la description de ces deux espèces.)

Faune des marnes de Champ-Forgeron (1).

Pholadomya Murchisoni Sow.
Ceromya concentrica M. et L.
Avicula echinata Sow.
» *costata* Sow. (2)
Perna rugosa M. et L.
Lima impressa M. et L.
» *duplicata* Sow.
Terebratula intermedia Sow.
» *cardium* Lam.
* » *coarctata* Park.
Waldheimia obovata Sow.
Rhynchonella Morierei Dav.
» *obsoleta* Sow.
» *concinnoides* Orb. (3).
* *Pecten vagans* Sow.
* *Pecten demissus* Phill.
* » *cf. peregrinus* M. et L.
Plicatula Chavanni Choff.
Ostrea obscura Sow.
* » *costata* Sow.
* » *Marchi var.* Sow.
* » *gregarea* Sow.
* *Acrosalenia spinosa* Ag.
Pseudodiadema nov. sp.
Hemicidaris Langrunensis Cott.
Apiocrinus elegans d'Orb.
Serpula lumbricalis Schl.
Microsolena excelsa E. et H.
Berenicea diluviana Lamour.
» *Lucensis* d'Orb.

Il faudrait ajouter à cette faune un certain nombre d'espèces dont je ne possède que des exemplaires incomplets. Sur 30 nous n'en voyons que 8 passer à la dalle nacrée; il faudra probablement y ajouter le *Lima duplicata* que l'on trouvera sans doute à ce niveau, puisqu'il passe à des couches plus élevées.

Les marnes de Champ-Forgeron semblent aussi contenir une belle faune à Verges, canton de Conliége (Jura).

---

(1) Les espèces passant dans les marnes de la dalle nacrée sont marquées d'un astérisque.

(2) L'Avicule que MM. Terquem et Jourdy nomment *Av. costata* est sans doute l'*Av. Munsteri* Bronn. L'*Av. costata* n'a pas de côtes secondaires, comme le font parfaitement voir MM. Morris et Lycett.

(3) Cette espèce est souvent confondue avec le *Rh. varians* Schl.; ces deux espèces ne présentent d'autre ressemblance qu'une petite taille, leur forme différant complétement.

CHAPITRE II

COUPES LOCALES.

J'ai l'avantage de pouvoir publier une coupe relevée avec le plus grand soin par mon ami M. Abel Girardot, instituteur à Châtelneuf. Elle part de la Billode-Dessus et suit les différents ravins de la Fugemaille jusqu'au-dessus du village de Châtelneuf. Dans l'étude de cette coupe, M. Girardot a distingué 83 couches dans l'oxfordien ; la place de chaque fossile lui est donc parfaitement connue. Ce n'est qu'après l'examen des faunules qu'il les a groupées en 23 couches ; quelques-unes sont distinguées à cause de leurs caractères pétrographiques ou des points de repère qu'elles présentent.

N° 1 COUPE DE LA BILLODE A CHATELNEUF (1).

Par M. A. Girardot.

ASTARTIEN INFÉRIEUR.

31. Calcaire gris peu compacte. (Taureau, Champs-Martinet, etc.). 8m »

Natica millepora Buv.; *Diceras Monsbeliardensis* Ctj.; *Lithodomus socialis* Th.; *Ostrea sequana* Th.; *Tereb. Bauhini* Et.; *T. Gessneri* Et.; *Wal. humeralis* Rœ.; *Rhyn. pinguis* Rœ.; *Hemicidaris intermedia* Forbes; *Cidaris florigemma* Phill.; *Rabdophyllia flabellum* Et.; *Rhipidogyra flabellum* E. et H.; *Stylina spissa* Beck.; *Cyathophora semiradiata* Et.; *Confusastrea rustica* Defr.; *Isastrea heliantoides* Gdf.; *I. Bernensis* Et.; *I. Gresslyi* Et.; *I. explanata* Gdf. (A peu de distance, au Surmont, la même couche a fourni plusieurs exemplaires de *Pseudodesorella Orbignyana* Et.)

(1) M. Girardot a bien voulu me confier ses fossiles pendant un temps assez long, ce qui m'a permis de les déterminer avec soin.

30. Calcaire gris, roux par altération, à oolites irrégulières, pétri de *Wald. humeralis* ou de radioles d'*Hemicidaris stramonium*. 0m50

Rauracien.

29. Calcaire à oolites fines et régulières, en bancs minces, bleu intérieurement, blanchâtre par altération, avec marnes oolitiques fines qui parfois prennent le dessus. Quelquefois on n'a que des calcaires (Carrière de Pillemoine, Franois, Chevrotaine). Marnes visibles à Champs-Martinet et au Breuil. Cette couche contient des îlots de Polypiers qui s'élèvent parfois jusqu'à sa partie supérieure. Puissance de 6 à 10m. 8m »

Bel. semisulcatus Mu.; *Phol. hemicardia* Rœ.; *Trigonia truncata* Ag.; *Lima Halleyana* Et.; *Ostrea rastellaris* Mu.; *Waldh humeralis* Rœ.; *Terebr. trigonella* Schl.; *Echinobrissus Bourgueti* Des.; *E. avellana* Des.

28. Calcaire compacte, bleu, jaunâtre par altération, passant à une oolite très fine, puis à une oolite grossière, blanche avec débris d'Echinodermes. Epaisseur, 5 à 6m. 5m50

Présente tantôt le faciès corallien à Polypiers et Nérinées (carrières et tranchée du n° 40), tantôt des nids du faciès vaseux (dessus du village). Cette couche est représentée à Pillemoine par des calcaires grossièrement oolitiques à débris d'Échinodermes.

Faciès coralien. *Nerinea depressa* Voltz; *N. elegans* Th.; *N. sp. ind.*; *Terebr. insignis strictiva* Qu.; *T. Moravica* Gl.; *Rh. pinguis* Rœ.; *Rhabdophyllia flabellum* Et.; *Rhipidogyra flabellum* E. et H.; *Stylina tenax* Et.; *S. decipiens* Et.; *S. Giraudi* Et.; *Actinocœnia minima* Et.; *Isastrea favulus* Et

Faciès a Miacées. *Phol. paucicosta* Rœ.; *P. hemicardia* Rœ.; *P. robusta* Desh.; *P. Tombecki* P. de L.; *Thracia incerta* Desh.; *Myoconcha perlonga* Et.; *Diceras suprajurensis* Th.; *Trichites Saussurei* Th.; *Perna subplana* Et.

Horizon de l'Am. bimammatus. (Faciès vaseux à Myacées).

27. Marno-calcaires grisâtres. Les calcaires prennent

le dessus à la partie supérieure et la couche se termine par un banc à aspect plus ou moins dolomitique. (Depuis le bas du village jusqu'au-dessus de l'école ; fontaine de la Dame). 25m »

Fossiles nombreux à la partie inférieure, très rares vers la partie supérieure. *Hemicidaris intermedia. Rabdocidaris lavator.* (V. le tableau de la faune.)

OXFORDIEN.

Couche du Geissberg (1). (Puissance 67m15.)

26. Marne grise, jaune par altération, avec plaquettes gréseuses, surmontée par un banc de calcaire gréseux de 0m10 à 0m15 d'épaisseur. *Fossiles rares.* (Fouille à Piron, la Toupeta, la Dame). 4m »

25. Marne intercalée dans des calcaires lumachelles analogues à c. 24, mais ne contenant pas de gros fossiles. 4 60

A la base nombreuses *Trigonia geographica ;* à la partie supérieure des marnes *Collyrites bicordata* 3. Cette couche présente quelques rares fossiles dont le niveau principal est dans la couche 27 *Tornatina Boucardensis*, *Natica aff. suprajurensis*, *Nerita jurensis ;* le reste de la faune la rattache à l'Oxfordien.

24. Marnes ayant à leur base un banc de lumachelle de 0m30 tantôt uniquement composée de valves d'*Anomia Monsbeliardensis* Ctj., contenant parfois des fossiles de plus grande taille (Fontenette). 2m40

23. Marne grise, fossiles nombreux à la base (Nord de Clos-Romand et Fontaine-Petitgnou. 15m60

La faune des c. 23 et 24 est caractérisée par une grande quantité d'espèces de petite taille : *gastéropodes. astartes, nucules. huîtres et serpules* dont on trouvera les noms dans la faune des couches du Geissberg.

(1) Je n'indique que les fossiles caractérisant la couche dans laquelle ils se trouvent, ou présentant un intérêt particulier par suite de leur niveau ; les autres sont dans le tableau.

22. Calcaire marneux, très dur, pétri de fossiles parmi lesquels dominent le *Perna subplana* Et. et un *Unicardium* voisin de l'*U. globosum* Ag. (Bord du Clos-Romand). 0m40

21. Marne grise friable. 2m10

20. Calcaires marneux jaunâtres durs, formés en majeure partie de fossiles et de leurs débris. (Oratoire, chemin de la Plaine au Chalet). 2m20

Pecten vimineus Sow.; *Ostrea rastellaris* Mu.; *O. nana* Gdf.

19. Marno-calcaire siliceux, se désagrégeant en fragments anguleux de grandes dimensions; 13 bancs avec marnes sèches intercalées. Fossiles à la base et à la partie supérieure. (Tranchée et cascade de la Fourche). 4m70

Phasianella striata. Pholadomyes et pleuromyes. Cidaris blumenbachi, Stomechinus perlatus; *Pseudodiadema* sp. ind.

18. Marne sèche, siliceuse, assez friable. Diminue d'épaisseur vers le nord. (Marne siliceuse près de l'Oratoire (1) Z. 36 Ogérien). Tranchée de la Fourche. 0m40

17. Marne sèche, dure, et marno-calcaire gréseux se délitant en sphérites. (Tranchée du haut de la Fourche.) *Fossiles rares.* 4m70

16. Marne et calcaire marneux. *Dysaster granulosus.* 9m10

15. Marno-calcaire siliceux très dur pétri de *Perna subplana.* 0m50

14. Alternance de marne grise très friable et de marno-calcaires, *fossiles assez rares.* 15m45

13. Deux bancs de calcaire marneux dur de 0m30 séparés par des marnes. (Ces bancs forment la partie supérieure de la grande cascade du ravin S.-E.). 1m »

Pholadomya canaliculata, Perna subplana, Lima tumida.

---

(1) Depuis la publication du frère Ogérien, l'oratoire a été transporté à l'ouest, sur la couche 20, tandis qu'il occupait l'emplacement de la tranchée actuelle.

Couches d'Effingen. (Puissance 95m40).

12. Marnes grises, très friables, contenant quatre bancs de marno-calcaires. 19m20

Turbo Meriani; *Pleurotomaria Euterpe*; Pholadomya canaliculata; *Thracia incerta*; *Cardium pesolinum*; *Ostrea caprina*; *Waldh. Mœschi.*

11. Deux bancs marno-calcaires séparés par des marnes. (Visibles au-dessous de l'Oratoire et au-dessous du chemin de la Fourche). 1m »

Faune analogue à celle de la couche 9, mais moins riche en Ammonites et ne contenant pas le *W. impressa*, par contre *T. Galliennei* 5.

10. Marnes avec quelques bancs de marno-calcaires; (fossiles très rares). 37m »

Pholadomya lineata. Wald. impressa.

9. Marnes avec nombreux fossiles pyriteux de petite taille. (Visible des deux côtés du ravin à 100m plus haut que l'aqueduc des Terreaux et surtout dans un petit ravin latéral à l'Est). 5m60

Bel. pressulus 2; *Am. Bruckneri* 2; *Am. Arolicus* 4; *Virgulatus* 3; *Terebr. aff. bisuffarcinata. Waldh. Mœschi* 3; *Rhync. senticosa* 4; *Pentacrinites pentagonalis* 5. (Même faune que c. 9 Saint-Sorlin.)

8. Quatre bancs calcaires avec marnes intercalées 4m60

Fossiles rares. *Am. Martelli.* Pholadomya paucicosta.

7. Marnes et marno-calcaires. (Près de l'acqueduc des Terreaux). 4m »

Faune très riche. (= c. 7 St-Sorlin.) *Bel. pressulus*, *B. semisulcatus*, *Ostrea caprina*, *Terebr. aff. bisuffarcinata*, *T. Galliennei*, *Rhynch. senticosa*; *Rabdocidaris maxima* (très fréquent à la partie supérieure).

6. Marnes grises alternant avec sept bancs de marno-calcaires. 24m »

Am. canaliculatus, *Ostrea dilatata*, *Dysaster granulosus* (3).

Couches de Birmensdorf.

5. Marno-calcaires et marnes schisteuses blanchâtres, dures. (Visibles dans le ruisseau des Terreaux jusqu'à la seconde cascatelle où ils se terminent par un banc de calcaire hydraulique très dur. 11m50

Fossiles rares, en général calcaires, quelques-uns siliceux, quelques *Ammonites* de la couche précédente, mais absence de *Spongiaires*.

4. Cinq bancs de calcaire gris à veines bleues, séparées par des marnes intercalées. Spongiaires dans les calcaires et dans les marnes. (Première cascatelle du ruisseau des Terreaux et chemin du haut de la Liége à Vaudioux). Faune riche. (Voir le tableau, Ire partie.) 1m50

Couches a Ammonites Renggeri.

3. Marne argileuse, bleuâtre, avec fossiles pyriteux abondants. (Visible près de la Billode-Dessus et à l'entrée du ravin de la Fugemaille.) 25m »

Amm. lunula 5, *plicatilis* 5, *cordatus* 5, *scaphytoides* 3, *Renggeri* 3.

CALLOVIEN

Callovien II.

2. Calcaire marneux, jaunâtre, peu compacte avec nombreuses oolites ferrugineuses. (Billode-Dessus, fossé de la route. 1m60

Faune assez riche ; v. le tableau.

Dalle nacrée.

1. Calcaire compacte bleuâtre à l'intérieur, gris-jaunâtre par altération. La partie inférieure est plus ou moins oolitique et contient des débris de crinoïdes qui prennent le dessus à la partie supérieure. (Partie inférieure à la Billode-Dessus et sur la route de Cize vis-à-vis de la 72e borne kilométrique). 1m80

Lithodomus inclusus, Lima duplicata, Avicula Munsteri. Pecten vagans, P. cf. Rhypheus, P. fibrosus. Serpula conformis.

BATHONIEN.

Marne grise avec taches jaunes, repose sur un calcaire compacte gris à surface irrégulière, criblée de trous de pholades. Ep. de la marne. 1m »

(Exploitée pour terre à fours vis-à-vis du chemin du Vaudioux; peut aussi s'observer au-dessous de la dalle nacrée vis-à-vis du kil. 72).

Faune des marnes. *Pholadomya Murchisoni* Sow. 5; *P. deltoidea* Sow.; *Ceromya concentrica* M. et L. *Homomya gibbosa* Ag.; *Isocardia minima* Sow.; *Avicula echinata* Sow. 5; *Pecten vagans* Sow.; *Ostrea costata* Sow. 4; *O. obscura* Sow.; *O. Knorri* Sow.; *O. Marshi* Sow.; *Terebratula intermedia* Sow.; *Rhync. decorata* Schl.; *Rhync. obsoleta* Sow.; *Acrosalenia spinosa* Ag.

N° 2 COUPE DE PRÉNOVEL.

(Tranchée du chemin près de la scierie),

Couches d'Effingen. Dans la combe.

Couches de Birmensdorf. 3 bancs calcaires avec marnes intercalées. 2m »

Am. Martelli, Am. Œgir, absence de spongiaires.

Couches a Am. Renggeri. *Am. cordatus, punctatus, denticulatus*, etc. 25m »

CALLOVIEN.

Niveau de l'Am. athleta.

6. Calcaire marneux blanc.
5. Marnes à oolites ferrugineuses. } 0m05

Am. perarmatus, Lamberti, subcostarius, superba; Alaria sp.; Tereb. dorsoplicata; Wald. pala; Rhync. minuta.

NIVEAU DE L'AM. ANCEPS.

4. Marno-calcaire gris-jaunâtre à oolites ferrugineuses. 2m »

Am. coronatus, anceps, athleta, Herveyi, Jason, etc. V. la liste.

COUCHES A AM. MACROCEPHALUS.

3. Marno-calcaires jaunes à oolites fines rares. *Brachiopodes très nombreux.* 1m50

2. Calcaires plus marneux que c. 1 *Am. macrocephalus, funatus,* etc. 0m30

1. Calcaires gris avec rares oolites ferrugineuses. 0m70

Faune assez riche, v. la liste.

BATHONIEN.

Marnes schistoïdes, gris-bleuâtres. *Fossiles assez rares.* Calcaire gris-clair. 1m20

UNE COUPE ANALOGUE est observable au pied du Bois sur les rochers (N.-O. des Crozets), dans le lit du ruisseau. Le callovien supérieur y est plus puissant; les marnes à Am. Renggeri n'ont par contre que cinq mètres d'épaisseur.

N° 3. COUPE D'ANDELOT-EN-MONTAGNE.

COUCHES D'EFFINGEN.

10. Couche remaniée avec nombreuses ostrea caprina. (2e tranchée à l'est du tunnel de la Haute-Joux.)

Am. Martelli; Arca concinna; Trigonia clavellata; Ostrea caprina; Anomya canaliculata; Serpula conformis; Berenicea densata.

9. Marno-calcaires feuilletés. 8m »

Bel. redivivus; Asterias jurensis.

8. Interruption correspondant à environ 30m »

7. Calcaire blanc grisâtre en bancs de 1 à 4 cent. d'épaisseur, cassure conchoïdale, marnes schisteuses intercalées. (3e tranchée). 6m »

Anatina antica; *Pecten subcingulatus*; *Waldh impressa*.

6. Marnes grises avec un banc calcaire. 2m50

5. Calcaire blanc fendillé par la gelée, fragments aigus. 2m »

Couches de Birmensdorf.

4. Marnes et calcaires analogues aux bancs inférieurs, mais deux bancs seulement. *Spongiaires rares*; *Am. Martelli*. 2m50

3. Six bancs calcaires alternant avec des marnes. Spongiaires dans les calcaires et dans les marnes. (Petit ravin au-dessous de la voie). *Faune très riche*. 2m »

Couches a Pholadomya exaltata.

2. Alternance de marnes à fossiles pyriteux et de couches de sphérites marno-calcaires à fossiles calcaires. *Faune riche*. V. le tableau. 13m »

Couches a Ammonites Renggeri.

Marnes très fossilifères, visibles sur 14m »

N° 4. COUPE DE DOURNON.

Cette coupe est prise aux S.-O. de la Côte-aux-Chèvres, depuis le fond de l'entonnoir jusqu'au-dessus des marnières, puis continuée de la tranchée de Dournon jusqu'au-dessus du village.

Entre la marnière et la tranchée se trouve une petite faille qui a permis de trouver les sphérites à Phol. exaltata au-dessus de la source. La coupe est donc partagée par un dénivellement; je n'aurais pas osé m'en servir si l'on ne pouvait constater la même succession

sans dénivellement au Bief-des-Laizines et près du Crouzet, ainsi que dans d'autres localités du voisinage qui ne présentent par contre que l'une ou l'autre partie de la coupe.

ASTARTIEN INFÉRIEUR.

16. Marno-calcaire gris avec polypiers. (Champs et chemin au-dessus du village, et chemin de Sainte-Anne.)

Lithodomus socialis Th.; *Mytilus fornicatus* Rœ.; *Lima cf. astartina* Et.; *Cidaris florigemma* Phill.; *Rabdophyllia flabellum* Et.; *Isastrea explanata* Gdf. sp.; *Thamnastrea Lomontiana* Et.; *T. Genevensis* E. et H.; *T. arachnoïdes* Park.; *Convexastrea minima* Et. sp.; *Goniocora socialis* E. et H.

GLYPTICIEN.

15. Marne et marno-calcaires très fossilifères, mais ne contenant presque pas de polypiers. (Champs au-dessus du village). Environ . . . . . 1m »

Pleurotomaria aff. armata; *Pecten globosus*; *Ostrea cf. Thurmanni*; *O. rastellaris*; *O. pulligera*; *Terebr. Bourgueti*; *T. Bauhini*; *Wald. Delemontana* 4; *W. Parandieri*; *Rhync. pectunculoides*; *Glypticus hieroglyphicus*; *Cidaris florigemma*; *Thecosmilia laxata*.

OXFORDIEN.

COUCHES DU GEISSBERG ET D'EFFINGEN.

14. Calcaires marneux, schistoïdes, durs, cassure esquilleuse. (Visibles au-dessus de 13, dans une petite carrière au bord du chemin, puis dans le village et sur le chemin de Sainte-Anne). 20m »

COUCHES INFÉRIEURES A HEMICIDARIS CRENULARIS. (*Tranchée avant la marnière.*)

13. Marno-calcaires fossilifères. 1m80

12. Calcaire blanc, compacte, avec débris de crinoïdes et d'Echinodermes. 1m20

11. Marno-calcaires avec polypiers et Hemic. crenularis assez nombreux. 0m70

Faune des couches 11 à 13. *Pecten subspinosus, solidus, sublextorius; Ostrea hastellata, spiralis; Cidaris cervicalis, florigemma; Hemicidaris crenularis* (4), *intermedia*: *Pedina sublævis*; *Serpula spiralis, alligata*; *Microsolena Champlittensis*: *Thamnastrea Lomontiana*; *Pareudea gracilis*.

10. Calcaires plus compactes que 9, avec nombreux débris de crinoïdes. 0m90

Rhync. pectunculata d'Orb.

9. Calcaires plus marneux. 1m »

Rhyncholites; *Am. aff. Martelli*; *Am. aff. plicatilis*; *Am. aff. Arolicus*; *Lima Halleyana*; *Pecten sublextorius*; *Terebratula bisuffarcinata*; *Hemicidaris crenularis*.

8. Calcaire gris ou jaunâtre, plus ou moins spathique, à aspect de dalle nacrée. (Visible dans les prés au-dessous de la tranchée et au-dessus de la marnière). 4m »

Couches a Pholadomya exaltata.

7 Marnes avec sphérites. *Faune assez riche.* (Visibles dans la marnière). 28m »

Couches a Ammonites Rénggeri.

6. Marnes exploitées dans la marnière et se continuant jusque dans l'entonnoir. *Faune très riche.* 25m »

CALLOVIEN.

Niveau de l'Am. athleta. (Visible dans l'entonnoir).

5. Marnes avec oolites ferrugineuses. *Am. ornatus Schl.* 0m35

Niveau de l'Am. anceps.

4. Marno-calcaire plus riche en fer. 0m35

Bel. hastatus; *Am. athleta*; *Phalad. Escheri*.

3. Marnes grises avec oolites ferrugineuses. Très fossilifères. 0m60

2. Marno-calcaire avec oolites disséminées, moins fossilifères que 3. 0m60

Am. anceps, hecticus, Rhync. Royeriana.

Dalle nacrée.

Calcaire oolitique, rosé ou grisâtre, en dalles plus ou moins épaisses.

N° 5. COUPE DU BIEF-DES-LAIZINES AU CROUZET.

Astartien ? Glypticien ?

5. Calcaire blanc-jaunâtre à Polypiers. (Bien découvert sur la nouvelle route de Villeneuve).

Phasianella striata; Pinna ampla; Pecten articulatus, intertextus; Ostrea rastellaris: Rhynch. pectunculoides; Cidaris florigemma.

OXFORDIEN.

Couches du Geissberg et d'Effingen.

4. Marno-calcaires gris. *Visibles au-dessus du ravin et sur la route de Villeneuve).* 50m »

Am. Martelli; Phlad. paucicosta, lineata: Goniomya constricta; Perna subplana; Ostrea aff. caprina; O. multiformis; Tereb. aff. Galiennei.

Couches inférieures a Hemicidaris crenularis.

3. Calcaire roux à structure confuse ; à la partie supérieure calcaire gris formé de fossiles, aspect de dalle nacrée. Rognons siliceux dans la masse, fossiles généralement à test siliceux. 2m »

Bel. pressulus; Am. Martelli ? ; Phlad. lineata; Collyrites bicordata; Hemicidaris crenularis; Cidaris cervicalis, C. Blumenbachi, c. florigemma; Balanocrinus subteres: Tetacrinus moniliformis.

Couches à Pholadomya exaltata.

2. Marne et sphérites très fossilifères. 27m »

Couches a Ammonites Renggeri.

Visibles dans le fond du ravin.

N° 6. COUPE DE L'ABERGEMENT-DU-NAVOIS.

(En sortant du village, sur la route de Levier).

Astartien. Rauracien. Glypticien.

5. Calcaires avec polypiers nombreux mais non déterminables. 12m »

Neritoma Hermanciana; Rh. pectunculata; Cidaris Blumenbachi. Cid. florigemma.

OXFORDIEN.

Couches du Geissberg et d'Effingen.

4. Marnes blanches et calcaires schisteux avec quelques rares empreintes de bivalves. *Arca, cardium.* 45m »

3. Calcaire grisâtre avec lits de marnes. 25m »

Am. Martelli; Am. subclausus; Pholad. hemicardia; Ph. paucicosta: Pecten subcingulatus; Ostrea rastellaris; Tereb. bisuffarcinata; Balanocrinus subteres.

Couches inférieures a Hemicidaris crenularis.

2. Calcaires jaunes, grisâtres, à aspect de dalle nacrée. Rognons siliceux pris dans la masse et fossiles à test siliceux. 10 »

Belemn. ind.; Am. Martelli; Pholadomya lineata. Terebratula bisuffarcinata; Hemicidaris sp.; Balanocrinus subteres. La pauvreté de cette faune provient de ce que les couches ne sont presque pas découvertes.

Couches a Pholadomya exaltâta.

Marne et sphérites en partie couvertes.

N° 7. COUPE DU CREUX DU CROUAZ.

(Prise de la partie inférieure du Creux du Crouaz (chaîne du Noirmont) au chemin du Gravier.)

10. Portlandien.

9. Ptérocerien. Calcaire rosé, jaunâtre, à aspect moitié coralligène. *Rhync. pinguis*, trace de *Polypiers* et de *Nérinées.*

8. Astartien. Calcaires bleuâtres, marneux, présentant un mélange de fossiles astartiens et de fossiles des couches de Baden.

7. Rauracien. Calcaires gris-jaunâtres très puissants ayant à leur base une couche contenant beaucoup de Brachiopodes et de Polypiers. Les fossiles les plus inférieurs sont siliceux, les autres calcaires.

Trichites Saussurei Th.
Ostrea spiralis Gdf.
Terebratula semifarcinata Et.
Terebratella trigonella Schl.
Rhynchonella pectunculata d'Orb.
Hemicidaris cf. crenutaris Lam.
Cidaris florigemma Phill.
Apiocrinus sp.
Polypiers indét.

Glypticien

6. Calcaire marneux jaunâtre. *Pleuromya* sp. 4m »

5. Calcaire compacte bleu, en couches de 10 à 20 cent. d'épaisseur avec intercalation de marnes. Quelques fossiles de 4. 10m »

4. Marnes avec concrétions à points rouges, mal formées. 2m50

Lucina rugosa Rœ. (Mya.)
Pinna lanceolata Sow.
Gervillia angustata Rœ.
Trichites Saussurei Th.
Pecten vimineus Sow.
Ostrea rastellaris Mu.
Terebratula cf. subcanaliculata Opp.
Waldheimia humeralis Rœ. sp.
Rhynchonella pectunculata d'Orb.
» *pinguis* Rœ.
Pedina sublævis Ag.
Polypiers indét.

Oxfordien.

3. Alternance de marnes et de calcaires. 2m50

3. Calcaire jaunâtre à taches ocreuses. Fossiles avec test, mais difficiles à dégager. 0m30

Goniomya marginata Ag.
Pholadomia lineata Gdf.
« *canaliculata* Rœ.
Astarte percrassa Et.
Mytilus fornicatus Rœ.
» *acinaces* Leym.
Perna subplana Et.
Pecten subspinosus Schl.

1. Marnes et marno-calcaires, visibles sur 30 à 35m »

Les coupes suivantes ont été levées en compagnie de mon excellent ami M. Fontannes, avec qui j'ai eu le plaisir de passer quelques jours dans les environs de Saint-Rambert.

N° 8. COL DE SAINT-CRISTIN, ENTRE LE PLOMB ET INDRIEU.

Les couches supérieures sont en partie recouvertes et difficilement observables ; on peut distinguer les *couches à Am. bimammatus*, mais pas celles du *Geissberg*. La faune est la même que dans les autres coupes de cette contrée.

Couches d'Effingen.

9. Marnes avec fossiles pyriteux. 40m »
8. Couches de Birsmensdorf. 15m »
7. Couches a Phol. exaltata. Sphérites marno-calcaires avec intercalation de marnes. 6m »
6. Couches a Am. Renggeri. 15m »
5. Niveau de l'Am. athleta. Marno-calcaires ferrugineux. 0m50
4. Niveau de l'Am. anceps. Marno-calcaires gris. 10m »
3. Couches a Am. macrocephalus. Oolite ferrugineuse. 1m »

BATHONIEN.

2. Marnes et marno-calcaires gris, peu compactes. *Phol. Murchisoni.* 10m »

1. Calcaire à Echinodermes. Banc à oolites ferrugineuses à la partie supérieure.

N° 9. COUPE DE LUPIEU.

(Prise du ruisseau du Brévon sous Granges-Crétet, au ravin du ruisseau Chazot).

COUCHES A AM. BIMAMMATUS. Marno-calcaires à *Spongiaires.* 1m »

Bel. semisulcatus; Am. lingulatus; Isoarca cordiformis; Ostrea rastellaris; Tereb. bicanaliculata; Wald. Mœschi.

COUCHES DU GEISSBERG.

Alternance de marnes et de calcaires. *Fossiles à la base seulement.* 18m »

Pholad. lineata; P. hemicardia; Allorisma latissima; Astarte percrassa; Unicardium aff. globosum; Mytilus sub æquiplicatus.

COUCHES D'EFFINGEN. Marnes bleues, sèches. 8m »

Anatina striata; Astarte percrassa; Ostrea caprina; Waldh. impressa: Rhync. minuta.

10. Marnes bleues argileuses, à fossiles pyriteux. (Visibles dans la combe). 30m »

Am. Arolicus, Brukneri, virgulatus etc.

9. COUCHES DE BIRMENSDORF. *Faune très riche.* Environ 15m »

8. COUCHES A PHOL. EXALTATA. Alternance de marnes et de sphérites. 3m »

Bel. hastatus; Tereb. Gallicenni; Nulliporites Hechingensis.

7. COUCHES A AM. RENGGERI. Faune ordinaire. 10m »

NIVEAU DE L'AM. ATHLETA.

6. Assise très mince, à *fossiles phosphatés, communs.* Environ 0m02

Am. coronatus, ornatus, Jason, Mespilocrinus macrocephalus, etc.

5. Calcaire jaune à oolites ferrugineuses. 0m60

Am. athleta et tortisulcatus.

NIVEAU DE L'AM. ANCEPS.

4. Alternance de marno-calcaires et de marnes dures, gris-jaunâtres. 9m30

Fossiles rares. *Bel. hastatus; Am. Greppini, hecticus, sulciferus. Dysaster Mœschi.*

3. Marnes grises, sèches, avec rares oolites ferrugineuses. 5m »

Fossiles très rares. *Bel. sp. Waldh. pala.*

COUCHES A AM. MACROCEPHALUS.

2. Marnes grises, très ferrugineuses. *Fossiles très nombreux.* (V. la liste). 1m10

BATHONIEN.

1. Marno-calcaire en bancs minces. La partie supérieure est plus compacte et présente de nombreuses perforations.

N° 10. COUPE D'EVOGES.

(Entre le village et la cote 838).

11. Calcaire gris en bancs minces.

COUCHES A AM. BIMAMMATUS.

10. Calcaire compacte et marno-calcaires grands *Spongiaires.* 1m50

Am. Marantianus Achilles, Pichleri, Tereb. bicanaliculata; W. Mœschi; Cidaris propinqua.

9. Calcaire à Spongiaires rougeâtres avec nombreux *Tereb. bicanaliculata* et *bisuffarcinata* à test violet. Environ 0m30

8. Marne blanche à concrétions et fossiles pyriteux. *Am. Pichleri*; *Dysaster granulosus*; *Trochocyathus.*

7. Marne grise schisteuse. } 1m »

Am. Mariantianus 4, *bimammatus*, *lingulatus*, *aff. Geron.*

6. Marne et marno-calcaires. 26m »

5. Marno-calcaires à *Spongiaires.* 1m »

Belem. semisulcatus 5, *Royerianus* 4; *Am. Pichleri* 4, *lingulatus* 3, *bimammatus* 1; *Tereb. bisuffarcinata* 5, *Birmensdorfensis* 3; *Wald. Mœschi* 5; *Cidaris coronata* 4, *propinqua* 2.

Couches du Geissberg.

4. Marnes et marno-calcaires. 20m »

3. Calcaire. 2m »

Allorisma latissima; *Anatina striata*; *Phol. lineata*; *Unicardium aff. globosum.*

2. Couches d'Effingen. Marne avec fossiles pyriteux, faune ordinaire. 30m »

1. Couches de Birmensdorf. Faune très riche.

CHAPITRE III

OBSERVATIONS SUR QUELQUES-UNES DES ESPÈCES CITÉES.

Belemnites semisulcatus, Mu.

Quenstedt. Cephalopoden, pl. XXIX, fig. 32.

Couches d'Effingen. — Faciès marno-calcaire à Hexactinellides de l'horizon de l'Am. bimammatus.

Belemnites pressulus, Qu.

Quenstedt. Der Jura, p. 579, pl. LXXIII, fig. 22 à 27.

Cette espèce atteint une taille beaucoup plus grande dans le Jura occidental qu'en Souabe, où elles semblent atrophiées; les figures de M. Quenstedt ne peuvent par conséquent n'en donner qu'une idée bien imparfaite.

Diagnose. Rostre claviforme, très mince à son extrémité supérieure qui ne m'a jamais présenté l'alvéole; s'élargissant peu à peu jusqu'au tiers inférieur et s'atténuant plus ou moins brusquement en formant une pointe aiguë légèrement mucronée. Coupe pentagonale ou subpentagonale arrondie, jusqu'au tiers inférieur, subovale vers l'extrémité inférieure. Le canal est très court, il atteint à peine le tiers de la longueur et semble souvent faire complétement défaut; les sillons latéraux sont par contre fortement accentués.

Longueur moyenne, 25 à 30^{mm}.

Exemplaire de grande taille. Longueur, 40^{mm}; largeur à la partie supérieure, 3^{mm}; à la partie renflée, 6,5^{mm}; diamètre antéro-postérieur, 5,5^{mm}.

Gisement. Couches à Am. Renggeri. C. à Phol. exaltata. C. de Birmensdorf et d'Effingen.

Belemnites Royerianus, d'Orb.

D'Orbigny. Céphalopodes, p. 132, pl. XXII, fig. 9-15.

Cette espèce a la même taille que la précédente. Elle s'en distingue par son ensemble moins claviforme, par sa forme non pentagonale mais ovale-oblongue, et par son sillon plus long et plus profond, quoique très étroit.

Longueur, 16 à 40mm.

Gisement. Faciès marno-calcaire à Hexactinellides de l'horizon de l'Am. bimammatus.

Aptychus Berno-jurensis, Th.

1851. Thurmann. Ab. Gagnebin, p. 138, pl. II, fig. 26.
1837. Apt. Thurmanni, Voltz, Jahrbuch (simple indication).

Cet Aptychus, d'une grande importance pour la distinction du niveau de l'Am. athleta, se reconnaît facilement à sa forme étroite, voûtée obliquement, et à sa surface externe ponctuée ou lisse.

Ammonites cordatus var.

Dans les marnes à Am. Renggeri, les côtes de l'Am. cordatus ne présentent en général qu'une division vers le milieu de la hauteur des tours. Dans les couches à Phol. exaltata, il existe généralement une seconde division près de la carène. Une forme analogue est représentée par d'Orbigny : *Voyage en Russie, pl. XXXIV, fig.* 1. Lorsque ces côtes secondaires ne sont que très faiblement marquées, on a une forme voisine de l'Am. alternans.

Une autre variété particulière à ce niveau est remarquable par la finesse de ses côtes; elle présente jusqu'à 40 côtes ombilicales se partageant en 3 ou 4 côtes secondaires.

Ammonites Arolicus, Opp.

1830. Am. complanatus Zieten. Pl. X, fig. 6 (non Brug., non Rein.)
1857 et 1863. Am. nudisipho Oppel.
1857. Am. complanatus Etallon. — 1867. Ogérien.
1858. Am. complanutus Qu. Jura.. Pl. LXXIII, fig. 11-13.

En 1857, Oppel proposa la désignation de *nudisipho* pour l'Ammonite des couches d'Effingen que plusieurs auteurs nommaient *Am. complanatus*, cette dernière désignation appartenant à une espèce liasique. Dans son étude des Céphalopodes jurassiques, il conserva la désignation de *nudisipho*, parce que la petite taille de ces exemplaires ne permet pas de reconnaître s'ils appartiennent à l'Am. arolicus ou à l'Am. stenorhynchus.

Quelques exemplaires de grande taille, trouvés à ce niveau, ne présentent aucune différence avec l'Am. arolicus.

Gisement. Couches de Birmensdorf et d'Effingen.

Diamètre d'un grand exemplaire des couches d'Effingen ne présentant pas la dernière loge : 55^{mm}.

Diamètre ordinaire au même niveau, 10 à 15^{mm}.

Quoiqu'un peu plus grand, l'échantillon figuré par Quenstedt rend bien compte de la forme des exemplaires pyriteux. Même dans cet état, il se distingue facilement de l'Am. Eucharis par ses flancs plus convexes, tombant dans l'ombilic sous forme de carène anguleuse, et par sa région siphonale tronquée carrément, tandis qu'elle est presque tranchante dans l'Am. Eucharis.

Am. nov. sp. aff. hispidus.

Se distingue de l'*Am. Marantianus* d'Orb. par sa plus grande épaisseur et par ses côtes beaucoup plus fortes et non bifurquées. Elle présente la même épaisseur que l'*Am. hispidus* Opp. (1863, pl. LII), mais s'en distingue par ses côtes externes, soit complétement droites, soit légèrement arquées à

l'extrémité siphonale, tandis qu'elles sont au contraire infléchies vers le canal dans l'Am. hispidus.

Gisement. Faciès marno-calcaire de l'horizon de l'Am. bimammatus, Evoges, Virisieu. — 4 exemplaires.

Ammonites aff. denticulatus.

Am. flexuosus. Quenstedt Jura. Pl. LXXIII, fig. 19-21.

Mes exemplaires ont les tours moins élevés et la région siphonale plus obtuse que ne l'indique la figure de M. Quenstedt. Les flancs sont ornés de côtes flexueuses très fines, souvent à peine visibles. Ils se distinguent facilement de l'*Am. denticulatus* Ziet. par leurs tours plus déprimés et ayant leur plus grande épaisseur vers la région siphonale.

Cette espèce sèmble nouvelle et méritera une description lorsque l'on possédera des matériaux plus complets.

Diamètre, 7 à 13^{mm}.

Gisement. Fréquent dans les couches d'Effingen.

Ammonites Renggeri, Opp.

1823. Am. cristatus Sow, non Deluc.
1847. Am crenatus (pars) d'Orb. Céphal. jurass. (texte non fig. 8. Pl. LXXVI), non Brug.
1858. Am. dentatus (pars) Quenst. Jura. Pl. LXXVI. fig. 8, non Rein.
1862. Am. crenatus Etallon. — 1867. Ogérieu.
1863. Am. Renggeri Opp., p. 203.

L'Am. crenatus de Bruguière est basé sur l'exemplaire figuré par Lang; cet exemplaire montre la dernière chambre et ne peut laisser aucun doute, c'est l'espèce des couches de Birmensdorf et non celle de l'oxfordien franc-comtois.

D'Orbigny donne les marnes oxfordiennes de Franche-Comté (couches à Am. Renggeri) comme provenance de son espèce. J'ai examiné une centaine d'exemplaires récoltés à ce niveau dans le Jura bernois et les départements du Doubs, du Jura et de l'Ain. Aucun ne présente l'ombilic figuré par

d'Orbigny; tous l'ont, au contraire, réduit à un point et coupé obliquement tel que le donne la figure 8 de Quenstedt.

Gisement. Fréquent dans la zone qui porte son nom, très rare dans les couches à Phol. exaltata.

Ammonites crenatus, Brug.

1708. Am. spina dentata. Lang. Hist. lap. Helvet. p. 92. Pl. XXIII, fig. 2.
1792. Am. crenatus Brug. Encycl. méth. p. 37.
1847. ? Am. crenatus (pars) d'Orb. p. 521.
1858. Am. dentatus (pars) Qu. Jura. Pl. LXXVI, fig. 6.
1863. Am. crenatus Oppel, p. 203.

Se distingue de la précédente par son ombilic plus large, s'accroissant plus régulièrement. Ses crénelures sont moins fortes et n'atteignent pas l'extrémité de la dernière loge, ce qui est le cas chez la plupart des exemplaires d'Am. Renggeri.

Gisement. Couche de Birmensnorf.

Ammonites Bruckneri, Opp.

1863. Am. Bruckneri Oppel. Pl. LIV, fig. 4.

Gisement. Couches de Birmensdorf, Virieux-le-Grand, Pontet, Mont-du-Chat.

Couches d'Effingen, partout. A ce niveau cette espèce atteint rarement un diamètre de 11^{mm}, tandis qu'il en présente souvent 17 au niveau précédent.

Ammonites aff. Erato.

Se distingue de l'*Am. Erato*, d'Orb., pl. CCI, par un ombilic plus étroit et des tours moins élevés.

Diamètre, 10 à 16^{mm}.

Gisement. Couches d'Effingen.

Ammonites convolutus impressa, Qu.

Quenstedt, Jura. Pl. LXXIII, fig. 14-16.

Ses côtes fines et aiguës permettent généralement de le

distinguer des nombreux Perisphinctes des marnes à Am. Renggeri. La même remarque est applicable à l'*Am. virgulatus* (Qu. Jura, pl. LXXIV, fig. 4) qui s'en distingue par ses nombreuses côtes ombilicales.

Ammonites aff. Rhodanicus.

Ses côtes le rapprochent de l'Am. Rhodanicus Dum. (*Sur quelques gisements de l'Oxfordien de l'Ardèche*, 1871, pl. III, fig. 9-10.) Ses tours sont par contre beaucoup plus déprimés et son côté siphonal plus arrondi.

Diamètre, 87^{mm}; hauteur de l'ouverture, 32; largeur, 24.

Gisement. Couches d'Effingen de Saint-Sorlin près Clairvaux.

Ammonites Achilles, d'Orb.

D'Orbigny, Céphalopodes. p. 540. Pl. CCVII, fig. 1-2.
De Loriol, Royer et Tombeck, Etages supérieurs de la Haute-Marne, p. 62. Pl. IV, fig. 3.

Gisement. Faciès marno-calcaire à Hexactinellides de l'horizon à Am. bimammatus.

Un exemplaire de Virizieu présente un diamètre de 180^{mm}, l'ouverture a 44^{mm} de hauteur, les côtes sont encore régulières.

Un fragment d'Evoges d'une hauteur de 70^{mm} présente les côtes ombilicales espacées, correspondant à 4 côtes externes. Il est analogue à la figure de d'Orbigny, avant le dernier étranglement.

Ammonites bimammatus, Qu.

Quenstedt, Jura, p. 616. Pl. LXXVI, fig. 9.
De Loriol, Royer et Tombeck, loc. cit. Pl. V, fig. 3.
E. Favre, 1875. Pl. II, fig. 10. — 1876. Pl. IV, fig. 10.

Dans sa monographie des Voirons, M. E. Favre figure un exemplaire de grande taille ne présentant aucune différence avec ceux du Randen ou de la Souabe. Il fait voir des côtes

simples, épaissies, se terminant par une forte crénelure. Dans la jeunesse les côtes sont beaucoup moins épaisses, moins droites, fréquemment bifurquées près de l'ombilic; les tours sont aussi beaucoup moins comprimés, comme le fait voir l'exemplaire figuré par M. de Loriol et surtout la figure donnée en 1876 par M. Favre. A cet état il se rapproche de l'Am. Berrensis du même auteur (1876, pl. III et IV). — Les exemplaires sont en général de plus grande taille dans les marno-calcaires que dans les calcaires compactes ou oolitiques.

Gisement. Horizon de l'Am. bimammatus.

Le faciès marno-calcaire à Hexactinellides m'a fourni des exemplaires à côtes épaisses à Evoges et des exemplaires de taille plus petite à Bénonce et à Virisieu. — Le faciès grumeleux m'a fourni plusieurs exemplaires dans les environs de Clairvaux.

Cardium nov. spec.

Coquille très allongée, arête saillante limitant le côté anal, forme générale intermédiaire entre l'Opis Champcourtensis et l'Opis Gaulardea (de Loriol, loc. cit., pl. XVI, fig. 16-17). Stries concentriques très fines cessant à la carène pour faire place à des stries rayonnantes qui couvrent la région anale.

Gisement. Couche du Geissberg. Sapelet. Assez commun.

Ostrea Blandina, d'Orb.

1847. D'Orbigny, Prodrome de paléontologie.
Ostrea ungula Merian in Mœsch, 1857 et 1867.
1858. Plicatula sp. ind. Quenstedt, Jura. Pl. LXXVIII, fig. 5.
1866. Ostrea Blandina Oppel.

Waldheimia obovata, Sow. sp.

Terebratula obovata. Sowerby, d'Orbigny, et auct.
Davidson, Oolitic Brachiopoda, p. 39. Pl. V, fig. 14-17.

En Franche-Comté, cette espèce est généralement plus

renflée que ne l'indique la fig. 15 de Davidson, et les valves se réunissent sous un angle frontal généralement aigu.

Gisement. Marnes de Champ-Forgeron.

Waldheimia digona, Sow. sp.

Terebratula digona. Sowerby, Lamarck, Deslongchamps, Buch, d'Orbigny.
Davidson, loc. cit. p. 38. Pl. V, fig. 18-24.

Cette espèce présente deux types principaux. L'un a ses deux valves fortement bombées sur toute la hauteur de la coquille et se réunissant à la région frontale sous un angle très obtus; il en résulte un méplat latéral s'étendant du crochet aux pointes frontales. La largeur du front est généralement la plus grande largeur de la coquille.

Dans le deuxième type, la courbure des valves est beaucoup plus régulière, le méplat est à peine marqué et la plus grande largeur est au-dessus du tiers inférieur. Tels sont les exemplaires de Ranville; ceux du Jura appartiennent au contraire presque tous au premier type.

Quelles que soient ses variétés, le *W. digona* se distingue facilement du *W. obovata* par sa forme anguleuse, triangulaire ou subtriangulaire et non globuleuse, par son front toujours proportionnellement plus large et coupé carrément, par ses arêtes cardinales dirigées vers les angles frontaux, tandis qu'elles sont obliques et se perdent dans la grande valve dans le W. obovata.

La forme triangulaire des exemplaires du Jura empêche de les confondre avec le *W. biappendiculata Desl.* qui a sa plus grande largeur au tiers supérieur.

Gisement. Dalle nacrée : Maison-Monsieur près de la Chaux-de-Fonds, Besançon, Ornans, Epeugney, Salins, Augisey, Meillonnaz.

Couches à Am. macrocephalus : Bourrignon (Jura bernois), Belfort, Prénovel et Bois-sur-les-Rochers près Clairvaux.

Echantillons étudiés : 150 à 200.

(Voir plus haut l'extension et la valeur stratigraphique de cette espèce.)

Waldheimia Mœschi, May.

1867. Mayer in Mœsch Aargauer Jura. Pl. VI, fig. 4 a-f.
Terebratula vicinalis et T. indendata auct. non Schlottheim. non Sowerby.

Dans les *couches de Birmensdorf* cette espèce présente la forme élevée des fig. *a, b, f, e;* elle est beaucoup plus petite et plus globuleuse dans les marnes des *couches d'Effingen* et reprend sa grande taille dans *les deux faciès à Hexactinellides de l'horizon de l'Am. bimammatus*. Je n'en connais pas d'exemplaire du Rauracien, mais elle se trouve par contre, quoique rare, dans les couches à Am. tenuilobatus des environs de Saint-Claude où elle est beaucoup moins renflée et généralement déformée.

Terebratella Etalloni, Choff. nov. sp.

Diagnose. Coquille pentagonale analogue à celle du Retzia trigonella. Valves ornées de quatre côtes rayonnantes, légèrement saillantes, débordantes sur le pourtour et marquant quatre des coins du pentagone, le cinquième étant formé par le crochet. Les intervalles et quelquefois les côtes elles-mêmes sont ornées de stries fines, longitudinales avec granulations provenant de stries d'accroissement. A l'œil nu, cet entrecroisement ressemble à un treillis régulier. Petite valve plane ou bombée vers le crochet seulement, grande valve à courbure régulière, terminée par un crochet délié; foramen assez petit. La réunion des deux valves a lieu dans un même plan et sous un angle aigu.

Dimensions. Longueur 13^{mm}, largeur 16, épaisseur 6. D'autres exemplaires sont au contraire légèrement plus longs que larges.

Caractères intérieurs inconnus.

Cette jolie coquille, qui figure dans quelques collections sous le nom de T. Fleuriausa, se distingue de toutes les formes analogues par les stries qui ornent l'intervalle de ses côtes. C'est sans aucun doute l'espèce qu'Etallon (1857) désignait du nom de *Spirigera subtrigonella* dans sa liste des fossiles du Spongitien et dont il a indiqué les différences avec le Ter. Fleuriausa, sans répéter sa première désignation, dans son Corallien du Haut-Jura.

Oppel (1866) a décrit une forme analogue des couches de Birmensdorf du canton d'Argovie sous le nom de *Megerlea subtrigonella*, en pensant qu'elle serait peut-être à réunir au Sp. subtrigonella d'Etallon.

L'appareil brachial n'étant connu ni de l'une ni de l'autre de ces deux espèces, elles appartiennent, soit au même sous-genre, soit à deux sous-genres du même genre; j'ai donc dû donner un nouveau nom spécifique à celle qui n'avait pas été décrite.

Gisement. Couches de Birmensdorf : Saint-Claude, Lupieux, Apremont.

Echantillons étudiés : 11.

Spongiaires.

L'importance du rôle que jouent les Spongiaires dans la formation jurassique est depuis longtemps reconnue; malheureusement leur état de conservation ou plutôt le peu de certitude des données que l'on possédait jusqu'à ces derniers temps les a fait négliger par les stratigraphes qui se sont généralement bornés à les considérer en masse.

Etallon a étudié les Spongiaires du Haut-Jura et a établi un grand nombre d'espèces nouvelles. Celles du Glypticien, publiées dans sa monographie du Corallien, sont caractérisées par une petite diagnose qui permet en général de les reconnaître; il n'en est pas de même de celles des couches de Birmensdorf qui ne sont que mentionnées dans son étude sur « la classification des Spongiaires du Haut-Jura. » Ces der-

nières ont été étudiées à nouveau par M. de Fromentel et comprises par Oppel dans sa « zone de l'Am. transversarius; » ce n'est aussi que la citation des noms, sans figures et sans diagnoses.

Etallon classe les Spongiaires des deux zones précitées dans deux familles, celle des *Dictyonocœlides* et celle des *Pétrospongides*. Il fait remarquer que les *couches de Birmensdorf* ne contiennent que des espèces (29) appartenant à la première famille, tandis que la *zone de l'Am. bimammatus* (faciès grumeleux à Hexactinellides) contient 7 espèces appartenant à la première et 5 appartenant à la seconde; en outre, que les bancs de coraux de la même contrée ne contiennent que des Spongiaires de cette dernière famille.

Les Spongiaires fossiles ayant été considérés jusqu'à ce jour comme n'ayant plus leurs analogues dans les faunes actuelles, on n'avait pas de bases certaines pour expliquer cette intéressante découverte; il n'en est plus de même aujourd'hui, grâce aux remarquables travaux de M. le professeur Zittel (1). Cet éminent paléontologue a démontré que la plus grande partie des genres qu'Etallon comprenait parmi ses Dictyonocœlides appartiennent à l'ordre des *Hexactinellides*, ordre qui compte actuellement de nombreux représentants habitant tous les grandes profondeurs de la mer.

Les Spongiaires de la *zone de l'Am. bimammatus* du Haut-Jura appartenant à la deuxième famille ont les faciès de rivage pour habitat principal, ils ne forment ici qu'un mélange en quantité minime et disparaissent vers le sud. (V. chap. III.)

M. Zittel n'ayant publié jusqu'à ce jour que ses recherches sur les Hexactinellides, j'ai employé les anciens noms pour les genres appartenant aux autres ordres.

---

(1) *Ueber Cœloptycium. Abh. der K. bayer. Ak.* 1876.
Studien über fossile Spongien. Loc. cit. 1877.
Beiträge zur Systematik der fossilen Spongien. Neues Jahrbuch, 1877.

SUPPLÉMENT

AUX

COUCHES A AMMONITES ACANTHICUS

DANS LE JURA OCCIDENTAL.

En 1875, la visite de la Société géologique de France au Corallien du Salève me procura l'occasion de détacher un fragment de mes études sur le Jura, en publiant une notice sur les couches coralligènes des environs de Saint-Claude (1).

Leur position stratigraphique dépend de celle des couches sur lesquelles elles reposent : des couches offrant un mélange de la faune de l'*Astartien franc-comtois* et de celle des *couches à Ammonites tenuilobatus* (2) (c. à Am. polyplocus de plusieurs auteurs).

En me basant sur la faune et sur la stratigraphie, j'ai essayé de démontrer que ces couches sont un faciès de l'*Astartien*. Depuis cette époque aucun écrit démontrant le contraire n'est venu à ma connaissance; je ne crois pourtant pas inutile de donner quelques nouvelles observations en faveur de cette opinion.

---

(1) Voir la liste des auteurs.

(2) Ne connaissant alors l'Am. tenuilobatus que du Jura oriental, je n'ai pas cru devoir employer cette dénomination, et je me suis abstenu de me servir de l'Am. polyplocus à cause du désaccord qui règne à son égard. J'ai employé l'Am. acanthicus pour désigner ces couches, sans savoir que M. Neumayer l'avait employé dans un sens différent, sa zone à Am. acanthicus comprenant l'Astartien et le Ptérocérien. Depuis lors, j'ai trouvé l'Am. tenuilobatus, mais beaucoup plus au sud, dans les gorges du Fier, près Saint-André, et au Marteray, près Morestel, où la faune n'est plus mélangée d'espèces du faciès franc-comtois.

Les chapitres qui précèdent ont fait voir que dans toute l'aire qui nous occupe, l'*Oxfordien* est immédiatement recouvert par l'*Horizon de l'Am. bimammatus :* les couches à Am. tenuilobatus ne se sont montrées nulle part au-dessous de ce dernier horizon; elles existent cependant dans un grande partie de cette contrée, mais bien au-dessus de la zone à Am. bimammatus, car le *Rauracien* se trouve entre deux.

Le faciès franc-comtois du Rauracien est le *Corallien proprement dit* que nous avons vu exister à Chatelneuf, quoique mélangé d'îlots de calcaires contenant une faune de myacées. Son caractère coralligène se perd de plus en plus en se rapprochant du bord intérieur de la chaîne; dans les environs de Saint-Claude il est représenté par 120^{m} de calcaires compactes ne contenant que très peu d'oolites.

En 1875, j'ai donné quelques espèces provenant de ces couches (Roche-Blanche, I du tableau). Ayant trouvé de meilleurs affleurements, il m'est aujourd'hui possible d'en donner une faune plus complète Les espèces ne se trouvant pas dans le tableau précédemment cité ont été recueillies sur la route des Bouchoux à la Pesse.

Picnodus sp. indet.
Ammonites sp. indet.
Nerinea (4 esp.)
Natica turbiniformis Rœ.
Rostellaria sp. ind
Cerithium sp. ind.
Pleuromya sinuosa Rœ. sp.
Goniomya cf. marginata Ag.
» constricta Ag.
Pholadomya paucicosta Rœ. 4.
» hemicardia Rœ.
Thracia incerta Desh.
Cardium Pesolinum Ctj. 4.
Lucina substriata Rœ.
» Wabrensis Buv.
Astarte Pesolina Ctj. 4.
» cingulata Ctj. 4.
Trigonia spinifera d'Orb.
» Bronni Ag.
Arca Mosensis Buv.
Mytilus perplicatus Et.
» subpectinatus d'Orb.
» acinaces Leym.
Lithodomus socialis Th.
Avicula oxyptera Ctj.
Myoconcha percrassa Et.
Gervillia tetragona Rœ.
Lima sp. ind.
Pecten solidus Rœ.
» octocostatus Rœ. 5.
Ostrea semisolitaria Et.
» pulligera Gdf.
» aff. virgula Sow.
Waldheimia humeralis Rœ. 5.
Rhynchonella semiconstans Et.
Rabdocidaris sp.
Montlivaultia vasiformis E. et H.
Polypiers indét. (Astréides).

Cette faune montre que le caractère coralligène n'a pas complétement disparu. Il en est de même d'un autre point, encore plus rapproché du bord intérieur du Jura, le Creux-du-Crouaz dans la chaîne du Noirmont; la coupe donnée fait voir que le caractère coralligène est plus fortement prononcé que dans les environs de Saint-Claude. Ces couches y sont par contre moins puissantes et moins fossilifères, à en juger du moins par les rares affleurements que j'ai pu étudier.

Dans ces deux localités, *le Rauracien est recouvert par la* Zone de l'Am. tenuilobatus.

La faune que j'ai donnée de ces couches dans les environs de Saint-Claude (colonnes 2 à 6), fait suffisamment voir le mélange du faciès argovien et du faciès franc-comtois. J'ai retrouvé le même mélange au pied de *la Dôle* (Cavaloup de Saint-Cergues) et *au Creux-du-Crouaz*. Les *Sèches des Amburnets* se trouvent sur le prolongement du Noirmont; en 1875, j'ai indiqué les fossiles que M. Jaccard y a recueillis à ce niveau; depuis cette époque, j'ai pu me convaincre que les espèces du faciès franc-comtois y sont en proportion plus grande que dans les localités situées plus au sud. Il est surtout intéressant d'y voir la première apparition des *Encrinites* et des *Polypiers* si fréquents dans l'Astartien.

J'y ai récolté en plus des fossiles cités :

Ammonites polyplocus Rein.
Pinna ampla Sow.
Trichides Saussurei Desh.
Apiocrinus sp. ind.
Rhabdophyllia flabellum Bl. sp.
Calamophyllia sp.

En continuant vers le nord, le Sapelet m'a présenté un Rauracien analogue à celui du Creux-du-Crouaz : les calcaires qui le recouvrent ont une grande analogie avec l'Astartien des Sèches; il ne m'a pourtant pas été possible d'y trouver d'Ammonites. Encore plus au nord, on trouve l'Astartien typique, sans mélange de fossiles du faciès argovien.

Les Sèches présentent un fait d'une importance encore plus grande que celle du mélange des Polypiers astartiens avec les Ammonites de la zone à Am. tenuilobatus.

Le Corallien de Valfin est compris entre les couches à Am. tenuilobatus et le Portlandien. Le même espace est occupé aux Sèches par des calcaires blancs, subcrayeux, contenant en grande quantité le *Terebratula subsella* et le *Pseudocidaris Thurmanni*. Dans le Jura, ces deux espèces sont caractéristiques du Ptérocérien.

Saint-Claude.	**Les Sèches.**
Portlandien.	
Corallien de Valfin.	Ptérocérien.
Mélange de la faune de l'Astartien et de celle des couches à Am. tenuilobatus.	

RÉPONSE

A LA NOTE DE M. DIEULAFAIT.

Le manuscrit de mon travail n'était plus entre mes mains lorsque me parvint la notice de M. Dieulafait intitulée : *Etude sur les étages compris entre l'horizon de l'Ammonites transversarius et le Ptérocérien en France et en Suisse* (1).

Le nombre des géologues qui ont *vu* la succession des strates de l'Argovie(2) est actuellement assez grand pour que l'on puisse passer sous silence les objections qui la concernent ; il n'en est pas de même du Jura occidental. Je relèverai donc les passages qui s'y ratachent. Je réponds dans cette étude et non dans le bulletin, parce que les chapitres qui précèdent contiennent les preuves à l'appui de ce que j'oppose aux allégations de M. Dieulafait.

J'admets donc que le lecteur a connaissance des chapitres qui précèdent; j'admets aussi qu'il a sous les yeux l'article de M. Dieulafait, les nombreuses répétitions qui s'y trouvent sous différentes formes ne me permettant pas de citer tous les passages auxquels se rapportent mes réponses.

J'ai fait mon possible pour grouper les faits d'une manière logique et claire ; si je n'ai pu y parvenir complétement, le lecteur voudra bien se reporter à la notice de M. Dieulafait et considérer que j'étais tenu à ne pas m'écarter de la succession qui y est adoptée.

---

(1) Cette notice est datée du 3 décembre 1877. Elle a paru dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. VI, — n° 2, mars 1878, distribué fin avril.

(2) Voir les comptes-rendus de l'excursion de MM. E. Favre, de Loriol, Lory, Mœsch, Neumayer et Pillet.

P. 141. « D'un bout à l'autre du Jura, depuis Trept dans » l'Isère jusqu'à Champlitte qui confine à la Haute-Marne, la » zone à Ammonites tenuilobatus existe, caractérisée par un » certain nombre de ses Céphalopodes les plus typiques; par- » tout elle est inférieure à ce que les géologues du Jura ont ap- » pelé Corallien, en y comprenant le Glypticien; partout elle » est dans la partie supérieure de la division appelée Pholado- » myen; pour la Haute-Marne, elle correspond exactement à » la zone du Belemnites Royeri de MM. Tombeck et Royer.»

La limite N.-O. de la zone à Am. tenuilobatus dans le Jura occidental et méridional correspond approximativement à une ligne passant par Yverdon, Saint-Claude et Ambérieux (1).

Si M. Dieulafait a rencontré ces couches depuis Trept jusqu'à Champlitte, c'est qu'il range sous ce nom quatre zones différentes : 1° la *zone du Pholadomya exaltata*, 2° les *couches du Geissberg*, 3° le *faciès marneux à Hexactinellides de l'horizon de l'Ammonites bimammatus* (couches à Belemnites Royeri), 4° la *zone à Ammonites tenuilobatus :* autrement dit tous les faciès à Céphalopodes qu'il a rencontrés dans les terrains jurassiques supérieurs, sauf les couches à Am. Renggeri et celles de Birmensdorf.

J'ai dit (I^re^ partie) qu'Etallon a confondu à tort la zone du Pholadomya exaltata avec les couches du Geissberg. Dans la citation précédente, ainsi que dans plusieurs autres passages, M. Dieulafait place sa zone à Am. tenuilobatus dans la partie supérieure du Pholadomien d'Etallon, inférieurement à son Glypticien. Dans les contrées à faciès franc-comtois, c'est par conséquent la *zone à Phol. exaltata* qui forme la zone à Am. tenuilobatus de M. Dieulafait et les *couches du Geissberg* dans les contrées à faciès argovien.

Son assimilation de la zone à Am. tenuilobatus et de celle du *Belemnites Royeri* ne rentre pas dans la contrée que j'ai en

(1) Choffat, 1877 et 1878.

vue; il se borne à accepter l'opinion de M. Tombeck, opinion que je ne partage pas et qui n'est du reste basée que sur des preuves insuffisantes.

J'ai fait connaître la faune des couches à Pholadomya exaltata : aucune de ses Ammonites ne peut être confondue avec celles de la zone à Am. tenuilobatus. Dans les couches du Geissberg se trouve une certaine quantité d'Ammonites (Périsphinctes) à côtes espacées, droites, bifurquées; elles appartiennent donc au groupe de l'Am. Martelli, mais nullement au groupe de l'Am. polyplocus qui caractérise la zone de l'Am. tenuilobatus sur le pourtour du banc de Spongiaires. Il est fâcheux que M. Dieulafait n'ait pas donné la faune de ces deux niveaux, puisqu'il y a trouvé « les Céphalopodes les plus typiques de la zone à Am. tenuilobatus. »

La critique de mon interprétation des environs *immédiats* de Saint-Claude me fournit la preuve de ce que j'ai avancé en dernier lieu. Je ferai remarquer que c'est M. Guirand qui a conduit M. Dieulafait aux couches à Am. polyplocus de Montépile, et que c'est ce même géologue qui a eu l'obligeance de me guider dans les environs de Saint-Claude deux années plus tard; il n'y a donc pas possibilité de malentendu sur les lieuxdits que cite M. Dieulafait.

Coupe de Montépile. P. 126. « A la base, dans les deux » coupes (coupe Etallon et coupe Choffat), vient une zone » épaisse d'un ou deux mètres, que M. Choffat appelle zone à » Hemicidaris crenularis, qu'Etallon dénomme zone à Cidaris » Blumenbachi. Ici il est nécessaire de nous arrêter et d'exa- » miner une question qui me semble de la plus haute impor- » tance.

» M. Choffat place ce qu'il appelle zone à Hemicidaris cre- » nularis au point même où Etallon signale le Cidaris Blu- » menbachi; il n'y pas le moindre doute à avoir à ce sujet. » Mais M. Choffat n'a trouvé dans cette couche aucune espèce » du niveau de l'Hemicidaris crenularis; je n'ai pas été plus » heureux. Il est certain, d'un autre côté, que les bancs dont

» il est ici question ne représentent pas, comme aspect, l'ho-
» rizon glypticien du Jura; ce n'est pas même un faciès à
» Oursins. Enfin Etallon n'a cité à ce niveau que quatre fos-
» siles : *Rhynchonella inconstans* d'Orb., *Terebratula vicinalis*
» Ziet., *Th. insignis* Schl. et *Cidaris Blumenbachi*. Or, ces
» quatre espèces sont signalés par d'Orbigny, non-seulement
» dans le Corallien, mais aussi dans l'Oxfordien; de plus, les
» trois premières que j'ai rencontrées, très communes dans
» les environs de Nantua, y sont dans des bancs qui dépen-
» dent de la zone à Ammonites transversarius.

» Il n'est donc pas douteux que pour une cause ou pour
» une autre, il y a là erreur d'assimilation de la part d'Etal-
» lon; la couche à Terebratula insignis de Montépile n'est
» pas, à coup sûr, le Glypticien d'Etallon. Du reste, c'est
» M. Choffat, et non Etallon, qui appelle à Montépile cette
» couche zone à Hemicidaris crenularis. »

Dans ma coupe de Montépile, j'ai dit que cette couche n'est découverte que sur un mètre carré; il n'est donc pas étonnant que, visitée comme elle l'est, on n'y trouve plus guère de fossiles. On est pourtant certain d'en trouver quelques-uns; si je ne les ai pas cités en 1875, c'est que je ne pouvais pas supposer qu'il pût s'élever le moindre doute sur l'assimilation des divers affleurements de l'horizon de l'Am. bimammatus dans les environs de Saint-Claude (1).

M. Dieulafait reconnaît du reste que la couche que je nomme zone à Hemicidaris crenularis est bien la couche à Cidaris Blumenbachi d'Etallon, par conséquent la *base* de son *calcaire corallien* « *qui forme un des meilleurs horizons du Haut-Jura* (2) » et *qu'il nomma une année plus tard Glypticien.*

---

(1) J'y ai trouvé un *peigne* et une *lime* dont j'ignore le nom, mais qui se trouve au même niveau dans les affleurements voisins; en outre : *Terebratula semifarcinata, T. elliptoides, Waldh. Mœschi, Pareudea Bronni,* ainsi que des fragments d'*Hexactinellides*. Dans ma coupe j'indique : « *Térébratules, pectens,* etc.. » (p. 767).

(2) Etallon, 1857, p. 44.

M. Diculafait a tronqué sa citation de fossiles; nous lisons en effet p. 67 : « Fossiles nombreux : *Rhynchonella inconstans, Terebratula vicinalis*, *T. insignis*, *Cidaris Blumenbachi*, *Spongiaires.* »

Etallon n'y a donc pas trouvé quatre fossiles seulement, comme le fait supposer la phrase de M. Dieulafait, mais de *nombreux fossiles;* ceux qu'il en cite sont donc ceux qu'il considère comme caractéristiques.

De ces quatre fossiles, le *T. vicinalis (Waldh. Mœschi)* se trouve en effet aussi dans les couches de Birmensdorf, dans les environs de Champagnole et de Saint-Rambert; mais il semble manquer lorsque ces couches reposent immédiatement sur le Callovien, comme c'est le cas à Saint-Claude.

Etallon entendait par *T. insignis* le *T. semifarcinata*, et par *Rhync. inconstans*, le *Rh. pectunculata* (1). Ni l'une ni l'autre de ces deux espèces ne se trouvent à Nantua dans les couches de Birmensdorf, qui contiennent par contre le *T. bisuffarcinata* et le *Rh. Arolica*. Pour considérer les deux Térébratules comme identiques, il faudrait considérer toute les Térébratules biplissées comme appartenant à la même espèce; et quant au *Rh. Arolica*, il appartient à un groupe complétement différent de celui du pectunculata : le groupe du Rh. lacunosa. Etallon ne cite du reste pas ces fossiles dans sa faune de l'Oxfordien de Saint-Claude; peu importe donc qu'ils se trouvent dans l'Oxfordien du Prodrome.

Le mot *Spongiaires* n'est pas moins caractéristique. Il n'y a dans les environs de Saint-Claude que deux niveaux *caractérisés* par des *Spongiaires :* les couches de Birmensdorf et le Glypticien. Deux autres niveaux présentent encore quelques Spongiaires (n'appartenant pas aux Hexactinellides), ce sont le Dicératien et le Ptérocérien (2).

Il serait superflu de prouver que la couche qui nous occupe

(1) Etallon, 1858.
(2) Etallon. Spongiaires.

ne peut représenter ni les couches de Birmensdorf, ni le Dicératien, ni le Ptérocérien; *elle ne peut donc se rapporter qu'au Glypticien.*

En continuant, nous voyons ce que M. Dieulafait considère comme zone de l'Am. bimammatus :

(P. 126.) « Si on veut trouver à Montépile le Glypticien » d'Etallon, celui de Champlitte et de la Haute-Marne, il faut » aller le chercher à 163 mètres au-dessus de la zone à H. » crenularis de M. Choffat, à la base de la division 6 d'Etal- » lon, où du reste ce dernier auteur signale parfaitement la » présence d'Oursins. C'est la faune A de ma coupe de Mon- » tépile. »

D'un autre côté nous trouvons p. 122 : « Ce n'est pas cepen- » dant que les horizons fossilifères manquent à Montépile; » j'en citerai seulement deux, parce que leur connaissance » suffira à la marche de mon travail.

» Le premier est surtout développé dans la partie supé- » rieure de la division 4 de M. Choffat. Il y a là un grand » nombre de *bivalves*, *de Gastéropodes*, *d'Oursins*, etc. Cet ho- » rizon avait été parfaitement vu et signalé par Etallon; il » occupe la partie basse de la division 6. Désignons-le provi- » soirement par la lettre A.

» Plus haut, mais dans la division 5 de M. Choffat, on ren- » contre un second horizon fossilifère qui renferme des Am- » monites. Désignons-le par B. Nous sommes ici à plus de » 150 mètres au-dessous de la série corallienne de Montépile, » quel que soit l'âge qui lui sera définitivement attribué. »

En relevant une coupe on est obligé de distinguer un grand nombre de couches qu'il serait fastidieux de publier sans réunir celles qui présentent la même faune. J'ai dû grouper sous le n° 4 de ma coupe, huit couches que j'avais distinguées en la relevant.

La couche supérieure, qui n'a que 0^m20 d'épaisseur, m'a fourni :

Belemn. semisulcatus, Am. Lothari, Am. polyplocus, Am. polygyratus,

Am. indét. 2 sp., *Chemnitzia cf. limbata*, *Fusus* sp., *Natica turbiniformis*, *Goniomya litterata*, *Thracia incerta*, *Cyprina argoviensis*, *Lucina* (*Mactromya*) *rugosa*, *Arca* sp., *Isoarca* sp., *Mytilus perplicatus*, *Pecten erinaceus*, *P. solidus*, *P. subcingulatus*, *Rhync. inconstans*, *Cidaris indet.*

Cette couche étant à 168 mètres et à la partie supérieure de ma couche 4, est par conséquent le *Glypticien de M. Dieulafait* ou une couche supérieure. J'ai, en effet, trouvé à quelques mètres au-dessous une autre couche de 0m20 qui m'a fourni :

Trigonia suprajurensis, *Pinna ampla*, *Mytilus perplicatus*, *Gervillia tetragona*, *Rabdocidaris trispinata.*

Les fossiles signalés dans la couche supérieure de ma division 4 se trouvent aussi vers sa base.

Il est bien fâcheux que M. Dieulafait n'ait pas publié ses coupes et surtout donné ses listes de fossiles. Quant à la couche B, il n'en est plus question dans le reste de sa notice; je ferai pourtant remarquer que la base de mon n° 5 correspondant au 169e mètre de la coupe d'Étallon et celle de son Dicératien au 256e; l'espace compris entre les deux n'est que de 87m et non de 150.

J'ai, du reste, à relever une erreur beaucoup plus grave.

Nous trouvons à la même page : « M. Choffat signale, sans » citer aucun fossile, les 58 mètres qui constituent son Astar- » tien supérieur, et *se contente pour les 45 mètres inférieurs de* » *la mention : Mélange de la faune de Baden et de celle de l'As-* » *tartien.* »

Je ne me suis pas contenté de donner la liste des fossiles trouvés dans la couche 4 de ma coupe de Montépile (tableau en regard de la page 768, 4e colonne), *mais j'ai de plus exposé* tous les fossiles *contenus tant dans cette colonne que dans les autres colonnes, sous les yeux de la Société géologique de France, lors de sa réunion générale à Genève. Ils y ont été examinés par les géologues s'intéressant à ce sujet, qui y ont ont reconnu le* mélange de la faune de Baden et de celle de l'Astartien.

Ce qui précède fait voir le peu de fondement de la première

conclusion de M. Dieulafait. (p. 128). « *La zone à Am. tenui-* » *lobatus de Montépile* non-seulement *n'est pas associée avec les* » *fossiles de l'Astartien* et du Ptérocérien, mais elle est séparée » du Ptérocérien de tous les géologues du Jura par un » ensemble épais de 200 mètres au moins, comprenant les » différents horizons fossilifères signalés dans le Jura, et en » particulier dans la Haute-Marne, entre la zone à Belemnites » Royeri de M. Tombeck (Pholadomyen des géologues du » Jura) et le Ptérocérien. »

Pour démontrer la présence du Ptérocérien, M. Dieulafait cite un passage d'Etallon, dans lequel ce géologue dit au contraire *qu'il n'existe qu'au pourtour du terrain auquel il a restreint ses courses* (1). M. Dieulafait oublie de plus de nous faire voir l'Astartien.

Comme il est ici question d'*Astartien* et de *Ptérocérien*, je saisis cette occasion pour protester contre le changement de signification que voudraient lui faire subir MM. Tombeck et Dieulafait.

Ces dénominations, ainsi que celle de *Virgulien*, ont été créées par Thurmann en 1852 (2) pour le Porrentruy. On les trouve sous une autre forme dans : « Calcaire à Astartes » (Thirria 1830), « faciès à Ptérocères » (Gressly 1840), « calcaires et marnes à Exogyres » (Thirria 1830). Or, l'Astartien de la Haute-Saône est identique à celui du Porrentruy, et Gressly appliquait sa dénomination au Porrentruy et à la Haute-Saône (3).

Si donc les géologues du bassin de Paris ont appelé Astartien ce que Gressly, Thirria et Thurmann considéraient comme Ptérocérien, c'est aux premiers et non aux géologues du Jura à en subir les conséquences.

(1) V. aussi Etallon 1857, p. 68 « L'Astartien et le Ptérocérien sont absents ici ou ne se distinguent pas des étages voisins. »

(2) Thurmann. *Lettres écrites du Jura.* (VIII), Soc. d'hist. nat. Berne 1852.

(3) *Recherches sur le Jura soleurois.* 2e partie, p. 126.

Passons à la *coupe du Pontet*. M. Dieulafait parle de la partie supérieure de l'Argovien d'Etallon, les couches du Geissberg. Il les étudie principalement à la base de la corniche du Crêt-Dessus, y recueille des Ammonites et reconnaît que c'est parfaitement l'horizon de l'Am. tenuilobatus. Il oublie par contre de nous faire connaître les fossiles qu'il y a recueillis.

Si Etallon et moi n'avons pas pu reconnaître cette zone, c'est que : (p. 128) « Les dépôts qui, à Montépile, supportent » la faune à Am. tenuilobatus, sont constitués par des cal- » caires compactes, tandis que ceux qui supportent cette faune » à Crêt-Dessus sont très marneux. »

Si M. Dieulafait, au lieu de s'arrêter *au pied* de la corniche du Crêt-Dessus, avait suivi ce pied vers le N.-E., il aurait trouvé un chemin lui permettant de franchir les calcaires qui la composent ; il aurait traversé le *Glypticien* (on peut du reste l'observer au pied de la corniche), puis les calcaires que j'attribue aux *couches de Wangen*, et serait enfin arrivé aux *couches à Am. tenuilobatus*. La surface d'un banc est bien découverte ; j'en ai détaché à coups de ciseau les fossiles mentionnés dans le tableau précité sous la rubrique *Frénois*. Cette surface est à 150 mètres au-dessus de la couche à Am. tenuilobatus de M. Dieulafait. Il est vrai que cette coupe est identique à celle que ce géologue ne veut pas voir à Montépile.

Ainsi donc, dans les environs immédiats de Saint-Claude, *la couche à Am. tenuilobatus est toujours au-dessus de l'horizon de l'Am. bimammatus*. Si ce que j'en ai dit plus haut ne suffisait pas, j'en appellerais au témoignage du meilleur connaisseur de cette contrée, M. Guirand, dont la magnifique collection (1) prouve avec quel soin minutieux il en a étudié tous les niveaux.

Je conserve précieusement une lettre que cet excellent

(1) Actuellement au musée de Lyon.

observateur m'a fait l'honneur de m'écrire le 9 août 1877. M. Guirand termine sa lettre en affirmant que les couches qu'il a indiquées sur la route de Montépile comme étant celles à Cidaris florigemma appartiennent bien à ce niveau et que la position de l'Ammonites polyplocus est toujours supérieure à ces couches, *au-dessus* des grandes roches du Brayon, du Septmoncel, du Chabot et du Trébayard.

Les couches que M. Guirand nomme couches à Cidaris florigemma représentent l'horizon du Glypticien d'Etallon; j'ai dit antérieurement que Saint-Claude présente le faciès grumeleux et est à la limite du banc d'Hexactinellides. M. Guirand partage l'opinion d'Etallon en considérant ce niveau comme un des meilleurs, sinon le meilleur des environs de Saint-Claude; il m'a chargé de protester en son nom contre tout essai de le faire passer pour supérieur aux couches à Am. polyplocus. Sa lettre contient encore d'autres détails importants, dont je me servirai si la discussion le nécessite.

Coupe prise sur la route de Ravilloles aux Crozets (1).

M. Dieulafait considère ainsi que moi que la couche 12 de ma coupe appartient au Ptérocérien. Il compare le reste à la coupe de Montépile et dit que les c. 8 à 11 (13m80) correspondent à la partie inférieure de ma c. 7 (9 d'Etallon), mes couches 7 à 5 à sa couche 8 et la partie supérieure de mon Corallien proprement dit à son Dicératien. Je n'ai aucun fait paléontologique à opposer à cette manière de voir.

Au-dessous du Dicératien devrait venir le Glypticien; M. Dieulafait évite de se prononcer sur sa position, mais il dit que la zone à Am. tenuilobatus est au-dessous de ma division 4, et qu'elle est « sinon aussi riche, au moins aussi bien

(1) M. Dieulafait en parlant tantôt sous le nom de Ravilloles, tantôt sous celui de Prénovel, je ne sais pas si nous sommes bien d'accord sur la localité.

caractérisée qu'à Montépile. » Bien entendu que M. Dieulafait n'en cite aucun fossile.

Au-dessous de ma couche 4 vient un banc sableux d'un mètre d'épaisseur, avec radioles de Cidaris et petits Diceras, et au-dessous ma couche 2, qui représente le faciès grumeleux de l'horizon de l'Am. bimammatus, avec *T. semifarcinata*, *Rhync. pectunculata*, *Hem. crenularis*, etc.

Ce ne sont pas ces couches que M. Dieulafait a prises pour la zone à Am. tenuilobatus, mais, de même qu'au Crêt-Dessus, la partie supérieure des couches du Geissberg. Il en fournit la preuve en disant que je ne les ai pas reconnues parce qu'elles sont marneuses et non calcaires comme à Montépile.

M. Dieulafait ne peut admettre les grandes différences d'épaisseur qui existent entre la coupe de Montépile et celle des Crozets. En poursuivant le Ptérocérien de cette dernière localité à 10 ou 20 kil. vers le nord, dans les environs de Saint-Laurent, de Petites-Chiettes ou de Châtelneuf, il aurait vu que les couches qui se trouvent entre la partie supérieure du Corallien et la base du Portlandien ont une épaisseur de 200 à 250^{m} au lieu de n'avoir que 16^{m}50 comme aux Crozets. *Il est vrai que le Corallien de Chatelneuf est le Rauracien et non le Corallien de Valfin !* (V. le tableau ci-après).

Dans les chapitres III et IV, la récurrence de faune est suffisamment éclaircie pour que l'on puisse voir qu'elle est non-seulement possible, mais qu'elle est une conséquence forcée des mouvements lents du fond de la mer.

Les exemples rigoureusement prouvés ne sont pas rares. Pour ne pas sortir du Jura, je ferai remarquer qu'elle ne se présente pas seulement dans le faciès argovien, mais aussi dans le faciès franc-comtois. Il y a longtemps, en effet, qu'il est reconnu que les couches isolithes sont fréquemment isozoïques (1). M. Dieulafait le reconnaît du reste lorsqu'il se base sur la récurrence de faune pour combattre la désignation

(1) V. surtout Greppin, 1870, p. 77 et 100.

de Glypticien (p. 118). J'ai donc été fort surpris qu'après avoir affirmé qu'en Argovie la couche à Am. tenuilobatus est au-dessous des couches à Hemicidaris crenularis (1), M. Dieulafait puisse dire (p. 140) : « De cette façon tout rentre dans l'ordre et *on voit surtout disparaître la récurrence de faune, cette autre calamité de la géologie actuelle, l'un des produits directs et fatals de la théorie des faciès.* »

Comme résumé je donne le petit tableau suivant en faisant remarquer que le trait oblique qui sépare les deux faciès de l'Oxfordien n'indique pas le parallélisme de détail, mais le mode de superposition développé dans la planche II.

---

(1) V. les pages 139 et 142 où c'est écrit en toutes lettres.

Faciès franc-comtois.		Jura occidental et méridional.			
Dieulafait	Choffat.		Etallon 1857.	Dieulafait *Montépile.*	Dieulafait *Pontet, Crozets*
	Portlandien.		Portlandien.		
	Virgulien.				
	Ptérocérien.	Couche de Valfin.	Dicératien.	Corallien.	
	Astartien.	Couche à Am. tenuilobatus.	Calcaire corallien.	A. tenuilob.	
Corallien.	Rauracien ou Corallien.	Couche de Wangen.			
Glypticien.	Glypticien ou couche à Hem. crenularis.				
A. tenuilob.	Couche à Pholadomya exaltata. Couche à Am. Renggeri.	Couche du Geissberg. Couche d'Effingen. C. de Birmensdorf.	Argovien. Spongitien.		A. tenuilob.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

Division de la chaîne du Jura — Nécessité de monographies locales. — Les faciès des terrains jurassiques. — Côté interne et côté externe de la chaîne. — Synonymie stratigraphique. — Horizon, zone, couche et niveau. — Echelle de fréquence 81
Liste des auteurs cités en abrégé 87

Ire PARTIE.

STRATIGRAPHIE ET PARALLÉLISME.

CHAPITRE Ier. — Étage callovien.

Pag.
Callovien I ou Horizon de l'Am. macrocephalus. — Ses deux faciès.
a). *Dalle nacrée.* — Synonymie. — Description. — Besançon. — Epeugney. — Ornans. — Salins. — Coupe de Clucy. — Champagnole. — Augisey. — Treffort 89
b). *Faciès à oolites ferrugineuses.* — Synonymie. — Description. — Clairvaux. — Parallélisme avec la dalle nacrée. — Saint-Claude. Saint-Rambert. — Mont-du-Chat. — Coupe de Lucey. — Coupe de Chevelu 92
Faune 95
Parallélisme dans le Jura bernois et neuchâtelois. — Rôle stratigraphique du W. digona et du Rhync. varians 96
Callovien II ou Zone de l'Am. anceps et de l'Am. athleta. — Synonymie. — Séparation en deux niveaux 101
Niveau de l'Am. anceps ou *Callovien II a.* — Description. — Besançon. — Ornans. — Epeugney. — Salins. — Champagnole. — Clairvaux. — Cressia. — Loisia. — Meillonnaz. — Confranchette. — Coupe de Valfin-sur-Valouze. — Saint-Rambert. — Mont-du-Chat. Faune 103
Niveau de l'Am. athleta ou *Callovien II b.* — Description. — Besançon. — Dournon. — Prénovel. — Saint-Claude. — Nantua. — Confranchette. 104
Faune 106

Pag.
Localités présentant un aspect particulier. — Aiguilles de Beaulmes. — Chaine du Reculet. — Coupe de la Fontaine-Napoléon. — Fort de l'Ecluse 107
Considérations sur l'ensemble du Callovien ; ses rapports avec le bathonien 109

CHAPITRE II. — Étage oxfordien.

De l'étage argovien. — Faciès de l'Oxfordien 110

Couches a Am. Renggeri. — Synonymie, — Description. — Limites horizontales 112
Faune 113

Couches a Pholadomya exaltata. — Synonymie. — Coupe de Chassey et de Fontenois-les-Montbozon. — Coupe de Palente. — Place stratigraphique du terrain à chailles. — Pholadomyen. — Confusion avec les couches du Geissberg. — Limites verticales et limites horizontales 117
Faune 123

Couches de Birmensdorf. — Synonymie. — Description. — Limites horizontales. — Banc d'Hexactinellides reposant sur le Callovien : Fort de l'Ecluse, Mont-du-Chat, Saint-Claude, Virieux-le-Grand. — Reposant sur les marnes à Am. Renggeri : Billode, Trept. — Reposant sur les couches à Phol. exaltata : Saint-Rambert, Nantua, Mont-Rivel, Andelot. — Prolongement de ces couches en dehors du banc d'Hexactinellides 128
Faune 133

Couches d'Effingen. — Synonymie. — Description. — Nécessité de la séparation des couches du Geissberg. — Faciès pyriteux. — Chatelneuf. — Saint-Sorlin. — Saint-Claude. — Ceysériat. — Saint-Rambert. — Bénonce. — Virisieu. — Trept. — Virieux-le-Grand — Mont-du-Chat. — Considération sur la faune. — Deux niveaux à W. impressa ; leur confusion par plusieurs auteurs 136
Couches du Geissberg. — Synonymie. — Description. — Chatelneuf. — Saint-Claude. — Chaine du Noirmont (Vaud). — Bugey 143
Faune des couches d'Effingen, du Geissberg et du faciès vaseux de l'horizon de l'Am. bimammatus 145

CHAPITRE III. — Jurassique supérieur.

Horizon de l'Am. bimammatus. — Synonymie. — Ses faciès 148
a). Faciès à Polypiers ou *Glypticien.* — Coupe de Val-Dessus 150
b). Faciès vaseux à Myacées 152
c). Faciès grumeleux, ... 152

Pag.
d). *Faciès grumeleux à Hexactinellides*..... 154
e). *Faciès marno-calcaire à Hexactinellides*. Récurrence des faunes. 155
Absence de fossiles au Mont-du-Chat où les couches à Am tenuilobatus semblent reposer sur l'Oxfordien. — Calcaire à chaillles de M. Falsan..... 157

CHAPITRE IV. — Passage du faciès franc-comtois au faciès argovien.

Couches du Geissberg et d'Ellingen comprises entre deux niveaux à faune du Glypticien. — *Explication de la planche II*..... 159
Profil analogue dans le Jura bernois. — Explication par l'hypothèse d'un mouvement de bascule..... 162

CHAPITRE V. — Résumé. 165

II^e^ PARTIE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CHAPITRE I. — Note sur les marnes de champ-forgeron. 168

CHAPITRE II. — Coupes locales.

N° 1. Coupe de la Billode à Chatelneuf, par M. Girardot..... 170
2. — de Prénovel..... 176
3. — d'Andelot-en-Montagne..... 177
4. — de Dournon..... 178
5. — du Bief-des-Laizines au Crouzet..... 181
6. — de l'Abergement-du-Navois..... 182
7. — du Creux-du-Crouaz..... 183
8. — du Col de Saint-Crispin, près Indrieu..... 184
9. — de Lupieu..... 185
10. — d'Evoges..... 186

CHAPITRE III. — Observations sur quelques-unes des espèces citées.

Belemnites semisulcatus Mu. — B. pressulus Qu. — B. Royerianus d'Orb. — Aptychus Berno-jurensis Th. — Ammonites cordatus var. — Am. Arolicus Opp. — Am. sp. nov. aff. hispidus. — Am. aff. denticulatus. — Am. Renggeri Opp. — Am. crenatus Brug. — Am. Bruckneri Opp. — Am. aff. Erato. — Am. convolutus im-

Pag.

pressa Qu. — Am. aff. Rhodanicus. — Am. Achilles d'Orb. — Am. bimammatus Qu. — Cardium nov. sp. — Ostrea Blandina d'Orb. — Waldheimia obovata Sow. sp. — W. digona Sow. sp. — W. Mœschi May. — Terebr. Etalloni Choff. nov. sp. — Spongiaires..... 188

SUPPLÉMENT

AUX COUCHES A AMMONITES ACANTHICUS DANS LE JURA OCCIDENTAL.

Rauracien. Les Bouchoux et Creux-du-Crouaz — *Zone de l'Am. tenuilobatus*. Apparition des Polypiers. — *Corallien de Valfin* et *Ptérocérien* des Sèches..... 199

Réponse a la note de M. Dieulafait..... 203

Table des matières..... 216

LE COLONEL DENFERT A BELFORT

Par M. le baron DE PRINSAC

ANCIEN OFFICIER D'ÉCLAIREURS DE L'ARMÉE DE BELFORT
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Séance du 8 juin 1873.

I

MESSIEURS,

La France vient de perdre un homme dont elle doit se souvenir. L'Alsace et la Franche-Comté tiendront, en particulier, à ne pas l'oublier : nous voyons, en effet, Montbéliard lui élever un monument; à Belfort, l'ancienne redoute de Bellevue s'appelle déjà DENFERT-ROCHEREAU.

Denfert, Belfort, — l'histoire ne séparera jamais ces deux grands noms; car si Belfort, la ville héroïque, a pu rester française, c'est grâce à la belle défense dirigée par le colonel Denfert. Avant Denfert, croyait-on, il fallait résister à l'abri des vieux remparts, ou du moins on n'osait rien tenter au delà d'ouvrages solides. Il jugea hardiment que les murailles ne suffisaient plus et qu'on devait porter plus loin l'effort.

Dès 1865, il réclamait inutilement, hélas! une fortification permanente aux *Perches, Hautes* et *Basses :* l'avenir prouva trop qu'il était bien inspiré, et aujourd'hui l'on s'étonne que deux points d'une telle importance, véritables clefs de la place, aient été négligés si longtemps. Les *Perches*, dominant le *Château,* peuvent assez vite le réduire ; or, le *Château* emporté, il faut que la ville se rende. Denfert arracha au conseil de défense la résolution d'utiliser ces ouvrages imparfaits; ils ne tombèrent au pouvoir de l'ennemi que le 8 février 1871, et encore parce que notre artillerie manquait d'obus.

On s'était obstiné à ne point occuper *Bellevue :* il y mit des

troupes; *Bellevue* constitua le premier objectif de l'armée allemande, qui, malgré trois parallèles, ne put s'en emparer. Le colonel Denfert avait compris que, maître de cet ouvrage, dont le canon bat le revers des *Basses-Perches*, l'assiégeant enfilerait immédiatement les fronts de droite du *Château*.

Il disputa de même à l'ennemi toutes les positions extérieures, et, quoique assiégé, tint pour ainsi dire campagne, par l'étendue de ses lignes resserrées lentement. Ne cédant le terrain que pied à pied, il sut gagner un temps précieux. En obligeant les Allemands à disperser leurs bataillons, il augmentait singulièrement sa force : la garnison, protégée par le redoutable canon de la place, sachant l'adversaire relativement faible sur chaque point du grand cercle d'investissement, devait, on le comprend, se sentir plus solide, avoir plus de confiance pour résister; en outre, elle conserva l'espace nécessaire à des milliers d'hommes que la maladie éprouva quand même, mais pas aussi cruellement, certes, que s'ils eussent été contraints de s'entasser dans d'étroites casernes et dans des casemates humides. A la veille de l'inévitable assaut qu'épargna l'ordre d'évacuation, une partie de cette garnison était encore hors des murs et des forts. L'étendue du rayon de défense avait eu un autre avantage : des bestiaux purent fournir, jusqu'au bout, de la viande fraîche pour les troupes et du lait aux hôpitaux; l'alimentation échappa ainsi à la monotonie des conserves.

L'ancien plan de défense eût terriblement simplifié la besogne du général de Treskow, qui termina son siége par où il l'aurait commencé sans le système de Denfert.

II

Mise en état de défense. — Lorsque la guerre éclata, Belfort, comme la plupart de nos forteresses, n'était point en état de défense. A son passage avec le 7ᵉ corps de l'armée du Rhin, le général Doutrelaine fit commencer les travaux; surmon-

tant de grandes difficultés, le commandant Denfert, chef du génie de la place, les poursuivit énergiquement, se résignant à sacrifier, faute de temps et de bras, une partie des faubourgs, plus considérables que la ville elle-même, et qu'on voulait d'abord conserver entièrement. Un fossé, profond de 2m à 2m 50, large de 4m, courut en ligne droite, de la *Savoureuse*, proche l'*Espérance*, au *Front-des-Faubourgs* (1) ; et un second fossé, formant un angle très ouvert au passage (2) de la route de Montbéliard, joignit l'autre extrémité de cet ouvrage, qui s'achevait, à la rivière coulant du nord au sud : au delà, de courtes tranchées, le long de la *Savoureuse,* puis le fossé continué, entourèrent le *Fourneau*. La terre extraite fournit un parapet en avant duquel disparurent jardins et maisons ; les arbres du côté sud, et ceux du bois de la *Perche,* rasé jusqu'à 600m des *Hautes-Perches,* furent coupés à 60 centimètres du sol, taillés en pointe et réunis par des fils de fer formant un réseau malaisé à franchir : une patrouille prussienne l'expérimenta devant Bellevue, pareillement garanti.

Des baraques s'élevèrent au *Vallon*. Aux *Basses-Perches*, sur l'emplacement d'un ancien ouvrage de Lecourbe, et aux *Hautes-Perches*, surgissaient, non sans peine, deux redoutes avec fossé creusé dans le roc, sauf vers la gorge : il fut question de les abandonner ; l'opiniâtreté de Denfert, qui les ferma en hâte par une palissade, les sauva. Peu avant le départ du général Crouzat, le conseil de défense consentit à leur occupation, sans admettre celle de Pérouse que nécessite pourtant la surveillance de points « dangereux (3) » cachés à la place ;

(1) Elevé avec les déblais de la tranchée du chemin de fer, à l'ouest de Belfort, le *Front-des-Faubourgs* borde cette tranchée et fait face au fort des Barres. On ferma la tranchée, aux deux extrémités, avec une palissade allant d'un ouvrage à l'autre.

(2) « Pour éviter d'interrompre la circulation, le fossé seul (couvert par un pont volant) devait traverser les routes, le parapet étant reporté en arrière pour former une barricade enfilant la route, et armée d'un canon. » (Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*)

(3) Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*

il rejeta également la ferme fortifiée de *Bellevue*, qu'il avait fallu négliger afin d'obtenir les *Perches*.

Les casernes des forts, la manutention, la caserne de l'*Espérance*, destinée à servir d'hôpital, recevaient leurs blindages, et les magasins à poudre une couche de terre. Le grand souterrain du château, à l'aide d'un plancher le divisant en étage et rez-de-chaussée, donna un espace double. Peu à peu les pièces de siége s'aménageaient.

Denfert gouverneur; défense extérieure. — Enfin, nommé lieutenant-colonel le 7 octobre 1870, colonel et commandant supérieur le 19 du même mois, Denfert succéda au général Crouzat, et il prépara la défense extérieure.

L'artillerie devait couvrir toutes les positions du dehors, protéger les garnisons des villages et appuyer les sorties : en conséquence, les grosses pièces rayées du *Château*, — notre centre, le grand soutien, — furent organisées de façon à tirer aussi loin que possible, et les batteries furent blindées. Les approvisionnements d'obus à ailettes lui paraissant mesquins, le colonel Denfert en écrivit à Paris et à Besançon ; malheureusement l'investissement empêcha l'arrivée d'un complément de ces projectiles, dont l'insuffisance eut de si fâcheuses conséquences.

Déjà les postes d'occupation des routes d'Alsace et des Vosges avaient eu quelques engagements : leur mission était, non-seulement de surveiller tous les chemins pour signaler l'ennemi, mais encore de tendre des embuscades à ses éclaireurs, de résister autant que possible à ses attaques (1) et de ne reculer qu'en combattant.

Le 1er bataillon de la Haute-Saône, à Giromagny, au pied des Vosges, gardait les routes de l'ouest au nord. En avant, au col de Bussang, deux compagnies de mobiles des Vosges,

(1) Le 14 octobre 1870, les franc-tireurs repoussaient les Prussiens qui les attaquèrent avec du canon.

une compagnie de Saône-et-Loire et les franc-tireurs de M. Keller, vers Saint-Amarin et Thann, défendaient les défilés et la route de Strasbourg.

A Dannemarie, avec deux compagnies de la Haute-Saône, deux compagnies des franc-tireurs d'Altkirch et une compagnie du Rhône, était le capitaine Thiers, chargé de détruire le viaduc de la Largue comme aussi d'éclairer la route et le chemin de fer de Mulhouse, sans perdre de vue le réseau de chemins qui relient les grandes voies de Mulhouse et de Strasbourg.

L'ennemi va investir Belfort. — Le 25 octobre, l'avant-garde de l'armée prussienne, composée de 1,000 fantassins et de 150 cavaliers, ayant quatre pièces de canon, marchait sur Mulhouse.

Immédiatement le capitaine Thiers concentra 300 hommes à Landser ; puis, le 1er novembre, apprenant que l'ennemi arrivait à Pont-d'Aspach, il les rappela.

Les Allemands, canonnant nos avant-postes, s'avançaient par la route de Strasbourg, au nombre d'environ 20,000 (1), suivant M. Keller, qui, débordé, se jeta dans les Vosges. Le soir, les Prussiens occupaient Sentheim, Soppe, Diefmatten, et lançaient, sur Balschwiller, des uhlans que notre grand'-garde repoussa.

Denfert essaie d'arrêter l'ennemi. — Le commandant supérieur porta à Gros-Magny, pour barrer la route du pied des Vosges, le 1er bataillon de la Haute-Saône, et à Roppe, avec grand'garde aux Errues, pour disputer celle de Strasbourg, un bataillon du Rhône ; il fixait la ligne de retraite de ces troupes, au nord par Eloie, Valdoie et le *Salbert ;* au nord-est par Vétrigne et les crêtes de l'*Arsot :* on devait opposer la plus

(1) C'étaient, en réalité, « les éléments de la 4e division de réserve devenus disponibles à Neuf-Brisach, plus la 1re division de réserve. » (*Guerre franco-allemande* de 1870-71, du grand état-major prussien ; traduction par M. E. Costa de Serda.)

énergique résistance et ne reculer que le moins possible, afin de retarder l'investissement ou, sinon, de forcer l'ennemi à étendre sa ligne.

Dès le matin du 2 novembre, le bataillon de landwehr de Deutsch-Krone et le bataillon de Bromberg (d'une fraction de la 1re division de réserve prussienne, dite *colonne de droite*) prirent Gros-Magny (1), aidés par l'artillerie, et descendirent à Chaux et à Sermamagny ; le bataillon de Stendal, marchant en tête de la colonne principale de la 1re division de réserve, s'empara des Errues, sans pouvoir emporter Roppe, tandis que la 4e division de réserve arrivait à Anjoutey.

Le capitaine Thiers rompait le viaduc de Dannemarie et revenait, le soir, à Belfort. Rappelé de Roppe où il semblait trop engagé et reporté, le 3, d'Offemont vers Eloie, le bataillon du Rhône fut assailli dans l'Arsot par des « contingents du bataillon de Stendal et du 1er bataillon du 25e (2). » qui l'obligèrent à se rabattre sur le hameau de la Forge.

Investissement. — Pendant ce temps, l'armée allemande s'installait au-dessus de la Savoureuse, — à Sermamagny (détachement de la 4e division de réserve), — à Châlonvillars

---

(1) Le 1er bataillon de la Haute-Saône y perdit 150 hommes. La position enlevée, les Prussiens, comme de vrais sauvages, se ruèrent sur les blessés. Un de mes camarades, le sergent Aubry, était tombé, la cuisse traversée d'une balle : il reçut plusieurs coups de crosse dans la poitrine ; c'est à cette barbarie qu'il faut attribuer sa mort, survenue après la guérison de sa blessure.

Voici, en regard de ces actes que l'histoire flétrira, un beau trait rapporté par M. Hild, dans *Belfort et les bataillons mobiles de la Haute Saône :*

« Le capitaine Gauthier (de la Haute-Saône), resté le dernier avec quelques fidèles, voit arriver sur lui, à la tête de son bataillon, un commandant prussien, superbe sur son grand cheval et se riant des balles que les nôtres lui adressent à courte distance ; le capitaine Gauthier, tirant son sabre resté jusqu'alors au fourreau, salue la bravoure dans la personne de cet adversaire, puis, lâchant une balle de son révolver, l'étend raide mort. »

(2) *Guerre franco-allemande* de 1870-71.

(colonne de droite), et de Roppe à Banvillars, par Chèvremont et Sévenans (gros de la 1re division de réserve) : « de telle sorte qu'ils (ses éléments) pussent se prêter, en temps utile, un mutuel appui, dans le cas de sorties exécutées en forces supérieures (1). » Nous nous trouvâmes investis (2) à deux heures de l'après-midi.

Sans retard, les Prussiens ébauchèrent des retranchements, et le canon de Belfort commença à gronder pour ne se taire définitivement que le 13 février 1871, après huit heures du soir.

Un bataillon du 45e de ligne, envoyé la veille au Valdoie, afin d'y remplacer le 1er bataillon de la Haute-Saône replié directement de Gros-Magny sur Belfort, passa du Salbert, d'où il avait observé le mouvement de la *colonne de droite*, au Mont : Denfert jugeait le Salbert trop avancé ; il prévoyait aussi qu'en raison de son altitude (620m) l'ennemi ne pourrait utilement (3) s'en servir.

Ressources de la place et dispositions. — Le colonel Denfert disposait de 16,200 hommes appartenant, presque tous, à la garde mobile et sachant à peine manier leurs fusils (4) ; sa cavalerie se composait de quelques gendarmes. L'artillerie comptait 300 bouches à feu, dont moitié (et même davantage) étaient des canons lisses et des mortiers, avec 400,000 kilog. de poudre, 64,000 obus de 12 et de 24 rayés, 20,000 sphériques de 15 et de 16, et un certain nombre du calibre 12, quantité de boulets pleins et beaucoup de bombes, y compris celles (5) qui dataient de Vauban et qui nous firent plus de

(1) *Guerre franco-allemande* de 1870-71.

(2) « Le 8 novembre, après l'arrivée successive des troupes laissées d'abord sur les lignes d'étapes d'Alsace, le blocus de Belfort se trouvait complété. » (*Guerre franco-allemande* de 1870-71.)

(3) Il n'y put monter que des pièces de campagne, qui tirèrent sans résultat.

(4) Nous avions brûlé chacun deux cartouches à la cible, et encore pas tous, probablement.

(5) Elles éclataient en ville et au fort des Barres, parce que les *tarets*

mal qu'aux assiégeants. Les cartouches et les vivres abondaient (1).

La garde nationale sédentaire reconnut ses places de combat. Le génie vérifia les postes et la position de leurs sentinelles, disposant lui-même les sentinelles avancées des troupes qui sortirent ainsi réparties : au bois de la Miotte, une compagnie et demie du 84e de ligne ; à Pérouse et dans les bois environnants, quatre compagnies du Rhône et une compagnie de Saône-et-Loire, se reliant à la redoute des Hautes-Perches ; à Danjoutin, relié aux Basses-Perches et au Fourneau, fournissant les grand'gardes de Froideval et d'Andelnans, surveillant la Douce et le Bosmont, deux compagnies de Saône-et-Loire et deux compagnies des franc-tireurs d'Altkirch ; au faubourg du Fourneau, deux compagnies de Saône-et-Loire ; au Grand-Bois, communiquant avec Froideval et Bellevue, deux compagnies de la Haute-Saône ayant une grand'garde à Bavilliers, qu'un chapelet de postes réunissait au Mont, déjà occupé ; enfin (2), au faubourg des Vosges, deux compagnies de la Haute-Saône, et à l'opposé, pour soutenir Bellevue, deux compagnies du Rhône à la gare. La Forge, Pérouse et Danjoutin, qui devaient se mettre en état de défense, ouvrirent leurs tranchées.

Sommation de livrer Belfort. — Le 4 novembre, le courtois général de Treskow (3) pria Denfert de lui livrer sa forteresse. Denfert, qui, le matin, avait fait appel au concours de tous

---

avaient travaillé leurs fusées : elles causèrent plusieurs accidents et on y renonça.

(1) On employa des sacs de farine pour le blindage intérieur de la façade du château.

(2) Le 7 novembre, une grand'garde à la ferme des Barres, (forte d'une compagnie du 4e bataillon de la Haute-Saône) plaçant un poste aux carrières d'Essert et un autre aux premières maisons de ce village, compléta le système ; des sentinelles mettaient Essert en communication avec Bavilliers et le Mont.

(3) Il avait établi, le 3, son quartier-général aux Errues.

pour la mémorable lutte, répondit nettement à M. de Treskow qu'il ne livrerait rien ; et il créa, le lendemain, une fonderie de projectiles (voulant, le plus longtemps possible, rendre aux Allemands leurs *politesses*), puis, le surlendemain, une batterie de campagne de trois pièces rayées de 4 et une de 12, pour développer nos relations entamées à coups de fusil, principalement au nord et au sud.

L'ennemi venait muni des plans de toutes les anciennes fortifications de Belfort (1) : il connaissait donc d'avance le point à aborder; l'attitude énergique du commandant supérieur le força néanmoins à se recueillir.

Le colonel Denfert visitant Bellevue inachevé, le 6 (2), appela aux alentours une garde de treize compagnies de mobiles renforcée, le jour suivant, de cinq autres; quatre pièces de 12 y arrivèrent.

Les fils télégraphiques des Hautes et des Basses-Perches (cette dernière redoute recevaint une pièce de 24), de Bellevue, du faubourg de France et du camp retranché, complétèrent un ensemble qui mettait tous les ouvrages en communication avec la ville.

Denfert tâte l'ennemi. — La première sortie, dirigée le 10 novembre sur Châlonvillars, après une reconnaissance de la gendarmerie, montra l'assiégeant solidement (3) établi dans

(1) Il les avait trouvés à Strasbourg, direction du génie dont relevait Belfort.

(2) Dans la nuit du 6 au 7 novembre, M. Bornèque, chassant les petits postes de Valdoie, ramena de l'usine Page deux wagons de fonte et de houille pour sa fonderie

Dans la nuit du 8 au 9, le brave capitaine Delfayet (du Haut-Rhin), n'ayant pu atteindre, avec une pièce de 24 des Barres, la ferme Lang où l'ennemi venait s'approvisionner de fourrage, alla, suivi de vingt hommes, y mettre le feu.

(3) Ayant obtenu la permission de porter le mot d'ordre au poste avancé d'Essert, je vis, après la retraite des nôtres, l'infanterie prussienne (bataillon de landwehr d'Ortelsburg) encore rangée en bataille à la tête de Châlonvillars, avec de la cavalerie prête à charger : un

ce village, et quatre pièces en batterie ; la seconde, le 11, in quiéta Sévenans, quartier-général présumé ; la troisième, le 15, appuyée par la batterie de campagne, se heurta aux retranchements de Roppe et de Bessoncourt que l'on croyait abandonnés : elle nous coûta le brave commandant Lanoir (1), les capitaines Perret et de Nerbonne, du 2e bataillon de la Haute-Saône, trois officiers blessés et cent trente hommes hors de combat ; trois canons prussiens furent démontés.

Le 19, le colonel Denfert institua les *éclaireurs* : dans la soirée du 12, il avait autorisé à s'essayer à ce rôle un sergent-fourrier du 4e bataillon de la Haute-Saône, qui partit pour Essert le lendemain matin, accompagné d'un caporal et d'un sergent. Huit compagnies de ces volontaires harcelèrent jour et nuit, durant tout le siége, les avant-postes allemands.

L'ennemi attaque et s'avance sur la rive droite ; prise du Mont. — Le 23 novembre, les assiégeants, se croyant prêts pour l'action, commencèrent, de l'ouest au nord, un mouvement sérieux : refoulés facilement d'Offemont et des abords de Froideval où nous attaquâmes, ils vinrent en nombre à Essert (2) et à Cravanche, enveloppant le Mont sans l'enlever,

---

épaulement en travers de la route, garni d'un canon, défendait l'entrée du village.

(1) « Le sergent Millotte (de la Haute-Saône) se précipite vers son cadavre et s'apprête à l'emporter sur les épaules ; ses vêtements sont criblés de balles ; il n'apporte que le képi et le sabre du malheureux commandant. » (Hild, *Belfort et les bataillons mobiles de la Haute-Saône.*)

(2) Rien, dans la matinée, ne faisant prévoir l'attaque, je profitai, pour la première fois et la dernière — hasard malheureux — de la permission qui m'était donnée d'aller à Belfort quand cela me serait nécessaire. Je confiai donc ma section d'éclaireurs à mon excellent camarade, M Hild, qui nous apportait vivres et solde, et ce fut lui qui, vers quatre heures et quart, soutint bravement l'effort de l'ennemi, très supérieur en nombre ; un sergent allemand, présent à cette affaire, me parla d'une haie derrière laquelle sa compagnie avait perdu trente hommes.

Accouru au bruit du combat, je ralliai sur la route d'Essert, que

malgré leurs ruses germaniques (1). Denfert, qui du fort des Barres surveillait le combat, fit canonner Valdoie, la route et le village d'Essert, masser des secours à la porte de France, garder le faubourg du Magasin par une compagnie de la Haute-Saône, retrancher la ferme des Barres et occuper la ferme Georges : deux pièces de la batterie de campagne furent installées à la Forge, en face du ravin de Cravanche. A huit heures du matin, le 24, trois fortes colonnes se jetèrent, avec des cris à rendre jalouses toutes les tribus sauvages, sur nos soldats épuisés (2) qui finirent par céder : les éclaireurs du 4e bataillon de la Haute-Saône, en haut (3), et ceux du 45e de

---

balayaient déjà les obus, une partie de mes éclaireurs conduits en bon ordre par l'adjudant Vinay, qui prit part volontairement à l'action du 23 et à celle du 24, avant d'être définitivement des nôtres, où sa belle conduite lui mérita l'épaulette.

(1) Les clairons prussiens nous sonnèrent la retraite

Profitant de l'ombre, l'ennemi disait sous bois : « Mobiles! ne tirez pas. » Un grand Poméranien, grâce à ce déloyal stratagème, put saisir au collet un de mes éclaireurs; celui-ci, très agile, se dégagea vivement et planta sa baïonnette, en faisant feu, dans la poitrine du gros Allemand.

Précédemment, à Essert, une patrouille ennemie longeant le Coudray, dans la direction de Châlonvillars, répondait *France!* au troisième *qui vive!* de notre embuscade.

J'avais aperçu cette troupe depuis le village : j'arrêtai ma section et m'avançai hors des jardins; quelques Prussiens tournèrent la tête de mon côté et continuèrent si bravement leur chemin que je les pris pour nos artilleurs en reconnaissance, si bien qu'aux premiers coups de fusil, redoutant une méprise, j'arrivai au pas de course.

Les méprises n'étaient pas très rares, et plus d'une fois les *moblots* nous fusillèrent en embuscade : ce qui décida le colonel Denfert à nous donner pantalons et képis garance,

(2) Avant l'attaque, ayant reconnu les positions françaises et prussiennes avec le lieutenant Bachelier, le sous-lieutenant Masquez et quelques hommes, je m'arrêtai près d'un camarade qui commandait les tirailleurs de la lisière du bois, vers Essert. Pendant que nous causions, un coup de feu retentit; — une sentinelle avait cru voir remuer un buisson — et crac! toute la compagnie disparut comme une volée de perdreaux.

(3) Pendant l'attaque, je vis venir à moi deux hommes, l'un soutenant l'autre très pâle.

— Qu'as-tu? dis-je à celui-ci.

— Mon lieutenant, je suis blessé.

— Où?

ligne, au bas de la pente du Mont, attendirent, formés en tirailleurs, que le commandant Hermann et son bataillon les relevassent dans l'après-midi.

Ce même jour, le 4e bataillon de la Haute-Saône, précédé de sa compagnie d'éclaireurs (1), menaça Essert, tandis que le 3e bataillon de marche, deux compagnies des Vosges et une compagnie du Rhône, aidés de la batterie de campagne, abordaient, par trois colonnes, le village de Sévenans : cette audacieuse expédition, à laquelle l'ennemi ne s'attendait guère, lui donna beaucoup à penser.

Le 25 novembre, les éclaireurs reconnurent le Mont et Cravanche, dont le canon de Belfort ne permettait pas l'occupation. Le commandant supérieur augmenta les petites garnisons de Pérouse et de Danjoutin ; il parcourut tous les ouvrages et ordonna des plates-formes pour retourner commodément certaines pièces qu'il désigna. En prévision du bombardement, s'organisait un service de guetteurs. Les différents quartiers se partagèrent les pompes à incendie ; on déposa des baquets pleins d'eau à chaque étage, et les maisons restèrent éclairées la nuit. Des pièces de bois, adossées aux rez-de-chaussée, formèrent des parc-éclats, espèces de corridors extérieurs où l'on pouvait se garer et circuler sans crainte de la mitraille. Le génie construisit des abris, surtout à Bellevue, dont les bâtiments ne pouvaient supporter le canon ; une tranchée joignit la gare *palissadée* à cette redoute.

Depuis l'affaire du Mont, les Allemands se tenaient cois, préparant leurs premières batteries, examinant le terrain. Bellevue leur parut le point faible, tant en raison de ses mesquines proportions que du voisinage fâcheux du ravin de

---

— Là, répondit-il faiblement en me montrant son canon de fusil troué par une balle!

(1) Les éclaireurs, au grand étonnement de l'ennemi, s'avancèrent l'arme au bras, essuyèrent un feu de mousqueterie, et, sans changer d'attitude, exécutèrent tranquillement leur demi-tour sur l'ordre du commandant.

Bavilliers, qui permettait de l'approcher de très près, abrité complètement contre ses coups : ils le prirent pour objectif.

Bavilliers pris; première parallèle contre Bellevue. — Le 28 novembre, nous perdions Bavilliers, dont la grand'garde se replia à la maison *Sibre* et à celles qui touchent presque le cimetière israélite, et, le 29 au matin, la première parallèle contre Bellevue se trouva ouverte en arrière de la *Tuilerie*. Des postes relièrent aussitôt Froideval menacé à la gare; Danjoutin mit une grand'garde au Bosmont, en deçà duquel opéraient des éclaireurs.

Le 30, les Allemands prirent possession de la *Tuilerie*, que les compagnies d'éclaireurs du 57e régiment provisoire et du 4e bataillon de la Haute-Saône leur disputaient depuis deux jours.

Le 2 décembre, une reconnaissance trouva Bavilliers inoccupé; mais la grand'garde qu'on y renvoya bien vite fut reçue à coups de fusil.

Bombardement. — Une grêle d'obus tomba le 3, à huit heures du matin, des batteries d'Essert, qui ouvraient le feu pour soixante-treize jours. Au fort des Barres, où déjà arrivaient de grosses bombes, cela nous parut très réjouissant : nous retrouvions nos tempéraments d'écoliers pour courir après les éclats que, par la suite, nous fûmes moins empressés à ramasser (1). Le grand duel d'artillerie commençait à trois mille mètres du centre de la place, et dès ce moment à l'avantage de l'assiégeant, car il fallut se résigner à ne rendre qu'un coup sur trois. Des vedettes, munies de cornes ou de trompes (2), nous annonçaient l'arrivée des *hirondelles*, comme disaient les loustics. Dans la nuit du 3 au 4, des projectiles

(1) C'eût été trop difficile. Durant ce bombardement, plus de 500,000 projectiles s'abattirent sur Belfort.

(2) L'idée en vint au lieutenant Blass, du 4e bataillon de la Haute-Saône, qui essaya, au fort des Barres, ce très utile mode d'avertissement.

incendiaires — il en pleuvait — brûlèrent la ferme de Bellevue; d'autres — quelques-uns de 32 kilogr. — brisèrent plusieurs affuts au Château et renversèrent les blindages (1).

Nos reconnaissances du 5 décembre indiquant une concentration de troupes au bois de Bavilliers, les Basses-Perches canonnèrent ce point d'où, effectivement, le 6, partit sur Froideval, à la nuit (2), une colonne d'attaque qui échoua; le village d'Andelnans, enlevé par une autre colonne, fut lestement repris. Le 7, une reconnaissance trouva peu de monde dans le bois de Bavilliers; le colonel Denfert renforça néanmoins la garnison de Danjoutin, en lui recommandant de faire bonne garde, et à propos, car, le 8, les éclaireurs du 84e nous rendirent Andelnans encore surpris.

M. de Treskow songeait probablement à pousser son mouvement du 24 novembre au delà de la Savoureuse, et à nous escamoter Bellevue qu'il croyait peu solide, le sachant construit à la hâte, peut-être point achevé.

Coup de main sur Bellevue. — Le 9 décembre, nous avions eu, dans l'Arsot, un combat avantageux; à cinq heures du soir, grâce au brouillard, quarante Prussiens précédant une colonne déjà hors de Bavilliers, arrivèrent jusqu'au fossé de Bellevue et se couchèrent sans bruit (3), attendant leurs camarades : aperçus assez tôt, très peu s'en retournèrent.

Une sortie à l'ouest de l'Arsot, le 11, en chassa l'ennemi qui laissa outils, campement et même ses vivres : ceci prouve

(1) Celui de la façade (en sacs de farine) résista parfaitement : un jour, cependant, il y eut un trou, et l'on vit au-dessous le rocher blanchi comme s'il eût neigé. Les *moblots* recueillirent cette *neige* et en firent des crêpes.

(2) Presque toutes les attaques ont eu lieu vers six heures du soir.

(3) Ils agirent de même, plus tard, à Pérouse. Une première ligne s'avançait, autant que possible, en rampant : en arrière, la seconde ligne jetait des hourrahs pour détourner l'attention : alors l'avant-garde se précipitait, surprenant les mobiles ahuris.

que si les Allemands soignent leur estomac, ils tiennent encore davantage à leur peau.

Deuxième parallèle contre Bellevue. — On voyait, depuis le matin, à quatre cents mètres devant Bellevue, la deuxième parallèle : l'ennemi renonçait donc à surprendre ce chétif ouvrage qu'avaient autrefois dédaigné les conseils de défense; il employait, pour l'obtenir, les ressources de l'art. Sous un ciel bleu, semé d'étoiles qui faisaient scintiller la plaine couverte de neige, entre minuit et une heure, les éclaireurs du 4e bataillon de la Haute-Saône essayèrent d'enlever cette deuxième parallèle, sans y réussir. Il fallut se contenter d'une fusillade à trente pas et se résigner à tracer une contre-approche (1) : partant de la redoute et longeant la route de Lyon, elle devait englober les deux maisons du poste avancé, en deçà du ravin *Sibre*, rejoindre le cimetière israélite et être garnie de sentinelles, surtout pendant la nuit.

Premier pas sur la rive gauche. — Quelques heures plus tard, une de nos reconnaissances fouillait le bois de Bavilliers, refoulant ses petits postes A une heure de l'après-midi, le 13, trois colonnes (Rhône, Saône-et-Loire, éclaireurs Porret (2))

(1) Le lieutenant commandant les éclaireurs du 4e bataillon de la Haute-Saône la traça en plein jour, et à découvert : chose singulière, l'ennemi ne chercha point à contrarier cette besogne.

(2) Énergiquement secondé par le capitaine Midroit, le capitaine Porret, du Rhône (qui, pendant tout le siége, défendit l'avant-poste de Bellevue en alternant avec les éclaireurs du 4e bataillon de la Haute-Saône), enleva, à l'arme blanche, les retranchements du sud de Bavilliers.

Un épisode de cette action montre quelle main de fer dirige l'armée prussienne.

Trop faible pour arrêter les nôtres, un poste ennemi dut se retirer. L'officier qui venait d'ordonner la retraite, s'apercevant qu'il lui manquait du monde, revint sur ses pas : trois de ses hommes, restés dans la tranchée, levaient la crosse devant les baïonnettes françaises; l'Allemand tira froidement son révolver, et, avant de rejoindre sa troupe, abattit les trois soldats qui n'avaient point obéi.

en chassèrent (1) l'ennemi qui, la nuit venue, s'emparait du Bosmont, où l'on s'aborda à coups de crosse de fusil, et d'Andelnans, où les franc-tireurs du Haut-Rhin, qui avaient repoussé quatre fois les assaillants, employèrent leurs révolvers, ne lâchant que successivement les maisons. Mille fantassins de Treskow, avec une compagnie du génie, arrivèrent jusqu'aux retranchements de Danjoutin et furent si bien accueillis qu'ils s'empressèrent de rétrograder : le colonel Denfert, cependant, quoiqu'il appréciât sa résistance, blâma le commandant du village de ne pas les avoir reconduits assez convenablement (2).

Les Allemands entamaient la rive gauche, menaçant les Perches ; le lendemain, 14, ils s'avancèrent encore sur la rive droite. Ayant délogé la grand'garde de Froideval dès cinq heures du matin, à six heures et demie ils attaquèrent celle du bois de Bavilliers qui les repoussa cinq fois ; mais vers trois heures et demie, le brave lieutenant Chailleux et ses deux compagnies du 84e durent se résoudre à la retraite (3).

---

(1) Vers le soir, le chef de l'avant-poste de Bellevue eut l'idée d'aller reconnaître le poste prussien de la *Tuilerie :* suivi de quatre hommes de bonne volonté (éclaireurs du 4e bataillon de la Haute-Saône), il s'avança jusqu'à la barricade et, constatant que l'ennemi s'était replié, rentra (sans laisser personne derrière lui) avec l'intention de porter en avant une partie de sa compagnie ; mais tandis que les éclaireurs s'apprêtaient, la nuit arriva et l'ennemi revint à la *Tuilerie.* — Cette simple excursion a subi une petite métamorphose dans le livre de la *Défense de Belfort ;* car on y lit que l'officier en cause, « après avoir occupé la Tuilerie, n'y avait laissé que deux hommes, si bien que l'ennemi y était rentré sans coup férir. »

Un brouillard épais empêcha les sapeurs du capitaine Journet de parvenir à la deuxième parallèle, probablement dégarnie en ce moment.

(2) « Après l'avoir repoussé sur nos retranchements, en lui faisant perdre beaucoup de monde, il n'y avait qu'une chose à faire, le poursuivre et reprendre aussitôt le Bosmont..... — ..... Repoussé dans ces conditions, il aurait dû être éreinté » (*Lettre à M.* Gélv.)

(3) Ces différents engagements nous coûtèrent 146 tués, blessés ou disparus.

Le 15 décembre, on entreprit une tranchée pour relier Bel levue aux Barres.

L'ennemi bombarde Danjoutin. — Il fallait Danjoutin aux assiégeants. Le bombardement de ce village commença d'Andelnans, le 18 : plusieurs maisons flambèrent.

Le commandant supérieur (1) prescrivit des travaux de défense, notamment en regard de la trouée des Perches et du Bosmont : on ne devait, en cas d'attaque, tirer qu'à très courte distance, et la garnison du Fourneau avait ordre d'accourir.

Développée en tirailleurs, dans la soirée du 20, la compagnie d'éclaireurs du 4e bataillon de la Haute-Saône fit mine d'enlever la deuxième parallèle et les batteries d'Essert; le ciel était noir, et, comme un gigantesque serpent de feu, la fusillade crépitait sur près d'un kilomètre : ce fut un grand branle-bas chez l'ennemi, qui tira de travers des volées d'obus et force bombes inutiles.

Les embrasures de Bellevue étant continuellement démolies, on y amena une pièce de 4 rayée de montagne : l'intrépide capitaine Thiers, barbe et cheveux flottants (2), ayant de la boue par dessus le képi, la manœuvrait habilement, se plaçant toujours à l'opposé du point sur lequel il voulait tirer. On entendait : « Pièce, feu ! » et après : « Sauvez la pièce ! » un obus allemand arrivait, bien ajusté, mais trop tard ; le capitaine Thiers et son *joujou* étaient déjà à l'autre bout de la redoute pour recommencer la farce.

Le 24 décembre, l'artillerie de la Justice chassa les Prussiens de Pfaffans, où seulement leurs postes demeurèrent.

---

(1) Il désigna pour la garnison de Danjoutin : quatre compagnies de Saône-et-Loire, une compagnie d'éclaireurs du Rhône (lieutenant Martin), et une compagnie des franc-tireurs d'Altkirch (capitaine Gingembre).

(2) Il avait juré de ne se raser et de ne se laisser couper les cheveux que le siège achevé ; il tint sa parole aussi vaillamment que son fortin, jusqu'à la dernière heure.

Batterie orientale du Bosmont; Pérouse canonné. — Les batteries sur la rive droite sont rapprochées. — Le 25, de la pente orientale du Bosmont, huit pièces battirent nos travaux avancés de Pérouse et les Hautes-Perches, puis la Justice, sans oublier le Château ; l'attaque de la rive gauche s'accentuait. Le 28, au matin, les batteries de la rive droite, rapprochées sur le flanc droit du ravin de Bavilliers, frappèrent les Perches, la Miotte, la Justice, et principalement le Château et Bellevue[1] : à neuf cent cinquante mètres[2], les éclaireurs de la maison Sibre fusillèrent les embrasures que canonnait crânement, à onze cents mètres, la redoute devenue un véritable enfer; quatre, cinq et même six obus tombèrent, par minute, dans ce fortin large comme la main, y rasant les embrasures, démontant les pièces aussitôt réparées et remises en position, tuant ou blessant les artilleurs.

Accroissement considérable du feu. — L'ennemi apprêtait d'autres batteries. Le 2 janvier 1871, de la tête de Bavilliers, une paire de canons Krupp cracha, contre le Château, les fameux *enfants de troupe*[3] de 78 kilogr., pendant qu'Essert bombardait le hameau des Barres. Le 7, du Bosmont (côté de Danjoutin), douze pièces tirèrent sur ce village, sur les Perches, sur Bellevue et toujours sur le Château ; de la première

(1) L'avant-poste ne fut pas épargné : un des premiers coups renversa la cheminée de la maison Sibre, observatoire que venait de quitter l'officier de la Haute-Saône y commandant : quand, plus tard, les batteries du Bosmont et de Danjoutin eurent aussi troué la pauvre maison, un vieux sergent de Crimée me disait : « Nos murs ressemblent à de la dentelle. »

(2) L'ennemi avait ses tranchées à 150 mètres de la contre-approche et à 300 mètres de la redoute

(3) Ces gaillards-là percèrent, « comme à l'emporte-pièce, » un blindage composé d' « un plancher de pièces de sapin de 50 à 60 centimètres d'équarrissage, d'une couche de rails jointifs, champignons en l'air, c'est-à-dire 12 centimètres d'épaisseur de fer, d'un mètre de fumier, de deux mètres de terre, et enfin d'une couche de rails à plat. » (Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*)

parallèle arrivèrent des bombes à Bellevue; Pérouse, que deux compagnies de la Haute-Saône vinrent renforcer et à qui Denfert recommanda de bien veiller, reçut des obus de la gare de Chèvremont; une batterie de mortiers, à la lisière du bois de Bavilliers, distribua ses *marmites* (1) à Danjoutin, à la gare et aux faubourgs. Bellevue, accablé, retira enfin ses pièces des embrasures, continuant le feu seulement avec des mortiers et le *joujou* du capitaine Thiers.

En même temps que les canons de Treskow se rapprochaient et étendaient leur action sur la rive droite, le général prussien méditait, sur la rive gauche, un second empiètement.

Prise de Danjoutin. — En effet, surprises avant minuit, les deux compagnies de Saône-et-Loire qui devaient garder la trouée des Perches et la partie de Danjoutin voisine du Bosmont, s'enfuirent (2), sans résister, vers le *Moulin :* l'ennemi put, couvert par le remblai du chemin de fer, isoler la garnison et l'envelopper. La nuit était noire. Un sergent, du Fourneau, vint en hâte avertir le colonel Denfert qui refusa de le croire sur parole, tant la chose paraissait impossible : on avait à peine entendu quelques coups de fusil. Cependant il fit sonner le *garde à vous!* et télégraphia aux Perches et à Pérouse. Les commandants ignoraient complétement l'attaque; tout à côté, celui des Basses-Perches répondit : « Je veille et ne vois rien qui puisse confirmer cette nouvelle. » Point satisfait, Denfert envoya MM. Châtel et Degombert au Fourneau. Le capitaine Degombert, parti en éclaireur, tomba vers le chemin de fer, sous une grêle de balles, et ses vingt hommes se sauvèrent. Deux compagnies du 84e couraient remplacer cinq compagnies de Pérouse devant marcher sur

(1) On baptisait encore les bombes, les *alouettes*, parce qu'en l'air, elles font entendre une sorte de gazouillement produit par leurs anneaux mobiles; et les obus, les *hirondelles*, à cause de leur course rapide.

(2) Sauf ce qui fut pris.

Danjoutin, par le pied des Perches, tandis qu'une autre surveillerait le passage à niveau du chemin de Vézelois. Le capitaine Gaubert et les compagnies du Fourneau passèrent entre les redoutes, pour tourner le remblai : la mitraille du Bosmont les obligeant à reculer, puis une grosse colonne d'infanterie s'avançant de Vézelois, on renonça à reprendre Danjoutin, qui nous eût coûté trop de monde et où nous laissions pourtant sept cents hommes.

Les Allemands commencèrent de suite une tranchée à la droite du village emporté, et, le jour paru, Bellevue expédia un joli coup de canon aux pionniers à découvert.

Un douanier apportait, comme pour nous consoler, une dépêche du consul de France à Bâle, annonçant l'armée de Bourbaki. Le commandant supérieur s'empressa d'en informer la garnison, et tous les cœurs tressaillirent de joie et d'espérance : la France ne râlait donc pas ! — Elle arriverait cette heure bénie de la délivance...

L'ennemi, cependant, poursuivait son œuvre, ébauchant dès le 9 janvier, à la gauche de Danjoutin, entre le chemin de fer de Besançon et le tournant de la route de Montbéliard, de nouvelles batteries que le Château cribla de boulets. Les batteries de Bavilliers et du Bosmont, tout en le lui rendant généreusement, bombardèrent avec fureur les Perches, dont le colonel Denfert s'empressa d'augmenter les avant-postes de façon à conjurer toute surprise; il renforça également Pérouse (où s'allumèrent plusieurs incendies) de notre bataillon du 84e, confiant le commandement de cette position à son solide chef, M. Chapelot, bien secondé par un ancien capitaine du génie, le commandant Lang, qui dirigeait les travaux du village et la construction des abris ordonnés dans le bois des Fourches.

Nos obus s'épuisent; Denfert crée une réserve. — Denfert, se préoccupant de la diminution graduelle de nos obus (1), ra-

(1) La fonderie n'en pouvait donner plus de 200 par jour.

tionna, en conséquence, les pièces rayées, créant une réserve *in extremis*, employant les bombes et les boulets pleins autant que faire se pouvait, adjurant, plus que jamais, les commandants des positions extérieures à veiller.

Le canon de Bourbaki est entendu. — On avait entendu la canonnade au loin, derrière Châlonvillars. L'assiégeant s'agitait et ralentissait son feu. Le sous-préfet de Montbéliard nous avertit de la victoire de Villersexel, et, le 15, le bruit de la bataille se rapprochant toujours, la fusillade retentit dans les directions d'Héricourt et de Frahier : on l'écoutait debout sur le rempart; la population elle-même était sortie de dessous terre pour partager cette émotion.

Tentatives de Denfert. — Le commandant supérieur supposa que le général de Treskow pouvait bien avoir distrait des opérations du siége une partie de ses troupes, pour les porter du côté de l'action. Afin de vérifier cette hypothèse, trois reconnaissances partirent : l'ennemi, tâté dans l'Arsot, à Chèvremont et entre Bavilliers et Essert, où l'on arriva assez près des batteries, se montra partout en forces.

Avant la chute du jour, Belfort, saluant l'armée de l'Est, fit feu de toutes ses pièces, et le Château disparut dans un épais nuage blanc. — Ah ! comme nos cœurs battaient.

Durant la nuit, les avant-postes attendirent impatients : la nuit s'écoula lente et calme; personne ne vint à nous. Mais dès l'aurore, le combat reprit plus vif que la veille : le canon grondait surtout à la gauche, derrière Châlonvillars, roulant sa grosse voix comme le tonnerre des grands orages de la montagne; la fusillade crépitait continue, les feux de pelotons ou les décharges de mitrailleuses s'y mêlaient brusquement, par saccades.

Le colonel Denfert voulut tenter un effort sur Essert, dont l'armée de Bourbaki était proche, selon toute apparence. Le

commandant Chabaud (1), qui eut son manteau troué par un éclat d'obus, mena dans cette direction, quatre fois, sous les balles et sous la mitraille, à deux cents mètres des retranchements ennemis, le 4e bataillon de la Haute-Saône et trois compagnies du Rhône. Le capitaine Dubois, qui le précédait, conduisant bravement les tirailleurs, arriva à quatre-vingts mètres de la batterie des Carrières ; ses mobiles, genoux en terre, fusillèrent artilleurs et fantassins pendant près de trente minutes, puis rejoignirent le bataillon qui soutint la fusillade à droite une demi-heure encore ; un mouvement de l'ennemi, essayant de le tourner par le Mont, l'obligea de rentrer.

Sur la rive droite, les Prussiens ne tiraient presque plus, mais ils gratifiaient de leurs *schrappnels* l'avant-poste de Bellevue, renforcé d'une compagnie du Rhône (2).

Les reconnaissances de la nuit du 16 au 17 janvier confirmèrent les renseignements du 15 : nous ne pouvions qu'attendre. Le 17, nous vîmes, avec un serrement de cœur, tomber la neige qui semblait jeter un linceul sur nos espérances, et, le 18, l'armée de l'Est s'éloigna comme un navire qui passe sans secourir le naufragé. Nous ne devions plus entendre le canon de Bourbaki, et pourtant nous ne cessions d'espérer. Denfert écrivait : « Il ne faut pas que nos espérances de dé» blocus prochain nous fassent perdre de vue l'organisation » sérieuse de la lutte, d'autant plus que le déblocus n'est pas » la paix et ne pourra avoir pour résultat immédiat que d'im» primer plus d'activité et d'énergie à l'ensemble de la dé» fense. »

---

(1) Ancien officier de l'armée d'Afrique, et des meilleurs, il avait beaucoup de sang-froid : un jour, un obus éclata tout près de lui ; je le croyais perdu ; mais dès que la fumée qui l'enveloppait se fut dissipée, je le vis drapé dans son grand manteau, continuant tranquillement son chemin.

(2) Le capitaine de cette compagnie apprit aux éclaireurs qu'ils allaient prendre part à la sortie, mais aucun ordre n'arriva.

Hélas! cette lettre à peine écrite, arriva la nouvelle de nos revers et de la triste retraite de l'armée de l'Est.

L'armée de l'Est éloignée, le bombardement reprend sa vigueur; krupps à Danjoutin. — L'ennemi recommençait énergiquement son feu, s'adressant principalement au Château (1), comme d'habitude, aux Perches, à Pérouse et à ses abords : un obus des krupps amenés à Danjoutin fit sauter, le 20 janvier, l'abri à projectiles du bastion 11 (Château) avec vingt-six artilleurs du Haut-Rhin (2) ; le 21, six pièces tirèrent à la batterie campée entre le chemin de fer de Besançon et la route de Montbéliard.

Un redoublement de feu présageait une attaque; — on le savait par expérience.

Le commandant Chapelot demanda la batterie de campagne, qui vint s'installer aux Carrières situées à droite du chemin de Roppe, couvertes par des retranchements ainsi que le village de Pérouse. Au nord, trois compagnies du 84e, trois compagnies du Rhône et les éclaireurs du 84e gardaient le bois des Fourches, la coupure du chemin de Roppe, les Carrières, le bois sur Merveaux (3) et la coupure de la route de Bessoncourt. Au sud, les franc-tireurs d'Altkirch étaient à la coupure du chemin de Chèvremont; le 2e bataillon de la Haute-Saône, une compagnie du 84e et les éclaireurs du 45e, occupaient le bois en avant des Perches, partiellement couvert par des retranchements, et la coupure de Vézelois. Au centre restaient, dans les retranchements du village, la compagnie de Saône-et-Loire que commandait M. Thibaudet, et, en réserve, deux compagnies du 84e.

---

(1) « L'ennemi avait tiré sur cette seule pièce (Catherine) plus de 60,000 coups. » (Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*)

(2) Un second obus blessa mortellement le lieutenant, M. Simotel, qui accourait.

(3) Des abattis d'arbres couvraient, de distance en distance, la lisière de ces bois.

Prise de Pérouse. - L'attaque commença vers minuit, à la sinistre lueur d'un grand incendie. Poussant de grands cris, l'ennemi se précipita sur le bois en avant des Perches (1) : le bataillon de la Haute-Saône et les franc-tireurs se replièrent. Au bout d'un instant, les mêmes cris retentirent entre le chemin de Chèvremont et la route de Bessoncourt, aux abords des Fourches et du bois sur Merveaux : une vive fusillade et les obus de la batterie de campagne accueillirent les assaillants, et, tandis que les éclaireurs du 84e se portaient à la coupure de Bessoncourt, une compagnie de réserve arrivait pour soutenir les retranchements de la droite de Pérouse. Puis, les Prussiens ayant forcé la coupure de Roppe et pouvant dès lors tourner notre position, la seconde compagnie de réserve se porta à leur rencontre : elle fut rejointe par les éclaireurs du 84e, aux Carrières, où était déjà une compagnie du 84e. A cinquante mètres, coup sur coup, deux feux de peloton accueillirent les Allemands qui reculèrent : leurs officiers les ramenèrent « pendant plus de deux heures » et sans plus de succès, car chaque fois le capitaine Perrin, « vigoureusement secondé par le capitaine Aubert, » les reçut « de la même manière. » A quatre heures et demie du matin, « l'assaillant se retira et renonça à se frayer le passage auquel, à juste raison, il attachait une si grande importance (2). »

L'ennemi abandonnait donc l'idée d'envelopper Pérouse, mais il possédait les bois qui l'avoisinent, et, aussitôt son artillerie prête, le village serait certainement écrasé. Le commandant Chapelot, qui évalue à douze mille le nombre de ses adversaires, pensa qu'il fallait se retirer à l'instant, une retraite de jour devant causer des pertes trop grandes et inutiles : Denfert l'approuva et fit rentrer la garnison.

---

(1) Les Prussiens renouvelèrent leurs ruses du Mont. La première ligne criait, dans l'obscurité : « A moi ! par ici la 1re, par ici la 6e ; formez-vous ; » et plus d'un pauvre diable, pris de cette manière, fit, bien à contre-cœur, le voyage d'Allemagne

(2) *Rapport* du commandant Chapelot.

Les Allemands avaient, croyait-on, perdu le dixième de leur monde; nous, quatre-vingt-seize hommes et cinq officiers.

Défense des Perches. — Il ne restait plus à M. de Treskow qu'à enlever les Perches qui, depuis l'occupation de Pérouse par ses troupes, demeuraient exposées à un coup de main : en effet, on pouvait très bien parvenir, la nuit, à « la gorge » de nos deux redoutes avancées, dont l'une était fermée par » une simple palanque, et l'autre par un petit épaulement (1). » Pour éviter cette surprise, le colonel Denfert mit aux *Carrières*, entre les Hautes-Perches et le Château, une grand'garde qui détacha un poste à la coupure de la route d'Altkirch, pratiquée à mi-chemin de Pérouse : ce poste communiquait avec une autre grand'garde en avant de la Justice. En outre, des tranchées devaient relier les Hautes-Perches, d'un côté à la Justice, de l'autre aux Basses-Perches, et ce dernier ouvrage à la Savoureuse; le 3e bataillon de marche avait l'ordre d'appuyer la défense des fortins. M. Chapelot prit le commandement du Fourneau, occupant le Moulin et détachant deux compagnies de son bataillon aux Basses-Perches.

Des pièces de 16 furent installées à la Justice pour battre Pérouse. « Dix pièces de gros calibre blindées et casematées étaient toujours prêtes au cavalier » du Château; « des fiches limitant la course des affûts à droite et à gauche permettaient de retrouver toujours à coup sûr, le jour comme la nuit, les points occupés par les nôtres, et le tir, minutieusement repéré chaque soir, nous assurait, quoique à douze cents mètres en arrière, des feux aussi précis que si nous eussions été dans les ouvrages mêmes. » « A l'aide de lanternes de trois couleurs (2), correspondant aux attaques sur le flanc droit, sur le flanc gauche et en capitale, réservant les feux alternatifs pour le fort cerné (3), » on connaîtrait le point à canonner.

(1) Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*
(2) Système du commandant Montrond.
(3) Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*

Enfin la batterie de campagne avança, du Fourneau, deux pièces pour défendre le pied des Perches.

Pendant les nuits, deux compagnies des faubourgs de la rive droite travaillèrent aux tranchées, fournissant une section à la gorge de chaque redoute, laquelle section détachait devant elle (à la distance de soixante à quatre-vingts mètres et de quarante en quarante mètres) des sentinelles doubles, dont l'une employée à creuser un abri. Le commandant supérieur voulait que ces abris fussent multipliés « afin de tromper l'ennemi. » Son ordre ajoutait : « En cas d'attaque, les sentinelles feront feu en se repliant sur la garde de tranchée qui soutiendra l'attaque de manière à empêcher l'ennemi d'arriver à la gorge du fort. »

Première parallèle contre les Perches. — Dans la nuit du 21 au 22 janvier s'ouvrit, à sept cents mètres environ, et montant du passage à niveau de Danjoutin, la première parallèle contre les Perches.

Assaut des Perches. — Le 26, à sept heures du soir, des fantassins et des soldats du génie allemand, munis d'outils, ayant gravi la pente des Basses-Perches, puis rampé, sautèrent dans le fossé pendant que la garnison courait aux parapets. Deux autres colonnes, à droite et à gauche, chassant nos travailleurs, s'emparèrent des tranchées ; mais une vive fusillade les força de se retirer, et ceux des ennemis qui s'étaient jetés dans le fossé durent se rendre. Le poste du Moulin captura seize des fuyards.

Le canon de la redoute, aidé par la fusillade et par les pièces de campagne du Fourneau, soutenu puissamment par les feux du Château, — qui balayaient l'espace compris entre les deux fortins, la gauche des Hautes-Perches et la droite des Basses-Perches, — avait repoussé les troupes qui s'avançaient pour appuyer l'attaque.

Presque simultanément, trois à quatre cents hommes arrivant du bois et précédés d'une compagnie de pionniers, atta-

quaient de front les Hautes-Perches : aperçus par les sentinelles qui leur crièrent : « Qui vive ! » ils répondirent audacieusement : « France ! ne tirez pas ; » mais on savait à quoi s'en tenir, et la mousqueterie, accompagnée d'une grêle d'obus, les refoula. En même temps, deux autres colonnes se portaient vers la gorge, par la gauche ; ces Prussiens répondirent également « France ! » en poussant des hourras, au *Qui vive !* du capitaine Journet qui dirigeait les travailleurs de la tranchée : un feu roulant arrêta, entre la redoute et le Château, les hardis assaillants et les contraignit à se déployer en tirailleurs. Les nôtres rentrèrent au fort après avoir tiré leurs dernières cartouches. Très à propos accouraient les éclaireurs du 45e (1), et, derrière eux, trois compagnies du 3e bataillon de marche, arrivé aux Basses-Perches à la fin de l'action : la tranchée abandonnée fut reprise, et l'ennemi se retira, nous laissant des prisonniers. A huit heures et demie, tout était fini.

Nous avions, en somme, pris 7 officiers allemands et 218 de leurs sous-officiers ou soldats ; de notre côté, nous avions 41 blessés et 13 morts ou disparus : parmi les morts, malheureusement, le brave capitaine Journet frappé de trois balles. L'ennemi dut trouver dans ses rangs bien des places vides (2).

---

(1) Conduits par le sous-lieutenant Jobard. — Toujours bon camarade et brave, A. Jobard était ce sergent qui partit pour Essert avec le fourrier chargé de l'essai des éclaireurs.

(2) On voyait aux abords des Perches, mouchetant la neige, une quantité de taches noires que les pillards visitèrent.

Un mobile du Rhône me montra une lettre maculée de sang, prise sur le cadavre d'un officier prussien : c'était le dernier message de sa femme ; une balle avait à la fois traversé la lettre de l'épouse et le cœur de l'époux.

Un autre mobile, du 4e bataillon de la Haute-Saône, n'ayant plus de chaussures, avisa les bottes d'un gros Allemand : un pied posé sur le ventre du mort, il s'apprêtait à tirer vivement la semelle, quand celui-ci commença de geindre. Le mobile se sauva, préférant aller nu-pieds.

Les ivrognes s'attaquèrent aux gourdes, mais n'y trouvèrent qu'un détestable mélange d'absinthe et d'eau-de-vie destiné à donner aux

Le colonel Denfert systématiquement opposé aux armistices, ordonna de ramasser les cadavres français avec des brancards, sous la sauvegarde du drapeau blanc, et de les laisser sur le terrain si les Prussiens contrariaient l'opération.

Il félicita les commandants des redoutes; sa lettre, pour les Basses-Perches, contenait les ordres suivants : « Placez vos sentinelles avancées de bonne heure, afin que vos hommes aient le temps de se porter sur les remparts; augmentez surtout vos sentinelles de nuit, qui devraient être au nombre de plus de quatre. Enfin secouez votre artillerie, pour qu'elle tire dans la journée d'aujourd'hui contre l'ennemi, et qu'elle sache bien ce qu'elle a à faire une autre fois en cas d'attaque. »

L'avenir des Perches préoccupait justement Denfert, qui investit du commandement des faubourgs M. Chapelot, chargé seul désormais de fournir aux redoutes les renforts nécessaires.

Deuxième parallèle contre les Perches. — L'assiégeant n'ayant pu enlever ni les Hautes ni les Basses-Perches, les bombarda furieusement (1) de ses batteries rapprochées, sans négliger notre citadelle, sans épargner Bellevue; et il ouvrit, la nuit suivante (27-28 janvier), sa deuxième parallèle, à la fois devant les Hautes-Perches, à une distance de quatre à cinq cents mètres, et devant les Basses-Perches; il reliait, à la fin du mois, ses nouvelles tranchées aux anciennes, malgré les boulets du Château, et mettait, derrière ses pionniers, des tirailleurs fusillant jour et nuit tout ce qui se montrait sur la fortification des Basses-Perches. Aux Hautes-Perches, on ripostait; mais l'artillerie des deux redoutes, où pleuvaient

---

soldats d'outre-Rhin, pour l'attaque, la fièvre qu'ils n'ont point naturellement.

(1) « Quant à son tir, il reprend sa régularité habituelle, c'est-à-dire qu'il s'élève à sa moyenne normale de dix à douze mille coups par jour. » (Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*)

les bombes et les obus à balles, restait à peu près éteinte. C'était un curieux spectacle de voir, le soir, les satanées *marmites* du Bosmont décrire leur courbe élevée, tomber devant les Basses-Perches et ricocher gracieusement pour éclater avec fracas dans l'ouvrage vivement éclairé.

Prévoyant la chute prochaine des fortins impossibles à conserver, on cessa les travaux de tranchée des Perches et l'on se prépara à transformer en abris les rez-de-chaussée des casernes de la ville.

Danjoutin canonna le *Moulin* et força le poste à se réfugier dans les abris du Fourneau. Une batterie s'étant précédemment établie au Valdoie pour tirer sur la Forge, trois ou quatre volées de 24, de la Miotte et de la *Tour des Bourgeois*, l'avaient réduite au silence : des pièces volantes reprirent la besogne depuis la croupe du Salbert, sans grand succès; mais, le 3 février, la batterie du *Bois-sur-Merveaux* éteignit les feux de la Justice.

Nos adversaires nous lançaient des billets disant : « Messieurs! j'ai l'honneur de vous annoncer que Paris a capitulé le 29 janvier, deux heures et quarante-neuf minutes après midi..... Les armées du Nord et de l'Ouest ont l'armistice de trois semaines pour préparer la paix. »

La capitulation de Paris! Y pouvait-on croire (1)? Toutefois la nouvelle de l'armistice s'empara des imaginations. Pourquoi serions-nous les seuls à continuer la guerre, commençait-on à se demander, pourquoi attendre? Aujourd'hui nous tenons encore; demain, depuis les Perches, l'ennemi

(1) Un soldat polonais osa venir raconter cela aux éclaireurs, à l'avant-poste de Bellevue; mais l'officier de la Haute-Saône qui commandait interrompit l'orateur en le conduisant chez le capitaine Thiers. Ce pauvre diable répétait en chemin : « *Ah! grosse malheur! — capoute...* » Et il expliquait, dans son jargon, qu'il était père de six enfants. L'officier qui l'avait pris le rassura et lui fit présenter un verre d'eau-de-vie : « Nix, » dit-il, craignant peut-être qu'on l'empoisonnât; l'officier lui-même y ayant trempé les lèvres, son prisonnier dit aussitôt : « Ià, ià, » et il avala le *schnaps* d'un seul trait.

nous écrasera misérablement : à quoi aura donc servi notre résistance !

Des journaux français confirmant ces renseignements d'abord jugés apocryphes, Denfert se décida à écrire au général de Treskow :

« Dans l'intérêt de l'humanité, je désirerais connaître les événements qui se sont passés en France dans ces derniers jours. Je viens donc vous prier de vouloir bien autoriser un des officiers de mon état-major à traverser les lignes prussiennes pour se rendre à Bâle. »

Denfert envoie un officier à Bâle. — Treskow expédia aussitôt un sauf-conduit, et le capitaine Châtel partit avec une lettre pour le consul de France.

Les Perches étaient réduites au silence, leurs remparts de terre tombaient dans le fossé où arrivaient presque les travaux d'approche; il fallait sans retard sauver l'artillerie : le commandant supérieur la fit sortir et ordonna d'ouvrir les gorges afin de faciliter la retraite (1).

Abandon des Perches à l'ennemi. — Le 5 février, deux sections seulement gardaient les tranchées; le 7, deux compagnies occupaient les redoutes avec ordre de ne se retirer qu'au dernier moment. Vers midi, le 8, l'ennemi, profitant du brouillard et surprenant les sentinelles avancées des Hautes-Perches, descendit la contre-escarpe, chassant en même temps les défenseurs des tranchées à gauche et à droite : la garnison sortit en tiraillant. Aux Basses-Perches, les assaillants furent mieux reçus et on ne leur abandonna l'ouvrage que lorsqu'ils atteignirent l'escarpe : une bonne fusillade des nôtres, en retraite sur le Fourneau, accueillit l'entrée du *vainqueur*.

De toutes parts, les obus s'abattirent sur les fortins délaissés. Des Prussiens, traînant du matériel, y montaient en

(1) Un fanal blanc, porté par un soldat à l'arrière-garde, devait instruire notre artillerie de cette retraite.

courant et en sortaient plus vite encore : souvent, en chemin, un projectile les arrêtait. Avant de commencer leurs batteries à la gauche des Hautes-Perches et à la droite des Basses-Perches, les Allemands bouleversèrent les redoutes qu'ils ne pouvaient occuper. La perte de ces ouvrages détermina l'abandon de notre poste du *Moulin* et la rentrée des pièces de campagne qui défendaient la route de Danjoutin.

La mitraille de M. de Treskow travaillait assez bien. « Dès son établissement à Essert, l'artillerie prussienne avait attaqué le Château, et ses coups de revers nous avaient obligés à déloger les hommes et à déranger l'armement, qui ne tenait compte que d'une attaque directe; de Bavilliers, elle nous avait forcés par ses coups d'enfilade à retourner nos pièces; de Danjoutin, par ses feux d'écharpe et surtout par la puissance de ses projectiles, elle nous avait contraints à vider nos abris ; elle allait aujourd'hui, contournant toujours cette position centrale, s'établir droit devant elle, elle allait lutter de face contre le Château, et non plus à trois mille mètres, mais à onze cents mètres (1). »

La situation n'était pas belle : nous allions être, selon toute apparence, anéantis à bref délai ; le découragement venait, et les cerveaux faibles accusèrent le colonel Denfert d'immoler Belfort à sa vanité. — « Il fallait en ces moments terribles compter avec l'opinion publique, pour être mieux maître de chacun ; c'est ce qui décida le gouverneur à céder, non dans le but probable d'obtenir un armistice, mais dans le but plus certain de se procurer un refus écrit qu'il pût rendre public (2). »

Denfert demande un armistice. — Denfert se résigna donc à envoyer un parlementaire à M. de Treskow.

« Général, lui écrivait-il, j'ai appris par les journaux les événements de ces derniers jours, et je sais aujourd'hui,

(1) Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*
(2) Id.

d'une manière positive, qu'un armistice général existe et que nous sommes seuls à continuer les hostilités.

» Dans ces conditions, je crois devoir, au nom de l'humanité, vous demander la conclusion d'un armistice jusqu'au retour de M. le capitaine Châtel, qui me rapportera sans doute des instructions du gouvernement français. »

M. de Treskow répondit :

« Il m'est impossible de consentir à l'armistice proposé, attendu que j'ai pour mission de m'emparer de la forteresse le plus tôt possible, et qu'en conséquence il m'est interdit de perdre du temps. »

Le commandant supérieur informa habitants et soldats de cette réponse, ajoutant :

« Nulle force militaire, quelque considérable qu'elle soit, n'est en mesure de briser avant un certain temps la résistance de la place. Que la population et la garnison soient prévenues également que leur sort dépend de la continuation de notre résistance jusqu'à la conclusion de la paix. »

Le bombardement redoublait. Denfert fit distribuer une ration de vin et d'eau-de-vie pour rendre un peu d'énergie aux troupes épuisées; le *Front-des-Faubourgs,* qu'il avait fallu dégarnir, fut réarmé, et le quart des troupes de garde resta toute la nuit au parapet, relevé de deux en deux heures.

Batterie aux Perches. — Le 9 février, le commandant supérieur autorisa la vente de vivres aux habitants qui en manqueraient. Le 10, au matin, une douzaine de mortiers et huit canons ouvrirent le feu aux batteries des Perches, écrasant le Château et la Miotte : le gouverneur s'était déjà préoccupé des pièces à abriter contre ces batteries auxquelles ripostèrent la Miotte et les Barres, ainsi que les artilleurs du Château fusillant, depuis le *grand cavalier,* les canonniers et les pionniers allemands; cette riposte gêna la construction d'autres batteries entre les deux redoutes.

Le dénouement, c'est-dire l'assaut, ne pouvait longtemps

tarder. Aussi conservions-nous précieusement nos derniers obus pour le moment fatal : en attendant nous ne répondions qu'avec nos pièces lisses et nos mortiers à la mitraille prussienne. Plus d'un officier prévoyant éprouva la lame de son sabre.

Troisième parallèle contre Bellevue. — Le général de Treskow, qui avait l'ordre de s'emparer de la place coûte que coûte, reprit l'attaque de Bellevue dont l'occupation devait contribuer à l'écrasement du Château : dans la nuit du 12 au 13, ses pionniers creusèrent devant l'avant-poste (1) de la maison Sibre, à gauche de la Tuilerie, une tranchée d'au moins cent mètres (troisième parallèle) sur laquelle tirèrent les éclaireurs ; mais les balles ne frappaient que les outils de l'ennemi, et les travailleurs, abrités déjà par la terre rejetée, continuèrent leur besogne (2).

Nouvelle sommation de rendre la place. — Le 13 au soir, M. de Treskow somma de nouveau, et très énergiquement, le colonel Denfert de se rendre ; il menaçait tout simplement « de réduire Belfort en un monceau de cendres et d'ensevelir les habitants sous les décombres. » Le gouverneur, inébranlable dans sa résolution d'aller jusqu'au bout, ne voulait pas même répondre, lorsque lui parvint, expédiée par M. de Bismarck au quartier-général prussien, une dépêche de notre ministre Picard ainsi conçue :

Le gouvernement autorise la reddition de Belfort. — « Le commandant de Belfort est autorisé, vu les circonstances, à

---

(1) En outre, un *crapaud* lui lançait, des retranchements de la *Tuilerie*, de petites bombes ; celles qui n'éclataient pas nous servirent à jouer aux boules.

(2) Les éclaireurs, occupant le cimetière israélite, avaient rangé plusieurs képis rouges sur les dalles du mur, percé de meurtrières par lesquelles ils ripostaient au feu de la *Tuilerie* ; de temps à autre, après une décharge de l'avant-poste prussien, des farceurs faisaient tomber deux ou trois képis : alors on entendait un hourrah joyeux chez les Allemands très fiers de leur adresse !

consentir à la reddition de la place. La garnison sortira avec les honneurs de la guerre et emportera les archives de la place. Elle ralliera le poste français le plus voisin. »

Le devoir douloureux de conclure un armistice (1) s'imposa à Denfert : « c'était le moyen d'attendre un *avis direct* du gouvernement. » Le gouverneur envoya à Bâle M. Krafft, pour y recevoir les communications du ministère.

Ordre de suspendre le feu. — Ce fut vers huit heures et demie, au moment où les éclaireurs du 4e bataillon de la Haute-Saône allaient se porter en avant, afin d'inquiéter les travailleurs de la tranchée allemande, qu'arriva l'ordre de suspendre le feu.

Le 14 février, une dépêche de Paris, adressée à notre consul de Bâle, confirma celle de M. Picard ; MM. Châtel et Krafft rentrèrent immédiatement à Belfort, et, le 15, à huit heures du soir, le commandant Chapelot et le capitaine Krafft se présentèrent à Pérouse comme plénipotentiaires du colonel Denfert, déclarant que le gouverneur ne voulait absolument pas de défilé devant l'armée prussienne : ils signèrent, le 16, le traité de reddition. Cette convention disait :

Traité de reddition. — « 1° Le colonel Denfert, sur l'autorisation spéciale qui lui a été donnée, vu les circonstances, par le gouvernement français, remet au lieutenant-général de Treskow la place avec ses forts.

» 2° La garnison, en raison de sa valeureuse défense, sortira librement avec les honneurs de la guerre, et elle emmènera les aigles, drapeaux, armes, chevaux, équipages et appareils de télégraphie militaire qui lui appartiennent spécialement, ainsi que les bagages des officiers et ceux des soldats, et enfin les archives de la place.

---

(1) La dépêche par laquelle il l'annonça aux commandants des positions, disait : « Néanmoins ne suspendez pas les travaux et surveillez avec autant de vigilance que d'habitude. »

. . . . . .

» 6° Les blessés et les malades restant dans la place seront, dès leur rétablissement, menés par convois jusqu'à la ligne de démarcation la plus voisine; ils emporteront leurs armes. Ceux qui seront impropres au service militaire seront renvoyés dans leurs foyers. »

Départ de la garnison. — L'évacuation commença le lendemain. Denfert passa devant nous, pâle, triste, comme désespéré de n'avoir pu faire davantage. Pourtant le général Le Flô, ministre de la guerre, lui écrivait :

« Recevez, colonel, pour vous et vos braves soldats, l'expression de ma douloureuse et bien ardente sympathie, et soyez, auprès de la patriotique population de Belfort, l'interprète des sentiments de reconnaissance et d'admiration des membres du gouvernement et de la France entière. »

Le 18 février, semblable au capitaine qui, le dernier, quitte son vaisseau, le gouverneur sortit de sa forteresse avec la dernière colonne, dont les sentinelles attendirent les sentinelles allemandes qui devaient les relever.

La garnison, munie de vivres pour douze jours et de cartouches, emmenant une batterie volante de six (1) pièces de 4 rayées de campagne, ainsi qu'une mitrailleuse qui n'avait jamais servi (2), marcha sur Grenoble par force chemins détournés : là, Denfert nous fit ses adieux.

« Malgré tous vos efforts, disait-il dans une de ses proclamations, les malheurs de la patrie ont obligé la place de Belfort à subir la souillure de l'étranger; mais du moins elle nous est conservée et elle pourra, dans l'avenir, nous servir de boulevard contre de nouvelles attaques, et nous aider à préparer la revendication de notre territoire. »

Pour lui, tout n'était pas fini : déjà il songeait à la revanche.

---

(1) Nous manquâmes de chevaux pour en enlever davantage.

(2) C'était un essai de M. Bornèque.

III

Telle est, pas à pas, l'histoire de cette longue défense qui étonne et qu'il faut admirer ; voilà, Messieurs, l'œuvre du colonel Denfert : bien sienne, puisque l'ayant conçue, il l'exécuta, sans se soucier d'un conseil formellement opposé à son système. J'ai cru devoir vous l'offrir complète, parce que le génie de Denfert s'y montre pleinement, parce que celui que je dois vous faire connaître s'y révèle tout entier : sa vraie physionomie m'a semblé devoir mieux se dégager de l'exposé des faits que de simples appréciations.

Le trait principal du caractère de cet homme, que les revers n'abattirent jamais, c'est la ténacité. Reformant ses lignes aussitôt qu'on les rompait, n'abandonnant du terrain arraché qu'une portion aussi petite que possible, toujours prompt à reprendre l'offensive, Denfert ne cessait d'inquiéter ses adversaires en menaçant leurs positions, tantôt sur un point, tantôt sur un autre ; il retardait leurs travaux par de fréquentes attaques dont il savait varier l'importance et l'effet, selon les circonstances ; il les fatiguait par les courses perpétuelles d'insaisissables éclaireurs qui ne laissaient aux avant-postes ni trêve ni repos : et il obtint de rendre circonspect, sinon timide, un ennemi qui, habitué trop facilement à vaincre, ne connaissait plus les obstacles. L'énergique défenseur de Belfort prolongea la lutte au delà de ce qu'on pouvait espérer d'une place — parfaitement connue de l'état-major prussien — forte, il est vrai, mais n'ayant à son service, sauf quelques vieilles moustaches, que des soldats improvisés, la plupart paisibles paysans enlevés de la veille à leur charrue ; sa fermeté donna le droit à la garnison de sortir avec armes et bagages, sans défiler, en regardant fièrement les soldats de Guillaume qu'elle rencontrait sur son chemin, prête à combattre s'il l'eût encore fallu. Son intelligence et son patriotisme permirent à la France de

garder, comme une pierre d'attente, un lambeau de notre pauvre Alsace.

Le vaillant colonel repose, non loin de sa forteresse, dans un glorieux linceul ; son ombre continuera de veiller sur Belfort !

On a reproché à Denfert de n'être pas sorti de la place qu'il avait à défendre. Il l'apprit durant le siége, se contentant, pour toute réponse, de hausser les épaules : son arme était le compas beaucoup plus que le sabre. Qu'aurait-il fait dehors, lui qui connaissait les moindres recoins de sa citadelle et les moindres replis du terrain qui l'environnait, lui qui savait tout en temps opportun et à qui rien n'échappait? Et d'ailleurs, la place d'un général en chef a-t-elle été jamais au milieu de la mêlée, hors le cas où tout est perdu !

Et croyez-vous qu'il eut peur ? — Ce n'était point un conscrit. D'honorables blessures reçues à la tranchée, en Crimée, témoignent assez qu'il ne redoutait guère la mitraille ; il craignait une seule chose : laisser prendre Belfort, que la France lui avait confié et qu'il devait rendre à la France.

Au reste, les besoins et les soucis de la défense le retenaient devant ses plans et ses cartes, où il suivait minutieusement l'ennemi, cherchant à le deviner, s'étudiant à parer ses coups, au moins à les atténuer, à empêcher qu'ils ne fussent mortels.

On a dit que le colonel Denfert commit des fautes :

1° En envoyant à Gros-Magny un seul bataillon sans artillerie.

D'abord notre seule artillerie mobile, la batterie de campagne créée le 6 novembre, ne pouvait, le 2, soutenir le 1er bataillon de la Haute-Saône ; et puis il s'agissait, non de livrer bataille, mais de résister dans la mesure du possible (1),

(1) « Attendez-le (l'ennemi) de pied ferme s'il se présente, portaient les instructions ; éclairez-vous avec le plus grand soin. Si vous êtes obligé à la retraite, vous vous replierez, par la route d'Eloye, sur Val

derrière la coupure (1) d'une route taillée dans un flanc de rochers, avec une ligne de retraite couverte, pour les deux tiers, par le canon de Belfort.

2° En laissant trop longtemps et sans abris, au Mont, le 1er bataillon de la Haute-Saône ?

Le bataillon occupa douze jours cette position ; auparavant un bataillon du 45e de ligne y était resté pendant neuf jours. On ne put construire les baraquements primitivement projetés parce que la place manquait de matériaux ; on dut se résoudre à des gourbis faits de rondins et de planches de vieilles caisses à biscuits. « Il fallut renoncer à faire faire le travail par des corvées venues chaque jour exprès de la ville. Les jours étaient trop courts, et le chemin assez long faisait perdre des heures précieuses. D'autre part, en y employant la garnison même du Mont, on arrivait à l'impuissance si on la relevait fréquemment, car le jour du relèvement était perdu pour le travail, et le lendemain peu profitable, les hommes n'étant pas encore au courant. — De toute force, on fut conduit à allonger le séjour des troupes au Mont jusqu'à l'achèvement des baraques. C'était bien pénible ; mais la situation n'avait pas d'autre issue, et tout ce qu'on put faire fut de leur donner, comme vêtement supplémentaire, des vestes d'infanterie (2). »

---

doye et le Salbert, en vous servant des bois et des obstacles de cette route! » (*Dépêche* du 1er novembre au commandant Petitguyot.)

Le grand état-major prussien, qui ne se gêne nullement pour critiquer, ne trouve pas cet essai de résistance anormal ; il constate que la lutte a été « longue et acharnée, jusque sur les hauteurs de Petit-Magny : » la tentative de Gros-Magny était donc permise.

(1) Cette coupure « était suffisante pour retarder les transports d'artillerie et les mouvements de cavalerie pendant plusieurs jours ; si, au lieu de déblayer, l'ennemi choisissait une autre route, il lui fallait ou passer le long de l'Arsot, sous le canon de la place, ou se résoudre à un vaste détour. » Malheureusement les mines ne jouèrent point ; malgré les mobiles de la Haute-Saône qui « essayaient avec des allumettes de faire prendre les mèches, et soufflaient sur le feu, au risque de sauter les premiers, » (Huld, *Belfort et les bataillons mobiles de la Haute-Saône.*)

(2) Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*

3° En n'occupant ni Essert ni Cravanche?

Notre position du Mont réduisait le rôle de ces villages à celui de grand'gardes.

Les retranchements prescrits au Mont devaient englober Cravanche, que les éclaireurs du 45e défendirent bravement le 23 novembre 1870. L'occupation sérieuse d'Essert aurait trop étendu nos lignes, car alors il eut fallu s'installer à la Côte (1) et au Coudray (2) : un poste avancé, à l'arrière d'Essert, se reliait à Bavilliers et au Mont.

---

(1) La Côte était plus accessible à l'ennemi qu'à nous-mêmes.

(2) Depuis le Grand-Salbert, je vis, après la mi-novembre, au Petit-Salbert, un épaulement gazonné : des embrasures, émergeait la gueule brillante de plusieurs canons allemands ; l'ennemi avait par conséquent des postes au *Coudray*.

Un auteur a trouvé « fantastique » le *récit* « d'un poste chassé de ce bois où (prétend-il) il n'y en eut jamais. » Comme je dirigeais l'expédition, il me pardonnera de le contredire et de constater qu'il avoue cependant avoir été « salué un matin d'un feu nourri qui partait du bois » en question. Il est vrai qu'il ajoute : « C'étaient les éclaireurs qui, embarrassés de leurs cartouches, sans doute, fusillaient, à défaut de Prussiens, quiconque se présentait, même du côté de la place. » *Sans doute!* notre auteur n'ose pas affirmer complètement : il fait bien, car les éclaireurs, souvent en embuscade de nuit, menés au feu soir et matin, n'étaient pas du tout *embarrassés de leurs cartouches* ; jouissant de leurs facultés non moins que leurs camarades du 4e bataillon de la Haute-Saône, ils n'éprouvèrent, ni à ce moment ni plus tard — je le déclare — le besoin de tirer sur des amis.

Détail charmant : M. *** parle d'un *feu nourri*. Les éclaireurs constituaient donc une troupe assez importante? — A ce moment, on y comptait neuf hommes, le chef compris : formidable effectif pour tant de tapage!

Hors de la forêt (et même un peu loin du théâtre de l'action), il ne vous fut guère possible, cher M. ***, d'observer ce qui se passait sous bois. Souffrez qu'on vous renseigne. Au bas d'une pente du *Coudray*, une sentinelle allemande nous cria d'abord, de son trou-abri : « Verda! » Après quoi des hourrahs retentirent : la fusillade, commencée à courte distance, dura quelques minutes ; un mouvement en avant fit détaler l'ennemi. Mais bientôt les Prussiens revinrent renforcés, tirant sur les éclaireurs qui rentraient : leurs balles sifflèrent, paraît-il, à vos oreilles ; vous eûtes grand tort de les prendre pour des balles françaises, et, sur ce, d'échafauder une petite histoire.

4° En ne faisant pas assez pour se rapprocher de Bourbaki ?

C'était au général Bourbaki à se rapprocher de Belfort ; le colonel Denfert fit ce qu'il pouvait : éprouver les lignes d'investissement ; et, les trouvant partout solides, attendre que l'avant-garde de l'armée de l'Est se montrât. S'il eût aventuré plus de monde sur Essert, son effort se fut brisé contre la redoutable position de Châlonvillars ; et que serait-il advenu de cette troupe facile à tourner par le Mont et par Bavilliers ou Buc ? La tentative du 16 janvier a été néanmoins jugée *sérieuse*. L'assiégeant « en conçut un instant de stupeur ; ses canonniers, nous l'avons su depuis, à court de munitions, s'apprêtaient à enclouer leurs pièces et à se replier sur Essert, quand, renonçant aux avantages obtenus, le commandant Chabaud jugea à propos de battre en retraite (1). » — Ajoutons que cet officier supérieur ne voulut point se laisser envelopper, car « des troupes ennemies sortaient d'Essert, les unes pour garnir les tranchées, les autres pour gagner le Mont et prendre de là à revers nos deux lignes de tirailleurs (2). »

On a encore reproché à Denfert d'avoir laissé prendre Danjoutin et de n'avoir pas fait aboutir la démarche tentée par le Conseil fédéral, pour la sortie des femmes, des enfants et des vieillards.

A Danjoutin, le commandant supérieur ne cessait de recommander la vigilance : le manque de vigilance nous coûta la perte de cette position.

Si la grand'garde de Saône-et-Loire avait résisté, au lieu de s'enfuir, toute la garnison se fut trouvée debout dans un instant (3) et à ses postes de combat.

---

(1) Hild, *Belfort et les quatre bataillons mobiles de la Haute-Saône.*

(2) Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*

(3) « Il faut que chaque officier soit logé avec ses sous-officiers et sa section dans la même maison ou grange, de façon qu'à la première alerte l'officier et les sous-officiers de chaque section conduisent les hommes au feu eux-mêmes, et soient sûrs que pas un ne faillira à son devoir. Ils doivent user de leur révolver au besoin. Il faut de plus que chaque section soit à proximité de son poste de combat et que la ré-

« La défense de Danjoutin était aussi insensée après le 1er janvier que devait l'être notre assaut des Perches (1), » affirme un officier allemand. Je ne suis pas de son avis : nous reçûmes convenablement nos assaillants du 26 janvier, et nous avons gardé, pendant une semaine encore « *après le 1er janvier,* » Danjoutin pris comme l'on sait; or, sept jours de plus ou de moins ont leur importance : — sept jours de moins, c'était l'occupation des Perches sept jours plus tôt, et l'écrasement du Château avancé d'autant...

Le 17 décembre 1870, une députation suisse, au nom du président de la Confédération, essaya d'arracher aux dangers d'un effroyable bombardement, les femmes, les enfants et les vieillards de Belfort.

Le 12 du même mois, le gouverneur avait refusé, pour cet objet, l'armistice que sollicitait le préfet. « Avant l'investissement..., j'ai moi-même, lui répondit-il, invité bien des personnes à partir. — Je suis encore disposé à donner des laissez-passer pour sortir de la place aux femmes et enfants pour lesquels vous me signalerez cette mesure comme sans inconvénients..... Plusieurs femmes sont déjà parties avec leurs enfants depuis le blocus. »

Le colonel Denfert n'aimait pas à parlementer avec son adversaire, considérant les pourparlers « comme très préjudiciables (2) à la défense » devant les nécessités de laquelle, en somme, tout doit s'incliner. Cependant, à la réception de la lettre du président de la Confédération, il s'empressa d'écrire au préfet :

« Je suis disposé à accueillir cette demande dans les limites compatibles avec les intérêts de la défense. »

Et remerciant le président de la Confédération, il lui écrivait :

---

serve ait sa place intégralement marquée. » (*Lettre* au commandant Gély.)

(1) Hild, *Belfort et les quatre bataillons mobiles de la Haute-Saône.*

(2) « J'ai déjà remarqué que chaque fois qu'un parlementaire parais-

« ..... L'armistice forcé qu'exige le départ des femmes, enfants et vieillards ne pourra avoir lieu qu'entre dix heures du matin et trois heures de l'après-midi. Cet armistice comprendra non-seulement la cessation absolu du tir de part et d'autre, mais encore l'interdiction, pour l'armée assiégeante, d'exécuter aucun travail de tranchée pendant sa durée (1). »

M. de Treskow reçut une copie de cette lettre, qui disait encore :

« Si ces conditions sont acceptées, tant par vous, Monsieur le président, que par le commandant en chef des troupes prussiennes, je suis prêt à m'entendre sur la fixation du jour de l'armistice. »

M. de Treskow fit la sourde oreille.

Le gouverneur, à qui on semble imputer comme un crime sa raideur envers le général prussien, dut être choqué de ce silence que rien ne justifie; aussi, le 6 janvier 1871, le maire et le préfet étant revenus à la charge, il répondit :

« M. le général de Treskow n'ignore pas que mes conditions sont élémentaires..... Les choses doivent donc rester au point où elles se trouvent, à moins que M. le général de Treskow n'accepte les propositions que j'ai faites au président de la Confédération helvétique, et dont je lui ai donné connaissance. »

Ces lignes et les suivantes témoignent de l'indomptable énergie du colonel Denfert :

« La guerre qu'ils nous font (les Allemands) est une guerre de race.

» En présence d'une telle situation, quelle doit être notre conduite? Etre implacables vis-à-vis de l'ennemi, tant qu'il est debout et en armes sur notre territoire; ne lui demander

---

sait, il en résultait un fâcheux effet moral dans la garnison. Ce serait bien pis si un parlementaire était envoyé aujourd'hui et pour le but que vous m'indiquez. » (*Lettre* au préfet de Belfort.)

(1) Il est clair que le colonel Denfert ne pouvait laisser l'ennemi poursuivre ses travaux tout à son aise.

aucune grâce quelconque, et n'en accepter aucune de lui (1). »

Les moyens d'intimidation n'avaient nulle prise sur le caractère de Denfert. Au général de Treskow qui lui demande de se rendre, il répond, le 4 novembre 1870 : « Nous savons tous quelle sanction vous donnerez à vos menaces, et nous nous attendons, Général, à toutes les violences que vous jugerez nécessaires pour arriver à votre but ; mais nous connaissons aussi l'étendue de nos devoirs envers la France et envers la République, et nous sommes décidés à les remplir. »

Le 13 février 1871, M. de Treskow, maître des Perches, y ayant de formidables batteries qui vont broyer tout ce qui reste debout, écrit au commandant supérieur de Belfort : « Je sais que mes nouveaux moyens d'attaque coûteront énormément de sang et que par suite beaucoup de personnes civiles seront atteintes. Je considère donc comme de mon devoir, avant de recommencer mon attaque, et je vous prie de rechef de vouloir bien peser si le temps n'est pas venu où vous pourriez avec honneur me rendre la place. — *Belfort n'est plus à sauver pour la France.* — ..... J'attendrai douze heures. »

Attente inutile ! Le gouverneur, réservant ses derniers obus pour l'assaut, ne daigna pas répondre. Voici ce qu'il écrivait au capitaine Thiers après avoir lu le message prussien :

« Je viens de recevoir du général de Treskow une sommation insolente de rendre la place, sous la menace d'un bombardement formidable dont nous n'avons eu aucune idée jusqu'ici, et qui commencera, si je n'ai pas répondu d'ici à douze heures, par une proposition acceptable de capitulation. Naturellement, je ne répondrai rien. » Beau caractère et noblement français !

Le colonel Denfert garda jusqu'au bout sa fermeté. Un ba-

---

(1) *Lettre* au préfet et au maire de Belfort. — Il avait écrit précédemment au commandant Gély : « Je ne veux avoir, tant que je serai assiégé, aucune communication avec l'ennemi. »

taillon faiblit (1), il le dissout et disperse ses éléments dans d'autres corps ; une compagnie refuse d'aller à l'ennemi ou abandonne son poste, il traduit devant la cour martiale ceux qui la commandent (2). Il prescrit aux officiers d'user de leur révolver, si la discipline l'exige. Il n'admet pas le découragement. Après avoir consigné les cafés et les auberges où le troupier pérore, il menace l'officier lui-même :

« Que les officiers sachent que j'ai l'œil sur eux, sur leur conduite, et que je serai impitoyable pour les manquements qui me seront signalés, et pour ceux dont le bataillon ou la compagnie se signalera par un esprit de mutinerie ou de mauvais vouloir pour leur service, qui, dans ce moment et eu égard aux circonstances, est plus coupable que jamais. Notre situation, sans précédents dans l'histoire, nous impose des devoirs exceptionnels ; soyons-en dignes. »

Sa sévérité atteint jusqu'aux chefs de corps :

« Quand on ne veut pas apporter plus de zèle à son service, dans les circonstances où nous sommes, on n'accepte pas de commandement. »

Cette fermeté, cette sévérité ne l'empêchaient nullement d'être bienveillant : je me souviendrai toujours de la paternelle façon dont il m'accueillit quand, pour la première fois, je franchis le seuil de son cabinet avec les modestes galons de sergent-fourrier ; je fus tout étonné de me sentir si peu embarrassé en face du grand chef et de pouvoir répondre si facilement à ses questions. J'observai avec quelle habileté il sondait son homme et le retournait pour utiliser aussitôt ce qu'il découvrait de bon en lui et de profitable à la défense.

---

(1) Cela arriva au 2e bataillon de la Haute-Saône qui, à part quelques exceptions, s'était dérobé pendant l'incendie de Bellevue, et aux éclaireurs du 45e (compagnie Arnal), trop mous à l'affaire de Bosmont, le 13 décembre 1870.

(2) Exemples : les officiers de la compagnie d'éclaireurs du 57e régiment provisoire ; ceux de la grand'garde de Saône-et-Loire, lors de la prise de Danjoutin.

Il ne négligea aucun secours, réclamant ce dont chacun disposait. Dans sa dédicace de la *Défense de Belfort,* il dit : « J'ai admis à venir discuter avec moi, non-seulement les officiers auxquels je voulais confier le commandement des positions ou des opérations militaires, mais encore tous ceux qui croyaient pouvoir donner un avis utile à la défense. »

Ce système lui valut de ne se tromper que bien rarement dans ses choix et d'avoir d'excellents lieutenants pour le seconder. D'ailleurs, « chaque fois qu'il fallait nommer à un emploi quelconque, il ne le faisait qu'après mûre délibération, et après s'être entouré de tous les renseignements possibles (1). »

Les détails de défense des ouvrages et des positions extérieurs l'occupèrent constamment.

« La fatigue des troupes, écrivait-il au commandant de Danjoutin, vient de ce que les hommes ne sont pas uniquement préoccupés de leurs devoirs militaires, qui leur imposent de consacrer systématiquement au repos et au sommeil le temps où ils ne sont pas de service, que ce repos se prenne de jour ou de nuit. Ils gaspillent, en n'agissant pas ainsi, une partie de leur énergie. La plus grande faute que commettent les troupes, surtout les mobiles peu expérimentés, c'est d'être toujours plus ou moins désordonnés. Ce désordre se manifeste par l'isolement des efforts des officiers, sous-officiers et soldats... » En signalant le mal, il indiquait le remède.

A Pérouse, à la Gare, il recommandait de ne se point déchausser et d'avoir fusil et sac à côté de soi, la nuit. Il enjoignait aux officiers de se grouper avec leurs hommes le plus près possible de leurs postes de combat.

Même dans l'ombre, son artillerie épiait l'ennemi. Il réunit une commission d'officiers de cette arme pour étudier le meilleur mode de tir (tir concentré sur une seule embrasure, ou tir dispersé). « M. Choulette était de plus chargé d'installer

(1) Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*

au Château un appareil d'éclairage électrique, de fabriquer des ballons pour emporter nos dépêches, et enfin de faire disposer une pièce de canon sur une locomotive pour agir le long de la voie (1). »

Il songeait à tout. Lorsque le numéraire manqua, il créa un papier-monnaie ayant cours forcé dans la place : un dépôt de billets de banque en garantissait la valeur (2).

Après le terrible accident du bastion 11, « le gouverneur donna l'ordre aux batteries d'artillerie des enceintes basses du Château de ne plus garder dans leurs abris, près de leurs pièces, que quelques charges pour être à même de répondre de suite aux attaques de vive force (3), » et encore, fit-il placer ces charges dans des caissons entourés de terre.

S'apercevant que les parlementaires, dont M. de Treskow abusait au début du siége, venaient tantôt par une route et tantôt par une autre, Denfert soupçonna une reconnaissance déguisée, et fit savoir à MM. les envoyés allemands qu'il tirerait sur eux, s'ils ne se présentaient à l'avenir par la porte du Vallon : à partir de ce moment, il n'en revint plus.

Il remarquait les moindres choses : les Prussiens ayant, un jour, tiré des obus de petit calibre, il ordonna de vérifier quels projectiles on recevait, pour savoir s'ils ne provenaient point de batteries de campagne substituées aux batteries de siége, en vue de la retraite.

D'une très grande franchise, il instruisait, au moyen de

---

(1) Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*

Le besoin de rails et de traverses pour les blindages rendit inutile la locomotive armée.

Quelques affûts ayant été brisés à Bellevue, par le recul des pièces, Denfert en indiqua la cause : les plates-formes devaient être trop courtes.

(2) Et pourtant certains négociants n'en voulurent pas, ou les prirent comme s'ils nous eussent fait une grâce.

D'autres trafiquants, de cette cité à laquelle nous apportâmes notre or et notre sang, nous demandèrent le 20 0/0 pour le change de nos billets de banque, *même le jour du départ!*

(3) Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort.*

proclamations, la population et la garnison de chaque événement ; s'il se trompait, il osait l'avouer : « lorsque une erreur s'était glissée dans un rapport, il savait écrire publiquement à l'officier injustement accusé, pour le relever du blâme (1). » Ce trait, à lui seul, révèle un grand caractère.

L'Histoire, Messieurs, dira que le colonel Denfert a bien mérité de la Patrie !

---

(1) Thiers et de la Laurencie, *La défense de Belfort*.

TABLE DES MATIÈRES.

I

Pag.
Introduction..... 220

II

Mise en état de défense de Belfort..... 221
Denfert gouverneur; défense extérieure..... 223
L'ennemi va investir Belfort..... 224
Denfert essaie d'arrêter l'ennemi..... 224
Investissement..... 225
Ressources de la place et dispositions..... 226
Sommation de livrer Belfort..... 227
Denfert tâte l'ennemi..... 228
L'ennemi attaque et s'avance sur la rive droite; prise du Mont.... 229
Bavilliers pris; première parallèle contre Bellevue..... 232
Bombardement..... 232
Coup de main sur Bellevue..... 233
Deuxième parallèle contre Bellevue..... 234
Premier pas sur la rive gauche..... 234
L'ennemi bombarde Danjoutin..... 236
Batterie orientale du Bosmont; Pérouse canonné. — Les batteries sur la rive droite sont rapprochées..... 237
Accroissement considérable du feu..... 237
Prise de Danjoutin..... 238
Nos obus s'épuisent; Denfert crée une réserve..... 239
Le canon de Bourbaki est entendu..... 240
Tentatives de Denfert..... 240
L'armée de l'Est éloignée, le bombardement reprend sa vigueur; krupps à Danjoutin..... 242
Prise de Pérouse..... 243
Défense des Perches..... 244
Première parallèle contre les Perches..... 245
Assaut des Perches..... 245
Deuxième parallèle contre les Perches..... 247
Denfert envoie un officier à Bâle..... 249
Abandon des Perches à l'ennemi..... 249
Denfert demande un armistice..... 250

Pag.
Batterie aux Perches..... 251
Troisième parallèle contre Bellevue..... 252
Nouvelle sommation de rendre la place..... 252
Le gouvernement autorise la reddition de Belfort..... 252
Ordre de suspendre le feu..... 253
Traité de reddition..... 253
Départ de la garnison..... 254

III

Caractère de Denfert ; appréciation de son système de défense.... 255

REVUE RÉTROSPECTIVE

SUR QUELQUES POINTS FONDAMENTAUX

DANS L'ANALYSE SPECTRALE

Par M. Marcel CROULLEBOIS.

Séances des 9 février et 9 mars 1878.

Je me propose de vous indiquer un procédé NOUVEAU pour obtenir, *d'une manière nette, sans avoir recours à de longs préparatifs*, le renversement de la raie *D*, caractéristique du sodium. Outre l'intérêt didactique que les professeurs attacheront sans doute à cette forme, tout à fait réduite, d'une expérience célèbre, les physiciens y verront une vérification élégante des principes théoriques qui ont guidé Kirchoff et Bunsen dans leurs mémorables découvertes.

Mais une exposition *immédiate* de mon travail ne pourrait être saisie que par un petit nombre de personnes, et j'ai l'ambition de me faire comprendre par tous mes confrères..... de bonne volonté. Dans ces vues, il m'est indispensable de remonter aux principes fondamentaux et de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les points principaux de la question qui va nous occuper. Bien que cette œuvre de vulgarisation, dans une matière aussi délicate, soit quelque peu pénible, je ne désespère point d'y réussir, et j'aborde résolûment cette tâche, persuadé que je puis compter, m'étayer sur votre bienveillance et votre sympathie.

Lorsqu'on fait tomber un faisceau de rayons solaires sur un prisme de verre, il éprouve, outre une déviation géométrique, un épanouissement physique, une *coloration*. Effectivement, sur un écran placé derrière le prisme, on voit une image allongée, colorée d'une infinité de teintes. Cette image

est le *spectre solaire*. Elle offre d'abord un rouge sombre qui s'éclaire peu à peu, en même temps que sa couleur passe *insensiblement* à une teinte orangée ; à son tour, et par une dégradation continue, cet orangé se transforme en jaune, le jaune en vert, le vert en bleu, après quoi viennent l'indigo et le violet. Le spectre nous offre ainsi une succession de couleurs distinctes en nombre infini ; mais, comme on ne peut les nommer toutes, on les a rapportées à sept types principaux, rangés par ordre de déviation décroissante, ce sont :

Violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

Lorsqu'on examine le spectre solaire, on le voit traversé par un nombre considérable de raies *obscures, parallèles, plus ou moins nettes, réparties irrégulièrement* dans toute la longueur du spectre. Frauenhofer, qui les observa le premier avec succès, en compta plus de 600 : il en dressa la carte. Cette carte est devenue classique et a servi de base à toutes les recherches ultérieures dont le spectre solaire a été l'objet. Pour y fixer un certain nombre de points de repères destinés à faciliter l'indication des diverses parties du spectre, Frauenhofer fit choix de quelques raies bien visibles et les désigna *par des lettres*. Les physiciens ont adopté ces désignations et s'en servent continuellement pour la description des spectres lumineux qu'ils obtiennent dans diverses circonstances.

Les trois premières raies, *A*, *B*, *C*, sont dans le rouge, *A* à l'extrémité sombre, *C* près de l'orangé ; *D* occupe la partie la plus brillante du spectre, entre l'orangé et le jaune ; *c'est une des raies les plus nettes, c'est la plus précieuse, à cause de sa situation moyenne*. Le jaune en contient trois qui sont très vives, la dernière est désignée par *E*. Le vert en renferme trois, presque équidistantes, dont la moyenne est représentée par *F*. La raie *G* se voit entre le bleu et l'indigo. *H* est très large et termine le violet ; on ne la voit que dans l'obscurité complète.

Voilà la *description succincte* des raies obscures du spectre solaire :

Ces raies ont une signification : si la lumière solaire, telle qu'elle nous arrive, renfermait rigoureusement tous les rayons possibles, depuis l'extrême violet jusqu'à l'extrême rouge, si chaque degré de réfrangibilité avait son rayon élémentaire correspondant, toutes les places dans le spectre seraient occupées, et il n'y aurait aucune interruption d'un bout à l'autre de la bande spectrale. Mais supposez que dans la lumière blanche solaire quelques rayons élémentaires fassent défaut, le prisme met ce défaut en évidence par des espaces vides, par des raies obscures correspondant aux divers rayons qui manquent. *Les lignes noires du spectre signifient donc que la lumière*, que nous envoie le soleil, est incomplète, apparemment parce que quelques-uns de ces rayons élémentaires se sont déperdus en route. Le spectre est comme une espèce de *clavier des couleurs* qui renferme toutes les nuances, en commençant par le violet et finissant par le rouge, de même que le clavier d'un instrument musical renferme toutes les notes, depuis la plus grave jusqu'à la plus aigüe ; mais le *clavier* spectral est *imparfait*, il y manque quelques touches dont la place vide est occupée par des traits obscurs.

Que faut-il pour obtenir une lumière exempte de ces imperfections? Il suffit de prendre pour source lumineuse un corps solide chauffé à blanc, une sphère incandescente de platine par exemple. Les corps solides ou liquides, amenés à l'incandescence, donnent toujours un *spectre continu*, sans intervalles obscurs.

Les apparences sont entièrement changées, lorsqu'on décompose par un prisme le rayonnement des *gaz incandescents*. Ces substances donnent des spectres discontinus, formés d'un certain nombre de raies brillantes et colorées que séparent de larges espaces obscurs. Parmi les exemples que nous devons citer, il convient de dire que la lampe à alcool salé émet une lumière jaune, livide, composée d'une double raie, laquelle se subdivise encore quand on multiplie le nombre des prismes. Tous les sels métalliques, qu'on mêle à l'alcool, offrent, à la

simplicité près, des résultats analogues. Si c'est un sel de cuivre ou d'argent, la flamme est colorée en vert et montre, dans son spectre, des raies vertes très brillantes, différentes pour le cuivre ou pour l'argent. La flamme est rouge avec la strontiane, parce que son spectre est formé d'un groupe de raies rouges.

En résumé, les corps gazeux, à *l'état incandescent*, produisent des spectres présentant une suite de raies brillantes, *spéciales à chacun d'eux;* les corps solides ou liquides au contraire, rendus lumineux par une température très élevée, ne donnent jamais lieu qu'à des spectres *continus*, sans *aucune apparence de raies brillantes.*

Les choses en étaient là, lorsqu'un fait capital vint établir une corrélation intime entre les deux espèces de raies, les *obscures du spectre solaire*, les *brillantes des flammes colorées.* Voici ce fait : il y a coïncidence entre les raies obscures du spectre solaire et les raies brillantes de certaines flammes colorées. Ce fait a été observé, pour la première fois, par Foucault, en 1849, dans ses expériences sur l'arc de lumière électrique produit entre deux cônes de charbon. Il fit tomber sur l'arc lui-même une petite image solaire formée par une lentille convergente, ce qui permit d'observer à la fois superposés le spectre électrique et le spectre solaire. Dans le spectre de l'arc apparaissait la double LIGNE brillante du sodium, qui *coïncidait* exactement avec la double LIGNE noire *D* de la lumière solaire.

A ce fait, déjà si important dans la science, Foucault en ajouta un autre : en faisant déborder l'un sur l'autre les deux spectres, la raie *D* lui apparut plus noire qu'à l'ordinaire dans la lumière solaire, tandis qu'elle se détachait en clair dans le spectre électrique. Il en conclut que l'arc offrait un milieu singulier, qui émet pour son propre compte les rayons *D*, et qui, en même temps, les absorbe, lorsque ces rayons viennent d'ailleurs.

Ce fait important du renversement d'une raie signalé

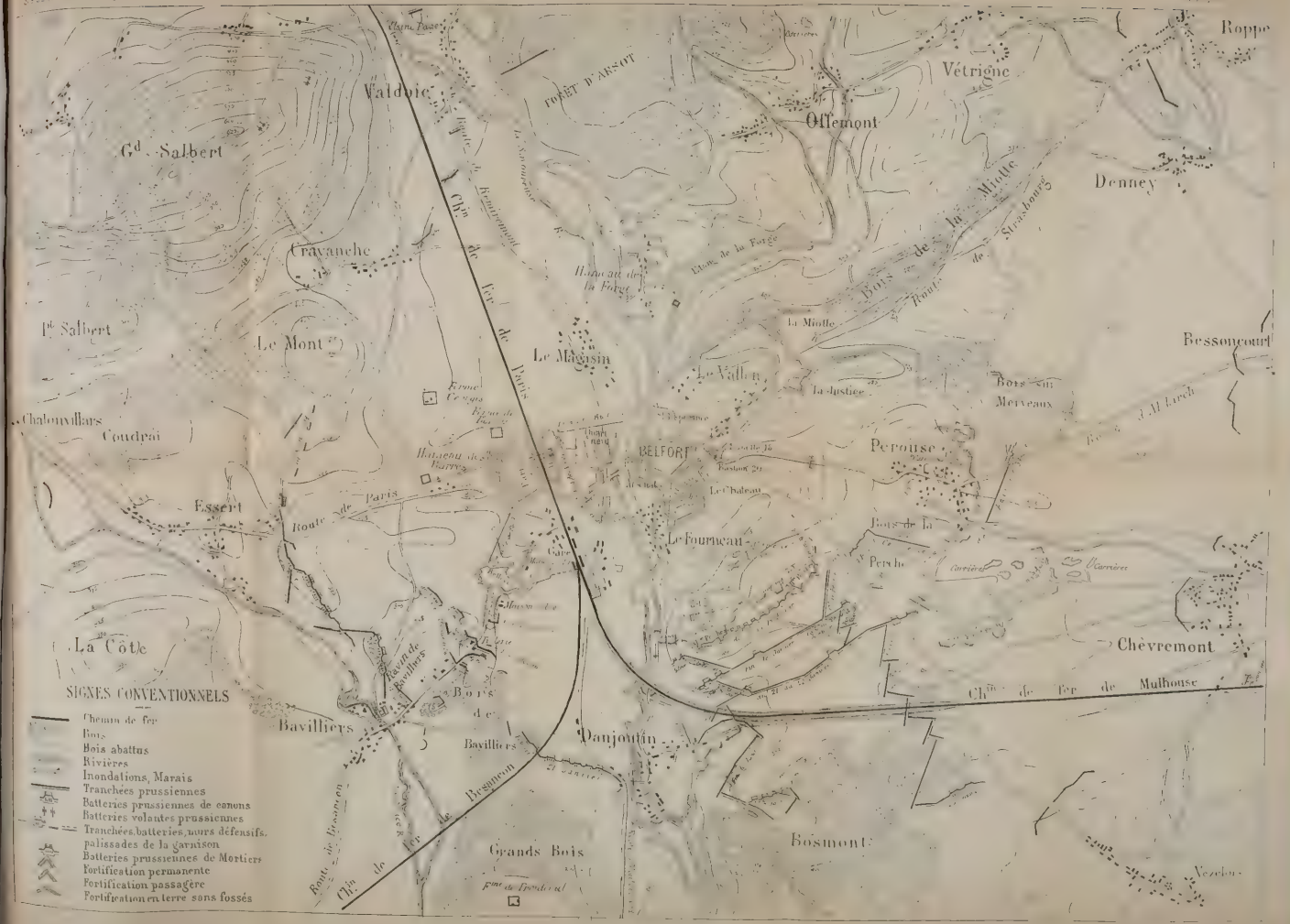
Valdoie
Gd. Salbert
Cravanche
Le Mont
Le Magasin
Le Vallon
Ferme Cerqua
Hameau de Barres
Route de Paris
Chemin de fer de Paris
Forêt d'Arsot
Hameau de la Forge
Etang de la Forge
Bois de la Miotte
Route de Strasbourg
Offemont
Vétrigne
Roppe
Denney
Bessoncourt
Bois des Merveaux
La Justice
Perouse
Le Fourneau
Bois de la Perche
Carrières
Chèvremont
Chemin de Fer de Mulhouse
BELFORT
Le Château
Bavilliers
Bois de Bavilliers
Danjoutin
Grands Bois
Ferme du Tremblevaut
Bosmont
Vezelois
Essert
Chalonvillars
Coudrai
La Côte
Route de Besançon
Chemin de fer de Besançon
Ch.in de fer de Mulhouse
SIGNES CONVENTIONNELS
Chemin de fer
Bois
Bois abattus
Rivières
Inondations, Marais
Tranchées prussiennes
Batteries prussiennes de canons
Batteries volantes prussiennes
Tranchées, batteries, murs défensifs, palissades de la garnison
Batteries prussiennes de Mortiers
Fortification permanente
Fortification passagère
Fortification en terre sans fossés

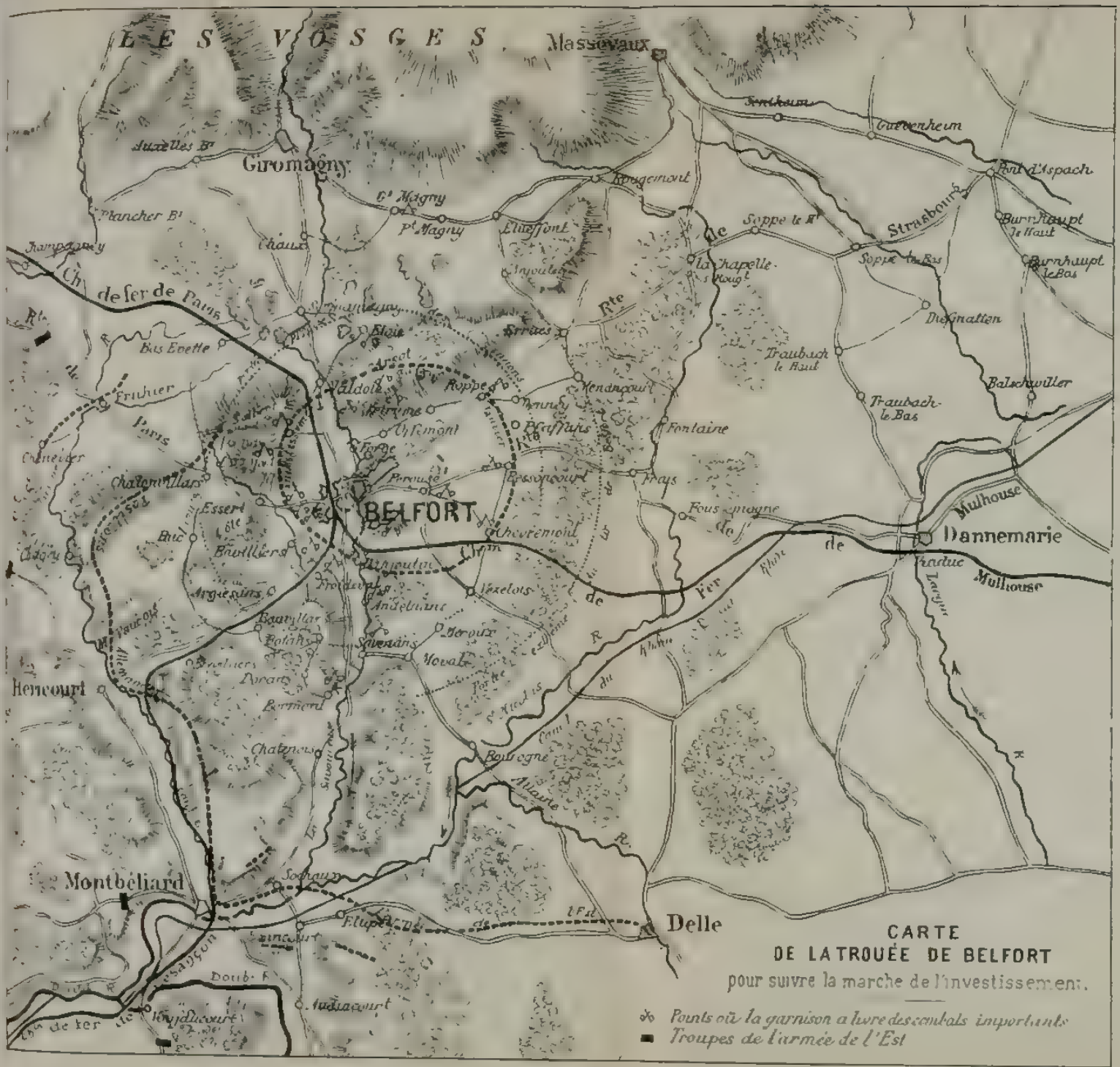
LES VOSGES
Massevaux
Giromagny
Rougemont
Strasbourg
Pont d'Aspach
Burnhaupt le Haut
Burnhaupt le Bas
Soppe le H.t
Soppe le Bas
la Chapelle
Thann
Guebwiller
Ch.de fer de Paris
Rte
Traubach le Haut
Traubach le Bas
Balschwiller
Dannemarie
Mulhouse
Fontaine
Fous
BELFORT
Essert
Bavilliers
Andelnans
Vezelois
Argiésans
Héricourt
Montbéliard
Delle
Sochaux
Audincourt
Doubs
Allaine
Bourogne
Roppe
Frais
Pérouse
Pérouse
Chèvremont
Chalonvillars
Eloie
Bas Evette
Erchier
Paris
Valdoie
Perrouse
Andelnans
Meroux
Moval
Chatenois
Fl.t
Ch.de fer de Besançon à Montbéliard
CARTE
DE LA TROUÉE DE BELFORT
pour suivre la marche de l'investissement.
Points où la garnison a livré des combats importants
Troupes de l'armée de l'Est

par Foucault, *dans un cas seulement*, a été établi d'une manière générale par Kirchoff, dans un mémoire célèbre, d'une grande élégance mathématique, dont la lecture et la méditation m'ont inspiré l'expérience que je vous soumettrai tout à l'heure.

Après avoir signalé l'expérience de Foucault, Kirchoff et Bunsen opérèrent sur le lithium et renversèrent la raie rouge de ce métal, comme Foucault avait renversé la raie jaune du sodium. Ils réussirent *également* à renverser les raies les plus brillantes du potassium, du strontium, du calcium, du baryum, en faisant détonner, en avant du prisme qui décomposait les rayons solaires, un mélange de chlorate de ces corps avec du sucre de lait. *Ils en conclurent que le spectre de chaque gaz incandescent* doit être renversé, lorsque ce gaz est traversé par des rayons de même réfrangibilité, *émanés d'une source lumineuse suffisamment intense.*

Comment se fait-il que les gaz jouissent de cette propriété singulière d'absorber, dans une lumière quelconque, précisément les rayons de même réfrangibilité que ceux qu'ils sont capables d'émettre lorsqu'ils sont rendus incandescents? Voici l'explication théorique qu'on peut donner :

Les phénomènes lumineux sont dus à certaines vibrations moléculaires des corps qui émettent la lumière; les molécules d'un gaz incandescent sont en vibration comme celles d'une corde sonore; et de même que celles-ci ne peuvent produire que certains sons donnés, de même celles-là ne peuvent émettre que des lumières de réfrangibilité déterminée, celles des raies brillantes qu'on voit dans le spectre. Or on se souvient qu'en produisant, loin d'une corde musicale, le son qu'elle peut rendre, elle vibre aussitôt parce qu'elle est synchroniquement ébranlée, tandis qu'elle ne vibre pas sous l'influence d'une note qu'elle ne peut donner. Supposons maintenant qu'une portion de l'espace contienne un grand nombre de cordes pareilles et soit, en conséquence, l'analogue *d'un milieu élastique*. Il est évident que toutes les fois qu'on ébran-

lera un pareil milieu, on obtiendra le son propre aux cordes qui le composent; et d'autre part que, si l'on produit ce même son à quelque distance, les vibrations incidentes mettront les cordes en mouvement, et par conséquent s'éteindront elles-mêmes en traversant le milieu, sans quoi il y aurait création de force vive. L'application de cette comparaison aux phénomènes optiques n'a pas besoin d'être développée.

Les détails qui précèdent conduisent à la théorie qui a été donnée par M. Kirchoff, de la production des raies obscures dans le spectre de la lumière solaire.

Nous avons dit que le spectre des solides et des liquides incandescents est continu. Or, celui de la lumière solaire ne l'est pas. Donc on ne peut admettre que cet astre soit analogue à un gros boulet rougi, fondu ou non. Serait-il, comme on l'a supposé, composé d'un noyau obscur enveloppé d'une atmosphère incandescente lumineuse qu'on a nommée *photosphère?* Cette hypothèse est aussi insuffisante que la première, car la photosphère gazeuse donnerait un spectre composé de raies brillantes sur un fond sombre, et celui du soleil réalise des conditions tout à fait inverses.

Il n'y a plus qu'une troisième hypothèse possible pour expliquer le rayonnement du soleil. *Voici cette hypothèse.*

Il est formé d'un noyau solide ou liquide incandescent enveloppé d'une photosphère gazeuse, dont l'éclat propre est notablement inférieur au sien. Sans la présence de cette *photosphère*, le noyau nous enverrait une lumière qui produirait un spectre continu ; mais la photosphère se comporte par rapport à la lumière émise par le noyau, comme l'arc voltaïque par rapport à la lumière solaire; c'est-à-dire, que la lumière du noyau perd, en traversant la photosphère, la plus grande partie des rayons dont la réfrangibilité correspond à ceux de la photosphère elle-même.

Kirchoff a déterminé, avec le plus grand soin, la position des raies *obscures* du spectre solaire, pour la comparer à celle des raies *brillantes* des corps connus; on voit, en effet, que si

l'on constate une coïncidence exacte entre certaines raies *obscures* du spectre solaire et les lignes *brillantes* fournies par un corps à l'état gazeux, on en pourra conclure la présence de ce corps dans la photosphère du soleil. De là la possibilité d'une véritable *analyse de l'atmosphère solaire*. Le sodium se trouve dans le soleil, puisque la raie brillante *D*, qui le fait reconnaître, se voit en noir dans le spectre; le bismuth, le magnésium, le chrôme, le nickel, le cobalt, font également partie du soleil, car les 70 traits brillants que produit la vapeur incandescente de ce métal se voient transformés en raies obscures dans le spectre de Frauenhofer.

Qui eût pu prévoir que, par l'examen minutieux de cette lumière solaire, en analysant les divers rayons dont elle est formée, on parviendrait à y trouver des traces nettes et irrécusables, non-seulement de l'état physique, mais encore de la composition chimique des corps qui nous envoient ces rayons?

On peut juger, par ce qui précède, de l'importance que l'on doit attacher au principe du renversement d'une raie.

Pour réaliser le phénomène, plusieurs procédés ont été successivement employés. Prenons, comme exemple, la flamme d'alcool salé qui donne une double raie brillante correspondant exactement à la double raie *D* obscure du spectre solaire.

A l'instar de Kirchoff et Bunsen, on peut faire passer un rayon solaire direct à travers la flamme du sodium, et alors on voit apparaître, avec une intensité extraordinaire, les raies obscures *D;*

Ou *remplacer* la lumière solaire par la lumière Drummont, dont le spectre ne présente pas de raies obscures : cette expérience ne réussit pas toujours (il faut, comme je le démontrerai tout à l'heure, une vive lumière et donner à la flamme une épaisseur convenable);

Ou *employer*, comme source lumineuse, un fil de platine incandescent, porté à une température voisine de son point de fusion par l'action du courant électrique (il faut une flamme épaisse pour accroître le pouvoir absorbant);

Ou enfin, comme le pratique M. Reboul, interposer entre la flamme d'une lampe ordinaire et la fente du spectroscope, un tube en verre dans lequel on produit des vapeurs obscures et éminemment absorbantes du sodium.

Mais si, comme le disent quelques auteurs, on se contente de placer une lampe à alcool salé, entre la lampe ordinaire et la fente du spectroscope, l'expérience ne réussira *jamais* (sous certaines conditions, toutefois, elle pourrait réussir). On voit toujours dans le spectre continu de la lampe briller la raie jaune caractéristique.

Pourquoi ces insuccès? La théorie de Kirchoff va nous l'apprendre.

Considérons la région du spectre continu au voisinage de la raie sodique : l'intensité I, variant d'une façon continue, est sensiblement la même de part et d'autre de cette ligne. En plaçant devant la fente la lampe à alcool salé, on modifie seulement l'intensité de la radiation émise suivant la ligne de la soude.

Par cette interposition, l'intensité définitive de cette raie sur le spectre est :

I intensité intrinsèque de la radiation de la flamme sodique de la lampe à gaz, par ex.

$+ I'$ intensité intrinsèque de la flamme d'alcool.

$- A$ quantité absorbée par la lampe sodique.

$$I + I' - A,$$

tandis que, à droite et à gauche de la raie D, l'intensité est

$$I.$$

Ainsi, sur la raie, elle est $I + I' - A$,

à droite et à gauche I.

Comme le renversement est un effet de contraste, ce renversement se produira

si $\quad I - (I + I' - A) > 0 \quad$ ou $\quad A - I' > 0$

Nous ne renverserons pas

si $\quad I - (I + I' - A) < 0 \quad$ ou $\quad A - I' < 0.$

D'après ces expressions, on voit les conditions qui présideront au succès du renversement. Ou bien il faudra accroître démesurément A ou diminuer I' autant que possible, c'est ce qu'on réalise en employant en avant de la fente une vapeur obscure de sodium, pour laquelle $I' = 0$, et A est très grand: le procédé de M. Reboul est justifié;

Ou bien faire augmenter A beaucoup plus rapidement que I', ce qui se réalise avec une flamme dont on augmente l'épaisseur. L'éclat I' tend vers une limite finie, tandis que A augmente dans des proportions énormes avec l'épaisseur, suivant une exponentielle dans laquelle l'exposant est précisément cette épaisseur.

Le procédé que j'emploie est le suivant :

Au lieu de regarder à travers le prisme les deux flammes alignées, j'observe le spectre engendré par la flamme à gaz à travers le rideau lumineux et transparent de la flamme sodique. Je conserve au spectroscope sa disposition ordinaire, je me contente d'enlever l'oculaire, d'interposer la flamme et d'examiner à travers une loupe à long foyer. La loupe écartée, on met au point sur la raie jaune; on interpose la lampe, la raie apparaît noire, elle est renversée.

Ce phénomène est, en apparence, paradoxal; il s'agit de l'expliquer :

Dans la disposition de mon expérience, on regarde le spectre à travers la flamme de soude; sur la raie même, on a toujours la même intensité.

$$\begin{aligned} & I \\ + & I' \\ - & A \end{aligned}$$

mais, à droite et à gauche, l'intensité est

$$I + I'$$

puisque la flamme sodique n'absorbe que les radiations qu'elle émet, et qu'ainsi l'œil est impressionné par la somme des deux intensités, sans aucune absorption.

Dans ce cas, l'effet de contraste a toujours lieu ; il est marqué par la différence

$$I + I' - (I + I' - A) \text{ toujours} > 0.$$

J'ai étendu ce procédé au lithum, au strontium, et je me propose de m'en servir pour obtenir le renversement de toutes les raies métalliques, en variant l'intensité de la nature du rideau. Pour l'instant, je m'arrête à cette première communication, qui me permet de prendre date et de m'assurer la propriété de cette nouvelle méthode.

CHARLES-ACHILLE DE LAUBESPIN

ET SES RELATIONS AVEC LA COUR DE FRANCE

Par M. le comte Léonel DE LAUBESPIN.

Séance du 9 février 1878.

La plupart des hommes qui voient de plus haut et plus juste que leurs contemporains éprouvent de la part de ceux-ci les tracasseries que dicte l'envie ou la persécution qui est l'argument de l'injustice. Mais habituellement aussi la postérité, qui peut juger les faits d'après leurs conséquences, accorde-t-elle à la mémoire de ces nobles victimes une réparation qui honore et console leurs descendants.

Le comte Charles-Achille Mouchet de Battefort de Laubespin, chevalier d'honneur au Parlement de Franche-Comté, fut un de ces hommes sagement prévoyants : il eut le mérite de comprendre et la franchise de dire à ses compatriotes que la domination espagnole créait à notre province une situation à la fois anormale et périlleuse, que la logique s'accordait avec la fatalité pour rendre inévitable la réunion à la France d'un territoire qui rentrait dans ses frontières naturelles et d'un groupe d'habitants qui étaient avec elle en communauté de mœurs aussi bien que de langage (1). Et pourtant ce gen-

(1) « Ce grand royaume (de France) est manifestement un colosse à l'égard de la Franche-Comté ; elle n'a pour luy que la proportion d'un Pygmée ; il a un grand ascendant sur elle, il l'enveloppe presque de tous costez. Il est maistre de ses rivières, parce qu'elles entrent toutes en France ; il est infailliblement maistre de son plat pays, parce qu'il luy est infiniment supérieur en forces et à celles que l'on y peut entretenir. Il ne pouvoit faire de guerre qui luy fut plus commode, les rivières de Seine et d'Yonne luy pouvant tout porter de Paris jusques

tilhomme, après avoir été accusé de trahison par ses contemporains et presque massacré pour ce motif dans les rues de Dole (1), n'a pas davantage trouvé grâce devant les historiens modernes. Tous s'accordent à lui reconnaître de l'esprit ; mais ils voient dans ses agissements très sincères un jeu d'ambition personnelle ; ils en font un analogue de l'intrigant Watteville, ce chartreux devenu prélat après avoir été pacha turc et plusieurs fois assassin (2). « C'était, dit le plus réfléchi des écrivains modernes qui ont parlé du comte de Laubespin, c'était un esprit fin, positif, très éveillé sur son intérêt, et, par son intérêt personnel, arrivant presque à voir et à comprendre de haut celui de la Comté. Il pesait attentivement le dommage que ses domaines auraient à souffrir en cas d'invasion, et le dommage, non moindre pour son honneur, s'il désertait la cause de l'Espagne. Il était ainsi amené à préférer une cession pacifique de la province. Par son mariage, par ses relations antérieures, il subissait plus qu'aucun autre l'attraction de la France, le prestige de sa cour, de ses armes et de son souverain, qu'il avait vu et entretenu à Versailles, et qui devait bientôt l'honorer de la plus haute faveur. Dans ces sentiments, avec ses dispositions flottantes, il attendait les événements ; il écrivait de Paris en Comté ses espérances ou ses craintes. Lié avec Watteville, il prêchait pourtant la neutralité comme préférable à la ligue. Partagé entre son intérêt et son devoir, il admirait la France et l'aimait, sans trouver aucun moyen honnête de se donner à elle (3). »

à trois journées de nostre frontière, et la rivière de Saosne dèz Lyon jusques à deux lieues de Dole et aux murailles de Gray. » (*Factum pour le comte de l'Aubépin*, in-4, p. 14.)

(1) Jules Chifflet, *Mémoires*, t. I, pp. 297 et 359. — Ph. Perraud, *Emeutes en Franche-Comté* (1668), dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1869-70, p. 212.

(2) Rougebief, *La Franche-Comté ancienne et moderne*, pp. 529-530.

(3) Ph. Perraud, *Les Etats, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de* 1668, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1873, pp. 163-164.

Après avoir lu le très intéressant ouvrage d'où ces lignes sont extraites, j'écrivis à l'auteur, M. Philippe Perraud, pour faire un pressant appel à son équité en faveur de la mémoire de Charles-Achille de Laubespin, mon aïeul. Le savant historien s'empressa de me répondre en ces termes : « Quant au comte de Laubespin, votre aïeul, j'en ai parlé comme je le devais, avec estime, mais avec réserve. Là où les documents s'arrêtaient, je me suis tu. J'avais été trop affirmatif dans un précédent travail, je le reconnais. Dans les trois mémoires où j'ai eu à parler du comte de Laubespin (1), j'ai adouci le blâme de plus en plus, à mesure que j'ai mieux connu les documents. Le comte de Laubespin a-t-il trahi la Franche-Comté en 1668? Aucun document, à ma connaissance, ne le prouve. Une seule chose est prouvée : son intimité avec les vainqueurs dès le lendemain de la conquête. Au fond, je crois que comme Watteville son ami, il est irréprochable jusqu'à la prise de Dole. Mais dès qu'il vit la partie perdue, il songea à lui-même, à sa famille, et se rapprocha ouvertement des vainqueurs. Voilà son cas, si vous me permettez ce mot; car de toutes les qualités que possédait votre aïeul, la moins contestable assurément est l'adresse (2). »

Pour bien comprendre le cas de Charles-Achille de Laubespin, il faut lire le saisissant exposé que M. Perraud a su faire d'une organisation politique qui nous mettait sans cesse à la merci de nos voisins. A Madrid, on ne nous aimait pas; on nous exploitait soit en nous extorquant de l'argent, soit en se servant de notre malheureux pays pour opérer, pendant les guerres, des diversions inspirées par des calculs égoïstes. On s'y disait que fatalement nous devions appartenir à la France, et que tout ce qu'on ferait pour protéger la province

---

(1) *Lacuzon d'après de nouveaux documents*, 1866; *Emeutes en Franche-Comté* (1668), 1869-70; *Les Etats, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de* 1668, 1873 : *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*.

(2) Lettre en date, à Lons-le-Saunier, du 24 décembre 1873.

serait une inutile dépense. De là l'insouciance et la parcimonie de nos maîtres, qui, au moment de la crise, ne surent ni munir nos forteresses, ni nous envoyer des soldats. On demandait aux Comtois de se sacrifier à une fidélité incompatible avec leurs instincts, de faire de l'héroïsme au profit d'ingrats avec lesquels ils n'avaient rien de commun, de concevoir une haine factice pour des voisins qui étaient leurs frères par les souvenirs historiques aussi bien que par la langue et les intérêts commerciaux.

Nous avions très noblement joué ce rôle de dupes en sacrifiant les neuf dixièmes des habitants de la province pour lutter, au bénéfice de l'Espagne, contre les machinations perfides de Richelieu et les féroces exploits de Weymar (1). Les Laubespin comptèrent parmi les plus hardis champions de cette héroïque résistance. L'un d'eux avait levé et équipé à ses frais cinq cents hommes pour concourir à la défense de Dole, lors de ce mémorable siége de 1636 que les Français furent contraints de lever après les plus énergiques efforts (2). En même temps, l'autre frère Laubespin, ancien officier devenu capucin, avait quitté momentanément le froc pour créer une milice bourgeoise qui protégea Poligny (3). Ces services, qui avaient valu à la famille le titre de comte, accordé le 17 mars 1659, mirent en évidence Charles-Achille de Laubespin.

« Il était lettré, dit l'historien Chevalier, et avait beaucoup d'esprit de monde et d'expérience (4). » On l'estimait à la cour de Madrid et il était bien vu à celle de Versailles. On a beau-

(1) A. Castan, *La Franche-Comté et le pays de Montbéliard*, pp 78-81.

(2) Boyvin, *Le siége de la ville de Dole*, 1637, p. 67; — Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. III, p. 542.

(3) Après la paix, il se dévoua au soin des malades qu'avait faits la guerre et mourut en accomplissant ce devoir de la charité chrétienne. — Chevalier, *Histoire de Poligny*, t. I, p. 284, t. II, p. 441; — Ch. Baille, *La guerre de Trente ans à Poligny*, dans les *Conférences faites en cette ville en* 1871-72, p. 112.

(4) *Histoire de Poligny*, t. I, p. 300.

coup trop parlé de ses rapports avec Louis XIV et Condé. Il les avait connus effectivement, mais n'eut pas beaucoup à s'en louer. Il fut joué par eux. Le Parlement de Dole l'avait député avec le conseiller Jobelot, vers la fin de 1667, pour négocier, par l'entremise du prince de Condé, un traité de neutralité en faveur de la Franche-Comté (1). Le prince reçut ordre « de leur faire quelques difficultés qui les amusent quand ils reviendront, sans leur faire désespérer d'obtenir ce qu'ils demandent (2). » Et pendant ce jeu diplomatique, Louvois faisait préparer cette conquête si rapide qui fit dire aux ministres espagnols que « le roi de France aurait dû envoyer ses laquais prendre possession de ce pays, au lieu d'y aller en personne (3). »

Après avoir tenté ce que lui commandait l'honneur, pour éviter à son pays cette humiliante catastrophe (4), Charles-Achille de Laubespin fut libre d'obéir à sa raison pour accepter les conséquences du fait accompli. L'Espagne lui sut

---

(1) *Factum pour le comte de l'Aubépin*, pp. 30-54.

(2) *Correspondance de Louis XIV avec le grand Condé et Louvois au sujet de la première conquête de la Franche-Comté*, dans Labbey de Billy, *Histoire de l'Université du comté de Bourgogne*, t. I, p. 432. — Voir, en outre, pp. 397, 412-419, 482, 495.

(3) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. ix.

(4) « Les choses estoient en cet estat (printemps de 1667), lorsque M. le comte de l'Aubépin retourna de Paris à Dole, pour continuer ses services dans sa charge de chevalier ordinaire au Parlement; et comme pendant les sept mois suivants, cette compagnie a employé la plupart de ses séances à traiter des affaires qui concernoient la défense de la province, tant par les moyens du dehors que par ceux du dedans, M. de l'Aubépin s'est prévalu avec grand empressement de ces occasions de témoigner son zèle et sa fidélité. » — « M. de l'Aubépin s'est si peu accommodé à la reddition de Dole, il a esté si résolu et si persuadé d'attendre des bresches, des assauts et les dernières extrémitez, que, peu devant la nuit et un moment avant que la ville fist sçavoir au Parlement, pour la dernière fois, sa résolution de se rendre, M. de l'Aubépin fut prier la mère supérieure des Annonciades, et à son refus Mme l'Abbesse d'Ounans, de recevoir Mme de l'Aubépin dans sa maison. » (*Factum*, pp. 116 et 205.)

mauvais gré de cette appréciation saine du présent et de cette justesse de coup-d'œil sur l'avenir. Aussi quand la province fut momentanément rendue à l'Espagne par le traité d'Aix-la-Chapelle, les agents de Charles II devinrent-ils ses persécuteurs : on l'inquiéta dans ses propriétés, en justifiant cette persécution par des calomnies (1). Mais en revanche, on ne sut rien faire pour assurer la défense de la province et épargner à ce pays les angoisses d'une seconde conquête. Alors pourquoi l'histoire se montrerait-elle plus que sévère à l'égard d'un homme qui, sans faillir à aucun de ses devoirs, sut s'affranchir d'un fanatisme politique absolument stérile ?

On a reproché surtout à Charles-Achille de Laubespin d'avoir été comblé de faveurs par Louis XIV. Au point de vue pécuniaire, cette allégation est le contraire de la vérité. Ses aïeux avaient coutume d'être chargés de missions diplomatiques ou financières par les souverains de la province (2). En maintes circonstances, ils firent des avances au trésor et en furent généralement fort mal remboursés. Sous le roi d'Espagne Philippe IV, il leur était dû une somme très considérable. Par les traités de Nimègue, en 1678, et de Ryswick, en 1697, la France se chargea de payer les dettes que l'Espagne avait en Franche-Comté. Louis XIV et Louis XV refusèrent d'exécuter ces stipulations : de sorte que les Laubespin, poursuivis par des créanciers exigeants, virent leurs biens en partie vendus, à ce point que leurs femmes durent, à plusieurs reprises, prendre des précautions pour sauvegarder

---

(1) *Factum*, pp. 82-83 ; — Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. VI, p. 257.

(2) Jean Mouchet, trésorier-général de Franche-Comté, gouverneur du château de Grimont-sur-Poligny, ambassadeur de Charles-Quint en Suisse, épousa Louise de Battefort et fut père de Léonel Mouchet de Battefort, « l'un des plus sages et des plus riches gentilshommes de son temps. » (Dunod, *Histoire du comté*, t. III, p. 281.) — Louise de Battefort eut, après la mort de son mari, à défendre ses intérêts devant l'empereur Charles-Quint. Ses conseils montrant peu d'habileté, elle prit elle-même la parole, et édifia tellement le mo-

leurs dots et leurs fortunes (1). Ce ne fut que longtemps après, par un arrêt du conseil de Louis XVI, en date du 12 janvier 1777, que l'on fit droit aux réclamations des Laubespin, en leur accordant, comme indemnité, l'engagère pour trente ans des revenus de la principauté de Dombes, moyennant qu'ils paieraient au domaine une redevance annuelle de 23.000 liv. Cette engagère fut rachetée bientôt après pour la constitution d'un apanage au comte de Provence, depuis Louis XVIII.

Quant au fameux baptême qui eut lieu en juillet 1675, dans la chapelle de Versailles, où Bossuet fut l'officiant et Louis XIV le parrain, ce ne fut encore pour Charles-Achille de Laubespin qu'une indemnité tardive. Ayant perdu une première femme, il s'était laissé séduire à Paris, en 1663, par une jeune veuve, la marquise de Faure, née de Nettancourt-Vaubecourt, et l'avait épousée sans concevoir l'ombre d'un soupçon. Une absence de sa part devint bientôt pourtant indispensable ; et comme rien ne pouvait le détacher de sa femme qu'il adorait, il fallut que l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Las Fuentès, obtint de Louis XIV une lettre de complaisance portant mandat d'amener à la Bastille l'infortuné chevalier d'honneur du Parlement de Dole. Pierre Lenet raconte, dans ses *Mémoires*, comment après dénouement de l'aventure, Louis XIV s'excusa envers la cour de Madrid et envers le comte de Laubespin d'une incarcération

---

narque, qu'il lui donna gain de cause dans ses justes réclamations. — Léonel avait épousé, en 1564, Louise de la Chambre, proche parente de la reine Catherine de Médicis, qui mourut jeune et sans laisser d'enfants; il se remaria, en 1588, à Barbe de Laubespin, unique héritière de la famille de ce nom, qui était une branche de l'illustre souche des Coligny. Léonel était le grand-père de Charles-Achille. (Voir Dunod, *Histoire du Comté*, t. III, pp. 281-82; — Chevalier, *Histoire de Poligny*, t. II, pp. 434-442; — *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. I, pp. 365-367; — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. III, pp. 592-97, 607, 610; — Sleidan, *Histoire de la Réformation*, trad. franç., 1767, t. II, p. 323; — Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. I, p. 67.)

(1) Rousset, t. VI, p. 257.

que l'on disait avoir été ordonnée par erreur (1). Plus tard, immédiatement après la deuxième conquête de la Franche-Comté, Louis XIV ne fit que compléter ses excuses en donnant son nom à un fils de Charles-Achille de Laubespin (2).

A l'exemple de ce que fit alors Louis XIV, nos historiens comtois devraient, eux aussi, une réparation tardive à Charles-Achille de Laubespin. Ils sont tous aujourd'hui d'accord pour bénir la rentrée de notre province dans la grande famille gauloise. Comment dès lors tiendraient-ils rigueur à celui de leurs compatriotes qui fit le premier des vœux dans le sens de ce bienfaisant et impérissable résultat !

---

(1) Pierre Lenet, *Mémoires*, dans la *Collection* Petitot et Monmerqué, t. LIV, pp. 72-81.

(2) *Factum*, pp. 250-252.

LES ORIGINES
DU FESTIN DES ROIS
A BESANÇON

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Séance du 10 août 1878.

L'histoire, aussi bien que la médecine, a eu ses doctrines empiriques; et, parmi celles-ci, nulle n'a été plus longtemps en vogue que la croyance à une filiation directe entre les usages populaires de l'antiquité et ceux des temps relativement modernes. On ignorait le moyen âge, ou plutôt on le considérait comme une sorte de période léthargique durant laquelle l'esprit humain, incapable de toute innovation, n'aurait fait qu'obéir inconsciemment à des impulsions remontant aux Gaulois pour le langage et aux Romains pour les us et coutumes de la vie privée. Ces idées préconçues ont dû faire place à des résultats obtenus par les méthodes scientifiques dont nous disposons aujourd'hui. Nos patois ne passent plus pour dériver du celtique, et on y voit avec raison du latin graduellement transformé. Dans nos vieux usages, on trouve surtout l'influence des mœurs féodales ou l'imitation des cérémonies ecclésiastiques : s'il en est quelques-uns qui ressemblent à des pratiques de l'antiquité grecque ou romaine, cela tient bien plus à une parenté d'analogie qu'à des liens de filiation.

Ces points de doctrine ont été acquis au moyen de la méthode que j'appellerai d'exploration. Pour savoir d'où vient

un mot, d'où dérive un usage, on remonte, à travers les textes, jusqu'à la forme la plus ancienne de ce mot, jusqu'à la constatation la plus reculée de cet usage, et, chemin faisant, on observe les flexions ou altérations survenues par des causes accidentelles. Le fil des documents n'est quelquefois plus assez long pour conduire jusqu'à la source; mais souvent il permet d'en approcher d'assez près pour qu'elle puisse être logiquement devinée. C'est en procédant ainsi que j'ai retrouvé l'origine de plusieurs désignations locales, par quoi j'ai été mis sur la voie de découvertes archéologiques importantes (1). Plus récemment, je crois avoir démontré, par la même méthode, que l'itinéraire d'une mascarade ecclésiastique du moyen âge ne pouvait en rien servir à fixer l'emplacement de nos édifices de l'époque romaine (2).

Cette mascarade ecclésiastique, que l'on appelait la Fête des Fous, était suivie, à neuf jours de distance, du festin civil de la Fête des Rois. Une origine commune avait été attribuée à ces deux solennités burlesques; on y voyait un reste des Saturnales de l'antiquité. « La conformité que l'on a trouvée entre la Fête du *Roi-Boit* et les Saturnales, écrivait le savant théologien Bergier, a fait penser à quelques auteurs que la première est une imitation de la seconde. Les Saturnales, disait-il, commençaient en décembre, et duraient pendant les premiers jours de janvier, dans lesquels tombe la Fête des Rois. Les pères de famille, à l'entrée des Saturnales, envoyaient des gâteaux et des fruits à leurs amis, et mangeaient avec eux; l'usage des gâteaux subsiste encore. Dans ces repas, on élisait un roi de la fête par le sort des dés; chez nous,

---

(1) Voir mes deux travaux intitulés : *Le Capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain* (1867); *Le Théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon* (1872) : *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. IV et t. VII.

(2) Voir mon opuscule intitulé : *Le Forum de Vesontio et la Fête des Fous à Besançon* (1877): *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 5e série, t. II.

on élit encore un *roi de la fève*. Le plaisir des anciens consistait, selon Lucien, à boire, à s'enivrer, à crier; c'est encore à peu près de même. Conséquemment Jean Deslions de Senlis, âgé de quatre-vingt-cinq ans, a fait, au commencement de ce siècle, un livre intitulé : *Discours ecclésiastique contre le paganisme du Roi-Boit.* — Cependant toutes ces applications générales ne prouvent rien ; les hommes n'ont pas besoin de se copier les uns les autres pour faire des folies et pour inventer des amusements (1). »

Plus de vingt ans auparavant, un autre érudit de la Franche-Comté, profond théologien, déplorable philologue, mais historien souvent sagace, l'abbé Jean-Baptiste Bullet, terminait par la phrase suivante une dissertation demeurée célèbre sur le *Festin du Roi-Boit* (2) : « Nos bons ancêtres qui ont établi la réjouissance du Roi-Boit ne connaissaient ni Saturne ni ses fêtes. »

Suivant l'abbé Bullet, « c'est au quatorzième siècle qu'il faut fixer l'origine du Roi-Boit. On faisait alors dans les églises des représentations des mystères..... Les séculiers ne voulurent pas sur ce point (l'élection d'un Roi) céder en dévotion aux ecclésiastiques ; ils résolurent de faire un Roi dans chaque famille : comme les familles ne se trouvent réunies que dans les repas, on prit ce temps pour créer un Roi..... »

Parmi les preuves de l'origine relativement moderne du divertissement de la Fête des Rois, l'abbé Bullet cite la manière dont on représentait l'Epiphanie dans l'église de Sainte-Madeleine de Besançon. « Quelques jours avant la fête, dit-il,

---

(1) *Dictionnaire de Théologie*, au mot *Epiphanie*.

(2) *Du Festin du Roi-Boit*, par J.-B. Bullet, *Besançon*, 1762, in-8, 16 pp. — Réimpression fac-similée (*Besançon*, 1808), tirée à 50 exempl. — Reproduction dans le *Magasin Encyclopédique*, décembre 1810, avec des notes de Chardon de la Rochette, tirée à part à 100 exempl. in-8. — Reproduction dans l'*Annuaire de la Côte-d'Or* pour l'année 1827, avec des notes de C.-N. Amanton, tirée à part à 100 exempl. in-12. — Reproduction dans la *Collection Leber*, avec des notes de l'éditeur, t. X, pp. 36-53.

les chanoines élisoient un d'entre eux auquel on donnoit le nom de Roi, parce qu'il devoit tenir la place du Roi des Rois. On dressoit à ce chanoine une espèce de trône dans la première place du chœur, et on lui donnoit une palme pour sceptre. Il officioit le jour de l'Epiphanie, à commencer dès les premières vêpres. A la messe, trois chanoines revêtus, le premier d'une dalmatique blanche, le second d'une rouge, et le troisième d'une noire, ayant chacun une couronne sur la tête, la palme à la main, suivis chacun d'un page qui portoit leurs présents, sortoient de la sacristie et descendoient, en chantant l'Evangile, dans l'église inférieure qu'ils parcouroient précédés d'une espèce de lustre sur lequel il y avoit plusieurs cierges allumés qui figuroient l'étoile; ils remontoient au chœur. Lorsqu'ils en étoient à cet endroit de l'Evangile où il est dit que les Mages entrèrent dans l'étable et y adorèrent notre divin Sauveur, alors, venant à l'autel, ils se prosternoient devant le célébrant et lui offroient leurs présens; ils s'en retournoient par le côté opposé à celui par lequel ils étoient venus. Le chanoine roi, la veille et le jour de l'Epiphanie, après l'office fini, donnoit chez lui, à tous les chanoines ses confrères qui composoient sa cour, une magnifique collation, pendant laquelle il étoit regardé et traité comme le roi de la compagnie. »

Cette cérémonie dramatique de la Fête des Rois se faisait encore avec plus de pompe à l'église métropolitaine de Saint-Etienne de Besançon. Voici comment elle est décrite dans le *Rituel* composé pour cette église en 1629 :

« Pendant que l'on dit *Tierce*, on habille trois petits garçons à la mode des pages de Perse, avec habillements à ce propres, l'un desquelz on doibt noircir par le visage et les mains, qui représente le Roy more, et tous trois tiennent en main une coupe. Et après l'épistre, les deux sieurs altaristes avec les deux sieurs choristes s'en vont au revestiaire, ensemble du sieur surchantre, pour s'habiller en Roys : sçavoir les deux sieurs altaristes et surchantre avec aulbes, tunicques

et pluviales toutes de diverses couleurs, avec les ceintures et chapeaux coronnez à ce propres, ayant chascun la palme en main et chascun un libvret où est noté et escript ce qu'ilz doibvent faire et chanter. Estans ainsi habillez, le plus jeune choriste va devant l'autel de Nostre-Dame, et les choriaux portants les chandeliers et cierges allumez, puis lesditz trois Roys et les pages après eux, chascun à l'endroit de son maistre; le plus ancien choriste va le dernier. Et là estans, ilz chantent à haulte voix *Novæ genturæ,* qui est la première pause. Dez là ilz s'en vont au droit de la chapelle du Saint-Suaire et font la seconde pause, chantans le second verset. La troisième pause se faict à l'endroit de la sépulture de fut monsieur Baldoux. La quatrième se faict en la chapelle ou cymitière des Comtes; la cinquième, au milieu de la nefz; la sixième, soubz le Jubé. *Nota* que le plus jeune choriste et les choriaux se doibvent retourner vers lesditz trois Rois pendant qu'ilz chantent lesditz versetz.

» Après cela, ilz montent tous sur le Jubé pour y chanter l'Evangile *Cum natus esset :* le diacre commence, estant à droicte; le soubdiacre suyt, qui est au milieu des trois; puis le surchantre, qui est à la gauche. Et la chantent comme elle est notée dedans ces petits libvretz, et la musicque respond. Et quand ilz arrivent à ces parolles icy : *Aurum, Thus et Myrrham,* les pages qui demeurent derrière les trois Rois présentent leurs couppes chacun à son maistre : le premier Roy commence à chanter *Aurum,* monstrant et levant ladite couppe; le second chante *Thus,* faisant comme le premier; le troisiesme chante *Et Myrrham,* faisant comme les deux autres. Les pages reprennent lesdites couppes.

» L'Evangile dit, le premier Roy chante *Ecce Stella*, la monstrant au doigt ou avec la main ouverte, laquelle estoille doibt estre arrestée au droit du pulpite qu'est au chœur. Le second Roy et le troisiesme font de mesme, et immédiatement tous trois ensemble chantent *In Oriente prævisa, iterum præcedet nos lucida.*

» Puis ilz descendent du Jubé et s'en vont tous au milieu du chœur devant le grand chandelier, et là chantent le verset de la septième station, comme elle est dedans ces petits libvres; et de là s'en vont devant le grand autel, et là, estants à genoux, ilz chantent le huictiesme verset. Les pages leur donnent leurs couppes, à chascun la sienne, et les offrent au sieur qui dit la grande messe : le premier roy chantant tout seul *Jus in auro regium*, présentant sa couppe et sa coronne ; le second chante *Thure sacerdotium*, présentant aussi sa couppe et sa coronne ; le troisième chante *Myrrha munus tertium mortis est indicium;* puis, tous trois ensemble, ilz répètent *mortis est indicium.* Cela fait, le sieur qui dit la grande messe commence à chanter *Credo in unum Deum.* Ce pendant, les rois s'en vont : le premier par la porte Saint-Agapit ; le second par la porte du chœur, et le troisième par la porte du costé de Nostre-Dame. Et tous trois se rendent au vestiaire pour mettre bas leurs habillementz, et les pages suivant [chascun] leur maître. Les deux sieurs altaristes s'en retournent au grand autel, et les choristes au chœur (1). »

Nous venons d'apprendre ce qui se passait à Besançon dans les églises le matin du jour de l'Epiphanie ; essayons maintenant de connaître ce qui avait lieu le soir du même jour dans les rues et au cabaret.

Ecoutons sur ce chef la déposition que fit, dans une enquête de l'année 1435, le nommé Thiébaud Parisot, âgé de 85 ans et mémoratif de 70. « En signe, disait-il, de ce que la cité (de Besançon) est ville impériale, les citoyens y élisent chaque année parmi eux un Empereur, et il se fait à ce propos une grande fête. Cet Empereur est promené par la cité, avec solennité et honneur, en accoutrement impérial : une grande

(1) *Livre des cérémonies et offices qui se font en l'église de Saint-Etienne de Besançon*, par François Guenard, surchantre de ladite église : 1629, pet. in-fol. : ms. de la Bibliothèque de Besançon, pp. 44-46.

multitude de citoyens chevauchent avec lui. Ce jour-là se donne un festin solennel, aux dépens de celui qui est Empereur. Cette fête se faisait anciennement le jour de la Circoncision; elle fut remise depuis au jour de l'Apparition du Seigneur, jour où se célèbre la Fête des Rois (1). »

Si les souvenirs de Thiébaud Parisot remontaient à soixante-dix ans au delà de 1435, ce serait à l'année 1365 qu'il y aurait lieu d'en fixer le point de départ. Or, ce vénérable octogénaire déclarait, sur la foi de ses souvenirs, que la réjouissance traditionnelle du premier jour de janvier avait été reportée au sixième jour du même mois, jour qui concordait avec la Fête de l'Apparition ou des Rois.

L'abbé Bullet avait donc eu toute raison d'affirmer que le Festin du Roi-Boit ne remontait pas au delà du XIVe siècle. De plus, il avait conjecturé logiquement que c'était l'Eglise qui, en dramatisant la célébration de l'office des Rois, avait inspiré aux fidèles l'idée de célébrer cette même fête par des réjouissances publiques ou domestiques. En effet, s'il n'est pas question des orgies du Roi-Boit dans les canonistes qui ont censuré les mœurs publiques aux XIe et XIIe siècles (2), de leur côté les rituels de la même époque n'indiquent aucune mise en scène pittoresque pour l'office du jour des Rois (3).

---

(1) «.... In signum..... quod sit civitas imperialis, cives hujus civitatis, anno quolibet, faciunt unum ex ipsis civibus Imperatorem, et de hoc faciunt magnum festum; qui incedit per dictam civitatem in statu imperiali sollempniter et honorifice, cum magna multitudine civium dicte civitatis, equitando et stando super equos per dictam civitatem; et, illa die, faciunt magnum et sollempne prandium, expensis illius qui efficitur Imperator; et solebat fieri dictum festum antiquitus in festo Circuncisionis Domini, sed postea fieri consuevit die Apparitionis Domini, quo fit festum Regum, et ita, per tempus sue memorie, vidit observari. » (A. Castan, *Les sceaux de la commune, l'hôtel de ville et le palais de justice de Besançon*; pièce justificative n° IV : *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1870-71, 4e série, t. VI.)

(2) Voir la dissertation, déjà citée, de l'abbé Bullet.

(3) On peut s'en convaincre par l'examen du plus ancien rituel de Besançon, dit *de saint Prothade*, mais à peu près entièrement renouvelé

En ce qui concerne l'Eglise de Besançon, c'est dans deux rituels du milieu du XIII^e^ siècle que l'on trouve, à l'occasion de la Fête des Rois, les premières indications d'un office dramatique (1).

Au siècle suivant, le goût des représentations scéniques s'accroît, et, sous cette influence, l'office du jour des Rois devint graduellement ce que le rituel français de Saint-Etienne nous l'a décrit. L'Eglise avait alors le gouvernement moral de la société : si elle admettait le travestissement théâtral dans l'office solennel de l'Epiphanie, elle invitait par là même le public à consacrer ce jour aux divertissements. De là vint l'idée de transférer au jour des Rois le divertissement public, emprunté aux coutumes allemandes, qui jusque-là avait eu lieu le premier janvier.

Ce divertissement public, composé d'une cavalcade et d'un souper, a laissé quelques traces dans les annales de Besançon. On l'appelait le plus souvent la *Fête de l'Empereur*, mais quelquefois aussi la *Fête des Bourgeois* et la *Fête aux Folz*. C'était la municipalité qui réglait l'ordonnance de cette fête et qui faisait une partie des dépens qu'elle entraînait, par-

---

au XI^e^ siècle, sous l'archiépiscopat de Hugues I^er^. (Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, preuves, p. XXV.)

(1) Voici le texte qui, dans ces deux rituels, concerne la cérémonie dramatique de l'office du jour des Rois : « Epyphania Domini. Totum duplex. Invitatorium non dicitur. Ad missam, alba indumenta cum sandalis deferuntur. Fiunt reges secundum quod in libellis continetur. Debent indui primo amitis paratis, dalmaticis preciosis, stolis secundum quod diaconi deferunt. Debent habere capas preciosas appositas in humeris suis; in capitibus capellos siricos et desuper coronas aureas; in manibus gannos, palmas et phialas aureas vel argenteas. Et, ita ornati, procedunt de sacrario post prosam, precedentibus cereis et thuribulo, cum cantore baculum deferente. Reges debent redire per aliam viam in sacrario. Stella sit de v tortulis. ..... Quilibet de regibus debet habere duodecim denarios ad missam : cetera sicut in *Ordinario* continetur; et ductor stelle habere debet duodecim denarios. » — Voir la description de ces deux rituels dans les pièces justificatives de mon travail intitulé : *Le Forum de Vesontio et la Fête des Fous à Besançon*. (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1877, 5^e^ série, t. II.)

ticulièrement celles de l'éclairage et des ménétriers. Le personnage qui portait le déguisement d'Empereur dans la cavalcade avait fini par en être quitte pour une contribution de quinze francs. Comme cet honneur comportait une charge, on n'était pas libre de s'y soustraire. On vit, en 1466, Claude Gauthiot, devenu vieux et infirme, se racheter pour toujours de cette onéreuse et fatigante corvée en offrant une très belle courroie de Bohême, bien faite et bien riche, pour l'accoutrement de l'Empereur. L'année suivante, le public fut mécontent de ce que Jean Le Blanc, empereur en titre, eût substitué son fils à lui-même dans l'accomplissement de ce rôle. Mais, en revanche, le souper de gala qui suivait la cavalcade fut plus nombreux et plus brillant que de coutume : on y compta 238 convives, dont 52 étrangers, parmi lesquels plusieurs grands seigneurs de France, exilés pour avoir tenu le parti du duc de Berry dans la guerre du Bien public (1).

Le repas se faisait chez un hôtelier de renom, à seize blancs (environ 13 sous 1/2) par tête : les convives ne payaient que six blancs, et le complément de l'écot était imputé sur les frais généraux de la fête. C'était à ce souper que l'on élisait l'Empereur de l'année suivante. Berthelot Simon, qui fut l'entrepreneur du souper en 1442, venait d'épouser une veuve : or, à Besançon, les veufs ou veuves qui se remariaient étaient passibles d'un charivari ; toutefois cette pénalité se rachetait par le paiement d'une amende. Dans le marché avec Berthelot Simon pour la fourniture du souper de la Fête des Rois, la municipalité stipula qu'elle lui faisait remise du *charivari de sa femme*.

En 1468, la fête n'eut pas lieu pour deux motifs : d'une

(1) C'étaient, d'après le récit officiel (n° xv de nos pièces justificatives) : Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire ; Jean de Daillon, seigneur du Lude et de Fontaines ; Charles d'Amboise, seigneur de Charenton. Ces trois personnages avaient été exceptés de l'amnistie générale accordée aux fauteurs de la guerre du Bien public (Voyez J. Quicherat, note 3 de la page 158 du tome II de son édition de

part, la ville était en deuil de son gardien, le duc de Bourgogne Philippe le Bon ; de plus, elle était affligée de la peste. L'année suivante, il y eut cavalcade et festin ; mais ce fut, paraît-il, la dernière de ces représentations publiques. Ultérieurement, les comptes de la ville n'accusent plus, à propos de la Fête des Rois, qu'un modeste souper de dix francs servi chez un hôtelier aux seuls membres du gouvernement municipal (1).

La jeunesse de la ville avait eu nécessairement son rôle dans les divertissements de la Fête des Rois. Mais ne voulant pas être éclipsée par la représentation municipale, elle avait choisi le dimanche après l'Epiphanie pour se réjouir elle-même et pour amuser le public avec une mascarade. Organisée en confrérie joyeuse, sous le vocable d'*Abbaye des Fous*(2), elle s'ingéniait à imiter les démonstrations burlesques auxquelles le bas clergé des églises s'était livré la veille et le jour des Innocents. De même que les clercs de Saint-Etienne avaient élu et promené un Pape, ceux de Saint-Jean un Archevêque, ceux de Sainte-Madeleine un Evêque, ceux de Saint-Paul un Cardinal (3), les moines égrillards de la folle Abbaye élisaient et promenaient un Abbé au son de la trompette. Cette joviale cérémonie survécut à la chevauchée municipale du jour des Rois ; elle paraît même l'avoir remplacée comme

---

Thomas Basin). Notre procès-verbal mentionne en outre, parmi les convives d'honneur, Antoine d'Oiselay, seigneur d'Oiselay et de Frasne-le-Château.

(1) Tout ce que je viens de dire sur le divertissement officiel de la Fête des Rois est justifié par des extraits empruntés aux délibérations et aux comptes de la municipalité de Besançon, extraits qui figurent à la suite de la présente dissertation.

(2) Cette institution, d'origine bazochienne, n'était pas particulière à Besançon : elle existait à Dole, à Dijon et dans beaucoup d'autres villes. Voir : du Tillot, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Fête des Fous*, 1741, in-4, et 1751, in-8 ; E. Courbet, Notice et notes de son édition des *Elégies* de Ferry Julyot, 1873, in-8.

(3) Voir mon travail déjà cité sur le *Forum de Vesontio et la Fête des Fous à Besançon* (1877) : *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 5e série, t. II.

divertissement public, si l'on en juge par une requête en vers datée de la veille des Rois, 5 janvier 1544, que présentèrent l'Abbé des Fous et ses suppôts pour obtenir un secours de la caisse publique. Cette requête, répondue par une largesse de cent sous, est un morceau de poésie bouffonne qui n'est pas inférieur à la moyenne des productions du même temps et du même style. Son auteur fut, selon toute apparence, le notaire Ferry Julyot, de Besançon, auteur des *Elégies de la belle fille*, recueil facétieux publié en 1557, où se lit d'ailleurs une pièce analogue à celle qui nous occupe : *Joyeux cry d'un Abbé invitant ses moynes en l'Abbaye* (1). La requête du 5 janvier 1544 fut trouvée si réussie qu'on lui fit l'honneur de l'enregistrer parmi les délibérations de la municipalité souveraine.

A mon tour, je vais la reproduire, non point pour m'associer à l'admiration qu'elle inspira, mais uniquement pour faire juger de la saveur des oraisons qui se débitaient en notre tapageuse Abbaye à l'occasion de la Fête des Rois.

Requeste présentée à Messieurs par l'Abbel des Folz de la cité et suppoz d'icelle.

A nos très honorez Recteurs,
De la Cité vrays protecteurs
Et noz bons seigneurs pacifiques,
Soyent ouctroyez dons magnifiques
Afin tenir en unité
Le train de ladicte Cité.

---

(1) Ce recueil de poésie a comme principal intérêt des allusions nombreuses à des faits locaux, avec assaisonnement de sel rabelaisien. Il était devenu tellement rare, que l'on en connaissait seulement deux exemplaires complets. Mon savant confrère et ami, M. Ernest Courbet, a bien mérité du patriotisme bisontin en réimprimant avec autant de goût que d'intelligence, d'abord partiellement, puis dans leur intégralité, les poésies du notaire Ferry Julyot. Voici la notice bibliographique de ces deux réimpressions : 1° Ferry Julyot, *Les Elégies de la Belle Fille lamentant sa virginité perdue*, avec une introduction et des notes par E. Courbet; Paris, Alphonse Lemerre, 1868, in-12, double titre et

L'Abbel et ses moynes esjadiz (1),
Qui souloient s'esjoyr jaidiz,
Supplient en toute révérence
Avoir ung congé et licence
Remettre l'ordre en bon estat
De l'Abbaye, et qu'apostat,
Moynes, novices et suppoz,
Gorriers, frippiers, avec plains potz,
Se puissent treuvé sur les rancs
Pour myeulx se monstrer apparentz
Et rendre leur deu debvoir.
Mais pour ce que nostre povoir
Ne se peult extendre si loing,
Par le grand deffault et besoing
Qu'avons d'or, d'argent et de vin,
Vous plaira, puisqu'il en souvint,
Nous en délivré ung petit,
Selon que sçavez l'appétit
Et la nécessité en nous.
Ce faisant, prierons Dieu pour vous,
Et si ferons du tout payement
Soit en poix, febves ou froment,
En orge, aveinne et en foing,
En groz poissons, groz comme ung poing,
Ainsi que noz rentes le portent,
Combien qu'avons en année forte.
Néantmoings nous ne layrons pas
A parfaire ung très bon repas,
Si trouvons le lieu où le prendre.
Prestez-nous doncques, et puis au rendre
Ferons tous debvoirs en temps deu.
Et afin qui soit entendu,
Mandez au trésorier Bourgeois (2)
Qui se démonstre bon bourgeois
A l'abbaye, et qui délivre
A planté vin jusques à estre yvre;
Et vous nous rendrez, ce faisant,
A nous esbatre très plaisant.

---

100 pp. — 2° Ferry Julyot, *Les Elégies de la Belle Fille lamentant sa virginité perdue*, réimpression complète, publiée d'après l'édition originale de 1557, avec notice, éclaircissements et index (par E. Courbet); Paris, Léon Willem, 1873, in-8, xx-121 pp.

(1) Sans doute pour *esgaudiz* (réjouis).

(2) Le trésorier municipal s'appelait Etienne Bourgeois.

En priant Dieu qu'ainsi se face
Si plait à voz bénigne grâce (1).

L'Abbaye des Fous ne put pas longtemps faire revivre le divertissement public du jour des Rois; car elle-même fut bientôt victime des idées d'intolérance que le catholicisme opposa comme barrière aux envahissements de la Réformation religieuse. Dès l'avènement de Philippe II à la couronne de Franche-Comté et au protectorat de Besançon, l'opinion publique de ces pays devint excessivement inquiète et soupçonneuse : tout groupement d'individus qui n'eut pas l'attache du clergé fut bien vite réputé luthérien ou huguenot. C'est ce qui arriva, en 1566, à l'Abbaye des Fous qui venait de se reconstituer dans la ville de Besançon. Celui qui avait qualifié l'abbaye de luthérienne et huguenote fut condamné à soixante sous d'amende (2); mais le propos n'en fit pas moins son chemin, et les moines joyeux durent promptement cesser des plaisanteries qui auraient pu les conduire au bannissement ou à la potence.

Il n'y eut plus dès lors pour la jeunesse d'autres divertissements ostensibles que les exercices militaires du tir de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse, exercices encouragés par la commune qui, chaque année, décernait un prix au plus habile tireur de chacun des trois jeux. Les vainqueurs étaient proclamés *rois* et jouissaient de certaines immunités pendant l'année qui suivait leur triomphe. S'il arrivait qu'un même individu fût successivement vainqueur dans les trois jeux ou qu'il remportât trois années de suite le prix du même concours, il recevait le titre d'*empereur* et avait droit aux immunités régaliennes pendant sa vie tout entière. Bien que les tirs

(1) A la suite de la transcription de cette requête, on lit la délibération suivante : « *Du sabmedi cinquiesme jour du moys de janvier* 1543..... Messieurs, en vertu de la supplication cy-dessus escripte, ont ouctroyé aux supplians cent solz tournois, ordonnant au trésorier les leur payer. »

(2) Voir l'acte de cette condamnation dans les pièces justificatives (nº XXIV) du présent opuscule.

officiels se fissent à une autre saison que celle où tombe l'Epiphanie, on conçoit que nos jeunes tireurs n'aient pas omis de célébrer cette fête et d'y trouver prétexte pour se faire payer un goûter par leurs rois ou empereurs. Une petite démonstration publique avait encore lieu à ce propos au XVII^e^ siècle; elle est ainsi relatée dans l'article XXXV des *Règles et statuts du noble jeu de l'Arquebuse*, renouvelés le 31 janvier 1682 : « Le jour de feste des Roys, celuy qui rendra le gasteau aura la liberté de faire le prix de ce qu'il voudra, qui ne pourra excéder deux escuts d'enjeu, et sera franc d'iceluy; cependant appellera le procureur ou son commis pour veoir faire le prix de ce dont il le fera, lequel il fera promener à ses frais la veille et ledit jour des Roys. »

Ce fut là le dernier vestige des réjoussances publiques de la Fête des Rois. Cette tradition se réfugia dans les familles, où l'on avait pris l'habitude de se récréer à l'unisson des divertissements du dehors. Quand et comment s'établit dans les festins domestiques l'usage de décerner l'empire ou la royauté à celui qui, par la grâce du hasard, ou celle d'une aimable tricherie, trouvait une fève dans sa part de gâteau? Voilà ce que l'on aura peut-être le léger chagrin d'ignorer longtemps encore. Pour ce qui est du festin lui-même, je crois avoir fourni, à la suite du savant Bullet, quelques lumières nouvelles sur ses origines. En effet, il résulte des documents mis en œuvre dans ce travail : 1° que les réjouissances publiques du jour des Rois naquirent, à Besançon, au XIV^e^ siècle; 2° qu'elles furent inspirées par le caractère dramatique que prit dans les églises l'office de l'Epiphanie; 3° que, pour donner une allure joyeuse au jour des Rois, on y transporta une cérémonie burlesque, empruntée à l'Allemagne, qui se faisait antérieurement à l'occasion du premier janvier; 4° que cette cérémonie, qui comprenait l'exaltation publique d'un Empereur pour rire et d'un banquet dans lequel un nouvel Empereur était élu, cessa d'avoir lieu à partir de l'année 1470, ressuscita au siècle suivant sous la forme d'une

mascarade de bazochiens, puis finit par ne plus consister qu'en une parade d'arquebusiers; 5° qu'il n'est pas douteux que les facéties domestiques du Roi-Boit n'aient été, à Besançon, le corollaire de la cérémonie publique qui consistait à promener dans les rues un Empereur postiche et à en élire un nouveau à la fin d'un grand dîner.

S'il était fait dans un certain nombre de villes une enquête du genre de celle dont je viens d'exposer les résultats, la question des origines du Roi-Boit, qui préoccupa beaucoup les érudits du siècle dernier, ne tarderait pas à être résolue, et il deviendrait évident que cette facétie laïque n'a, pas plus que le carnaval ecclésiastique de la Fête des Fous, l'ombre d'une relation d'origine avec les Saturnales de l'époque romaine.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

RÔLE DES NOTABLES CITOYENS DÉSIGNÉS POUR FAIRE LA FÊTE DE L'EMPEREUR, LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1399.

(Délibérations municipales de Besançon.)

L'an Nostre-Seignour mil IIIe IIIIxx et dix-huit, le vanredi après l'an nuef, en la meison de la ville fut ordenez par messieurs les Gouvernours que ces qui s'ensuiguent facent la feste de l'Apparicion et chevachoent comme Imperrour, et seray Imperrour li premier :

Primus Jacquat Navarret ; *secundus* Estienne li Bon ; *tertius* Estienne de Chaffoy ; *quartus* Jehan Bonvallet ; *quintus* Jaquat Naisey ; *sextus* Huguenin Aigremont ; *septimus* Guillaume Grotebim ; *octavus* Girart de Velate ; *nonus* Estevenin Malmissert ; *decimus* Amiat d'Arbois.

II

PAIEMENT DU TROMPETTE QUI AVAIT FIGURÉ DANS LA PROCESSION DE L'ABBAYE DES FOUS, LE DIMANCHE APRÈS LES ROIS DE L'ANNÉE 1435.

(Comptes municipaux de Besançon.)

Item me fut ordonné de donner demi franc à la trompecte qu'il servit les moinnes le diemange après les Rois.

III

MARCHÉ CONCLU PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA FOURNITURE DU SOUPER DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR, LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1442.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Le lundi après la feste de sainct Andrey, l'an que dessus mil IIIIe *et* XLI

MARCHIÉ DU SOPPER DE LA FESTE DE L'EMPEREUR.

Aujourduy messieurs les Gouverneurs dessus nommez ont mar-

chander à Berthelot Symon, citien de Besançon, de fere le sopper de la feste de l'Empereur, le jour de l'Apparicion Nostre-Seigneur prochainement venant, en son hostel de Jaquot le Bault, pour cent plaz, trois et trois, comme l'on luy a baillé par escript, servir, etc. à ses missions et despens, faire toutes missions que appartiendront pour ledict sopper, exceptez des ménestriers que la cité paiera, et ce tout en taiche pour le pris et somme de sexante frans monnoie. Et, parmi ce marchié, mesdissieurs les Gouverneurs ont donné audict Berthelot le charavary de sa femme, pourveu que ledict Barthelot a donné ung digner à mesdissieurs les Gouverneurs, au trésourier et secrétaire de la cité : pour lequel digner mesdissieurs les Gouverneurs ont ordonné à Nicolas de Vielte de bailler et paier audict Barthelot quatre frans monnoie.

IV

PROCÈS-VERBAL DE LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR, LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1447.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Le Vandredi après la Circoncision Nostre-Seigneur, VI^e^ *jour de janvier mil* IIII^c^ *quarante-six.*

AU FAIT DE L'EMPEREUR NOVEL.

L'an mil IIII^c^ XL six, le jour de l'Epiphanie Nostre-Seigneur que fut ung vanredi, fut esleuz empereur, en l'ostel de feu Jaquot le Bault, honnorable homme Pierre Pillot, citien de Besançon, pour l'année advenir. Et de l'année présente honnorable homme Jehan de Vilote, citien dudict Besançon, estoit lors empereur; et porta la coronne Pierre son filz. Et Bertholet Symon fit le sopper; et fut paié audict Bertholet, pour chascune personne, sèze blans monnoie.

V

PROGRAMME DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR, POUR LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1452.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Jeudi après Noel, XXX^e^ *jour de décembre l'an* IIII^c^ LI.

Aujourduy mesdissieurs les Gouverneurs et Notables, ou la plus grande partie d'eulx, ont conclud que l'on face la feste de l'Empereur au plus honorablement que fere se porra, et que l'on mecte

par escript tous ceulx que devront chevalchié, et que, au souppé, chascun payoit six blans.

VI

MARCHÉ CONCLU PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA FOURNITURE DU SOUPER DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR, LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1454.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Le Vanredi après la Sainte Lucie, XIIII^e^ *de décembre l'an* LIII.

Aujourduy Mesdissieurs ont marchandé à Jehan d'Arbois, trésorier de la cité, de fere la feste et souppé de l'Empereur, bien et honnorablement selon qu'est de costume, et mesmement cinquante plaiz, fuers, comme apartient, de torches, torcys et luminaires comme est nécessaire; et ce pour le pris et somme d'ung franc le plait.

VII

PROCÈS-VERBAL DE LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1454, ET INDICATION DE CEUX QUI AVAIENT ÉTÉ ÉLUS EMPEREURS POUR L'ANNÉE PRÉCÉDENTE ET POUR CELLE QUI ALLAIT SUIVRE.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Lundi après l'Epiphanie Nostre-Seigneur, VII^e^ *de janvier l'an* LIII.

L'an que dessus, mesdissieurs les Gouverneurs, en la manière acostumée, ont esleu pour estre empereur l'année sugant Hugues Maire, lequel fut successeur de Guillaume Clerc, lequel Guillaume estoit ou lieu de feu Pierre Malmissert, et auquel Guillaume la feste n'a riens costé, ains par ce n'est pas quicte de l'estre une aultre foys si le cas il advenoit, etc. Et fui faite la feste en l'ostel Jehan d'Arbois, trésorier de la cité, et ilz furent environ II^c^ personnes; et donnoit l'on audit Jehan d'Arbois ung franc pour chascun plaitz.

VIII

DÉPENSES SUPPORTÉES PAR LA CAISSE MUNICIPALE POUR LA FÊTE DE L'EMPEREUR, LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1454.

(Comptes municipaux de Besançon.)

Audit recepveur qui a missionner pour la Feste des Bourgeois de ladite cité, pour ledit an mil IIII^c^ LIII oudit mois de janvier, cinquante et quatre plais accourder par mesdissieurs les Gouverneurs,

pour ung chascun plait comme appert par le papié de la ville ; pour ce : LIIII francs.

Audit recepveur qui a paier ès ménestriers quilz ont estez en ladite feste, vingt-deux gros viez, par l'ordonnance de mesdissieurs les Gouverneurs ; pour ce. . . . . 1 franc x gros viez.

IX

DÉPENSES SUPPORTÉES PAR LA CAISSE MUNICIPALE POUR LA FÊTE DE L'EMPEREUR, LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1456.

(Comptes municipaux de Besançon.)

Paié à deux trompetes et à deux ménestriers que furent à la Feste de la Ville le jour de l'Aparicion Nostre-Seigneur, deux frans huit gros viez, c'est assavoir ès deux trompates ung franc, et ès deux ménestriers deux florins monnoie, que vaillent II fr. VIII gros viez.

Item paié à Jehan Taborin, par ordonnance de Mesdissieurs, pour son salaire d'avoir mener le taborin à la Feste de l'Aparicion Nostre-Seigneur, trois gros viez.

Je Jehan Bourgeois, citien de Besançon, certiffie à tous que honnorable homme Guillaume Clerc, trésorier de la cité de Besançon, m'a payés et fait content entièrement de quarante sept frans pour quarante sept plaiz ministrer par moy pour la Feste aux Folz de l'Empereur de la cité de Besançon, par ordonnance de messieurs les Gouverneurs d'icelle, pour la feste de l'Apparition Nostre Seigneur du présent an mil IIII^c^ cinquante cinq.

X

ORDONNANCE PRESCRIVANT LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1465.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Vandredi avant la Saint Martin l'an mil IIII^c^ LXIIII.

Aujourdui messieurs les Gouverneurs dessus nommez sont estés tous d'oppinion, *nemine discrepante*, que, veu, la Dieu grace, que la cité est (en) bonne prospérité, que la Feste de l'Empereur se fera, de laquelle honnorable homme et saige maistre Pierre Naulot est empereur (1), et pour fere bonne chière.

(1) On lit en marge : « Excusatus pro isto anno, multis de causis, de consensu Dominorum. »

XI

ORDONNANCE PRESCRIVANT LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1466.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Lundi jour de feste Saint Martin d'iver, l'an mil IIII^c LXV.

Aujourdui est esté conclu que la feste de l'Empereur se fera, *nemine contradicente* que Jehan Le Blanc, maistre Jehan Agremont et Maillefert.

XII

DISPENSE DE FAIRE LA FÊTE DE L'EMPEREUR ACCORDÉE A UN NOTABLE CITOYEN EN RAISON DE SON GRAND AGE ET MOYENNANT LE DON D'UNE CEINTURE POUR L'ACCOUTREMENT DE L'EMPERFUR (1466).

(Délibérations municipales de Besançon.)

Le lundi jour de feste saint Fabien et saint Sébastien l'an mil IIII^c LXV.

Aujourduy honnorable homme Pierre Despoutos le jeusne a rapporté céans que honnorable homme Claude Gaulthiot, pource qu'il estoit vieux et ancien et que deshorsmais il ne pourroit chevalchier à la Feste de l'Empereur, qu'il pleust à Messieurs le vouloir tenir pour excuser de faire la Feste, et qu'il bailleroit voluntier et feroit faire une très belle courroye de Bahaingne, bien faicte et bien riche pour l'Empereur : laquelle chose Messieurs luy ont oultroyé.

XIII

DÉPENSES CONCERNANT LA FÊTE DE L'EMPEREUR, DU JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1466.

(Comptes municipaux de Besançon.)

Item payé à trois ménestriers pour la Feste des Roys, par le commandement de mesdissieurs les Gouverneurs, à ung chascun d'eulx ung escu d'or de roy, et aussi à maistre Jehan le Brodeur pour ladite Feste, par le commandement de Mesdissieurs, ung escu d'or de roy : pour ce par tout v frans demy.

Les Recteurs et Gouverneurs de la cité de Besançon à nostre bien amé frère Estienne de Chois, trésorier général de ladite cité

de Besançon, salut. Nous vous mandons que des deniers de vostre recepte vous baillés et délivrés à nostre bien amé Jehan de Sourans, nostre concitien, la somme de sexante-unze frans trois gros viez et demi, monnoie coursable en Bourgoingne et en ceste cité de Besançon, et ce pour la despense de bouche de nous lesdiz Recteurs, plusieurs gens estrangiers que aultres notables concitiens de ladite cité, faicte par luy le jour des Roys au soupper, à la Feste de l'Empereur.

XIV

LARGESSE MUNICIPALE A CELUI QUI FAISAIT LA FONCTION D'EMPEREUR DANS LA FÊTE DU JOUR DES ROIS (1466).

(Délibérations municipales de Besançon.)

Le venredi v^e^ *jour* (*de décembre l'an* LXVI).

Aujourduy messieurs les Gouverneurs ont ordonné et conclu que l'Empereur aura un plet garny et une pinte d'ypocras le soir de la Feste de l'Empereur.

XV

PROCÈS-VERBAL DE LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR, LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1467.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Le mardi jour des Roys l'an (*mil* CCCC LXVI).

Aujourduy, jour des Roys, honorable homme Jean Le Blanc a esté empereur, et a fait pourter la corone à son filz, dont pluseurs sont estez mal content. Le soir à souper y ya eu XI^XX^ et XVIII personnes, dont il y avoit LII personnes estrangiers ; et y estoient les Françoys, c'est assavoir monsieur de Chalmont, monsieur de Fontainnes appelé Jehan d'Aillon, monsieur de Charlanton, qui pour le présent demeurent en ceste cité ; monsieur d'Oizelart, et pluseurs aultres nobles. Et cedict jour, à soupé, à heure acostumée, honorable homme Othenin Maillefert a esté esleu empereur, lequel a remercié à Mesdissieurs et chevacha comme est de costume.

XVI

RÈGLEMENT PROVISOIRE DE LA DÉPENSE INCOMBANT A LA VILLE DANS LE SOUPER DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR, FAIT LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1467.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Le venredi XXIIIe *jour de janvier* (*l'an* LXVI).

Aujourduy Mesdissieurs ont ordonné à trésorier qui face content Jehan de Sourans de cinquante plaiz, chascun plaiz au pris de XV groz viez; et le demeurant demourra en surcéance jusques Messieurs y auront aultrement advisé.

XVII

FRAIS FAITS PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA FÊTE DE L'EMPEREUR, CÉLÉBRÉE LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1467.

(Comptes municipaux de Besançon).

Item paier à Perrenot d'Aiguillon, sergent, par l'ordonnance de Mesdissieurs, pour aller querre deux ménestriers pour la Feste des Bourgeois, c'est assavoir pour lesdiz deux ménestriers chascun III groz viez, et pour ledit Perrenot ung gros viez.

Item paier à la trompate que fut à ladite Feste, et ce par le commandement de Mesdissieurs, deux frans.

Item paier à honorable homme Pierre Pillot, par le commandement de Mesdissieurs, pour ung panneceaul de soye armoyer des armes de la ville, lequel est demeurer en l'ostel de la ville : pour ce ung franc.

Item paier à Didier le Verrier pour armoyer ledit pannecial, VIII groz viez.

Item paier à Thomas Martin pour aller quérir ladite trompate, pour III journées, la journée au pris de II gros viez : pour ce VI groz viez.

Item paier, par l'ordonnance de Mesdissieurs, à Jehan de Sourans, pour cinquante plat par lui fait au-souper de la Feste des Bourgeois, le jour de l'Epyphanie Nostre-Seigneur l'an que dessus, ung chascun plat au pris de quinze groz viez : pour ce LXII frans demi.

XVIII

SUPPRESSION DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR EN L'ANNÉE 1468.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Le lundi XXIIIe *jour de novembre l'an* LXVII.

Mesdissieurs ont conclu et délibéré que pour certainnes causes, mesmement pour la mort de Monseigneur de Bourgoingne et pour la pestillence, l'on ne fera point la Feste de l'Empereur pour ceste présente année : P. Maillefert, *imperator*.

XIX

ACTE DU PAIEMENT DES QUINZE FRANCS DUS PAR CELUI QUI DEVAIT PORTER LA COURONNE DANS LA REPRÉSENTATION DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR, LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1469.

(Délibérations municipales de Besançon.)

Le venredi second jour de décembre, l'an LXVIII.

Aujourduy Othenin Mailleffert, clerc, notaire de la court de Besançon, empereur pour ceste année, a paié à trésorier de la cité, par les mains de Mathey son clerc, la somme de quinze frans monnoie, lesquelx sont acostumez de paier par l'Empereur pour faire la Feste.

XX

DÉPENSES SUPPORTÉES PAR LA CAISSE MUNICIPALE POUR LA FÊTE DE L'EMPEREUR, LE JOUR DES ROIS DE L'ANNÉE 1469.

(Comptes municipaux de Besançon.)

Paier pour cinq ménestriers, c'est assavoir deux trompates, à chascun d'eulx deux escuz de roy, et à trois hault ménestriers, chascun ung escuz aussi de roy et sept escuz d'or : IX frans, VII groz viez demi.

Item paier à Jehan de Sourans, citien de Besançon, pour le soupper des bourgeois de la Feste des Roys, pour sexante et douze plactz, le plact au pris de douze gros viez : pour ce LXXII frans.

XXI

REQUÊTE A LA MUNICIPALITÉ POUR LA RÉDUCTION D[U] RACHAT D'UN *charivari* (1) MÉRITÉ PAR UNE VEUVE QUI S'ÉTAIT REMARIÉE (1480).

(Comptes municipaux de Besançon.)

A mes très honorés seigneurs messeigneurs les Recteurs et Gouverneurs de la citey de Besançon :

Supplie très humblement vostre humble et obéissante Estevenote, relicte de Pierre Vernier, femme de Philebert Dunant, comme soit ensin que puis ung [an] ença ayez imposer à ladite suppliant, laquelle est poure femme et chambrière, pour son charevary, la somme de quatre florins d'or : pour quoy, sachant qu'elle estoit troupt imposer, actendus que sondit mary n'estoit onques estey marié, fit faire une requeste adressant à vous, requérant avoir grace de ladite somme pour ce que ceulx que imposèrent lesdits quatre florins d'or cuidient que sondit mary fut jay estey mariez et ycelle veve, par vous de vostre graice la remite à deux florins monnoie, comme de ce aulcuns de vous Mesdisseigneurs peulent scavoir; laquelle requeste a perdus : par quoy monsieur vostre trésorié ne luy veult paisser sy n'apert de ladite rémission ; il vous plaise, mes très honorés seigneurs, mander à vostredit tresorié qu'il la quicte pour deux florins monnoie, lesquelx en ait jay paié ung; et vous ferez bien et asmone, et ladite suppliant [priera] Dieu Nostre Seigneur Jhésu-Crist pour vous.

(En marge) Au trésourier, qu'il tienne quicte la suppliante moyennant la somme de deulx florins d'or qu'elle payera audit trésourier, auquel l'on ordonne que se face payer sans délay. Fait le XVII[e] de novembre [M. CCCC.] LXXX.

---

(1) Le rachat des *charivaris* faisait annuellement l'objet d'une recette assez importante pour que la municipalité accordât une gratification aux vicaires des paroisses qui lui signalaient les cas de cette nature à frapper d'une amende; témoin le passage suivant des *Comptes* de la ville pour l'année 1454 :

« Audit recepveur qui a bailler es chappellains et vicaires de Sains Jehan, Pierre et Magdeleine de Besançon, et à ung chascun d'eulx, un bonnet, en la valeur d'ung chascun bonnet de six gros viez, pour desclairer audit tressourier et bailler par escript les noms de ceulx que debvoient les charevary; pour ce XVIII gros viez. »

XXII

SOLDE D'UN SOUPER FAIT PAR LA MUNICIPALITÉ A L'OCCASION DE LA FÊTE DES ROIS, EN L'AN 1483.

(Comptes municipaux de Besançon.)

Item payer par ordonnance de messieurs les Gouverneurs à Jehan de Soirans dix frans, et ce pour ung soupper fait par luy pour Mesdissieurs le jour de l'Apparicion Nostre Seigneur, comme appert par quictance dudit Jehan de Soirans cy rendue.

Je Jehan de Sourans, citien de Besançon, cognois et confesse avoir receu de honorable homme Jehan d'Auxon, trésourier de la cité de Besançon, la somme de dix frans monnoie, pour le maingier et soupper fait en l'ostel dudit Jehan de Sourans le jour de feste Apparicion Nostre Seigneur derrièrement passé : ..... tesmoing le signet manuel du notaire soubscript cy mis à ma requeste le jeudi après ladite feste de Epyphanie Nostre Seigneur, l'an mil IIIIe IIIIxx et deux. — *(Signé)* F. CHOUET.

XXIII

GRATIFICATION SUR LA CAISSE MUNICIPALE ACCORDÉE A L'ABBAYE DES FOUS A L'OCCASION DE LA FÊTE DES ROIS (janvier 1544).

(Comptes municipaux de Besançon.)

Item a délivré ledit trésorier à monsieur l'Abbé de la cité et à ses moinnes esjadiz la somme de cent solz tournois à eulx donnez et conférez par Messieurs pour l'entretenement de leur Abbaye, comme plus amplement appert par leur humble supplication escripte en rithme, présentée à Mesdissieurs : en merge de laquelle est insérée l'ordonnance de Messieurs de l'ouctroy de la susdite somme des an et jour avantdiz.

XXIV

SENTENCE DE LA JUSTICE MUNICIPALE CONDAMNANT DES PROPOS CALOMNIEUX TENUS CONTRE L'ABBAYE DES FOUS (12 mars 1565).

(Délibérations municipales de Besançon.)

Claude Lambert, dit Guillegoz, courrier, pour plusieurs propos

injurieux et scandaleux, à savoir que tous ceux qui s'estoient meslez de l'Abbaye naguère renouvelée en la cité estoient luthériens et huguenotz, condamné à l'amende de 60 solz.

DE

L'ALIMENTATION DES CHEVAUX

DANS LES GRANDES ÉCURIES INDUSTRIELLES

Rapport fait à la Société d'Emulation du Doubs sur un ouvrage de M. Maurice Bixio

Par M. François RENAUD.

Séance du 9 novembre 1878.

Messieurs,

Dans son étude sur l'alimentation des chevaux (1), M. Bixio s'exprime ainsi : « Je n'ai la prétention ni de faire passer ce travail comme un livre de doctrine, ni d'indiquer des méthodes définitives, ni de donner des formules qui soient le dernier mot de la question de l'alimentation. Je suis obligé de reconnaître au contraire que plus on étudie la question de l'alimentation, plus on voit que tout est à étudier et à approfondir de nouveau. »

C'est sous le bénéfice de ces observations que j'ai accepté la mission de soumettre à notre Société mes observations personnelles.

L'ouvrage de M. Bixio a le mérite de soulever une question qui intéresse l'industrie, l'agriculture et la force nationale.

(1) *De l'alimentation des chevaux dans les grandes écuries industrielles: cinq ans d'expériences sur une cavalerie de 10,000 chevaux; rapport adressé au conseil d'administration de la Compagnie générale des voitures à Paris*, par M. Bixio, président du conseil d'administration. *Paris*, 1878, in-8.

Président du conseil d'administration d'une société importante de Paris, qui possède 10,000 chevaux, M. Bixio a procédé pendant cinq ans à des expériences ayant pour but de *mieux nourrir* les chevaux et de leur *faire produire davantage,* tout en *dépensant moins.*

Une dépense de dix centimes en plus ou en moins par cheval, fait ressortir par jour 1,000 fr. de bénéfice ou de perte.

Au besoin, M. Bixio ne recule pas devant le sacrifice possible de la durée du cheval pour augmenter la proportion de travail.

Les expériences ont eu pour base la substitution de denrées alimentaires d'un prix inférieur à d'autres denrées d'un prix plus élevé. Ce sont notamment la féverole et le maïs qui ont remplacé en très grande partie l'avoine.

D'après les chiffres de M. Bixio, les résultats financiers obtenus depuis le commencement des expériences, en 1872, présentent, en 1877, une économie de 1,058,610 fr. 75 cent. par an, sur l'effectif des 10,309 chevaux de la Société.

La substitution de la féverole et du maïs à l'avoine n'aurait guère fait augmenter la mortalité des chevaux que d'un sur 200, ce qui serait peu relativement aux économies réalisées.

En suite de rapports d'agents envoyés en Allemagne et en Angleterre par la Compagnie, M. Bixio dit qu'à Londres les chevaux d'omnibus n'ont pas reçu un grain d'avoine depuis quatre ans, et que dans plusieurs villes d'Italie l'avoine est complétement exclue; il constate, toutefois, que les chevaux des omnibus de Paris n'ont que trois kilos de maïs, point de féverole, et cinq kilos d'avoine au lieu de huit.

M. Bixio démontre la nécessité d'établir, dans un service aussi considérable, une direction scientifique, de créer un laboratoire d'analyses, avec obligation d'une préparation rigoureuse de la ration, et d'assurer l'exacte distribution des quantités déterminées pour l'alimentation de chaque cheval.

Tel est, à grands traits, le résumé du travail de M. Bixio.

Messieurs, la vie est un problème difficile à résoudre

Ce n'est pas trop de la chimie, de la physique et de la physiologie, appuyées sur des expériences rigoureusement faites, pour nous aider à expliquer les divers phénomènes qui tombent sous nos sens. Malgré les progrès acquis, nous ne sommes encore que sous le parvis du temple où sont renfermés les mystères qui animent tous les êtres. Personne, sans doute, ne voudrait assigner à chaque élément le rôle qu'il joue dans les végétaux et les animaux. Ce vaste champ d'étude n'étant presque pas ébauché, il est prudent d'être réservé sur le meilleur système d'alimentation, soit au point de vue économique, soit au point de vue physiologique.

Les résultats obtenus par M. Bixio sont clairement exposés, et il a procédé avec une sage progression dans ses expériences. Seulement, il se fait son propre juge et tire de son œuvre des conclusions qui ne paraissent pas suffisamment justifiées.

1° M. Bixio présente un chiffre important d'économies réalisées. Avant d'arrêter ce chiffre, a-t-il été tenu compte de la moins value que peuvent avoir éprouvée les chevaux depuis le régime des substitutions ? Il n'en est pas question. C'est un point essentiel, car si chaque cheval a perdu, en moyenne, 25, 50 ou 100 francs de sa valeur, ce qui est à craindre, les économies ne seraient pas assises sur l'actif réel de la Compagnie.

2° M. Bixio reconnaît que, depuis le nouveau régime, la mortalité des chevaux a augmenté d'un peu plus d'un demi pour cent par an. Ici, il convient de faire remarquer que les substitutions dans les aliments n'ont atteint leur plein effet que la dernière année, et que la progression des substitutions a ménagé la santé des chevaux ; mais il est probable que, pendant les années suivantes, la nouvelle ration étant distribuée entière, la mortalité devra progresser : si une substitution qui n'était encore que faible a élevé la mortalité de 54 chevaux par an, la mortalité devra être proportionnée à la substitution entière. En admettant, par hypothèse, que l'on

donne à un animal une nourriture nuisible à sa santé, ce ne sera qu'à la longue, surtout si l'aliment est dosé graduellement, que les mauvais effets se produiront sur son organisme. Or, il est nécessaire d'attendre des résultats justifiés par une expérience prolongée de la nouvelle ration pour être définitivement fixé sur le chiffre de la mortalité.

Le régime alimentaire préconisé par M. Bixio laisse prise à la critique sur plusieurs points :

La féverole, qui a le mérite de contenir une assez grande quantité de protéine, a le tort de gonfler et de donner des vents. La formation et l'évacuation des gaz fatiguent l'estomac et les intestins; la féverole a encore le tort d'échauffer le sang au point de le rendre épais et noir comme s'il était brûlé; au lieu de donner de l'énergie, elle produit de la surexcitation. — Dans cet état, les forces et la santé du cheval sont mal assurées.

Le maïs est bon pour engraisser, il renferme beaucoup d'huile; comme aliment aux chevaux, il empâte les jambes et ne donne point de vigueur.

L'avoine, au contraire, entretient la vigueur et conserve aux membres leur force musculaire.

C'est donc incontestablement, à tous les points de vue, l'avoine qui doit être la base de la nourriture du cheval en France. Il est certain que si l'avoine était fort rare, ou à un prix excessif, il faudrait bien recourir à d'autres aliments. Mais une fois les conditions normales rétablies, c'est l'avoine qui doit reprendre le premier rang. Si les chevaux m'entendaient et pouvaient parler, je ne doute pas de leur entière approbation.

M. Bixio se prévaut de ce que les chevaux n'auraient pas d'avoine à Londres, en Italie, en Afrique et au Mexique. D'abord est-ce parfaitement exact, et, dans ce cas, les chevaux en valent-ils mieux? Au moins personne ne contestera que ce qui convient le mieux aux animaux, c'est ce que le sol produit là où ils vivent. La France, région tempérée, produit

spécialement l'avoine. C'est donc l'avoine qui est indiquée par la nature.

Dans l'alimentation des chevaux, on ne fait pas entrer suffisamment la carotte fourragère, qui convient si bien à tous les animaux. A Paris, où l'on exige beaucoup de travail des chevaux, ils devraient recevoir chaque soir une ration de carottes pendant une semaine, tous les mois. C'est une précaution fort simple qui éviterait les maladies et faciliterait la longévité.

Il n'est pas rationnel de diminuer la nourriture d'un cheval de travail le jour où il reste à l'écurie. Si un cheval est à l'infirmerie, c'est le vétérinaire qui prescrit le régime; mais pour le cheval qui est au travail, la nourriture doit être toujours la même.

Rien ne prouve, ainsi que le répète M. Bixio d'après un vétérinaire de sa Compagnie, que le cheval sécrète huit kilos de salive en mangeant deux kilos de foin et qu'il n'en sécrète que deux kilos en mangeant deux kilos d'avoine. Une pareille assertion ne paraît pas fondée, mais il est encore plus étrange d'affirmer que la masse de dix kilos, foin et salive, surcharge l'estomac du cheval, car l'estimation hasardée de huit kilos de salive n'est pas une quantité nouvelle absorbée, puisque déjà elle est confondue avec les matières assimilées. C'est le contraire de l'assertion des vétérinaires qui se produit : plus l'aliment est saturé de salive par la mastication, plus il est léger et facile pour le travail de l'estomac.

Il ne faut pas oublier que l'animal est ce que le font son régime, l'air, la lumière, la gymnastique auxquels on le soumet, que, plus il consommera d'aliments provenant de végétaux doués de vitalité et surtout du fruit de ces végétaux, plus l'animal aura de force. Si, au contraire, les fruits proviennent de végétaux froids comme le maïs, ou âcres comme la féverole, il devra se produire, à la longue, des perturbations organiques générales.

Pour rendre définitives les expériences auxquelles M. Bixio

veut bien consacrer ses hautes capacités, et porter la conviction dans l'esprit de tout le monde, il conviendrait de former quatre groupes de chevaux égaux en nombre, en âge et en constitution, pour les mettre pendant un an aux épreuves; le premier groupe ayant plus spécialement comme base de nourriture la féverole; le second, le maïs; le troisième, l'avoine; le quatrième, l'avoine avec addition de carottes. Après constatation contradictoire, un procès-verbal serait dressé sur l'état et la valeur des chevaux avant l'expérience, un autre procès-verbal établirait l'année suivante les changements survenus dans chacun des groupes. Pour opérer logiquement, chaque groupe ne devrait recevoir des aliments que pour la même somme d'argent.

Alors tout le monde serait édifié, la controverse ne serait plus possible.

A la fin de son ouvrage, M. Bixio demande à sa Compagnie la création d'une manutention générale pour les analyses, le nettoyage des denrées et la préparation des rations. Cette proposition est établie sur des considérations justement et clairement exprimées. Cependant, en multipliant les transports et manipulations du foin, on pourra perdre quelque chose de sa saveur et de sa partie la plus nutritive, par la chute des fleurs, feuilles et graines.

M. Bixio, dans l'étude que je viens d'examiner et de commenter, ne s'occupe que de l'alimentation et des services à tirer du *cheval fait*. Il n'y est question ni de l'origine ni de l'élève du cheval. C'est cependant par là qu'on obtient une bonne constitution et le développement de toutes les facultés. Aussi n'est-il pas hors de propos d'en dire quelques mots.

La reproduction du cheval, en France, a généralement besoin de grandes améliorations; pour y parvenir, des mesures d'ensemble efficaces sont nécessaires.

Beaucoup d'étalons employés par les particuliers ne produisent que des sujets grêles, ils font dépérir l'espèce; en un

mot, ils ne méritent que la castration. Les animaux qui ont la morve ou le typhus bovin doivent être abattus en vertu de la loi, parce que ces maladies sont contagieuses et incurables. Pour arrêter la propagation des rejetons malingres, chétifs, la loi ne devrait-elle pas prescrire la castration des étalons qui en sont les auteurs ?

Les étalons du haras national et ceux autorisés chez les particuliers, devraient-ils servir les juments plus ou moins déclassées, selon les caprices des propriétaires de celles-ci ? Ne serait-il pas préférable de laisser aux détenteurs d'étalons le soin d'exclure les juments impropres à une bonne reproduction et de ne donner à la jument acceptée que l'étalon qui doit le mieux l'appareiller ? Pour le bien de l'espèce chevaline, les juments usées ou défectueuses ne devraient jamais être livrées à l'étalon. Les bonnes juments font seules de bons poulains. L'Arabe, qui est l'ami du cheval, attache plus de prix au choix de la jument qu'à celui de l'étalon. Pour ne plus peupler le pays de chevaux décousus, difformes ou mal proportionnés, il est indispensable que les appareillements des étalons avec les juments soient pratiqués avec discernement : le moyen est de ne plus laisser aux propriétaires de juments le choix de l'étalon ; c'est le détenteur de celui-ci qui doit, à la rigueur, avoir le dernier mot.

M. le Ministre de la guerre a décidé le 15 août 1878, après s'être concerté avec M. le Ministre des finances, que les dispositions du 24 mai 1853, relatives aux ventes des juments réformées du service militaire et destinées à la reproduction, seront remises en vigueur, en vue d'encourager l'industrie chevaline.

L'une de ces dispositions porte que les acquéreurs s'engageront par écrit à *livrer chaque année ces juments à la reproduction*, etc., etc.

C'est exiger une condition qui ne tend à rien moins que la destruction de l'espèce chevaline. La jument porte onze mois, et aux termes de l'exigence ministérielle, elle devra

recevoir l'étalon presque aussitôt après avoir mis bas. — De cette façon, la jument devra se nourrir, nourrir le poulain en gestation et allaiter le poulain sur pied. La pauvre bête n'aura qu'un estomac pour alimenter trois êtres, qui ne pourront que végéter, s'ils ne meurent pas !

Beaucoup d'éleveurs ne donnent pas aux poulains tous les soins qui leur sont nécessaires pour favoriser une bonne constitution et le développement de toutes les facultés. Ainsi, un grand nombre de propriétaires sèvrent à cinq ou six mois, au lieu de laisser les poulains téter le même temps qu'ils ont été en gestation, soit pendant onze mois. Tous les nouveaux-nés des mammifères ont besoin de la mamelle aussi longtemps qu'ils ont été à se former dans le sein. Peu à peu les jeunes sujets s'habituent à se nourrir des mêmes aliments que la mère, ce qui soulage celle-ci et la prépare, ainsi que l'enfant, au sevrage.

Il y a autant de cupidité que de mauvais calcul à sevrer trop tôt, parce que le poulain n'atteint plus toute sa valeur et qu'on épuise la mère en se hâtant trop de la conduire à l'étalon. Une jument bien tenue ne doit mettre bas que tous les deux ans.

Le poulain a besoin d'exercice en liberté. Il a besoin surtout qu'on ne le prive pas d'avoine comme le font trop d'éleveurs. Supposons deux poulains nés le même jour dans des conditions égales de force et d'avenir, mais soumis à deux régimes différents, l'un recevant de l'avoine et l'autre n'en ayant pas ; le premier aurait la vigueur et l'énergie jusque dans le regard, tandis que le second, effilé, sans aplomb, aurait à peine la gaieté de la jeunesse.

Les jeunes chevaux ont grand besoin d'être ménagés. Il importe de ne pas les mettre trop tôt au travail et de ne les y habituer qu'à la longue ; il est notamment nécessaire de ne les faire servir à la reproduction que quand ils sont faits et que toutes leurs forces sont développées. Autrement leurs produits seraient étiolés, et la race dégénérerait.

Ces simples notions, que tous les éleveurs devraient connaître et pratiquer, sont généralement ignorées ou négligées.

C'est là qu'est le mal et qu'il faut porter le remède.

Pour y parvenir, l'action du gouvernement paraît indispensable ; à cet effet, il conviendrait de recourir à la haute intervention de la *Société des agriculteurs de France*, en la priant de soumettre au Ministre de l'agriculture et du commerce, l'utilité qu'il y aurait : 1° à provoquer des mesures législatives prescrivant la castration des étalons considérés comme mauvais reproducteurs ; 2° à établir et décerner des récompenses, dans les concours régionaux, aux propriétaires d'étalons et de juments qui se conformeraient aux meilleures dispositions de la reproduction ; 3° à faire donner par la Direction générale des haras, aux directeurs ou chefs de dépôts, ainsi qu'aux propriétaires d'étalons, l'autorisation de refuser la saillie aux juments impropres à une bonne reproduction et de ne faire saillir que les juments appareillées aux étalons ; 4° à demander aux conseils généraux de créer, dans les départements qui n'en ont pas, un service local ayant pour but de multiplier la reproduction du cheval amélioré ; 5° à engager les sociétés d'agriculture et les comices agricoles à disposer d'une part de leurs moyens d'émulation en faveur de l'amélioration du cheval.

Aucune nation ne possède mieux que la France le sol et les éléments propres à faire multiplier avec progrès l'espèce chevaline. L'impulsion du gouvernement étant donnée aux efforts sur tous les points du territoire, nous devrons créer assez de bonne cavalerie pour en rendre l'emploi plus général, moins coûteux, et faciliter les remontes nationales sans recourir à l'étranger.

Ce sera augmenter la richesse du pays tout en ménageant des ressources à l'Etat.

Besançon, 7 novembre 1878.

LE COMPOSITEUR MUSICAL

GUILLAUME DU FAY

A L'ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE DE BESANÇON

EN 1458

Note de M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres);

Précédée d'un Rapport de M. Gustave BERTRAND, membre du Comité national des Travaux historiques.

Séance du 9 juin 1877.

I

Rapport fait à la section d'archéologie du Comité national des Travaux historiques, dans sa séance du 11 mars 1878, par M. Gustave BERTRAND.

M. Castan exerce en tous les sens et dans les divers domaines ses rares qualités de chercheur sagace, ingénieux et en même temps très pratique : je veux dire que ses travaux aboutissent presque toujours à quelque donnée parfaitement nette, rectifiant ou confirmant de façon définitive un point intéressant d'histoire ou d'archéologie. C'est ainsi que la notice manuscrite qu'on a renvoyée à notre examen établit enfin des dates sûres pour la biographie d'un des musiciens les plus importants du xv^e^ siècle, Guillaume du Fay. On sait par les théoriciens et historiens de musique contemporains l'originalité et l'influence décisive des innovations entreprises par du Fay ; d'autre part, on trouvait chez les poètes et les chroniqueurs des mentions flatteuses à l'adresse des œuvres du

maître, qui charmèrent également les auditoires d'église et de cour ; mais faute d'un incident particulier, précis et bien daté, on en était réduit à des indications chronologiques ou douteuses ou contradictoires.

On s'en tenait généralement à l'opinion du savant auteur de la *Vie de Palestrina*, Baini, qui avait trouvé dans les registres de la chapelle Sixtine la mention d'un chantre-ténor nommé du Fay, lequel fut attaché à cette chapelle à la date de 1380, ne la quitta point, s'il faut en croire les registres, et était encore à Rome au moment de sa mort, en 1432.

Cette circonstance d'une vie toute sédentaire et modeste, aurait dû pourtant éveiller quelques doutes : car celui qui fut le célèbre Guillaume du Fay était connu pour avoir librement et longuement brillé soit à Paris et à la cour des derniers ducs de Bourgogne, soit dans les grandes maîtrises de France et des Flandres.

Sur la foi de Baini et de Fétis, cette mention des registres de la chapelle pontificale n'en avait pas moins jusqu'ici semblé plus décisive que les divers passages d'Adam de Fulde, de Tinctoris et de Martin le Franc, qui fixaient le moment de la grande réputation de Guillaume du Fay au milieu du quinzième siècle. L'autorité d'Adam de Fulde et de Tinctoris était bien considérable cependant.

Pour ma part, je m'étonne que feu M. de Coussemaker, qui possédait si magistralement l'histoire des styles musicaux de cette période, n'ait pas jeté dans la balance l'argument considérable qui peut et doit se tirer de l'étude du style même et des réformes harmoniques de Guillaume du Fay. Lorsqu'il s'agit d'une différence de plus de cent ans, les considérations de cette sorte ont une valeur positive ; la musique, en effet, si variable de sa nature, était précisément alors dans une période climatérique qui comportait d'intéressantes et rapides modifications. Si hardi novateur qu'on veuille supposer Guillaume du Fay, il ne pouvait faire, en 1380, ce qui ne se fit couramment qu'en 1450. Et si les innovations harmoniques

qui sont reconnues pour lui appartenir s'étaient produites en 1380, elles eussent été alors aussi vite adoptées qu'un demi-siècle plus tard; car le mouvement musical était alors très vivace et très enclin aux nouveautés. Or, tout ce que nous avons et savons de ce maître se rapporte à l'époque attribuée à du Fay par les témoignages d'Adam de Fulde, de Tinctoris et du poète Martin le Franc, et non pas à celle où vivait ce chantre du Fay, que mentionne les registres de la chapelle Sixtine, et dont ils ne donnent d'ailleurs pas le nom de baptême.

Je ne sais toutefois si ces considérations *a priori*, d'un ordre tout technique, auraient prévalu contre l'autorité de Fétis et de Baini. Mieux valait un argument de fait, un document; or, ce document et cet argument de fait, c'est M. Castan qui nous les apporte.

Proposant de la façon la plus instante la publication de son mémoire dans la *Revue des Sociétés savantes*, je n'insisterai pas davantage afin d'éviter les répétitions, et lui laisserai produire et commenter lui-même sa curieuse découverte.

II

Note de M. A. Castan.

Dans son *Traité sur la musique*, écrit en 1490, Adam de Fulde, énumérant les hommes de génie qui avaient modifié ou perfectionné ce grand art, place en tête de sa liste le Jubal de la Bible, nomme ensuite Moïse, Pythagore, Boëce, et finit par citer deux de ses quasi-contemporains, Guillaume du Fay et Antoine Busnois (1). Dans d'autres passages de son livre, Adam de Fulde insiste sur la haute valeur des innovations de Guillaume du Fay, l'appelant très savant et vénérable (2).

(1) Adami de Fulda *Musica*, pars I, cap. VII, ap. Gerberti *Scriptores ecclesiastici de Musica*, t. III, pp. 340-41.

(2) Id., *ibid.*, pars II, cap. I, p. 342; cap. IX, p. 350.

Edmond de Coussemaker compte Guillaume du Fay parmi les plus célèbres musiciens du xv^e^ siècle (1). Fétis, qui ne lui consacre pas moins de quatre colonnes de sa *Biographie universelle des musiciens* (2), dit qu'il « partage avec Egide Binchois et Jean Dunstaple la gloire d'avoir épuré l'harmonie, de l'avoir affranchie des formes grossières et des successions de quintes, d'octaves et d'unissons qui entachent les productions des plus habiles musiciens du milieu du xiv^e^ siècle.... , enfin de lui avoir imprimé un caractère de suavité qui a été en se perfectionnant jusqu'à la fin du xvi^e^ siècle, dans la tonalité du plain-chant..... L'influence de du Fay sur les progrès de l'art, ajoute Fétis, ne peut être mise en doute, car Tinctoris, Adam de Fulde, Spataro, Gafori, ont signalé ce maître comme ayant eu la plus grande part aux perfectionnements de la musique de son temps. »

Tinctoris, compositeur de la seconde moitié du xv^e^ siècle, dit que Guillaume du Fay était de France : il était au moins originaire d'un pays très voisin de cette contrée, car un manuscrit du commencement du xvi^e^ siècle le fait sortir de Chimay en Hainaut ; sur quoi Fétis conjecture qu'il pouvait avoir tiré son nom de l'une des communes de Fay-la-Ville et de Fay-le-Château, qui se trouvent dans la province de Hainaut. Une messe composée par du Fay existant dans un manuscrit de la bibliothèque de Cambray, Edmond de Coussemaker en a conclu que notre artiste avait reçu son éducation musicale à la maîtrise de la cathédrale de cette ville. « Le fait n'est pas impossible, répond Fétis ; mais il faut avouer que la raison sur laquelle se fonde la conjecture est assez faible. » On n'avait donc aucun renseignement précis sur l'existence de Guillaume du Fay, lorsque l'abbé Baini crut en avoir découvert de sérieux dans les archives de la chapelle pontificale de Rome « L'abbé Baini, dit Fétis, a trouvé la preuve que

(1) *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, p. 54.
(2) 2^e^ édition, t. III, pp. 70-72.

du Fay était attaché à cette chapelle, en qualité de ténor, dans l'année 1380. Il ne devait pas être alors âgé de moins de vingt-cinq ans, en sorte qu'il a dû naître vers 1350 ou 1355 au plus tard. Il demeura attaché à cette chapelle tout le reste de sa vie et mourut en 1432, dans un âge avancé : circonstance qui prouve que l'époque de sa naissance doit être placée vers 1350. Pendant le temps où il fut au service de la chapelle pontificale, il paraît qu'il visita la France et les Pays-Bas, car quelques vers de Martin Le Franc semblent indiquer que ce poète l'a vu à la cour des ducs de Bourgogne. »

Que disent ces quelques vers de Martin Le Franc ? Ils rapportent que la renommée qu'avaient eue Teinturier, Carmen et Cesaris, dans le monde de Paris, était nouvellement éclipsée par la vogue de Guillaume du Fay et d'Egide Binchois.

> Car ils ont nouvelle pratique
> De faire frisque concordance
> En haute et basse musique,
> En feinte, en pause et en muance.

On le voit, Guillaume du Fay obtenait ses plus beaux succès quand Martin Le Franc écrivait son *Champion des Dames;* il était alors l'émule d'Egide Binchois ; plus tard Tinctoris, dans le prologue de son *Traité du contrepoint*, le citait parmi les musiciens illustres récemment décédés. Or, Martin Le Franc composa son poème entre les années 1436 et 1439 ; Binchois, chantre-chapelain du duc de Bourgogne dès 1425, mourut entre 1452 et 1464; Tinctoris acheva son *Traité du contrepoint* au mois d'octobre 1477 (1). Dès lors, comment admettre qu'un homme né vers 1350 et mort en 1432 ait pu passer pour contemporain et émule de gens ayant brillé entre les années 1425 et 1464 ; comment admettre surtout qu'on ait, en 1477, indiqué comme récent un décès remontant à 1432. Evidemment l'abbé Baini a pris un homonyme de notre musicien,

(1) Voyez Fétis, *Biographie*, 2e édition, articles *Binchois* et *Tinctoris*,

peut-être son parent et instituteur, pour Guillaume du Fay lui-même. Et la preuve absolue de cette confusion, c'est que Guillaume du Fay, présumé mort en 1432, donnait une consultation musicale en 1458, dans le chœur de notre église de Saint-Etienne. Mais n'aurais-je pas été moi-même trompé par une similitude de nom? J'ai d'abord en ma faveur, comme on l'a vu plus haut, les vraisemblances chronologiques. Et puis, dans le document que je révèle, le nom de Guillaume du Fay vivant se trouve entouré des mêmes qualificatifs dont usa plus tard Adam de Fulde envers la mémoire du grand musicien. Dans l'un comme dans l'autre texte, c'est « vénérable homme maître Guillaume du Fay, habile musicien et savant compositeur. » L'identité ne saurait être un instant douteuse, et il en résulte que rien de ce qu'a découvert l'abbé Baini n'est applicable au compositeur Guillaume du Fay, Le procès-verbal qui va suivre a donc une réelle importance pour l'histoire encore si peu connue de nos vieux contrapuntistes. Voici, avec une traduction française, ce document que j'ai relevé sur un *Martyrologe* ayant appartenu à Saint-Etienne de Besançon, où l'un des secrétaires du chapitre l'avait consigné :

« Anno Domini millesimo CCCC^mo^ L^mo^ octavo, die jovis XIII^a^ mensis septembris, que dies jovis fuit festum Exaltationis sancte Crucis, post offertorium majoris misse in choro ecclesie Bisuntine Sancti Stephani tunc decantatum, fuit per venerabilem virum magistrum Guillelmum du Fay, in arte musica peritum et scientificum factorem, declaratum antiphonam que incipit : *O quanta exultatio angelicis turmis*, etc., esse de secundo et non de quarto tono, prout nonnulli sustinere nitebantur; quodque si de hujusmodi quarto tono *seculorum* aut finis in nota ipsius antiphone alicubi reperiretur, hoc procedere ex vicio scriptoris et aliis rationibus per eumdem magistrum declaratis et expressis. Tunc presentibus in hujusmodi declaratione venerabilibus et discretis viris domi-

nis Petro Grossicapitis, canonico; Johanne Beloni, succentore et canonico. »

« L'an du Seigneur 1458, le jeudi 14 du mois de septembre, auquel jeudi tombait la fête de l'Exaltation de Sainte-Croix, après l'offertoire de la grand'messe chanté au chœur de l'église de Saint-Etienne de Besançon, vénérable homme Guillaume du Fay, habile musicien et savant compositeur, déclara que l'antienne *O quanta exultatio angelicis turmis*, etc., est du deuxième ton et non du quatrième, comme quelques-uns voulaient le soutenir; il ajouta que si, dans la notation de cette même antienne, le *seculorum* ou la finale étaient du quatrième ton, cela procédait d'un vice de transcription et d'autres causes déclarées et exprimées par le susdit maître. Etaient présents à cette déclaration : vénérables hommes et discrets messires Pierre Grossetête, chanoine; Jean Belon, surchantre et chanoine. »

On peut juger par là quelle attention scrupuleuse les maîtrises de nos cathédrales portaient dans l'étude des moindres détails du chant d'église, et l'on comprend ainsi que la simple fréquentation des offices ait pu, en ces temps où le théâtre n'existait pas, éveiller des vocations musicales. Il me semble voir le petit Claude Goudimel, enfant d'un boulanger de Besançon (1), courant à Saint-Etienne pour régaler ses oreilles des chants liturgiques rectifiés, soixante ans plus tôt, par les conseils de l'illustre Guillaume du Fay.

Sans m'avancer plus loin sur le terrain de l'hypothèse, je veux terminer en montrant, par un exemple qui se rattache à mon sujet, les conséquences heureuses que peut avoir la conquête d'une date précise. Parmi les compositeurs qui furent

(1) Cette famille, dont le nom s'écrivait indifféremment *Godimel*, *Godymel*, *Godimet*, *Goudimel*, *Jodimel*, *Jodymel*, *Jodrimel*, *Jodimey*, a vécu principalement, durant le XVI^e^ siècle, des métiers de boulanger et de fournier.

en vogue avant Guillaume du Fay, Martin Le Franc cite un nommé Cesaris. Longtemps on ne sut rien de la biographie de ce personnage. Un jour arriva pourtant où l'on crut le reconnaître dans un certain maître Henri Cesaris, pourvu du doyenné de Termonde vers 1464 et d'un canonicat à Anvers en 1466, mais ayant continué de résider à Rome où il occupait une place de chantre à la chapelle pontificale. Après avoir enregistré ces détails, Fétis déclare qu'il lui « paraît très douteux que ce chantre-chanoine ait été le Cesaris dont parle Martin Le Franc ; car celui-ci avait précédé du Fay, qui mourut en 1432, dans un âge avancé. Le Cesaris, doyen et chanoine, aurait dû être centenaire quand il obtint ses bénéfices, ce qui est peu probable (1). » Or, ma découverte prouvant que Guillaume du Fay vivait encore en 1458 et permettant d'accorder créance à l'écrivain qui donne sa mort comme ayant été de peu antérieure à 1477, il en résulte qu'aucune raison chronologique ne s'opposera désormais à ce que le chantre-chanoine Cesaris soit bien celui qui avait été, quelques années avant Guillaume du Fay, en possession de la vogue parisienne.

(1) *Biographie*, 2e édit., t. II, p. 242.

ÉTUDE

SUR

LA PERTE DE MERCURE

DANS LE TRAITEMENT

DES CENDRES D'ORFÈVRES PAR L'AMALGAMATION

Par M. P. BOURDY

ESSAYEUR DU COMMERCE.

Séance du 9 mars 1878.

I

HISTORIQUE.

Extraction des métaux précieux. — On n'a aucune donnée sur la métallurgie de l'argent chez les Aztèques, avant la conquête du Mexique; on sait seulement, par les lettres de Fernand Cortez et les écrits de son compagnon d'armes Bernal Diaz del Castillo, que les vaincus possédaient de grandes richesses en or et en argent. Des mines de métaux précieux étaient soupçonnées comme une source de revenus de l'empire de Montézuma, et l'on prétend même que l'art des mines était assez avancé pour que l'on pût aller chercher le minerai à de grandes profondeurs et lui faire subir un traitement. Il est probable que les Aztèques se bornaient, comme les peuples de l'antiquité, à laver les sables argentifères et aurifères, et à fondre les minerais qui se trouvaient dans un assez grand état de pureté pour donner immédiatement l'or et l'argent.

Amalgamation à froid, dite américaine *(beneficio de patio).* - La propriété que possède le mercure de dissoudre ou plutôt

de s'allier à la température ordinaire à plusieurs métaux, paraît avoir été appliquée la première fois à l'extraction de l'or et de l'argent, par un nommé Bartholomée de Médina, quelque temps après la conquête, en 1557. Cette application constitue le procédé d'amalgamation à froid ou amalgamation américaine qui fut introduite au Pérou, en 1571, par Fernandez de Velasco. Ce procédé peut être considéré, à certains égards, comme étant en partie le résultat d'une action mécanique et d'une action électro-chimique.

Tous les minerais ne sont pas aptes à être traités au *patio* par le mercure; l'argent métallique, l'argent sulfuré et l'argent chloruré rendent tout leur argent, quand ils sont en parties très ténues, ce qui exige de réduire au préalable les minerais qui les contiennent à un grand état de finesse, par la porphyrisation et la mouture.

Les minerais qui se refusent à ce traitement sont ceux de cuivre, entre autres le cuivre gris; les minerais plombeux, comme la galène; les minerais spathiques (à base de carbonate de chaux), etc.

On ne peut non plus extraire exactement l'argent des minerais qui renferment beaucoup d'antimoine, de la blende et des composés arsénicaux et cobaltifères. Les pyrites compactes argentifères présentent également de grandes difficultés, attendu qu'elles ne se décomposent que très lentement à l'air.

La nature de la gangue exerce en outre une influence, vu le grand nombre de réactions chimiques qui ont lieu, lesquelles nuisent ou s'opposent tout à fait au succès de l'opération. Les minerais impropres, mêlés à ceux qui sont aptes à donner tout leur argent, peuvent nuire au traitement de ces derniers.

Lorsque l'on se propose de traiter un minerai contenant des métaux précieux, il faut commencer par rechercher s'il vaut mieux le traiter par la voie sèche, c'est-à-dire le fondre, ou bien par le mercure en employant la voie humide. La nature

du minerai, les ressources locales en combustible, en sel marin, en mercure, en eau et en pyrites, sont autant d'éléments nécessaires qui doivent être pris en considération pour la solution de la question.

L'expérience a démontré que l'on peut traiter par l'amalgamation tous les minerais dans lesquels l'argent se trouve à l'état natif, ou combiné avec le soufre, le chlore, l'arsenic, l'antimoine, le plomb et le cuivre, pourvu que ces trois derniers métaux ne s'y trouvent pas en trop grande quantité, et que leur teneur ne dépasse pas une certaine limite hors de laquelle l'amalgamation est impossible, à moins d'occasionner une perte considérable de mercure.

Si les minerais sont très plombeux et très cuivreux, on est obligé de les fondre, lors même qu'ils renferment une forte teneur en argent, par exemple.

Du reste, on verra par la suite que les matières ayant subi le traitement par le mercure renferment encore des parcelles de métaux précieux qui, pour diverses causes, ont échappé à l'amalgamation, et dès lors le traitement par le plomb au moyen de la fonte reste la seule ressource de les recueillir.

Ces préliminaires étant établis, voici en abrégé les diverses opérations auxquelles donne lieu l'amalgamation à froid, telle quelle est pratiquée au Mexique.

Méthode américaine d'amalgamation. — Les minerais exploités par cette méthode, au Mexique, au Pérou, au Chili, sont encore plus pauvres que ceux de Freyberg. Ce sont des pyrites dans lesquelles sont disséminés en particules invisibles à l'œil nu, du sulfure d'argent, de l'argent natif, du chlorure d'argent, de l'*argent rouge* (double sulfure d'argent et d'antimoine), de l'*argent* antimonial (alliage d'argent et d'antimoine), du sulfure d'arsenic, de l'oxide de fer, de la silice et du carbonate de chaux.

Ce mélange si complexe, après avoir été bocardé, est réduit en poudre impalpable dans des moulins nommés *arrastres*,

avec le concours de l'eau. Ces moulins consistent en des bassins de pierre dure dans lesquels tournent quatre meules verticales également en pierre dure, mises en mouvement par des mulets.

Les boues qui sortent des moulins sont reçues dans de grandes fosses, d'où, après avoir pris une certaine consistance, elles sont portées dans une cour ou *patio* pavée avec des dalles légèrement inclinées. Là, on en fait d'abord des tas ou *tartal* de 800 à 1,200 quintaux; on saupoudre leur surface de sel marin, dans la proportion de 2 à 3 pour 100, et le tout est piétiné par des mules qu'on fait courir en cercle pendant six à huit heures, afin d'opérer un mélange complet.

Vingt-quatre heures après, on y incorpore, par le même moyen, 1/2 à 1 pour 100 d'une poudre, nommée *magistral*, qui n'est autre chose que de la pyrite de cuivre grillée à l'air, et consistant par conséquent en un mélange de peroxyde de fer, de sulfate de fer et de sulfate de cuivre, celui-ci dans la proportion de 10 pour 100 environ. On introduit ensuite le mercure, dont la dose varie avec la richesse du minerai d'argent, et on fait travailler les mules.

Le jour suivant, si le mercure extrait par le lavage d'une petite portion du mélange offre une surface grisâtre et reste réuni en un seul globule, on en conclut que l'opération marche bien; si au contraire, le métal est très divisé et d'une couleur foncée, c'est une preuve qu'on a mis trop de magistral, et, cas on ajoute de la chaux vive; enfin, si le mercure a conservé sa liquidité, c'est qu'on n'a pas employé assez de magistral, et on en ajoute.

Au bout de quinze jours environ, le mercure a dissous assez d'argent pour constituer une masse presque solide, brillante. On fait une seconde addition de mercure qu'on incorpore de la même manière, puis, quinze jours après, une troisième et dernière addition. On emploie, en général, pour toute l'opération six à huit parties de mercure pour une partie d'argent à extraire.

Lorsque l'amalgamation est terminée, ce qui n'a lieu qu'au bout de plusieurs mois, et ce que l'on reconnaît à des caractères extérieurs, on lave toutes les boues à grande eau. Les matières salines et terreuses sont entraînées, l'amalgame seul reste au fond des vases où s'effectue le lavage; on en retire l'argent à peu près comme à Freyberg.

Dans ce procédé, où tant de matériaux sont accumulés, il doit nécessairement se passer un grand nombre de phénomènes intéressants; je n'ai pas la prétention de les faire connaître tous; je me bornerai à indiquer les plus importants; pour cela j'aurai recours aux travaux de M. Boussingault, qui nous ont donné la clé des réactions principales de cette curieuse opération.

Les quatre matières premières dont il faut tenir compte sont : le sel marin, le sulfate de cuivre, le mercure et le minerai consistant surtout en sulfure d'argent.

Dès lors la succession des phénomènes qui s'accomplissent est la suivante : le sulfate de cuivre et le sel marin donnent d'abord, par une double décomposition, du sulfate de soude et du bichlorure de cuivre.

$$CuO, SO^3 + NaCl = NaO, SO^3 + CuCl.$$

Le bichlorure de cuivre produit réagit à son tour sur le sulfure d'argent, et donne naissance à du chlorure d'argent et à du sulfure de cuivre.

$$CuCl + AgS = AgCl + CuS.$$

Le chlorure d'argent se dissout à mesure qu'il se forme dans le sel marin en excès, et alors il est attaqué par le mercure; il se forme par suite du protochlorure de mercure et de l'argent métallique; ce dernier s'amalgame avec le reste du mercure :

$$AgCl + nHg = Hg^2Cl + \overset{\text{amalgame}}{(Ag + nHg)}.$$

C'est parce qu'une partie du mercure employé passe ainsi à l'état de protochlorure, que dans la méthode américaine il y a une perte si considérable de mercure, perte que Humboldt estimait, au commencement du siècle, à 25,000 quintaux de mercure par année.

Dans l'amalgamation, il y a toujours perte de mercure, soit pendant le traitement, soit pendant le lavage. La perte de mercure varie suivant la manière dont ce lavage est effectué; elle est ordinairement de 1 k. 5 par chaque kilogramme d'argent retiré, quelquefois 2 kilogrammes, mais rarement au delà.

Amalgamation freybérienne. — Schutler rapporte que l'amalgamation américaine fut introduite à Kongsberg, en Norwège, en 1738. En 1780, le baron de Born proposa au gouvernement autrichien d'adopter ce procédé dans les districts des mines de Hongrie.

Les premières expériences sur l'amalgamation eurent lieu à Freyberg, en 1790.

Les minerais choisis à Freyberg pour l'amalgamation sont de deux sortes : ceux qui contiennent peu ou point de plomb et de cuivre, et dont la teneur est de deux onces et demi à quatre onces par quintal (de 0,0015 à 0,0025); et les minerais de choix dont on a enlevé la gangue.

Le minerai exploité est un sulfure d'argent disséminé dans une grande quantité de pyrites de fer et de cuivre.

Après le bocardage, on le mêle intimement avec 0,1 de sel marin et on le grille dans un fourneau à reverbère, en le remuant fréquemment. Il se forme de la sorte des chlorures d'argent, de fer et de cuivre, des sulfates de soude, de fer, de cuivre, de chaux, de magnésie, de plomb, de l'oxyde de fer, et il se dégage de l'acide sulfureux, de l'acide arsénieux, etc.

Le produit de la calcination est réduit en poudre fine sous des meules, puis introduit dans des tonneaux soutenus hori-

zontalement sur des tourillons et qu'une roue hydraulique peut mettre en mouvement.

Pour 100 parties de farine métallique, on ajoute 30 parties d'eau et 5 à 6 de fer forgé en petites plaques. On fait tourner les tonneaux pendant une heure. Dans ces conditions, le fer métallique ramène à l'état de protochlorure le perchlorure de fer qui s'était formé pendant le grillage.

Ceci fait, on verse dans chaque tonneau 50 pour 100 de mercure, et on les remet en mouvement pendant seize à dix-huit heures. Dans cette nouvelle phase de l'opération, le chlorure d'argent se dissout dans le liquide à la faveur du sel marin, mais il est décomposé au fur et à mesure par le fer en plaques, ce qui produit du protochlorure de fer soluble et de l'argent métallique très divisé dont le mercure s'empare. Celui-ci dissout en même temps le cuivre et le plomb, qui proviennent de la réduction des chlorures et des sulfates par le fer.

L'amalgame d'argent impur étant liquide par suite de l'abondance du mercure, se rassemble aisément et peut être isolé des parties terreuses au moyen de lavages convenables. On passe ensuite à travers des sacs de toile, qui laissent filtrer le mercure en excès. L'amalgame solide qui reste dans les sacs se compose d'environ 82 pour 100 de mercure et 18 pour 100 d'argent allié aux métaux étrangers.

Pour obtenir l'argent, il ne reste plus qu'à soumettre cet amalgame à la distillation.

L'appareil dont on se sert pour cela, fig. 8, pl. 2, consiste en une espèce de trépied *a*, qui supporte une tige sur laquelle sont enfilées, à différentes hauteurs, cinq à six coupes de fer forgé *b*, dont les diamètres vont toujours en diminuant; c'est dans ces coupes qu'on place des boules d'amalgame autant qu'elles en peuvent contenir; la charge est habituellement de de cinq quintaux. Ce trépied est au centre d'une cuvette en fonte *c*, qu'entoure une forte caisse en bois *d*, dans laquelle un courant d'eau froide est entretenu.

Le trépied étant garni, on abaisse, au moyen d'une chaîne, une grande cloche conique en fonte *e*, qui le recouvre entièrement et qui plonge dans la cuvette; elle traverse un disque de fonte perforé dans son milieu *ff*, qui forme le foyer du fourneau. C'est, en effet, sur ce disque, et autour de la partie moyenne et supérieure de la cloche, qu'on fait un feu de tourbe de manière à porter celle-ci au rouge; le mercure de l'amalgame se réduit alors en vapeurs et va se condenser dans la partie basse et refroidie de la cuvette. Vers la fin de la distillation, qui dure de sept à huit heures, on donne un violent coup de feu avec du charbon.

L'argent reste sur les plateaux sous la forme de grappes poreuses; il retient 28 pour 100 de cuivre et 3 pour 100 de plomb, nikel, arsenic, antimoine et mercure.

On le purifie par trois fontes successives au contact de l'air, ce qui oxide et scorifie les métaux étrangers. On l'amène ainsi à ne plus contenir que 25 pour 100 de cuivre; il est alors, comme on dit, au titre de 750 millièmes. C'est dans cet état qu'on le livre aux Hôtels des Monnaies.

En Californie et en Australie, on emploie, depuis quelques années, un procédé analogue pour extraire l'or des roches quartzeuses qui le renferment. La machine en usage, qui broie, lave et amalgame le minerai du même coup, a été imaginée par M. Berdan, de New-York. Elle se compose de quatre bassins en fonte réunis sur un même bâti en bois. Chaque bassin a 2^{m} 10 de diamètre et 0^{m} 85 de profondeur, et reçoit un mouvement de rotation d'un moteur quelconque. On introduit du mercure, le minerai en morceaux de la grosseur du poing, et deux globes en fonte d'un poids considérable pour faire fonction de pilon. Par leur rotation et les chocs qu'ils impriment aux fragments de minerai, les globes ne tardent pas à les réduire en poudre impalpable.

Pendant le travail, un filet d'eau tombe constamment dans chaque bassin, en même temps qu'un petit fourneau permet d'en chauffer le fond par dessous. La poudre produite se dé-

laie dans l'eau et y reste en suspension, tandis que les parcelles d'or tombent dans le mercure et s'y dissolvent. Les particules pierreuses les plus fines se trouvent à la surface du liquide, s'échappent hors des bassins par des orifices ménagés dans le haut.

Chaque bassin permet de traiter de 5 à 6,000 kilos de minerai dur, par vingt-quatre heures, et exige une force motrice de six chevaux.

II

DES CENDRES AURIFÈRES ET DE LEUR TRAITEMENT.

On désigne communément sous le nom de cendres d'orfèvres les divers résidus provenant de la fabrication des boîtes de montres d'or et d'argent, de la bijouterie et, en général, de tous les objets fabriqués avec les métaux précieux.

Ces résidus se composent des creusets ayant servi à la fonte de l'or ou de l'argent, de leurs couvercles, des fromages ou plots, des cendres des fourneaux; des briques de ces mêmes fourneaux lorsqu'elles sont mises hors d'usage, des poussières entraînées soit dans le corps du fourneau ou dans le canal de la cheminée (1).

A la liste ci-dessus, il faut ajouter les balayures des ateliers, qui sont préalablement brûlées et réduites en cendres.

Pareillement les lavures des mains des ouvriers et les liquides provenant de la mise en couleur des bijoux, après avoir été évaporés et brûlés.

---

(1) Dans les ateliers d'affinage des métaux précieux où l'on fond chaque jour de grandes masses d'argent, on évite les pertes considérables qui résulteraient de la volatisation et de l'entraînement mécanique de ce métal en faisant communiquer les fourneaux de fusion avec des conduits en maçonnerie de 25 à 30 mètres de longueur, qui débouchent, avant de s'engager dans la cheminée de l'usine, dans de grandes chambres, d'où l'on retire de temps en temps des poussières argentifères.

De même les scories provenant de la fonte des rassemblages, des polissages, finissages et adoucissages d'or ou d'argent, et, en général, de tous les produits qui se sont trouvés en contact avec l'or ou l'argent dans les diverses manipulations auxquelles on a soumis ces deux métaux, constituent ce qu'on appelle des cendres aurifères ou argentifères.

Dans toutes ces matières, l'or et l'argent s'y trouvent disséminés en parcelles plus ou moins ténues, à l'état de mélange et non à l'état de combinaison ; par suite, il n'est pas nécessaire de faire intervenir aucune réaction chimique à l'égard desdites matières.

Il suffit de les réduire en poudre fine, d'isoler et mettre à nu autant que possible les parcelles métalliques qu'elles renferment.

La première opération consiste donc à écraser et réduire en poudre les creusets, à les tamiser de manière à obtenir 1° les grenailles, 2° séparer les matières étrangères, entre autres le fer dont on se débarrasse à l'aide d'un aimant. Les grenailles trouvées sont fondues en un petit lingot pour être réuni au lingot provenant de l'amalgamation.

Je ferai remarquer qu'il faut passer les cendres dans un sas à mailles d'autant plus fines qu'elles contiennent plus de grenailles, de manière à les amener à un état de division et de mélange tel qu'on puisse faire un essai chimique pour en apprécier la valeur réelle.

Pour déterminer la richesse de ces cendres, il faut en faire un mélange aussi intime que possible, puis on en fait des prises d'échantillon à l'aide d'une sonde que l'on plonge dans la masse en divers endroits ; le nombre des sondages étant déterminé par l'importance de cette masse.

Ces échantillons bien mélangés sont ensuite analysés par les procédés connus, et du résultat de l'analyse, on déduit la richesse de la matière ; on procède généralement de la sorte lorsque les cendres d'orfèvres sont destinées à être vendues.

III

APPLICATION DE L'AMALGAMATION AU TRAITEMENT DES CENDRES D'ORFÈVRES.

Pour extraire les métaux précieux qui se trouvent dans les cendres d'orfèvres, on a recours à la propriété que possède le mercure de dissoudre l'or et l'argent.

Les diverses manipulations auxquelles donne lieu la mise en pratique de cette propriété constitue l'art du tourneur de cendres. Ces manipulations consistent à broyer pendant un certain temps les cendres délayées dans l'eau avec du mercure, à comprimer l'amalgame qui en résulte dans une peau de chamois, à distiller ce qui reste dans cette peau, enfin à fondre le résidu de cette distillation.

Les divers appareils employés pour opérer l'amalgamation sont les suivants :

1° Le piloir mécanique ou pulvérisateur (pl. I, fig. 1), qui sert à écraser et réduire en poudre les creusets, est composé d'une auge circulaire de 1^{m} 60 de diamètre environ, en fonte de fer à bords évasés, et dans laquelle tourne une meule verticale également en fonte de fer de 1^{m} de diamètre et de 24 centimètres d'épaisseur. Cette meule est mise en mouvement par un moteur quelconque. La vitesse de rotation est d'environ neuf à dix tours par minute.

2° L'amalgamation peut se faire dans un appareil analogue au précédent. Cette sorte de moulin (pl. I, fig. 2) peut remplir une double fonction : 1° comme pulvérisateur, 2° comme amalgamateur, la vitesse de la meule étant la même dans les deux cas.

3° Un des appareils le plus employé est le moulin inventé par M. d'Hennin père, de Paris (pl. II, fig. 3). Ce moulin a la forme d'un manchon de 50 centimètres de diamètre et autant de longueur, cannelé intérieurement ; il renferme un

cylindre creux de 18 centimètres de diamètre, également à cannelures, lesquelles engrenant dans celles du moulin, broyent continuellement les cendres, tout en les mettant aussi parfaitement que possible en contact avec le mercure.

Ce moulin est dit horizontal. Il a été inventé pour tourner les cendres à domicile et en petites quantités. La mise en mouvement se fait au moyen d'une manivelle (fig. 4).

On peut introduire dans ce moulin environ 40 kilos de cendres à l'état de bouillie; un seul homme peut tourner ce moulin, qui est, comme les précédents, en fonte de fer.

4° Le moulin dit à araignée dont la cuve est en fonte de fer (fig. 5) est disposé verticalement. A l'intérieur se meut une pièce formée de quatre branches également en fonte de fer dite araignée, et qui triture constamment les cendres avec le mercure. Cette pièce est mue par l'arbre vertical d'un moteur quelconque; la vitesse de rotation est environ de vingt tours par minute.

La cuve de ce moulin a 90 centimètres de diamètre et 55 centimètres de hauteur; sa charge varie de 50 à 60 kilos de cendres.

Amalgamation. — L'amalgamation se fait dans l'un ou l'autre des moulins que je viens de décrire. Lorsqu'on veut commencer une opération, on introduit dans le moulin 40, 50, 100 kilos de cendres à l'état de bouillie, ni trop claire ni trop épaisse, car on a remarqué que lorsqu'elle est dans le dernier cas, le mercure éprouvant une grande division, son action est restreinte et par suite beaucoup plus lente; il en est de même lorsque la bouillie est trop claire, parce qu'alors le mercure, en la traversant avec trop de rapidité, n'a pas le temps d'agir avec efficacité sur les parcelles métalliques qui s'y trouvent disséminées.

En général, dans l'amalgamation, le poids de mercure employé varie entre les 0,50 ou 0,75 de celui des cendres.

On introduit donc le mercure nécessaire dans le moulin,

et l'on fait tourner pendant quinze, dix-huit ou vingt-quatre heures. La durée du tournage est en partie basée sur la nature et la richesse des cendres; toutefois, il est préférable de faire un tournage plus long que trop court.

Le tournage étant jugé suffisant, on lave à grande eau pour entraîner la bouillie qui se rend dans un réservoir spacieux où elle se dépose lentement; et je le dis par anticipation, c'est pendant ce lavage que se fait la plus grande perte de mercure.

On recueille soigneusement tout l'amalgame bien lavé, et on enlève au moyen d'un aimant la limaille de fer qui reste ordinairement à sa surface en une pellicule plus ou moins épaisse.

L'amalgame débarrassé des corps étrangers qui en altèrent la pureté, présente deux couches de densité différentes.

Si les cendres tournées sont des cendres aurifères, la couche la plus riche occupe la partie inférieure de l'amalgame; s'il s'agit de cendres d'argent, la couche la plus argentifère est à la partie supérieure; dispositions résultant de la pesanteur spécifique de ces trois métaux.

Les quantités d'or et d'argent contenues dans l'amalgame, lorsqu'on le sort du moulin, varient suivant la nature et la richesse des cendres tournées. Ces quantités sont, en général, d'autant plus grandes que ces métaux y sont plus abondants et plus près de l'état de pureté. L'or y est toujours en plus grande quantité, parce que le mercure peut, sans perdre de sa fluidité, en dissoudre un poids assez notable, tandis que même poids d'argent rend le mercure pâteux, et par conséquent moins apte à en dissoudre une nouvelle quantité.

Sa
le me
séquent
L'amalga
en recouvre ha
une certaine fluidi
mois afin d'en sépare
liquide possible.

nue ayant été débarrassé des cendres et du fer qui habituellement la surface, possède néanmoins
té; on le filtre à travers une peau de cha-
", par la pression, le plus de mercure
posant une peau de chamois en
place l'amalgame par petite

L'opération se fait en dis
forme de poche dans laquelle on

fraction, et on tord la peau au-dessus d'un vase, soit avec la main, soit en s'aidant d'un tourniquet (fig. 6), jusqu'à ce qu'il ne sorte plus de mercure ; on renouvelle cette opération jusqu'à épuisement de l'amalgame. On obtient de cette façon une série de boulettes d'amalgame très riche en métaux précieux, que l'on soumet ultérieurement à la distillation.

Le mercure qui a filtré à travers les pores de la peau de chamois retient toujours un peu d'or et d'argent.

Distillation. — Les diverses quantités d'amalgame retirées de la peau de chamois sont soumises à la distillation dans des cornues de fonte de fer faites de deux pièces, de diverses contenances (fig. 7).

On introduit donc l'amalgame dans une cornue de ce genre, laquelle étant hermétiquement fermée, est ensuite placée dans un fourneau qui permet d'entourer la cornue de charbons allumés. On adapte et on lute au col de la cornue un tube en fer de 80 centimètres à 1 mètre de long, dont l'extrémité libre plonge dans un vase contenant de l'eau, et on chauffe jusqu'à ce qu'il ne passe plus de mercure. On est averti que l'opération est terminée par la cessation du bruit que le mercure bouillant fait entendre lorsque chaque globule de ce métal arrive dans l'eau froide.

A ce moment, il importe de ne plus faire plonger le tube de fer dans l'eau, afin d'éviter une absorption de ce liquide lors du refroidissement. Lorsque la cornue est refroidie, on retire le résidu qu'elle contient et on le fond à la manière des métaux précieux pour le transformer en lingot.

Lorsque la distillation a été terminée par un bon coup de feu, les métaux obtenus ne contiennent pas de mercure; dans le cas contraire, ils peuvent en retenir des quantités plus ou moins considérables. On le reconnaît facilement à la fumée blanche qui s'en échappe lors de la fusion, et quelquefois même au bouillonnement de la matière si le mercure restant est en quantités assez grandes.

Lavage au sortir du moulin. — Les cendres tournées, c'est-à-dire celles qui ont été soumises à l'amalgamation, sont dirigées au sortir du moulin dans une fosse où elles se déposent lentement. On retire le dépôt que l'on place dans des tonneaux où il achève de se débarrasser de l'excédant d'eau qu'il renferme.

On dessèche ensuite ce résidu dans un four spécial, et l'on obtient alors un produit qui porte, dans le commerce des métaux précieux, le nom de *regrez*.

Pertes de mercure constatées. — Dans son *Manuel de l'essayeur*, M. Chaudet parle longuement de l'amalgamation des cendres d'orfèvres; mais il ne signale aucun des inconvénients résultant du contact du mercure avec les combinaisons salines ou alcalines qui se trouvent presque toujours dans les cendres d'orfèvres, attendu que les monteurs de boîtes en or et en argent, de même que les bijoutiers, emploient comme fondants la potasse, la soude, le salpêtre, le borax, etc. Les cendres renferment aussi du savon provenant du lavage des mains des ouvriers.

Les matières alcalines et savonneuses agissent à la manière des corps gras pour favoriser la division du mercure en une infinité de petits globules qui flottent à la surface du liquide et sont entraînés par les eaux de lavage; ce qui constitue une perte assez sérieuse de ce métal. On constate aisément la présence d'une partie du mercure ainsi entraîné dans les résidus du tournage des cendres, mais d'où son extraction serait sans profit; toutefois, ce qu'il importe dans ce genre de manipulation, c'est de réduire autant que possible la perte de mercure.

Les quantités variables de déchet de mercure dans l'amalgamation ont été constatées depuis longtemps déjà, sans que ceux qui emploient ce mode de traitement en connaisse la principale cause. Les ouvrages de chimie ne parlent d'ailleurs du procédé d'amalgamation que pour ce qui a trait à

l'extraction de l'or et de l'argent de leurs minerais naturels.

Cependant tous les chimistes savent que le mercure agité avec certaines dissolutions salines se divise en une infinité de petits globules qui souvent ne se réunissent qu'au bout d'un temps très long. On sait aussi que lorsqu'on le triture avec des corps gras, le mercure prend une couleur grise plus ou moins foncée, *s'éteint* et se convertit en un corps noirâtre qui paraît être du mercure très divisé. Dans cette circonstance, le corps gras s'oppose à toute réunion ultérieure des globules de mercure.

Or, les cendres d'orfèvres étant toujours plus ou moins salines et alcalines, la réunion des globules s'y trouve plus ou moins entravée, et, par conséquent, les eaux de lavage doivent occasionner des pertes de mercure, variables avec la nature des cendres et la durée du tournage.

Pour donner une idée de ces pertes, je vais rapporter des chiffres que M. Messager, directeur de l'usine Gigandet-Martin et C^ie^, à Tarragnoz, a bien voulu me communiquer. Ces chiffres portent sur une série de 53 opérations de tournage de cendres essentiellement argentifères, et dont les conditions sont consignées dans le tableau suivant :

Opérations.	Pertes de mercure par opération.	Durée du tournage en heures.	Pertes de mercure par heure.
1	0k 300	106	0k 002.83
2	275	33	8.33
3	3 150	303	10.394
4	275	38	7.236
5	175	33	5.30
6	275	50	5 50
7	750	68	11.029
8	1 000	80	12.50
9	3 500	164	21.95
10	80	28	2.85
	9k 780	903	

Opérations.	Pertes de mercure par opération.	Durée du tournage en heures.	Pertes de mercure par heure.
	9k 780	903	
11	100	36	0k 002.77
12	3 050	120	25.40
13	200	35	5.714
14	1 770	89	19.887
15	300	37	8.10
16	500	86	5.814
17	920	54	17
18	800	94	8.5
19	300	17	17.6
20	1 400	92	15.2
21	2 500	77	32.5
22	2 700	61	44.26
23	600	31	19.25
24	300	28	10.70
25	2 500	52	48
26	500	56	8.928
27	4 500	104	43.26
28	200	84	2.38
29	150	38	3.947
30	200	42	4.76
31	3 600	84	42.81
32	1 600	67	23.88
33	350	39	8.97
34	950	64	14.84
35	100	72	1.388
36	200	20	10
37	1 700	75	22.66
38	700	29	24
39	400	25	16
40	500	25	20
41	1 100	53	20.75
42	700	54	12.96
43	300	25	12
44	3 700	88	42
45	1 500	93	15.62
46	1 250	48	26
47	3 350	105	31.9
	55k 270	3.102	

Opérations.	Pertes de mercure par opération.	Durée du tournage en heures.	Pertes de mercure par heure.
	55k270	3.102	
48	2 500	150	0k016.66
49	1 900	56	33.92
50	700	38	18.40
51	500	86	5.81
52	200	38	5.26
53	1 200	63	19
	62k270	3.533	

Perte moyenne par opération $= \frac{62\ 270}{53} = 1^{k}\ 175$

Perte moyenne par heure $= \frac{62\ 270}{3\ 533} = 17^{gr}62$

Les chiffres ci-dessus montrent qu'il y a un grand intérêt à apporter un remède dans le procédé d'amalgamation des cendres argentifères; car outre la perte de mercure constatée, on peut aussi supposer celle de matières précieuses

Si dans le traitement des cendres argentifères par l'amalgamation on fait une perte de mercure relativement considérable, il n'en est pas de même pour les cendres aurifères.

Je dois à M. Fady, directeur de l'usine J. Blanc et Cie, à Besançon, les résultats de deux séries de ses opérations; ils sont consignés dans le tableau suivant :

Pertes de mercure constatées dans le traitement des cendres aurifères à l'usine J. Blanc et Cie.

Séries de tournage.	Poids de matières.	Nombre de charges.	Temps du tournage.	Poids total de mercure employé.	Pertes de mercure.
1re	3.300k	66	1.008h	2.046k	3k »
2e	3.000	60	936	1.860	1 700
Totaux.	.3 00k	126	1.944h	3.906k	4k700
Moyennes par 100 kilos.	100	2	31	62	0k0746

Ainsi, par 100 kilos de cendres aurifères, la perte de mercure n'est que de 0k 074 grammes, en moyenne.

Si la perte de mercure est considérable dans le traitement des cendres argentifères par l'amalgamation, cela tient uniquement à ce qu'elles sont bien plus salines que les cendres aurifères.

Pour les cendres argentifères, la perte de mercure par heure de tournage est de 17gr 62, tandis que pour les cendres aurifères, elle n'est que de 2gr 41.

Des regrez. — On a vu précédemment que les cendres tournées portent le nom de *regrez*. Ces regrez contiennent encore de l'or et de l'argent en parcelles très ténues qui ont échappé à l'amalgamation, ou bien dissoutes dans des globules de mercure qui restent disséminés dans la masse. Ce produit constitue donc une matière commerciale d'une certaine valeur.

Analyse des regrez. — Pour déterminer la richesse des

regrez, il faut, comme je l'ai dit pour les cendres, en faire un mélange aussi intime que possible, puis on fait des prises d'essai à l'aide d'une sonde que l'on plonge en divers endroits de la masse. Ces prises sont ensuite analysées par les procédés connus, et du résultat de l'analyse on déduit la richesse de ces *regrez*.

Les dernières traces de métaux précieux existant dans les regrez ne peuvent être extraits que par des procédés particulièrement employés dans des usines spéciales à qui ces regrez sont généralement vendus.

L'usine de MM. de Long et Cie, à Vienne (Isère), est bien connue pour cet objet.

Du mercure contenu dans les regrez. — Bien que les opérations par lesquelles passe le mercure ont été exécutées dans les meilleures conditions, il est facile de déceler la présence du mercure dans les cendres tournées.

1° Il suffit de placer une petite quantité de regrez dans un ballon et de chauffer celui-ci au rouge sombre : le mercure se volatilise et vient se condenser sur la surface interne du matras ou du ballon, sous forme d'une rosée métallique miroitante.

2° On peut encore placer une feuille d'or dans le col du matras, qui blanchit assez rapidement.

3° Enfin, on peut opérer simplement en plaçant des regrez sur un têt à rôtir, ou sur un corps quelconque chauffé au rouge, en exposant au-dessus et aussi près que possible une lame d'or, laquelle est toujours blanchie dans cette circonstance.

La quantité de mercure contenue dans les regrez est essentiellement variable, elle dépend de la composition chimique des cendres qui les ont fournis.

La détermination rigoureuse de cette quantité n'offre aucun intérêt, car son extraction ne saurait se faire avec avantage ; aussi est-elle généralement abandonnée. Elle n'en con-

stitue pas moins une perte réelle, et il y a profit à la réduire à sa plus faible valeur.

Or, on a vu précédemment que les sels et surtout les matières alcalines favorisaient la dissémination du mercure dans la masse des cendres, en s'opposant à la réunion des globules de ce métal. Dès lors, tout ce qui peut neutraliser ou détruire l'action de ces matières alcalines doit nécessairement diminuer la perte de mercure. Un acide énergique et à bon marché était donc tout indiqué, et l'emploi de l'acide sulfurique a donné les meilleurs résultats.

IV

MOYENS PRATIQUES DE DIMINUER LES PERTES DE MERCURE.

Méthode par lévigation. — On sait que le premier traitement des cendres d'orfèvres consiste à les écraser et les réduire en poudre au moyen d'un piloir mécanique et à les tamiser.

Les cendres ainsi préparées sont placées dans une bâche ou une grande caisse pour pouvoir y ajouter de l'eau en quantité suffisante pour dissoudre entièrement les sels solubles, tels que salpêtre, potasse, soude, borax, savon, etc.

Les cendres sont alors énergiquement brassées, puis on les laisse déposer pendant un temps suffisant; le liquide surnageant est généralement très alcalin. On le décantera le plus complétement possible. La même opération est répétée jusqu'à ce que les eaux de lavage n'offrent plus, ou du moins n'accusent qu'une faible réaction alcaline ; ce qu'on reconnaît en y plongeant un bout de papier de tournesol rougi qui doit ne revenir au bleu que lentement. Ce caractère obtenu, on procédera à l'amalgamation. Mais cette méthode a l'inconvénient d'être longue et d'exiger une grande quantité d'eau.

Méthode chimique. — Cette méthode consiste à neutraliser

les combinaisons salines et alcalines qui se trouvent dans les cendres d'orfèvres, par l'acide sulfurique. Cette neutralisation peut n'être qu'approximative.

Les cendres étant traitées comme dans la première méthode, c'est-à-dire après y avoir ajouté une quantité d'eau suffisante pour dissoudre tous les sels solubles, on les abandonne au repos le temps nécessaire pour que le liquide surnageant soit sensiblement clair. On verse 125 centimètres cubes de ce liquide dans un verre à expérience ou un vase à précipiter. Comme, en général, on ne possède aucune donnée sur la richesse alcaline du liquide, on y versera de l'acide sulfurique ordinaire par demi centimètre cube, en agitant chaque fois. Supposons qu'après avoir ajouté 1, 2, 3 demi centimètres cubes d'acide sulfurique, la liqueur n'exerce aucune action sur le papier bleu de tournesol, mais que le 4e demi centimètre cube rende cette liqueur franchement acide; on en déduira que s'il a fallu 2 centimètres cubes d'acide sulfurique pour que la neutralisation des 125 centimètres cubes de la liqueur soit complète, il faudra $2 \times 8 = 16$ centimètres cubes d'acide sulfurique pour neutraliser chaque litre de ladite liqueur.

A la rigueur, on peut procéder à l'amalgamation des cendres faiblement acides, bien qu'elles présentent l'inconvénient d'attaquer les ustensiles de fonte dans lesquels on opère. Il est donc préférable de procéder à une neutralisation rigoureuse des cendres, ce qui se fait d'ailleurs facilement.

Au lieu de se servir d'acide sulfurique concentré, on emploiera cet acide étendu d'eau, et d'après l'indication précédente, on procède de la manière suivante :

Dans une éprouvette à pied et graduée en centimètres cubes, on versera de l'eau jusqu'au trait 50 et on ajoutera 16 centimètres cubes d'acide sulfurique concentré. Cette addition se fera lentement pour éviter une réaction trop vive, et ensuite on achèvera de remplir l'éprouvette avec de l'eau jusqu'au trait 125.

Dans un litre de liqueur alcaline, on versera sans crainte les trois quarts du contenu de l'éprouvette, c'est-à-dire des 125 divisions, puis on y versera la liqueur acide par petites quantités, en ayant soin d'observer après chaque addition si le papier rougit. Par exemple, admettons qu'il a fallu 117 divisions pour obtenir la neutralisation complète. La quantité d'acide sulfurique employé pour neutraliser un litre de liqueur aura donc été de $\frac{117}{125} \times 16 = 14^{c\ cb}\ 97$, ou en nombre rond, de 15 centimètres cubes. — Connaissant, d'autre part, la masse d'eau utilisée pour dissoudre les matières solubles des cendres, il sera facile de déduire la quantité d'acide sulfurique nécessaire pour produire la neutralisation totale de cette masse liquide.

En principe, il est préférable de ne pas utiliser d'emblée tout l'acide ainsi déterminé, et d'en réserver une petite fraction que l'on ajoutera au fur et à mesure, selon les indications du papier de tournesol, en s'arrêtant lorsque ce papier accuse une légère réaction acide.

L'expérience a démontré que les cendres rendues sensiblement neutres par l'emploi de l'acide sulfurique se tournaient mieux, donnaient un rendement supérieur à égalité de temps de tournage, tout en réduisant à sa plus simple expression la perte de mercure.

Je me suis efforcé de citer des faits bien constatés et de fournir des renseignements pratiques qui, j'ose l'espérer, seront de quelque utilité pour l'industrie de notre ville; je n'ai pas eu d'autre but en faisant la présente publication.

Fig. 2.

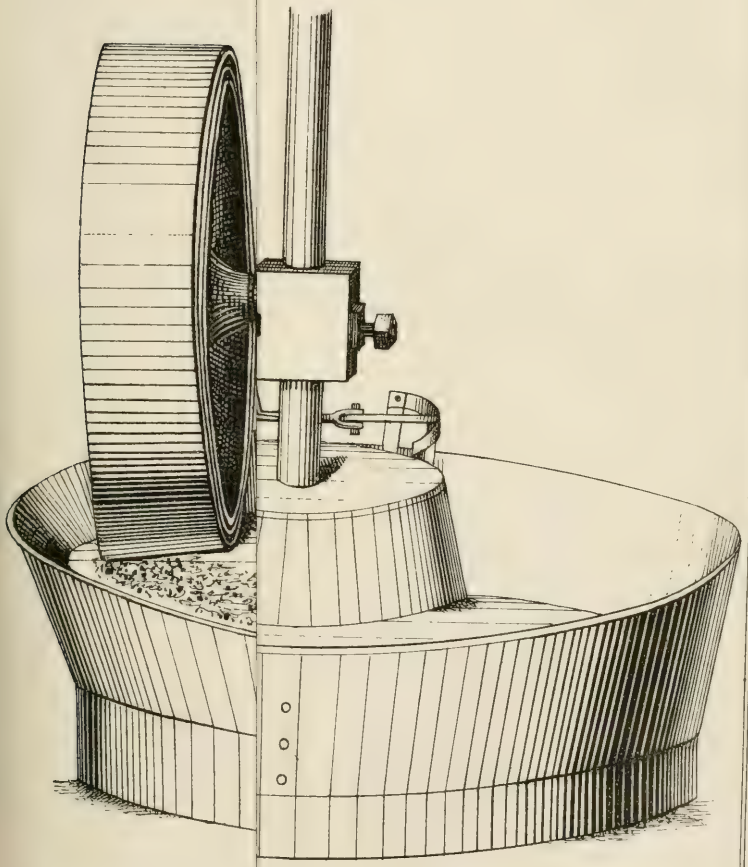

Fig 1

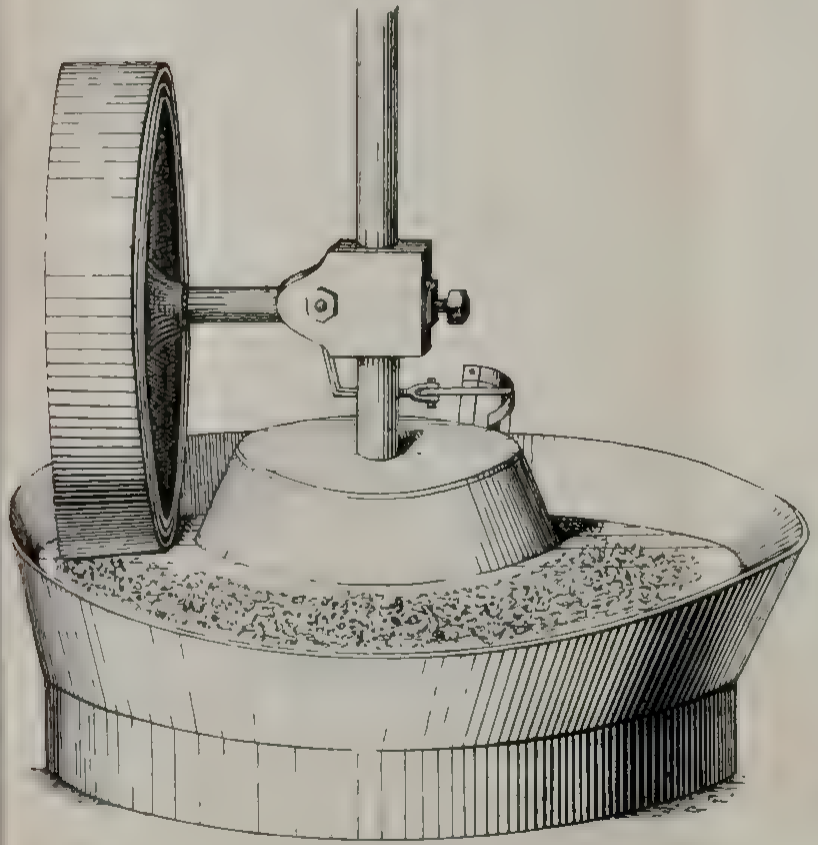

Fig 2

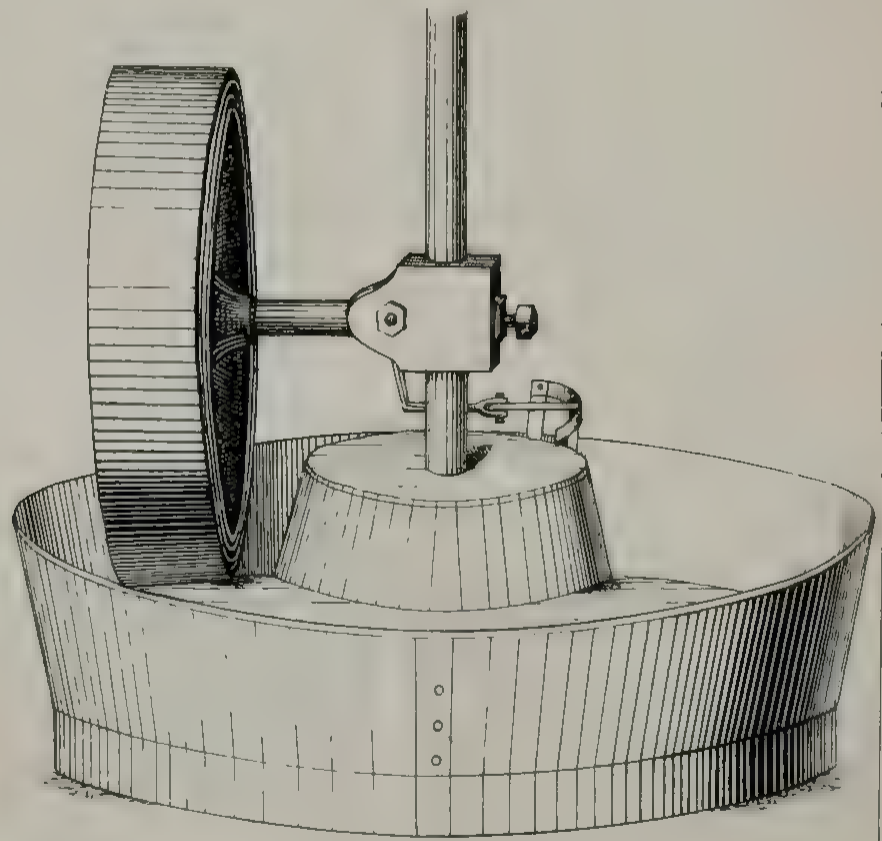

Fig. C.

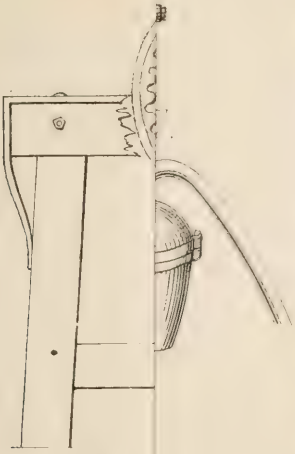

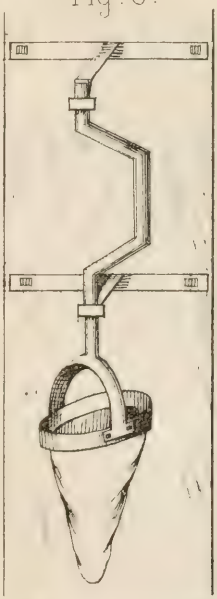

g. 8.

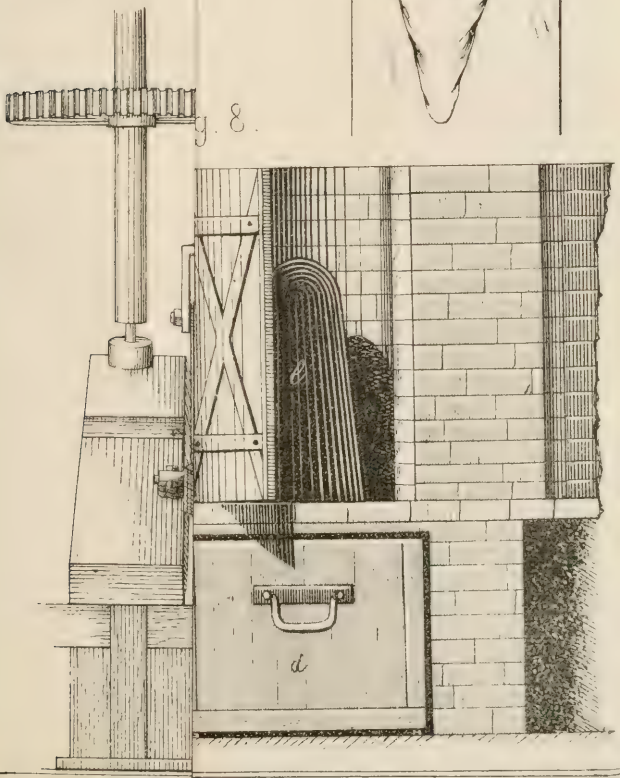

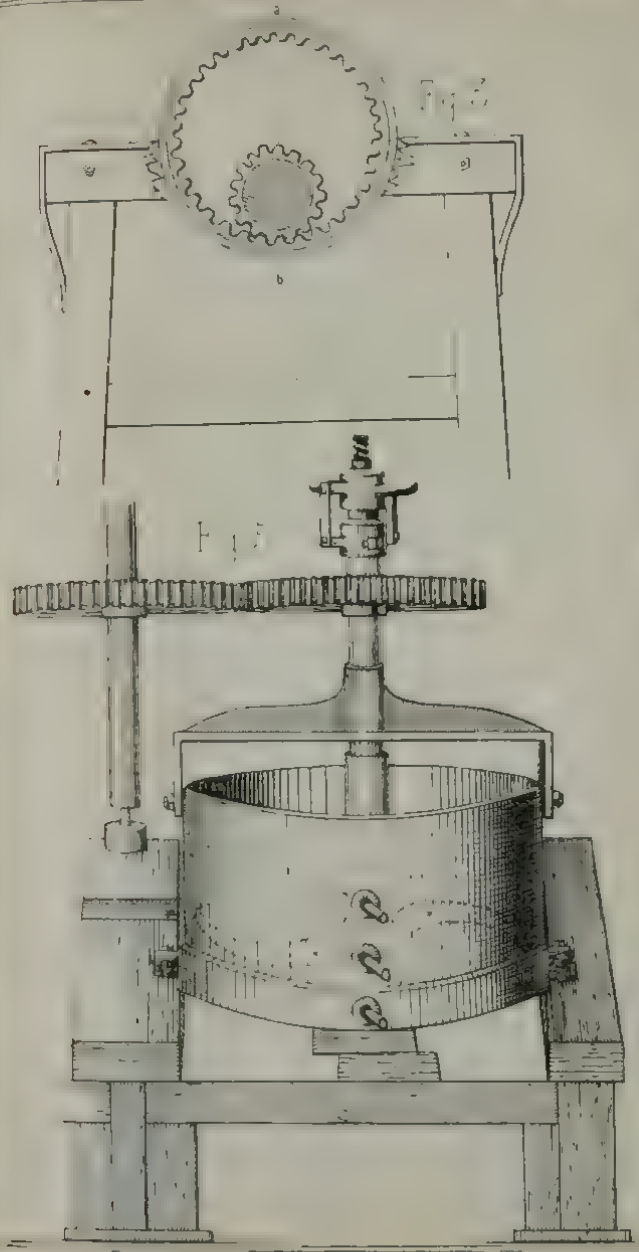

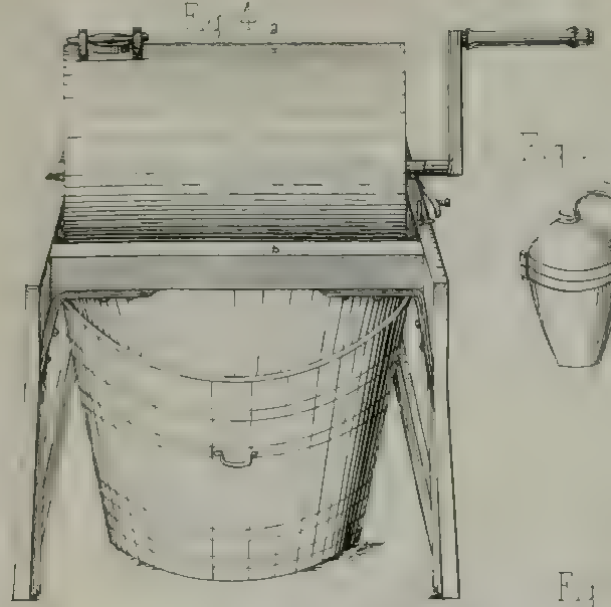

Fig. 6

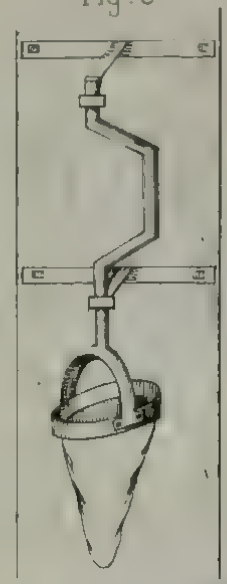

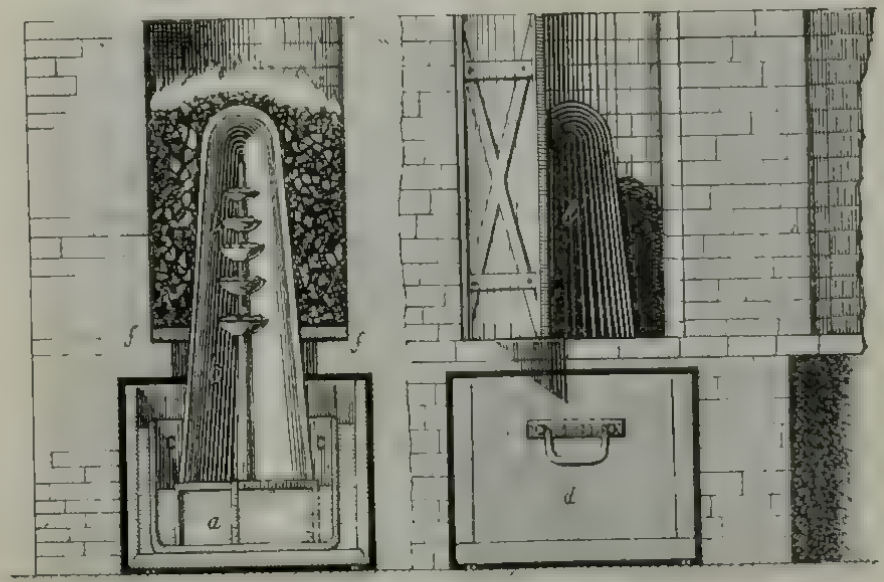

LE PRINCE
CHARLES-HENRI DE VAUDÉMONT

(1649-1723)

PAR M. L. PINGAUD.

Séance publique du 14 décembre 1876.

I

Le dernier des chevaliers errants : ainsi peut-on définir ce singulier contemporain de Louis XIV qui s'est appelé le prince de Vaudémont. Né aux Pays-Bas, d'un père lorrain et d'une mère comtoise, homme de cour à Madrid et à Versailles, général d'armée pour Guillaume d'Orange, gouverneur du Milanais pour Philippe V, prince souverain à la fin de sa vie, sans autre patrie que les théâtres variés de sa changeante fortune, cet aventurier de haut lignage fit brillante figure partout où le portèrent les hasards de sa destinée, et presque tous les grands noms et les grands événements de son époque font un peu partie de son histoire.

Charles-Henri, comte, puis prince de Vaudémont, était issu du singulier mariage de Charles IV, duc de Lorraine, avec Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix (1). Frappé d'excommunication à cause de cette alliance conclue du vivant de sa femme légitime, Charles avait fini par abandonner sa « femme de campagne, » et il vécut quelque temps loin de l'une et de l'autre, tout entier à ses caprices amoureux et à

(1) J'ai inséré dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs* (an. 1875, p. 245-284) une notice étendue sur la princesse de Cantecroix.

ses équipées guerrières. Béatrix s'employa longtemps de son mieux à ramener l'infidèle, et ce fut à la suite d'un de ces derniers retours d'une passion bien vite éteinte que Vaudémont naquit à Bruxelles, le 15 février 1649. Ce gage de réconciliation n'empêcha point le duc de s'éloigner de nouveau. Quelle pouvait être la situation d'un enfant entre un père fantasque d'esprit, léger de cœur, et une mère aigrie par ses déceptions, l'un et l'autre s'accusant chaque jour de prodigalité et d'inconstance? Il est facile de le deviner. Vaudémont avait du moins près de lui, presque comme une seconde mère, sa sœur Anne, son aînée de dix ans, qui fut depuis princesse de Lillebonne. Deux fois éprouvée, et par les malheurs de ses parents et par leur mésintelligence croissante, elle devait à sa triste condition une expérience précoce, qui se traduisit pour son jeune frère en conseils utiles.

Elle avait quinze ans, lui cinq, lorsque Charles IV fut enlevé à Bruxelles par les Espagnols et emmené prisonnier à Tolède. On raconte qu'au moment de ce coup de main, le capitaine des gardes du duc se hâta de courir à l'hôtel où la princesse Anne demeurait avec sa mère, et lui remit une cassette contenant deux cent mille pistoles et des pierreries, avec recommandation du secret sur ce dépôt. Béatrix ne s'en saisit pas moins, et le livra aux Espagnols, à la merci desquels elle se trouvait (1). Elle obtint d'eux en revanche la garde et la tutelle de ses enfants, tant qu'elle demeurerait elle-même au couvent de la Visitation de Mons. Cette dernière condition ne tarda pas à être enfreinte, et Béatrix reprit à Bruxelles, à l'hôtel de Berghes, sa vie mondaine et dissipée.

Comment se fit, dans ces tristes circonstances, l'éducation de Vaudémont et de sa sœur? Du fond de sa prison, Charles ne les oubliait pas; il avait même reporté sur eux, sur le « petit ménage » comme il disait, l'affection que lui avait jadis inspirée leur mère. Dans ses lettres, dans ses entrevues

(1) Hugo, *Vie ms. de Charles IV* (Bibl. de Nancy).

avec l'intendant de Béatrix, Pelletier, venu à Madrid pour négocier sa délivrance et la confirmation du mariage, il mêle aux discussions les plus puériles des conseils prévoyants à leur endroit. « Dieu bénisse les enfants, » lit-on à la fin d'une lettre où il n'y a pas un mot tendre pour Béatrix (1). C'est à sa fille qu'il adresse de préférence ses communications épistolaires. Un jour il lui écrit pour lui recommander la modestie et la piété, un autre jour pour lui raconter une mort édifiante dont il a été témoin. Quelquefois emporté par son humeur ou exalté par de vagues rapports, il n'épargne personne dans ses récriminations : aux lettres qui crient misère ou implorent réparation, il répond en prêchant l'économie et la retraite, ou menace de mettre Béatrix et sa fille « dans un sac de toile, sans domestique. » Néanmoins l'amour paternel reprenait le dessus, et de même qu'il eût voulu faire restituer aux Espagnols la dot de la jeune princesse, devant celle-ci il accusait la mère prodigue et insouciante. Béatrix avait beau écrire : « Sans la validité de mon mariage, mes enfants ne sont bons qu'à mettre dans des couvents (2), » son plus grand désir était d'établir promptement Anne, afin de la rendre indépendante. Tantôt il rêvait pour elle la grande abbaye de Remiremont, tantôt un mariage quel qu'il fût; le premier prétendant venu lui agréait d'avance. Une joie sans mélange paraît l'avoir saisi, quand il reçut le portrait de ce fils qu'il croyait encore en robe, et qu'il put contempler déjà revêtu d'une armure. Toutefois il se refusa à l'espérance de le revoir en Espagne, et recommanda de l'envoyer achever son éducation dans cette Allemagne demeurée l'école des gens de guerre. Évidemment, sans plus se soucier de son frère et héritier Nicolas-François et de ses neveux, il considérait alors Vaudémont comme son successeur désigné.

(1) Lettre du 30 avril 1654 (dans les papiers de Pelletier, à la Bibl. de Besançon).

(2) Lettre de Béatrix à Pelletier, 30 novembre 1657.

De son côté Nicolas-François doutait si peu de ses droits, qu'il faisait à Béatrix délaissée des avances où la pitié avait part autant que la courtoisie; il lui proposait de recevoir auprès de lui Anne et le jeune Vaudémont, et de les faire élever avec les princes ses fils. D'autre part le roi d'Espagne agitait un projet d'alliance, gage de réconciliation, entre l'héritier de Nicolas-François et la fille de Charles IV. Les deux enfants ne purent profiter des marques d'intérêt qui leur venaient de côtés si divers, et la délivrance de leur père les mit de rechef à sa merci.

Ce prince fantasque, réconcilié pour quelque temps avec la France, profita de son passage à la cour de Louis XIV pour les y produire l'un et l'autre, et pour leur faire oublier, par un riche établissement, l'irrégularité de leur naissance. Non-seulement il déclina de nouveau une proposition de mariage entre la princesse Anne et son neveu, ce qui eût rétabli la paix dans sa maison, mais il donna précipitamment sa fille à un cadet de Lorraine, le prince de Lillebonne, homme de réputation et de mœurs suspectes, qu'un titre de lieutenant-général finit par attacher définitivement à la France. Enfin, pour faire valoir les qualités naissantes de Vaudémont, il chercha tous les moyens d'encourager sa double vocation mondaine et guerrière.

Sa réconciliation et son mariage *in extremis* avec Béatrix (1663), en légitimant leur état, ouvrit plus grandes que jamais à ses enfants les portes de l'Olympe naissant de Versailles (1). M^me^ de Lillebonne, qui n'avait guère à se louer de son père, et qui se vit bientôt délaissée de toutes façons par son triste mari, n'en portait pas moins haut l'orgueil de son nom et de

(1) On peut voir dans l'église de Saône, près de Besançon, un tableau jadis peint pour les Clarisses de Besançon en vertu d'une disposition testamentaire de Béatrix. Elle-même y est sans doute représentée sous les traits de sainte Claire, et son gendre François, prince de Lillebonne, sous les traits de saint François (V. la *Semaine religieuse du diocèse de Besançon*, 5 août 1876).

sa race. Si à Nancy elle était forcée de faire les honneurs du palais à Louise d'Apremont, la dernière épouse de Charles IV, à Versailles elle se montrait très chatouilleuse sur les questions d'étiquette, l'honneur du pas et les droits qu'elle supposait attachés à sa naissance. La jeune cour souriait de l'entendre répéter à tout venant : Son Altesse mon père, mais la plaignait des misères de son ménage; dans un monde livré à l'intrigue et à la galanterie, elle sut à la fois se faire bien venir de tous et ne pas laisser soupçonner sa vertu irréprochable. De ses nombreux enfants, elle ne conserva que deux fils, morts plus tard l'un au service de l'empereur, l'autre à celui de Louis XIV, et deux filles; celles-ci remarquables durant leur enfance par leur grâce précoce, et plus tard ses émules dans l'art de se ménager, voire de dominer sans y paraître.

Quant à son frère, il avait heureusement fait ses premières armes, à quinze ans, à la tête des troupes lorraines, lors d'une guerre contre l'électeur palatin. Charles IV, toujours faible envers son fils unique, le dota richement, et lui eût volontiers formé un état souverain par le démembrement de son duché. En 1667, il l'envoya de Lorraine à Paris; là, le jeune prince prit rang à côté du duc de Villeroy, du chevalier de Lorraine, et de bien d'autres, parmi les courtisans de Louis XIV, et les mieux faits, les plus spirituels, les plus heureux. Un roi habile à discerner tous les mérites, même les plus frivoles, eut bientôt distingué le séduisant étranger. De leur côté, « les dames, charmées de son esprit, de sa bonne grâce à danser, des gentillesses de sa conversation, le retinrent tant qu'elles purent à Paris (1). »

C'était en effet, au dire d'un de ses ennemis, « un des » hommes les mieux faits de son temps. Un beau visage et » grande mine, des yeux beaux et fort vifs, pleins de feu et » d'esprit, aussi en avait-il infiniment..... affable, prévenant,

(1) D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, liv. xxxix.

» obligeant, attentif à plaire et à servir..... le plus grand air » et la plus grande mine du monde, douce, majestueuse, spi- » rituelle au dernier point (1). » Saint-Simon eût pu ajouter qu'à la triomphante beauté de sa mère il joignait la bravoure héroïque, téméraire même de son père. Obligé de suivre le roi de France, lors de la première conquête de la Franche-Comté en 1668, il eut un cheval tué sous lui au siége de Dole, et fit si bien son devoir, dit Jules Chifflet dans ses Mémoires, que M. de Navailles vint de la part du roi lui défendre de s'exposer davantage (2).

Vaudémont, comme sa sœur, trouva une alliance dans sa propre famille. En mars 1669, il épousait à Bar-le-Duc Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf, nièce de M. de Lillebonne. Cette princesse était et demeura, à travers les vicissitudes de sa vie errante, l'amie de Mmes de Sévigné et de Grignan, ce qui doit suffire à l'éloge de son esprit et de son cœur. Son mari, dont elle n'eut pas toujours à se louer, devait trouver en elle un appui sûr et un guide éprouvé dans la mauvaise fortune (3).

Dès 1670, l'invasion soudaine de la Lorraine par Louis XIV sépara les deux enfants de Charles IV l'un de l'autre, et les

---

(1) *Mémoires de* Saint-Simon, an. 1697. Cf. le beau et perfide portrait qu'il a tracé de lui dans ses notes au *Journal de* Dangeau, 15 juin 1707.

(2) *Mémoires et Documents inédits publiés par l'Académie de Besançon*, t. VI, p. 308. — Quelque temps après, dit D. Calmet, on le congédia de la cour, sous prétexte d'empêcher son mariage avec une fille d'honneur de la reine, et il eut quelque peine au retour à se réconcilier avec son père.

(3) Le contrat de mariage (30 mars 1669) est dans la *Coll.* Lorraine (Bibl. nat.). t. XLI, f. 18-33. Tout ce volume est composé de pièces concernant Vaudémont.

« C'est une aimable amie, qui vous aime tendrement, » écrit de Mme de Vaudémont Mme de Sévigné à sa fille le 9 mars 1672. En regard de cet éloge on peut placer le portrait de Saint-Simon : « C'était une personne tout occupée de sa grandeur, de ses chimères..... elle l'était aussi de sa santé, mais beaucoup moins en effet que comme chausse-pied ou couverture; tout empesée, toute composée, tout embarrassée, un esprit peu naturel, une dévotion affichée, pleine d'extérieur et de façons; en

jeta dans des partis opposés. Mme de Lillebonne resta attachée à la France, Vaudémont suivit son père au milieu des bandes espagnoles et impériales. Ici commence le roman de sa vie.

II

De 1670 à 1675, Vaudémont fut pour son vieux père, errant avec sa petite armée de la Comté aux bords du Rhin, un consolateur fidèle, un conseiller de la dernière heure. Il y avait d'autant plus de mérite, qu'il avait perdu tout espoir de ceindre la couronne ducale. Après la mort de son frère (1670), Charles IV avait confirmé sa déclaration de 1663, par laquelle il reconnaissait les droits de son neveu Charles. Vaudémont obtint pour toute compensation la promesse faite à ses descendants d'être appelés à la succession, à l'extinction de la ligne directe. S'il eût pu du moins trouver à son cousin un trône en Allemagne, ou ailleurs! Aussi le voit-on lui prêter avec empressement cinquante mille florins, « au sujet de l'espérance de la royauté de Pologne (31 mars 1674). » L'accord fut cimenté entre eux par le traité de Bonn (7 janvier 1675), et Vaudémont reçut du chef futur de sa famille confirmation de tous les avantages particuliers qu'il tenait de son père (1)

D'après une tradition qui n'a d'autre garant qu'une histoire romanesque anonyme, il lui aurait en outre disputé le cœur de la reine Eléonore, sœur de l'empereur, et c'est le désespoir d'être éconduit qui l'aurait ramené en 1674 sur le théâtre des premiers exploits de Charles IV. La Franche-Comté était menacée par une nouvelle invasion française; Vaudémont vint s'exposer dans les rangs des Comtois aussi hardiment qu'il l'avait fait contre eux en 1668. A Besançon s'offraient

---

deux mots, rien d'aimable, rien de sociable, rien de naturel; grande, droite, un air qui voulait s'imposer, et néanmoins être doux, mais austère et tirant fort sur l'aigre-doux. » (An. 1707.)

(1) *Coll.* Lorraine, t. XLI, f. 44, 64, 156, 162-167.

à lui les souvenirs les plus chers et en un certain sens les plus douloureux. Est-ce à cause ou en dépit de ces souvenirs qu'il fut chargé par le gouvernement espagnol de la défense de la province (1)?

Quand il arriva à Besançon le 28 mars, son ancien compagnon de plaisir et d'armes, le duc de Navailles, avait envahi depuis plus de six semaines le sol franc-comtois; Gray, Vesoul, Poligny avaient capitulé, Salins et Arbois étaient menacés; un peu plus, et la Comté succombait en quinze jours, comme en 1668; « mais les Espagnols, dit Navailles » dans ses Mémoires, ayant eu le temps d'envoyer en ce pays » M. de Vaudémont, il travailla avec tant d'application à » mettre ces deux places (Besançon et Dole) en meilleur état, » et à rassurer les peuples, que cette affaire se rendit difficile » et digne de la présence et des soins du roi. »

A peine arrivé, ce général de vingt-cinq ans court vers Salins avec tout ce qu'il peut ramasser de cavalerie, et de là vers Arbois assiégé. Les Français décampèrent pendant la nuit et battirent en retraite à son approche; Vaudémont n'eut qu'à féliciter de leur belle résistance les habitants, y compris, dit la chronique, le bataillon des femmes et filles. Il eût pu, en poursuivant l'ennemi, dégager Poligny, mais il craignait pour la vallée du Doubs menacée, et quand il tenta d'enlever cette ville par escalade, il était trop tard; il dut se replier, après avoir perdu quarante des siens, vers Besançon. Là du moins il devait honorer par une résistance courageuse une défaite désormais inévitable.

Le 24 avril, l'ennemi parut en vue des murs; Louis XIV vint bientôt l'encourager de sa présence, et Vauban prit la direction des attaques, tandis que Turenne, pour empêcher la place d'être secourue, tenait la campagne.

---

(1) Sur cet épisode de la vie de Vaudémont, on peut consulter avec fruit : Ordinaire, *Deux époques militaires à Besançon*, t. I, ch. vii, viii et ix.

A de tels adversaires Besançon opposait moins de cinq mille soldats, dont plusieurs centaines d'Italiens peu sûrs et peu disciplinés, et dix-huit cents hommes de milices urbaines; l'artillerie espagnole et celle de la cité étaient aux mains de canonniers inexpérimentés; les ouvrages de défense étaient en mauvais état, les fossés sans eau; la citadelle, suivant l'expression de Vauban, n'avait « que les os, » elle était dominée par les montagnes de Bregille et de Chaudanne, où l'ennemi devait s'établir dès le premier jour; les gouverneurs de la cité prétendaient au partage de l'autorité avec le jeune commandant, et se plaignaient qu'on négligeât la ville au profit de la citadelle.

Vaudémont presque seul s'employa avec une ardeur juvénile à la tâche désespérée qu'on lui confiait. Toute la population, appelée aux remparts, fut occupée à les garnir de fascines et de sacs à terre, et la garnison multiplia les reconnaissances et les sorties partielles, afin de retarder l'investissement et l'ouverture des parallèles. Des capucins, hommes experts, les Pères Gillet et Schmidt, offrirent leurs services pour l'installation et le tir des batteries; mais l'artillerie française établie sur Bregille et Chaudanne, la tranchée rapidement développée devant les bastions d'Arènes et de Chamars resserraient et affaiblissaient chaque jour la résistance. Durant les trois semaines où il put tenir dans la ville, Vaudémont eut non-seulement à repousser l'ennemi, mais à surveiller les espions qui révélaient aux Français les secrets de la défense; à apaiser les susceptibilités incorrigibles et les prétentions coupables à force d'être importunes des autorités municipales; à contenir ses mercenaires italiens mutinés, ou à les pousser malgré eux aux remparts; à cacher à la garnison la présence de Louis XIV parmi les assaillants, et à lui faire espérer que Charles IV, échappé aux troupes de Turenne, viendrait la dégager. Du haut de la citadelle, ses yeux se dirigeaient souvent vers les montagnes, là où il pensait voir surgir à l'horizon la croix de Lorraine sur les drapeaux d'une armée

de secours. Des émissaires secrets lui apportaient les plus belles promesses; trois cents hommes à peine essayèrent de forcer la ligne d'investissement, et soixante seulement passèrent.

Enfin le 14 mai, après le combat meurtrier de cinq heures où le bastion d'Arènes fut emporté d'assaut, la ville obtint pour elle-même une capitulation, et Vaudémont, suivi d'une partie de la noblesse, abrita derrière les murs déjà ruinés de la citadelle ses troupes décimées. Il devait tenir six jours encore. On tua sous ses yeux ses beaux chevaux d'Espagne, on incendia les maisons du quartier capitulaire qui sur la pente de la montagne entravaient la défense ou favorisaient l'attaque, bref on se prépara à un combat suprême. Les batteries de Chaudanne et de Bregille tonnaient sans relâche; sous un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie, les sentinelles étaient obligées de demeurer couchées à terre. Au bout de trois jours, l'élite de la maison du roi, les gardes françaises, les mousquetaires commandés par un cousin de Vaudémont, le chevalier de Lorraine, livrèrent aux ouvrages avancés un assaut qui réussit. Les assiégés se retirèrent en mettant le feu à la cathédrale de Saint-Etienne qu'ils avaient d'avance remplie de poudre, et on vit Vaudémont jeter lui-même dans le fossé la planche fragile qui donnait accès à son dernier refuge. « Tout le terrain de la citadelle, écrit Louvois, était » ensanglanté et semé de bras et de jambes. » Les défenseurs de la forteresse étaient réduits à huit ou neuf cents hommes; mal abrités derrière des ouvrages insuffisants ou inachevés, n'ayant à opposer que deux canons de petit calibre aux batteries qui les foudroyaient de trois côtés à la fois, sans fascines, sans abris, presque sans armes, ils en imposaient encore à leurs ennemis derrière un rempart sanglant de cadavres. Sous la menace d'un assaut sans quartier, on finit pourtant par parler de se rendre. Sommé de capituler, et par ses adversaires et par ses propres soldats, Vaudémont n'assista que comme simple témoin au conseil de guerre où l'on délibérait

sur la reddition de la place, et tandis que ses officiers obtenaient du vainqueur des conditions honorables, il se contenta de solliciter pour lui une sauvegarde personnelle. Non-seulement Louis XIV la lui accorda, mais sachant qu'il ne pouvait le venir trouver qu'à pied, il lui envoya un de ses carrosses, le fit dîner à sa table, le félicita sur son courage, et le laissa libre de se retirer où il voudrait (1). Vaudémont partit pour Paris, où il vit représenter en passant, dit Beauvau, un opéra en musique, puis gagna Bruxelles, avec la conviction d'avoir fait tout ce qu'on pouvait attendre de lui en faveur d'une cause qui était un peu la sienne et d'une ville qui était presque sa patrie.

De tous les épisodes de sa vie agitée, de toutes les bonnes fortunes de sa carrière militaire, il n'y en a pas, ce me semble, qui dût plus le réjouir dans sa vieillesse que sa défense de Besançon : car il avait alors arrêté pendant vingt-sept jours un roi habitué à vaincre, il avait tenu tête à Vauban et aux meilleurs soldats de l'Europe ; et pourtant à Besançon pas une pierre n'a gardé son souvenir, pas une place, pas une rue, pas un fort ne porte son nom.

III

A partir de cette époque, Vaudémont prend place, et pour de longues années, parmi les ennemis de Louis XIV. Ainsi le veut la fortune des princes lorrains. Sortis d'un pays qui touche à la fois à la France, à l'Allemagne, aux Pays-Bas, ils promènent çà et là leurs destinées, ils offrent un peu partout leurs services. Sans doute pour les cadets de la maison de Guise, qu'ils se nomment Elbeuf, Harcourt, Lillebonne, Armagnac, le rendez-vous et l'abri communs sont la cour de France; néanmoins par tradition, habitude ou caprice, les

(1) *Mémoires de* Beauvau, p. 383.

voit-on parfois dans d'autres camps, et même l'épée à la main les uns contre les autres. A Besançon, Vaudémont serviteur de l'Espagne trouve en face de lui son cousin le chevalier de Lorraine ; trente ans plus tard, redevenu le serviteur de Louis XIV, il combattra son fils et son neveu soldats de l'empereur. L'histoire de cette race n'est qu'une suite de surprises peu édifiantes et d'aventures sans grandeur.

Après s'être vaillamment battu à Senef à côté de son cousin Charles et du prince d'Orange, Vaudémont rejoignit son père sur le Rhin, et il l'assista à sa dernière heure. Quelques instants avant de mourir, le vieil aventurier l'entretenait encore de cet art de la guerre si longtemps pratiqué à tort et à travers par lui, et si peu profitable à sa fortune. Depuis, le principal séjour du prince lorrain fut aux Pays-Bas, où il possédait du chef de ses aïeux maternels des biens considérables ; il parut néanmoins à diverses reprises en Angleterre, en Espagne, en Italie, partout où il pouvait conduire une intrigue ou commander un régiment contre la France. Il paraissait désormais assez compromis envers Louis XIV, pour être supposé de cœur et d'âme avec ses ennemis ; et on n'épargna pas les récompenses à sa défection, qui ne devait point être la dernière. Il obtint de l'empereur le titre de prince, du roi d'Espagne la grandesse, la Toison-d'Or, les fonctions de général de la cavalerie étrangère et de gouverneur des armes aux Pays-Bas.

Il serait difficile de le suivre, durant les années qui suivent, dans ses pérégrinations militaires ou diplomatiques. A Madrid où il vint en 1677, à Rome où il se rendit ensuite, il médit si librement de son ancien maître, que l'écho de ses paroles s'en vint jusqu'à Versailles et lui revint en menaces inquiétantes pour ceux dont il recevait l'hospitalité. Il dut regagner les Pays-Bas par le Tyrol et l'Allemagne. On le voit en Angleterre avant 1685, puis la guerre de la ligue d'Augsbourg le ramène en Flandre, et il y prend part, tantôt avec le roi Guillaume III, tantôt avec l'électeur de Bavière, comme

un des principaux chefs des armées coalisées. Son fils unique, le prince Thomas, avait pris du service dans les armées impériales et s'illustrait en Hongrie contre les Turcs.

Vaudémont, qui dans tous les camps paraissait chez lui, se conduisit sur ce nouveau théâtre avec sa bravoure habituelle, et fut blessé en août 1692 au combat d'Enghien. Il se montra également capitaine de mérite, et l'on admira en 1695 son habile et même glorieuse retraite en face d'un de ses compagnons de jeunesse, le maréchal de Villeroy (1). Malgré eux, ses anciens amis servaient sa réputation, et ses nouveaux le ménageaient parfois assez peu. Il était obligé de se cacher pour entendre la messe, interdite dans le camp hollandais; l'adroit Lorrain oubliait cet affront gratuit pour faire oublier lui-même à Guillaume III, par sa bonne grâce et ses services, l'aisance hardie avec laquelle il vivait à ses dépens. A la fin de 1691, comme il lui offrait à souper à Bruxelles à l'hôtel de Nassau, il lui dit en se mettant à table : « Je loge ici depuis vingt-trois ans chez vous, et gratuitement; à mille écus par an, ce sont vingt-trois mille écus que je vous dois. » On ne dit pas si le taciturne Hollandais fit quelque réponse; toujours est-il qu'au dessert il avait signé à son hôte une quittance de vingt-trois mille écus et la donation en règle de l'hôtel (2).

Durant les intervalles de ses campagnes, Vaudémont reparut en Italie, à Rome et dans les Deux-Siciles, où l'appelait le soin de sa santé. Il avait été affligé de bonne heure d'une maladie, qu'il disait être un rhumatisme goutteux universel,

---

(1) *Mémoires du comte de* Mérode-Westerloo, t. I, p. 93. — *Journal de* Dangeau, 15 juillet 1675. — Saint-Simon ajoute que s'il réussit à s'échapper, ce fut par la pusillanimité du duc du Maine.

« L'on voudrait que le maréchal de Villeroy eût encore battu, tué et massacré ce pauvre M. de Vaudémont. Quelle rage! » (Mme de Sévigné à *Coulanges*, 6 août 1695.)

(2) *Journal de* Dangeau, 29 août et 6 décembre 1691. — L'Electeur de Bavière se gênait aussi assez peu avec Mme de Vaudémont (V. *Mémoire* de Mérode-Westerloo, t. I, p. 139-141)

et dont un empirique ne le guérit qu'à moitié. Lors de ces excursions, il fut à même de ressentir, malgré le temps et l'éloignement, le poids toujours bien lourd de la disgrâce de Louis XIV. Il lui fallait d'autre part éviter toute démarche de nature à déplaire aux Espagnols, car il n'avait pour vivre qu'une pension de Madrid, et Mme de Grignan n'avait pas tort de plaindre tout bas sa chère princesse. Comme son mari sur les champs de bataille des Pays-Bas, elle retrouva en 1689 dans les salons romains des amis d'autrefois, tels que la duchesse de Nevers et le cardinal de Bouillon, et elle fut contrainte, pour ne pas donner d'ombrage à l'Espagne, de leur assigner secrètement un rendez-vous à Saint-Pierre, de jouer en les voyant à la rencontre imprévue, et de converser avec eux comme par hasard sur les marches de l'église : « Si M. et » Mme de Vaudémont, écrivait Mme de Sévigné à Coulanges, » ne s'étaient point attachés à tous ces gens-là (les Espagnols), » ils s'en porteraient mille fois mieux, et la princesse ne se- » rait point si maigre (1). »

Maigre de corps et de biens, pourrait-on ajouter; car pour ce ménage errant, aux difficultés de conduite se joignaient les embarras d'argent. Les dettes allaient toujours croissant; elles s'élevaient en 1693 à deux cent mille livres. Force était de recourir à des expédients, qui aboutissaient toujours à la même extrémité, l'emprunt. Mme de Vaudémont ne s'inquiétait pas outre mesure de l'avenir, et quand son intendant réclamait des économies : « Allons donc, disait-elle en haussant les épaules, il faut espérer que Dieu ne nous abandonnera pas! » Elle se préoccupait bien davantage de ce qui concernait l'honneur et la gloire de sa maison, et corrigeait autant que possible, la bourse à la main, les passages ou les pages qui, dans les écrits du temps, lui étaient consacrées (2).

---

(1) Lettre du 15 mai 1691. — *Mémoires de* Coulanges, éd. Mommerqué, p. 243-246.

(2) *Coll.* Lorraine, t. XLI, f. 231-257

Après la conclusion du traité de Ryswick, Vaudémont, voyant le chef de sa famille rétabli dans ses États, mit en jeu tous les ressorts de l'habileté héréditaire parmi les siens pour se mettre lui-même en paix avec toutes les puissances de l'Europe. Il obtint de l'Espagne (décembre 1697), outre le titre de conseiller d'État, le gouvernement du Milanais, ce qui était peut-être pour lui un moyen de regagner les bonnes grâces de Louis XIV : qui sait si dès cette époque il n'avait pas promis son concours à la royauté éventuelle d'un fils de France? Il laissa en tout cas douter aux contemporains s'il avait trouvé à Madrid ou à Versailles les auteurs de cette faveur inattendue (1), et ceux qui pressentaient une nouvelle évolution de sa part parurent avoir raison, quand, à l'ouverture de la succession espagnole, on le vit proclamer Philippe V à Milan, et obtenir d'être maintenu à son poste; il reprenait ainsi par la traverse le chemin de Versailles.

Rentrons-y un moment avant lui, pour retrouver sa sœur, sa constante alliée, M^me^ de Lillebonne. Celle-ci, devenue veuve en 1694 d'un mari dont la conduite n'avait jeté aucune ombre sur sa considération, n'avait rien perdu de son crédit, bien au contraire. Ses deux filles étaient ses dignes auxiliaires. L'aînée, M^lle^ de Lillebonne, qui se nommait Béatrix comme son aïeule, voulut aussi faire de sa vie un roman; elle passait pour avoir épousé secrètement l'ancien favori de Monsieur, le chevalier de Lorraine. La seconde, M^lle^ de Commercy, fut mariée en 1691 avec le prince d'Epinoy, plus jeune qu'elle de plusieurs années.

Ouvrons encore Saint-Simon : c'est assurément un témoin bien suspect, un écho grossissant des médisances de cour, quand il s'agit des Lorrains, des enfants de Charles IV, ces bâtards étrangers qu'il hait à l'égal des bâtards royaux; mais

(3) Mérode l'accuse formellement (t. I, p. 175) d'avoir été placé à Milan par les intrigues de la France. Saint-Simon (an. 1707, et notes du Journal de Dangeau, 13 août 1701) signale non moins explicitement l'influence de Guillaume III et de l'empereur.

sous la couleur chargée de ses peintures on retrouve des traits qui attestent l'hommage involontaire rendu par lui aux qualités ou aux vertus de ses ennemis; si les ombres sont excessives, le dessin est en général exact; c'est ce qu'il ne faut pas oublier lorsqu'on le consulte en ce qui concerne Vaudémont et sa famille.

Selon lui, Mlle de Lillebonne « avec un air tranquille et » indifférent au dehors, avec beaucoup de politesse, mais » choisie et mesurée, et avec les pensées les plus hautes, les » plus vastes et tout le discernement et la connaissance né- » cessaires pour ne les rendre pas châteaux en Espagne, avait » naturellement une grande hauteur, de la droiture, savait » aimer et haïr, moins de manége que de ménagements et » de suite, infatigable avec beaucoup d'esprit, sans bassesse, » sans souplesse, mais maîtresse d'elle-même pour se ra- » baisser quand il était à propos, et assez d'esprit pour le faire » même avec dignité, et en faire sentir le prix à ceux dont » elle avait besoin, sans les blesser, et se les rendre favora- » bles.

» Sa sœur, avec peu d'esprit, souple, et assez souvent basse, » non faute de cœur et de hauteur, mais d'esprit, l'avait tout » tourné au manége avec une politesse moins ménagée que » sa sœur, et un air de bonté qui faisait aisément des dupes. » Elle savait servir et s'attacher des amis. Leur vertu et leur » figure étaient d'ailleurs imposantes; l'aînée, très simple- » ment mise et sans beauté, inspirait du respect, la cadette, » belle et gracieuse, attirait; toutes deux fort grandes et fort » bien faites...., toutes deux point méchantes pour l'être, et » se conduisant au contraire de manière à en ôter le soup- » çon, mais, lorsqu'il y allait de leurs vues et de leur inté- » rêt, terribles (1). »

---

(1) Saint-Simon les a peintes encore ailleurs, disant de la première : « Tout l'esprit, tout le sens et toutes les sortes de vues qu'il est possible, sous un extérieur froid, indolent, paresseux, négligé, extérieu-

Ces trois dames régnaient à Meudon, dans l'entourage de Monseigneur, le grand dauphin. Les récits et les gazettes du temps les montrent constamment à la suite du prince, en carrosse, au bal, à l'Opéra, avec la princesse de Conti et la duchesse de Choiseul, sans que leur influence nuise à leur considération. Introduites là par l'amitié de la princesse de Conti, elles surent néanmoins se ménager auprès de son obscure rivale Mlle Choin, cette vulgaire fille d'honneur devenue la Maintenon de l'héritier du trône ; et quand celle-ci subit une disgrâce momentanée, elles la recueillirent auprès d'elles, sans se brouiller pour cela ni se compromettre avec personne (1) : elles n'en dominèrent que davantage, quand Mlle Choin rentrée en faveur tint secrètement sa petite cour dans un entresol de Meudon. « La mère, âgée et retirée de tout cela avec bienséance, ne laissait pas de tenir le timon de loin, et rarement venait voir Monseigneur, pour qui c'était une fête. Tous les matins il allait prendre du chocolat chez Mlle de Lillebonne ; c'était à cette heure-là un sanctuaire où il ne pénétrait que Mme d'Epinoy..... Personne ne doutait donc qu'elles ne gouvernassent après la mort du roi, qui lui-même les traitait avec

---

rement dédaigneux, brûlait de la plus vaste ambition avec une hauteur démesurée, mais qu'elle cachait sous une politesse distinguée, et qu'elle ne laissait se déployer qu'à propos. » De la seconde : « Personne douce, belle, qui n'avait d'esprit que ce qui lui en fallait pour arriver à ses fins, mais qui l'avait au dernier point, et qui jamais ne faisait rien que par vues ; d'ailleurs naturellement bonne, obligeante et polie. » (Année 1701.)

(1) « Mme de Lillebonne et ses filles se hâtèrent d'aller voir la Choin, mais avec un extrême secret. C'était le moyen sûr de venir immédiatement à Monseigneur ; mais elles ne voulaient pas se hasarder du côté du roi ni de la princesse de Conti qu'elles avaient toutes sortes de raisons de ménager avec la plus grande délicatesse. Elles étaient princesses, mais le plus souvent sans habits et sans pain à la lettre, par le désordre de M. de Lillebonne. M. de Louvois leur en avait donné souvent. Mme la princesse de Conti les avait attirées à la cour, les y nourrissait, leur faisait des présents continuels, leur y procurait toutes sortes d'agréments, et c'était à elle qu'elles avaient l'obligation d'avoir été connues de Monseigneur... » (Saint-Simon, an. 1694.)

une distinction et la considération la plus marquée, et Mme de Maintenon les ménageait fort (1). »

Saint-Simon affirme en outre que Mme d'Epinoy tenait à l'entourage du roi par d'autres liens. Selon lui, la duchesse de Bourgogne furetant dans les papiers de Mme de Maintenon y découvrit une lettre de Mme d'Epinoy où toutes ses actions étaient scrupuleusement notées. A l'accusation d'espionnage il joindra à l'occasion celle de conspiration. L'hôtel de Mayenne, où elles habitent à Paris, semble au médisant chroniqueur un foyer de révolte latente. Devant elles, il pense aussitôt aux Guises : « à qui avait du nez, ose-t-il écrire, l'odeur de la Ligue leur sortait par tous les pores. » Il s'épouvante de leurs liaisons avec la vieille Mlle de Guise et le chevalier de Lorraine. Et puis ? C'en était fait des ambitions princières, et les passions de la Ligue n'étaient plus, autour du plus grand des Bourbons, qu'un souvenir. Tout au plus les Lorrains surent-ils, par d'adroits manèges et après de longs efforts, assurer le retour en grâce de Vaudémont et le rendre à cette cour dont il était banni depuis trente années.

On eût pu relever contre Mme de Lillebonne des chefs d'accusation plus graves. Son fils aîné, le prince de Commercy, avait en 1684 quitté soudain et sans congé la compagnie de cavalerie qu'il commandait, et gagné les terres de l'Empire. Quand l'ordre arriva de le mettre à la citadelle de Metz, il était trop tard ; le jeune déserteur avait rejoint son oncle le duc Charles V et son cousin Thomas de Vaudémont, et était devenu en Hongrie un soldat de la chrétienté contre les Turcs. Si du moins il se fût borné aux exploits légitimes qui lui valurent un régiment, puis le grade de général ! Mais, démentant les assurances inutilement données par sa mère à Versailles, il s'en vint combattre les Français sur les Alpes et le Rhin, et conquit contre eux la dignité de feld-maréchal (1696). Sa mère s'efforçait plus ou moins vivement, plus ou moins

(1) Saint-Simon, an. 1701.

sincèrement de le rappeler auprès d'elle ; elle put entendre parler d'instruire son procès, et eut à craindre d'être elle-même obligée de quitter le royaume (1). Heureusement elle avait un autre fils, le prince Paul, au service du roi ; et la mort de ce jeune homme sur le champ de bataille de Nerwinde fit oublier à Louis XIV la gloire acquise par l'aîné loin de lui et à son préjudice.

Les événements de la guerre de la succession d'Espagne devaient réunir contre toute attente les enfants de Charles IV.

IV

Pendant que Mme de Lillebonne continuait à régner à Meudon, Vaudémont acceptait en Italie une étrange et délicate situation, qui n'était pourtant pas au dessus des forces d'un homme rompu au jeu des cours comme à celui des batailles. Là il avait à compter avec le duc de Savoie Victor-Amédée, allié chancelant de la France, qui n'allait pas tarder à devenir un adversaire déclaré, puis avec les généraux envoyés successivement pour commander en chef, Catinat, Villeroy, Vendôme. Enfin, tandis qu'il représentait Philippe V à Milan, son fils et son neveu étaient au premier rang parmi les lieutenants du prince Eugène. Pressentant l'accusation qui devait lui être prodiguée, d'être resté en relations avec son fils, il se fit adresser par celui-ci, au début des hostilités, une lettre destinée à prévenir tout reproche de ce genre. L'on ne manqua pas en effet d'attribuer à ses indiscrétions coupables les échecs qui signalèrent les débuts de la campagne. Il lui fut d'abord facile d'accuser les penchants secrets de tel ou tel de ses subordonnés pour l'Autriche ou de détourner les soupçons sur le duc de Savoie. Puis il réussit à se faire, à l'armée du moins, une place à part qui ménageait son amour-propre

(1) *Journal de* Dangeau, 2 novembre 1686, 13 avril 1690.

tout en allégeant sa responsabilité. Tant qu'il put, il tint la campagne avec un corps séparé, et dès la fin de 1703, il quitta le service actif; se réduisant, comme il le disait, au rôle d'intendant, il se retira à Milan, sous prétexte de soigner sa santé ou de vaquer aux soins du gouvernement.

Rien ne lui coûta d'autre part pour inspirer la confiance aux gouvernements de France et d'Espagne. Il reçut avec une pompe extraordinaire Philippe V à Milan en 1702 (1), et l'aïeul, selon son attente, récompensa d'une manière expressive les marques de dévouement prodigués au petit-fils. Il lui envoya son portrait, avec une lettre où il l'assurait de son estime et de son affection, et qui se terminait ainsi : « La sim-» plicité du présent doit vous faire voir que je n'ai pas voulu » qu'il eût d'autre prix que celui que vous y mettrez vous-» même (2). »

En face des représentants de Louis XIV, le gouverneur du Milanais évita avec succès tout ce qui pouvait faire dégénérer la réserve en hostilité ou l'empressement en flatterie. Au premier qui apparut, Tessé, envoyé avec un corps de troupes auxiliaires, il se hâta de montrer les lettres par lesquelles de Londres et de Vienne on avait tenté sa fidélité et escompté d'avance sa défection, et Tessé se hâta de rendre bon témoignage à Versailles sur sa droiture et sa loyauté; il espérait d'ailleurs se pousser avec son aide, et obtenir le bâton de maréchal.

Catinat fut moins heureux; sans cesser de lui faire bon visage, Vaudémont ne perdait pas l'occasion de signaler ce

---

(1) « Le prince de Vaudémont y avait fait préparer l'opéra le plus beau et le plus magnifique que l'on ait jamais joué. Les décorations étaient admirables, la symphonie et les costumes de même. On y avait rassemblé toutes les premières voix de l'Italie, et ce qui le rendait le plus remarquable était de réunir la beauté des opéras français, par la présence des chœurs et des bons danseurs de Paris, à l'excellence de la musique italienne. » (*Mémoires de* Mérode-Westerloo, t. I, p. 216.)

(2) Lettre du 19 avril 1703 dans le *Mercure de France*, mai 1703.

qu'il estimait être des fautes de stratégie ou de conduite, et l'on répéta bientôt qu'il voulait éloigner cet habile général, pour ménager des victoires à ses enfants. En tout cas il fut servi à souhait quand l'incapable Villeroy, son ami de jeunesse, remplaça le vainqueur de La Marsaille devenu le vaincu de Carpi. Peu clairvoyant devant l'ennemi, Villeroy le fut ou crut l'être davantage devant Vaudémont, et après l'avoir vanté outre mesure (1), le desservit si bien auprès de Louis XIV, que celui-ci, par son ambassadeur à Madrid, fit réclamer sa destitution. L'ambassadeur, encore un ancien ami, ne se pressa pas d'obéir, et reçut bientôt contre-ordre (2). Que s'était-il donc passé ?

Villeroy avait disparu à son tour, et plus honteusement que Catinat; il s'était laissé faire prisonnier à Crémone, et justement par le fils et le neveu de Vaudémont. Qu'en cette affaire ces deux capitaines aient agi d'après les indications secrètes du chef de leur famille, c'est ce qui fut dit alors, et c'est ce qu'on ne saura jamais affirmer. Il est certain toutefois que, délivré de Villeroy, Vaudémont pouvait plus facilement braver et démentir les bruits injurieux répandus sur son compte. Le nouveau collègue et surveillant que Louis XIV lui donna, Vendôme, lui fut en général plus favorable; il était pourtant difficile de vivre avec ce personnage, aussi étrange de caractère que de conduite. Le prince lorrain sut se dérober à propos pour éviter une mésintelligence ouverte, et si quelquefois il eut à se plaindre d' « être exposé au hasard de la guerre et à la plume de M. de Vendôme, » il réussit enfin à vaincre pleinement sa défiance : « M. de Vendôme ne » cesse de dire à tout le monde qu'il voit tous les jours plus

(1) « M. le prince de Vaudémont témoigne beaucoup plus d'affection et de zèle pour votre service que nous n'en avons, et ses lumières sont fort au-dessus des nôtres. » (Villeroy au roi, 21 août 1701) (dans Pelet, *Mémoires militaires pour servir à l'histoire de la guerre de la succession d'Espagne*, t. I, p. 302.)

(2) *Mémoires de* Tessé, t. I, p. 186-187, 225.

» la justesse de mes prédictions en toutes choses. Il a regret » de n'y avoir pas fait plus d'attention du passé. Enfin je sais » par ses intimes qu'il me rend justice présentement, qu'il » m'aime de bonne foi. » Le duc d'Orléans, pendant son passage à l'armée d'Italie, n'eut rien non plus à relever contre lui, et crut non-seulement à sa loyauté, mais à son dévouement (1).

Les morts prématurées de son neveu, tué à Luzzara (15 août 1702) et de son fils (11 mai 1704) avaient achevé de rompre ses liens involontaires avec l'Autriche et d'assurer sa situation à Madrid et à Versailles. La conduite de certains de ses parents, obstinés à aller chercher fortune sous le drapeau autrichien, relevait sa fidélité et le prix de ses services (2). En 1706, la grande défaite des Français devant Turin isola complétement le Milanais, et le mit à la merci des Impériaux. Vaudémont, cerné dans son gouvernement avec vingt mille hommes, multiplia les instances pour que l'armée vaincue, au lieu de s'abriter derrière les Alpes, vint lui tendre la main et lui frayer un passage : « Je vous avoue, écrivait-il à Chamillart, que je ne puis parler là dessus sans rage et sans désespoir..... Que le roi fasse rentrer au plus tôt ses armées en Italie..... Sans cela, tout ce que nous restons ici, troupes et pays, sommes perdus et coupés. » L'hiver de 1706 se passa sans qu'il eût vu arriver ses libérateurs, et de Mantoue, où il s'était retiré, il se résigna à négocier la retraite de ses troupes vers Suze, c'est-à-dire l'abandon du Milanais. La convention fut signée le 16 mars 1707.

Après avoir accompagné l'armée jusqu'aux frontières de

---

(1) Lettre de Vaudémont à Chamillart, 14 juillet et 18 août 1705 (Pelet, t. V, p. 686 et 729). — « M. le duc d'Orléans, qui avait eu les yeux fort ouverts sur sa conduite dans le peu qu'il eut à l'examiner, me dit au retour en avoir été fort content. » (Saint-Simon.)

(2) Un de ses cousins, le prince d'Elbeuf, fut tué en 1705 en Italie au service de la France; mais la même année le comte d'Harcourt mourait sur la route de Vienne, et en 1706 un autre prince d'Elbeuf

France, Vaudémont prit la route de Paris, et peu de temps après, reparaissait à Marly au milieu de la cour, comme s'il l'eût quittée la veille. Louis XIV le reçut de son mieux, lui fit les honneurs de ses jardins, traita comme une puissance ce « Guisard, » ce « Protée, » ce « citoyen de l'univers, » ce « fils de la fortune, sans biens, sans être, sans établissement que ce qu'elle lui donnait. » Ainsi parle Saint-Simon; ainsi parlaient sans doute beaucoup d'autres courtisans. En effet, cette puissance soudaine était au moins une faveur à laquelle ne manquaient ni les appuis ni les ressources. Entouré de ses nièces, qui étaient en même temps ses héritières, par elles sûr de l'entourage du Dauphin et de Mme de Maintenon; par Tessé tenant la duchesse de Bourgogne; par Vendôme, Villeroy et Chamillart occupant toutes les avenues du crédit, Vaudémont avait encore la richesse à son service : Louis XIV lui servait quatre-vingt-dix mille livres de pension, et Philippe V autant. A Paris, il faisait somptueusement restaurer l'hôtel de Mayenne (1); il jouissait d'un logement à Versailles, il était de tous les voyages de Marly. Assis, il était encore le beau Vaudémont; son grand air et sa belle mine en imposaient toujours, et il fallait le considérer de près et longtemps pour apercevoir ses mains nouées et ses jambes raidies par la maladie. Ses infirmités lui furent un prétexte opportun pour ne point aller chez le Dauphin et chez les petits-fils de France; elles ne lui permirent pas non plus de se lever ou de faire la révérence à leur entrée. Il fit ensuite la conquête d'un siége à dos dans le salon de Marly, puis d'un tabouret chez Mme la duchesse de Bourgogne. Il accaparait ainsi un à un ces honneurs frivoles, qui étaient une partie du pouvoir, depuis que la cour concentrait le gouvernement.

---

déserte le camp français pour celui de l'empereur. Une autre personne de cette famille, par l'entremise de Vaudémont sans doute, avait épousé un prince italien allié de la France, le duc de Mantoue.

(1) *Archives de la Meurthe,* registres B, 12432, 12436, 12439.

Cependant le roi invoqua pour lui refuser le collier du Saint-Esprit l'illégitimité de sa naissance, et le réduisit en sa présence à la condition d'un grand d'Espagne ; « et le monde, dit Saint-Simon, fut étonné de voir presque tout-à-coup un cul-de-jatte devenu ingambe, et marchant au moins à peu près comme un autre, et sans se faire appuyer ni porter. Je vis cela avec plaisir, et ne me contraignis pas d'en rire. »

Rions avec Saint-Simon ; mais irons-nous jusqu'à dire avec lui que Vaudémont, par habitude invincible ou par rancune secrète, fut plus fidèle à ses anciennes relations qu'à ses nouveaux devoirs, et resta en plein Versailles un agent secret de l'empereur ? On peut supposer, on peut même croire qu'il ne négligeait pas de surveiller les intérêts du chef de sa maison ; mais quelle preuve qu'il continuât à jouer un double jeu, plus dangereux que jamais, et dont il n'avait aucun fruit à retirer ? Saint-Simon va plus loin : il mentionne et raconte avec détail un complot qui en 1709 aurait été tramé en Franche-Comté sur les terres de Vaudémont et de sa sœur, pour ouvrir cette province aux armées impériales. Les conspirateurs étaient gens marquants, quelques-uns même membres du Parlement ; et derrière eux se rangeaient beaucoup de mécontents, las des impôts ou humiliés de la domination française. Le complot devait éclater à l'entrée des troupes étrangères, et Vaudémont, qui était parti de Paris à propos sous prétexte de prendre les eaux de Plombières, devait accourir au moment décisif. L'intendant Le Guerchois, averti à temps, avertit à son tour d'Harcourt et Du Bourg, qui commandaient pour le roi en Alsace ; ceux-ci barrèrent le chemin aux Impériaux près de Brisach, les obligèrent de repasser le Rhin en désordre, et une cassette trouvée dans le bagage des vaincus donna la preuve des intelligences qu'ils avaient nouées en Franche-Comté. Cependant Le Guerchois agissait de son côté. « Le bailli, dit expressément Saint-Simon (et il tenait les faits de Le Guerchois lui-même), les officiers, quantité de fermiers de M^me^ de Lillebonne, et le curé de sa principale paroisse

(Belvoir) s'enfuirent et n'ont pas reparu depuis : beaucoup de ses vassaux disparurent aussi. Les preuves contre tous ces gens-là se trouvèrent complètes; ils furent contumacés et sentenciés. Un de ses meuniers, plus hardi, envoyé dans le pays par les autres aux nouvelles, y fut pris et pendu avec plusieurs autres. Quantité d'autres un peu distingués prirent le large à temps. »

Il est certain que les Impériaux avaient en cette année 1709 des intelligences secrètes en Franche-Comté; une chronique locale mentionne plusieurs gens obscurs, entre autres un nommé Navette, « Lorrain de nation, » qui furent pendus à Besançon comme coupables d'avoir voulu ouvrir aux Allemands les portes de la ville (1). Mais dans quelle mesure Vaudémont et sa sœur participèrent-ils à cette mystérieuse intrigue? C'est ce que n'ont révélé ni les archives, ni les récits des contemporains, ni les traditions locales. Jusqu'en 1711, leur situation à Versailles ne fut pas changée, au moins en apparence. Il fallut leur brouille avec leurs cousins de Lorraine, blessés de la prééminence qu'ils avaient obtenue sur eux à Nancy; il fallut les disgrâces successives de Vendôme et de Chamillart, et la fin inattendue du grand Dauphin pour précipiter le déclin jusque-là insensible de leur faveur.

V

Vaudémont paraît n'avoir jamais regardé la cour de France, ni comme un théâtre où il pût dominer à son aise, ni comme le port définitif pour sa fortune après tant d'aventures. Soit qu'il voulût enfin jouer au souverain, soit qu'il pressentît un retour forcé dans sa patrie d'origine, dès janvier 1708, il s'était préparé en Lorraine un asile quasi-royal, et moyen-

(1) *Mémoires et Documents inédits publiés par l'Académie de Besançon*, t. VII, p. 344. Cf. p. 311 et 342.

nant concession de divers domaines, avait obtenu du duc Léopold la principauté de Commercy. La mort du Dauphin ayant ruiné ses espérances et celles des siens, Mme d'Epinoy seule demeura à la cour. Mlle de Lillebonne, déchue de son rang de conseiller intime, trouva un refuge au chapitre noble de Remiremont. La dignité d'abbesse étant vacante, elle la reçut le 4 août 1711. Là, revêtue d'un titre qui avait jadis failli échoir à sa mère, elle trouva dans les faciles devoirs de sa nouvelle charge un prétexte honorable pour disparaître de Versailles. Souveraine d'immenses domaines, et princesse du Saint-Empire comme son frère, investie du patronage de cent églises, Béatrix jouit pendant près de trente ans de sa nouvelle royauté. Elle reconstruisit magnifiquement l'hôpital de Remiremont, et demanda à Dom Martène et à Dom Durand l'inventaire des archives de l'abbaye (1). Vaudémont de son côté vint s'établir à Commercy, c'est-à-dire à mi-chemin en quelque sorte entre Remiremont et Paris, et il ne fit plus dans les dernières années de sa vie que de rares apparitions à la cour de France ou à celle de son cousin de Lorraine.

Devenu sur ses vieux jours prince souverain, il prit si bien son rôle au sérieux, qu'il se rendit maître absolu dans les quelques lieues carrées de terrain où il régnait. Par édit du 27 septembre 1712, il détruisit la vieille constitution, dite des Damoiseaux ; un conseil d'Etat et une cour souveraine composée de cinq membres ne consolèrent pas Commercy de la perte de ses franchises. Pour faire oublier ces innovations, il dota richement l'hôpital, appela des Ursulines pour l'éducation de la jeunesse, multiplia les aumônes, et surtout se préoccupa d'encadrer sa petite souveraineté dans un décor digne de Versailles. Les fossés de la ville furent convertis en jardins ou en propriétés particulières ; la transformation du vieux château, commencée par le cardinal de Retz, fut poursuivie d'après les plans de Dom Léopold Durand. Des plantations

(1) Guinot, *Etude historique sur l'abbaye de Remiremont.*

d'avenues de tilleuls, des réparations de chaussées, des aménagements de toute nature pour la chasse se succèdèrent au profit des plaisirs du prince, et au détriment de sa bourse (1).

Une espèce de cour s'était formée autour de lui ; sa femme et ses nièces en faisaient les honneurs. Cour joyeuse, que la politique ne troublait et surtout n'attristait guère ! On parla longtemps des fêtes qui y furent données en 1713 en présence du duc de Lorraine et en l'honneur du prétendant au trône d'Angleterre Jacques Stuart. Bals, chasses et comédies se multiplièrent. On représenta une pièce allégorique où des pèlerins de Cythère chantaient ce refrain :

Partout l'Amour a des autels
Que l'on encense,
Et les cœurs de tous les mortels
Brûlent sous ta puissance.
On y voit robes et plumets,
Sceptres et houlettes,
Quantité de petits collets,
Chalumeaux et musettes.

On le voit, Vaudémont avait gardé, en dépit de la vieillesse et des infirmités croissantes, l'humeur galante et insouciante ; il eût bien tenu sa place dans ce dix-huitième siècle, alors près de naître. Comme contraste, ou plutôt comme complément à ce divertissement, douze cavaliers et douze dames simulèrent un repas monastique où ne manquaient ni la vaisselle grossière, ni la loi du silence, ni la pitance servie à

(1) *Archives de la Meurthe*, reg. B. 12433, 12434, 12437, 12438, 12441. — On peut voir, *Coll.* Lorraine, t. XLI, une série de placets adressés à Vaudémont pour lui demander des secours, et aussi pour le presser de payer ses dettes. Le 30 juin 1716, Basset épicier, Jullienne rôtisseur, et Hébert boucher à Versailles lui réclament six mille livres qu'il leur a personnellement promis le 17 mai et que son homme d'affaires ne veut payer. Eux-mêmes sont contraints par corps et sollicitent le solde de leurs fournitures, « qui est une bagatelle pour un si grand prince. » (f. 327.)

chacun ; il est vrai que cette pitance se composait pour chaque convive de vingt-sept plats (1) !

Ce fut au sortir de ces récréations pantagruéliques que Jacques Stuart s'en alla tenter la fortune en Ecosse, et Vaudémont lui aurait, paraît-il, fourni les moyens de sortir du royaume (2). Condamné au repos, il se consolait de son inaction en favorisant une de ces aventures princières, familières à la génération libre et hardie qui allait s'éteindre avec lui.

Peu à peu le vide se faisait autour de lui ; sa femme mourut subitement en août 1714. Puis ce fut Mme de Lillebonne, qui avait pris le voile, et qui s'éteignit à quatre-vingt-un ans, à Paris, au couvent des Filles-Sainte-Marie. Vaudémont, qui ne quittait plus guère Commercy que pour se rendre aux eaux de Plombières, revint en 1719 à Paris pour lever l'opposition faite par le régent à la création d'un évêché à Nancy. Il échoua dans son ambassade, et s'il n'eût pas souscrit pour cinquante mille livres à la fameuse compagnie de Law, on peut dire qu'il eût achevé de vivre étranger au siècle nouveau qui commençait. La mort le surprit à Nancy le 14 janvier 1723. Il fut inhumé à la Chartreuse de Bosserville, près de son père dont il avait fait ramener les restes d'Allemagne quelques années auparavant. Mme d'Epinoy recueillit son héritage, excepté Commercy qui revint au duc de Lorraine ; et par le mariage de Mlle de Verchin, fille de cette dame, avec le prince de Soubise, ses biens passèrent à la famille de ce nom.

---

(1) Dumont, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, t. II, p. 256.

2) *Lettres de la princesse Palatine*, t. I. p. 198. — « Pour mieux cacher son départ, il avait le jour précédent fait une partie de chasse avec le prince de Vaudémont pour le lendemain ; le matin, le prince de Vaudémont étant arrivé au château de Bar avec ses chiens et autres équipages de chasse, et n'ayant pas trouvé le chevalier de Saint-George dans son appartement, il feignit de le faire chercher dans le jardin et d'en être fort inquiet ; enfin il déclara aux officiers de M. de Saint-George qui étaient restés qu'il était parti la nuit précédente... » (*Journal de la Régence*, par Buvat, t. I, p. 107.)

Comment juger cette vie agitée et vide, pleine d'intrigues égoïstes, de résolutions contradictoires et de coups d'épée sans but? Tout contemporain du grand roi qu'il soit, Charles-Henri de Vaudémont n'est point du grand siècle. Le digne fils de Charles IV était né trop tôt ou trop tard; placé comme il est dans l'histoire, on peut dire que par lui les petits-maîtres se rattachent aux roués, la Fronde à la Régence. Où est l'unité de caractère, la fermeté de convictions, la suite dans les idées et dans les actes, toutes ces qualités qui ont rendu alors la vie de quelques-uns, d'un Catinat par exemple, aussi grave et aussi bien ordonnée qu'une tragédie classique? A côté de ce modèle, des vies comme celle de Vaudémont sont de vraies tragi-comédies, pleines d'imbroglios et de surprises, fécondes en péripéties plus curieuses que violentes, où une action vive masque le vide des sentiments et la vulgarité des caractères; elles ne laissent dans le cœur ou dans la mémoire d'autrui aucune trace durable. Leur contraste avec la régularité au moins apparente du monde où elles ont passé, c'est là leur principal mérite, presque leur unique intérêt.

APPENDICE.

LA FAMILLE DUCALE DE LORRAINE AU XVII^{e} SIÈCLE.

Pour suivre la vie de Vaudémont, il est utile de bien connaître la famille à laquelle il appartenait d'une façon plus ou moins régulière.

Charles IV n'eut point d'enfants de son mariage avec Nicole de Lorraine, sa cousine; son héritier présomptif était donc Nicolas-François, son frère et beau-frère, mort en 1670. Le fils et le petit-fils de celui-ci succédèrent en effet à Charles IV, Charles V de nom en 1675, et Léopold de fait en 1697, après la paix de Ryswick.

De son alliance avec la princesse de Cantecroix, Charles IV eut deux enfants :

1° Anne, née à Trèves le 23 août 1639 ; épousa le 7 octobre 1660 François-Marie, prince de Lillebonne ; mourut le 19 février 1720.

2° Charles-Henri, né à Bruxelles le 15 février 1649 ; épousa le 28 avril 1669 Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf ; mourut le 14 janvier 1723.

Du prince de Lillebonne (mort le 11 janvier 1694), Anne eut neuf enfants :

1° Charles-François, prince de Commercy, né le 11 juillet 1661, tué à la bataille de Luzzara le 15 août 1702.

2° Béatrix-Hiéronyme (M^lle de Lillebonne), née le 1^er juillet 1662, morte à Paris le 7 février 1738.

4° Anne-Thérèse, née à Belvoir (Doubs) le 12 mai 1663, morte le 17 septembre 1671.

4° Elisabeth (M^lle de Commercy), née le 5 avril 1664 ; épousa le 7 octobre 1691 Louis de Melun, prince d'Epinoy ; veuve le 24 septembre 1704 ; morte le 7 mars 1748.

5° Marie-Françoise, née le 28 mai 1666, morte le 10 mai 1669.

6° Sébastienne, née le 19 avril 1667, morte le 15 août 1669.

7° Jeanne-Françoise, née le 6 septembre 1668, morte en 1680.

8° Henry-Louis, né le 26 octobre 1669, mort le 17 mars 1670.

9° Jean-Paul, né le 10 juin 1672, mort le 29 juillet 1695.

De son mariage avec Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf (morte le 8 août 1714), Vaudémont n'eut qu'un fils : Charles-Thomas, né le 7 avril 1670, mort à Ostiglia (Italie) le 12 mai 1704.

LE

CONGRÈS VITICOLE

DE MONTPELLIER

EN 1878

Par M. Alfred VAISSIER.

Séance du 18 décembre 1878.

I

Le 5 août dernier, de vives plaintes étaient exprimées devant l'Académie des sciences sur l'impossibilité de lutter contre le phylloxera en raison de l'*absence de mesures générales*. Dans sa réponse immédiate, M. Dumas déclara que « la science n'avait plus à intervenir, qu'elle avait fait son devoir en indiquant le remède, et que c'était à l'Industrie et à l'Administration de ne rien négliger pour garantir les pays sains en agissant avec ensemble et précision. »

Les uns, jugeant que le rôle de la science n'est pas terminé, ne voient dans les paroles du secrétaire perpétuel de l'Académie qu'une sorte de fausse sortie; les autres, avec plus de justice, y trouvent l'expression de toute la vérité.

Il faut laisser à qui il appartient d'apprécier si l'Administration a fait tout ce qu'il était possible de tenter; mais on doit reconnaître que les premières données étaient bien incertaines, et les crédits ouverts très insuffisants pour une œuvre considérable. Aujourd'hui, armée de la loi (1) et mieux éclairée

(1) Voir la loi du 15 juillet 1878, — les arrêtés et la circulaire des 14 et 15 décembre, puis le réglement d'administration publique pour l'exécution de la loi contenu dans le décret du 26 décembre 1878

par la science, l'Administration peut et doit agir avec plus d'énergie principalement dans les foyers naissants et écartés. La pousser plus loin et vouloir généraliser l'action dans les pays complétement infestés, ce serait l'engager dans une voie périlleuse, pour ne pas dire sans issue ou impraticable.

S'il est un service de première importance rendu par la science, c'est celui d'avoir de bonne heure fait connaître l'ennemi et d'avoir montré combien il importe de le combattre sans défaillance, l'abandon étant la condamnation de la vigne à sa perte la plus prochaine. Or, quand on parcourt plusieurs vignobles infestés à divers degrés, que remarque-t-on dans la conduite du cultivateur en général? — Un signe évident de l'ignorance du premier bienfait de la science. — *On ne croit pas* à un ennemi aussi insignifiant dans sa taille que dans ses premières atteintes! On a sans doute surfait le danger! — On se tranquillise dans la région jusqu'à présent préservée. — L'insecte ne pourra jamais y vivre, se dit-on. — On sait de reste comment cette idée fausse s'appuie sur des raisons quelconques et finit par s'enraciner.

Cette même illusion persiste dans les pays atteints au *premier degré.* On s'y récrie dès qu'on voit détruire par précaution des ceps portant des raisins. On s'étonne des grandes et justes dépenses qui sont faites pour couper, s'il est possible, le mal à son origine. Au *deuxième degré,* où les taches se sont multipliées et tendent à se rejoindre, on ne prend pas souci de sa défense, même quand les substances, les instruments et les agents sont tous sous la main. S'il se fait quelques rares tentatives de traitement, elles sont peu persévérantes.

Au *troisième degré,* quand le pays est tout à fait infesté et que la vigne s'en va, on commence à comprendre, on traite inutilement des ceps dont le système radiculaire est trop compromis, on arrache puis on replante. Les moyens de préservation offerts et conseillés étaient pénibles et coûteux, l'expédient l'est bien davantage, puisque les jeunes vignes ne tardent pas à succomber. Mais le ménage, pas plus que le négoce, ne

peuvent se passer de vin. On replante encore, mais toujours sans succès.

Si c'est là l'histoire du passé, c'est encore celle du présent.

Il importe de voir, d'entendre et de dire la vérité telle qu'elle est.

La présence du phylloxera aux portes de Dijon a ce triste avantage de n'obliger plus à un grand déplacement ceux qui, dans notre pays, ont intérêt à connaître l'insecte et les moyens de le combattre.

On ne doit pas douter que la protection des grands crûs bourguignons ne soit, dans la Côte-d'Or, l'occasion des plus énergiques efforts.

Pendant l'été dernier, la Commission spéciale pour ce département, a poursuivi la recherche de tous les points contaminés et leur désinfestation au moyen du sulfure de carbone injecté à hautes doses réitérées. Le traitement préventif autour des taches a-t-il été appliqué sur de larges zones? A cette condition, ce serait là une expérience très sérieuse et dont il est bien naturel d'attendre le résultat avec une vive impatience. Si, en face de l'arsenal de Dijon, le *cirque phylloxérien*, assez caractérisé pour qu'on puisse le considérer comme *classique*, restait dans ses limites actuelles, ce serait un véritable succès bien capable d'encourager la Bourgogne dans la persévérance dans la lutte.

Il y a deux ans, nous visitions la tache très circonscrite alors du vignoble de Mancey (Saône-et-Loire). C'était le *premier degré*, le cas actuel de Dijon. A peine jaunissante à cette époque, la vigne atteinte n'existe plus aujourd'hui. Autour d'elle le vide se fait, et à perte de vue, sur le fond verdoyant d'un sol accidenté, les plaques jaunes (des *plâtres*, expression locale), disséminées çà et là, indiquent que le mal a envahi tout le territoire. Les premiers traitements fort coûteux, au sulfocarbonate, employés d'abord, n'ont pas été soutenus. Sera-t-on plus heureux maintenant avec le sulfure de carbone pur employé méthodiquement en quelques rares endroits?

C'est ce que l'avenir nous apprendra. En tous cas les propriétaires demeurent dans une inaction telle, que l'on ne peut rien augurer de bien rassurant sur le sort de ce vignoble passé au *deuxième état*. On a bien vendangé, cela bouche les yeux, mais si la marche du fléau est lente, elle n'est pas moins sûre

Un spectacle analogue serre le cœur dans le département de l'Ain.

Il faut poursuivre sa route.

Nous touchons au *troisième état*.

Nul enseignement ne peut être plus saisissant que celui que l'on reçoit en face du tableau qui se déroule, de plus en plus sombre, dans la vallée du Rhône, depuis Tain, aux environs de Valence, jusqu'à Montpellier.

Autour d'Avignon, la vigne est à l'état de débris; au-delà, elle disparaît.

Comment, à ce spectacle, ne pas sonder toute la profondeur du mal et ne pas en venir à partager les doutes, hautement exprimés plus loin, sur la conservation possible de la vigne européenne. Il semble que c'est bien parmi ces populations frappées les premières qu'il faut aller chercher les leçons de l'expérience.

On sait que la Société d'agriculture de l'Hérault, qui compte dans son sein une pléïade d'hommes des plus distingués, s'est constituée de bonne heure le champion de la viticulture menacée. Il y a quatre ans, cette Société organisait un congrès qui eut un grand retentissement.

Les insecticides y étaient encore à l'ordre du jour, en concurrence toutefois avec des éléments nouveaux, préparés de longue main pour une lutte bien autrement radicale.

Aujourd'hui, après nombre d'efforts et de déceptions, nouveau congrès et nouveau programme; l'objectif est ouvertement changé; c'est une révolution dans la culture de la vigne qui se prépare!

Le vent est dans toute sa plénitude aux *cépages américains résistants!*

Cette manifestation, produite à son heure, est le résultat de la conviction acquise de l'insuffisance des moyens imaginés pour détruire un ennemi des plus fécond, insaisissable dans ses pérégrinations souterraines. — Qu'on veuille bien ne voir ici que la constatation d'une opinion saisie sur les lieux. — A Montpellier, où des lambrusques colossales, vignes sauvages venues de semis, disparaissent elles-mêmes, on rejette comme une chimère la doctrine de la destruction absolue de l'insecte et de la conservation, *dans le Midi*, de la vigne européenne franc de pied (1).

La Société d'agriculture de l'Hérault est unanime pour ne plus s'attacher qu'au moyen d'avoir des vignes *malgré le phylloxera*. C'est à cette dernière conclusion que sont arrivés simultanément, dans le grand foyer des Charentes, MM. Maxime Cornu et Mouillefert, délégués du gouvernement, avec cette différence que la Commission de l'Ouest témoigne de sa confiance dans le salut possible des cépages traditionnels.

Quelque médiocres que puissent être les sympathies accordées aux nouveaux cépages, objets de tant d'espérances dans le Midi, on doit reconnaître que les innovateurs ont fait preuve d'un grand bon sens en y découvrant une voie indirecte de salut, et que leurs travaux éclairés et persévérants, consacrés à la conquête de la position actuelle, font pressentir déjà un succès relatif des plus estimables.

Telle, du moins, a été l'impression de plusieurs, même parmi les moins directement intéressés dans le débat, durant les trois jours de séance du congrès de Montpellier, les 4, 5 et 6 septembre dernier.

Près de six cents auditeurs fidèles suffisent à témoigner combien le moment était parfaitement choisi pour convoquer le monde viticole.

---

(1) Si quelque espoir reste de contenir les corps d'attaque isolés et même de les anéantir, on peut regarder d'avance comme perdue toute bataille contre des avant-coureurs d'une armée immense campée dans le voisinage (Planchon, *Revue des Deux-Mondes*, 1877).

« Dans le nombre des étrangers que l'importance du pro-
» blème avait attirés à Montpellier, dit le *Journal d'agricul-*
» *ture pratique*, on remarquait les représentants les plus au-
» torisés de l'Espagne, de l'Allemagne et des différents Etats
» de l'Amérique. Tous nos départements viticoles y occupaient
» leur place, et les discussions y ont été suivies avec une assi-
» duité qu'il est rare de rencontrer quand on agite des ques-
» tions purement agricoles. »

Le compte-rendu des séances forme un ensemble très considérable et le plus complet qui ait été présenté sur la matière à un point de vue de vulgarisation. C'est à ce titre que nous croyons utile d'en donner une analyse fidèle et succincte, où nous mettrons en relief les traits saillants et les parties les plus intéressantes pour notre région.

II

La puissance de toute action collective est en rapport avec la valeur de sa direction. Les deux personnalités dominantes du congrès ont été MM. Gaston Bazille et Planchon, l'un et l'autre illustres dans la question, aussi bien par leur zèle que par leur esprit et leur science.

A M. Gaston Bazille, comme président de la Société d'agriculture, appartenait la tenue des séances et l'étude générale historique de la lutte contre le phylloxera dans l'Hérault. On sait le charme de la parole ferme, rapide et humoristique de l'honorable président.

A M. Planchon, comme professeur de la Faculté des sciences, *inventeur* et biographe du terrible insecte, revenait de droit le résumé scientifique et la *note prudente* qui devait être la *dominante* du congrès.

C'est avec une simplicité aussi fine que profonde que la science s'est montrée, dans la personne de l'éminent professeur, fidèle servante de la vérité et dégagée de l'influence

d'un milieu un peu trop absolu. Voici ses premières paroles :

— « Une grande question nous est posée. Devons-nous aboutir dans la voie que nous avons suivie pour la reconstitution de la vigne?... Le fait incontestable de la résistance des vignes américaines est une porte ouverte ; il s'agit seulement de faire comprendre ce fait. »

— *Résistant ne veut pas dire indemne*, c'est-à-dire respecté par l'insecte. — M. Planchon définit ainsi *la résistance*, — *une certaine opposition à l'action du phylloxera*. Le mot de *résistance absolue* est une dangereuse expression ; il n'y a que des degrés dans la résistance. — On comprend combien il importe que l'orateur établisse la vérité à l'égard de la résistance que l'on a souvent exagérée. Il condamne de même avec vivacité une autre expression, dangereuse aussi, mais dans un sens tout opposé, à savoir que certains cépages *font* le phylloxera. Pas plus que ses auditeurs, M. Planchon ne croit à la génération spontanée, et l'expression incriminée, employée comme une note d'infamie contre certains cépages où l'insecte se multiplie énormément, doit être bannie de l'usage comme elle est répudiée par la science.

Cette critique, toute vive qu'elle ait été, ne dépassait pas le but, et M. H. Marès, directement touché et qui s'attendait sans doute à l'être, a trouvé l'occasion, dans sa réponse justificative, de faire remarquer que, parmi les espèces américaines, il convient de choisir les moins dangereuses, c'est-à-dire celles qui présentent le moins de phylloxeras (1).

« C'est le cas de faire remarquer ici combien est erronée la » croyance aux vignes américaines portant toujours et consti-

(1) C'est la vraie règle de prudence, *en pays indemne*, de *proscrire également toutes les vignes du dehors*..... mais il n'est pas juste, comme on le fait trop souvent, de regarder les vignes américaines seules comme des pestiférées. La vérité c'est que les vignes européennes, une fois prises, le sont à un degré plus intense que leurs congénères d'Amérique et sont autant sinon plus dangereuses qu'elles, en tant que véhicules du parasite. (Planchon, *Rapport* sur une tache dans les Pyrénées-Orientales, *Journal d'Agric. prat.*, 1878, p. 73.)

» tutionnellement, si l'on peut s'exprimer ainsi, le phyllo-
» xera ; s'il y avait quelque chose de vrai dans cette croyance,
» les vignobles de l'Italie seraient depuis longtemps envahis
» et en grande partie détruits par le puceron ravageur. — En
» 1861, le marquis Ridolfi, de Florence, récoltait déjà 800
» hectolitres de vin de *Concord, Isabelle,* etc., qu'il vendait tout
» aussi cher que ses vins de Toscane. » (Pulliat, *La vigne américaine*, 1877, p. 272.)

M. Planchon, qui veut et qui doit tout prévoir, montre surabondamment que les degrés dans la résistance ne sont point chose facile à déterminer, et que cette source de difficulté n'a point été résolue par l'Amérique elle-même.

— La résistance dépend souvent de l'adaptation à tel ou tel sol ou climat. — Il faut s'attendre à des mécomptes, se méfier des pierres du chemin et rectifier ses faux pas. Il faut interroger la terre et creuser où l'expérience se fait. Ce sera la plante qui parlera elle-même.

— En Amérique, une sélection naturelle s'est opérée. S'il n'y avait pas eu de vignes résistantes, avec la vigne elle-même le phylloxera aurait fini par disparaître. *Le phylloxera existe, donc il y a des cépages résistants.*

Les vignes américaines, réfractaires à l'oïdium et importées en cette qualité, ont introduit malheureusement le phylloxera en France, mais elles y ont *vécu* avec lui. Leur résistance, toute relative qu'elle soit, est incontestable et ne s'est pas démentie à côté des cépages français qui ont presque aussitôt *succombé. La même sélection se fera chez nous à la longue, et, pas plus qu'en Amérique, le désert ne se fera.*

Nous ne suivrons pas M. Planchon dans le dédale des espèces de vignes américaines, aussi nombreuses que le donne à penser l'immense étendue du continent américain, sous toutes les latitudes, mais nous n'omettrons pas l'espoir qu'il exprime de conquêtes plus précieuses à obtenir par hybridation.

Cette opinion avait été antérieurement fort bien exposée par M. Millardet, qui, sur un autre théâtre, provoque sans

cesse l'attention par les plus intéressantes études sur les vignes américaines : « Le principe de l'hérédité, dit M. le professeur de la Faculté des sciences de Bordeaux, nous réserve sans doute des surprises pour l'avenir. J'ai fait remarquer déjà que nous ne devions pas désespérer d'obtenir, par le croisement de nos meilleurs cépages avec les variétés résistantes, des cépages hybrides nouveaux, dont le raisin se rapprochera beaucoup de celui du cépage européen, tandis que la racine se distinguera par la résistance au phylloxera du parent américain. » (*Journal d'agriculture pratique*, 9 août 1877.)

— Les générations futures, dit M. Planchon, hériteront de ce beau travail d'enfantement.

On voit par ce qui précède combien il est difficile d'établir une échelle des cépages, suivant leur degrés de résistance.

Ce qui est vrai dans un certain milieu ne peut l'être plus dans un autre.

Ne serait-ce pas à cette cause générale qu'il faudrait rattacher ce fait particulier, non encore expliqué, mais signalé et confirmé par M. Lichtenstein, que certains cépages américains (*Taylor* et *Clinton*), chargés d'insectes dans leurs premières années, arriveraient à n'en montrer presque plus à l'âge de cinq ou six ans? La radicelle change en quelque sorte de milieu quand elle vient à se développer dans les couches plus profondes du sol. Ce fait confirmerait la résistance native et générale, quoique variable, des espèces américaines. Jeunes, elles émettent facilement des quantités de radicelles. C'est un festin pour le phylloxera, il y pullule. Si cette pullulation n'a pas lieu au même degré chez nos cépages européens, et que quand ceux-ci ont des phylloxeras, ils les entretiennent jusqu'à la mort, c'est apparemment parce qu'ils ne possèdent pas une précieuse propriété des cépages américains (1). Ces der-

(1) « Quant à la reconstitution du vignoble par le semis des vignes du pays....., c'est une utopie. On ne peut donner que ce qu'on possède; or aucune de ces vignes ne possédant la résistance, ne peut la donner; ces belles racines si tendres, si charnues, sont de la salade pour le

niers réparent leurs pertes et franchissent avec plus de succès l'époque critique. Il est à croire qu'on n'aurait aucune disposition a chercher noise à leur seule véritable qualité, si le grief d'avoir empoisonné nos vignobles français ne soulevait contre eux tant de défiance et vraisemblablement de préjugés. — Hâtons-nous de déclarer que, sous tous les autres rapports, ils ne méritent pas d'entrer en comparaison avec nos admirables cépages.

Les indices d'une vitalité puissante, en particulier la propriété d'émettre beaucoup de radicelles, ne sauraient suffire pour expliquer cette *vertu résistante* que des cépages américains relativement faibles possèdent à un très haut degré. Un jeune professeur de l'Ecole d'agriculture de Montpellier, dont les travaux font autorité dans la matière, a employé toutes les ressources de l'observation scientifique pour mettre ce point en évidence.

M. Foex écarte d'abord la théorie de M. Boutin, qui a reconnu dans les racines américaines une substance résineuse capable de cicatriser les plaies faites par le phylloxera. Cette voie ne permet pas de conclure d'une manière sûre et conduit même à des résultats absolument contradictoires. L'étude de la constitution anatomique des racines présente une base plus solide et des garanties assurées de permanence quelque différents que soient les milieux.

La vraie cause fondamentale de la résistance, suivant M. Foex, réside dans la *persistance du corps ligneux des racines américaines*, autrement dit, *dans une lignification plus rapide et plus complète assurée par une structure spéciale*. Le microscope, l'analyse chimique et l'incinération mettent ce fait en évidence.

Tandis que le tissu celluleux de notre *vitis vinifera*, composé de cellules grossières, lâches et irrégulières, reste long-

---

phylloxera. » (A. Pellicot, président du comice agricole de Toulon, *La vigne américaine*, 2e an. 1878, p. 19.)

temps exposé à l'hypertrophie due à la présence du phylloxera, ce même tissu, composé de cellules plus petites et régulières dans la vigne américaine, protége la formation rapide du tissu fibro-vasculaire ; il ralentit la transmission des matières azotées accidentellement décomposées, les retient à la surface de la racine de façon qu'elles n'atteignent pas le cylindre central. Il en résulte que les piqûres du phylloxera ne produisent que des petites verrues superficielles qui se détachent facilement sous l'action du doigt et laissent voir par dessous la surface lisse et saine de la racine. Les rayons médullaires sont plus nombreux et partant plus serrés dans la vigne américaine.

M. le docteur Ulysse Coste est survenu pour défendre énergiquement ses travaux analogues, publiés dès 1875. Il n'admet pas, avec M. Foex, le rôle des rayons médullaires comme intermédiaires de la désorganisation du cylindre central. Il faut que le cylindre central soit lésé directement pour que la désorganisation commence, et alors celle-ci marche avec une rapidité plus grande que celle de l'écorce.

Cette opinion de M. Coste semble justifiée quand on examine les coupes d'une radicelle, soit *saine* soit *hypertrophiée*, dans une étude très intéressante de M. Maxime Cornu (1). On y voit que par « une action *partant du centre même* de la radi- » celle, la plante multiplie des formations nouvelles, en vue » de s'isoler du parasite et de l'éloigner le plus possible de la » couche vitale de la racine. La plante paraît chercher à se » défendre ainsi. Bientôt elle se montre impuissante à nourrir » ces nouveaux tissus. » Mais si, par une disposition naturelle, la constitution du cylindre central s'opère avec activité (c'est le cas des vignes américaines), la racine en formation échappe au désordre dont le foyer reste limité à l'extérieur.

Ce n'est pas tout, M. Coste maintient trois causes de résistance *bien distinctes*, suivant les cépages : c'est 1° la *dureté du*

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences. Sav. ét.*, t. XXII.

corps ligneux dans les espèces *Solonis* et *Cordifolia;* 2° l'*épaisseur de l'écorce dans les racines longues et nombreuses* des *Estivalis;* 3° quelquefois la présence d'une *matière plastique*, à saveur forte, qui se précipite dans l'alcool.

Puisse l'accord se faire entre les deux observateurs, et que dans leur commune recherche des causes de la résistance, ils arrivent enfin à découvrir ce *phénix* des cépages où le degré de résistance ne s'abaisserait jamais, quels que fussent les sols ou les climats.

Nous croyons pouvoir nous abstenir de mentionner ici plusieurs discours consacrés à la glorification absolue des cépages exotiques pris en bloc, mais nous signalerons l'intervention d'un délégué du gouvernement espagnol, entomologiste distingué. M. de Paz-Graels, dans un langage des plus fortement empreint du caractère de sa nationalité, a exprimé avec une chaleur et d'une façon très piquante le désir qu'il avait d'emporter du congrès une affirmation formulée d'une manière positive de la résistance de la vigne américaine. La viticulture de son pays, où le fléau marche à pas de géant, n'a que cette seule branche de salut.

Six cents suffrages n'eussent rien ajouté ni retranché au fait de la résistance ; aussi, d'après M. le Président : — « Ce seront les vignes américaines qui répondront elles-mêmes. »

III

Avant de passer aux conférences ayant un caractère vraiment pratique, il est préférable de parler de suite du résumé général qui a été fait de la manière la plus complète et la plus heureuse, à la dernière séance, par M. Gaston Bazille.

La discussion au point de vue *économique* de la question phylloxérique *dans le Midi* au moyen de la vigne américaine, comparée aux autres moyens proposés, ne pouvait porter que sur des points bien connus. Personne n'est mieux en position

d'apprécier les avantages et les inconvénients des procédés divers que M. le Président du congrès, lui qui a tout essayé dans ses propriétés, au prix des plus grands sacrifices. La matière et la conclusion sont si connues, que nous rapporterons seulement sa déclaration relativement aux éloges *qu'il ne faut pas marchander à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée*, pour les travaux remarquables et les expériences opérés sous son patronage, afin d'amener à sa perfection l'emploi du sulfure de carbone. Ces essais ne sont pas suffisamment concluants, et si l'on signale des résultats favorables, il ne faut pas encore chanter victoire, surtout dans le Midi. L'orateur ne nie pas que l'on ne puisse réussir *dans les climats pluvieux;* mais il insiste sur le plus grand des inconvénients des traitements insecticides qui se résument toujours par une grande dépense d'argent. Le prix de revient d'un traitement sérieux dépasse à l'hectare la somme de 700 francs, en y comprenant la fumure. — « C'est très bien de faire vivre la vigne, mais il faut que le vigneron puisse vivre aussi lui-même. On ne mettra jamais en tête d'un praticien quelconque d'acheter chaque année son succès à un prix aussi élevé. On finirait ainsi par justifier ce proverbe local et très fin, que *l'agriculture est le métier de l'an prochain.* »

(Nous citerons plus loin l'exemple d'une vigne conservée à moins de frais. Une des conditions du succès est sans doute de s'y prendre à temps; puis là, comme toujours, il faut camper sur la brèche.)

Dégoûtés d'une lutte qu'ils considèrent comme ruineuse, les viticulteurs du Midi ont cherché leur salut ailleurs. L'orateur, encore ému de ses souvenirs, nous représente ces vignerons affolés à la vue de la disparition successive de tous leurs beaux sarments et songeant à les sauver au moyen de greffes monstrueuses sur mûrier ou toute autre plante. Ce recours était assez naturel dans un pays où la pratique de la greffe est familière au vigneron. M. le Président déclare qu'il essaya lui-même, sans succès, la greffe sur vigne vierge. Au mi-

lieu de ces préoccupations, une circonstance mit sous ses yeux des vignes américaines résistantes (c'étaient celles que M. Lalliman, de la Gironde, présentait au congrès de Beaune en 1869).

Des greffes rationnelles, cette fois, furent essayées, — elles réussirent. — Le problème était résolu. — Les nombreuses vignes greffées que l'on peut visiter aux environs de Montpellier le témoignent assez.

Il était facile de constater que l'on n'y attend point dans l'inaction la réalisation des espérances séduisantes présentées par M. Planchon.

Le vigneron du Midi tient autant que celui du Nord à ses cépages traditionnels; l'importance qu'il attache à la greffe prouve abondamment que ses sympathies pour les espèces américaines se limiteraient à l'utilisation de leurs racines résistantes.

M. Bazille nous apprend que l'on peut compter actuellement autour de Montpellier seulement près de 300 hectares de plantations américaines, et que si, comme on l'a insinué un peu trop prématurément, on n'y fait pas encore la vendange au charriot, ces vignes et collections nouvelles permettraient, pour les boutures, de se passer de la fourniture étrangère. Ces considérations sur le commerce des vignes américaines pouvaient avoir quelque intérêt pour le planteur méridional ou charentais; mais pour nous, fort heureusement, très indifférents au prix très variable de la marchandise, exorbitant quelquefois suivant sa rareté ou la valeur de son patronage, nous nous sommes contentés de goûter un excellent conseil de M. le Président. M. Bazille, qui sait ce que lui ont coûté ses emplantations, recommande aux vignerons de consacrer de faibles sommes de 50 ou de 100 francs à l'acquisition de bonnes boutures qui permettront à chacun de devenir son propre pépiniériste. C'est bien ainsi que la multiplication peut être assurée à moins de frais dans les pays réduits à cette extrémité.

A la suite d'un discours, aussi plein de détails intéressants que riche de verve et de bon sens, cet appel à l'économie et à la prudence donnait un prix tout particulier aux applaudissements de l'assemblée.

IV

A la question de résistance bien établie devait en succéder une autre beaucoup plus complexe; où les plus habiles ne se sentent pas sur un terrain bien sûr. Il s'agit de l'*adaptation au sol* et du *choix des cépages résistants*. Cette partie de l'œuvre était réservée à M. Vialla, vice-président, et au spécialiste éminent M. Pulliat, de Chiroubles (Rhône), en qui se résume toute la science ampélographique.

Parmi les sols propices, M. Vialla range les terrains ferrugineux. — Rechercher ceux-ci pour les plantations, c'est bien faire, mais tenter à les rendre tels artificiellement, nous paraît un problème bien difficile à résoudre économiquement!

C'était à M. Pulliat, dont les observations intéressent surtout la région du Centre, que nous devions consacrer toute notre attention. Toujours simple et précis, en pratique comme en théorie, M. Pulliat s'est abstenu des généralités; mais dans ses appréciations, ce n'est pas sans un certain courage qu'il s'est mis en opposition, prudemment toûtefois, avec des opinions contraires. Après une longue énumération, on voit qu'il n'est pas encore facile de s'arrêter à un choix même restreint de cépages ne laissant rien à désirer et dont la résistance ne soit pas problématique. Heureux ceux que la nécessité ne presse point! Donc, nous nous abstiendrons de grands détails superflus pour notre pratique ; et surtout il ne faut pas, comme on dit, que les arbres nous cachent la forêt. Ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de nous en tenir à quelques rapprochements significatifs entre les observations faites par M. Pulliat et celles correspondantes, mais plus spéciales à la région méridionale, développées par M. Vialla.

Parmi les cépages exotiques, d'une résistance éprouvée et propres à la production directe, il en est un presque négligé aux Etats-Unis, mais qui, au contraire, a eu la singulière fortune d'obtenir en France un succès exceptionnel. C'est le *Jack, Jacques* (1) (*Vulgo Jacquez*). Autour de Montpellier on étale, pour la séduction, sa belle végétation avec ses grands raisins à petits grains très nombreux et très noirs. Plus hâtif que l'*Aramon,* il donne un jus ultra-coloré (sans goût foxé), qui peut atteindre un fort degré alcoolique. — Les terrains bien sains, exempts d'humidité, sont ceux qu'il préfère. — « S'il réussit, *dans ce pays,* sur les coteaux secs, calcaires et granitiques, malgré les plus grandes sécheresses, ajoute M. Pulliat, dans les sols profonds, frais et humides des régions autres que celles de la Méditerranée par les années pluvieuses, il est presque toujours atteint par l'anthracnose qui détruit la récolte et les jeunes sarments (2). »

On n'a pas été insensible, à Montpellier, à l'objection sérieuse de M. Pulliat relativement au Jacques. Il serait, en effet regrettable que ce cépage, que M. Ménudier, des Charentes, n'a pas craint de qualifier d'*irréprochable,* ne puisse réussir dans la région moyenne infestée. Si M. Pulliat fait l'éloge du magnifique produit de l'*Herbemont*, malheureusement trop tardif, mais vigoureux et très résistant, M. Vialla ne lui reproche qu'une chose, c'est de ne pas réussir dans les sols brûlants du Midi. Même opposition à l'égard de l'*Alvey,* mais en sens contraire. — La maturité de ce dernier est contemporaine de nos Gamays et de nos Pineaux, ainsi que celle du *Black July.*

Il convient de ne rien dire des autres, dont la résistance est

---

(1) M. Pulliat adopte cette orthographe. *Jacques* est la seule traduction française possible de l'anglais *Jack*. Le *z* est bizarre ou ridicule.

(2) Malheureusement il nous faut aussi compter avec cette maladie, qui a fait particulièrement cette année de grands ravages sur les Trousseaux. L'anthracnose a quelquefois, dans le Midi, entraîné la perte de la *Carignane,* mais, d'après M. Vialla, on peut en avoir raison avec la

douteuse ou peu éprouvée, ou bien encore dont la maturation et surtout l'aoûtation sont trop tardives.

Par ces exemples seuls on voit les difficultés que l'on est exposé à rencontrer dans l'adaptation aux sols et aux climats, lesquels influent certainement sur le degré de résistance au phylloxera.

La question se simplifie si, au lieu de chercher des cépages pour la production directe, on s'applique à faire le choix de porte-greffes présentant la résistance *maxima*.

M. Pulliat n'hésite pas à mettre en première ligne le *Cordifolia sauvage* et le *York Madeira* (Worlington du comte Odart); ce dernier réussit même dans les terrains les plus maigres. La *Vitis Solonis*, si vantée souvent, donnerait lieu à des difficultés; résistante par excellence, elle est dévorée par l'anthracnose dans nos pays du centre, où il faut la reléguer dans les coteaux secs. Suivant M. Vialla, au contraire, la *Vitis Solonis*, plus maigre de végétation, souffrirait dans les terrains chauds du Midi. Quant à la vigne *Franklin* ou *Vialla*, très bon porte-greffe, il ne lui est fait aucun reproche de part ou d'autre.

Ce qui précède suffit pour montrer que la recherche du meilleur porte-greffe est l'objet d'expériences très sérieuses et que l'étude est entre bonnes mains.

M. Saint-Pierre, directeur de l'Ecole d'agriculture de la Gaillarde, à Montpellier, s'est occupé des produits que l'on peut obtenir directement des cépages américains. Il est d'avis que, pour le moment, il faut se borner à leur demander un vin à bon marché et de consommation courante. Il ne s'agit pas de faire concurrence aux grands vins français qui sont dus à une adaptation séculaire, dans laquelle on a fait intervenir le sol, le cépage et le climat. On peut, du reste, dès

---

fleur de soufre comme contre l'*oïdium*. M. Reich, un des orateurs du Congrès (*De la taille des vignes américaines*), conseille de préférence la chaux vive pilée et réduite en poudre très fine.

maintenant, obtenir soit des vins de coupages corsés et très colorés, soit des vins légers et d'une finesse relative.

Mais avant de songer à faire du vin, il faut créer des vignes. La pratique du bouturage et du greffage a été exposée à Montpellier par de véritables maîtres.

M. A. Champin (de la Drôme), en particulier, atteignit, on peut le dire, la perfection dans ses leçons vraiment pratiques qui, chose surprenante en un pareil sujet, ont été maintes fois interrompues par les applaudissements universels d'un auditoire reconnaissant. A l'issue d'un dernier entretien de l'après-midi, M. Champin ne pouvait se dérober à la foule fascinée (c'est le mot), qui l'entourait pour l'entendre encore et recevoir ses utiles conseils. Nous insistons sur ce fait, car il donnera le désir de prendre connaissance d'une charmante brochure (1) récemment publiée ; tout y plaît : style, esprit et savoir.

On ne peut donc souhaiter, à une région viticole tombée dans la nécessité d'avoir recours à la greffe de la vigne, une meilleure bonne fortune que celle d'être initiée aux pratiques les plus expéditives par un *professeur* aussi accompli, aussi adroit que sympathique.

Suivant M. Champin, qui a des contradicteurs, la meilleure des greffes est celle sur racinés, faite sur la table, au coin du feu (mais loin du feu) ; précieux avantage pour les pays où le premier printemps est souvent peu clément. La réussite serait de... 100 pour 100. La greffe anglaise, à double fente, bouture sur bouture, faite dans les mêmes conditions, donne aussi de très beaux résultats, mais il faut avoir soin de *bien serrer* et de bien mastiquer la ligature, puis de l'*enterrer à 5 centimètres,* 10 au plus, en laissant un seul œil hors de terre. *Greffer tendre sur dur* est un axiôme du maître.

---

(1) *Culture théorique et pratique des cépages résistants au phylloxera*, par Aimé Champin, membre du Conseil général de la Drôme ; br. in-8, 1878.

Le procédé de greffe bouture sur bouture, comme on l'a dit avec beaucoup de raison, est une de ces hardiesses qu'il ne faut guère tenter qu'en pépinière; le succès, dans ces conditions les plus favorables, n'est pas des plus facile a atteindre.

C'est la fibre ligneuse le *raphia*, aujourd'hui dans le commerce, que M. Champin préfère comme ligature; tordue en ficelle, elle présente une grande résistance de tension et pourrit assez vite dans la terre pour qu'on n'ait pas à desserrer les spires. Suivant M. Robin, une autre autorité que nous allons entendre, les tours ne doivent pas se toucher; on doit faciliter à la greffe les moyens de se sustenter par absorption dans la partie enterrée. C'est en vue de cet avantage que l'on fait bien de s'abstenir des matières résineuses; l'*onguent de Saint-Fiacre* satisfait à ces conditions. La terre glaise est employée par M. Champin qui ne la ménage pas; ce n'est pas une chère denrée, et il n'est pas indifférent d'en beaucoup mettre.

On faisait observer à M. Champin que des procédés différents des siens donnaient de bons résultats. — « Toutes les greffes qui réussissent sont bonnes, riposte le spirituel professeur; les mécomptes doivent être presque toujours attribués aux maladroits. » A ce compte, les soins ou la main font souvent défaut, car les insuccès de greffes américaines ne sont pas rares.

Tout le talent de M. Champin ne nous fera pas oublier l'énergique et solide leçon de celui qu'il appelle son laborieux confrère en viticulture pratique, M. Robin, directeur du recueil militant : *La Vigne américaine*. M. Robin, qui appartient aussi au département de la Drôme, est d'avis que les « boutures qui reprennent le mieux sont celles qui vont tout droit de la souche à la plantation. Quant aux boutures stratifiées, excellentes si elles sont plantées de suite, elles ne valent rien ou à peu près rien, s'il se passe un certain temps entre leur extraction des silos et leur plantation. Les bois menus ou du sommet du sarment sont d'une reprise plus facile; au

contraire, il y a tout avantage à choisir pour les greffes les bois les plus gros de la base des sarments. Il paraît que ce qui importe dans la greffe, c'est la surface des contacts. »

M. Robin est un des partisans les plus convaincus de la greffe des cépages français sur racines américaines. — « Une fois la plantation faite, tout est dit, tout est fini. Devant une solution si parfaite, on ne peut plus en chercher une autre. »

Ce témoignage, venant d'un homme éminemment pratique, est à souligner.

Longtemps rebelle sur le chapitre de la résistance, la conviction de M. Robin a été forcée par les expériences culturales confirmées par les observations scientifiques de M. Foex. Il affirme maintenant qu'il y a des vignes qui, « placées dans le milieu auquel elles s'adaptent, se comportent absolument de la même manière, qu'elles soient phylloxérées ou non ; ce qui est bien la résistance dans sa plus haute expression. »

Rien de plus saisissant que le récit d'une expérience de M. Robin. Il avait planté dans un terrain médiocre, à la place d'une vigne morte du phylloxera, des cépages américains de différentes espèces. — Ces vignes n'ont reçu que des soins très négligés de culture, elles ont éprouvé plusieurs fois les effets de la grêle et de la gelée ; elles ont subi les attaques des pucerons restés dans le sol, quelques-unes en sont mortes, mais il est trois espèces qui ont tout bravé, et qui sont aujourd'hui tout simplement magnifiques. Sur celles-là le phylloxera est très rare, introuvable souvent. — « *Pour moi*, conclut M. Robin, *je suis tellement rassuré que j'ose dire que dans une vigne plantée avec ces cépages là, le phylloxera devient le moins dangereux et le plus inoffensif des insectes ampélophages.* » Il est bien à souhaiter que de pareils succès se généralisent et ne reçoivent aucun démenti ; mais il le serait bien davantage que nous n'eussions jamais à utiliser les porte-greffes favoris de M. Robin.

En se retirant, M. Robin négligeait, peut-être à dessein, de citer les trois cépages qu'il venait de placer si haut dans sa

considération. De toutes parts on a réclamé les noms. Ces cépages sont : *Vitis Solonis*, *Cordifolia Franklin* ou *Vialla* et l'*York Madeira*. Presque aussitôt après, une confirmation plus inattendue et aussi plus précieuse par cela même, était apportée par M. H. Marès.

M. le Président de la commission du phylloxera de l'Hérault, rendant compte des expériences poursuivies au *Mas de las Sorres*, sous l'habile direction de MM. Durand et Jeannenot, signale que dans un essai de 52 variétés de vignes américaines, il n'y en a guère que quatre qui surnagent sans aucune espèce de traitement et dans un foyer phylloxérique intense ; mais il y en a trois qui se maintiennent vigoureuses et presque sans insectes, à côté du *Clinton*, mourant des attaques du phylloxera. Ce sont : *Cordifolia sauvage*, fourni par M. Robin, *York Madeira* et *Vitis Solonis*, ce dernier toutefois moins vigoureux. Le *Jacques* se comporte très convenablement aussi, mais comme il est fortement phylloxéré, il faiblit par place, en formant des points d'attaque.

« De ces faits, il résulte que le phylloxera s'attache difficilement à certains cépages, et ce sont précisément ceux qui viennent le plus facilement dans la plupart des terrains arides. » On est donc, d'après M. Marès, en droit de fonder sur ces cépages de légitimes espérances. Mais comme ces plantations du *Mas de las Sorres* n'ont que deux ou trois ans d'existence, il faut attendre la consécration du temps.

Ailleurs les vignes américaines ont donné, en pays phylloxéré, des preuves plus frappantes de leur vitalité ; depuis six ou sept ans, pour quelques-unes, quatorze ou quinze ans pour le *Jacques*, dans le Gard et la Gironde. M. Marès possède un *York Madeira* qui existe et résiste dans ses collections depuis vingt-deux ans.

V

A la dernière séance, M. de Paz Graëls renouvela sa pro-

position de consulter les membres assistants sur l'opinion qu'ils s'étaient formés à la suite des conférences du Congrès et des faits qu'ils avaient pu observer à Montpellier.

Il nous semble que le rapprochement de trois opinions suffisamment explicites et sans contredit bien pesées, peuvent suppléer à la *formule d'une conclusion* positivement exprimée.

Sans revenir sur les paroles de conciliation prononcées par M. le président Bazille, au sujet de l'emploi de toutes les armes possibles contre le fléau de la vigne, deux voix s'étaient élevées dans le Congrès en faveur de la lutte par les insecticides. C'est d'une part celle de M. le comte de Luna, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Madrid. Le premier jour, le délégué de l'Espagne donnait le témoignage de son peu d'enthousiasme pour les cépages américains, et au contraire s'appliquait à démontrer la nécessité d'agir sur les terrains eux-mêmes pour en modifier la composition chimique et de suivre la voie indiquée par son illustre maître M. Dumas. Au dernier jour, cette foi était ébranlée. Il appartenait au zélé et sympathique M. Lichtenstein de proclamer cette conquête de marque : « Après avoir vu et entendu, aurait déclaré M. de Luna, je suis converti à la vigne américaine. »

D'autre part, voici M. Marès, le grand et savant viticulteur, qui lutte depuis longtemps avec la plus grande persévérance. Il est loin d'être systématiquement hostile aux cépages américains, il les étudie et les multiplie dans ses vignes de Saint-Clément, mais il persiste à recommander en même temps les traitements insecticides. Malgré les grandes dépenses qu'ils entraînent, il obtient avec leur secours, non pas dans les terrains ingrats et les coteaux arides, « où la lutte est bien difficile, » mais dans son domaine de Launac, un produit rémunérateur. Il est d'avis qu'à plus forte raison on ne doit pas abandonner sans combat les vignes situées dans les régions où la lutte sera moins coûteuse et plus facile.

M. Marès est resté le défenseur convaincu de la vigne française; il déclare que « *si l'on a recours actuellement aux vignes américaines, c'est surtout pour conserver les vignes françaises et européennes, qui ont fait notre fortune et qui sont les résultats de siècles d'efforts et de recherches. Les gains que pourraient offrir les vignes américaines cultivées pour elles-mêmes ne sont pas à dédaigner, mais jusqu'à présent leur grande utilité est d'assurer la conservation de nos admirables cépages.* »

Nous devons applaudir à une opinion établie sur des convictions profondes aussi sagement exprimées.

Pour être complet et retracer les diverses nuances de l'opinion d'où se dégage très bien la vérité, rapportons en manière de conclusion les paroles que M. l'inspecteur général de l'agriculture, M. Halna du Fretay, prononça pour se justifier de la fausse interprétation, donnée par la presse, d'un discours tenu par lui à Grenoble :

« *Les vignes américaines, expérimentées aujourd'hui sur une vaste échelle, doivent être sévèrement exclues des localités indemnes. Beaucoup de variétés ont été introduites en France; la sélection se fait. On commence à reconnaître les meilleures d'entre elles; quelques-unes donnent des espérances sérieuses; mais il faut attendre du temps la démonstration de leur résistance relative ou absolue. Il faut encore étudier l'adaptation des différentes variétés aux différents sols, ainsi que les procédés culturaux qui devront être adoptés dans l'avenir.* »

VI

C'était dans l'amphithéâtre de l'Ecole d'agriculture de la Gaillarde qu'avaient lieu les conférences du deuxième jour. L'établissement avait pris un air de fête, toutes ses richesses étaient étalées. Mais à côté des collections et des appareils d'enseignement agricole, on avait ajouté les pièces à l'appui des questions agitées au Congrès : types de greffes, racines

de tous les plants avec leurs préparations microscopiques, puis surtout une magnifique exposition de raisins et de vins américains, offerts à la dégustation.

Les *produits des vignes américaines* surprennent quelquefois le palais, mais comme ils sont de goûts très variés, on a le choix. Le degré alcoolique paraît généralement peu élevé. Cependant un échantillon de *Concord*, où la saveur foxée, utilisée comme parfum et assez agréable dans ces conditions, était remarquable par sa douceur et par sa force. C'était une liqueur de fantaisie plutôt qu'un vin de table. L'ensemble de la dégustation confirmait assez bien les conclusions modestes de M. Saint-Pierre.

Les cultures théoriques d'une école, quelque considérables et parfaitement tenues qu'elles puissent être, sont d'un intérêt secondaire à côté de la culture pratique des propriétés particulières. Aussi chacun s'était fait un devoir de visiter soir et matin plusieurs de ces *plantations nouvelles*, greffées ou franches de pied, que l'on avait eu l'attention d'indiquer dans les environs. Dans ce pays sevré de vignes, rien n'était plus propre à exciter la surprise que ces sortes d'oasis où la végétation était vraiment admirable. Pas la moindre trace d'affection quelconque, d'oïdium ou d'anthracnose. Ce sont de jeunes plantes, il est vrai, et sans doute richement fumées. Quant au phylloxera, son action ne se trahit nulle part au dehors ; et cependant, dans un terrain presque contigu, on pouvait voir une puissante charrue, attelée de quatre paires de bœufs, défrichant le sol d'une vigne arrachée depuis deux ans, et faisant sortir du sol des fragments de grosses racines à peu près en décomposition, sur lesquelles des phylloxeras vivants étaient encore à la curée.

Si l'ensemble des plantations séduit, le détail n'est pas moins intéressant. Voici, en particulier, quelques ceps de *Jacques*, échalassés, contrairement aux usages du pays, qui vous invitent à contempler leurs belles grappes ailées, serrées et bien mûres, puis des cépages français sur des racines américaines

dont la greffe, arrivée à la deuxième feuille, produit un bois presque aoûté de deux centimètres de diamètre.

Plantés à grandes distances, les sujets de la magnifique plantation de M. Gaston Bazille, à Saint-Sauveur (1), couvrent littéralement le sol de leurs interminables sarments touffus et enchevêtrés; les récoltes futures que l'on pourra obtenir un jour sur leurs racines vigoureuses, n'égaleront jamais en valeur le produit prochain de leurs bois divisés en boutures. Ce sont presque tous des *Cordifolias sauvages, Solonis*, *Vialla* et *York Madeira*. Quant aux greffes, le grand nombre de broches desséchées fait songer soit à la sécheresse de l'année, soit à l'absence d'un maître greffeur de la force de M. Champin.

Mais comment peindre l'enthousiasme avec lequel revenaient les visiteurs de la magnifique vigne américaine greffée et chargée d'*aramon* et de *carignane* appartenant à M. Pagézy? On s'explique les nombreuses conversions qui se sont opérées à ce spectacle. C'était la conclusion préparée par les séances du Congrès. Il faut avouer qu'en présence de la situation désespérée du Midi, il y a une sorte de satisfaction pour l'esprit à se trouver en face d'une perspective dont les premiers plans sont bien posés, visibles et tangibles.

Ces considérations, assez avantageuses pour les cépages américains, ne doivent pas nous faire oublier les *insecticides* et le *champ d'expériences* bien connu qui leur est consacré au *Mas de las Sorres*. Sévère et triste est l'aspect général de cet *hôpital* de la vigne. On ne doit pas s'attendre à y voir un sol richement couvert. Les vieux ceps disparaissent par groupes, victimes du phylloxera et aussi des traitements meurtriers en expérience. C'est presque toujours la vigne américaine qui hérite de la place que les morts laissent disponible.

Les opérations et les constatations faites à *Las Sorres* ont

(1) Dans cette propriété on voit un exemple très réussi du procédé de la submersion. On allait procéder le jour même à une fort belle vendange.

été fidèlement notées dans le volumineux recueil publié par la Commission de l'Hérault. On ne peut assez rappeler les trésors de patience et de conscience dépensés à cette œuvre dans laquelle M. Jeannenot, notre compatriote, ne s'est point ménagé; bien des fois déjà, M. Jeannenot en a reçu de publiques félicitations.

A *Las Sorres* les résultats négatifs dominent, mais ils servent à faire ressortir les succès relatifs obtenus sur lesquels s'appuient les conclusions de la Commission, émises en 1873 et maintenues, chaque année, jusqu'à ce jour. Parmi ces conclusions, voici la principale : « Sans faire disparaître le phyl-» loxera, les mélanges d'*engrais riches en potasse* et en ma-» tières azotées, surtout quand certains d'entre eux présentent » des propriétés insecticides, ont produit de bons effets sur les » vignes malades, en activant leur végétation, en augmen-» tant leur production et en permettant à leur fructification » de s'accomplir. »

A l'appui, on peut voir dans la vigne expérimentale, du côté d'un chemin, les carrés soumis aux traitements signalés, très verts et très complets, et de l'autre côté, plus belle encore, parce qu'elle a les avantages de la grande étendue traitée sans voisinage de ceps témoins non traités, la vigne de M. Michel Fermaud, le propriétaire du *Mas de las Sorres*. Ce dernier, mettant à profit les meilleurs résultats obtenus par la Commission, donne à chacun de ses ceps, espacés de 1m 50 en tout sens, 5 kilogr. de fumier de ferme et 100 gr. de *sulfure de potassium agricole* dit d'*Hugounenq* (1). Comme le fumier de ferme ne se décompose pas entièrement en un an, M. Michel Fermaud, qui tient à ne dépenser que le strict nécessaire,

(1) Cette substance est un penta-sulfure liquide absorbé par une matière inerte, sable, terre, etc., de manière à former une poudre facile à répandre au pied des ceps. Elle contient environ 35 0/0 de potasse K O. — Dans les vignes comme les nôtres, comptant environ 20,000 ceps à l'hectare, il faudrait réduire les quantités par ceps à 20 gr. de sulfure pour 1 kilog. de fumier.

alterne chaque année la fumure et le sulfure de potassium. Dans ces conditions, le prix de revient est à l'hectare de 242 fr., (2 fr. 50 par are ; 9 fr. environ pour notre petite ouvrée de 3 ares 61 c.).

Puisque l'on s'accorde à reconnaître la *nécessité* de la fumure comme complément de tous les traitements, il faut avouer que le procédé Fermaud, exempt de tout danger d'emploi, aussi simple que possible, est des plus digne d'intérêt.

On dit le procédé *précaire*, et l'on croit pouvoir assurer que la vigne décline déjà. — On convient qu'elle n'a pas conservé la vigueur de végétation qu'elle avait avant l'invasion. Plusieurs points même paraissent faibles. Cela tient-il à quelque négligence dans le traitement? Il n'en est pas moins acquis, au milieu du désert qui s'est fait autour d'elle, que la vigne de M. Fermaud a résisté *seule* et que malgré la gelée de 1876 et celle du 27 mars 1878, malgré la sécheresse exceptionnelle de cet été, elle a pu rendre cette année 50 hectolitres à l'hectare.

Il n'est pas inutile de dire que le sol de *Las Sorres* est riche et profond, et que les fumiers et purins y sont sous la main. Si les vignes de côtes sont dépourvues de ces avantages, il y en a d'autres où l'on pourrait obtenir de la fumure rendue insecticide des services analogues.

Il était assez naturel de s'informer à *Las Sorres* des *sulfocarbonates* et du *sulfure de carbone*. Que cela tienne à la présence de témoins non traités, ou aux deux dernières années de sécheresse, on ne peut rien conclure des résultats obtenus. Cependant il est bien à souhaiter que le sulfure de carbone, si apprécié pour son énergie et l'exactitude de son dosage, parvienne à établir sa supériorité incontestable, sur un théâtre où tant d'autres substances ont échoué.

Le sulfure de carbone et le sulfocarbonate ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. Si les vapeurs du sulfure agissent sûrement dans la profondeur du sol, par suite de leur densité, elles perdent en approchant de la surface une

grande partie de leur effet utile. Pour compenser l'évaporation trop rapide, on a employé avec succès la réitération des injections à quelques jours d'intervalle (1). Reste toujours à la charge du sulfure les dangers de ses vapeurs toxiques, inflammables et explosibles. Il n'y a guère que l'action officielle disposant d'agents exercés et surveillés qui puisse écarter toute espèce de crainte à cet égard.

Rien à redouter de ce genre avec le sulfocarbonate. Cet insecticide agit bien à la surface, mais il a contre lui l'énorme quantité d'eau qu'exige son emploi. La solution n'agit bien que là où elle passe; si on la réduit, l'action n'a ni étendue ni profondeur. — Dans le Midi, il faut aller quelquefois jusqu'à 1^{m} 50 pour trouver l'insecte. — Dans nos pays, le cas serait différent. Il semble, au point de vue de la protection de nos vignes naines, dont le bon état de végétation est facilement compromis par la moindre affection des racines adventives du collet (2) et du chevelu superficiel et presque annuel, qu'un traitement simultané au sulfocarbonate pour la sur-

(1) L'association viticole de Libourne a recommandé le *traitement unique d'hiver*, en vue de la plus grande économie. MM. Marion, Gastine et Catta, auteurs d'un remarquable *Rapport publié par la Compagnie P. L. M.*, ont démontré combien il importe d'agir quand le sol est ferme, bien pénétré d'humidité, et que la température ne favorise pas l'évaporation rapide des gaz. L'effet produit peut être comparé à celui de la submersion. Mais si l'on aspire à une destruction complète de l'insecte, ce qui est surtout le but dans les taches isolées, il n'y a pas à hésiter : *il faut suivre exactement les prescriptions du Comité de Marseille,* qui recommandent les *traitements réitérés en hiver et en mai-juin*. Ces opérations multipliées peuvent être très simples dans le sol meuble du *cap Pinède;* mais dans nos vignes serrées et pierreuses, un seul traitement exigerait au moins 20 journées de travail par hectare. D'après les expressions mêmes du rapport cité (p. 87), le succès des trois opérations annuelles faites au cap Pinède, en 1877, n'a été obtenu « qu'au prix d'une surveillance attentive que l'on ne peut guère exiger de tous les viticulteurs. » Ailleurs, M. Ménudier, des Charentes, a reconnu qu'il ne faut mettre les pals qu'entre les mains d'ouvriers intelligents, adroits et de bonne volonté, car sans ces conditions on peut être sûr d'arriver à des mécomptes.

(2) Voir l'appendice à la suite de ce travail, fig. 4, a, a.

face, au pied des ceps, et au sulfure pur dans le milieu des pallières, pourrait être l'objet d'expériences utiles. Dans ce traitement combiné, en cas de manque d'eau, les *nouveaux cubes de M. Rohart*, s'ils n'étaient pas d'un prix trop élevé, pourraient suppléer le sulfocarbonate dans la ligne entre chaque cep. Emprisonné dans la gélatine, le sulfure de carbone agit pendant plusieurs mois. Les cubes ont en outre cet avantage qui n'appartient à aucun autre procédé, de permettre, quand on le juge à propos, la vérification du travail.

VII

Nous avons vu ce qu'on pense à l'égard de la destruction absolue du phylloxera dans les pays comme le Midi, exposés à la sécheresse. A Marseille et dans les Charentes, on sait que quels que soient les traitements, sauf la submersion faite dans de bonnes conditions, ils épargnent tous plus ou moins d'insectes, si bien que l'on peut considérer la culture de la vigne européenne comme devant être grevée annuellement d'une opération supplémentaire. Aussi voit-on, sans surprise, les plus ardents propagateurs d'insecticides planter, dans les régions phylloxérées, des cépages américains.

Dans une lutte où la victoire est aussi incertaine que coûteuse, il ne faut pas espérer de la part du cultivateur des sacrifices hors de son pouvoir. C'est à l'action officielle de tenter les *grands efforts de protection* dans les foyers isolés, où les traitements les plus complets sont nécessaires. C'est encore l'œuvre de l'administration d'encourager par de larges subsides l'entente des propriétaires.

Le comble de ce qu'on pourrait attendre de la masse des cultivateurs livrés à leur propre action serait de les voir appliquer, dès les premières atteintes, les traitements les plus simples, en particulier des palliatifs analogues à celui qui semble réussir au *Mas de las Sorres*. Une bonne fumure,

rendue insecticide, assure toujours une rémunération. Si, dans une certaine mesure, le concours administratif pouvait faciliter l'acquisition de matières fertilisantes aussi efficaces et moins encombrantes que les fumiers, la lutte serait encouragée et, par suite, la marche du phylloxera enrayée pour un temps plus ou moins long (1).

En présence de tant de difficultés, il est plus que certain que le cultivateur, qui peut à peine suffire à l'entretien ordinaire de ses terres, retirerait le plus grand profit à réduire ses surfaces à cultiver en vignes. Il y a des sols aussi ingrats que difficiles à défendre (c'est l'avis exprimé par M. Marès) ; les soins et les ressources appliqués aux meilleurs terrains seraient de bonne économie.

Jusqu'à présent, dans notre région, nous ne sommes pas en face de ces nécessités ; mais afin de reculer le plus possible le moment de l'épreuve, il est urgent que le plus grand nombre se préoccupe avant tout de la *surveillance*.

Les populations sont bien en éveil, mais la masse des cultivateurs n'est pas moins plongée dans l'ignorance du premier bienfait de la science, à savoir : la connaissance de l'insecte et des dangers de la contagion. On a multiplié avec raison les instructions publiques sur le *doryphora* dans les gares, dans les écoles. Contre le phylloxera, rien d'analogue ! Qu'on se présente dans un de nos villages viticoles quelconque, ce sera l'exception si on trouve une personne capable de reconnaître l'affection phylloxérique. Cependant la publication d'une page de texte, accompagnée de trois ou quatre petites figures, pour-

(1) La Compagnie P. L. M. donne déjà cet excellent exemple. Elle recommande, dans les vignes traitées au sulfure de carbone, l'emploi comme matière fertilisante du *chlorure de potassium* du commerce, et, pour éviter aux viticulteurs toutes difficultés, se charge de le leur livrer au prix de 23 fr. les 100 kilos. — Ce sel a produit de bons effets au *Mas de Las Sorres*, il renferme plus de potasse que le *sulfure de potassium agricole* et coûte moitié moins. Néanmoins M. Fermaud est toujours revenu avec avantage au sulfure de potassium, qui jouit de propriétés insecticides confirmées par l'expérience.

rait donner à tous une notion plus précise de l'insecte. Répandue à milliers d'exemplaires et sans compter, cette simple feuille répondrait à un besoin de beaucoup d'esprits intelligents mais dépourvus de moyens d'instruction. Voilà le premier moyen d'assurer la surveillance.

Un second moyen serait de créer, dans chaque commune viticole, un comité composé du maire, de l'instituteur et de deux ou trois vignerons éclairés. Grâce aux bonnes dispositions des compagnies de chemins de fer, un certain nombre d'instituteurs, de vignerons surtout ou de *personnes reconnues comme particulièrement aptes à l'observation*, pourraient aller sur place prendre connaissance du phylloxera. Munis d'instructions spéciales, les comités des communes constitueraient le personnel nécessaire pour une enquête permanente.

L'action prompte, si urgente devant la contagion, ne sera possible qu'à la faveur de cette organisation développée de la surveillance, sous la haute direction administrative.

Ce n'est pas dans des sacrifices immenses appliqués dans les pays complétement infestés que nous voyons une amélioration pratique dans la situation de la viticulture. Ce qui précède montre assez ce qu'une logique outrée pourrait obtenir de mesures générales. Ce qu'il importe le plus, c'est 1° de dissiper les illusions dues à l'ignorance du danger ;

2° De provoquer une surveillance générale, prompte à reconnaître les premiers indices et à en donner avis à l'autorité ;

3° D'agir, si la nécessité se produit, avec la plus grande énergie pour étouffer la contagion dans les foyers naissants ;

4° Enfin si le mal ne peut se comprimer facilement, de combattre le découragement en donnant avant tout l'exemple *de traitements qui ne soient pas ruineux et qui présentent de bons résultats évidents.* L'intérêt fera le reste, à la condition toutefois que, par des mesures d'ensemble, les insecticides, les instruments et les agents exercés soient prêts à toute demande.

Quoi qu'on fasse, on doit s'attendre à ce que le phylloxera,

avec sa marche régulière, poursuivra la vigne partout où elle croît ; mais il ne faut pas perdre de vue que la lutte sera plus efficace et moins onéreuse dans notre région qui est rarement exposée aux longues sécheresses. Que les procédés se perfectionnent encore, si l'on tient compte de la hausse inévitable du vin, on verra bientôt qu'il y a tout avantage à faire quelques sacrifices pour soutenir et défendre la vigne.

La solution que poursuit le Midi au moyen des vignes américaines employées comme ressource extrême, doit être, nous l'espérons, pour longtemps encore, écartée dans notre région. La loi, du reste, nous interdit prudemment l'importation. Il nous paraît même qu'il y a une sorte d'ingénuité, *en l'état de la question*, dans l'œuvre si considérable de la reconstitution d'un vignoble détruit, ou dans la formation de *bases de prévoyance* pour celui qui est sérieusement atteint, à consacrer aux plantations nouvelles plus de terrain que n'en comporte la nécessité pour les expériences.

La déclaration de M. Halna du Fretay répond à tout. Il faut que les uns apprécient une attitude dont la prudence et la fermeté étaient bien légitimes, et que les autres comprennent que ce n'est point de la sagesse que de ne vouloir point entendre parler de cépages américains. Nous souhaitons que les expériences se fassent aussi nombreuses que possible dans tous les pays atteints ; mais nous ne pouvons pas rester étrangers aux résultats qu'elles donneront, et nous croyons qu'il n'est point inutile de nous familiariser à l'avance avec les questions pratiques de semis, greffes, boutures ou opérations culturales susceptibles d'innovations qui se rattachent à ces expériences.

Ces considérations suffiraient à justifier la publication de cette étude qui semble de prime abord prématurée. D'un autre côté, quelle exhortation plus pressante pourrait être adressée aux cultivateurs de nos pays, afin de les encourager à coopérer activement à la défense de leurs précieux cépages encore intacts, que celle tirée du spectacle des efforts désespérés, tentés

par la plus riche contrée viticole de France, allant chercher dans des vignes sauvages des éléments capables de reconstituer ses vignobles détruits ?

Le simple récit de la manifestation du Congrès de Montpellier et des circonstances où elle s'est produite, peut être hardiment utilisé pour faire connaître la vérité et combattre la funeste quiétude des populations menacées.

APPENDICE

INSTRUCTION POPULAIRE SUR LE PHYLLOXERA.

Le *phylloxera* est un puceron très petit, mais visible à l'œil nu, de couleur jaune soufre quand il est jeune et jaune verdâtre pâle à l'état plus développé. Il multiplie à profusion sur les parties souterraines de la vigne. Les désordres que déterminent ses piqûres sur les racines et radicelles sont mortels pour les ceps.

Dès le mois de juillet, un certain nombre de ces insectes, au lieu de pondre leurs œufs en terre, prennent la forme de très petits moucherons qui vont porter le mal au dehors dans toutes les directions.

L'*ailé* ne pond que trois ou quatre œufs, d'où sortent bientôt des individus mâles ou femelles (sexués). Une fois fécondée, la femelle disparaît après avoir pondu un œuf unique dit l'*œuf d'hiver*, presque introuvable sous les vieilles écorces extérieures des ceps.

Phylloxeras très grossis (fig. 1).
(Voir fig. 5 vraie grandeur.)

Si l'ailé et les sexués sont de peu de durée et inoffensifs, l'insecte qui sort de l'œuf d'hiver forme, dans quelques pays, des *galles* sur les feuilles, mais plus généralement descend aussitôt en terre pour y devenir la souche régénérée d'un foyer nouveau.

Signes extérieurs.

L'apparition quelquefois subite, au milieu d'une vigne bien portante, d'un groupe de ceps très souffrants ou ne produisant plus que des bourgeons minces et courts à nœuds rapprochés et à feuilles petites et souvent pâles, peut faire soupçonner ce qu'on appelle une *tache phylloxérique*. Celle-ci, à cause de son mode d'accroissement continu et de proche en proche, a été comparée à une *tache d'huile* et aussi à une *cuvette*, pour peindre la forme concave et arrondie qu'elle présente (fig. 2).

La tache n'est pas nécessairement de forme circulaire. On a lieu de le remarquer surtout quand elle se déclare sur les côtés d'une vigne ou à sa limite supérieure, mais il y a toujours une partie centrale où le mal s'accuse plus sérieusement.

La *secrète* suppression des ceps malades serait une faute grave. Les ceps du pourtour de la tache qui paraissent sains nourrissent considérablement plus de phylloxeras que ceux qu'on aurait arraché, et ne tarderaient pas à dénoncer une opération aussi irréfléchie que condamnable.

Examen des racines.

Renflements. *Etat sain.*
(Fig. 3)

Les signes extérieurs de souffrance peuvent indiquer des affections étrangères au phylloxera, tels que les ravages d'autres insectes, la jaunisse, la pourriture des racines, etc. C'est pourquoi, afin d'acquérir aussitôt que possible la certitude, il est urgent de prendre l'habitude d'examiner souvent l'état des racines. La tache circulaire est le signe déjà grave d'une attaque qui remonte au moins à deux ou trois ans.

En s'attachant de préférence à l'extrémité des radicelles blanches et tendres, les phylloxeras *jeunes* (fig. 1, A) y déterminent aussitôt des renflements (fig. 3 et 7) qui ressemblent à de petits tubercules allongés et contournés, faciles à reconnaître; un insecte se trouve presque toujours dans le creux du coude des courbures; les renflements deviennent jaunes, puis jaunes verdâtres, brunissent et finissent par pourrir en entraînant la perte de toute la radicelle (fig. 8). Celle-ci, au lieu de nourrir la plante, a contribué à son épuisement.

L'insecte se fixe aussi bien sur les racines les plus fortes et il y produit des nodosités ou verrues (fig. 8) que l'on peut facilement reconnaître, même quand les phylloxeras ont disparu, en effleurant avec une lame de couteau la superficie de la racine (fig. 9).

Réunis en groupes serrés, parmi lesquels on distingue ceux

qui sont arrivés à l'état de *pondeuses* (fig. 1, B), les pucerons presque immobiles apparaissent comme de petites agglomérations de grains de fin sable jaune verdâtre pâle (fig. 4, 5, 10). Ils se nourrissent au moyen de leur suçoir sur les parties les plus tendres, sur les plaies récentes et au collet, lieu de sortie des *racines adventives* (fig. 4, a, a) dont ils arrêtent le développement.

Souvent ils s'insinuent sous les feuillets soulevés de la peau des racines (fig. 6). C'est ainsi du reste qu'ils s'abritent en hiver. Aux premiers froids, toutes les pondeuses meurent et

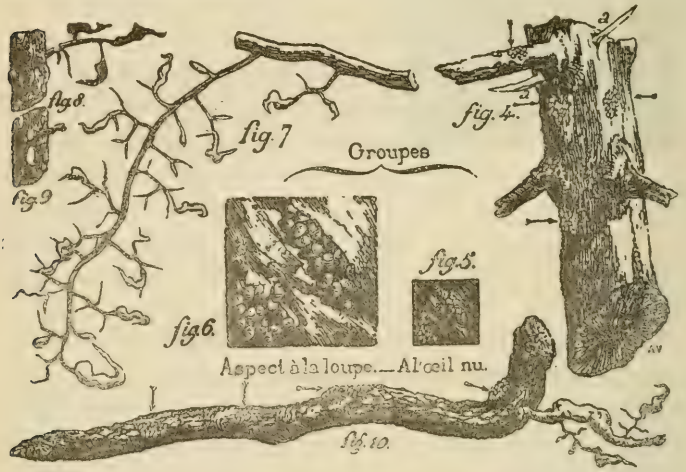

les jeunes (hibernants) prennent la couleur *brun-fauve* terne qu'ils conservent jusqu'au printemps suivant.

En hiver, on peut retrouver encore les restes des renflements noirs et aplatis des radicelles et remarquer l'écorce ou plutôt la couche superficielle des grosses racines épaissie et décomposée à l'endroit où existaient des nodosités.

Les températures chaudes, les sols caillouteux, les terrains argileux qui se fendillent pendant la sécheresse peuvent favoriser considérablement la multiplication du puceron; mais il ne faut pas attribuer l'origine du mal à ces conditions qui ne

sont qu'auxiliaires. De même, on ne doit pas considérer le phylloxera comme étant la conséquence d'un état maladif antérieur. Il s'agit d'un insecte parasite dont il faut redouter la contagion, et qu'il faut d'abord détruire si l'on veut voir disparaître le mal.

En présence de l'invasion toujours croissante d'un fléau contagieux au plus haut degré, la protection d'un vignoble dépend de la surveillance la plus active, et, en cas d'attaque, de la promptitude des secours. C'est pourquoi il est nécessaire que le plus grand nombre connaisse les signes caractéristiques de la présence du phylloxera, et comprenne combien il est urgent qu'au premier indice l'autorité ou ses délégués soient prévenus sans aucun retard.

Une vigne atteinte et abandonnée à elle-même est une vigne perdue. DES PERTES INCALCULABLES PEUVENT AVOIR POUR POINT DE DÉPART L'INSOUCIANCE OU LE SILENCE COUPABLE D'UN SEUL.

On comprend avec quel scrupule la loi qui nous interdit la plantation des racineux ou des boutures de provenance suspecte (méridionale ou autre) doit être rigoureusement observée par tous. On doit même se faire une règle de prudence de s'en tenir aux sarments obtenus dans sa localité ou dans son voisinage le plus immédiat.

LA MORT DE FRANÇOIS Ier

ET L'AVÉNEMENT DE HENRI II

D'APRÈS LES DÉPÊCHES SECRÈTES DE L'AMBASSADEUR IMPÉRIAL

JEAN DE SAINT-MAURIS

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Séance du 9 mars 1878.

En terminant son très intéressant *Mémoire sur les dépêches des ambassadeurs vénitiens et sur la copie qui en a été entreprise pour la Bibliothèque nationale*, M. Armand Baschet exprime un vœu : ce serait « que le Comité des travaux historiques dressât des *Instructions* propres à diriger divers envoyés et correspondants, avec la mission de recueillir, dans chaque pays qui fut anciennement en négociations politiques avec la France, tous les textes qui ont été conservés de la *correspondance* des ambassadeurs et des négociateurs (1). »

En effet, les dépêches des ambassadeurs sont indispensables à l'intelligence des actes internationaux : c'est à l'aide de ces documents intimes que l'on pénètre dans la pensée des contractants, que l'on assiste à l'éclosion de leurs désirs et à la

(1) *Mémoire sur le recueil original des dépêches des ambassadeurs vénitiens pendant le* XVIe, *le* XVIIe *et le* XVIIIe *siècle, et sur la copie qui en a été entreprise pour être déposée au département des manuscrits de la bibliothèque nationale, par M.* Armand Baschet (*Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. IV, 1877, pp. 495-524).

poursuite de leurs convoitises ; que l'on démasque la vérité *officielle* pour lui substituer la vérité *vraie*, qui seule peut donner à l'histoire une physionomie expressive et une portée morale.

Je m'associe donc au vœu formulé par M. Armand Baschet ; bien plus, j'apporte mon contingent à sa réalisation, espérant montrer ainsi, par un saisissant exemple, combien la recherche dont il s'agit serait féconde en révélations anecdotiques, même sur des épisodes aussi peu mystérieux que la mort de François Ier et l'avénement de Henri II.

I

Tous les érudits connaissent les *Papiers d'Etat de la famille de Granvelle* et savent comment ce précieux recueil s'est formé. « Ce fut Jules Chifflet, dit l'éditeur Charles Weiss, qui sauva les papiers de Granvelle d'une destruction que l'on pouvait croire inévitable..... Son dessein était sans doute de les mettre en ordre pour les conserver ; mais il mourut avant d'avoir pu l'accomplir. L'abbé Boisot acquit alors ces papiers des héritiers de Jules Chifflet, et ramassa de côté et d'autre tous les débris de ce grand naufrage..... Pour prévenir un nouveau malheur, il prit soin de les faire relier en quatre-vingts gros volumes in-folio (1). » C'est ce recueil, conservé dans la bibliothèque de Besançon, qui a été analysé et en grande partie transcrit pour une publication entreprise sous les auspices du Gouvernement français et qui s'achèvera par les soins de la Commission d'histoire de Belgique.

L'abbé Boisot croyait avoir groupé tout ce qui survivait des papiers de la maison de Granvelle ; l'éditeur français adopta cette opinion et n'eut pas l'idée de puiser ailleurs que dans

(1) *Notice préliminaire sur la collection Granvelle*, en tête des *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle* publiés dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, t. I, p. XXVIII.

les quatre-vingts volumes du grand recueil. Cependant Jules Chifflet, le détenteur primitif des papiers de Granvelle, avait été, lui aussi, un collectionneur de pièces historiques : il était donc présumable qu'il n'avait pas négligé un pareil trésor pour la formation de ses recueils. Or, ces recueils étant advenus à la bibliothèque de Besançon, les interroger était facile. On oublia de le faire, et il en est résulté une lacune regrettable dans le troisième volume de la publication dirigée par Charles Weiss. En effet, Jules Chifflet ayant détourné, au profit d'un de ses portefeuilles, le groupe des dépêches chiffrées relatives à la mort de François Ier et à l'avénement de Henri II, rien sur ces incidents n'existe dans le volume du grand recueil où il devrait en être question, c'est-à-dire dans le volume que l'abbé Boisot a intitulé : *Ambassade de Jean de Saint-Mauris en France.*

Jean de Saint-Mauris, originaire de Dole, était professeur en droit à l'Université de cette ville lorsqu'il épousa Etiennette Bonvalot, de Besançon, sœur cadette de la femme du garde des sceaux Nicolas Perrenot de Granvelle (1), celui dont l'empereur Charles-Quint disait : « Il a quelques passions, entre autres beaucoup d'envie d'élever sa famille et de l'enrichir.....; mais il faut dire que ce défaut, qui est commun à bien des grands hommes, est compensé d'un autre côté par de grandes qualités et de rares talents (2). » Jean de Saint-Mauris bénéficia de cette passion qui portait son beau-frère à procurer l'avancement de tous les siens : il eut bien vite un siége au parlement de Dole, puis fut appelé au conseil d'Etat des Pays-Bas. C'est de là que Granvelle, devenu le directeur suprême de la politique de Charles-Quint, le fit envoyer à Paris, au mois d'août 1541, comme résidant en cour de

(1) *Notice sur les maisons de Granvelle et de Saint-Mauris-Montbarrey,* par C. D. (Charles Duvernoy); *Besançon,* 1839, in-8.

(2) D. Lévesque, *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle,* t. I, p. 179.

France pour la reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, qualité qu'il cumula dès le mois de novembre 1544 avec le titre plus important d'ambassadeur impérial près la cour de France (1).

Un traité de paix venait d'être signé entre les deux couronnes, et bien que ce traité fût « le plus honorable que la France eût conclu depuis le commencement du siècle (2), » le dauphin s'en déclarait blessé, prétendant que les intérêts de l'Etat y étaient sacrifiés à ceux du duc d'Orléans, son frère, que le roi voulait marier à une fille de l'empereur. L'ambassadeur devait requérir néanmoins l'exécution des clauses du traité, mais en prenant garde d'éveiller de nouveaux conflits, car l'empereur avait besoin de tous ses moyens pour combattre la ligue qui s'était formée contre lui entre les princes luthériens de l'Allemagne.

Saint-Mauris fut d'abord sous le charme du langage doré de François Ier. Au sortir d'une conversation avec ce monarque, au château de Fontainebleau, le 16 décembre 1545, il écrivait au grand commandeur de Léon qu'il avait « trouvé ce roy, selon ses propoz, très affectionné à l'observance de la paix et à l'entretenement et continuation de la bonne et fraternelle amytié qu'il dit avoir et pourter à l'empereur, usant de ces motz : que j'estoye bien venu en son royaulme en l'eage dorée, où il ne sera désormais question sinon de traicter d'affaires gracieulx et qui donneront repoz et conjonction à tous deux. Je luy respondis, monseigneur, que s'il avoit bonne volunté de vivre en paix, que l'empereur ne l'avoit moindre et de correspondre en toute sincérité à sa bonne amytié, laquelle il tenoit plus que fraternelle, et que Sa Magesté m'avoit enchargé luy dire qu'elle ne deffauldroit d'effectuer ce qu'elle avoit traicté avec luy, avec asseurance

(1) Voir, dans nos *Pièces justificatives* (n° I), la lettre de félicitations qu'il reçut du roi des Romains, au sujet de cette promotion.

(2) Sismondi, *Histoire des François*, t. XVII, pp. 214-215.

qu'elle prenoit qui feroit le semblable de son coustel de ce qu'il avoit promis et capitulé (1). »

La situation devint toute autre quand les progrès de la maladie de François Ier firent prévoir un prochain changement de règne : les dispositions belliqueuses du dauphin étaient connues, et il importait extrêmement qu'elles n'obligeassent pas Charles-Quint à diviser les forces avec lesquelles il allait gagner la bataille de Muhlberg. Granvelle, dont la santé commençait à être ébranlée, avait laissé son fils, le futur cardinal, auprès de l'empereur ; lui-même était venu, malgré la neige, demander à l'air natal son rétablissement (2). Dans son logis de Besançon, il se trouvait d'ailleurs mieux posté qu'il ne l'eût été sur les champs de bataille de l'Allemagne, pour observer la France. Son beau-frère, l'ambassadeur Jean de Saint-Mauris, avait ordre de lui mander rapidement et secrètement tous les symptômes concernant la maladie du roi et les premières dispositions de son successeur.

Trois dépêches confidentielles de cette nature nous ont été conservées : elles sont à peu près entièrement tracées en chif-

---

(1) *Lettre* de Jean de Saint-Mauris au grand commandeur de Léon : de Fontainebleau, le 16 décembre 1545. — *Arch. nat.*, K. 1485.

(2) Granvelle était parti de Ulm et avait gagné la Franche-Comté en passant par Pfullendorf, Fribourg-en-Brisgau, Ensisheim et Porrentruy. Il était arrivé à Maiches, dont il possédait la seigneurie, le 16 février 1547. Après s'y être reposé deux jours des fatigues d'une route que la neige fondante rendait difficilement praticable, il tira sur Ornans, lieu de sa naissance, et de là vint s'installer à Besançon. Sa présence dans le voisinage de la frontière ayant éveillé des susceptibilités, il crut devoir charger le trésorier de Toulonjon, qui allait en ambassade chez les Suisses, d'expliquer ainsi sa retraite momentanée : « Et pour ce que j'ay entendu que l'on a voulsu desguysé ma venue en ce coustel pour remouvoir trouble, vous pourrez dire, si vous véez qu'il soit besoing ou convienne, que ceulx qui ont inventez telle malignitez font grant tort à la bonne intention de Sa Majesté..... Aussi ont tesmoingné mes euvres que j'ay tousjours prétendu à mectre paix, accord et tranquillité partout où j'ay peu. Et je suis désormais tropt vieux pour changé mon accoustumance ; et encoires moings vouldroie-je le faire en ce coustel. Et est la pure vérité qu'il n'y a cause quelconque de ma venue pardeça,

fres. Mais, fort heureusement pour nous, Granvelle a écrit de sa main ou fait écrire par un secrétaire une traduction marginale de tous les passages chiffrés. Il y a en outre, dans le même recueil, un original et deux copies de dépêches analogues écrites par l'ambassadeur impérial à Charles-Quint, au sujet desquelles le monarque avait tenu sans doute à provoquer les avis de son premier ministre.

II

Charles-Quint et Granvelle n'étaient pas les seuls personnages à qui Saint-Mauris eût à rendre compte de ce qui se passait à la cour de France. Il envoyait les mêmes confidences à la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, au roi des Romains Ferdinand, au prince héritier d'Espagne et au grand commandeur de Léon, Francisco de los Covos. Or, comme ces divers personnages échangeaient des copies de chacune des dépêches qu'ils recevaient, il en résulte que les narrations du laborieux ambassadeur se retrouvent, avec plus ou moins de développements, dans plusieurs dépôts publics. Ainsi Besançon possède en partie ce qu'il écrivait à Charles-Quint et à Granvelle; Bruxelles conserve ses lettres à la gouvernante des Pays-Bas; Paris a hérité de sa correspondance avec le prince Philippe et le grand commandeur de Léon, ainsi que d'un grand nombre de copies ou de traductions en espagnol de ses dépêches envoyées sous d'autres adresses.

C'est à cette dernière source que M. le baron Alphonse de Ruble a puisé des éléments pleins d'intérêt pour la composition de son érudit et attrayant ouvrage sur le *Mariage de Jeanne d'Albret*. La plupart des révélations qui font l'objet de notre travail sont déjà indiquées dans cet excellent livre; mais elles

---

sinon pour me ressorter et reffaire en l'air de ma nativité des accidens de maladie qui m'ont travaillé toute cette année..... Dèz Besançon, ce XXIIIe de mars 1546. » (*Recueil* Chifflet.)

ne pouvaient y figurer que comme détails accessoires : aussi l'auteur lui-même nous a-t-il vivement engagé à publier nos textes, les déclarant d'ailleurs plus explicites que les copies ou traductions qui en existent aux Archives nationales.

En même temps que paraissait le volume de M. de Ruble, M. Ch. Paillard, chargé de missions littéraires à Bruxelles, donnait à la *Revue historique* (t. V, pp. 84-120) un curieux morceau qu'il intitulait : *La mort de François Ier et les premiers temps du règne de Henri II, d'après les dépêches de Jean de Saint-Mauris* (avril-juin 1547). C'était, avec une introduction fort bien faite, les deux dépêches par lesquelles l'ambassadeur impérial instruisait la gouvernante des Pays-Bas des derniers moments de François Ier et des débuts du règne de Henri II (1). Ces dépêches, qui abondent en piquantes anecdotes, seront complétées par les nôtres sur plus d'un point important.

M. de Ruble et M. Paillard sont d'accord pour reconnaître une valeur très sérieuse aux dépêches de Jean de Saint-Mauris. Le premier de ces érudits qualifie notre diplomate de « narrateur impartial et toujours bien informé. » Le second trouve fort remarquable « l'étendue et la sûreté des informations de Saint-Mauris. »

Et pourtant le gouvernement de Charles-Quint traitait avec une singulière parcimonie ce représentant en cour de France du plus puissant monarque. Ses appointements ne s'élevaient pas à quinze livres par jour, et il fallait qu'il fît instance sur instance pour en obtenir le paiement (2). A propos de l'une de

---

(1) M. Paillard n'a pas manqué de dire qu'une bonne partie de la première de ces deux dépêches avait été publiée précédemment par le savant et infatigable M. Gachard, dans le tome V de la 2e série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique.*

(2) Par le fragment de lettre que voici, on jugera combien ces réclamations étaient fondées : « Pour ung an et sept mois entiers que j'ay icy servir, je n'ay encores receu que quinze centz escuz d'Espaigne et six centz d'Ytalie, qu'est beaulcopt moings de ce que m'est dehu : par quoy il vous plaira me faire envoyer le plus tost qu'il sera possible cinq cens escus. L'Empereur enfin a remis mon traictement d'Espaigne,

ces réclamations, Granvelle écrivait à son fils l'évêque d'Arras (1) : « Ma belle-sœur de Saint-Moris me fait fort importuner de retirer son mary de l'ambassade où il est. C'est assavoir que ceste commission couste jà du propre à sondit mary près de six cents escuz, que monsieur de Luxeu luy a presté, et qu'il s'est mis en avances pour les grandes chiertez qui ont esté en France, avec ce que l'on luy a retranché de son traictement. Et, comme vous sçavez, ilz ne sont fort riches, et l'alliance que l'on fit avec ledit Saint-Moris fut pour ses bonnes qualités et ce qu'elle estoit boyteuse et de petite complexion (2). »

Ce n'était point d'ailleurs par une inclination de sa nature que Jean de Saint-Mauris avait accepté des fonctions diplomatiques : il n'avait fait en cela qu'obéir à la volonté et servir les desseins de son tout-puissant beau-frère. Ses goûts per-

---

qu'estoit par jour à cinq ducatz, à escuz au soleil; et m'a faict escrire que il vous mandera de m'envoyer icy les escuz au soleil en espèce, ou si l'on me veult payer en escuz d'Espaigne, que l'on me supplée le surplus, que seroit par escuz trois solz et demy; car je vous envoyeray une ordonnance des monnoyes, laquelle a esté icy nagueires publiée, où les escuz d'Espaigne sont à quarante-six solz et demy, et les escuz de France vaillent quarante-cinq solz : de manière qu'il me fauldra, su tout mon traictement jà escheu, fournir sur chascun escuz que j'ay jà receu trois solz et demy. » (*Lettre* de Saint-Mauris au grand commandeur de Léon : de Melun, 4 juillet 1546. *Arch. nat.*, K. 1486.)

(1) *Minute* d'une lettre écrite par le garde des sceaux Granvelle à son fils l'évêque d'Arras, de Besançon le 29 mars 1547. (*Recueil* Chifflet.)

(2) Malgré les défectuosités physiques d'Etiennette Bonvalot, Saint-Mauris ne cessa d'être pour elle un bon mari. Nous avons relevé dans l'une de ses dépêches cette preuve de ses attentions pour sa femme : « Quant aux carquantz de gez et brasseletz, je suis marry, monsieur, que vous en ayés tant de soing. Bien vous advertis-je que c'est pour ma femme, laquelle me presse d'en avoir et d'aultres semblables gentillesses de gay, selon qu'elles se font en Espaigne. Par quoy, monsieur, je vous supplie de m'en mandé le plus tôt que vous pourrés, et je vous rambourceré du tout; et m'en envoyez de toutes façons, mesmes des petites patenostres dudit gay que les dames portent à leur col. » (*Lettre* de Saint-Mauris au secrétaire Gonçalo Perez : de Melun le 9 juillet 1546. *Arch. nat.*, K. 1486.)

sonnels le portaient surtout à l'étude de la jurisprudence : aussi employa-t-il les rares loisirs de sa vie de diplomate à l'achèvement d'un important traité sur le droit de *restitution*. Cet ouvrage, qu'il fit imprimer à Paris en 1548 (1), parut dans le temps même où il obtenait, avec son rappel, la permission de rentrer au conseil d'Etat des Pays-Bas. Nommé bientôt président de ce conseil (2), il en dirigea les travaux pendant près de cinq années, jusqu'au moment où « ses continuelles indispositions et maladies » l'obligèrent à demander « de se retirer en sa maison pour le surplus de ses jours. » Ce dernier congé lui fut accordé dans les termes les plus honorables : en effet, son retour au pays natal fut accompagné d'une lettre en date du 26 octobre 1554, par laquelle Charles-Quint prescrivait au gouverneur de la Franche-Comté de ne jamais omettre son ancien ambassadeur dans les convocations de bons personnages qui seraient faites pour délibérer sur les affaires d'Etat de la province (3).

Jean de Saint-Mauris avait élu domicile à Besançon, au milieu de parents et d'amis qui étaient l'orgueil de la cité. Beau-frère de la veuve du premier ministre de Charles-Quint, allié au même titre avec le prélat qui administrait le siége archiépiscopal de Besançon, ayant personnellement le pres-

---

(1) *Restitutionis in integrum materia ad amussim excussa. — Huius operis autor est Joannes* Mauritius, *Dolanus, Burgundio, Cæsareæ Maiestatis consiliarius, necnon magister a libellis, et apud Regem Christianissimum legatus.* — Parisiis, apud *Ponectum le Preux*, 1548, in-4, xii-300 feuillets. — Cet ouvrage s'ouvre par une épître dédicatoire dont voici l'adresse et la phrase essentielle : *Amplissimo et integerrimo præsuli domino Francisco* Bonvallotto, *Luxoviensi abbati dignissimo, Joannes* Mauritius *salutem impartitur.* — «..... *Has cum apud Dolanos senatorium munus exequerer, inchoavi : his tandem dum legationis officio Cæsareo nomine apud Christianissimum Regem fungerer, supremam addidi manum.* »

(2) Jean de Vandenesse, *Journal des voyages de Charles-Quint*, publ. dans la *Collection des chroniques belges*, par M. Gachard : *Voyages des souverains*, t. II, p. 377.

(3) Voir cette dépêche dans nos *Pièces justificatives*, n° VIII.

tige de hautes fonctions dignement remplies et la réputation d'un jurisconsulte consommé, il allait se trouver l'arbitre naturel des démêlés qui surgissaient incessamment entre le clergé et la commune. Il ne se refusait pas à ce rôle, tant il était désireux du bien public de la cité, « en laquelle, disait-il, j'entends, comme citadin, user le reste de mes jours (1). » Ce reste de ses jours ne devait malheureusement pas être de longue durée : dix mois à peine s'étaient écoulés depuis sa retraite, quand il mourut à Besançon, dans la soirée du 23 août 1555. La municipalité souveraine fut vivement impressionnée par cet événement : elle envoya deux de ses membres porter des condoléances à la veuve du défunt ; elle décida de plus qu'elle assisterait aux obsèques et qu'elle y ferait porter deux douzaines de torches armoriées. Cette cérémonie funèbre eut lieu dans l'église abbatiale de Saint-Vincent, où se fit également l'inhumation (2).

La correspondance diplomatique de Jean de Saint-Mauris mériterait d'être réunie en un corps de publication. Nous regrettons de ne pouvoir nous faire l'éditeur d'un tel recueil ; nous nous bornons à en provoquer l'entreprise par la divulgation de ce qui, dans nos dépêches inédites, concerne la mort de François Ier et l'avénement de Henri II.

III

Durant les dernières années de François Ier, la cour de France était divisée en deux factions, l'une cherchant à jouir le plus possible d'un pouvoir qui allait lui échapper, l'autre se recrutant en vue d'un prochain avénement. Chacun des deux groupes obéissait à une femme : ici trônait la duchesse d'Etampes, maîtresse du roi François Ier ; là se faisait aduler

(1) *Délibérations municipales de Besançon*, 29 janvier 1555.
(2) *Ibid.*, 24 août 1555.

Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin, le futur roi Henri II. La véritable reine et la dauphine légitime étaient effacées : la politique les avait imposées à leurs maris, et ceux-ci ne leur accordaient ni affection ni influence ; il fallait même qu'elles fissent bon visage aux favorites de leurs souverains seigneurs (1). La reine de France, Eléonore d'Autriche, était la sœur de l'empereur Charles-Quint : veuve d'une première alliance avec un prince contrefait, le traité de Madrid l'avait livrée au mieux tourné des monarques et au plus insatiable des galants. C'était une bonne personne, douce et résignée, n'ayant eu, depuis son second mariage, d'autre ambition que celle de voir cesser les discordes auxquelles elle devait d'être devenue reine de France. Elle partageait la confiance absolue qu'avait Charles-Quint dans le garde des sceaux Granvelle, et elle accordait toute estime à l'ambassadeur Jean de Saint-Mauris qui, dans sa résidence de Poissy, venait lui donner des nouvelles de l'empereur, son frère, ou la mettre au courant de ce qui se passait autour de son royal époux.

D'après tous les historiens, la dernière maladie de François Ier eut comme point de départ la nouvelle que ce monarque reçut du trépas de Henri VIII, roi d'Angleterre : « duquel trespas, dit Martin du Bellay, le roy porta grand ennuy, tant pour l'espérance qu'il avoit de faire ensemble une alliance plus ferme que celle qu'ils avoyent commencée, que parce qu'ils estoyent presque d'un aage et de mesme complexion, et eut doute qu'il fut pour bien tost aller après ; mesme ceux qui estoyent près sa personne trouvèrent que depuis ce temps il devint plus pensif qu'auparavant (2). » Ce récit ferait supposer que François Ier, miné par un mal qui était le fruit de ses

(1) Dans les cérémonies officielles, la duchesse d'Etampes portait la queue de la reine Eléonore, dont elle était la dame d'honneur. Saint-Mauris le constate à propos du baptême de la fille aînée du dauphin (*Lettre* de Saint-Mauris à Charles-Quint, de Melun, le 16 juillet 1546. *Arch. nat.*, K. 1486).

(2) *Mémoires* de Martin du Bellay, an. 1547.

débauches, aurait encore été capable d'un regret généreux et d'un chagrin sincère. Cette illusion est absolument détruite par le témoignage de Jean de Saint-Mauris : il en résulte au contraire que François Ier commença par se réjouir de la mort de Henri VIII. « De ceste mort, Sire, écrivait l'ambassadeur, ceulx d'icy se resjouyssent grandement. Et comme la nouvelle en vint, Madame d'Estampes couru de plain sault en la chambre de la royne, estant encores assez bien matin; et trouvant la porte fermée, elle hurta très fort contre icelle, criant à haulte voix : « Nouvelles ! nouvelles ! » tellement que Sa Majesté, se doubtant que ce ne fût chose contre la Vostre, demeura si esperdue qu'elle se fût retrouvée en très grand dangier si l'on ne l'eust promptement secouru. A laquelle ladite dame d'Estampes dit : « Nous avons perdu nostre prin-» cipal ennemy, et m'a commandé le roy le vous venir dire. » Le mesme jour, Sire, environ la nuyt, l'ambassadeur d'Angleterre envoya l'un des siens envers l'admiral pour sçavoir la certaineté de ladite mort : laquelle, présent le cardinal de Tournon, il certiffia audit serviteur, et lui déclaira joinctement que le roy de France la sentoit jusques à l'extrême, pour avoir perdu ung bon et vray amy, dont l'on recouvroit peu en ceste saison, accompaignant son propoz de maintz aultres, tous tendants à démontrer que ledit roy en fût incrédiblement faché. Et touttefois, Sire, ledit serviteur le vit, au mesme instant, fort rire et se jouer avec ses dames, estant lors au bal : par où il concepvoit que la douleur n'estoit si profonde que ledit admiral tesmoingnoit; en quoy, Sire, il ne se furcomptoit aucunement. »

Ce fut une terreur superstitieuse qui changea subitement cette gaîté en « une mirable craincte de mourir. » François Ier fut en cette disposition « dois que ung gentilhomme anglois luy vint naguère déclairer le trespas du feu roy d'Angleterre et dict de sa part, selon qu'il avoit ainsi enjoinct à l'article de la mort, qu'il deust penser qu'il estoit mortel comme luy : laquelle admonition l'estonna dois lors, et advint que au

mesme instant il tomba malade. » Henri VIII avait-il réellement songé à terrifier ainsi son ancien rival devenu son allié, ou bien l'émissaire anglais s'était-il ingénié à tirer vengeance de la joie mal déguisée que la mort du roi d'Angleterre avait fait éprouver au roi de France? Quel qu'ait été l'auteur de la cause, l'effet se produisit sans trop tarder. Ecoutons encore là-dessus Jean de Saint-Mauris : « Quelque temps après, Sire, la mort du feu roy d'Engleterre, fut icy publié que le roy de France tumba malade d'une rume, dont fut contrainct prendre le lict; et dict lors en soubzriant que si ledit feu roy d'Engleterre l'avoit adjourné pour le suivre, que ce seroit bien aultre parolle. Il a prins, Sire, médicine, et n'est nouvelle qu'il doibje encoires bouger de Sainct-Germain, sy ne va à La Muette, proche de là. L'on a dict que en ce voyaige il ne ira à Fontainebleau, à cause que l'ouvraige qu'il y fait bastir de nouveaul est imparfaict et qu'il ne sera achevé avant six mois. Et audit Fontainebleau, Sire, luy sont venues plusieurs antiquailles et médailles du Levant, que le Turcq luy a envoyé. » François Ier cherchait à s'étourdir, et les médecins ne voyaient encore pas de gravité dans son mal. « Sire, écrivait Saint-Mauris le 11 février, j'adjouteray encores que dez que le roy s'est trouvé malade, il a heu trois excès de fiebvre tierce causez de rume, et que ses médecins dient que ceste fiebvre sera cause de sa meilleur santé et disposition. »

Un mois plus tard, malgré de continuels changements de résidence, la fièvre n'avait fait que devenir plus intense. « Aujourd'huy (12 mars), mandait l'ambassadeur impérial à son beau-frère, le roy se retreuve bien fort malade d'une fiebvre, laquelle luy est survenue parce que son apposteme s'est rouvert, ouquel il se retreuve telle pourriture que les médecins despèrent de la curation. Le roy est à Rambouillet, lieu champestre, de où l'on ne l'ose tirer pour non le mectre en hazard, et il désireroit estre à Saint-Germain. M. le daulphin l'abandonne peu; et je tiens qu'il viendroit peu à propos ledit roy morust, parce que ledit daulphin a démonstré estre

du tout enclin à la guerre. » Une dépêche du 25 mars confirmait à Granvelle les appréhensions qui précèdent, ajoutant en ce qui concernait l'existence du roi : « Et ne la peut l'on faire longue, selon le rapport des médicins, ausquelx sa vie dissolue, mesmes qu'il ne se garde aucunement, fait concepvoir ce jugement. » Cependant une dernière lueur d'espoir devait se produire. Saint-Mauris la consigna dans un *post-scriptum* ainsi conçu : « Ces lettres ont été dressées passé six jours, et depuis n'est survenu aulcune innovation aux affaires, sinon de la santé du roy, lequel l'on tient hors de dangé de mort. »

En même temps que l'ambassadeur impérial écrivait cette nouvelle rassurante, le roi passait de vie à trépas. Jean de Saint-Mauris en informa Granvelle dans les termes suivants : « Le pénultième du mois de mars passé (1), le roy morust à Ramboillet d'une fiebvre que luy avoit duré trente jours. Il fut ouvert après sa mort, et trouva l'on une apostume en son estomach, les roignons gastez et toutes les entrailles pourries; et sy avoit la partie du gousier enchancrée, le polmon jà quelque peu entamé. » Tel est le commentaire médical de cette phrase si connue du rédacteur des *Mémoires de Tavannes :* « Les dames plus que les ans lui causèrent la mort. » Hâtons-nous de dire que les souffrances physiques n'altérèrent à aucun moment la distinction suprême dont il était doué; témoin ce portrait que traçait de lui, six mois avant sa mort, l'ambassadeur vénitien Cavalli : « Le roi est maintenant âgé de cinquante-quatre ans; son aspect est tout à fait royal, en sorte que sans jamais avoir vu sa figure ni son portrait, à le regarder seulement, un étranger dirait : C'est le roi ! Tous ses mouvements sont si nobles, que nul prince ne saurait l'égaler (2). »

---

(1) Il fallait dire le *dernier* de mars.

(2) *Relazione di Francia, del Cl.* M. Marino Cavalli (*Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au* XVI^e^ *siècle*, publ.

IV

Selon l'usage de ses prédécesseurs, François Ier avait, depuis son lit de mort, adressé des recommandations et des conseils au prince qui allait lui succéder (1). Il l'engageait à conserver comme ministres l'amiral d'Annebaut et le cardinal de Tournon, à se défier de la politique du connétable de Montmorency et de l'ambition des princes de Guise, à ne pas trop se livrer au jeune et fastueux Saint-André. Ce fut peine inutile : Diane de Poitiers épiait le dernier soupir du royal *galant,* pour occuper elle-même la place de la duchesse d'Etampes et faire déloger au profit de son entourage les créatures du règne qui prenait fin.

« Le lendemain dudit décès, écrivait Jean de Saint-Mauris, le daulphin avec sa femme allarent en ung monastère prochain dudit Ramboullet, et le jour suigant ledit daulphin se trouva à Saint-Germain. Et avant son partement dudit Ram-

---

par N. Tommaseo dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, t. I), pp. 278-79. — Voir, en outre, Armand Baschet, *La diplomatie vénitienne,* p. 417.

(1) « Ledit sieur roy, durant sa maladie, fist maintes remonstrances à monseigneur le daulphin. Entre autres, il luy recommanda madame sa sœur et de tenir soing à la marier comm'il convenoit à la qualité d'elle. Il luy enjoignist aussy de vivre en la relligion chrestienne et de l'auctorizer le plus qui pourroit; d'avoir pareillement son peuple en bon respect et non le travailler sans urgainte cause, confessant l'avoir quelquefois faict en son règne à ligière et bien petite occasion, mais que à d'aultrefois la nécessité des affaires l'y avoit amené. Surtout, il luy tint de bien longs et affectionnez propos en faveur de la royne, à ce qu'il la deust bien recueillir, cognoissant que il l'eust trop mal traicter et sans ce qu'elle l'eust mérité, pour luy avoir tousjours esté bonne et très obéissante femme. Et venant à l'extrémité de ses jours, il fist testament par lequel il pourveust plusieurs de ses serviteurs d'aulcungs légatz, et ne obmist de bien déclarer audit sieur daulphin que il se deust servir de ses valletz anciens. » (*Lettre autographe* de Saint-Mauris au prince d'Espagne : de Poissy, 9 avril 1547. *Arch. nat.*, K. 1487.)

boullet, il enchargea à Iris (cardinal de Tournon), l'admiral et l'évesque de Mascon d'estre là quarante jours pour satisfaire aux solennitez, mesmes de tenir le plat et service de viandes qu'est accoustumé en tel cas (1)..... Le jour mesme que le daulphin fust audit Saint-Germain, y arriva le connestable, lequel il receust de très bon visaige et furent en divises, eux deux à part, plus de deux heures. » Le secrétaire d'Etat Bochetel ajoute que le connétable de Montmorency « embrassa incontinent tout le faix des affaires (2). » Les destitutions, bannissements et poursuites marchèrent bon train. Jean de Saint-Mauris mentionne les principaux de ces actes vindicatifs; puis il ajoute : « C'est en somme un monde nouveaul que de ceste court où l'on ne treuve rien bon aujourd'huy de tout ce que ont faict le cardinal de Tournon et l'admiral, soit avec les protestans, Anglois ou aultres, dois le quatriesme avril. »

La duchesse d'Etampes avait quitté Rambouillet deux jours avant la mort du roi et s'était retirée dans son château de Limours. Elle crut d'abord que sa rivale la ferait périr; mais voyant que l'on n'en voulait pas à son existence, elle s'enhardit jusqu'à demander audience au nouveau monarque. « Madame d'Estampes, dit Saint-Mauris, le tiers jour de ce mois (d'avril), manda l'ung des siens demander son logis accoustumé à Sainct-Germain pour venir prendre congé du daulphin, lequel fist dire au serviteur de ladite dame qu'il

---

(1) « L'effigie (de François Ier) demeura onze jours exposée. Pendant ce temps, suivant un usage de la monarchie qui n'admettait pas la mort du roi avant le couronnement de son successeur, les repas habituels étaient servis devant le trône; les tables dressées par les officiers de fourrière; les mets apportés par les gentilshommes servants, panetiers, échansons, écuyers tranchants, du gobelet, maîtres d'hôtel, écuyers de cuisine, pages de la chambre; la table bénite par un des cardinaux; les bassins d'eau à laver offerts « à la chaise dudit seigneur roy comme » s'il eust esté vif et assis dedans; » les trois services successivement présentés et chaque plat essayé par le grand maître. » (A. de Rublé, *Jeanne d'Albret*, p. 226.)

(2) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XVII, p. 303.

alla vers la royne faire instance pour ledit logis; et tel que Sa Majesté l'accorderoit, il le feroit aussy : donnant ainsi à entendre à ladite dame qu'elle avoit très mal usé d'avoir esté cause que Sa Majesté fust esté sy mal traictée..... Et ne veult ledit daulphin ouyr parler de ladite dame d'Estampes. »

Cette Majesté, à qui le nouveau roi renvoyait ironiquement la requête de la favorite détrônée, c'était la femme légitime du monarque défunt, la compatissante Eléonore. Elle avait été si peu mêlée à l'existence de son époux, qu'elle apprit sa mort avant d'avoir été avertie de la gravité de son mal. « Le second de ce mois (d'avril), raconte Saint-Mauris, mesdames la daulphine et Marguerite visitarent la royne à Poissy par le commandement du daulphin, lequel escrivit à Sa Majesté lettres de sa main contenant la mort dudit roy et excusant que Sadite Majesté n'en fust esté advertye par luy de sadite maladie, que avoit esté par l'espoir que l'on concepvoit que de jour à aultre il guériroit, offrant faire pour elle tout ce qu'elle pourroit attendre d'ung quy luy estoit et vouloit demeurer à jamais humble et obéissant filz. De mesme aussy lesdites dame daulphine et Marguerite protestarent à Sadite Majesté de s'employer pour elle jusques au bout, l'accompagnant d'une infinité d'honnestes propoz. Et, entrant ladite dame Marguerite en la chambre de Sadite Majesté, comme elle la vit tapissée de noir, le cœur luy faillist, et au sortir elle retomba en ung aultre esvanohissement (1). »

---

(1) « Et, depuis sa mort (de François Ier), ledit sieur daulphin a faict icy passer mesdames la daulphine et Marguerite pour visiter la royne. Et, entrant ladite dame Marguerite en la chambre de Sa Magesté, comme elle aperceust la tapisserie noire et l'habit noir de mesme, elle cust double faillement de cœur, et fust le second lorsqu'elle sortist de ladite chambre. Et furent lesdites dames conduictes par monsieur le cardinal de Ferrare. Sadite Magesté (Eléonore) délibère de non bouger de six sepmainnes du monastère où elle est; et la doibt venir veoir deans deux jours mondit sieur le daulphin, lequel luy a jà faict tenir maintes honnestes et du tout cordiaulx propos quant au grand désir

Le nouveau roi, qui avait en haine l'empereur Charles-Quint, ne se pressait pas de visiter sa belle-mère qui était la sœur de ce monarque. L'excuse qu'il donnait de ce retard est curieuse à recueillir. « Ledit daulphin, écrivait encore Saint-Mauris, se fist excuser, le quatriesme de ce mois (d'avril), envers la royne de ce qu'il ne l'avoit encores visitée, luy mandant qu'il se faisoit informer s'il devra pourter l'habit de dueil : ouquel cas il la vouloit venir trouver avec ledit habit; mais que aulcuns disoient que les roys de France ne debvoient pourter dueil, et que sy tost qu'il auroit esclaircy ce que dessus, il feroit son debvoir avec Sadite Majesté, retournant à luy faire certifier de nouveaul le grand désir qu'il avoit de la bien servir et traicter, et qu'il la prioit qu'elle en prînt l'expérience, l'asseurant qu'elle luy feroit plaisir d'en ainsy user. »

Charles-Quint, sur les conseils de son premier ministre Granvelle (1), dut affecter de croire à la sincérité des « honnestes propoz » tenus par Henri II. Bien qu'il fût au camp, à la veille de livrer bataille, et qu'il n'eût point encore reçu l'ambassadeur extraordinaire que le nouveau roi de France devait lui envoyer, il n'hésita pas à transiger avec l'étiquette, sous prétexte de donner à sa sœur une preuve de « la plus

---

qu'il avoit de la bien traicter, soit qu'elle veulle résider en France ou s'en sortir; et Sadite Magesté confie que comme il luy a esté tousjours bien bon filz, que il continuera en la mesme volunté. » (*Lettre autographe* de Saint-Mauris au prince d'Espagne : de Poissy, 9 avril 1547. *Arch. nat.*, K. 1487.)

(1) « Et quant au coustel de France, certes il me semble que l'honnesteté requiert que Sa Majesté envoie là, comme je vous l'ay desjà escript, si Elle ne l'a faict, quand encore ce ne seroit que pour le respect de la reine très-chrestienne vefve, et pour non démonstrer peu estimer les honnestes propos que le Roy moderne tient : joinct que, comme vous aurez veu par les lettres de mon beaul frère le sieur de Sainct-Mauris et les devises qu'il a heu avec le conestable, ledict moderne roy actend que l'on doige user de cesta cortoisie en son endroit. » (*Minute* d'une lettre du garde des sceaux Granvelle à son fils l'évêque d'Arras : de Besançon le 14 mai 1547. — *Recueil* Chifflet.)

que fraternelle amytié » qu'il lui portait, mais en réalité pour neutraliser Henri II en lui donnant une satisfaction d'amour-propre. A cet effet, il dépêcha un gentilhomme « pour aller en France condoloir au nouveau roy et à la royne douaigière le trespas de feu le roy très-chrestien, leur père et mary (1). »

Ce gentilhomme portait des dépêches de deux catégories : les premières ayant un caractère officiel et pouvant être montrées, les secondes devant rester secrètes.

Dans les premières, l'empereur fait dire au nouveau roi que la mort de François Ier lui cause « très grand desplaisir, pour y avoir perdu ung si bon frère et amy ; » puis il ajoute, au sujet de la reine douairière : « et luy direz semblablement le sentiment qu'avons heu dudict trespas, tel qu'elle-mesme peult avoir, tant pour l'amytié qu'avions avec ledit deffunct que pour le respect d'elle, considérant assez combien elle l'aura sentu (2). »

Mais, dans une dépêche secrète apportée par le même gentilhomme, Charles-Quint autorise Jean de Saint-Mauris à dire à sa sœur « qu'elle peult bien penser que la lettre (officielle qu'il lui écrit) est faicte à droit propos pour la monstrer, si besoing estoit ; car elle n'a grande occasion de si fort sentir le trespas dudit feu roy, selon le peu qu'il luy portoit et le mauvais traictement qu'elle en recevoit (3). »

Par ce rapprochement assez piquant, il est aisé de voir quelle distance peut quelquefois exister entre la traduction officielle et l'expression véridique d'un même sentiment : aussi conclurons-nous en recommandant, au point de vue de la

---

(1) *L'Empereur au sieur d'Imbercourt, envoyé extraordinaire à la cour de France :* camp de Leitzing, 22 août 1547. (*Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle,* édit. Ch. Weiss, t. III, p. 257.)

(2) *Ibid.*, p. 258.

(3) *Charles-Quint à son ambassadeur en France* : camp de Leitzing, 22 août 1547. (*Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle,* édit. Ch. Weiss, t. III, p. 261.)

sincérité de l'histoire, l'entreprise d'un recueil des dépêches diplomatiques écrites, comme celles de Jean de Saint-Mauris, pour contredire les allégations conventionnelles des chancelleries ou rectifier les échos légendaires de la renommée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

DÉPÊCHE AFFECTUEUSE DU ROI DES ROMAINS FERDINAND A JEAN DE SAINT-MAURIS, NOUVELLEMENT NOMMÉ AMBASSADEUR DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT EN COUR DE FRANCE.

Vienne, 11 décembre 1544.

(*Papiers Granvelle*, à la Bibliothèque de Besançon : *Ambassade de Saint-Mauris*, fol. 2.)

Le Roy des Romains.

Très chier et bien amé, ce nous a esté plaisir singulier entendre, par voz lettres du IXe du mois passé, la charge et commission que l'Empereur, mon seigneur, vous a donné pour aller trouver le Roy de France, monsieur mon bon frère, et doiresenavant résider pour ambassadeur ordinaire devers luy, tant pource que sçavons les affaires de Sa Majesté Impériale, par vostre prudence et dextérité, n'en pourront recepvoir que toute bonne direction et adresse, comme aussi que sçavons avez tousjours esté dédyé et affectionné à nostre service et bien de noz affaires : que nous fait espérer et avoir ceste ferme fiance en vous que, se offrant l'occasion, les aurez tousjours pour recommandez ; et dont vous requérons affectueusement et nous advertir souvent (ainsi que dictes vouloir faire) de ce que s'offrira en vostredicte charge et autres occurrens. En quoy nous ferez plaisir agréable. Et à tant, très chier et bien amé, Nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde. Escript en nostre cité de Vyenne, ce XIe de décembre 1544.

(Signé) FERDINANDUS.

(Et plus bas) Vander Aa.

A nostre très chier et bien amé le sieur de Saint-Mauris, *conseiller et ambassadeur de l'Empereur, mon seigneur, devers le Roy Très-Chrestien de France.*

II

EXTRAITS D'UNE DÉPÊCHE DE L'AMBASSADEUR JEAN DE SAINT-MAURIS, RAPPORTANT A L'EMPEREUR CHARLES-QUINT L'EFFET PRODUIT A LA COUR DE FRANCE PAR LA MORT DU ROI D'ANGLETERRE HENRI VIII, ET SIGNALANT LES PRÉLIMINAIRES DE LA DERNIÈRE MALADIE DE FRANÇOIS Ier.

Poissy, 11 février 1547.

(Copie envoyée au premier ministre Granvelle. — *Recueil* CHIFFLET, à la Bibliothèque de Besançon.)

Et pource, Sire, que la mort du roy d'Angleterre (1) a esté icy publiée, j'ay fait demander ..... quelz desseings le roy de France faisoit sur icelle. ....

De ceste mort, Sire, ceulx d'icy se resjouyssent grandement. Et comme la nouvelle en vint, Madame d'Estampes (2) couru de plain sault en la chambre de la royne (3), estant encores assez bien matin, et trouvant la porte fermée, elle hurta très fort contre icelle, criant à haulte voix : « Nouvelles! nouvelles! » tellement que Sa Majesté, se doubtant que ce ne fût chose contre la Vostre, demeura si esperdue qu'elle se fût retrouvée en très grand dangier si l'on ne l'eust promptement secouru A laquelle ladite dame d'Estampes dit : « Nous avons perdu nostre principal ennemy, et m'a commandé le roy le vous venir dire. » Le mesme jour, Sire, environ la nuyt, l'ambassadeur d'Angleterre envoya l'un des siens envers l'admiral (4) pour sçavoir la certaineté de ladite mort : laquelle, present le cardinal de Tournon (5), il certiffia audit serviteur, et luy déclaira joinctement que ledit roy de France la sentoit jusques

(1) Henri VIII était mort le 28 janvier 1547.

(2) Anne de Pisseleu, que l'on appelait mademoiselle d'Heilly, était demoiselle d'honneur de la reine-mère Louise de Savoie et l'accompagna, en 1526, quand elle alla au devant du roi son fils qui venait de recouvrer sa liberté. François Ier devint amoureux de cette jeune, belle et spirituelle personne; il en fit sa maîtresse en titre et lui donna pour époux, en 1536, Jean de Brosse qui, par ce honteux moyen, obtint de rentrer dans la fortune patrimoniale dont son père avait été exproprié comme complice du connétable de Bourbon. Jean de Brosse fut en outre créé duc d'Etampes.

(3) Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint et seconde femme de François Ier.

(4) Claude d'Annebaut, principal ministre de François Ier depuis la disgrâce du connétable Anne de Montmorency.

(5) François, cardinal de Tournon, associé à l'amiral d'Annebaut comme ministre de François Ier.

à l'extrême, pour avoir perdu ung bon et vray amy, dont l'on en recouvroit peu en ceste saison, accompaignant son propoz de maintz aultres, tous tendans à démonstrer que ledit roy en fût incrédiblement faché. Et toutesfois, Sire, ledit serviteur le vit au mesme instant fort rire et se jouer avec ses dames, estant lors au bal : par où il concepvoit que la douleur n'estoit si profonde que ledit amiral tesmoingnoit; en quoy, Sire, il ne se furcomptoit aucunement.....

Quelque peu après, Sire, la mort du feu roy d'Engleterre, fut icy publié que le roy de France tumba malade d'une rume, dont fut contrainct prendre le lict; et dict lors en soubzriant que si ledit feu roy d'Engleterre l'avoit adjourné pour le suyvre, que ce seroit bien aultre parolle. Il a prins, Sire, médicine, et n'est nouvelle qu'il doibje encoires bouger de Sainct-Germain, sy ne va à La Muette, proche de là. L'on a dit que en ce voyaige il ne ira à Fontainebleau à cause que l'ouvraige qu'il y fait bastir de nouveaul est imparfait et qu'il ne sera achevé avant six mois. Et audit Fontainebleau, Sire, luy sont venues plusieurs antiquailles et médailles du Levant, que le Turcq luy a envoyé.....

(P. S.) Sire, j'adjousteray encores que dez que le roy s'est trouvé malade, il a heu trois excès de fiebvre tierce causez de rume, et que ses médecins dient que ceste fiebvre sera cause de sa meilleur santé et disposition.

III

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DE L'AMBASSADEUR JEAN DE SAINT-MAURIS, SIGNALANT A L'EMPEREUR CHARLES-QUINT UNE FUGUE INTEMPESTIVE DU ROI FRANÇOIS Ier.

S. D. (février 1547.)

(Copie envoyée au premier ministre Granvelle. — *Recueil* CHIFFLET à la Bibliothèque de Besançon.)

Le roy, Sire, est party de Saint-Germain et est allé à la Muette avec la fiebvre. Toutesfois, et contre l'advis de ses médecins, doibt de là prendre son chemin à Limours, appartenant à Madame d'Estampes (1), puis se rendre à Paris sur les Brandons, avec propos

(1) Seigneurie de Limours, près Montlhéry, qui avait été confisquée sur Jean Poncher, trésorier des guerres, par arrêt du 18 septembre 1535, et que François Ier donna à sa maîtresse Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes.

qu'il tient de là faire célébrer quelque petit obsèque pour le feu roy d'Angleterre.

IV

LETTRE DE L'AMBASSADEUR JEAN DE SAINT-MAURIS, DONNANT AU PREMIER MINISTRE GRANVELLE DES DÉTAILS SUR LA SANTÉ DE FRANÇOIS Ier ET SUR LES DISPOSITIONS BELLIQUEUSES DE SON FUTUR SUCCESSEUR.

Paris, 12 mars 1547.

(Original chiffré, avec déchiffrement marginal de la main d'un secrétaire. — *Recueil* CHIFFLET, à la Bibliothèque de Besançon.)

A Monseigneur monsieur de Grandvelle, garde des seaulx de l'Empereur.

Monseigneur, il ne m'a esté possible vous escripre si amplement comme j'eusse bien désiré, pour le soudain partement de ce pourteur, par lequel il m'a semblé empourter vous advertir que aujourd'huy le roy se retreuve bien fort malade d'une fièbvre, laquelle luy est survenue parce que son apposteme s'est rouvert, ouquel il se retreuve telle pourriture que les médicins despèrent de la curation. Ledict roy est à Ramboullet, lieu champestre de où l'on ne l'ose tirer pour non le mectre en hazard : et il désireroit estre à Sainct-Germain. Monsieur le daulphin l'abandonne peu ; et je tiens qu'il viendroit peu à propoz ledict roy morust, parce que ledict daulphin a démonstré estre du tout enclin à la guerre.

Je ne faiz doubte, monseigneur, vous aurez sceu ce que ledict roy me respondist de faire cesser ses apprestz de guerre, mais encores qu'il me le déclaira ainsy et qu'il l'ayt faict dire à l'empereur par monsieur Mesnaige (1). Sy est-ce qu'il faict secrètement tenir prest tout ce qu'il peult tant de sa gendarmerie que légionnaires, pour, comme ilz dient, secourir leur pays sy Sa Majesté les envahist, dont ilz démonstrent se doubter, et de tant plus que Sadicte Majesté ayt quasy du tout submis à elle la Germanie, en laquelle ilz estimoient que Sadicte Majesté auroit beaucoup plus à travailler. Et, selon que j'ay entendu, ilz dressent aujourd'huy maintes practiques avec les Lighes, signamment pour assister Strasbourg. Il m'a aussy esté certifié qu'ilz font tousjours tenir

(1) Jacques Mesnage, ambassadeur de France auprès de Charles-Quint.

prestz les quinze mil Suysses qu'ilz avoient fait choisir, non pas qu'ils en facent lever.

Pour conclusion, ledict roy, le daulphin ni les ministres ne se peuvent ni veullent asseurer de la parolle de Sa Majesté, ains se munissent le plus qu'ilz peuvent pour non estre surprins. Et il y a dangé que en fin, comme ilz se verront fortz, qu'ilz ne se esmeuvent plus avant, selon les propoz que jà s'en tiennent.

Monseigneur, je supplie le Créateur vous donner l'entier de voz désirs, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce. Dois Paris, ce XII^e^ de mars 1546.

L'antièrement vostre très humble et très obéyssant serviteur.

(Signé) I. DE S. MAURIS.

V

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DE L'AMBASSADEUR JEAN DE SAINT-MAURIS, RENSEIGNANT LE PREMIER MINISTRE GRANVELLE SUR LE POINT DE DÉPART ET LES PROGRÈS DE LA DERNIÈRE MALADIE DE FRANÇOIS I^er^.

Paris, 25 mars 1547.

(Original chiffré, avec déchiffrement marginal de la main de Granvelle. — *Recueil* CHIFFLET, à la Bibliothèque de Besançon.)

..... Par mesdites lettres, je vous fiz entendre comme le roy se retreuvoit fort indisposé (1); et encores aujourd'huy est-il ès mesmes termes, estant travaillé d'une fièvre, laquelle le tient aux intervalles; et procède tout son mal de son apposteme, lequel s'est énormément trouvé rouvert : tant il est en bien mauvais termes, et ne la peult l'on faire longue, selon le rapport des médicins, ausquelx sa vie dissolue, mesmes qu'il ne se garde aucunement, fait concepvoir ce jugement. Monsieur l'admiral et madame d'Estampes le tiennent de près et font l'extrême devoir pour le garantir. Et luy est une mirable craincte de mourir, en laquelle il entra dois que ung gentilhomme anglois luy vint naguères déclairer le trespas du feu roy d'Angleterre et dire de sa part, selon qu'il avoit ainsi en-

(1) Au sujet des caractères du mal de François I^er^ et des traitements médicaux mis en œuvre pour le guérir, on peut lire une dépêche de Jean de Saint-Mauris, en date du mois de février 1546, publiée par M. le baron A. DE RUBLE (*Mariage de Jeanne d'Albret*, pp. 220-221).

joinct à l'article de la mort, qu'il deust penser qu'il estoit mortel comme luy : laquelle admonition l'estonna dois lors, et advint que au mesme instant il tomba malade.

VI

DÉPÊCHE DE L'AMBASSADEUR JEAN DE SAINT-MAURIS, INSTRUISANT LE PREMIER MINISTRE GRANVELLE DES INCIDENTS DE LA RÉVOLUTION DE PALAIS QUI SUIVIT LA MORT DU ROI FRANÇOIS Ier.

S. D. (avril 1547.)

(Original chiffré, avec déchiffrement marginal, en partie de la main de Granvelle, en partie de celle d'un secrétaire. — *Recueil* CHIFFLET, à la Bibliothèque de Besançon.)

Le pénultième du mois de mars (1) passé, le roy morust à Ramboillet d'une fiebvre que luy avoit duré trente jours. Il fust ouvert après sa mort, et trouva l'on une apostume en son estomach, les roignons gastez et toutes les entrailles pourriez ; et sy avoit la partie du gousier enchancrée, le polmon jà quelque peu entamé. Deux jours avant sa mort, madame d'Estampes se retira dudit Ramboullet et alla en sa maison de Lymours. Le lendemain dudit décès, le daulphin avec sa femme allarent en ung monastère prochain dudit Ramboullet, et le jour suigant ledit daulphin se trouva à Saint-Germain. Et avant son partement dudit Ramboullet, il enchargea à Iris (2) l'admiral (3) et l'évesque de Mascon (4) d'estre là quarante jours pour satisfaire aux solennitez, mesmes de tenir le plat et service de viandes qu'est accoustumé en tel cas. Le second de ce mois, mesdames la daulphine (5) et Marguerite (6) visitarent la royne à Poissy par le commandement du daulphin, lequel escrivit

(1) François Ier mourut non le 30, mais le 31 mars 1547.
(2) Le cardinal de Tournon.
(3) Claude d'Annebaut.
(4) Pierre du Chastel (en latin *Castellanus*), le principal inspirateur de la fondation du Collége de France. — « Aux obsèques du feu dernier roy, l'évesque de Mascon eut deux oraisons publiques, l'une à Nostre-Dame de Paris, l'aultre à Saint-Denis. En la première, il récita ce que ledit roy de France avoit déclaré en l'extrémité de son mal quant à la repentance de son péché. Par l'aultre, il le louha de plusieurs victoires qu'il avoit eues contre l'empereur et le feu roy d'Ingleterre, parlant en ces termes généraulx. » (*Dépêche* contenant les nouvelles envoyées par l'ambassadeur Jean DE SAINT-MAURIS avec sa lettre du 22 juillet 1547. — *Arch. nat.*, K. 1487.)
(5) Catherine de Médicis.
(6) Marguerite, fille de François Ier, depuis duchesse de Savoie.

à Sa Majesté lettres de sa main contenant la mort dudit roy et excusant que Sadite Majesté n'en fust esté advertye par luy de sadite maladie, que avoit esté par l'espoir que l'on concepvoit que de jour à aultre il guériroit, offrant faire pour elle tout ce qu'elle pourroit attendre d'ung quy luy estoit et vouloit demeurer à jamais humble et obéissant filz. De mesme aussy lesdites dames daulphine et Marguerite protestarent à Sadite Majesté de s'employer pour elle jusques au bout, l'accompagnant d'une infinité d'honnestes propoz. Et, entrant ladite dame Marguerite en la chambre de Sadite Majesté, comme elle la vit tapissée de noir, le cueur luy faillist, et au sortir elle retumba en ung aultre esvanohissement. Avec lesdites dames se trouvarent, entre aultres, mesdames de Canaples (1), Massy (2), comtesse de Vertu, sa sœur (3), et l'admiralle (4) : que fust par le commandement dudit daulphin, lequel depuis leur fist dire qu'elles ne retournassent à la court; en sorte qu'elles feirent leur mieulx d'estre retenues par la royne, laquelle print seullement Massy et l'admiralle, et gratiffia ladite admiralle en faveur de la duchesse de Montpensier (5), sa sœur, laquelle l'en pria bien fort. Et est ladite duchesse avec madame Marguerite, combien que le daulphin l'ayt voulsu licencier; mais ladite dame Marguerite déclara qu'elle n'yroit en court que ladite duchesse ne l'accompagna : sy est-ce que l'on tient ce ne sera pour long temps à cause que *Silvius* (6) la hayt et sa sœur. Et fault que Massy laisse le train qu'elle menoit. Et renvoya la royne ma dame de Canaples, combien qu'elle pria de demeurer; mais elle avoit faict de mauvais offices avec elle, et sans *Silvius* monsieur de Canaples la vouloit mettre en ung monastère et la répudier, disant maintenant qu'elle a esté concubine du roy. L'on ne sçait encores que diront les aultres mariz, et espère l'on que le jour sera venu.

Le jour mesme que le daulphin fust audit Saint-Germain, y arriva le connestable (7), lequel il receust de très bon visaige, et

---

(1) Judith d'Acigné, femme de Jean VIII seigneur de Créquy et de Canaples, dame d'honneur de la reine Eléonore.

(2) Clauda de Longueval, femme de Jean de Monchy, seigneur de Massy.

(3) C'est-à-dire sœur de la duchesse d'Etampes : il s'agit ici, en effet, de Charlotte de Pisseleu, comtesse de Vertus.

(4) Françoise de Longwy, veuve de Philippe de Chabot, seigneur de Brion, amiral de France.

(5) Jacqueline de Longwy, femme de Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

(6) Pseudonyme sous lequel Saint-Mauris désigne Diane de Poitiers, la toute-puissante maîtresse de Henri II. « Pourquoi ce nom, s'est demandé M. Ch. Paillard? est-ce parce que son prénom de Diane rappelle l'idée de forêt, *Silva?* »

(7) Anne de Montmorency, connétable de France.

furent en divises, eulx deux à part, plus de deux heures. Et dict l'on que la mesme nuyct l'on dépourta Longueval (1) de ses estatz et lieutenandise de Champaigne. Le lendemain, Bayart (2), quy estoit à la court, fust deschassé de la court et privé de ses estatz, en sorte que jà il s'en est allé en sa maison bien estonné, et tient l'on que jà l'on dresse contre luy quelques articles pour soy en informer.

Pendant que l'admiral est à Ramboillet, l'on a pourveu de son estat de mareschal; mais l'on ne sçait encores à quy; et entend l'on luy laisser l'office d'admiral sans gaiges ny entremise en icelluy, tout ainsy qu'il a procuré qu'il se fist de l'estat de connestable; et par ce il demeurera privé du gouvernement de Normandie (3), lequel se donnera à monsieur d'Aumale (4). L'on tient que monsieur de Hesdain (5) sera mareschal de France, et jà est sa femme (6) dame d'honneur de la royne nouvelle. Monsieur le cardinal de Tournon est du tout débouté; et prive l'on le conte de Montrevel (7) et le

---

(1) Nicolas de Bossut, seigneur de Longueval, accusé d'avoir eu des intelligences avec Charles-Quint, « échappa à la peine capitale à cause des mêmes raisons qui décidèrent Henri II à épargner la duchesse d'Etampes. Ajoutons que, pour sauver sa tête, il fit donation au cardinal de Lorraine, sous forme de vente simulée, de son beau château de Marchais, près Laon. » (Ch. Paillard, *La mort de François Ier*, dans la *Revue historique*, 2e ann., t. V, p. 103, n. 3.)

(2) « Bayard (Gilbert), seigneur de la Font, secrétaire d'Etat et général des finances sous le règne de François Ier..... En 1547, après la mort de François Ier, le connétable de Montmorency et la duchesse de Valentinois, qui avaient beaucoup de pouvoir sur l'esprit de Henri II, changèrent l'ordre des affaires..... Ils firent arrêter Bayard, parce qu'il avait fait quelques railleries sur l'âge et sur la beauté de la duchesse; et peu après, il mourut de déplaisir dans sa prison. » (Moréri, *Dictionnaire.*)

(3) « L'amiral de France (Claude d'Annebaut), après avoir esté longuement malade à Paris, s'est trouvé en court à Oudant, retournant le delphin de Anet, duquel il a esté bien veu et continué en son estat d'admiral et lieutenant en Normandie. Et quant à son estat de mareschal, Hesdan l'a piéça heu. Comme ledit amiral sceut que l'on lui vouloit donner, il gaigna le devant et le vint offrir audit delphin, avec propoz qu'il congnoissoit n'estre raisonnable qu'il tint lesdits deux offices. Il se trouvera au conseil privé, mais non à l'estroict. Ledit delphin le fait dresser des cent mille francs qui lui sont esté légués par le feu roy de France. Tout le temps qu'il fust à Saint-Clou, il entretint cinc platz de viandes à ses despens, sans ce que il ait voulsu que ledit delphin en ait paié aulcune chose. Si lui convient tenir estat en court, il despendra beaucop. » (*Dépêche* contenant les nouvelles envoyées par l'ambassadeur Jean de Saint-Mauris avec sa lettre du 22 juillet 1547. — *Arch. nat.*, K. 1487.)

(4) Claude de Guise, troisième fils de Claude de Lorraine, duc de Guise. Au mois de juillet 1547, Henri II érigea son comté d'Aumale en duché-pairie. Il épousa, le 1er août suivant, Louise de Brézé, seconde fille de Diane de Poitiers.

(5-6) Robert IV de la Marck, dit le maréchal de Bouillon, duc de Bouillon, prince de *Sedan* (et non *Hesdain*), lequel avait, le 19 janvier 1538, épousé Françoise de Brézé, comtesse de Maulevier, fille aînée de Diane de Poitiers.

(7) « Le comte de Montrevel fust naguères envers le delphin luy remonstrer

sieur de Grignam (1), ses nepveux (2) de leurs gouvernemens de Provence et de Bresse. Le bruyt est que le Paulin (3) n'aura plus la charge des galères, et qu'elle se baillera à Pierre Strosse (4).

L'on a dépourté Sainct-Sierghe (5) et tous aultres chevaliers de l'ordre quy estoient du conseil privé, duquel demeure chief, quant aux affaires de la justice, monsieur de Reims (6), soubz la superintendance du connestable quy a voulsu pour compaignon ledict sieur de Reyms, puis qu'il est prince nay, et que l'on luy a imputé du passé qu'il vouloit luy seul tout conduire : aussy pour complaire à *Silvius* quy est cause de son retour en court.

Le recepveur de Sens (7) et Marchaumont (8) sont esté créez secrétaires dudict conseil ; et tient l'on que Laubespine (9) ne tournera plus. Bochetel (10) y est encores. Le chancellier (11) s'empesche

---

que l'on l'avoit privé du gouvernement de Bresse et de cinquante hommes d'armes qu'il avoit, et qu'il désiroit en sçavoir la cause, et s'il avoit en rien mal fait, offrant le combat à celui qui le chargeroit d'avoir fait aultrement qu'il ne debvoit. La response dudit delphin fust qu'il le tenoit homme de bien et que il eust patience de la provision qu'il avoit faite. Sur quoy, le comte se partit bien mal satisfait et parlant haultement, comme depuis il a fait en diverses compagnies, alléguant qu'il soit homme de bien. — L'on a voulsu défaire Tavannes, son beau-filz, de cinquante hommes d'armes qu'il a ; mais madame Marguerite, par la prière de la duchesse de Montpensier, y a pourvu tellement qu'il demeure en ladite charge, autrement toutefois eslongné de crédit, comme aussi est son frère aisné, le sieur de Villefrancon, auquel l'on a osté l'estat de chevalier en cour de Dijon, et a esté rendu au baron de Ruffey, son père : après la mort duquel ledit roy de France ne voulsist avouher ladite survivance, ains en pourveust l'aultre à la prière du cardinal de Tournon. L'on a restitué audit baron la capitainerie du chasteaul de Beaune, qui luy avoit esté ostée du vivant dudit roy de France ; et si a obtenu le placet pour pourveoir ung sien fils de l'abbaye de Molesmes, chose que ledit roy de France ne luy avoit oncques voulsu accorder pource qu'il estoit du connestable. » (*Dépêche* contenant les nouvelles envoyées par l'ambassadeur Jean de Saint-Mauris avec sa lettre du 22 juillet 1547. — *Arch. nat.*, K. 1487.)

(1) Louis Adhémar de Monteil, premier comte de Grignan.

(2) Jean IV de la Baume, comte de Montrevel, avait épousé en troisièmes noces, le 28 juillet 1536, Hélène de Tournon, fille d'un frère du cardinal de ce nom. Louis Adhémar s'était marié, en 1508, à Anne de Saint-Priest de Saint-Chamont, fille d'une sœur du cardinal de Tournon.

(3) « Le capitaine Paulin, baron de La Garde, général des galères sous François Ier et fort connu pour avoir été employé dans toutes les négociations avec Soliman II. Le véritable nom de ce célèbre aventurier est Antoine Escalin des Aymars. » (Ch. Paillard, *Revue historique*, t. V, p. 105, note 7.)

(4) Pierre Strozzi, de Florence, fils de Claire de Médicis et marié à Laudamine de Médicis.

(5) Antoine Bohier, baron de Saint-Ciergue.

(6) Charles de Guise, archevêque de Reims depuis 1545.

(7) Jean Duthier.

(8) Cosme Clausse de Marchaumont.

(9) Claude de Laubespine, baron de Châteauneuf.

(10) Guillaume Bochetel.

(11) François Olivier, chancelier de France depuis 1545.

tousjours des affaires ; mais il crainct d'estre rebouté : toutesfois il y a plus d'espoir qu'il demeurera que autrement.

Madame d'Estampes, le tiers jour de ce mois, manda l'ung des siens demander son logis accoustumé à Sainct-Germain pour venir prendre congé du daulphin, lequel fist dire au serviteur de ladicte dame qu'il alla vers la royne faire instance pour ledit logis, et tel que Sa Majesté l'accorderoit il le feroit aussy : donnant assez à entendre à ladicte dame qu'elle avoit très mal usé d'avoir esté cause que Sa Majesté fust esté sy mal traictée. Et jà sont en court plusieurs quy se deullent de ladicte dame, répétans les places qu'elle leurs détient, en quoy ilz seront ouyz et seront très bien pourveuz : en quoy l'on ne use d'aulcune fainctise avec ladicte dame ne aultres ausquelx l'on veult mal ; mais de plain sault l'on les dépourte, et ne veult ledict daulphin ouyr parler de ladicte dame d'Estampes (1).

Ledict daulphin se fist excuser, le IIIe de ce mois, envers la royne de ce qu'il ne l'avoit encore visitée, luy mandant qu'il se faisoit informer s'il debvra pourter l'habit de dueil : ouquel cas il la vouloit venir trouver avec ledit habit ; mais que aulcuns disoient que les roys de France ne devoient pourter dueil ; et que sy tost qu'il auroit esclaircy ce que dessus, il feroit son debvoir avec Sadicte Majesté, retournant à lui faire certifier de nouveaul le grand désir qu'il avoit de la bien servir et traicter, et qu'il la prioit qu'elle en prînt l'expérience, l'asseurant qu'elle luy feroit plaisir d'en ainsy user.

Le connestable a aujourd'huy les logis que souloit avoir ladicte dame d'Estampes ; et est auprès de luy le cardinal de Chastillon (2).

---

(1) « La femme du filz au conte de Nantueil est réduicte en une maison pour l'insolence dont elle a voulsu user : de quoi l'on se rit ici, où l'on dit que aujordui les maris ont leur tour. L'on a pareillement déclaré par sentence que la femme de Gerna (Chabot-Jarnac) et l'évesque de Condon, frère de madame d'Estampes, sont illégitimes : non pas en ces termes, mais en semblables, à cause que l'on les a exclus d'une subcession comme non estans esté nez constant le mariaige dont il estoit question ; et ledit sieur de Condon est en perplexité quant à ses bénéfices..... En somme, le parentaige de ladite madame d'Estampes est en voie d'estre estaint ; pour le moins a résolu le delphin le réduire à bien peu. Et, pour non contrevenir à ce que le roy de France lui ordonna en sa maladie de non maltraicter ladite madame d'Estampes, il n'a voulsu que l'on l'ait plus avant recherchée, mais s'est contenté que le mari ait tout entre ses mains et qu'elle soit hors de toute compagnie comme indigne. L'on ne voit en ceste saison par Paris autre vaisselle sinon celle de ladite madame d'Estampes, que sondit mari fait vendre. » (*Dépêche* contenant les nouvelles envoyées par l'ambassadeur Jean de Saint-Mauris avec sa lettre du 23 juillet 1547. — *Arch. nat.*, K. 1487.)

(2) Odet de Coligny, cardinal de Châtillon.

Aussy sont mis en la maison du roy les sieurs de Reyms et Guyse (1). Le cardinal de Lorraine (2) est tousjours le bien venu, et monstre l'on assez bon visaige au cardinal de Ferrare (3); mais ledict cardinal de Chastillon commance jà à luy faire concurrence en préjudice. C'est en somme un monde nouveaul que de ceste court où l'on ne treuve riens bon aujourd'huy de tout ce que ont faict le cardinal de Tournon et l'admiral soit avec les protestans, Anglois ou aultres, dois le IIIIe d'apvril.

L'on tient monsieur d'Aumale grand maistre de France par le consentement dudict connestable, et gouverneur du Daulphiné ou lieu de Maugiron (4) estant dépourté du conseil privé et de tous ses estatz et charges d'hommes d'armes, et son filz aussy. Le jeune Sainct-Andrey (5) y est du conseil privé, et monsieur de Hesdain, et tous deux sont estez créez mareschaulx de France ès places de monsieur l'admiral et de monsieur de Bief (6), lequel a esté déchassé. L'on a aussi mandé Thez (7) en sa maison, et donné à monsieur de Boisy (8) la charge de l'artillerie de France que souloit avoir ledit Thez. Aussi est pour vray le Paulin du tout hors de crédict et sans charge des gallères données au prieur de Capua (9). L'on tient pour certain que l'on a mandé prendre prisonnier Longueval et qu'il sera mené à la Bastille; et parce veult l'on entreça atrister et enchercher le fond des affaires de madame d'Estampes, laquelle se trouvera bien tost perdue. Et a l'on osté audict Longueval une abbaye mise en la personne du cardinal de Lenoncourt (10), laquelle il gardoit pour le donné (11) du sieur de Longueval qui n'en avoit aucune bulle; et a esté donnée ladicte abbaye à monsieur de Rains.

Il se dict aussi pour chose vraye que l'on doit arrester monsieur

---

(1) Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et Charles, son fils, archevêque de Reims.

(2) Jean de Lorraine, dit le cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise.

(3) Hippolyte d'Est, cardinal de Ferrare, légat du pape en France.

(4) Laurent de Maugiron, baron d'Ampuis, d'une illustre famille dauphinoise.

(5) Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André.

(6) Oudart du Biez, maréchal de France, fut condamné à mort par arrêt de commissaires royaux, en date du 3 août 1551. On se contenta de le mener prisonnier au château de Loches : depuis il fut relâché et mourut de chagrin à Paris, au mois de juin 1553.

(7) Jean de Taix, pannetier du roi François Ier, maître de l'artillerie et colonel général de l'infanterie française.

(8) Claude Gouffier, marquis de Boisy.

(9) Léon Strozzi, dit le prieur de Capoue, frère du maréchal Pierre Strozzi.

(10) Robert de Lenoncourt, cardinal, successivement évêque de Châlons-sur-Marne et de Metz, puis archevêque d'Embrun et ensuite d'Arles.

(11) C'est-à-dire *enfant naturel*.

de Grignan, lequel le conte de Tandes (1) charge de plusieurs malversations. Aussi faict le conte de Languillac estant jà hors de prison, et duquel le procès se voit par commis depputez, qu'est pour recouvrer ses intérestz et dommages sur ledict sieur de Grignan qui le défict. L'on a mandé dire à monsieur le cardinal de Tournon, qui est à Ramboullet, de non venir en cour, et se dressent informations encontre de luy. Il est bruyt qu'il se retirera à Rome. Monsieur l'admiral peult retourner s'il veult, mais ce sera sans charge ny auctorité. Monsieur d'Aubigny a esté mis hors la Bastille; et craint l'on que Lorges (2), que l'avoit faict là consiné, soit en sa place; et tousjours a-il esté mis hors de ses estatz et tout crédict.

Le vieux Sainct-Andrey (3) doit estre gouverneur de Bresse au lieu du comte de Montrevel. Boisy s'est jà rendu en court; mais il est en chemin d'estre esbranlé pour le parentage qu'il a faict avec monsieur d'Estampes (4), estant deschassé peu avant la mort du feu Roy. X. (5) est demeuré en grace du jeune Roy. Les héritiers du trésorier Ponchier (6) répètent Limours de madame d'Estampes, et la chargent qu'elle fit vuyder le procès contre leur feu père par gens qu'elle avoit attiltrez afin d'avoir ladite place, et sont admis à vériffier ledit fait. Ce sera ung chemin pour en attirer d'autres querelles. L'on a jà depputé pour la garde de l'argent du Louvre autre que le cardinal de Medon (7); et si est deppourté de son gou-

(1) Honorat de Savoie, comte de Tende et de Sommerive, grand sénéchal de Provence, beau-frère du connétable de Montmorency.

(2) Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, capitaine des gardes de François Ier, père du meurtrier involontaire de Henri II.

(3) Jean d'Albon, père du maréchal de Saint-André.

(4) Claude Gouffier, marquis de Boisy, s'était remarié, le 13 décembre 1545, à Françoise de Brosse, sœur du duc d'Etampes.

(5) Nom laissé en blanc dans la dépêche.

(6) « Cette terre (de Limours, près Montlhéry) fut en 1536 tirée des mains du trésorier Poncher, qui l'avoit bastie, et pour laquelle principalement il avoit esté pendu à Montfaucon, rendez-vous de ces messieurs; et passa par les pattes de madame d'Estampes, du tems de François Ier. Elle passa ensuite par celles de la duchesse de Valentinois, du tems de Henry II; et puis, du tems de Henry III, venue ès poings du duc de Joyeuse: tellement qu'elle sembloit avoir esté bastie par ce malheureux et chétif trésorier, pour venir en proye successivement à toutes les mignonnes et mignons de nos rois. » (Pierre de l'Estoile, *Journal de Henri III*, an. 1581.)

(7) Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, grand aumônier de France et gouverneur de Paris, oncle de la duchesse d'Etampes. — Au sujet de l'attitude du cardinal de Bourbon dans les mêmes circonstances, Saint-Mauris s'exprime ainsi dans une autre dépêche (22 juillet 1547. *Arch. nat.*, K. 1487): « Le cardinal de Bourbon a esté fort malade au Boulonne près Paris; mais de présent il se porte assez bien. Et il se dit que, dois le jour de l'obsèque du feu roy de France,

vernement de Paris. Quant Bayart (1) se deppartit, l'on le dessaisit honteusement de tous ses papiers et lettrages ; et il dit lors qu'il n'en attendoit pas moings. Madame d'Allebrecht (2) doit bientost arriver en court, et lui est allé au devant par voye des postes le cardinal d'Armignacht (3).

VII

EXTRAIT D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE L'AMBASSADEUR JEAN DE SAINT-MAURIS, ACCOMPAGNANT LA COPIE ENVOYÉE A GRANVELLE D'UNE DÉPÊCHE DIPLOMATIQUE ÉCRITE POUR L'EMPEREUR.

Poissy, 10 mai 1547.

(*Recueil* CHIFFLET, à la Bibliothèque de Besançon.)

A Monseigneur monsieur de Grandvelle, mon très honnoré seigneur.

Monseigneur, la coppie des lettres allant avesque cestes vous tesmoignera l'estat des affaires de présant occurrans en ce royaulme ; et est chose du tout publique que l'on envoye gans par tout sur les frointières, voire avesque bien grande diligance. L'on dit que *dux* G. ira levé des Suisses, chose que se pourra ayséemant esclercir ou coustel où est *Corveus*.....

J'ay bon espoir que en dedans huit jours au plus tous les affaires de la royne douagière seront bien achevées ; et jà nous est accordé sans difficulté le doct et douhaire, et tiens que l'on tirera cuisse ou esle du surplus : dont je vous informerés plus amplement après que la chose sera effectuée. Et a assisté aux communications monsieur de Himbercourt, estant icy venu de part l'Ampereur pour condoloir le doeuil.....

L'on a faict main levée à monsieur d'Estampes du bien de sa

---

et si tost qu'il eust doné de l'eaue benoiste, que fust aiant échoué le service du matin, le mal le print du santement qu'il eust de la mort dudit roy de France. Si fu mort, l'on donoit Sainct-Denis à monsieur de Reims et Sans (Sens) à monsieur de Saintes. »

(1) « L'on a fait informer contre Baiart, lequel l'on treuve fort chargé, et veut l'on qu'il en responde personnellement. L'on a osté à son filz l'estat de conteroleur des guerres, duquel a esté pourveu Marchaumont, lequel en vouloit donner quelque récompense audit fils, mais ledit Baiart l'a refusé. » (*Dépêche* contenant les nouvelles envoyées par l'ambassadeur Jean DE SAINT-MAURIS avec sa lettre du 22 juillet 1547. — *Arch. nat.*, K. 1487.)

(2) Marguerite d'Orléans-Angoulême, reine de Navarre, sœur chérie de François Ier.

(3) Georges, cardinal d'Armagnac, ambassadeur de France à Venise et à Rome.

femme; mais le roy veult que la plus grand part soit à luy. Ledict sieur d'Estampes l'a envoyé en Bretaigne, et l'on dict que aujourduy elle excède toutes les aultres en humilité nécessaire ou plustot feincte.

Monsieur le Daulphin et madame Ysabel, sa seur, sont arrivez puis deux jours à Sainct-Germain, et se célébreront les obsèques du feu Roy et de ses deux filz le xxv de ce moys; et par vray le surplus du sacre, coronnement et entrée de Paris est remis à l'yver prochain, en cas que la saison le donne lors..... Dois Poissy, le x de may 1547.

L'antièrement vostre très humble et très obéyssant serviteur,

(Signé) I. de S. Mauris.

VIII

LETTRE CLOSE DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT, RECOMMANDANT AU GOUVERNEUR DE LA FRANCHE-COMTÉ D'AVOIR LES PLUS GRANDS ÉGARDS POUR L'ANCIEN AMBASSADEUR JEAN DE SAINT-MAURIS, QUI VENAIT PRENDRE SA RETRAITE DANS CETTE PROVINCE.

Bruxelles, 26 octobre 1554.

(*Papiers Granvelle*, à la Bibliothèque de Besançon : *Ambassade de Saint-Mauris*, fol. 191.)

Mon cousin, m'aiant le président de mon Conseil d'Estat et des finances de pardeça, le sieur de Montbarrey, fait remonstrer ses continuelles indispositions et maladies, et que à cause d'icelles ne luy est possible povoir plus vacquer et s'entremettre aux choses et affaires concernans son estat et office comm'il conviendroit et est requis pour mon service, me requérant que à ceste cause le voulsisse déporter et descharger d'icelle charge et donner congé de se retirer en sa maison pour le surplus de ses jours, je luy ay en ce bien voulu accorder sa requeste comme chose juste et raisonnable, quoy que son service me fût très agréable si sadite disposition l'eût pu comporter; et luy ay voluntièrement donné ledit congé, et s'en retorne de mon plein gré, licence et consentement : dont il m'a semblé vous debvoir advertir, afin que ès affaires qui surviendront pardelà et pour lesquelz est besoing assembler ou avoir l'advis des bons personnaiges entendans avec vous aux affaires d'Estat du pays, vous le faictes aussi, toutes les fois qu'il adviendra, appeller

ou demander son advis, et l'employez en iceulx selon que sadite disposition le pourra comporter, le vous recommandant au surplus en tout ce que le concernera, selon ce que sesditz grandz, longs et loyaulx services méritent. A tant, mon cousin, Nostre-Seigneur vous doint voz désirs. De Bruxelles, le xxvi[e] d'octobre 1554.

(Signé) CHARLES.

(Et plus bas) Bave.

A mon cousin le sieur de Vergy, *chevalier de mon Ordre et commis au gouvernement de mon Conté de Bourgoigne.*

SUR TROIS CAS PARTICULIERS

DE LA

ROTATION D'UN ELLIPSOÏDE

Résumé d'une conférence faite en séance publique de la Société d'Emulation du Doubs le 13 décembre 1877

Par M. Georges SIRE.

Première expérience. — Si l'on prend un ellipsoïde de révolution en bois ou en métal, dont les axes sont dans le rapport de 7 à 4 environ, et si on le suspend par l'une des extrémités de son grand axe à un cordon auquel on peut transmettre un mouvement de rotation plus ou moins rapide, on observe : qu'au fur et à mesure que cette rotation est communiquée à l'ellipsoïde, son grand axe s'écarte graduellement de la verticale; chacune des moitiés de cet axe décrit des surfaces coniques dont l'angle au sommet va croissant jusqu'à devenir presque égal à 180°. A ce moment, le grand axe de l'ellipsoïde se meut dans un plan sensiblement horizontal, et si l'on a eu soin de tracer à la surface de l'ellipsoïde quelques-unes de ses génératrices, on reconnaît à l'inspection de ces courbes que la rotation initiale autour du grand axe a totalement cessé, pour s'effectuer exclusivement autour du petit axe, qui alors coïncide avec la verticale.

Deuxième expérience. — Si l'on place ce même ellipsoïde sur un plan horizontal, et qu'à l'aide de l'index de la main gauche et du pouce de la main droite appliqués aux extrémités du grand axe, on communique à ce corps deux impulsions symétriques de façon à produire une rotation rapide autour du

petit axe, on constate : qu'après une série d'évolutions plus ou moins régulières, le grand axe se relève graduellement et devient vertical ; que la rotation de l'ellipsoïde se fait alors exclusivement autour de cet axe et qu'elle est de même sens que la rotation initiale.

La coïncidence du grand axe avec la verticale ne dure qu'un instant, il s'écarte presque de suite de cette ligne pour y revenir bientôt, puis s'en écarte de nouveau, et ainsi de suite ; en un mot, il exécute des oscillations de part et d'autre de la verticale, dont le nombre dépend de la vitesse de la rotation initiale. Du reste, ce phénomène se produit d'autant plus vite et persiste d'autant plus que l'ellipsoïde est plus homogène, et que les impulsions qui lui sont données sont plus énergiques et plus symétriques.

Troisième expérience. — Enfin, si l'on dépose l'ellipsoïde sur un plan léger, bois ou carton, que l'on tient à la main, et si l'on imprime à ce plan un mouvement de *translation circulaire* graduellement rapide et autant que possible autour du même centre, on remarque bientôt que les évolutions de l'ellipsoïde débutent par un déplacement circulaire du grand axe, mais *en sens contraire* du mouvement de translation du plateau. Ce dernier mouvement étant maintenu aussi rapide que possible, le grand axe de l'ellipsoïde se relève peu à peu en exécutant des évolutions plus ou moins excentriques et finit par occuper une position très voisine de la verticale ; à ce moment la rotation finale s'effectue exclusivement autour de cet axe, mais aussi *en sens contraire* du mouvement du plateau, qui doit cesser lorsque le redressement du grand axe est obtenu. On observe également des oscillations du grand axe de part et d'autre de la verticale, comme dans l'expérience précédente.

Cette troisième expérience demande un peu d'habitude et exige une certaine dextérité que l'exercice fait acquérir bien vite du reste.

Il est bien entendu que ces expériences ne réussissent qu'autant que les axes principaux d'inertie sont fixes. On en a la preuve en se servant d'un ellipsoïde creux, dans lequel on introduit un peu de grenaille de plomb qui se déplace lors des évolutions qu'il exécute, et empêche les expériences précédentes de réussir. En opérant avec un œuf frais, les résultats sont négatifs : ils sont des plus faciles à obtenir avec un œuf cuit dur.

Je me borne aujourd'hui à indiquer ces expériences intéressantes, ainsi que la manière de les réaliser, me réservant de donner plus tard, sinon une théorie complète de ces phénomènes, du moins une explication élémentaire satisfaisante.

UN ÉPISODE

DE NOTRE

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Par M. DUPARAY

INSPECTEUR D'ACADÉMIE A BESANÇON.

Séance publique du 19 décembre 1878.

MESSIEURS,

Je regarde comme si périlleux l'honneur de prendre la parole devant cet auditoire d'élite, que je m'étais fait une douce habitude de remplir dans ces intéressantes et sympathiques réunions un rôle qui est tout à fait dans mes moyens, celui de personnage muet. Mais un incident s'est produit. L'année dernière, à pareil jour, un des membres d'honneur de cette association, un savant éminent dont personne n'a oublié la spirituelle campagne contre la régularité géométrique en architecture, conviait avec tant de grâce et d'entrain à prendre part à ces entretiens ceux d'entre nous qui jouissent de la faveur de siéger parmi vous à titre de membres d'honneur, qu'il était difficile de rester sourd à son appel. Si j'ajoute qu'à cette autorité sont venues se joindre les instances gracieuses d'un comité d'administration auquel on ne saurait rien refuser, mon honorable auditoire comprendra comment je me trouve amené à solliciter son indulgence pour une expérience dont je ne me dissimule ni la difficulté ni l'importance.

Cette indulgence, Messieurs, m'est d'autant plus nécessaire que je n'ai pas la bonne fortune de pouvoir vous entretenir des particularités de votre histoire locale et des gloires de cette belle Franche-Comté, si riche et si féconde en illustra-

tions de toute sorte. Ce champ, si vaste qu'il soit, appartient de droit à des savants franc-comtois, qui ont en ces matières une autorité et une compétence exceptionnelles, et parmi lesquels votre secrétaire décennal tient une place d'honneur si vaillamment, si légitimement conquise par des recherches et des découvertes de premier ordre.

J'éprouve donc le regret de ne me recommander à votre bienveillance pour cette lecture par aucune de ces questions qui se rattachent au culte des ancêtres, à cette religion des vieux souvenirs nulle part plus vivante qu'en Franche-Comté.

Mais comme cette bienveillance est acquise avant tout aux hommes de bonne volonté, vous me permettrez de prendre mon sujet dans un ordre d'idées plus général et de vous soumettre quelques réflexions sur les premiers essais de notre littérature nationale au XVII^e^ siècle.

On croit assez généralement que ce siècle si célèbre est sorti armé de pied en cap du cerveau de Louis XIV, comme Minerve du cerveau de Jupiter.

Un coup d'œil de Louis enfantait des Corneille,

a dit Delille.

Pour les œuvres de l'esprit, les choses ne vont pas si vite; on dirait que là, comme pour les phénomènes de l'ordre physique, la Nature ait besoin d'ébaucher son œuvre, d'essayer ses forces et de chercher la forme et comme l'enveloppe extérieure que revêtiront les œuvres du génie, et sous laquelle ils viendront s'offrir à l'admiration des hommes.

C'est cette période de formation de notre XVII^e^ siècle que je voudrais faire passer rapidement sous vos yeux, en prenant ce grand siècle à son début, au moment où il commence à entrevoir le Beau et s'essaie à le reproduire.

Qu'est-ce que le Beau? La splendeur du Vrai, dit une définition bien connue. Quels sont les éléments du Beau? l'idée et la forme. L'idée, c'est l'inspiration, le sentiment; ce type suprême de grâce et de beauté vers lequel l'artiste a les yeux

tournés (1), qu'il contemple avec amour et dont il désespère d'atteindre la divine perfection. La forme, c'est l'idée, le sentiment exprimés; c'est l'inspiration traduite en symphonies touchantes, en figures vivantes sur le marbre ou sur la toile. Pour produire le Beau, il faut un harmonieux accord entre l'idée et la forme, l'inspiration et l'expression. Que la composition pèche par la forme ou par le fond, cet accord est rompu, cette harmonie détruite; et l'œuvre n'offre plus qu'une image incomplète et altérée du Beau. Pourquoi les Troubadours, ces poètes à la voix si suave, si mélodieuse, n'ont-ils laissé que des traces éphémères, des souvenirs presque effacés? parce que trop amoureux de la forme, ils ont sacrifié l'idée à la cadence, la pensée à la mélodie. Pourquoi l'Allemagne n'a-t-elle, malgré ses prétentions, que quelques rares chefs-d'œuvre littéraires? parce que les auteurs allemands, trop passionnés pour l'idée qu'ils creusent sans cesse et développent avec une complaisance qui n'a d'égale que la tendresse de leurs compatriotes pour les réalités, parce que ces auteurs, disons-nous, se perdent trop souvent dans des dissertations obscures, des spéculations sans bornes qui ne permettent de saisir ni l'idée ni la forme.

Supposons maintenant un peuple comme était le peuple français au commencement du XVII^e^ siècle, d'un goût douteux et peu exercé; mettons entre les mains de ce peuple des modèles comme les chefs-d'œuvre des antiquités grecque et latine, admirables sous le rapport de l'idée, peut-être plus admirables encore sous le rapport de la forme; ajoutons à cette influence celle des littératures italienne et espagnole dont il était de mode alors de savourer les défauts, c'est-à-dire l'affectation, l'emphase, la recherche et le bel esprit; qu'arrivera-t-il? que ce peuple séduit par ces artifices de langage, ébloui par ces

(1) « Ipsius in mente (dit Cicéron de Phidias) insidebat species pul-» chritudinis eximia quædam, quam intuens, in eaque defixus, ad illius » similitudinem artem et manum dirigebat. » (*Orator*, c. 2.)

brillants effets de style, prendra la forme pour le fond, l'ombre pour le corps. C'est là précisément l'image de ce qui se passa en France pendant les premières années du XVII^e^ siècle.

Les écrivains de cette époque ont-ils un idéal? Aucun; ou plutôt leur seul, leur unique idéal, c'est le beau langage. Malherbe qui s'est fait une place à part dans l'histoire de notre littérature comme censeur impitoyable des travers littéraires de son temps et qui mérite, sans aucun doute, le célèbre : *Enfin Malherbe vint* de Boileau, Malherbe cependant ne voit guère dans l'art d'écrire en vers qu'une sorte de passe-temps, d'agréable délassement. Un de ses procédés pour exciter sa verve, c'était de feindre des passions imaginaires et d'adresser à des beautés qu'il n'avait jamais vues ni connues des sonnets et des vers galants. Il soutenait qu'un bon poète n'est pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles, et bornait tous ses vœux devant la postérité à passer pour un habile arrangeur de phrases. Il était de son temps (1).

En effet, si nous jetons les yeux sur ces commencements du grand siècle, que trouvons-nous? d'habiles artisans de paroles, tout un monde de grammairiens, de traducteurs et de beaux esprits : de grammairiens, comme les premiers académiciens qui n'ont rien de plus pressé dans leurs premières réunions que de déclarer « qu'il fallait s'occuper premièrement de la pauvreté de la langue française, en régler les termes et les phrases par un ample dictionnaire et une grammaire fort exacte qui lui donnerait une partie des ornements qui lui manquent; » de traducteurs comme d'Ablancourt et Coeffeteau, dont les traductions, on le sait, ne sont que de *belles infidèles*, ou comme Vaugelas qui passa trente ans à polir et à repolir sa traduction de Quinte-Curce; de beaux esprits comme Godeau, Ménage et l'abbé d'Aubignac, ce par-

(1) C'est à Malherbe que revient l'honneur d'avoir fourni l'anagramme de Catherine de Vivonne, *Arthénice*, surnom poétique qui devait avoir tant de retentissement au XVII^e^ siècle.

tisan si ardent, si passionné de l'allégorie, « qu'il voulait que dans son fameux roman stoïque tout fut allégorique, jusques aux points et aux virgules (1). »

Au-dessus de ces illustrations, bien déchues aujourd'hui, s'élèvent les grands noms, les arbitres souverains du goût et du beau langage : Balzac, Voiture et les précieuses de l'hôtel de Rambouillet. L'astre éclatant devant lequel tout le monde s'incline, c'est Balzac, « l'unique éloquent, l'empereur des orateurs, » comme l'appellent les contemporains, un homme que l'amour, la passion de la phrase entraîne jusqu'à employer la forme périodique et cadencée, les coupes savantes du discours oratoire dans le genre qui les comporte le moins, dans le style épistolaire, le genre simple et naturel par excellence. La boursoufflure de son style égale pour le moins ce fameux éventail dont il disait : « J'ai un éventail qui lasse les » mains de quatre valets et qui fait un vent en ma chambre » qui ferait des naufrages en pleine mer. » Ce style, sous le rapport du goût, est bien moins sûr que les allées de son jardin, où l'on ne trouvait, disait-il, « en fait de reptiles, que » des melons; » ce style, je le répète, est au moins sous sa pompe et sa grandeur aussi froid que ces polonaises dont Balzac rapporte « qu'elles étaient aussi blanches que les neiges de » leur pays, mais qu'elles étaient encore plus froides qu'elles » n'étaient blanches, et que souvent leur conversation l'avait » enrhumé. » Le trait est joli, du dernier précieux; mais peut-être est-ce à une tout autre cause qu'il faut attribuer le rhume de Balzac. En effet, les historiens de ce grave et prétentieux personnage rapportent que, dans la conversation, toutes les fois qu'il parlait de lui-même, Balzac levait modestement son chapeau, et l'un d'eux assure qu'il le faisait si souvent, qu'il s'enrhumait facilement (2). Sa théorie sur la manière dont on

(1) Donneau de Visé, *Défense de Sertorius.*

(2) J. Demogeot, *Tableau de la littérature française au* XVII^e^ *siècle.* p. 249.

doit louer les princes dépasse toute limite ; Balzac ne se prosterne pas devant eux, il rampe. « Pourvu que les louanges » qu'on leur donne, dit-il, n'offensent point la majesté divine, » elles ne peuvent être immodérées. Nous devons même ré- » vérer leur ombre, fléchir le genoux devant leur figure. Tout » ce qui les approche doit nous paraître plus pur et plus lumi- » neux par la communication qu'il reçoit de ses rayons. Le » respect qu'on leur porte doit aller jusqu'à leurs livrées et à » leurs valets et s'étendre à plus forte raison sur leurs affaires » et sur leurs ministres. » Nous ne sommes pas encore, on le voit, au temps où La Rochefoucauld dira si judicieusement : « Louer les princes des vertus qu'ils n'ont pas, c'est leur dire » impunément des injures. »

Le bel esprit chez Balzac est emphatique et solennel ; il est poudré, musqué, papillotté chez Voiture et particulièrement accommodé au goût et au tempérament d'une société qui étudiait sa géographie sur la carte du Tendre et du pays de Coquetterie. Né dans le comptoir d'un marchand de vins renommé par ses soupers et le luxe de sa table, Voiture conserve en écrivant quelque chose des habitudes de la table paternelle : il est étincelant, pétillant d'entrain et de bonne humeur ; son style éclate en fusées, se constelle de métaphores, et ses pensées, petites ou grandes, viennent du cerveau, non du cœur.

Voyageur infatigable, Voiture a beaucoup vu ; il nous a laissé sous forme de lettres de nombreux souvenirs de ses voyages. Croyez-vous que cette correspondance si vive, si enjouée, quelquefois si spirituelle soit instructive et féconde, comme doit l'être celle d'un homme qui, suivant la parole du poète, a visité les villes et observé les mœurs de beaucoup de peuples ? Il n'en est rien. S'il parle de Lisbonne, c'est moins pour peindre « ces trois montagnes couvertes de maisons et de jardins qui se mirent toutes dans une rivière large de trois lieues » que pour dire « que la ville qui se voit sous le Tage ne lui paraît pas moins belle que celle qui est sur le bord. »

Passe-t-il en Afrique? la cruauté des lions de Numidie lui fournit, avec les rigueurs d'une célèbre précieuse (1), celle qu'on appelait « la lionne » de l'hôtel de Rambouillet, un terme de comparaison dont il s'empresse de profiter pour lui dire qu'il ne manquera pas dans son voyage de rendre visite à messieurs ses parents (les lions) qui règnent dans les déserts de ce pays-là. Ce sont ces propos doucereux, ces épîtres galantes que *Voiture l'Africain* appelait « ses poulets de Barbarie. » Que penser d'un écrivain dont la principale préoccupation est tellement de chercher des *mots,* de tourner des compliments et de faire admirer son bel esprit, qu'il faudrait, comme le disait si finement celle qui devait être plus tard Mme de Longueville, « le conserver dans du sucre. »

Les précieuses, Messieurs, sont bien connues : c'étaient des femmes du monde qui, au milieu des loisirs que donne la fortune, passaient leur temps à chercher en tout la quintessence des choses, le rare, le merveilleux, le fin du fin. Il est une chose qu'une précieuse ne pouvait jamais se décider à appeler par son nom, c'est son bonnet de nuit, elle l'appelait « le complice innocent du mensonge; » une autre qu'elle ne pouvait avouer, c'est qu'elle était laide, aussi disait-elle : « qu'elle était belle à faire peur; » une autre encore qu'elle n'avouait pas mieux, c'est qu'elle avait dépassé la cinquantaine; elle s'en tirait par une périphrase. Au lieu de dire Doride à cinquante ans, une précieuse disait : « Il ne croît plus de fleurs au jardin de Doride. » La périphrase a changé, mais l'âge des femmes est resté ce qu'il était du temps des précieuses : un mystère. Danser pour les précieuses, c'était *tracer des chiffres d'amour;* sur les bords de l'eau, *auprès du miroir innocent;* par un beau soleil, *en présence de l'époux de la nature* (2).

Quoiqu'en langage précieux le mariage fut appelé « l'abîme

(1) Mlle Paulet.

(2) *Le grand dictionnaire des Précieuses,* par Somaize, *passim;* Paris, 1661.

de la liberté, » ne croyez pas, Messieurs, que les précieuses fussent faciles pour tout ce qui touche au sentiment; elles se montraient sévères, au contraire, très sévères sur ce chapitre; et si elles prêtaient volontiers l'oreille aux propos doucereux et aux discours galants, il est une chose qu'elles préféraient encore à la galanterie, c'est leur indépendance. « Tirons-nous » d'esclavage! s'écriait la belle Amélinte, la grande Mademoi- » selle. Qu'il y ait un coin du monde où l'on puisse dire que » les femmes sont maîtresses d'elles-mêmes et qu'elles n'ont » pas tous les défauts qu'on leur attribue, et célébrons-nous, » dans les siècles à venir, par une vie qui nous fasse vivre » éternellement. »

Cette illustre précieuse était plus sévère encore pour l'enfant de Paphos, qu'elle traite en véritable hérétique. « C'est » un impie, disait-elle, il se moque du sacrement : il n'en » use que comme les Turcs qui sont aux galères, lesquels, » pour quitter leurs chaines, se font baptiser, et puis s'en re- » tournent dans leur pays plus Turcs que jamais (1). »

On sait que la belle Amélinte ne poussa pas ses principes à la dernière rigueur, et qu'un jour vint où ses préventions tombèrent pour faire place à de tout autres sentiments.

On conçoit que dans une société qui peignait Caton galant et Brutus dameret, on poussait des soupirs à foison. Aussi n'en comptait-on pas moins de douze sortes : le soupir d'amour, le soupir d'amitié, le soupir d'ambition, ceux de douleur, de jalousie, de crainte, de vengeance, de joie, d'impuissance, d'incertitude, de pitié, et enfin celui de cour (2). On comprend qu'avec une pareille étape à parcourir, M. de Montausier n'ait pas dû soupirer moins de quatorze ans avant d'obtenir la main de la reine des précieuses, la célèbre Julie. Il est vrai que tous les prétendants n'avaient pas la même constance, et que plus d'une précieuse qui voulait, comme celle

(1) *Mémoires de la duchesse de* Montpensier, t. VII, p. 156 et suiv.
(2) *Le grand dictionnaire des Précieuses*, t. I, p. 265.

dont parle La Fontaine, « un mari jeune, bien fait et beau, » d'agréable manière, point froid et point jaloux, enfin tout, » ayant d'abord dédaigné les bons partis, puis les médiocres » gens, se trouva à la fin tout aise et tout heureuse

» De rencontrer un malotru. »

Quoique la Franche-Comté ne fût pas encore, à l'époque dont je parle, rattachée à la patrie française, on peut dire que sous le rapport littéraire elle était engagée dans les mêmes errements et le même courant d'idées. Nous pouvons dès lors nous demander dans quelle mesure notre pays a payé son tribut au goût régnant, à la mode du jour.

Les précieuses ont-elles fait école à Besançon? Dans l'affirmative, s'appelaient-elles *chères*, *très chères*, comme celles de l'hôtel de Rambouillet? Les voyait-on, à la lecture d'un sonnet galant, d'un madrigal bien tourné, tomber en pamoison, en s'écriant comme les chères de Paris : « Il en faudra mourir! »

Etait-ce sur les hauteurs de Saint-Claude qu'habitait ce poète (1) qui, la tête perdue par la lecture de l'*Astrée* et des aventures romanesques des pastorales du temps, s'enfermait seul dans son jardin, et là, revêtu d'un habit de berger et la houlette en main, conduisait le long des allées des troupeaux imaginaires? A ces questions, on peut répondre hardiment : non. Ce que nous savons du caractère franc-comtois, de sa mâle et parfois rude franchise, de son éloignement pour tout ce qui sent la prétention, la recherche et la manière, nous donne la certitude que les puérilités et les fadeurs du genre précieux n'avaient que fort peu de chance de prendre racine dans un pareil terrain. Ne soyons pas étonnés dès lors de ne trouver nulle trace de la moindre ruelle à Besançon, non plus que le nom de la ville sur les tables de la *Géographie des Pré-*

(1) Vauquelin des Yveteaux.

cieuses. Deux villes assez rapprochées de nous y figurent cependant en rang honorable : Lyon et Dijon. Lyon s'appelait Milet et Dijon l'Escale. L'Escale ! Faut-il conclure de ce nom que Dijon était une des stations importantes du pays de galanterie ? Toutefois les annales des précieuses ne nous disent pas si cette station galante possédait, comme aujourd'hui, un buffet de première classe.

Pour trouver dans le mouvement dont nous décrivons les principaux traits une trace bisontine sérieusement accentuée, il faut remonter au célèbre Jean de Mairet, né à Besançon en 1604, et qu'un membre distingué de cette Société, maintenant professeur de littérature française à la Faculté des lettres d'Aix, a fait revivre dans un livre récent, avec un rare mérite de critique et d'historien (1).

Mairet vivant à Paris dans la compagnie des grands seigneurs et des grandes dames de la cour de Louis XIII, Mairet l'un des auteurs en renom, l'une des lumières du mouvement littéraire de son temps, pouvait-il échapper à la contagion ? Assurément non. Ne lui refusons pas le mérite d'avoir su, comme on l'a dit, allier dans ses ouvrages « la solidité franc-comtoise à un esprit très français ; » mais ne soyons nullement surpris de trouver dans son œuvre de nombreuses traces du mauvais goût et du bel esprit du temps. Sous ce rapport, la matière est riche, très riche ; nous nous contenterons pour en donner l'idée de quelques citations.

N'est-il pas évident que les habitués des ruelles devaient être ravis, transportés en entendant dans la *Silvanire* le berger Tyrinte dire de la bouche d'une bergère qui sommeille :

> C'est un vivant cercueil de corail et de rose (2) ;

en entendant Mairet lui-même, à la nouvelle du départ de celle dont « les yeux ont causé son servage, » s'écrier :

---

(1) *Etude sur la vie et les œuvres de Jean de Mairet*, par G. Bizos.
(2) Acte II, scène 2.

On dit que par neuf fois le bel astre du monde
Depuis qu'elle est partie a fait sa course ronde;
Et moi, j'aurais juré,
Aveuglé dans la nuit de mes discours funèbres,
Pendant tout ce temps-là que les seules ténèbres
Avaient toujours duré (1).

La tragédie de *Sophonisbe* passe à juste titre pour le chef-d'œuvre de Mairet; on la regarde non sans raison comme la première tragédie régulière. Et cependant le faux goût, la déclamation, l'emphase, viennent trop souvent dans *Sophonisbe* glacer le spectateur et déparer les vraies beautés qu'on y trouve.

Exemple : Massinissa va se donner la mort, en présence du cadavre de Sophonisbe qui meurt victime de la tyrannie romaine. Quelle est dans un pareil moment la pensée du héros numide? de célébrer dans un style du plus pur gongorisme l'éclat des yeux de l'épouse qu'il vient de perdre; il s'écrie :

Clair soleil, la terreur d'un injuste Sénat,
Et dont l'aigle romain n'a pu souffrir l'éclat,
Doncques votre lumière a donné de l'ombrage!
Donc vous êtes couvert d'un éternel nuage!
Et sans aucun midi la mort et le destin
Confondent votre soir avec votre matin (2).

On voit que ce n'est pas d'hier que date la faiblesse de nos poètes et de nos beaux esprits pour l'organe de la vue. Jamais toutefois ce précieux don n'a été célébré avec plus de verve et d'enthousiasme qu'à l'époque dont nous parlons. C'est encore dans Mairet que le berger Tyrinte appelle les yeux de Silvanire :

Deux soleils si brillants et si clairs
Que leurs moindres rayons sont de puissants éclairs (3).

---

(1) *Autres œuvres poëtiques du sieur* Mairet; Paris, 1638.
(2) *Sophonisbe*, acte V, scène 8.
(3) *Silvanire*, acte II, scène 2.

Un seul homme a su trouver à cette époque la force nécessaire pour s'élever au-dessus de ses contemporains et arriver à la conception et à l'expression de la beauté idéale. Corneille se révèle au déclin de cette période par un trait de génie : en 1636 paraît le *Cid*, et désormais Sophocle et Shakspeare vont trouver en France des émules et des rivaux. Corneille s'élève parmi ses contemporains comme ces sommets majestueux qui cachent leurs têtes au milieu des nues et voient les monts voisins courbés à leurs pieds. Et cependant combien la recherche du beau langage, la passion de la période, n'ont-elles pas égaré le grand Corneille lui-même! Que de hors-d'œuvre oratoires dans Corneille, que de rhétorique sans objet! Que de passages déclamatoires dans lesquels la pompe des mots ne suffit pas pour déguiser la faiblesse de la pensée! L'anecdote suivante racontée par Brosette peint bien ce côté défectueux du génie du grand Corneille : « M. Despréaux, dit-il, distinguait ordinairement deux sortes de galimatias : le *galimatias simple* et le *galimatias double*. Il appelait galimatias simple celui où l'auteur entendait ce qu'il voulait dire, mais où les autres n'entendaient rien ; et galimatias double celui où l'auteur ni les lecteurs ne pouvaient rien comprendre. »

» Il citait pour exemple ces quatre vers de Tite et Bérénice du grand Corneille :

> Faut-il mourir, Madame? et, si proche du terme,
> Votre illustre inconstance est-elle encore si ferme
> Que les restes d'un feu que j'avais cru si fort
> Puissent dans quatre jours se promettre ma mort?

» Baron, le célèbre acteur, devait faire le rôle de Domitian dans cette même tragédie, et comme il étudiait son rôle, l'obscurité des vers rapportés ci-dessus lui donna quelque peine, et il en alla demander l'explication à Molière chez qui il demeurait. Molière, après les avoir lus, lui dit qu'il ne les entendait pas non plus : « Mais attendez, dit-il à Baron, M. Cor-» neille doit venir souper avec moi aujourd'hui, et vous lui

» direz qu'il vous les explique. » Dès que Corneille arriva, le jeune Baron alla lui sauter au cou, comme il le faisait ordinairement, parce qu'il l'aimait; ensuite il le pria de lui expliquer ces quatre vers, disant à Corneille qu'il ne les entendait pas. Corneille, après les avoir examinés quelque temps, dit : « Je ne les entends pas trop bien non plus ; mais récitez-» les toujours : tel qui ne les entendra pas les admirera (1). »

Voilà cependant jusqu'où la passion de la période et du beau langage peut entraîner et égarer le génie. Ajoutez que Corneille ne comptait pas précisément sans son hôte ; il connaissait le public de son temps et savait que pourvu qu'on le payât, faute de meilleure monnaie, de belles phrases et de grands mots, il se déclarerait content et satisfait.

Toutefois, en littérature, il est rare qu'un procès soit perdu sans appel et que les intéressés ne puissent invoquer devant la postérité le bénéfice des circonstances atténuantes. Si Balzac, Vaugelas et les premiers académiciens ont fait perdre à notre langue cette grâce naïve, cette ingénuité, cette candeur qu'elle tenait du XVI^e^ siècle, ils lui ont donné la correction, la noblesse, l'élégance qui lui manquaient ; si les précieuses sont tombées dans la pruderie et le pédantisme, il faut convenir que cette pruderie, ce pédantisme avaient quelque raison d'être, et que les habitudes de langage un peu bien crues du siècle précédent, les mœurs littéraires par trop décolletées des auteurs dramatiques du temps, ont jusqu'à un certain point justifié cette réaction.

Mais ce mouvement fut entaché des excès qui sont la conséquence ordinaire de toutes les réactions. Il ne sut garder ni tempérament, ni mesure. L'expression trop crue fit place à une phraséologie sonore et creuse ; le réalisme, au pédantisme ; la grâce naïve et ingénue, aux grâces frivoles et fardées du bel esprit. A force de raffiner et de subtiliser sur les sentiments,

---

(1) *Récréations littéraires ou anecdotes et remarques sur différents sujets recueillis par C. R.*; Paris et Lyon, 1765, in-12, p. 67-69.

de se perdre dans des discussions le plus souvent aussi vaines qu'inintelligibles, les précieux et les précieuses finirent, comme La Bruyère le fera remarquer plus tard, par ne plus s'entendre eux-mêmes. L'esprit français était compromis par cette recherche immodérée des finesses et des délicatesses du langage, comprimé et comme étouffé par cet étalage de grands mots, de phrases pompeuses et vides. Ajoutons qu'une sorte de superstition pour les règles et les préceptes des anciens, une admiration aveugle pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, une soumission servile à la parole du maître, c'est-à-dire d'Aristote (1), menaçaient, malgré le sillon lumineux tracé à l'horizon par le génie du grand Corneille, d'enlever à la pensée toute initiative, aux œuvres de l'esprit toute originalité.

Il y avait, grâce aux laborieux efforts des grammairiens, des épurateurs, des traducteurs et même au pédantisme des précieux et des précieuses, un corps de langage propre à exprimer toutes les nuances et toutes les évolutions de la pensée; mais à ce corps il manquait une âme, à la forme il manquait l'idéal. C'est alors que parurent, à des époques assez voisines pour permettre ce rapprochement, deux hommes qui exercèrent d'une manière différente une influence décisive sur leur siècle : Descartes et Louis XIV, un roi et un philosophe.

Dans le royaume des idées, le sceptre n'appartient pas toujours à ceux, comme disent les poètes, que la pourpre environne et qui, montés sur le trône, tiennent pour ainsi dire entre leurs mains les destinées des peuples. Un roi peut exercer, comme protecteur des lettres, une grande et légitime influence : à ce compte Louis XIV peut se glorifier d'avoir encouragé, favorisé et soutenu des génies de premier ordre, comme Bossuet, Molière et Racine; mais l'âme de ce grand

(1) Dans ses *Discours sur l'art dramatique*, Corneille met toute sa hardiesse « à faire quelques explications nouvelles d'Aristote. »

siècle, celui qui fit jaillir l'étincelle divine et qui porta partout la lumière et la vie, ce fut le philosophe, le grand, l'immortel Descartes.

Par son : « Je pense, donc je suis, » et les grandes vérités contenues dans le *Discours de la Méthode*, Descartes n'a pas seulement contribué à élever le niveau intellectuel de ses contemporains, il a de plus ouvert à l'humanité un horizon nouveau et exercé sur le développement de l'esprit humain une action qui grandit sans cesse avec les masses que les progrès de l'instruction appellent chaque jour à la lumière.

Photoglyptie du Moniteur *45, quai Voltaire. Paris*

ALPHONSE DELACROIX

ARCHITECTE ET ARCHÉOLOGUE

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Par M. Alfred DUCAT

SON ANCIEN ÉLÈVE.

Séance publique du 19 décembre 1878.

Mesdames, Messieurs,

Mes chers Confrères,

L'année dernière, à pareil jour, dans cette même enceinte, pour une solennité semblable à celle que nous célébrons aujourd'hui, l'un des principaux membres fondateurs de notre Compagnie, celui qui après en avoir été trois fois le président annuel, était resté, tout ensemble, l'un de nos confrères les plus dévoués, comme l'un de nos amis les plus sincères, se trouvait encore au milieu de nous.

Ce respectable doyen nous promettait, par son assiduité à nos séances, la continuation d'un concours que ses talents nous rendaient bien précieux. Il était heureux de voir que cette Société, à la naissance et aux développements de laquelle il avait tant contribué, devenait si grande, si prospère, et qu'elle occupait l'un des premiers rangs parmi les associations scientifiques de la France départementale.

Ce bon, cet éminent confrère, vous l'avez tous connu ; beaucoup d'entre vous lui portaient une très vive affection ; son nom arrive en ce moment sur toutes vos lèvres : c'est d'*Alphonse Delacroix* que je vais vous entretenir.

Le matin du jour de cette dernière réunion annuelle, il

avait reçu de son frère Emile, médecin en chef des bains thermaux de Luxeuil, et également l'un des membres fondateurs de notre Société d'Emulation, une lettre par laquelle ce digne et savant docteur, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à notre séance, nous envoyait, du moins, l'expression de ses meilleurs sentiments.

Qui, alors, eût pu penser que, si peu après, les deux frères seraient frappés par la mort, à quelques jours d'intervalle, chacun d'eux avec la rapidité de la foudre, et qu'ils se trouveraient si tôt unis dans leur décès, comme ils l'avaient toujours été pendant le cours trop tôt arrêté de leur utile existence? Le 17 décembre de l'an dernier, puis le 7 janvier suivant, nous perdions subitement les deux frères Emile et Alphonse Delacroix!

A la cérémonie funèbre du 9 janvier, en présence d'une nombreuse assistance que n'avaient effrayée ni le froid, ni la neige, le secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, M. Castan, terminait le discours qu'il prononçait devant le corps de M. Alphonse, en annonçant que notre Compagnie saurait trouver « un moment moins lugubre pour révéler » tout ce qu'il y avait de délicatesse dans l'âme, d'élévation » dans l'esprit et d'exquise bonté dans le cœur » de notre confrère.

Cette circonstance se présente aujourd'hui. Comme ancien élève du défunt, j'ai eu l'honneur d'être chargé de la tâche promise. J'aurais dû, il est vrai, la laisser à notre érudit secrétaire; j'ai accepté cette dette, cependant, parce qu'elle était pour moi presque filiale. Mon excuse, que je vous prie d'agréer, se trouve dans le sentiment qui m'a guidé.

I

PREMIÈRES ANNÉES.

Hugues-Charles-Alphonse Delacroix était né le 10 janvier

1807, à Dole, où son père était alors contrôleur principal dans l'administration des contributions indirectes. Son histoire offre ce double intérêt, qu'elle se lie intimement à celle du pays et qu'elle nous peint, avec des détails curieux, une des principales époques de transformation sociale.

Sa lignée paternelle sortait des hautes montagnes des Rousses et de la Joux; celle de sa mère avait Salins pour patrie.

Dans l'une et l'autre de ces familles, on se faisait gloire d'être des Franc-Comtois de pure race. Dans chacune d'elles, les sentiments d'honneur étaient héréditaires; les qualités physiques et morales avaient la vigueur du rude climat sous lequel elles s'étaient développées et transmises.

Nous tous, qui avons connu M. Alphonse Delacroix, nous pouvons dire combien, tout en acquérant une originale personnalité, il était resté digne de ses aïeux.

Son père, marié le 3 octobre 1805, et que beaucoup d'entre nous ont parfaitement connu, avait uni, sous les meilleurs auspices, les vingt-deux ans qu'il avait alors, aux vingt printemps que comptait celle qu'il avait choisie pour compagne: M^lle^ Claudine-Thérèse Rolier. Le jeune ménage commençait à peine une installation, que déjà, par suite des fonctions administratives de son chef, il fallait songer à un changement de résidence, bientôt suivi d'autres mutations. C'est ainsi que la famille quitta le Jura et habita successivement Avignon, Dole, où naquirent les deux frères Alphonse et Albert, Châteaudun qui vit naître le troisième fils Emile, puis Pruym, Nancy, Thionville, Metz et enfin Besançon.

A cette époque, si peu éloignée de nous et de la découverte des voies de fer, les voyages se faisaient encore, comme au moyen âge, à petites journées; c'étaient de vraies pérégrinations longues et aventureuses. Le déménagement d'une famille et de son mobilier s'opérait à l'aide de rustiques chariots, c'est-à-dire de longues voitures sur lesquelles de fortes toiles, ou bâches, supportées par des cerceaux, abritaient les

gens et les meubles. Chaque trajet était donc une grande cause d'ennuis, de fatigues et de dépenses pour les parents; mais aussi c'était un véritable événement pour les enfants, qui y acquéraient sur beaucoup de choses les premières leçons de l'expérience.

Dans des mémoires personnels laissés à sa famille et auxquels j'emprunte ici quantité de faits dont je redirai des phrases entières, notre confrère a raconté en longs détails tous les incidents de ses jeunes années. Les limites de cette notice ne permettent de donner que quelques extraits de ses pittoresques récits; mais lui, au contraire, s'est complu à tout écrire : de sorte qu'il m'a été facile de voir quelles influences très sensibles les circonstances au milieu desquelles il a été élevé ont exercé sur le développement de ses idées et sur la formation de son caractère.

Ce fut pendant le séjour de M. Delacroix père à Pruym, près de la frontière de l'Allemagne, qu'eut lieu, en 1814, l'invasion étrangère. Notre confrère n'oublia jamais les bouleversements et les inquiétudes dont il fut alors le témoin.

Son père, fonctionnaire dévoué, était parvenu à mettre en sûreté, dans une place forte, les archives et la caisse de son administration. Appelé à Paris, il dut faire plusieurs voyages sous un déguisement de paysan, traversant les lignes des armées alliées et courant mille dangers. Le zèle et le courage qu'il déploya ne purent même pas recevoir leur récompense : lors de la reddition des provinces rhénanes aux Allemands, son emploi fut forcément supprimé, et il lui fallut attendre patiemment que l'on songeât à lui dans l'un des remaniements administratifs.

Pendant cette période d'attente, le lieu de refuge fut Salins. La famille y descendit chez le grand-père Hugues Rolier. L'aïeul voyait ses petits-enfants pour la première fois : il se fit un réel bonheur de les posséder. Tantôt il les promenait au mont Poupet, leur faisant admirer la beauté des sites, l'étendue du panorama, la magnificence des dernières for-

mations jurassiques, dont les larges replis étaient étalés à leurs pieds ; tantôt, au coin du feu, pendant les longues veillées, il les égayait par le récit de légendes ou d'histoires locales, et arrivait, mais avec réserve, jusqu'au fait de haute conscience et de désintéressement, à la suite duquel il avait volontairement brisé sa carrière de chef douanier.

Par suite des différentes résidences de M. Delacroix père, les trois enfants changèrent forcément et trop souvent d'institutions : leur première instruction en souffrit; mais au point de vue moral, leurs parents les élevaient avec les maximes traditionnelles d'honnêteté et de fierté qu'ils avaient reçues eux-mêmes et qu'ils entendaient transmettre intactes à leurs descendants. Une des maximes que notre confrère avait retenues et qu'il citait à l'occasion est « *qu'il faut respecter l'honneur de chacun, quelle que soit sa condition; traiter, à ce point de vue, celui du pâtre comme celui d'un roi; mais, aussi, ne pas plus accepter d'humiliation devant l'un de ces personnages que devant l'autre. Manquer à ce principe, c'est s'avilir.* »

J'arrive, maintenant, au moment où la famille, en janvier 1816, après un nouveau séjour à Metz, obtint d'avoir sa résidence à Besançon. Le jeune Alphonse entra en quatrième, ayant pour professeur M. Répécaud, originaire de Salins. Le titre de parent des Rolier fit bien accueillir l'élève. Cependant celui-ci, à sa première composition, eut un malheureux début; il resta l'avant-dernier de 64 élèves. Piqué d'honneur, au lieu de se décourager, il atteignit, dès la semaine suivante, la première moitié des rangs. Quinze jours après, on le proclamait premier en version grecque.

Une fois lancé, il continua ses classes avec ardeur. En plus des cours du collége, il prenait des leçons particulières de mathématiques et de chimie ; il s'initiait même aux arts d'agrément, tels que le dessin et le chant.

Mais, en même temps, lui et ses frères se livraient hors des heures d'étude à des courses qui commençaient dès l'aube du jour et dépassaient quelquefois toutes limites. « Nous jouis-

» sions, a-t-il raconté, d'une liberté excessive qui, parfois, » allait jusqu'à amener quelques méfaits. Hardis et, à l'occa- » sion, bataillards, nous nous plaisions à escalader les rem- » parts de Chamars, ou à gravir les rochers de la citadelle, » visitant les cavernes, redescendant par les côtés les plus » abrupts, pour aller de là, suivant la saison, nous exercer à » la natation ou au patinage. En un mot, nous n'avions au- » cun frein. »

L'intrépide écolier essayait de regagner du temps, en faisant d'un premier jet au net, sans essai préparatoire, ses devoirs scolaires. Il y acquit une facilité d'improvisation qui, plus tard, lui fut d'une grande utilité.

Ce coup d'œil jeté sur les premières années de M. Delacroix, nous explique dans quelles circonstances se formèrent cette nature si vigoureuse qui, jusqu'à un certain âge, semblait défier toutes fatigues, et cet esprit si développé, si indépendant, si actif, qui nous étonnait par sa prodigieuse fécondité, comme il nous plaisait par le charme avec lequel il se présentait à nous.

II

DÉBUTS PHILOSOPHIQUES ET ARTISTIQUES.

Lorsque les années se sont accumulées sur notre tête, nous aimons à revenir sur les jours écoulés et à revoir, par la pensée, les figures des principaux personnages dont l'aspect et le nom sont restés dans notre mémoire. C'est de la sorte que M. Delacroix n'avait pas oublié que, dans les premiers temps de son séjour à Besançon, il avait plusieurs fois rencontré : M. Paris, l'ancien architecte de Louis XVI, qui a fait don à notre ville des résultats de ses profondes études; sœur Marthe, dont la bienfaisance envers les victimes de la guerre est devenue légendaire; le marquis de Terrier-Santans, qui était à la tête de notre municipalité; puis aussi l'avant-dernier des Chiflet, que Louis XVIII avait fait pair

de France, après l'avoir nommé premier président de notre Cour d'appel.

Ce groupe de personnes des plus honorables rappelait chez nous un passé qui semblait redevenir le présent, mais que d'autres individualités, d'un genre tout différent, cherchaient à ébranler. Alphonse Delacroix eut quelques amis dans le nouveau camp.

L'époque de 1825 compta beaucoup dans sa vie.

« A la suite de quelques années de paix, écrit-il, l'anima-» tion philosophique de la fin du dix-huitième siècle se ré-» veillait avec une nouvelle ardeur. Les sciences et l'industrie » se rangeaient du côté de l'émancipation ; la chaire essayait » le retour aux traditions ; les arts et les lettres se divisaient » entre les deux camps. Un des chefs d'école, Fourier, eut, à » Besançon, ses premiers disciples. Just Muiron et Victor » Considerant (de Salins) y développèrent, à leur tour, leurs » théories. »

Alphonse Delacroix était lié d'amitié avec ces novateurs et discutait fréquemment avec eux ; il ne put, cependant, accepter entièrement leurs idées.

Au milieu de ses incertitudes d'esprit, il dut pourtant songer à se choisir une carrière. Il avait achevé ses études du collége, mais ne se sentait pas de goût pour entrer ni dans l'enseignement, ni dans une administration, ni dans le commerce. L'architecture, ce mélange permanent de la science et de l'art, parut lui sourire. D'une part, le peintre Charpentier, arrivant de Paris, venait d'établir à Besançon une école de dessin, ainsi qu'un atelier d'artistes amateurs ; d'autre part, l'ingénieur César Convers, devançant les essais faits dans la capitale par le baron Charles Dupin, fondait ici un cours de géométrie descriptive, avec application à l'industrie, et le professait gratuitement. Alphonse Delacroix se mit à suivre les deux enseignements : il se rencontrait, d'un côté, avec des jeunes gens ayant devant eux un brillant avenir ; de l'autre, avec de simples ouvriers, de la condition la plus modeste, mais qui

désiraient acquérir les connaissances relatives à leurs professions. Ce fut là, parmi ces derniers, qu'il distingua Claude-François Voisin qui devait, quelques années après, devenir un de nos principaux entrepreneurs, puis ensuite un allié de la famille Delacroix.

Après ces premiers débuts, qui décidèrent de sa carrière, il partit pour Paris le 25 septembre 1827. Il fut de suite recommandé à M. Percier, architecte des palais du Louvre et des Tuileries. Celui-ci, qui était en grande réputation, tant par ses travaux que par les remarquables publications qu'il faisait en collaboration avec M. Fontaine, ne se chargeait déjà plus de former des élèves. Mais comme il était, lui aussi, originaire du Jura, il s'intéressa à son compatriote et le fit entrer dans un autre atelier, que dirigeait son ami Guénepin, membre de l'Institut et architecte du département de la Seine.

On était à la date des examens annuels de l'Ecole des Beaux-Arts. M. Delacroix s'y prépara avec l'aide d'un camarade; il fut admis. Dès le concours spécial, dit *des places*, il conquit un des premiers rangs et se mit alors définitivement et avec courage aux laborieuses et patientes études de l'architecture.

Ce fut aussi par l'intermédiaire d'un autre camarade, le peintre Gigoux, avec lequel il avait été écolier quelques mois chez l'instituteur Cuenot, à Besançon, qu'il fut appelé à dessiner pour une des célébrités franc-comtoises, le général Donzelot, les bâtiments de la propriété de Maison-Blanche, que celui-ci avait acquise, afin d'agrandir sa belle campagne de Ville-Evrard, près de Paris. Il y devint en peu de temps un des hôtes familiers de la maison.

L'année suivante, après un voyage en Franche-Comté motivé par l'état de son père, gravement malade, il dut alterner le travail de l'atelier Guénepin, ainsi que les cours de l'Ecole, avec des occupations lucratives. Parmi ces dernières, il eut à préparer des dessins pour d'importantes publications, puis des séries de plans destinés à la construction de maisons à

loyer. Il y acquit bientôt l'habileté d'un praticien, en même temps qu'il se meublait la mémoire d'une foule d'éléments et de procédés techniques qui, dans le cours de sa carrière, devaient être pour lui d'un fréquent emploi.

Afin de ne pas être à la charge de sa famille, il réduisit ses propres dépenses aux plus strictes limites, et s'entendit pour cela avec un de ses amis, Charles Monnier, de Luxeuil (1). Les deux jeunes gens firent ménage commun et louèrent une *mansarde!* Combien de souvenirs ce mot de mansarde ne rappelle-t-il pas? Ne sait-on pas que c'est dans ces réduits, à peine couverts par les tuiles, que se réfugient la plupart des étudiants qui arrivent de la province pour fonder à Paris les bases de leur avenir. C'est là que, malgré les privations quotidiennes, on chante ses vingt ans en travaillant avec ardeur!

Alphonse Delacroix, malgré sa surcharge forcée d'occupations, tint à conserver sa place à l'Ecole des Beaux-Arts. Ses études, dont quelques-unes sont conservées par sa famille, portaient le cachet original de ses propres visées théoriques. Ne voulant pas séparer la *couleur* de la *forme*, il poussa la hardiesse d'élève jusqu'à sortir fréquemment des types classiques et à faire apparaître l'aquarelle dans ses compositions d'architecture, au lieu de se contenter du simple trait, ou d'un lavis à la timide sépia qui, jusque-là, était seule autorisée.

« On me mettait, chaque fois, hors de concours, disait-il, » mais j'en étais bien dédommagé en recevant les félicitations » de mes condisciples qui, peu après, suivaient mon exemple. »

---

(1) Charles Monnier, auteur des belles constructions ajoutées aux anciens bains de Luxeuil, est mort en 1855. Son fils, M. Eugène Monnier, membre de la Société centrale des architectes et l'un des architectes-voyers de la ville de Paris, avait voué un culte filial au vieil ami de son père : il a tenu à collaborer avec la Société d'Emulation du Doubs, qui le compte parmi ses membres, pour honorer la mémoire de M. Delacroix, et c'est à ses frais qu'a été exécuté et tiré le portrait en photoglyptie qui accompagne cette notice.

III

L'ARCHITECTE. — LE FONCTIONNAIRE.

Un voyage de M. César Convers, à Paris, changea toute la situation. Celui-ci, qui exerçait à Besançon la profession d'ingénieur civil, proposa à son ancien élève en géométrie descriptive une association dans laquelle on s'occuperait aussi d'architecture. L'offre fut acceptée, et le 18 mars 1830, M. Delacroix rentrait définitivement dans sa famille, puis établissait un bureau, de concert avec son excellent professeur, dans l'ancienne maison des Cordeliers. La clientèle commune se forma vite, se développa et répondit largement aux efforts, comme au mérite, des deux associés devenus promptement deux amis.

Les événements politiques qui se produisirent aux mois de juillet et d'août de cette même année, répondaient assez aux aspirations théoriques de l'ingénieur et de l'architecte pour être salués par eux avec satisfaction. Ni l'un ni l'autre, cependant, n'y cherchèrent un profit personnel. Mis en évidence, ils furent assez heureux pour parvenir à modérer les excès de la partie bruyante de la population qui, dans chaque circonstance de ce genre, est toujours prête à commettre des désordres. Ensemble, ils organisèrent, dans les meilleures conditions de convenance et de sécurité, la reconduite du préfet jusqu'à la limite de séparation du Doubs et du Jura.

Plus tard, dans d'autres circonstances de ce genre, M. Delacroix sut encore éviter ou arrêter à leur début des tumultes et des violences, en devenant l'intermédiaire entre les autorités, qu'il se hâtait de faire protéger, et les masses populaires dont il avait trouvé le talent de se faire obéir.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner, en passant, que ce fut une de ces émeutes qui devint, pour la municipalité, l'occasion de décider que l'éclairage des rues de la ville, au moyen

de reverbères à l'huile, ne serait plus limité à certaines dates et seulement jusqu'à minuit, mais qu'il aurait lieu toutes les nuits et pendant leur durée entière.

En 1831, M. Delacroix père, dont la santé était altérée depuis trois ans, obtint sa retraite. Malgré son âge déjà avancé, il s'offrit à son fils pour tenir la comptabilité du bureau. Avec un courage tout juvénil, il s'étudia à lire les plans, à y appliquer les principes géométriques ; puis il se mit à la rédaction méticuleuse et souvent ennuyeuse des devis. Pendant dix-huit ans, il resta pour son fils un auxiliaire aussi intelligent que dévoué.

Un premier concours d'essai pour la construction d'une nouvelle halle, à Besançon, s'ouvrit sur la demande du conseil municipal. Parmi les nombreux projets adressés au jury d'examen, huit furent classés à part, pour que leurs auteurs procédassent ensemble à un concours définitif. Notre architecte se trouvait compris dans les concurrents dont le travail avait été remarqué. Mais un article de coterie, donné dans une petite publication locale, lui fit abandonner toute idée de tenter de nouvelles chances de succès.

Cette réserve disparaissait chez lui quand il s'agissait des intérêts de sa profession. Ennemi de la routine et luttant contre les préjugés des constructeurs du moment, il appliquait son savoir à la recherche des meilleurs matériaux et à l'emploi des bons systèmes dans l'art de bâtir. Par ses soins, et malgré quelques oppositions qui ont été plus vives que durables, il parvint à faire cesser de vieux usages qui avaient conquis droit de cité. C'est ainsi qu'il fit adopter le sable du Doubs, à la place des sables de routes, pour la confection des mortiers ; il prescrivit le remplacement des chaux grasses par celles à base de ciment ; il établit des distinctions entre nos différentes carrières de pierres, pour classer sûrement les matériaux résistant à la gelée et les séparer de ceux qui sont attaquables par cet agent. En même temps il formait à ses idées un groupe d'hommes spéciaux qui, par une sorte d'accord mu-

tuel, surent remettre en honneur à Besançon l'industrie du bâtiment.

Un jour, à la suite d'un rapport très favorable donné à Paris, par le conseil des bâtiments civils, sur un projet de construction de fontaine pour Rougemont et qui portait le nom de M. Convers, le préfet, M. Tourangin, vint trouver celui-ci et lui offrit la place, alors vacante, d'architecte du département du Doubs, du diocèse de Besançon et des bâtiments de l'Etat qui servent à la Cour d'appel. M. Convers déclara qu'il n'avait été que le signataire du travail, et il indiqua son associé comme en étant le véritable auteur.

Très peu après, M. Delacroix était désigné pour occuper la triple fonction.

En conséquence de délibérations prises par le conseil général du Doubs, sous l'administration longue et remarquable de M. le préfet Tourangin, on décida qu'une Ecole normale d'instituteurs serait établie à Besançon. Après l'examen de diverses propositions, on s'arrêta à l'emploi de la maison Roy, située en face l'église Sainte-Madeleine, qui venait d'être léguée à la ville. Le nouvel établissement fut fondé : on y adjoignit des écoles primaires ; l'architecte départemental se trouva chargé des installations.

Les travaux de la halle, qui avaient été adjugés et qui étaient même assez avancés, rencontraient chaque jour des difficultés entravant leur marche. Celles-ci, en partie motivées par des excédants de dépenses, s'aggravaient à cause de l'absence de l'ancien architecte de la ville qui avait commencé l'entreprise et qui, depuis deux ans, s'était retiré. M. Micaud, à ce moment maire de Besançon, proposa à M. Delacroix de joindre la fonction restée libre à celles qu'il remplissait déjà : il accepta. Ce cumul profita surtout aux différentes administrations, en permettant souvent à celui qui l'exerçait d'être un trait d'union officieux entre les bureaux de la préfecture et ceux de la mairie.

La clientèle privée de M. Delacroix se développait en même

temps que se multipliaient ses fonctions administratives. Sa double situation inspirait, de part et d'autre, la plus entière confiance. Surchargé de demandes, obligé d'être fréquemment en voyage, il trouvait la possibilité de faire face à tout. A une époque où les moyens de relations entre la plupart des villages étaient restés primitifs, il ne craignait ni les grandes courses à pied, ni les longues heures d'attente pour les repas et le sommeil. Son tempérament vigoureux et son activité d'esprit le rendaient infatigable.

Il semblerait peut-être que, lancé dans les affaires, il n'en vît plus que le côté pratique, c'est-à-dire prosaïque; mais il n'en fut rien. Il voulut, au contraire, réaliser un rêve dont il avait bercé longtemps son imagination, celui que fait chaque artiste dès son début dans les ateliers : faire un voyage en Italie. Il profita pour partir de l'arrêt que le mois de décembre amène ordinairement dans nos chantiers de construction.

Muni de bonnes recommandations, il stationna à peine à Lyon et à Marseille, s'embarqua sur le *Sully*, visita, chemin faisant, Livourne et Pise, débarqua à Civitta-Vecchia, et quelques heures après entrait dans Rome.

La traversée avait été heureuse et agréable. Parmi les passagers, s'étaient trouvés : Papeti, grand-prix de peinture; Clerget, l'un de ses anciens camarades à l'École des Beaux-Arts; Ottin, le sculpteur, qui partait pour la Villa-Medicis; l'abbé Haffringue, de Boulogne-sur-Mer, etc.

Pendant deux mois, M. Delacroix ne cessa d'explorer cette noble cité qui a reçu le nom de *Ville éternelle*. Le peintre Papeti l'accompagnait volontiers dans ses explorations artistiques.

Obligé, cependant, de s'arracher aux merveilles sans nombre que possède la double capitale de l'ancien monde romain et du nouveau monde chrétien, M. Delacroix se mit en route pour le retour. Il passa encore quelques bonnes journées à Florence, à Bologne, à Venise et à Milan. Il traversa le Simplon, non sans difficultés, au milieu d'abondantes

neiges; enfin il rentra en France, au foyer paternel, y retrouvant des occupations qu'il ne devait plus quitter.

Au printemps suivant, le 3 mai 1837, on lui remit sa nomination officielle d'architecte de la ville de Besançon. C'est aussi dans la même année, au 8 novembre, que s'accomplit l'un des actes importants de sa vie : son mariage avec mademoiselle Jenny Munier, fille d'un des plus notables et d'un des plus estimés négociants de la cité.

Un courant d'idées et de projets pour l'assainissement et l'embellissement des villes partait de Paris et commençait à se répandre dans les provinces : l'édilité bisontine ne tarda pas à s'y associer. Parmi les nouvelles œuvres qu'elle voulut entreprendre, se trouva l'élargissement de l'ancienne ruelle Baron, dont on fit la rue Moncey. M. Delacroix eut à soutenir une lutte à cette occasion et en sortit victorieux.

Ce résultat atteint, il éleva, pour son propre compte, une maison sur une portion de terrain qu'il avait achetée de M. le marquis de Vaulchier; puis il répara l'hôtel de cet ancien directeur général des postes, qui s'était tout à fait retiré des fonctions publiques; enfin il construisit en face, c'est-à-dire à l'angle nord-est de la rue, une maison à loyers pour M. Billot. Les façades sur rue des deux premières de ces constructions ont visiblement une empreinte des souvenirs rapportés de Florence moderne.

Je rappellerai ici, pour mémoire, que les fouilles de ces habitations firent découvrir de larges massifs de murs ayant appartenu à la vaste enceinte d'un édifice romain, dont le soubassement forme aujourd'hui la terrasse intérieure et très élevée de la maison Ethis. La destination ancienne du monument a été recherchée et précisée par notre confrère M. Castan qui, dans un de ses nombreux et si remarquables travaux, a prouvé que là était le Capitole de Vesontio.

On comprendra sans peine que par l'agglomération des services publics que l'on n'avait pas craint de confier au même architecte, ainsi que par la supériorité d'action que celui-ci

exerçait tout naturellement autour de lui, certains antagonismes se produisirent. Ils s'accentuèrent en plusieurs circonstances, même par des articles de journaux, au sujet, par exemple, de la réparation de l'ancienne église du Saint-Esprit et de son appropriation au culte protestant, puis lors du congrès scientifique que présida ici l'éminent vulgarisateur de l'archéologie monumentale, M. de Caumont.

M. Delacroix prit sa revanche, avec tact et talent, des petites querelles qui avaient été soulevées contre lui. On était au début des études sur l'architecture du moyen âge, et les annales archéologiques de Didron, à Paris, en étaient à la publication de recherches sur la signification du mot *ogive*. Au lieu de discuter des conjectures, notre confrère envoya au directeur des annales une note aussi simple et succincte qu'elle était concluante. Appuyant et développant une première indication donnée par l'habile architecte Lassus, il faisait connaître (1) qu'en Franche-Comté, le mot *augive* est resté employé dans nos villages pour désigner, non pas une *voûte* d'une forme particulière, mais *un appui*, *un contrefort*, remplissant la fonction qu'indique le mot *augere, soutenir*. Or, la période pendant laquelle l'arc brisé, ou aigu, fut le plus employé, est précisément celle qui correspond au plus grand emploi d'arcs-boutants et de contreforts. Cette constatation tranchait la question ; elle permettait de rétablir à la fois le sens et l'orthographe des mots *augive* et architecture *augivale*. Confirmée, immédiatement après, par un article publié dans le même volume, sous le nom de M. Quantin, archiviste d'Auxerre, elle fut admise depuis par un certain nombre d'archéologues, et il ne lui reste qu'à être plus généralement connue pour être partout adoptée.

Depuis son retour d'Italie, M. Delacroix rêvait à la création d'une promenade publique. Les magnifiques et pittoresques jardins de la campagne romaine l'avaient autrement impres-

(1) *Annales archéologiques* de Didron, 1845, 2e vol.

sionné que les grandes allées droites, les plafonds et les massifs anguleux de la verdure coupée au ciseau du parc de Versailles. L'île étroite et longue, située entre le vieux pont de Bregille et le nouveau pont de fer, se prêta à la réalisation de son désir. Avec l'aide du jardinier Lépagney, dont l'aïeul avait planté, sous la direction de l'architecte Bertrand, l'ancienne promenade de Chamars, il dirigea les remblaiements nécessaires, planta un choix d'essences d'arbres parfaitement appropriées au sol et aux effets à produire, obtint des effets d'eau en utilisant la cascade du barrage, ménagea des perspectives sur les points saillants des environs, et fit naître enfin (1843) cette promenade Micaud qui est une des plus belles que l'on trouve en province.

On le voit, ce n'était pas seulement dans le métier de constructeur que M. Delacroix était habile et devenait utile. Chaque nouvelle circonstance semblait développer chez lui de nouvelles aptitudes. C'est ainsi qu'aux réunions de la commission chargée de déterminer l'itinéraire des chemins de fer franc-comtois, il lutta contre la majorité qui accepta le tracé si défectueux que l'on a malheureusement admis, et que l'on a depuis tant essayé de modifier.

Dans des circonstances d'un autre genre, par exemple pendant l'incendie qui a dévoré l'aile droite de l'hôpital (1840), il eut à prendre en main, sur l'ordre du préfet, la direction générale des secours. Il s'y fit remarquer par sa sûreté de coup d'œil, sa promptitude d'action et, en même temps, son calme imperturbable, qu'il parvint à communiquer à tous ceux qui l'entouraient.

Son concours fut bientôt requis pour rendre réalisable le retour à Besançon d'une Faculté des sciences, à côté de celle des lettres qui restait le seul débris de la vieille Université comtoise.

En peu de temps les bâtiments furent construits, les cours ouverts (1844), et notre ville s'enrichissait de savants, dont certains ont acquis depuis, à Paris, de hauts titres universi-

taires et une grande notoriété. Il y a honneur à rappeler que nous avons compté parmi nos professeurs le chimiste Henri Sainte-Claire-Deville, le physicien Person, l'ingénieur des mines Delesse, les mathématiciens Puiseux, Résal, etc.

Parmi les questions si multiples dont une administration municipale doit s'occuper, figure forcément, en premier lieu, celle de la salubrité de la ville et de l'alimentation de ses habitants. A ce double point de vue, la question des eaux d'Arcier, déjà soulevée depuis plusieurs années par M. Delacroix, pour ramener à Besançon le produit des sources qui abreuvaient la cité à l'époque romaine, fut reprise de nouveau et avec opportunité.

En effet, les sources de Bregille devenaient de plus en plus insuffisantes; l'eau des puits que possédaient la plupart des anciennes maisons se corrompait par l'invasion dans le sous-sol des filtrations arrivant des égouts et des fosses privées. M. Delacroix fut chargé de préparer l'étude d'une nouvelle canalisation et de négocier l'acquisition des sources d'Arcier. Cette fois encore les questions d'intérêts privés soulevèrent des embarras et firent naître des procès.

Afin de trancher immédiatement celles de ces questions qui lui devenaient personnelles, l'architecte proposa au maire, M. Bretillot, de confier la direction des travaux à M. l'ingénieur Mary, dont la réputation pour ce genre de spécialité n'avait point d'égale. On invita cet ingénieur à venir à Besançon : M. Delacroix lui mit en mains le dossier de l'affaire (1845) ; puis il déclara, malgré l'avis contraire du conseil municipal, qu'il ne consentait à s'occuper encore de ce travail qu'à titre officieux, refusant d'avance toute part de rémunération.

Cette déclaration répondait à quelques propos malveillants qui s'étaient fait jour contre les promoteurs de la reprise des eaux d'Arcier.

« ..... J'ai ma large récompense, disait vingt ans plus tard » M. Delacroix, lorsque je regarde que depuis l'arrivée des

» eaux d'Arcier, les habitudes, la salubrité et le bien-être ont » tellement changé chez les Bisontins, que la mortalité con- » statée par les registres de l'état civil reste porportionnel- » lement de 1/6 au-dessous de ce qu'elle était précédem- » ment. »

Les événements de 1848 ayant contraint la municipalité à organiser des chantiers de travailleurs, M. Delacroix dirigea les ressources disponibles vers un certain nombre de constructions publiques à développer ou à créer. C'est ainsi qu'il agrandit et qu'il surélova les bâtiments dits de l'ancien arsenal et dans lesquels il établit, au rez-de-chaussée, un dépôt central de pompes à feu et de matériel servant aux incendies; il y disposa aussi les bureaux, dits de garantie, pour le contrôle des matières d'or ou d'argent; il mit à l'étage de vastes salles bien éclairées et bien disposées pour écoles primaires; il y adjoignit d'autres pièces pour divers services publics. Il fit l'appropriation complète de deux grandes salles, au-dessus des locaux de la nouvelle halle, afin de donner du développement au musée de peinture et de sculpture. Grâce à ces entreprises, les travaux chomèrent peu à Besançon pendant la période difficile que l'on traversait.

M. Delacroix fut pendant vingt-trois ans (1832-1855) architecte du département, et il exerça pendant quarante et un ans (1837-1878) les fonctions d'architecte de la ville : c'est dire que, pendant ces longues périodes, il a pris une part active à toutes les améliorations qui se sont faites à Besançon et dont, très souvent, il a eu l'initiative.

Dans l'impossibilité de parler de chacune des affaires dont il s'est occupé, je donnerai une nomenclature sommaire de celles-ci et je rappellerai qu'il parvint, malgré les limites forcément trop restreintes des allocations dont il disposait, à répondre aux exigences, sans cesse croissantes, qui naissaient du développement donné à l'instruction publique et aux services administratifs.

En plus des constructions que j'ai déjà citées pour Besan-

çon, je mentionnerai donc : les salles d'asile de Ronchaux, de Battant et de Saint-Paul ; les écoles communales de Saint-Quentin, de la place du Palais, de Battant, Veil-Picard, du Saint-Esprit, de Saint-Paul, des Chaprais, etc. ; les classes annexées aux deux écoles normales qu'il avait fait établir pour les instituteurs et les institutrices ; les presbytères de Bregille et de Saint-Claude ; l'église, au clocher si hardi, de cette dernière section de la banlieue ; l'agrandissement du Lycée ; les développements, après une première installation d'essai, des Facultés des sciences et des lettres, ainsi que de l'Ecole de médecine ; l'appropriation des promenades ; la création de squares ; la restauration complète de la salle de spectacle ; l'érection de fontaines ; la distribution des eaux d'alimentation, celle du gaz et celle des égoûts ; le commencement des nouveaux abattoirs ; etc., etc.

J'ajouterai encore qu'il a été chargé de réparations importantes faites aux bâtiments du département et de l'Etat. Il s'occupa également d'en diriger pour plusieurs administrations ; je rappellerai entre autres : l'organisation, dans d'anciennes propriétés particulières, d'une succursale de la Banque de France et d'un dépôt pour les haras ; l'appropriation, dans l'hôpital Saint-Jacques, de vastes locaux pour le service militaire, etc.

Parmi les édifices publics construits d'après ses plans, en dehors de Besançon, nous citerons : les églises d'Arc-sous-Montenot, d'Anteuil et de Villers-sous-Chalamont ; l'hôtel de ville de Gy ; les écoles de Saône et d'Arc-sous-Montenot ; les fontaines de Loray, etc., etc.

Au nombre des constructions pour particuliers qui lui sont dues et dont trois, déjà mentionnées ici, se trouvent au nord et à l'est de la rue Moncey, je citerai, en plus, la belle décoration intérieure d'une chapelle pour l'établissement du Sacré-Cœur ; deux maisons de campagne, avec tous leurs travaux de terrassements et leurs plantations, l'une à Avanne, pour M. Léon Bretillot, l'autre aux Tilleroyes, pour MM. Gros-

bost; comme aussi l'appropriation pittoresque qu'il avait faite pour lui-même de l'ancienne Grange-Huguenet.

Enfin, soit au sujet des nouvelles maisons d'arrêt qui étaient projetées pour Besançon et Pontarlier, soit pour l'installation et la distribution d'eau potable dans la ville de Luxeuil, soit encore pour les bâtiments de notre Palais de Justice et ceux de la gendarmerie, il a fait des études et des avant-projets qui ont préparé le programme définitif des constructions entreprises depuis par ses successeurs.

Les travaux de recherche des sources et de la fontainerie lui étaient très familiers; plusieurs communes, ainsi qu'un certain nombre de particuliers, lui sont redevables d'utiles découvertes et d'excellents aménagements en ce genre.

Dans la multitude des œuvres que je viens de citer, la critique pourra certainement ne pas tout apprécier de la même manière : elle pourra même s'exercer sur des questions de détails; mais partout on constatera que l'auteur a constamment fait preuve de très grande intelligence, d'originalité et de savoir. Ennemi de la routine et de la banalité, il a laissé à chacune des choses qu'il a tenues un cachet spécial qui leur restera, malgré les modifications que l'usage et le temps pourront y faire apporter.

M. Delacroix n'a pas connu de repos. Une mort subite a seule interrompu sa carrière d'architecte, dans laquelle il avait acquis une profonde expérience. L'exercice continuel des mêmes fonctions, pendant de longues années, l'avaient presque identifié avec celles-ci. Il était devenu, à la mairie surtout, comme une sorte d'archives vivantes; on recourait sans cesse à lui, et les renseignements qu'il donnait chaque jour, avec autant de facilité que d'obligeance, rendaient à l'administration municipale, comme au public, des services signalés dont on gardera longtemps le souvenir.

IV

LE CHERCHEUR : HISTOIRE, ART, SCIENCE ET INDUSTRIE.

En 1840, Emile et Alphonse Delacroix se réunirent à un petit groupe d'amis pour fonder la Société d'Emulation du Doubs : un succès inespéré a répondu à leurs désirs.

L'année suivante, notre architecte dotait les annales de l'association nouvelle de *Recherches historiques sur les monuments de Besançon*. Ce travail, qui répondait à une demande du Ministère de l'Intérieur pour le classement archéologique des monuments de la ville, a été le premier tableau sérieux et assez complet que nous ayons eu de nos anciens édifices.

Vers le même temps, il adressait à une revue phalanstérienne un article sur les causes de l'insalubrité d'un pays ou d'une habitation.

Vers la fin de 1848, cédant à un irrésistible penchant qui le portait vers l'archéologie, M. Delacroix provoquait dans notre ville la création d'un musée d'antiquités et la formation d'un comité pour administrer cet établissement. Aujourd'hui ce musée, enrichi par des achats importants et par de nombreuses offrandes, dont beaucoup sont venues de la Société d'Emulation du Doubs, a pris un rang élevé parmi ses analogues de nos départements.

Quelques années après (1855), notre architecte signalait une des plus grandes découvertes que l'on doive à son étonnante sagacité. Il venait, d'accord avec l'administration préfectorale, de renoncer à l'emploi d'architecte du département en faveur du dernier élève qu'il avait conservé (1), et il voulut utiliser ses premiers instants de loisir à relire quelques anciens auteurs : les *Commentaires de César sur la guerre des Gaules*, appelèrent tout particulièrement son attention. « En

(1) L'auteur de cette notice.

» traçant sur la carte de l'Etat-major les marches stratégi-
» ques du conquérant des Gaules, un trait de lumière lui tra-
» versa subitement l'esprit : la septième campagne de César
» avait eu la Séquanie et non le pays des Eduens pour objec-
» tif ; donc l'*oppidum* d'Alesia devait être cherché en Franche-
» Comté et nullement chez nos voisins de la Bourgogne (1). »

Les cartes sous les yeux et le compas à la main, M. Delacroix lut et relut les textes de l'histoire ; il fut frappé de voir comment le récit entier du siége d'Alesia peut trouver son application sur les terrains qui environnent le massif d'Alaise, près d'Amancey, là, précisément, où se voient des sépultures qui résultent de gigantesques batailles.

Un mémoire intitulé : *Alesia* fut publié sous les auspices de notre Société d'Emulation. Grâce à l'écho sympathique qui lui fut donné par M. Jules Quicherat, ce mémoire devint célèbre.

Deux camps se formèrent et furent aussitôt inexorables l'un pour l'autre. Les journaux s'emparèrent de la question. Des brochures, pour ou contre, sortient des plumes les plus autorisées. Ce fut un véritable combat : le chef de l'Etat lui-même fut amené à descendre dans l'arène, en publiant sa *Vie de César*.

Notre contrée d'Alaise, si peu connue précédemment, devint subitement le but de voyages d'exploration et de fouilles. Le sol, remué en tous sens, révéla, sous des milliers de tombelles, des débris gaulois et romains du plus grand intérêt.

M. Delacroix, surexcité par de si beaux résultats, répondait avec verve aux coups nombreux que lui lançaient ses adversaires. Une quinzaine de mémoires furent publiés par lui. L'un de ces opuscules est son discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (1865).

MM. Quicherat et Castan s'étaient placés d'eux-mêmes à

(1) *Discours prononcé par* M. Castan *aux obsèques d'Alphonse Delacroix*, le 9 janvier 1878.

l'avant-garde des combattants. A diverses reprises, ils séjournèrent à Alaise pour diriger des fouilles. Eux aussi publièrent, en de savants mémoires, les résultats de leurs intéressants travaux. MM. Ernest Desjardins, Varaigne, Bial, Toubin et autres savants suivirent leur exemple.

Mais les Bourguignons ne voulaient pas plus se rendre que s'ils eussent été des Comtois (1). Une solennité officielle consacra leurs prétentions. Près d'Alise-Sainte-Reine, sur le sommet du mont Auxois, en vue de la ligne du chemin de fer, Napoléon III fit ériger une statue colossale, en cuivre, représentant le vaillant et malheureux défenseur des Gaules, Vercingétorix.

De meilleurs résultats ont été obtenus par la question qu'avait soulevée notre confrère : nous voulons parler de la renaissance des études celtiques en France et, par suite, de la création d'un musée des antiquités nationales, à Saint-Germain. Quant au musée archéologique de Besançon, la question d'Alesia a été la source de ses principales richesses.

Parmi les érudits qui prirent une part directe à la lutte d'Alaise et d'Alise, nos rivaux eurent la bonne fortune de compter parmi leurs adhérents un prince illustre (2), alors exilé, rendu depuis à la patrie française et devenu commandant du corps d'armée dont Besançon est le chef-lieu. Malgré ses préférences pour Alise, il n'avait pas hésité jadis à se faire inscrire parmi les souscripteurs à nos fouilles, et, dès son arrivée à Besançon, ce fut à notre Société qu'il accorda l'honneur d'entendre la première expression de ses bons sentiments pour une province dont il était constitué le défenseur (3).

M. Delacroix venait alors de publier *Besançon place forte*. Le prince prit un vif intérêt à cet ouvrage, et notre confrère eut la satisfaction de constater plus tard que les principaux

---

(1) « ..... Comtois, rends-toi ! — Nenni, ma foi ! »
(2) Mgr. le duc d'Aumale.
(3) 18 décembre 1873.

points stratégiques nouvellement fortifiés répondaient à ceux que son expérience et sa connaissance de la topographie du pays lui avaient fait indiquer comme devant l'être, à la suite de la campagne néfaste de 1870-71.

Son étude approfondie des itinéraires antiques l'avait conduit à déclarer que les mêmes chemins ont été suivis, que les mêmes positions ont été prises dans tous les temps, et doivent l'être encore, quelles que soient les différences qui résultent des nouveaux systèmes d'attaque, de défense et de transport des armées.

Il serait très intéressant de suivre notre maître archéologue dans toutes ses recherches et dans toutes ses découvertes. Tantôt nous le verrions (1864) démontrer, par la production de fers de chevaux sortant de *tumulus* celtiques ou de la démolition de routes romaines, que les fers désignés jusque-là sous le nom d'*hipposandales* avaient été destinés aux pieds des bœufs et qu'il fallait les appeler *busandales*. Tantôt nous le trouverions (1862) établissant l'*unité religieuse*, *artistique*, *industrielle et nationale de toutes les Gaules*. A un autre moment, il indiquait entre l'Ognon et la Saône, près de la route militaire antique qui allait de *Segobodium* à *Vesontio*, la caverne dite de la *Baume-Noire*, comme ayant été le mystérieux théâtre du magnanime dévouement d'*Epponine* pour *Sabinus*.

Je clorai cette incomplète nomenclature en mentionnant une production d'un autre genre, à laquelle notre confrère a donné le titre de *Science des arts*. C'est un traité d'architectonique, dans lequel il a résumé et formulé, au moyen de ce qu'il appelle les *lois harmoniques*, et en s'aidant des tracés de la géométrie, tout un ordre de principes qu'il applique aux œuvres d'art ou de science, aux fonctions de nos sens et à l'observation des lois religieuses, morales ou politiques.

Ce travail, encyclopédique par essence, peut prêter à la critique sur quelques points. Toutefois, écrivons-nous avec M. Levicomte, « nous serons à l'aise pour reconnaître et dire » bien haut qu'abstraction faite de l'application du système

» d'*analogie universelle*, on rencontre à chaque pas, dans le » traité de notre regretté confrère Delacroix, des préceptes » théoriques et pratiques pleins de sagesse, de bon sens et de » logique, des rapprochements très heureusement trouvés, des » analogies très ingénieusement déduites, maintes pages d'un » style très pur et très clair, et qu'en somme c'est l'œuvre d'un » esprit curieux, familiarisé avec les spéculations philosophi- » ques et mathématiques, et sachant mêler parfois à la rigueur » de ses démonstrations une certaine dose d'idéal (1). »

« ..... Il y proclame dès le début, a-t-on pu dire encore, que » les lois mathématiques et physiques sont l'expression de la » volonté de Dieu. A une époque troublée par les affirmations » bruyantes du matérialisme, il ramenait ce nom sacré dans » plus d'une page de ce travail, expression hardie de sa pensée » la plus personnelle (2). »

Elu à trois reprises président annuel de la Société d'Emulation du Doubs, Alphonse Delacroix voulut chaque fois marquer son passage au fauteuil en émettant dans nos *Mémoires* une idée neuve ou en provoquant notre activité collective sur le terrain d'une entreprise à la fois utile et honorable pour le pays. En 1855, il avait fait éclore la question d'Alesia ; en 1859, lors de la seconde élection, il concevait le projet d'une exposition destinée à mettre en évidence les produits trop peu appréciés de la principale de nos industries bisontines. « La » fabrique d'horlogerie de Besançon, fondée en 1793 par une » colonie suisse, s'était peu à peu naturalisée française, et » néanmoins ses produits ne s'écoulaient qu'avec la mention » de provenance helvétique. Comment modifier cette situa- » tion regrettable ? Delacroix résolut le problème en propo- » sant à la Société d'Emulation du Doubs d'ouvrir une expo- » sition dans laquelle l'horlogerie tiendrait la place essentielle.

---

(1) *Notice sur Alphonse Delacroix*, par M. Levicomte : *Bulletin de la Société centrale des architectes*, décembre 1878.

(2) *Discours prononcé aux obsèques d'Alphonse Delacroix*, par M. H. Tivier, 9 janvier 1878.

» Ce concours eut lieu en 1860, et les chiffres de la statistique » sont là pour témoigner que la fabrique bisontine d'horlo- » gerie en recueillit de sérieux bénéfices (1). »

Une conception d'une autre nature, bien qu'ouvrant encore à notre pays une nouvelle source de production et d'échange, est également due à l'intelligente initiative de M. Delacroix. Ses observations incessantes sur la géologie franc-comtoise l'amenèrent à posséder une sorte de seconde vue en matière de gisements salifères : il appliqua cette faculté à chercher les éléments de la création d'une saline qui fût assez rapprochée de Besançon pour pouvoir ravitailler cette place en cas de siége.

« Formé, écrivait-il à ce propos, par trente-huit ans de cette » responsabilité que nos lois font peser sur l'architecte, pour » lui défendre, sinon pour l'empêcher, de se tromper jamais, » j'ai dû me rompre à l'habitude des praticiens d'user de toutes » les sciences, en adaptant à cet usage les procédés que cha- » cun puise dans sa nature. Ayant donc été initié dès ma jeu- » nesse à l'étude, jeune alors elle-même, de la géologie, je » n'en ai cultivé, dans ma vie d'architecte, que les choses sui- » vantes :

» 1° La disposition des nombreuses failles suivant lesquelles » se trouve découpé le sol de la Franche-Comté ;

» 2° Le gîte presque toujours caché des belles et bonnes » pierres de construction ;

» 3° La direction souterraine des cavernes et celle des sources » que j'avais à trouver pour la construction des fontaines.

» C'était là tout mon bagage géologique en présence de l'idée » de créer une saline ; mais il était indispensable. »

Un sondage, opéré sur le point qu'avait désigné notre confrère, rencontra un banc de sel d'environ 45 mètres d'épaisseur. Ce sondage avait été très intelligemment pratiqué à très courte distance de la gare projetée d'une nouvelle ligne de

(1) *Discours* de M. Castan.

chemin de fer. Cette circonstance fut très favorable à l'établissement de la saline de Miserey, création que des capitalistes français et suisses réalisèrent entre les années 1871 et 1874. L'unanimité des actionnaires voulut que l'auteur de la découverte demeurât jusqu'à sa mort président du conseil d'administration de la saline. Une deuxième exploitation s'est établie, pour faire concurrence à la première, sur les confins du périmètre de la concession obtenue par M. Delacroix. Il en résulte que deux salines, protégées l'une et l'autre par les forteresses de Chailluz et de Châtillon, compteront désormais, grâce à M. Delacroix, parmi les ressources acquises à la place forte de Besançon.

En 1866, notre infatigable confrère qui, depuis très longtemps faisait partie de la Société centrale des architectes, à Paris, et qui appréciait les avantages résultant des associations professionnelles, posa les bases d'une Société des architectes du Doubs. Celle-ci fut fondée : il la dirigea pendant plusieurs années et put lui faire rendre divers services. Il en était resté président honoraire, après l'avoir mise en relations avec les principales sociétés analogues de France.

Ce même sentiment des bienfaits de l'association, appliquée en dehors des utopies vulgaires, l'avait engagé, dès 1850, à être l'un des premiers fondateurs de la Société de secours mutuels établie pour la classe ouvrière, classe à laquelle, par sympathie plus encore que par devoir professionnel, il était entièrement dévoué.

Lors de la malheureuse guerre de 1870-71, et surtout pendant l'investissement de Besançon, M. Delacroix fut fréquemment consulté et eut constamment à agir, soit pour l'approvisionnement de la ville, soit pour l'installation de nombreuses ambulances, soit aussi pour l'organisation de secours en cas de siége, soit enfin pour des renseignements à donner aux chefs de corps d'armée sur les itinéraires les plus sûrs à suivre, particulièrement lors de la triste retraite de nos soldats du côté de la frontière suisse.

A l'armistice, ce fut lui que l'on délégua à Auxonne pour rétablir, entre l'administration militaire de cette place et celle de Besançon, des communications qui demeuraient interrompues.

Ainsi, toujours et partout, M. Delacroix, le *chercheur* et le *trouveur*, était un homme de ressources sur lequel on pouvait compter et dont le dévouement n'a jamais fait défaut.

V

L'INTIMITÉ.

Pour compléter le portrait de M. Delacroix et le récit de sa vie, il me resterait à parler de lui dans la vie privée de la famille et de l'amitié. Mais qui ne sait qu'un voile discret doit toujours recouvrir, pour le public, nos joies et nos peines, nos prospérités comme nos revers de fortune?

Je puis cependant rappeler combien il aimait, à la fin de ses journées si remplies, rentrer dans ce beau domaine de la *Grange-Huguenet*, dont il avait fait une pittoresque habitation de plaisance. Il se plaisait à y rencontrer un groupe d'amis avec lesquels il s'entretenait de questions scientifiques, artistiques ou sociales. Là sont venus, d'une part, les peintres et sculpteurs : Henri Baron, François Bénouville, Gigoux, Lancrenon, Jean Petit, etc.; d'autre part, les archéologues et savants : Henri Martin, Jules Quicherat, le docteur Emile Delacroix, le commandant Bial, l'ingénieur Résal, les deux Castan, les professeurs Henri Sainte-Claire-Deville, Brissaud, Drapeyron, etc.

« Ce que de pareilles réunions d'hommes d'élite développaient d'audace (1) dans le terre à terre des colloques du soir » eût fait peur à des esprits trop attardés. Le but était *cher-*

(1) Delacroix, *Mémoires particuliers*.

» *cher;* » et on y tendait par les moyens les plus hardis ou les plus ingénieux.

Le groupe de vieux ifs, sous lequel s'était assis Louis XIV pendant l'attaque de notre citadelle, prêtait son ombrage à nos savants, et la présence d'une jeune famille aimante et aimée, qui s'était formée à côté de l'ancienne, ajoutait aux réunions un charme de plus.

Cette période de la vie de M. Delacroix fut peut-être, a-t-il dit lui-même, celle dans laquelle il a le plus joui à la fois du bonheur domestique et des satisfactions de l'esprit.

« ..... M. Delacroix était ferme par le caractère, mais très » conciliant par les procédés. D'une bonté inaltérable et con- » stante, sa patience et son abnégation ne connaissaient pas » de limites. Il a supporté, en les concentrant en lui-même, » en se montrant d'une humeur toujours égale, de bien grandes » épreuves. Je ne lui ai jamais connu de défaillances (1). »

Aimant à l'extrême son pays, il eût voulu y rattacher l'histoire entière du monde. C'est lui qui écrivait (2) : « *En vérité,* » *la contrée bisontine est la plus belle des patries!* » Son passage au milieu de nous aura été celui d'un homme utile, d'un homme de bien.

PUBLICATIONS DE L'ARCHITECTE ALPHONSE DELACROIX.

1. *Recherches archéologiques sur les monuments de Besançon :* grand in-8 avec planches au trait (*Société d'Emulation du Doubs*) 1841-1842
2. *Causes d'insalubrité d'un pays ou d'une habitation;* dans la *Revue phalanstérienne.*
3. *Note sur l'origine et l'orthographe du mot ogive ou augive;* dans les *Annales archéologiques* de Didron, 2e volume 1845

---

(1) *Discours prononcé aux obsèques,* par M. Ducat.
(2) Delacroix, *Mémoires particuliers.*

4. *Guide de l'étranger à Besançon et en Franche-Comté* (en collaboration avec M. Auguste Castan): in-12, avec cartes 1860

5. *Alesia* : gr. in-8, avec cartes (*Société d'Emulation du Doubs*) 1855

6. *Alaise et Séquanie :* gr. in-8, avec cartes (*Revue des races latines*). 1860

7. *Note incomplète à propos de l'Etude complète sur Alaise de M. le président Clerc :* in-12 (*Journal la Franche-Comté*) 1861

8. *Alaise à la barre de l'Institut :* gr. in-8 1861

9. *Alaise et la carte de l'Etat-major :* in-12. . . . 1862

10. *Alaise et le Moniteur :* gr. in-8, avec cartes (*Société d'Emulation du Doubs*). 1862

11. *Notice sur Théophile Bruand :* in-8 (*Société d'Emulation du Doubs*). 1862

12. *Unité religieuse, artistique, industrielle et nationale de toutes les Gaules;* dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont. 1863

13. *Fouilles des rues de Besançon* en 1863 (*Soc. d'Em. du Doubs*). 1863

14. *La busandale :* complément d'un mémoire de M. Quiquerez sur les anciens fers de chevaux du Jura, avec un croquis autographié (*Société d'Emulation du Doubs*). 1864

15. *L'autel celtique de Saint-Maximin,* avec un croquis autographié (*Soc. d'Em. du Doubs*). 1865

16. *Epponine et la Baume-Noire :* in-8 (*Soc. d'Em. du Doubs*) 1865

17. *La Séquanie et l'Histoire de Jules César* (de Napoléon III) : in-8, avec une carte du pays d'Alaise (*Soc. d'Em. du Doubs*) 1866

18. *La science des arts, traité d'architectonique :* in-8, avec planches coloriées (*Soc. d'Em. du Doubs*) . 1868

19. *Le sel de Miserey :* in-8 (*Société d'Emul. du Doubs*). 1868

20. *La ville antique de Dittation :* Dissey (*Soc. d'Em. du Doubs*). 1868

21. *Besançon place forte :* in-8, avec un croquis autographié (*Soc. d'Em. du Doubs*) 1870-71

22. *Aurore boréale* du 4 février 1872 (*Société d'Em. du Doubs*) 1872

23. *Une tradition séquanaise concernant Arioviste :* in-8 (*Soc. d'Em. du Doubs*) 1876

TABLE

SERVANT A CALCULER LA LONGUEUR

D'UNE ELLIPSE

Par M. I. WAILLE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS.

Séance du 12 janvier 1878.

EXPLICATION DE LA TABLE.

L'utilité que cette table peut avoir pour les architectes, les ingénieurs, et pour beaucoup d'industriels, en fait tout le mérite. Sa construction ne présentait, en effet, aucune difficulté, puisqu'il suffisait de calculer avec une approximation assez grande la somme des termes de la série :

$$2\pi a\left[1-\left(\frac{1}{2}e\right)^2-\frac{1}{3}\left(\frac{1.3}{2.4}e^2\right)^2-\frac{1}{5}\left(\frac{1.3.5.}{2.4.6.}e^3\right)^2-\frac{1}{7}\left(\frac{1.3.5.7.}{2.4.6.8.}e^4\right)^2\cdots\right]$$

dans laquelle a désigne le demi-grand axe de l'ellipse, et e sa demi-excentricité qui est égale à $\sqrt{1-\frac{b^2}{a^2}}$, b étant le demi-petit axe de la courbe.

Comme la série est peu convergente, on a dû en calculer un très grand nombre de termes, dans les cas où le rapport des axes n'a pas une valeur suffisamment grande. Ainsi, lorsque $\frac{b}{a}$ est inférieur à 20 centièmes, on a calculé 50 termes de la série ; pour $\frac{b}{a}=0{,}30$, on en a pris 25, tandis que pour $\frac{b}{a}=0{,}95$, il a suffi d'en prendre 2.

DISPOSITION DE LA TABLE.

Les nombres des colonnes I expriment en *centièmes* le rapport $\frac{b}{a}$. Par exemple, le nombre 45 de la 2e colonne I doit se lire 0,45 ; il signifie que le petit axe est les 45 centièmes du grand.

Les nombres des différentes colonnes II donnent la longueur de l'ellipse correspondant à chacun des nombres des colonnes I, le grand axe de la courbe étant pris pour unité. Par exemple, le nombre 2,256 placé à côté de 36 indique que le périmètre de l'ellipse est égal à la longueur du grand axe multiplié par 2,256. L'erreur commise pour chaque longueur d'ellipse ne dépasse pas 0,0005, soit par défaut, soit par excès.

Les colonnes III dites *d'interpolation* donnent les différences de deux nombres quelconques consécutifs des colonnes II. Ainsi 0,011 est la différence entre les deux longueurs d'ellipse 2,267 et 2,256 qui correspondent aux nombres 37 et 36 de la 2e colonne I.

Les nombres de ces colonnes III servent à calculer le périmètre d'une ellipse quand le rapport $\frac{b}{a}$ n'est pas dans la table.

Supposons, par exemple, que ce rapport soit 0,3654 qui est compris entre les deux nombres 0,36 et 0,37 de la 2e colonne I; on se propose de calculer la quantité qu'il faut ajouter à la longueur 2,256 quand on augmente de 0,0054 le nombre 0,36 qui est immédiatement inférieur au rapport donné 0,3654.

Pour cela, on fait ce raisonnement : Lorsque le rapport $\frac{b}{a}$ augmente de la différence tabulaire 0,01, la longueur de l'ellipse croît de 0,011, que doit-on ajouter à cette longueur quand $\frac{b}{a}$ augmente de 0,0054? Le résultat est donné par la proportion :

$$\frac{0,01}{0,0054} = \frac{0,011}{x} \text{ ou } \frac{1}{0,54} = \frac{0,011}{x}.$$

La valeur de x étant approximativement 0,006, la longueur de l'ellipse sera,

$$2,256 + 0,006, \text{ c'est-à-dire, } 2,262.$$

Lorsque le rapport $\frac{b}{a}$ est une fraction ordinaire, on le réduit en fraction décimale et on opère comme on vient de le voir dans l'exemple précédent.

La quatrième colonne II se termine, comme on le voit, par le nombre 3,142, qui a été calculé au moyen des différences contenues dans les colonnes III ; ce nombre est, à moins d'un demi-millième près, la longueur de la circonférence ayant pour diamètre le grand axe de l'ellipse.

On remarquera qu'en ajoutant à la longueur de l'ellipse 2,032, correspondant au rapport $\frac{b}{a} = \frac{1}{10}$, la somme des différences contenues dans les quatre colonnes III, laquelle est 1,110, on obtient le nombre 3,142 pour résultat.

RECTIFICATION DE L'ELLIPSE.

$\frac{b}{a}$	Ellipse.	Différences.	$\frac{b}{a}$	Ellipse.	Différences.	$\frac{b}{a}$	Ellipse.	Différences.	$\frac{b}{a}$	Ellipse.	Différences.
10	2.032	6	33	2.224	11	56	2.499	14	78	2.807	14
11	2.038	7	34	2.235	10	57	2.513	13	79	2.821	15
12	2.045	6	35	2.245	11	58	2.526	14	80	2.836	15
13	2.051	6	36	2.256	11	59	2.540	13	81	2.851	15
14	2.057	6	37	2.267	12	60	2.553	14	82	2.866	15
15	2.063	7	38	2.279	11	61	2.567	13	83	2.881	15
16	2.070	8	39	2.290	11	62	2.580	14	84	2.896	15
17	2.078	7	40	2.301	12	63	2.594	13	85	2.911	15
18	2.085	8	41	2.313	12	64	2.607	14	86	2.926	15
19	2.093	8	42	2.325	11	65	2.621	14	87	2.941	16
20	2.101	8	43	2.336	12	66	2.635	14	88	2.957	15
21	2.109	9	44	2.348	12	67	2.649	14	89	2.972	15
22	2.118	8	45	2.360	12	68	2.663	14	90	2.987	15
23	2.126	9	46	2.372	13	69	2.677	14	91	3.002	16
24	2.135	9	47	2.385	12	70	2.691	14	92	3.018	15
25	2.144	9	48	2.397	13	71	2.705	15	93	3.033	16
26	2.153	9	49	2.410	12	72	2.720	14	94	3.049	15
27	2.162	10	50	2.422	13	73	2.734	15	95	3.064	16
28	2.172	10	51	2.435	13	74	2.749	14	96	3.080	15
29	2.182	11	52	2.448	12	75	2.763	15	97	3.095	16
30	2.193	10	53	2 460	13	76	2.778	14	98	3.111	15
31	2.203	11	54	2.473	13	77	2.792	15	99	3.126	16
32	2.214	10	55	2.486	13	78	2.807		100	3.142	
33	2.224		56	2.499							
I	II	III	I	II	III	I	II	III	I	II	III

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1878.

Par M. le Ministre de l'Instruction publique... 500 f.
Par le Département du Doubs..... 500
Par la Ville de Besançon..... 600

Par M. le Ministre de l'Instruction publique : *Revue des sociétés savantes des départements*, 6e série, 1877, t. V, VI. — *Revue historique*, 3e année, t. VI (janvier-avril 1878). — *Journal des savants*, (janvier-septembre 1878). — *Liste des membres et correspondants du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes*, 1877, in-8. — *Bibliographie des sociétés savantes de la France*, 1re partie : *Départements*, 1878, in-8. — *Introduction à la bibliographie de Belgique*, dressée par les soins de la section littéraire de la Commission des échanges internationaux; Bruxelles, 1877, in-8.

Par la Chambre de commerce de Besançon, son *Compte-rendu* de 1877, 18e année, in-4.

Par M. le Maire de la Ville de Besançon : *Exposition universelle : services municipaux de la ville de Besançon*; 1878, gr. in-4.

Par le Conseil général de l'Aisne et M. Edouard Fleury : *Antiquités des monuments du département de l'Aisne*, 2e partie, Paris et Laon 1878, 1 vol. gr. in-4.

Par MM.

Martin (Félix), licencié ès-sciences à Dijon, ses *Problèmes de trigonométrie à l'usage des aspirants au baccalauréat et aux écoles du gouvernement*, 1871, gr. in-8.

Par MM.

Renaud (Alphonse), membre résidant, son *Histoire nouvelle des arts et des sciences;* Paris, 1878, in-12.

Vivien de Saint-Martin, membre correspondant, les fascicules 5-9 de son *Nouveau dictionnaire de Géographie*, 1878, in-4. — L'*Année géographique*, 2e série par C. Maunoir et H. Duveyrier, 15e année, 1876.

Tribolet (le docteur Maurice de), professeur à l'Académie de Neuchâtel, ses brochures intitulées : *Tableaux minéralogiques à l'usage de l'enseignement supérieur scientifique,* in-8; *Sur le Gault de Renan*, gr. in-8; *Note sur les différents gisements de Bohnerz, dans les environs de Neuchâtel*, in-12; *Etudes géologiques et chimiques sur quelques gisements de calcaires hydrauliques du Jura neuchâtelois et vaudois*, en collaboration avec M. A. Klunge, in-12; *Traduction, suivie de remarques, d'un mémoire de M. G.-F. Browne, sur l'origine de la glace souterraine,* in-12; *Sur une carte géologique du canton de Neuchâtel*, in-12; *Etudes géologiques sur les sources boueuses (Bonds) de la plaine de Bière (Vaud),* en collaboration avec M. L. Rochat, in-8.

Vallon (Henri), membre correspondant, sa brochure intitulée : *Travail national et Libre-échange;* rapport fait au Comité industriel et commercial de la Normandie (31 décembre 1877), in-8.

Choffat (Paul), membre correspondant, ses brochures intitulées : *Die Palæontologie, deren methode Nutzen und Ziel (La Paléontologie, sa méthode, son utilité et son but)*, Basel, 1878, in-8; — *Note sur les soit-disant calcaires alpins du Purbeckien,* 1877, grand in-8.

Parandier, inspecteur général des ponts et chaussées, membre correspondant, son *Discours à la Société des agriculteurs de France sur la question de l'aménagement et de l'utilisation des eaux;* Arbois, 1877, in-8.

Godard (le docteur Jules), sa brochure intitulée : *Du bégaiement et de son traitement physiologique;* Paris, 1877, gr. in-8.

Par MM.

Laubespin (le comte Léonel de), membre résidant, ses *Extraits sommaires des Mémoires de la Huguerie;* Poligny, 1877, in-8 (10 exemplaires).

Demangeon, son *Bulletin annuel de l'observatoire météorologique d'Epinal,* 1876-77, in-8 avec 8 planches.

Houzel, ses *Recherches historiques sur le vieil et le nouvel Hesdin;* Paris, 1877, gr. in-8.

Laurens (Paul), membre résidant : *Annuaires du Doubs, de la Franche-Comté et du territoire de Belfort pour les années 1877 et 1878,* par MM. Paul Laurens et Jules Gauthier. — *Compte-rendu des concours de la Société départementale d'agriculture du Doubs à Besançon* (10-11 août 1878), in-8.

Jacob (Victor), ancien bibliothécaire de la ville de Metz, ses ouvrages intitulés : *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Metz autres que ceux relatifs à l'histoire de Metz et de la Lorraine,* 1875, gr. in-8; *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Metz, accompagné d'une table alphabétique et suivi des marques des imprimeurs messins,* 1876, gr. in-8; *Une lettre de Rabelais,* 1870, in-8.

Demongeot, membre résidant, son *Exposé des progrès réalisés dans le service de l'instruction primaire de Besançon de 1867 à 1878,* in-4; *Rapport sur la situation de l'instruction primaire communale dans la ville de Besançon pendant l'année* 1877, in-4.

Bizos, membre résidant, sa *Leçon d'ouverture du cours de littérature française à la faculté d'Aix,* 1878, in-8.

Dramard, président du tribunal civil d'Arbois, membre correspondant, ses ouvrages intitulés : *Bibliographie géographique et historique du Boulonnais,* 1868; *Les Volontaires boulonnais, de* 1791 à 1793, 1871; *La disette de* 1789 *à* 1792 *dans le département de Seine-et-Oise,* 1872; *De la séparation des pouvoirs et de la juridiction administrative,* 1873; *La cathédrale de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer,* 1874; *Etude sur Le Poussin,* 1875, in-8.

Par MM.

Huart (Arthur), avocat-général, membre résidant, sa *Notice sur le comte Stara, premier président de la Cour de cassation de Turin,* 1878, in-8, et *Discours prononcé à l'installation de M. le procureur-général Périvier,* le 12 février 1878, in-8.

Guillemot, membre correspondant, ses *Nouveaux documents relatifs à l'industrie Thiernoise (Réformation des statuts de la coutelerie à Thiers en* 1614 *et* 1615), 1878, in-8.

Legrand (le docteur), sa brochure intitulée : *La nouvelle société indo-chinoise fondée par le marquis de Croizier,* 1878, in-8.

Thierry (Jacques-Amédée), membre correspondant, *Nestorius et Eutychès, les grandes hérésies du* v^e^ *siècle,* ouvrage d'Amédée Thierry, publié par ses fils, 1878, in-8.

Bixio (Maurice), membre correspondant, son ouvrage intitulé : *De l'alimentation des chevaux dans les grandes écuries industrielles,* 1878, in-8.

Favre (Alphonse), membre correspondant, ses *Expériences sur les effets des refoulements ou écrasements latéraux en géologie,* 1878, in-8.

Contejean (Charles), membre correspondant : *Observations relatives à certains phénomènes périodiques effectuées dans le pays de Montbéliard,* par Fr. Bouteiller et Ch. Contejean, 1878, gr. in-8.

Parisot, membre correspondant, sa *Carte topographique et géologique des environs de Belfort, à l'échelle de* 1 *pour* 40,000, 1878, 2 feuilles gr. in-fol. coloriées.

Perreciot (Auguste), sa *Rapide esquisse de la législation et du système de l'univers animé,* 1878, in-4.

Chapoy (Léon), membre résidant, son livret intitulé : *Guillon près de Baume-les-Dames, ses eaux minérales, son hydrothérapie, ses environs,* 1878, in-12.

Michel (Albin), sa brochure intitulée : *Les roys du Papegay à Nîmes ou les tireurs nîmois en l'an* 1300; Nîmes, 1878, in-12, fig.

Par MM.

Duchesne de Saint-Léger, sa brochure intitulée : *Cinq chapitres d'une philosophie pour tous, essai sur le gouvernement de la vie;* Poitiers, 1878, in-18.

Hennequin, membre correspondant, sa *Notice des travaux exposés par la Société de Topographie à l'Exposition universelle de* 1878, in-12.

Boulay (l'abbé), membre correspondant, ses *Etudes sur la distribution géographique des mousses en France au point de vue des principes et des faits;* Paris, 1877, in-8.

Quicherat (Jules), membre honoraire, son mémoire intitulé : *La basilique de Fanum construite par Vitruve;* 1878, grand in-8.

Lory (Charles), membre correspondant, ses brochures intitulées : *Essai sur l'orographie des Alpes occidentales*, 1878, gr. in-8; *Coup-d'œil sur la structure des massifs primitifs du Dauphiné,* 1878, gr. in-8; *Profils géologiques de quelques massifs primitifs des Alpes,* 1878, in-4.

Marcou (Jules), membre honoraire, ses ouvrages intitulés : *Geology of North America*, Zurich, 1858, 1 vol. grand in-4 (avec 3 cartes géologiques et 7 planches de fossiles); *Explication d'une seconde édition de la carte géologique de la terre,* Zurich, 1875, 1 vol. gr. in-4 (avec une carte géologique du globe); *American geology, letter or some points of the geology of Texas, New Mexico, etc.*, Zurich, 1858, brochure in-8; *Lettre sur les roches du Jura et leur distribution géographique dans les deux hémisphères,* Paris, 1860, 1 vol. in-8 (avec deux cartes géologiques); *Sur l'origine du nom d'Amérique,* Paris, 1875, brochure in-8.

Bailly, membre correspondant : *Rapport de M. Bourgeois, professeur d'agriculture, sur le Phylloxera et les mesures préventives* (extrait des *Actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône*), 1878.

Par MM.

Devarenne (Ulysse), capitaine de vaisseau, membre correspondant : trois échantillons de Spath d'Islande, et sept œufs d'oiseaux de diverses races de ce même pays.

Le Directeur de l'Institution Sainte-Marie à Besançon : un petit buste en terre blanche, de l'époque gallo-romaine, représentant le dieu *Risus*, trouvé dans l'une des cours de cet établissement.

Jacques, officier principal d'administration à Alger : deux lézards du désert empaillés, l'un appelé *Lézard Ouran*, l'autre *Lézard de Palmier à queue striée*.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES EN 1878.

Congrès archéologique de France, XLIII^e^ session : séances générales tenues à Arles, en 1876, par la Société française d'archéologie.

Association scientifique de France, bulletin hebdomadaire, n^os^ 532-582 (13 janvier-29 décembre 1878).

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XV (1876), avec atlas in-4 de 10 planc.; *Bulletin,* n° 92, 1^er^ tri. 1877; n^os^ 94 et 95, 3^e^ et 4^e^ tri. 1877; n° 96, 1^er^ tri. 1878.

Bulletin de la Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg), 10^e^ année, 1877, 2^e^ série, t. III, n^os^ 6 et 7.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1877-1878.

Revue Africaine, n° 124, 21^e^ année, 1877; n^os^ 125-130, 22^e^ année, 1878.

Revue Savoisienne, 18^e^ année, n^os^ 11, 12 (nov.-décemb. 1877); 19^e^ année, n^os^ 1-10, (janv.-oct. 1878).

Mémoires de la Société littéraire et archéologique de Lyon, année 1876.

Annales de la Société d'agriculture de Lyon, 4^e^ série, t. VIII, 1875.

Bulletin de la Société polymathique Vosgienne à Saint-Dié, 2^e^ année, 1876; 3^e^ année, 1877-1878.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1877-1878.

Mémoires de la Société philomathique de Verdun (Meuse), t. VIII, n° 2, 1877.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 3^e^ série, t. I (1871-1873); t. IV, 1877.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon : classe des lettres, t. XVII, 1876-1877; classe des sciences, t. XXII, 1876-1877.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. IX, 1874-1877, pages LXXV-XCVIII, 149-364.

Inventaire sommaire des Archives départementales de la Côte-d'Or, t. V, 1878, in-4.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 3e série, n° 8, 1878.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 2e série, t. III, 1877.

Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois, 1re année 1877; 2e année 1878, 1er semestre.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 18e année (1877), nos 8-12; 19e année (1878), nos 1-9.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 3e série, t. II (1re partie), 1878.

Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, 3e année, 1875-1876.

Bulletin de la Société de médecine de Besançon, 2e série, n° 4, 1873-1878.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 2e série, tome XVII (1877); t. XVIII (1er et 2e trim. de 1878).

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, tome XVIII (1877); tome XIX (1er sem. de 1878).

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXIII; t. XXIV (1878).

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXXVI-XXXVII-XXXVIII (1877 et 1878).

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, 1877-1878.

Annuaire de la Société philotechnique; Paris, t. XXXVI (1875).

Société archéologique de Bordeaux, t. III (1876); t. IV (1er et 2e fasc., mars-juillet 1877).

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 2e série, t. II, 1878, 3e cahier.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, t. XXXII (4e série, t. II), livr. 1 et 2, 1878.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges, t. IV (1870-72), t. V (1873-75), t. VI (1875-76).

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. XI, 5e et 6e livr. 1878; — *Bulletin*, mars-août 1878.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, t. VI, 1878; *Bulletin*, 1877, nos 3 et 4; 1878, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Reims, 1re année, 1877; 2e année, 1878, 1er fascicule.

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, t. VI, 1877.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, t. XX (1re série, t. X), 1876-1877.

Comptes-rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie, 2e série, t. I, 1re partie, 1877.

Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier : section des sciences, t. VII (1867-71), t. VIII (1872-1875); section des lettres, t. V (1869-72).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXV (2e série, t. III), 1877; — *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, par l'abbé J. Nadaud, publié par l'abbé Lecler, t. II, 1863-72, t. III, 1878.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier, t. XIV, 1876-1877; t. XV, 1re et 2e livr. 1878.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1877, 2e semestre.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. XXI, 1877.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1876-1877.

Nouvelle revue historique du droit français et étranger, 2e année, nos 1, 2, 3, 4, 1878.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de

l'Yonne, t. XXII (1877), t. XXIII (1878); — *Histoire de l'Auxerrois*, par M. A. Challe, publiée par cette société, 878.

Bulletin de la Société académique de Brest, 3e série, t. VI, 1876-1877.

Mémoires de la Société académique de l'Aube, 3e série, t. XIV (XIIe de la collection), 1877.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1878.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, 1877.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1876.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, t. VI, 1876.

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, 3e série, t. VII (XVIIIe de la collection), 1878.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XXIII, 1878.

Bulletin de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean d'Angély, 1re année, 1877, 1er et 2e trim.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 5e série, t. I (1876-1878).

Mittheilungen der naturforschenden Gesellschaft in Bern, 1877.

Vierteljahrsschrift der naturforschenden Gesellschaft in Zürich : einundzwanzigster Jahrgang, H. 1-4, zweiundzwanzigster Jahrang, H, 1-4 (1877).

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, n° XLII (Hans Waldmann's Jugendzeit und Privatleben : *Jeunesse et vie privée de Hans Waldmann* par C. Danliker); 1878, in-8.

Actes de la Société helvétique des sciences réunie à Bex en 1877, 60e session, compte-rendu 1876-1877; Lausanne, 1878.

Verhandlungen der naturforschenden Gesellschaft in Basel, (Bul-

letin de la Société helvétique des sciences naturelles, à Bâle), t. VI, nos 3 et 4, 1878.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, t. IV (1856-1858); t. V (1859-1861); t. VI (1862-1864); t. VII (1865-1867); t. IX, 1er cahier (1877).

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXII, 1877.

Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, 2e série, t. XV, 1878, nos 79 et 80.

L'Émulation Jurassienne, revue mensuelle publiée par la *Société Jurassienne d'Emulation* à Porrentruy, 2e année, août-décembre 1877.

Annales de la Société géologique de Belgique à Liége, t. II, 1874-1875; t. III, 1875-1876.

Publication de l'Institut royal grand ducal de Luxembourg : section des sciences naturelles, t. XVI, 1877.

Sitzungsberichte der kœnigl-bayer. Akademie der Wissenschaften zu München (*Bulletin de l'Académie royale des sciences de Bavière*), 1878, I, 2-3; *Philosophisch-philologischen und historischen classe*, 1875 (I, 1, 3; II, 1, 2), 1876 (I, 1-5); *Mathematisch-physikalischen classe*, 1875 (1, 2), 1876 (1, 2, 3). — *Almanach der Akademie der Wisenschaften, für des Jahr* 1871. — *Annalen der k. Sternwarte bei München*, von J. von Lamont (*Annales de l'Observatoire de Munich*), Bd XXI, 1876; *Supplementband* XII, 1872; *Meteorologische und magnetisch Beobachtungen*, von J. von Lamont (*Observations géologiques et magnétiques*), Jahrgang 1876. — *Die Aufgabe des Chemishen Unterrichts gegenüber der Auforderungen der Wissenschaft und Technik*, von dr Emile Erlenmeyer (*De la tâche de l'enseignement chimique en présence des exigences de la science et de la technique*), 1871, in-4. — *Ueber die Geschichtschreibung unter dem Churfursten Maximilian I*, von dr Johann Friedrich (*Des études historiques sous l'électorat de Maximilien Ier*), 1872, in-4.

Abhandlungen vom naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen, Bd. V, H. 3 et 4 (1877-78); — *Beilage*, no 6 (1877).

Schriften der physikalisch-œkonomischen Gesellschaft zu Kœnigsberg, 1876, 1-2; 1877, 1.

Verhandlungen des botanischen Vereins der Provinz Brandenburg, 1877.

Memoirs of the Boston Society of natural history : vol. II, part. IV, n° 5, 1877. — *Proceedings*, vol. XVIII, january-july 1876.

Annual report of the Smithsonian Institution, for 1876.

Jahres-Bericht des naturhistorischen Vereins von Wisconsin, 1877-78.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er décembre 1879.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1879.

Président	MM.	Daubian-Delisle (Henri);
Premier Vice-Président		Sire (Georges);
Deuxième Vice-Président		Paillot (Justin);
Secrétaire décennal		Besson (Edouard);
Vice-Secrétaire et contrôleur des dépenses		Faivre (Adolphe);
Trésorier		Klein (Auguste);
Trésorier-adjoint		De Prinsac (le baron);
Archiviste		Vaissier (Alfred).

Secrétaires honoraires : MM. Bavoux (Vital) et Castan (Aug.).

Membres honoraires (23).

MM.

Le Général commandant le 7e corps d'armée et la 7e division militaire (M. le général Wolf).

Le Premier Président de la Cour d'appel de Besançon (M. Périvier).

MM.

L'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr Paulinier).

Le Préfet du département du Doubs (M. Charles Thomson).

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Jacquinet).

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon (M. Mazeaud).

Le Maire de la ville de Besançon (M. le sénateur Oudet).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Benoist).

Bayle, professeur de paléontologie à l'Ecole des mines; Paris. — 1851.

Blanchard, Em., membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

Coquand, Henri, professeur de géologie; Marseille. — 1850.

Deville, Henri-Sainte-Claire, membre de l'Institut (Académie des sciences); Paris, rue Taranne, 7. — 1847.

Devoisins, ancien sous-préfet; Paris, rue Monsieur-le-Prince, 48. — 1842.

Doubleday, Henri, entomologiste; Epping, comté d'Essex (Angleterre). — 1853.

Duruy, Victor, ancien ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut (Académies des inscriptions et des sciences morales); Paris, rue de Médicis, 5. — 1869.

Grenier, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade; Paris, rue Jacob, 3, et Baume-les-Dames (Doubs). — 1870.

Lissajous, recteur honoraire de l'Académie de Besançon, correspondant de l'Institut. — 1878.

Marcou, Jules, géologue; Salins (Jura). — 1845.

Martin, Henri, sénateur, membre de l'Institut (Académies française et des sciences morales); Paris-Passy, rue du Ranelagh, 74. — 1865.

Quicherat, Jules, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, vice-président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques; Paris, rue de Tournon, 16. — 1859.

MM.

Résal, Henri, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur des mines, professeur à l'Ecole polytechnique; Paris, rue Saint-André-des-Arts, 58. — 1853.

Servaux, sous-directeur honoraire des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique; Paris, boulevard Courcelles, 1. — 1873.

Wey, Francis, inspecteur général honoraire des archives de France; Saint-Germain-en-Laye, rue de Mareil, 57, et Paris, rue Joubert, 28. — 1860.

. . . . . .

Membres résidants (258) (1).

MM.

Alexandre, Charles, secrétaire du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 31. — 1866.

Alexandre, Henri, libraire, rue des Chambrettes, 8.— 1875.

Alviset, Charles, propriétaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 1. — 1874.

Amberger, Lucien, pharmacien, rue Morand, 7. — 1874.

André, Louis-Joseph, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

Androt (Girolet, Louis, dit), peintre-décorateur; à la Croix-d'Arènes. — 1866.

Arnal, Alexis, ancien économe du Lycée, rue du Lycée, 15. — 1858.

Arnal, Amédée, conseiller de préfecture, rue de la Préfecture, 25. — 1872.

d'Arneville, Henri, chimiste; château du Châlet d'Arguel. — 1878.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidants* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

Auscher, Jacques, rabbin, rue Neuve, 6. — 1875.

Bader, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

* Bailly (l'abbé), maître des cérémonies de la cathédrale. — 1865.

Barbaud, Auguste, ancien premier adjoint au maire, rue Saint-Vincent, 43. — 1857.

Barbier, Léon, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

* Bavoux, Vital, receveur principal des douanes; Abbeville (Somme). — 1853.

Beauquier, Charles, archiviste-paléographe, membre du conseil général du Doubs et du conseil municipal de Besançon; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

Bellair, médecin-vétérinaire, rue de la Bouteille, 7.— 1865.

Belot père, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1855.

Belot, Edmond, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1878.

Berquet, ingénieur des ponts et chaussées, rue Proudhon, 6. — 1875.

Berthelin, Charles, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue de Glères, 23. — 1858.

Bertin, négociant, membre du conseil municipal; rue Neuve-Saint-Pierre, 15. — 1863.

Besson, Edouard, avocat, rue Saint-Vincent, 27. — 1875.

Beuret, François-Xavier, voyer de la ville, rue des Granges, 47. — 1873.

Beurnier, conservateur des forêts, rue de la Préfecture, 23. — 1874.

Bichet, Jules, fabricant d'horlogerie, membre du conseil municipal, rue du Mont-Sainte-Marie, 17. — 1873.

Blanc, Justin, négociant, place Labourey. — 1876.

Blanchard, professeur de dessin au Lycée, rue Morand, 12. — 1877.

MM.

Blanche, Charles, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 7. — 1879.

Blondon, docteur en médecine, rue des Granges, 68. — 1851.

Boillot, Constant, graveur, place Saint-Amour, 7. — 1870.

Boname, Albert, photographe, rue Mairet, 1. — 1874.

Bossy, Xavier, fabricant d'horlogerie, rue des Chambrettes, 6. — 1867.

Bouchut, Pierre, directeur des écoles de l'Arsenal à Besançon, rue Neuve, 24. — 1879.

Boudot, Emile, négociant, rue Battant, 64. — 1876.

Bourcheriette dit Pourceresse, propriétaire, rue des Chambrettes, 8. — 1859.

Bourdy, Pierre, essayeur du commerce, rue de Glères, 21. — 1862.

Boutterin, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale de dessin, Grande-Rue, 86. — 1874.

Bouttey, Paul, fabricant d'horlogerie, juge au tribunal de commerce, rue Moncey, 12. — 1859.

Bouvard, Louis, avocat, membre du conseil municipal, rue des Granges, 62. — 1868.

Boysson d'Ecole, trésorier-payeur général en retraite, rue de la Préfecture, 22. — 1852.

Bretillot, Eugène, propriétaire, rue des Granges, 46. — 1840.

Bretillot, Léon, banquier, ancien maire de la ville, président de la chambre de commerce, rue de la Préfecture, 21. — 1853.

Bretillot, Maurice, propriétaire, rue Saint-Vincent, 18. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Bruchon, professeur à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

MM.

Brulard, Désiré, greffier du tribunal civil, rue Battant, 1. — 1873.

Brunswick, Léon, fabricant d'horlogerie, Grande-Rue, 28. — 1859.

Brusset, notaire, membre du conseil général de la Haute-Saône, Grande-Rue, 14. — 1870.

Burin du Buisson, préfet honoraire, rue Sainte-Anne, 8. — 1878.

de Buyer, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 123. — 1874.

Canel, chef de bureau à la préfecture. — 1862.

Carrau, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, place Saint-Amour 3. — 1871.

Carry, Clément, propriétaire, rue Saint-Paul, 48. — 1878.

Castan, Auguste, bibliothécaire, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité national des travaux historiques, Grande-Rue, 86. — 1856.

Chapoy, Léon, docteur en médecine, rue des Granges, 3. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, rue du Chateur, 20. — 1856.

Charles, Félix, directeur de la Société générale, Grande-Rue, 73. — 1873.

Charlet, Alcide, avocat, rue des Chambrettes, 10. — 1872.

Chevandier, Georges, propriétaire, au château du Grand-Vaire, près Besançon. — 1876.

Cheviet, François, propriétaire, rue des Granges, 19. — 1876.

Chipon, Maurice, substitut du procureur de la République près le tribunal civil, rue du Chateur, 25. — 1878.

* Chotard, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 1866.

MM.

Coindre, Gaston, artiste-graveur, Grande-Rue, 12. — 1876.

Colisson, Alexandre, conseiller d'arrondissement, rue de la Préfecture, 8. — 1878.

Colombain, Jules, relieur de livres, Grande-Rue, 58. — 1875.

Cornet, Antoine, avoué près la Cour d'appel, Rue Morand,, 14. — 1875.

Coste, Léandre, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 16. — 1876.

Coulaud, Adolphe, comptable, rue Rivotte, 17 *ter*. — 1875.

Coulon, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

Courgey, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

Courtier, négociant, rue Battant, 18. — 1876.

Courtot, Théodule, commis-greffier de la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

Coutenot, professeur à l'Ecole de médecine, médecin en chef des hospices, Grande-Rue, 44. — 1852.

Cretin, Emile, professeur de mathématiques spéciales au Lycée, Grande-Rue, 126. — 1876.

Croullebois, Marcel, professeur de physique à la Faculté des sciences, rue Moncey, 5. — 1878.

Cuenin, Edmond, pharmacien, rue des Granges, 40. — 1863.

Cuillier, relieur de livres, Grande-Rue, 39. — 1870.

Daclin (le baron), conseiller à la Cour d'appel, membre du conseil général, rue de la Préfecture, 23. — 1865.

Daubian-Delisle, Henri, directeur des contributions directes, rue Neuve, 4. — 1874.

Daubian-Delisle, Charles, surnuméraire des contributions directes, rue Neuve, 4. — 1879.

David, notaire, premier adjoint au maire, Grande-Rue, 31. — 1858.

Debauchey, ancien pharmacien; aux Chaprais. — 1871.

MM.

Delagrange, Charles, imprimeur-lithographe, Grande-Rue, 73. — 1872.

Delavelle, Aristide, ancien notaire, adjoint au maire de Besançon, Grande-Rue, 64. — 1856.

Demartial, Henri, substitut du procureur général. — 1879.

Demongeot, inspecteur des écoles communales, rue Neuve, 24 *bis*. — 1872.

Denizot, receveur de l'Asile départemental, rue des Granges, 60. — 1871.

Détrey, Just, propriétaire, rue Saint-Vincent, 27. — 1857.

Diétrich, Bernard, négociant, membre du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 71. — 1859.

Dodivers, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

Donniol, inspecteur de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. — 1879.

Drouhard, Paul, inspecteur de l'enregistrement, rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

Droz, Edouard, professeur de rhétorique au lycée de Besançon. — 1877.

Dubost, Jules, maître de forges, rue Sainte-Anne, 2. — 1840.

Ducat, Alfred, architecte, conservateur du musée des antiquités de la ville, rue Saint-Pierre, 19. — 1853.

Dunod de Charnage, avocat, rue des Chambrettes, 8. — 1863.

Duret, géomètre, rue Neuve, 28. — 1858.

Durupt, notaire, rue des Granges, 46. — 1875.

Ethis, Edmond, propriétaire, membre du conseil municipal, rue Morand, 6. — 1860.

Fady, directeur d'usine, rue Neuve-Saint-Pierre, 13. — 1871.

Faivre, Adolphe, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 76. — 1862.

Faucompré, Philippe, professeur d'agriculture du département du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1868.

Fernier, Albert, négociant, Grande-Rue, 59. — 1876.

MM.

Fernier, Gustave, fabricant d'horlogerie, rue du Clos, 31. — 1879.

Ferriot, Louis, négociant, rue Saint-Pierre, 22. — 1879.

Fitsch, Léon, entrepreneur de maçonnerie, membre du conseil des prud'hommes, rue du Clos, 12. — 1865.

Flagey, Camille, ingénieur, membre du conseil général du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1877.

Foin, agent principal d'assurances, rue d'Anvers, 4. — 1865.

* Gallotti, Léon, ancien professeur à l'Ecole d'état-major; Bazas (Gironde), et Versailles, avenue de Paris, 54. — 1866.

Fournier, Louis, employé des ponts et chaussées, Grande-Rue, 111. — 1872.

de Gassowski, artiste peintre, rue Neuve, 36. — 1875.

Gauffre, receveur principal des postes en retraite, rue Morand, 11. — 1862.

* Gauthier, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Neuve, 8. — 1866.

Gigandet, propriétaire, faubourg Tarragnoz. — 1872.

Girardot, Albert, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 11. — 1876.

Girardot, Régis, banquier, rue Saint-Vincent, 15. — 1857.

Girod, Achille, propriét.; Saint-Claude (banlieue). — 1856.

Girod, avoué, rue Moncey, 5. — 1856.

Girod, Victor, ancien adjoint au maire, Grande-Rue, 70. — 1859.

Glorget, Pierre, huissier, rue Saint-Vincent, 9. — 1859.

de Goumois, Charles, directeur d'usine; à la Butte (banlieue). — 1862.

Grand, Charles, directeur honoraire de l'enregistrement et des domaines, Grande-Rue, 109. — 1852.

Gresset, Félix, général commandant l'artillerie du 7e corps d'armée, rue Neuve, 3. — 1866.

MM.

Grévy, Albert, député du Doubs, gouverneur général civil de l'Algérie. — 1870.

Grosjean, Alexandre, avocat, rue Neuve-Saint-Pierre, 9. — 1876.

Grosjean, Francis, ancien bijoutier, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1859.

Grosrichard, pharmacien, place de l'Abondance, 17. — 1870.

Guenot, Auguste, négociant, rue du Chateur, 17. — 1872.

Guichard, Albert, pharmacien, président du tribunal de commerce, rue d'Anvers, 3. — 1853.

Guienet, ingénieur des forges de Gouille. — 1873.

Guillemin, ingénieur-constructeur, rue Battant, 37. — 1840.

Guillemin, Joseph, caissier de la maison de banque Régnier-Jacquard, rue des Granges, 21. — 1879.

Guillin, libraire, membre du conseil municipal, rue Battant, 3. — 1870.

Haldy, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3. — 1859.

Haldy, Léon-Emile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3-5. — 1879.

Hattenberg, Victor, négociant, rue Proudhon, 6. — 1879.

Henricolas, inspecteur des contributions directes, rue Saint-Antoine, 4. — 1878.

Henry, Jean, docteur ès sciences, professeur de physique au Lycée, place Saint-Amour, 12. — 1857.

Henry, (le baron Edouard), littérateur, rue de la Préfecture, 29. — 1876

Henry, (le baron Gaston), ancien élève de l'Ecole polytechnique, capitaine d'artillerie de réserve, rue de la Préfecture, 29. — 1876.

Hézard, Albert, négociant, rue Neuve-Saint-Pierre, 15. — 1876.

Hild, Antoine, professeur agrégé au Lycée, rue Morand, 9. — 1877.

MM.

Hommel, Julien, inspecteur de la Compagnie française d'assurances le *Phénix,* rue Saint-Pierre, 22. — 1879.

Huart, Arthur, avocat-général près la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 13. — 1870.

Jégo, agent des bois de la marine, à la Butte. — 1872.

de Jouffroy (le comte Joseph), membre du conseil général; au château d'Abbans-Dessous, et à Besançon, rue du Chapitre, 1. — 1853.

Klein, Auguste, propriétaire, rue Saint-Vincent, 28. — 1858.

Lacoste, arbitre de commerce, rue Saint-Pierre, 9. — 1879.

Lambert, Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue Moncey, 12. — 1852.

* de Laubespin (le comte Léonel Mouchet de Battefort); Paris, rue de l'Université, 78. — 1878.

Laurens, Paul, président honoraire de la Société d'agriculture du Doubs, ancien adjoint au maire, rue de la Préfecture, 15. — 1854.

* Lebeau, négociant, place Saint-Amour, 2 *bis.* — 1872.

Le Bleu, Louis, avocat, rue Neuve, 28. — 1877.

Lebreton, directeur de l'usine à gaz, président du Conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 97. — 1866.

Ledoux, Émile, docteur en médecine, quai de Strasbourg, 13. — 1875.

Lehrs, Jacob, propriétaire; à la Grette (banlieue de Besançon). — 1875.

Lépagnole, médecin; Saint-Ferjeux (banlieue). — 1873.

Lesbros, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 16. — 1876.

Lhomme, Louis, surnuméraire de l'enregistrement, rue Neuve, 5. — 1876.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, administrateur des forges de Franche-Comté, rue Neuve, 11. — 1864.

de Longeville (le comte), propriétaire, rue Neuve, 7.— 1855.

Louvot (l'abbé Fernand), professeur d'histoire au collége Saint-François-Xavier. — 1876.

MM.

Maire, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service du canal), rue Neuve, 15. — 1851.

Maire, Alfred, avocat, ancien magistrat, rue du Chateur, 12. — 1878.

Maes, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

Mairot, Félix, banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

Maisonnet, Auguste, négociant, rue Saint-Pierre, 13.— 1869.

Marion, Olympe, mécanicien; Casamène (banlieue). — 1857.

Marion, Charles, libraire, place Saint-Pierre, 2. — 1868.

Marquiset, Léon, ancien magistrat, membre du conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28. — 1874.

Martin, Jules, manufacturier; Casamène (banlieue). — 1870.

Martin, Léonce, licencié en droit, ancien avoué, rue Saint-Vincent, 13. — 1874.

Masson, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 16. — 1878.

Mazoyhié, ancien notaire, rue des Chambrettes, 12. — 1840.

Métin, Georges, agent voyer d'arrondissement, rue du Chateur, 7. — 1868.

Meynier, Joseph, médecin-major au 3e bataillon de chasseurs à pied, rue Neuve, 17. — 1876.

Micaud, Jules, directeur en retraite de la succursale de la Banque, ancien juge au tribunal de commerce, place Saint-Amour, 3. — 1855.

Michel, Brice, architecte paysager; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1865.

Minary, Emmanuel, ingénieur, rue Battant, 37. — 1879.

Miot, Camille, négociant, Grande-Rue, 62. — 1872.

Monnet, Louis, fondé de pouvoir du trésorier-payeur général, rue de la Préfecture, 12. — 1879.

Monnier, Louis, pharmacien, rue Ronchaux, 23. — 1876.

Monnier, Paul, correcteur d'imprimerie, rue de Glères, 8. — 1860.

MM.

Monnot, Laurent, propriétaire, Grande-Rue, 100. — 1875.

Moquin-Tandon, Gaston, professeur à la Faculté des sciences, rue d'Anvers, 2. — 1875.

Morel, Ernest, doct. en médecine, rue Moncey, 12. — 1863.

Moschenros, professeur d'allemand au Lycée, rue Moncey, 2. — 1874.

Moutrille, Alfred, banquier, rue de la Préfecture, 31. — 1856.

Musselin, comptable, Grande-Rue, 86. — 1872.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, rue de la Madeleine, 2. — 1875.

Olivier, Ernest, naturaliste, rue du Clos, 27. — 1878.

Ordinaire, Olivier, imprimeur et publiciste, membre du conseil municipal et du conseil d'arrondissement, Grande-Rue, 6. — 1876.

d'Orival, Léon, propriétaire, rue du Clos, 22. — 1854.

d'Orival, Paul, président à la Cour d'appel, place Saint-Jean, 6. — 1852.

Oudet, Gustave, avocat, maire de la ville, sénateur, président du Conseil général du Doubs, rue Moncey, 2. — 1855.

Ourson, Gustave, directeur de la succursale de la Banque, rue de la Préfecture, 19. — 1873.

Outhenin-Chalandre, Joseph, ancien juge au tribunal de commerce, Grande-Rue, 73. — 1858.

Paillot, Justin, pharmacien; aux Chaprais. — 1857.

Parguez (le baron), docteur en médecine, adjoint au maire, Grande-Rue, 106. — 1857.

Pernard, manufacturier, rue de Chartres, 8. — 1868.

Perruche de Velna, substitut du procureur général, rue du Clos, 8. — 1870.

Pétey, chirurgien-dentiste, Grande-Rue, 70. — 1842.

Petitcuenot, Paul, avoué près la Cour d'appel, Grande-Rue, 107. — 1869.

MM.

Picard, Arthur, chef de bataillon de l'armée territoriale, Grande-Rue, 58. — 1867.

Pierre, Albert, professeur agrégé au Lycée de Besançon, Grande-Rue, 57. — 1876.

Piguet, Emmanuel, fabricant d'horlog., place Saint-Pierre, 9. — 1856.

Pingaud, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 74. — 1874.

Potier, Joseph, entrepreneur de plâtrerie, rue Ronchaux, 8. — 1870.

Poulet, Emile, négociant, juge au tribunal de commerce, rue de la Lue, 6. — 1877.

Proudhon, Camille, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue des Granges, 23. — 1856.

Rascol, Léon, ingénieur des ponts et chaussées, Grande-Rue, 86. — 1874.

* Renaud, Alphonse, docteur en droit, rédacteur à la direction générale de l'enregistrement; Paris, rue d'Aumale, 18. — 1869.

Renaud, François, négociant, abbaye Saint-Paul. — 1859.

Renaud, Victor, agent comptable de la caisse d'épargne, rue de la Préfecture, 15. — 1865.

Retrouvey, Charles, boulanger, rue de Chartres, 1. — 1877.

Richard, Auguste, pharmacien, rue du Chateur, 16. — 1876.

Ricklin, notaire, Grande-Rue, 99. — 1879.

Ripps, Paul, architecte, rue d'Anvers, 4. — 1873.

Robardet, commissaire-priseur, membre du conseil d'arrondissement de Besançon, rue des Granges, 34. — 1879.

Rondot, Alcide, notaire, Grande-Rue, 113. — 1874.

Rousset, professeur de physique à l'Ecole professionnelle de la ville. — 1879.

Rouzet, Louis, ingénieur voyer de la ville, Grande-Rue, 96. — 1874.

MM.

Saillard, Albin, professeur à l'Ecole de médecine et chirurgien en chef des hospices, Grande-Rue, 136. — 1866.

Saillard, Francis, bijoutier, rue de la Préfecture, 2. — 1874.

Saillard, Léon, négociant, rue des Granges, 59. — 1877.

Saillard, Eugène, directeur des postes du département du Doubs; Beauregard, banlieue de Besançon. — 1879.

Saint-Ginest, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28. — 1866.

de Saint-Juan (le baron Charles), rue des Granges, 4. — 1869.

Saint-Loup, Louis, professeur à la Faculté des sciences, rue Neuve, 9. — 1872.

de Sainte-Agathe, Louis, ancien adjoint au maire, président du conseil d'administration des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers. 1. — 1851.

Sancey, Alfred, négociant, Grande-Rue, 9. — 1878.

* Sancey, Louis, comptable, square Saint-Amour, 4. — 1855.

Sandoz, Léon, fabricant d'horlogerie, rue des Granges, 11. — 1879.

Savourey, Charles-Arthur, fabricant de boîtes de montres en or, rue des Martelots, 7. — 1874.

Sire, Georges, docteur ès sciences, essayeur de la garantie; Aux Chaprais. — 1847.

de Soultrait (le comte Georges), trésorier-payeur général du Doubs, membre non résidant du Comité national des travaux historiques, rue Neuve, 12. — 1877.

Tailleur, Louis, attaché au secrétariat de l'Académie universitaire, rue d'Arènes, 33. — 1868.

Tissot, économe de l'Asile départemental, rue des Granges, 23. — 1868.

Titon, propriétaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 — 1874.

Tivier, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 19. — 1873.

MM.

Trésoret, Francis, représentant de commerce, rue Proudhon, 1-3. — 1879.

Tridon, Mathieu, censeur honoraire du Lycée, rue des Chambrettes, 8. — 1878.

Vaissier, Alfred, propriétaire, conservateur-adjoint du musée des antiquités, Grande-Rue, 109. — 1876.

Valluet, imprimeur, rue de Glères, 23. — 1874.

Valtefaugle, directeur des forges de Gouille. — 1873.

Vermot, Théodore, entrepreneur de maçonnerie; à la Mouillère (banlieue). — 1873.

de Vezet (le comte Edouard), lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Neuve, 17 *ter*. — 1870.

Vézian, doyen de la Faculté des sciences, rue Neuve, 21. — 1860.

Viancin, Laurent, doct. en méd., Grande-Rue, 49. — 1875.

Viennet, surveillant général au Lycée. — 1869.

Voirin, Jules, pharmacien, quai de Strasbourg, 1. — 1876.

Voisin, Pierre, propriétaire; Montrapon (banlieue). — 1855.

Vouzeau, conservateur des forêts en retraite, rue des Granges, 38. — 1856.

* Vuillemot, Albert, licencié en droit, avoué, rue Saint-Vincent, 34. — 1876.

Vuillermoz, procureur de la République près le tribunal civil, Grande-Rue, 61. — 1878.

Werlein, Amédée, négociant, rue des Granges, 44. — 1870.

Zorn, Auguste, ancien professeur à l'Ecole d'horlogerie, place Saint-Amour, 7. — 1877.

Membres correspondants (253).

MM.

André, Ernest, notaire; Gray (Haute-Saône). — 1877.

Armbruster, chargé des fonctions d'inspecteur d'Académie, à Belfort. — 1875.

MM.

Baille, Charles, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 1877.

Bailly, inspecteur d'Académie en retraite, président du conseil général de la Haute-Saône; Vesoul. — 1875.

Balanche, Stanislas, ingénieur-chimiste; au Houlme, près Malaunay (Seine-Inférieure). — 1868.

de Bancenel, chef de bataillon du génie en retraite; Liesle (Doubs). — 1851.

Barral, pharmacien, ancien maire de la ville de Morteau (Doubs). — 1864.

Bartholomot, Alfred, procureur de la République à Annecy (Haute-Savoie). — 1879.

Bataille, Paul, ingénieur des ponts et chaussées; Autun Saône-et-Loire). — 1870.

Baudrand, Joseph, sculpteur; Dole (Jura). — 1874.

Benoît, Claude-Emile, géologue, à Saint-Lupicin, par Saint-Claude (Jura). — 1854.

* Berthaud, professeur de physique au Lycée de Mâcon (Saône-et-Loire). — 1860.

* Besson, ingénieur; Salins (Jura), rue d'Orgemont, 4. — 1859.

Bettend, Abel, imprimeur-lithographe; Lure (Hte-Saône). — 1862.

* Beuque, triangulateur au service de la topographie algérienne; Constantine. — 1853.

Bey, Jules, horticulteur; Marnay (Haute-Saône). — 1871.

Bizos, professeur de littérature française à la Faculté d'Aix. — 1874.

Bixio, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, rue de Rennes, 93. — 1866.

de Blondeau, Stanislas, membre du conseil général du Doubs et maire de Saint-Hippolyte. — 1871.

Bobillier, Edouard, maire de la ville et suppléant du juge de paix; Clerval (Doubs). — 1875.

MM.

Boisselet, archéologue ; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

Boisson, Emile, propriétaire ; Moncley (Doubs). — 1865.

* Bossu (l'abbé Léon) ; Vuillafans (Doubs). — 1875.

Bouillerot, Achille, archéologue ; Cintrey (Haute-Saône). — 1874.

* Bouillet, Apollon ; Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 18 — 1860,

Boulay (l'abbé), botaniste, professeur à la Faculté des sciences de l'Université catholique de Lille (Nord). — 1875.

Boullet, inspecteur de l'Académie de Paris, en résidence à Melun (Seine-et-Marne). — 1863.

Bousson, docteur en médecine, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 1877.

Bouthenot-Peugeot, vice-président de la Société d'Emulation de Montbéliard ; Audincourt (Doubs). — 1869.

* Bredin, professeur au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1857.

* Briot, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura ; Chaussin (Jura). — 1869.

* Buchet, Alexandre, propriétaire ; Gray (Haute-Saône). — 1859.

Cardot de la Burthe, bibliophile ; Paris, avenue de Villiers, 92, et au Val-Saint-Eloy (Haute-Saône). — 1873.

Carlet, Joseph, ingénieur des ponts et chaussées ; Beaune (Côte-d'Or). — 1858.

Carme, conducteur de travaux de chemin de fer ; Cercy-la-Tour (Nièvre). — 1856.

Carpentier, Louis, propriétaire ; Baume-les-Dames (Doubs). — 1874.

Cartereau, docteur en médecine ; Bar-sur-Seine (Aube) — 1858.

Castan, Francis, chef d'escadron d'artillerie, directeur adjoint de la poudrerie du Bouchet (Seine-et-Oise). — 1860.

* Champin, ancien sous-préfet ; Baume-les-Dames. — 1865.

MM.

Chapoy, Henri, professeur; Paris, square de Messine, 13. — 1875.

Chapuis, Louis, pharmacien ; Chaussin (Jura). — 1869.

Charpy, Léon, archéologue ; Saint-Amour (Jura). — 1870.

Chatelain, Paul, pharmacien à Belfort. — 1876.

Chatelet, curé de Cussey-sur-l'Ognon (Doubs). — 1868.

* Chazaud, archiviste du département de l'Allier; Moulins. — 1865.

* Choffat, Paul, professeur de géologie; Zurich (Suisse), Hottinger-Strasse, 22. — 1869.

* Cloz, Louis, peintre ; Lons-le-Saunier (Jura). — 1863.

Colard, Charles, architecte ; Lure (Haute-Saône). — 1864.

Colin, Gustave, député et membre du conseil général du Doubs; Pontarlier. — 1864.

* Contejean, Charles, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne). — 1851.

Cordier, Jules-Joseph, vérificateur des douanes; Saint-Nazaire (Loire-inférieure). — 1862.

Coste, docteur en médecine et pharmacien de première classe; Salins (Jura). — 1866.

* Cotteau, juge au tribunal de première instance d'Auxerre (Yonne). — 1860.

Courbe, imprimeur-lithographe; Dole (Jura). — 1875.

Courbet, Ernest, sous-contrôleur central à la Préfecture de la Seine; Paris, rue de Lille, 30. — 1874.

* Coutherut, Aristide, notaire; Lure (Haute-Saône). — 1862.

* Crébely, Justin, employé aux forges de Franche-Comté; Moulin-Rouge, près Rochefort (Jura). — 1865.

Deleule, instituteur; Jougne (Doubs). — 1863.

Dépierres, Auguste, avocat, bibliothécaire de la ville de Lure (Haute-Saône). — 1859.

Deroze (l'abbé), curé de Chargey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1877.

MM.

* Dessertine, Edmond, directeur de forges; Longchamp, par Clairvaux (Aube). — 1866.

Detzem, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Niort (Deux-Sèvres). — 1851.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

Devarenne, Ulysse, capitaine de vaisseau de la marine nationale; Toulon (Var). — 1867.

Devaux, ancien pharmacien; Gy (Haute-Saône). — 1860.

Doinet, chef de service de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon; Paris, rue Richer, 4. — 1857.

* Dornier, pharmacien; Morteau (Doubs). — 1873.

Drapeyron, Ludovic, docteur ès lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie;* Paris, rue des Feuillantines, 69. — 1866.

Ducat, Auguste, docteur en médecine, médecin du bureau de bienfaisance du 19e arrondissement de Paris. — 1873.

Dufay, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

Ethis, Léon, inspecteur des forêts; Bonneville (Haute-Savoie). — 1868.

* Fallot fils, architecte; Montbéliard (Doubs). — 1858.

* Favre, Alphonse, professeur à l'Académie de Genève, correspondant de l'Institut de France (Acad. des sciences), Genève. — 1862.

Feuvrier (l'abbé), curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

Foltête, (l'abbé), curé de Verne (Doubs). — 1858.

François, Camille, censeur des études au Lycée de Laval (Mayenne). — 1873.

* de Fromentel, docteur en médecine; Gray (Haute-Saône). — 1857.

Galmiche, Roger, avocat, ancien président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul. — 1875.

Gaffarel, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon. — 1868.

MM.

* Garnier, Georges, avocat ; Bayeux (Calvados). — 1867.

Garnier de Falletans, Charles, garde général des forêts ; Louhans (Saône-et-Loire). — 1874.

Gascon, Edouard, agent voyer principal ; Pontarlier (Doubs). — 1868.

Gassmann, Emile, rédacteur au *Moniteur universel ;* Paris. — 1867.

Gauthier, docteur en médecine ; Luxeuil (Haute-Saône). — 1868.

Gérard, Edouard, ancien adjoint au maire de Besançon ; château de Thoraise (Doubs). — 1854.

Gérard, Jules, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — 1865.

Gevrey, Alfred, procureur de la République ; Aurillac (Cantal). — 1860.

* Girardier, agent voyer d'arrondissement ; Pontarlier (Doubs). — 1856.

Girod, Léon, receveur de l'enregistrement ; Audincourt (Doubs). — 1870.

* Girod, Louis, architecte, membre du conseil général du Doubs ; Pontarlier (Doubs). — 1851.

Girod, Louis, docteur en médecine ; Pontarlier (Doubs). — 1870.

* Godron, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Nancy ; Nancy, rue Désilles, 3. — 1843.

* Goguel, Charles, manufacturier ; Montbéliard, bassin du canal. — 1856.

Goguel, médecin-major de 1re classe au 134e de ligne ; Mâcon. — 1875.

Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal de Fribourg (Suisse). — 1879.

Griffond, Théophile, juge d'instruction ; Baume-les-Dames (Doubs). — 1879.

MM.

Guillemin, Louis, attaché au ministère des affaires étrangères; Rougemont (Doubs). — 1873.

* Guillemot, Antoine, entomologiste; Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

Guinand, Jules-Albin, essayeur-juré du bureau de contrôle de Neuchâtel (Suisse). — 1875.

Gutzwiller, Louis, juge de paix; Vercel (Doubs). — 1878.

Hell, Thiébaud, négociant; Willer, par Altkirch (Alsace), et à Besançon, chez M. Crollot, Grande-Rue, 54. — 1872.

Hennequin, Frédéric, président de la Société de topographie; Paris, rue de Verneuil, 43. — 1876.

Hoffmann, imprimeur; Montbéliard (Doubs). — 1873.

* Jaccard, Auguste, professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel (Suisse); au Locle. — 1860.

Janet, Albert, négociant; Saint-Vit (Doubs). — 1877.

Javel, Emir, imprimeur; Arbois (Jura). — 1875.

Jeanneney, Victor, professeur de dessin au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1858.

Jeannin (l'abbé), curé de Déservillers (Doubs). — 1872.

Jeannolle, Charles, pharmacien à Saint-Loup (Haute-Saône). — 1876.

Jobez, Théodore, propriétaire; Chaussin (Jura). — 1877.

Jobin, Alphonse, avocat; Lons-le-Saunier (Jura). — 1872.

Joliet, Gaston, sous-préfet à La Flèche (Sarthe). — 1877.

Julhiet, président à la Cour d'appel de Dijon. — 1877.

Jung, Théod., chef d'esc. d'état-major; Lille (Nord) — 1872.

* Jurgensen, Jules, littérateur; au Locle (Suisse). — 1872.

* Koechlin, Oscar, chimiste; Dornach (Alsace). — 1858.

Kohler, Xavier, président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy (Suisse). — 1864.

* Kohlmann, ancien receveur du timbre; Angers (Maine-et-Loire). — 1861.

* Koller, Charles, constructeur; Jougne (Doubs). — 1856.

Lambert, juge suppléant au tribunal d'Arbois (Jura). — 1879.

MM.

* Lamotte, directeur de hauts-fourneaux ; Ottange, par Aumetz (Lorraine). — 1859.

* Langlois, juge de paix ; Dole (Jura). — 1854.

Lanternier, chef du dépôt des forges de Larians ; Lyon, rue Sainte-Hélène, 14. — 1855.

* Laurent, Ch., ingénieur civil ; Paris, rue de Chabrol, 35. — 1860.

Lebault, Armand, docteur en médecine ; Saint-Vit (Doubs) — 1876.

Le Brun-Dalbanne, conservateur du musée de Troyes. — 1868.

Le Chatelier, Henry, professeur à l'Ecole des mines ; Paris, rue du Cherche-Midi, 33. — 1875.

Leclerc, François, archéologue et naturaliste ; Seurre (Côte-d'Or). — 1866.

Le Grix, Victor, avocat général ; Lyon. — 1876.

Le Mire, Paul-Noël, avocat ; Lyon. — 1876.

Le Monnier, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne). — 1875.

* Leras, inspecteur d'académie ; Auxerre (Yonne). — 1857.

Lhomme, Victor, directeur des douanes en retraite ; Paris, boulevard Péreire, 191. — 1842.

Lhomme, botaniste, employé à l'hôtel de ville de Vesoul (Haute-Saône). — 1875.

* Ligier, Arthur, pharmacien ; Salins (Jura). — 1863.

Loge, Paul, négociant ; Pontarlier (Doubs). — 1879.

Longin, Emile, avocat ; Dijon, rue Chabot-Charny, 40. — 1874.

Lory, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble (Isère).— 1857.

Lourdel, vétérinaire en 1er au dépôt de remonte de Bec-Hellouin (Eure). — 1874

Lumière, photographe ; Lyon, rue de la Barre, près de l'Ecole de médecine. — 1869.

MM.

Lyautey, Claude-Baptiste, professeur de langue française, à Odessa (Russie). — 1874.

Machard, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; Paris, rue d'Assas, 90. — 1866.

* Maillard, docteur en médec.; Dijon (Côte-d'Or). — 1855.

Mairey (l'abbé), professeur au séminaire de Vesoul. — 1874.

Maisonnet (l'abbé), curé de Chaucenne (Doubs). — 1856.

* de Mandrot, colonel fédéral; Neuchâtel (Suisse). — 1866.

Marchant, Louis, docteur en médecine, conservateur du musée d'histoire naturelle; rue Berbisey, 31, Dijon (Côte-d'Or). — 1877.

Marlet, Adolphe, conseiller de préfecture; Dijon (Côte-d'Or). — 1852.

de Marmier (le duc), membre du conseil général de la Haute-Saône; Paris, rue de l'Université, 39. — 1867.

Marquiset, Gaston, député de la Haute-Saône; Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône), et Paris, rue de Chateaubriand, 17. — 1858.

Martin, docteur en médecine; Aumessas, par Le Vigan (Gard). — 1855.

* Mathey, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

Méhu, Adolphe, pharmacien de 1re classe, officier d'Académie; Villefranche (Rhône). — 1876.

de Menthon (le comte René), botaniste; Menthon (Haute-Savoie). — 1854.

Michaud, Emile, docteur en médecine; l'Isle-sur-le-Doubs. — 1879.

Michelot, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Paris, rue de la Chaise, 24. — 1858.

Mignard, Prosper, correspondant du ministère de l'Instruction publique; Dijon (Côte-d'Or). — 1868.

* Monnier, Eugène, membre de la Société centrale des architectes; Paris, rue Billault, 19. — 1866.

MM.

Morétin, doct. en médec.; Paris, rue de Rivoli, 68. — 1857.

Mouchet, Léon, professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or). — 1879.

Mourot, instituteur public; Saône (Doubs). — 1870.

Mourot, Léonce, percepteur à Alençon (Orne). — 1876.

de Moustier (le marquis), membre du conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, rue de l'Université, 82. — 1874.

Mugnier, Henri-Auguste, ingénieur-architecte; Paris, rue de Lafayette, 163. — 1868.

Munier, médecin; Foncine-le-Haut (Jura). — 1847.

de Nervaux, Edmond, directeur honoraire de l'Assistance publique; Paris. — 1856.

Ordinaire de Lacolonge, chef d'escadron d'artillerie en retraite; Bordeaux (Gironde). — 1856.

* Parandier, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura). — 1852.

Paris, docteur en médec.; Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

Parisot, Louis, pharmacien et maire de Belfort. — 1855.

Perreciot, Auguste, avocat; Autechaux, par Baume-les-Dames (Doubs). — 1879.

Perron, Charles, docteur en médecine, membre du conseil municipal de Besançon; route de Baume (banlieue). — 1877.

* Perron, Eugène, conservateur du musée de la ville de Gray (Haute-Saône). — 1857.

* Pessières, architecte; Pontarlier (Doubs). — 1853.

Petit, Jean, statuaire; Paris, rue d'Enfer, 89. — 1866.

Pierson, Octave, instituteur public; Cussey-sur-Lison (Doubs). — 1877.

Pinaire', Jules, juge de paix; Clerval (Doubs). — 1868.

Poly, négociant; Breuches (Haute-Saône). — 1869.

Pône, docteur en médecine; Pontarlier (Doubs). — 1875.

MM.

DE PRINSAC (le baron), ancien membre du conseil d'administration de la Société; château de Saint-Elix, près Mirande (Gers). — 1873.

PROST, Bernard, archiviste du Jura, correspondant du ministère de l'Instruction publique; Lons-le-Saunier (Jura). — 1857.

PROUDHON, Hippolyte, membre du conseil d'arrondissement, maire d'Ornans (Doubs). — 1856.

PROUDHON, Léon, ancien maire de la ville de Besançon; Ornans (Doubs). — 1856.

* QUÉLET, Lucien, docteur en médecine; Hérimoncourt (Doubs). — 1862.

QUIQUEREZ, ancien préfet de Delémont; Bellerive, canton de Berne (Suisse). — 1864.

QUIVOGNE, vétérinaire et archéologue, président de la Société de médecine vétérinaire de Lyon et du Sud-Est; Lyon, place Perrache, 16. — 1877.

REBOUL, doyen de la Faculté des sciences de Marseille. — 1861.

* RECEVEUR, Jules, notaire; Cuse, près Rougemont (Doubs). — 1874.

* RENAUD, Alphonse, officier principal d'administration des hôpitaux militaires en retraite; Paris, rue d'Amsterdam, 69. — 1855.

* RENAUD, Edouard, chef de bataillon d'infanterie. — 1868.

RENAUD, docteur en médecine; Goux-lez-Usiers (Doubs). — 1854.

RENAULT, Ferdinand, botaniste, lieutenant au dépôt de remonte; Tarbes (Hautes-Pyrénées). — 1875.

REVON, Pierre, banquier; Gray (Haute-Saône). — 1858.

RICHARD, Charles, docteur en médecine; Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1861.

RICHARD, Louis, médecin aide-major de 1re classe au 10e régiment d'infanterie; Auxonne (Côte-d'Or). — 1878.

MM.

Ringuelet, Eusèbe, industriel; Trécourt (Haute-Saône). — 1873.

de Rochambeau (le marquis), président de la Société scientifique et littéraire du Vendômois; Paris, boulevard Malesherbes, 43. — 1878.

Romanowski, photographe; Montpellier, rue Saint-Guilhelm, 42. — 1874.

Rouget, docteur en médecine; Arbois (Jura). — 1856.

Roy, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue de Madame, 81. — 1867.

Saglio, Camille, ingénieur aux forges d'Audincourt (Doubs). — 1871.

* Saillard, Armand, négociant; Villers-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

Santupéry, Charles, négociant; Arc-lez-Gray (Hte-Saône). — 1879.

* de Saussure, Henri, naturaliste; château de la Charnéa, près Bonne-sur-Ménage (Haute-Savoie). — 1854.

Sautier, chef de bataillon du génie en retraite; Vesoul (Haute-Saône). — 1848.

Sicard, Jules, négociant; Dijon (Côte-d'Or). — 1875.

Taillard, docteur en médecine, membre du conseil d'arrondissement de Montbéliard; Maîche (Doubs). — 1877.

* Thénard (le baron), membre de l'Institut (Académie des sciences); Talmay (Côte-d'Or). — 1851.

Thierry, Jacques-Amédée, capitaine d'état-major; Chaumont (Haute-Marne). — 1873.

Thuriet, Charles, juge de paix; Baume-les-Dames (Doubs). — 1869.

Toubin, Charles, professeur au collége arabe d'Alger. — 1856.

Tourgnol, principal du collége de Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

* Tournier, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale,

MM.

sous-directeur à l'Ecole des hautes études; Paris, rue de Tournon, 16. — 1854.

Travelet, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* Travers, Emile, conseiller de préfecture; Caen (Calvados). — 1869.

* Tripplin, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine à Londres (Hart street Bloomsbury, 13). — 1868.

Truchelut, photographe; Paris, rue Richelieu, 98. — 1854.

Tuetey, Alexandre, archiviste aux Archives nationales; Paris, place Wagram, 4. — 1863.

Valfrey, Jules, ancien sous-directeur à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères; Paris, rue de Rivoli, 180. — 1860.

Vaillandet, médecin; Pin-l'Emagny (Haute-Saône). — 1876.

Vaissier, Jules, fabricant de papiers; Marnay, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire). — 1877.

Varaigne., sous-directeur des contributions indirectes; Versailles (Seine-et-Oise). — 1856.

Vendrely, pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

Viard, Alexandre, notaire et maire, à Hortes (Haute-Marne). — 1872.

Vieille, Emile, libraire, maison Victor Masson; Paris, rue de l'Ecole-de-Médecine, 17. — 1862.

Viellard, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (Haut-Rhin). — 1872.

* de Vignaud, Eugène, littérateur; Paris, rue des Francs-Bourgeois, 34. — 1875.

Voisin, Honoré, ingénieur des mines; Moulins (Allier) — 1874.

Voisin-Delacroix, Alphonse; Montrapon, banlieue de Besançon. — 1878.

* Wallon, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

MM.

* Willerme, colonel des sapeurs-pompiers de Paris en retraite. — 1869.

Zaremba, vérificateur de l'enregistrement; Vesoul (Haute-Saône). — 1869.

Zeller, professeur d'histoire au Lycée de Nancy. — 1871.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (121).

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique *(deux exemplaires des Mémoires)*..... 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg..... 1860

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin..... 1862

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Sannat..... 1851

Société d'Emulation du département de l'Allier; Moulins..... 1860

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes; Nice..... 1867

Ardèche.

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche; Privas..... 1863

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes..... 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez..... 1876

Bouches-du-Rhône

Société de statistique de Marseille..... 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867
Société de géographie de Marseille..... 1877

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie; Caen..... 1857
Académie de Caen..... 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente; Angoulême..... 1877

Cher.

Société des antiquaires du Centre; Bourges..... 1876

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.. 1856
Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or; Dijon..... 1861
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; Dijon..... 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune..... 1877

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon..... 1841
Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs; Besançon..... 1841
Société d'Emulation de Montbéliard..... 1854
Société de médecine de Besançon..... 1861

Société de lecture de Besançon..... 1865
Association scientifique des pharmaciens de Besançon. 1875

Eure-et-Loir.

Société Dunoise; Châteaudun..... 1867

Finistère.

Société académique de Brest..... 1875

Gard.

Académie de Nîmes..... 1866

Garonne (Haute-).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse..... 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux..... 1867
Société d'archéologie de Bordeaux..... 1875
Société linéenne de Bordeaux..... 1878

Hérault.

Académie de Montpellier..... 1869
Société archéologique de Montpellier..... 1869
Société des sciences naturelles de Béziers..... 1878

Ille-et-Vilaine.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; Rennes..... 1877

Indre-et-Loire.

Société française d'archéologie; Tours..... 1861

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble..... 1857

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier..... 1844
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny..... 1860
Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois..... 1877

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne.. 1866

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans..... 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers..... 1855
Société académique de Maine-et-Loire; Angers..... 1857

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg..... 1854
Société académique de Cherbourg..... 1877

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons..... 1856
Société d'histoire naturelle de Reims..... 1878
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne; Reims..... 1878

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres..... 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg)..... 1866

Meuse.

Société philomathique de Verdun..... 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan ; Vannes..... .. 1864

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, lettres et arts de Pau..... 1873

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ; Perpignan..... 1856

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'Emulation..... 1872

Rhône.

Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon..... 1850
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.. 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon..... 1866

Saône-et-Loire.

Société Eduenne ; Autun..... 1846
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône..... 1877

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul..... 1861

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts ; Le Mans..... 1869
Revue historique et archéologique du Maine ; Le Mans. 1879

Savoie.

Académie de Savoie ; Chambéry..... 1869

Savoie (Haute-).

Société Florimontane; Annecy..... 1871

Seine.

Académie des sciences de l'Institut de France. 1872
Société de secours des amis des sciences; Paris..... 1863
Association scientifique de France; Paris..... 1866
Société des antiquaires de France; Paris 1867
Société française de numismatique et d'archéologie; Paris..... 1877
Société française pour l'avancement des sciences..... 1879
Revue historique; rue d'Assas, 76, Paris..... 1877
Nouvelle revue historique du droit français et étranger; rue Souflot, 22, Paris..... 1878
Société générale des prisons : place du Marché-Saint-Honoré, 26..... 1879

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen..... 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1878
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre..... 1879

Somme.

Société des antiquaires de Picardie; Amiens..... 1869
Conférence de Picardie; Amiens..... 1879

Var.

Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.... 1870

Vienne (Haute-).

Société archéologique et historique du Limousin; Limoges..... 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges; Epinal..... 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié..... 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre..... 1852

ALSACE-LORRAINE.

Société d'histoire naturelle de Metz..... 1845
Société d'histoire naturelle de Colmar..... 1860

ALGÉRIE.

Société de climatologie algérienne; Alger..... 1867
Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences de Berlin.. 1879
Société botanique de la province de Brandebourg; Berlin..... 1877
Académie royale des sciences de Bavière à Munich (Kœnigl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu München), représentée par M. Scheuring, libraire à Lyon..... 1865
Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen)..... 1866
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde); Giessen..... 1858
Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg); Prusse..... 1861

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Au-

triche (Kaiserlich-kœniglich geologische Reichsanstalt); Vienne..... 1855

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston, représentée par MM. Gustave Bossange et Cie, libraires, quai Voltaire, 25, Paris..... 1865
Institut Smithsonien de Washington, représenté par MM. Gustave Bossange et Cie..... 1869
Société d'histoire naturelle de Wisconsin; Milwaukée. 1878

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Literary and philosophical Society of Manchester)... 1859

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles..... 1868
Société géologique de Belgique; Liége..... 1876

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène... . 1879

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg; Luxembourg..... 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale des sciences de Stockholm, représentée par M. Otto Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 *bis*, Paris..... 1869
Université royale de Christiania.. 1877

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle..... 1872
Société des sciences naturelles de Berne..... 1855
Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy..... 1861
Société d'histoire et d'archéologie de Genève 1863

Institut national de Genève..... 1866
Société vaudoise des sciences naturelles; Lausanne... 1847
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne... 1873
Société neuchâteloise des sciences naturelles; Neuchâtel..... 1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel..... 1865
Société helvétique des sciences naturelles; Zurich.... 1857
Société des antiquaires de Zurich..... 1864

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (19)

Ayant droit à un exemplaire des Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. de la Faculté des sciences de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME.

PROCÈS-VERBAUX.

Annonce de la mort de MM. Alphonse et Emile Delacroix, fondateurs de la Société..... pp. III-IV

Annonce de la mort de M. Eugène Bougeot, membre résidant..... p. IV

Conférences publiques faites, sous les auspices de la Société, par MM. Saint-Loup, Croullebois, Bizos et Edouard Besson..... pp. IV, VIII, XVIII, XIX

Exposé de M. Moquin-Tandon sur les *Théories embryologiques* d'Hæckel..... p. V

Election de M. le recteur Lissajous comme membre honoraire à titre personnel..... pp. V, VI et VII

Congrès des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne : prix d'histoire décerné à la Société d'Emulation du Doubs; lectures de M. Castan..... pp. VII, VIII, XIII, XIV, XVI, XIX, XXIII

Don, par M. l'architecte Eugène Monnier, d'un tirage du portrait en photoglyptie de M. Alphonse Delacroix.... p. VIII

Rapport, par M. François Renaud, sur l'exercice financier de 1877..... pp. IX-XI

Annonce de la mort de M. le capitaine de frégate Ernest Vermot..... p. XIII

Don d'une médaille de vermeil aux concours culturaux de la Société d'agriculture du Doubs..... p. XIV

Compte-rendu, par M. Castan, d'un ouvrage de M. Edouard Fleury sur les *Antiquités du département de l'Aisne.* pp. XIV-XVI

Concours de la Société à l'*Inventaire général des richesses artistiques de la France,* pour le département du Doubs. pp. XVII, XVIII, XXIII, XXXIV

Annonce de la mort de M. le professeur Waille, membre résidant, par M. Castan..... pp. XX-XXII

Souscription de la Société pour une statue de l'astronome Le Verrier..... pp. XXII, XXXIV

Séance publique de la Société d'Emulation de Montbéliard : délégation remplie par MM. Sire et Edouard Besson..... pp. XXII, XXIII, XXXII

Revendication d'une médaille commémorative du prix d'archéologie obtenu par la Société en 1864 : arrêté de M. le sénateur-maire de la ville ordonnant cette restitution..... pp. XXIII, XXIV, XXXV, XXXVI, XLIII-XLV, XLVIII-XLIX
Observations de M. SIRE au sujet d'une *Etude historique et critique sur le problème de la rotation d'un corps autour d'un point fixe*..... p. XXIV
Notice sur le jurisconsulte Valette, par M. Edouard BESSON..... pp. XXIV-XXIX
Annonce, par M. Edouard BESSON, de la mort de M. Paul BUGAILLE, membre résidant..... p. XXXI
Souscription de la Société pour une statue du colonel DENFERT-ROCHEREAU, défenseur de Belfort..... pp. XXXII-XXXIII
Exposé de la théorie du microphone, par M. SIRE..... p. XXXIII
Séance générale de la Société d'histoire de Neuchâtel, à Cernier : délégation remplie par M. Ed. BESSON. pp. XXXVI-XXXVII
Séance publique de la Société d'Emulation de Belfort : délégation remplie par MM. SIRE et CASTAN..... p. XXXVII
Rapport de M. Edouard BESSON sur un ouvrage posthume d'Amédée THIERRY, intitulé *Nestorius et Eutychès*. pp. XXXVII-XL
Annonce de la mort de M. l'avoué BESSON, membre résidant, par M. Edouard BESSON..... pp. XLI-XLII
Allocation de 500 francs accordée, à titre d'encouragement, par M. le Ministre de l'Instruction publique.... p. XLII
Annonce de la mort de M. REYNAUD-DUCREUX, membre fondateur..... p. XLVI
Budget de 1879..... p. XLVII
Communication, par M. QUIQUEREZ, de son volume manuscrit sur les *Antiquités du Jura bernois*..... p. XLIX
Analyse, par M. Edouard BESSON, d'un poème de M. Ed. GRENIER, intitulé : *Jacqueline Bonhomme, tragédie moderne*..... pp. L-LI
Election du bureau de 1879..... pp. LII-LIII
Séance publique et banquet de 1879 : souvenir offert par la Société à M. Auguste CASTAN, secrétaire décennal sortant; discours prononcés par MM. le président SIRE, CASTAN, le préfet Eugène POUBELLE, Edouard BESSON, le docteur SAILLARD, le marquis d'ANDELARRE (de Vesoul), DIETRICH (de Belfort). FAVRE (de Montbéliard), SAURIA (de Poligny), DAUBIAN-DELISLE..... pp. LIV-LXXVII

MÉMOIRES.

La Société d'Emulation du Doubs en 1878 : discours de présidence de M. Georges Sire.. ..... p. 1

La Société d'Emulation du Doubs au congrès de la Sorbonne de 1878 : rapport de M. Auguste Castan. p. 12

Séance générale tenue à Cernier par la Société d'histoire de Neuchâtel : rapport de M. Edouard Besson. p. 24

Séance générale de la Société belfortaine d'Emulation : rapport de M. Auguste Castan..... p. 30

Notice sur le docteur Emile Delacroix, par M. Auguste Castan, suivie des discours prononcés à ses obsèques par les docteurs Paris et Gauthier..... p. 37

Le professeur d'artillerie Reynaud-Ducreux : discours prononcé à ses obsèques, par M. Auguste Castan. p. 44

Le monde judiciaire dans la comédie, par M. Edouard Besson ..... p. 49

Etudes géologiques sur la chaîne du Jura : esquisse du Callovien et de l'Oxfordien, par M. Paul Choffat (avec une carte et un profil géologique)..... p. 79.

Le colonel Denfert à Belfort, par M. le baron de Prinsac (avec une carte du siége de Belfort en 1870-71). p. 220

Revue rétrospective sur quelques points fondamentaux dans l'analyse spectrale, par M. Croullebois..... p. 269

Charles-Achille de Laubespin et ses relations avec la cour de France, par M. le comte Léonel de Laubespin..... p. 279

Les origines du Festin des Rois à Besançon, par M. Auguste Castan..... ..... p. 287

De l'alimentation des chevaux dans les grandes écuries industrielles : rapport de M. François Renaud sur un ouvrage de M. Maurice Bixio..... p. 313

Le compositeur musical Guillaume du Fay à l'église de Saint-Etienne de Besançon en 1458, par M. Auguste Castan..... p. 322

Etude sur la perte de mercure dans le traitement des cendres d'orfèvres par l'amalgamation, par M. P. Bourdy (avec deux planches)..... p. 330

Le prince Charles-Henri de Vaudémont, par M. L. Pingaud..... p. 353

Le congrès viticole de Montpellier en 1878, par M. Alfred Vaissier (quatre gravures dans le texte)..... p. 383

La mort de François Ier et l'avénement de Henri II, d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Mauris, par M. Auguste Castan. p. 420

Sur trois cas particuliers de la rotation d'un ellipsoïde, par M. Georges Sire..... p. 455

Un épisode de notre histoire littéraire, par M. Duparay. p. 458

Alphonse Delacroix, architecte et archéologue : notice biographique, par M. Alfred Ducat (avec un portrait)..... p. 473

Table servant à calculer la longueur d'une ellipse, par M. I. Waille..... p. 504

Dons faits à la Société en 1878..... p. 509
Envois des sociétés correspondantes..... p. 515
Membres de la Société au 1er décembre 1879..... p. 521
Sociétés correspondantes..... p. 550
Bibliothèques recevant les *Mémoires*..... p. 559

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

New York Botanical Garden Library
3 5185 00288 7881